Ex Libris
J. J. Dassis Thenensis.
Pastoris Geldoniae Supremae

ŒUVRES
DE BOSSUET.

TOME XLIII.

Se Trouve

CHEZ

A VERSAILLES,

LEBEL, Editeur, imprimeur du Roi et de l'Évêché, rue Satory, n.° 122.

A PARIS,

LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.° 8;
PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5;
BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.° 33;
BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.° 61;
LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.° 35;
BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;
RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;
TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon;
FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.° 37;
AUDOT, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 18;
POTEY, libraire, rue du Bac;
GOUJON, libraire de LL. AA. RR. Mesdames Duchesses de BERRY et d'ORLÉANS, rue du Bac, n.° 33;
DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de Bois.

A BAYEUX,

GROULT, libraire.

ET A BRUXELLES,

LE CHARLIER, libraire.

7463

ŒUVRES
DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

REVUES SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX,

ET LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES.

TOME XLIII.

118770
26 | 9 | 11

A VERSAILLES,
DE L'IMPRIMERIE DE J. A. LEBEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

1819.

PQ
1725
A2
1815
t.43

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

Si l'on en excepte le *Discours à l'Académie française*, que nous avions réservé pour ce volume, les pièces qu'il renferme ne sont venues à notre connoissance que lorsqu'il n'étoit plus possible de les mettre à la place qu'elles devoient naturellement occuper.

Le premier écrit, SUR LES TROIS MAGDELÈNES, c'est-à-dire, *faut-il admettre trois Magdelènes, ou bien une seule dans l'Evangile*, appartient à la classe de l'Ecriture sainte. Il aura échappé à l'attention de M. l'abbé Hémey, peut être à cause de sa brièveté. Cette petite dissertation avoit été imprimée avec une autre de l'abbé Fleury, sur le même sujet, dans les *nouveaux Opuscules* de cet auteur, qui parurent en 1807.

L'objet de la RÉPONSE A UNE CONSULTATION DE JACQUES II, *roi d'Angleterre*, est de montrer que ce prince pouvoit en conscience donner une Déclaration, que ses sujets Protestans lui demandoient, en garantie des priviléges de l'Eglise Anglicane, au cas qu'il fût rétabli sur le trône. Cette pièce importante a été publiée récemment en Angleterre; et on trouvera dans le précis historique

qui l'accompagne, des détails tant sur son authenticité que sur les contestations qui s'élevèrent à l'occasion de la Déclaration.

La LETTRE A M. BRUEYS, qui vient ensuite, est tirée d'un recueil de morceaux extraits des ouvrages de l'évêque de Meaux, qu'on a rangés sous différens titres, et dont on a composé un livre intitulé : *Théologie dogmatique de Bossuet;* Montpellier, 1817 et 1818. Elle est à la fin du tome IV.

Nous avons mis en dernier lieu le DISCOURS prononcé par Bossuet A L'ACADÉMIE FRANÇAISE, le jour de sa réception, 8 juin 1671. Ce Discours étoit connu et apprécié depuis long-temps; il est une nouvelle preuve qu'aucun genre d'éloquence n'étoit étranger à Bossuet. La *Réponse* de M. Charpentier, directeur de l'Académie, venoit naturellement après; aussi l'a-t-on jointe au Discours.

Les lecteurs aimeront sans doute à connoître le tribut d'éloges qui fut payé à la mémoire de ce grand évêque, soit dans la chaire de vérité, soit sur le fauteuil académique. On s'est borné à trois pièces de peu d'étendue, les plus remarquables de celles qui parurent peu de temps après sa mort. Ce sont l'éloge que fit de Bossuet, dans son *Discours de réception*, l'abbé de Polignac, son successeur à l'Académie française; et celui que l'abbé de Clérambault, directeur de l'Académie, inséra dans sa *Réponse* au Discours de l'abbé de Polignac; enfin l'*Oraison funèbre pro-*

noncée par le P. de la Rue, au service solennel célébré dans la cathédrale de Meaux, le 23 juillet 1704, en présence d'un nombreux concours d'évêques et d'autres ecclésiastiques, qui étoient venus rendre ce dernier hommage à la mémoire de Bossuet. Le P. de la Rue avoit été honoré de l'amitié du prélat, et étoit en correspondance avec lui. Il est surprenant qu'on n'ait point imprimé cette Oraison funèbre dans les éditions des *OEuvres de Bossuet* faites en France, et que l'éditeur de Venise ait eu seul cette pensée. Ce Discours mérite d'autant mieux d'être lu, qu'il peint Bossuet sous les traits les plus propres à le faire aimer et admirer. C'est une pièce qui fait honneur au talent du P. de la Rue; et on appliqua, lorsqu'elle parut, à l'orateur et à celui dont il fait l'éloge, ce que Pline disoit de Virginius Rufus, loué par Tacite : Le comble de son bonheur a été de rencontrer un panégyriste si éloquent (1).

M. l'abbé Hémey, premier éditeur de cette collection, avoit annoncé dans sa Préface une Table synoptique des *OEuvres de Bossuet*, pour être mise dans le tome premier. Il n'a pas exécuté son projet, et n'en a même laissé aucun plan. Cette Table, comme nous la concevons, eût présenté des inconvéniens qui nous ont obligé d'y renoncer. Les détails multipliés qu'elle comportoit, eussent exigé un caractère très-fin, et un

(1) Hic supremus felicitati ejus cumulus accessit, laudator eloquentissimus. *Lib.* II, *Epist.* I.

papier fort grand, lequel, plié dans le livre, auroit eu l'effet désagréable des grandes cartes géographiques, qui se déchirent ordinairement, quand on les déplie fréquemment. La Table que nous y avons substituée renferme le titre de tous les Ouvrages de Bossuet, rangés selon les classes auxquelles ils se rapportent, avec tous les détails nécessaires pour faire connoître ce que contient chaque édition de ses OEuvres, et en quoi la nôtre diffère des précédentes. Elle est placée dans ce volume, immédiatement avant la *Table des matières*, afin qu'en faisant des recherches, on n'ait pas besoin d'ouvrir plusieurs tomes.

En achevant notre travail, nous ne pouvons nous refuser à insérer ici la réclamation qui nous a été faite sur une assertion de M. l'abbé Hémey concernant D. Déforis. Il dit, pag. XVI de sa *Préface*, que ce religieux suspendit son édition des *OEuvres de Bossuet*, parce que les supérieurs de sa congrégation lui firent défense de la continuer. Un confrère de D. Déforis, qui a vécu avec lui aux Blancs-Manteaux jusqu'à leur expulsion du monastère, n'a jamais ouï parler de cette défense; et il ajoute d'ailleurs, comme bien instruit, que c'étoit le chapitre général seul, et non le supérieur de la Congrégation, qui avoit droit de porter une pareille interdiction; mais qu'elle n'a jamais eu lieu. Si D. Déforis n'a pas mis plus d'activité à faire paroître son édition, c'est que, pendant plusieurs années, il s'est occupé d'af-

faires qui n'avoient aucun rapport à son travail sur Bossuet, et ses confrères lui en firent même souvent des reproches. Voilà les faits qui nous ont été assurés, et que nous consignons ici pour l'intérêt de la vérité.

TABLE

DU TOME QUARANTE-TROISIÈME.

MÉLANGES.

SUR LES TROIS MAGDELÈNES. *Page* 3
RÉPONSE A UNE CONSULTATION de Jacques II, roi d'Angleterre. 7
Sentimens de M. l'évêque de Meaux, sur ces deux questions : 1° Si le roi d'Angleterre peut, sans blesser sa conscience, promettre à ses sujets Protestans, pour les faire rentrer dans son obéissance, de protéger et de défendre l'Eglise Anglicane, etc. 2° si le même Roi peut promettre aussi de ne point violer le serment du *Test.* 10
Lettre de M. l'évêque de Meaux à S. Em. le cardinal de Janson, en lui envoyant cet écrit. 11
Preuves du sentiment de M. l'évêque de Meaux sur la Déclaration du roi d'Angleterre. 12
DISCOURS prononcé par Bossuet, lorsqu'il fut reçu à l'Académie française, le 8 juin 1671. 23
Réponse de M. Charpentier, directeur de l'Académie, au Discours de Bossuet. 32
Discours prononcé dans l'Académie française le 2 août 1704, par M. l'abbé de Polignac, lorsqu'il fut reçu à la place de Bossuet. 37
Réponse de M. l'abbé de Clérambault au Discours de M. l'abbé de Polignac. 39
ORAISON FUNÈBRE de Bossuet, prononcée dans l'église cathédrale de Meaux, le 23 juillet 1704, par le P. de la Rue, de la Compagnie de Jésus. 43
TABLE des Ouvrages de Bossuet contenus dans cette édition. 79
TABLE générale des Matières. 95

MÉLANGES.

MÉLANGES.

SUR LES TROIS MAGDELÈNES.

Saint Luc, vii. 37, parle de la femme pécheresse qui vint chez Simon le Pharisien, laver de ses larmes les pieds de Jésus, les essuyer de ses cheveux, et les parfumer. Il ne la nomme point.

Idem, viii. 3, deux versets après la fin de l'histoire précédente, nomme, entre les femmes qui suivoient Jésus, Marie-Magdelène, dont il avoit chassé sept démons.

Idem, x. 39, dit que Marthe, qui reçut Jésus chez elle, avoit une sœur nommée Marie, etc.

Ces trois passages semblent marquer plus aisément trois personnes différentes que la même. Car il est bien difficile de croire que si la pécheresse étoit Magdelène, il ne l'eût pas nommée d'abord, plutôt que deux versets après, où non-seulement il la nomme, mais la désigne par ce qui la faisoit le plus connoître, d'avoir été délivrée de sept démons. Et il semble encore parler de Marie, sœur de Marthe, comme d'une nouvelle personne dont il n'a point encore parlé.

Idem, xxiv. 10, nomme encore Marie-Magdelène entre les femmes qui vinrent dire aux apôtres la nouvelle de la Résurrection. Tous les évangélistes le marquent aussi. Saint Matthieu, xxvii. 56, nomme Marie-Magdelène entre les femmes qui avoient suivi Jésus de Galilée, et assistoient à sa mort. Vers. 61, il dit qu'elle étoit assise auprès du sépulcre, et chap. xxviii. 1, il dit qu'elle vint le

lendemain du sabbat, avec d'autres, voir le sépulcre; et verset 8, que ces femmes coururent porter la nouvelle aux apôtres.

Saint Marc, xv. 40, compte Marie-Magdelène entre les femmes qui avoient suivi, etc. comme saint Matthieu, xxvii. 56; et verset 47, il dit qu'elle regardoit où on mettoit le corps, qui est le même que dit saint Matthieu, xxvii. 61. *Idem*, xvi. 1, la nomme entre celles qui vinrent au sépulcre, comme saint Matthieu, xxviii. 1. *Ibidem*, verset 9, il dit que Jésus apparut d'abord à Marie-Magdelène, et la désigne par les sept démons. Saint Jean, xix. 25, nomme Marie-Magdelène pour la première fois, lorsqu'il dit qu'elle étoit près de la croix; et xx. 1, il la nomme encore, disant qu'elle vint au sépulcre. Il est vrai que dans le même chapitre, vers. 11 et 16, il la nomme deux fois simplement Marie; mais la suite de l'histoire fait assez voir que c'est la même; et verset 18, il la nomme encore Magdelène, disant qu'elle vint porter la nouvelle aux disciples : ce qui convient avec saint Luc, xxiv. 10, comme l'apparition avec saint Marc, xvi. 9. Saint Jean parle de Marie, sœur de Marthe et de Lazare, xi. 1, et par tout le chapitre, et dans le deuxième verset, il la désigne par l'onction; ce qui ne doit pas faire croire que ce soit une autre onction que celle qu'il raconte au chapitre suivant : car ce deuxième verset est une parenthèse. Et il y a apparence qu'il la désigne ainsi, parce que cette action étoit fort connue, suivant la prédiction de notre Seigneur. Dans ces deux chapitres, où il parle si souvent de la sœur de Marthe et de Lazare, il ne

la nomme jamais que Marie, comme saint Luc, x. 39; et toutefois dans les chapitres xix et xx, où il parle de Marie-Magdelène, il répète souvent ce surnom.

Saint Matthieu, xxvi. 6, raconte l'histoire d'une femme qui parfuma la tête de Jésus, et ne la nomme point. Elle est autre que la pécheresse de saint Luc, vii, 37, quoique, dans l'un et dans l'autre, celui qui traitoit notre Seigneur soit nommé Simon; mais l'un est qualifié le Pharisien, l'autre le Lépreux. De plus, ce que saint Matthieu raconte arriva peu avant la Pâque et la Passion. Saint Luc, qui est celui de tous qui suit le plus l'ordre des temps, raconte l'onction dont il parle, long-temps avant la Passion. Mais cette femme dont parle saint Matthieu est Marie sœur de Lazare, et il raconte la même chose que saint Jean, chap. xii. On le voit par les circonstances: 1° Béthanie; 2° le murmure de Judas; 3° la réponse de notre Seigneur, où au lieu de *ut in diem sepulturæ meæ servet illud*, Joan. xii. 7, le grec dit: *c'est ce qu'elle avoit préparé pour ma sépulture qu'elle me donne par avance;* et qui se rapporte plus à ce que dit saint Matthieu.

Il est donc plus conforme à la lettre de l'Evangile de distinguer ces trois saintes : la pécheresse qui vint chez Simon le Pharisien; Marie, sœur de Marthe et de Lazare; et Marie-Magdelène, de qui notre Seigneur avoit chassé sept démons.

16 Avril 1675.

Plures : Baron. an. 32, n. 17, 18, 19. — Const. Apost. iii. c. 6. — *Maria-Magdalena et Maria soror*

Lazari : Orig. et ex eo Theophil. in Marc. XIV, et Euthym. in Matth. XXVI. — Chrysost. homil. LXXXI in Matth. et hom. LXI in Joan. — Hieron. in Matth. XXVI. — Ambros. in Luc. VII. — August. in Joan. tract. XLIX.

Una : Orig. in Matth. tract. XXXV. *Una quæ Christum sæpius unxit.* — *Id.* contrà plures, etc. *Idem*, homil. de Magdal. — Ambros. lib. I de Salom. c. V. — Gregor. hom. XXV et XXXIII. — Beda, in Luc. V. (*)

Il ne s'agit pas de prouver qu'il est impossible que les trois soient la même ; il faut prouver que l'Evangile force à n'en croire qu'une, ou du moins que ce soit son sens le plus naturel.

(*) Ce sont les autorités pour et contre qu'indique Bossuet.

RÉPONSE DE BOSSUET

A UNE CONSULTATION DE JACQUES II,

ROI D'ANGLETERRE.

On vient de publier cette Réponse en Angleterre; elle a été trouvée dans les papiers d'un ancien secrétaire de lord Melfort, qui remplissoit, à ce qu'il paroît, les fonctions d'ambassadeur de Jacques II à Rome. Elle a rapport à une discussion importante que nous exposerons le plus brièvement possible.

Jacques II, dépouillé de sa couronne par la révolution de 1688, avoit conservé beaucoup de partisans en Angleterre, non-seulement parmi les Catholiques, mais encore parmi les Protestans. Un grand nombre des Anglicans les plus zélés n'avoient point voulu reconnoître Guillaume, et plusieurs évêques avoient refusé de lui prêter serment. Ils furent dépossédés, ainsi que les ecclésiastiques qui suivirent leur exemple. Parmi ces derniers étoient des hommes très-capables, et connus par leurs écrits, tels que Dodwell, Hickes, Collier, Lesley, etc. Hickes et Lesley vinrent secrètement en France s'aboucher avec Jacques. Ce prince avoit aussi été suivi par plusieurs seigneurs protestans. Il entretenoit une correspondance assidue avec l'Angleterre, et plusieurs projets furent formés pour ménager son retour. Mais les Anglicans demandoient avant tout qu'il donnât des garanties de sa fidélité à maintenir l'Eglise établie. Jacques avoit cherché plusieurs fois à rassurer les esprits à cet égard. Peu après son arrivée à Saint-Germain, il avoit adressé

aux lords et autres membres du conseil privé, une lettre où il protestoit de son intention de respecter les droits de l'Eglise établie (*). Le 3 février 1689, il écrivit aux pairs et aux membres des Communes une lettre dans ce sens; et il tint le même langage dans une Déclaration datée de Dublin le 18 mai 1689.

Les Protestans *Jacobites* lui ayant demandé en 1693, de renouveler ces assurances, quelques Catholiques attachés au Roi, élevèrent la question s'il pouvoit en conscience promettre de maintenir une religion qu'il croyoit fausse. Des ecclésiastiques de la suite de Jacques blâmoient une telle promesse, et des seigneurs même s'y montroient contraires. Dodd, dans son *Histoire de l'Eglise d'Angleterre*, nous a conservé la relation d'un entretien à ce sujet entre le Roi et sir Edouard Hales. Celui-ci étoit un de ses plus fidèles partisans, et il avoit quitté l'Angleterre en 1690, pour rejoindre le prince. On voit, par sa relation, que Dodd possédoit écrite de sa main, qu'il fit quelques objections au Roi contre la Déclaration; et ce fut alors que Jacques lui dit qu'il s'étoit appuyé sur l'avis de quelques évêques français et de quelques docteurs de Sorbonne, et que les théologiens anglais, quoiqu'ils ne partageassent pas la même opinion, avoient reconnu qu'il pouvoit en conscience la suivre (**).

La Déclaration, telle qu'elle fut publiée le 17 avril 1693 v. s. étoit conçue en ces termes, pour ce qui regarde la religion : « Nous déclarons, sur notre parole » royale, que nous protégerons et défendrons l'Eglise an- » glicane, telle qu'elle est établie par les lois, et que nous » assurerons à ses membres toutes les églises, universités » et écoles qu'ils possèdent aujourd'hui; ainsi que leurs » dignités, droits et priviléges. Nous déclarons aussi que

(*) Kennet, *Histoire complète d'Angleterre*, tom. III, pag. 542.

(**) *The Church History of England*, (par Dodd) tom. III, pag. 421.

» nous recommanderons sérieusement au Parlement l'éta-
» blissement d'une liberté de conscience impartiale, et telle
» qu'elle conviendra au bonheur de la nation. Nous décla-
» rons de plus que nous ne violerons pas le *Test*, que nous
» ne dispenserons pas de son observation, et que nous lais-
» serons au Parlement le soin d'expliquer et de limiter
» notre pouvoir de dispenser en d'autres matières ».

On avoit dressé d'abord deux différens projets de Déclaration, qui furent soumis l'un et l'autre au jugement des évêques et des docteurs français. Nous trouvons deux des réponses qui furent faites, dans le journal anglais *the Catholic Gentleman's Magazine*, tom. 1, n° x, novembre 1818, pag. 716. La première de ces réponses, est signée de Bossuet, et la seconde de six docteurs de Sorbonne :

Les deux formules et promesses dans le fond sont de même force. Le Roi de la Grande-Bretagne peut également accepter et signer, sans blesser sa conscience, et donner la préférence à celle que Sa Majesté croira la plus avantageuse pour le bien de son service.

Fait à Versailles, ce 12 de février 1693.

† J. BÉNIGNE, Ev. de Meaux.

Les docteurs en théologie de la Faculté de Paris, soussignés, après avoir examiné les deux projets de promesse que les Anglais proposent au Roi de la Grande-Bretagne, pour qu'il puisse..... (*) l'un ou

(*) Il manque ici un mot qui apparemment étoit effacé ou mal écrit dans le manuscrit. Le journal anglais a mis entre deux parenthèses, *adopter* ou *signer*.

l'autre, sont d'avis qu'il n'y a rien en pas un des deux, à quoi Sa Majesté Britannique ne puisse s'engager en conscience, dans l'état où sont les affaires d'Angleterre.

A Paris, le 13 février 1693.

Le journal qui nous fournit ces pièces, ne donne point les noms des docteurs qui ont signé cette dernière réponse; il ne nomme point non plus les autres évêques qui paroîtroient avoir été consultés, suivant le récit de sir Edouard Hales. Il présente ensuite l'extrait d'une lettre du même, adressée à lord Melfort, à Rome, sous la date du 17 février 1691. Cette lettre n'a pas un rapport direct à notre objet, et ne contient que des détails sur des négociations entre Jacques et plusieurs de ses partisans protestans en Angleterre.

Voici actuellement les deux pièces trouvées dans les papiers du secrétaire de lord Melfort, avec le titre qui les précède dans le manuscrit, et la note en anglais qui les termine :

SENTIMENS de feu M. l'Evêque de Meaux sur ces deux questions :

1.° Si le roi d'Angleterre peut, sans blesser sa conscience, promettre à ses sujets protestans, pour les faire rentrer dans son obéissance, de protéger et de défendre l'Eglise anglicane, comme elle est maintenant établie par les lois, et assurer aux membres de cette Eglise, toutes leurs églises, universités, colléges et écoles, avec leurs immunités et priviléges; 2.° Si le même Roi peut promettre aussi de ne point violer le serment du *Test*, et de n'en point dispenser; *avec les motifs sur lesquels ce prélat fondoit ses sentimens, qui étoient pour l'affirmative. Ensemble diverses dépêches relatives à cette consultation. Mai* 1693.

Lettre de M. l'Evêque de Meaux à S. Em. le Cardinal de Janson, du 22 mai 1693.

Monseigneur,

Il a plu au Roi d'Angleterre de me faire communiquer certains éclaircissemens qu'on demandoit à Sa Majesté, touchant la religion, en faveur de ses sujets protestans, lorsqu'ils se rangeroient à leur devoir; et il me fit témoigner en même temps qu'il vouloit savoir de moi si je croyois qu'ils pussent blesser sa conscience. Je crus qu'il les pouvoit accorder sans aucune difficulté, et je lui déclarai mon sentiment, tant de vive voix que par écrit.

Le même Roi m'ordonne présentement, Monseigneur, de dire à Votre Eminence, les raisons dont j'ai appuyé mon avis, afin qu'elle puisse en rendre compte à Sa Sainteté (*), à qui je soumets de tout mon cœur toutes mes pensées et toutes mes vues. J'obéis, et Votre Eminence verra en peu de mots, dans l'écrit inclus, les raisons qui me déterminent à approuver la Déclaration de ce Prince.

Le Roi, notre maître, a su la consultation et la réponse, et il a approuvé mes sentimens, qui se sont trouvés conformes à celui des principaux docteurs de la Sorbonne, sans que nous ayons communiqué ensemble.

Il s'agit à présent, Monseigneur, de faire entendre nos raisons à un Pape dont la prudence et la piété éclatent par toute l'Eglise; et j'ose espérer de la bonté

(*) Le Cardinal de Janson étoit ambassadeur de France à Rome. Il occupa ce poste jusqu'en 1697. (*Edit. de Vers.*)

dont vous m'avez toujours honoré, que vous voudrez bien vous servir de cette occasion, pour assurer ce saint Pontife de mes profondes soumissions, et de l'inviolable respect que je ressens, comme je le dois, non-seulement pour sa place si auguste et si sainte, mais encore pour sa personne, dont les vertus remplissent le monde d'édification et de joie.

Conservez-moi, Monseigneur, l'honneur de votre amitié, et croyez que je suis toujours avec le très-humble respect que vous connoissez, Monseigneur, votre, etc.

† J. BÉNIGNE, Ev. de Meaux.

PREUVES du sentiment de M. l'Evêque de Meaux sur la Déclaration du Roi d'Angleterre.

LA Déclaration qu'on demande au Roi d'Angleterre en faveur de ses sujets protestans, consiste principalement en deux points : le premier est que Sa Majesté promette de protéger et défendre l'Eglise anglicane, comme elle est présentement établie par les lois, et qu'elle assure aux membres d'icelle toutes leurs églises, universités, colléges et écoles, avec leurs immunités et priviléges. Le second, que Sa dite Majesté promette aussi qu'elle ne violera point le serment du *Test,* ni n'en dispensera point.

J'ai répondu et je réponds, que Sa Majesté peut accorder sans difficulté ces deux articles; et pour entendre la raison de cette réponse, il ne faut que fixer le sens des deux articles.

Le premier a deux parties; l'une de protéger et de défendre l'Eglise anglicane, comme elle est présente-

ment établie par les lois ; ce qui n'emporte autre chose que de laisser ces lois dans leur vigueur, et comme roi, les exécuter selon leur forme et teneur.

La conscience du Roi n'est point blessée par cette partie de la Déclaration, puisque la protection et la défense qu'il promet à l'Eglise anglicane protestante, ne regarde que l'extérieur, et n'oblige Sa Majesté à autre chose qu'à laisser cette prétendue Eglise dans l'état extérieur où il la trouve, sans l'y troubler, ni permettre qu'on la trouble.

Pour décider cette question par principes, il faut faire grande différence entre la protection qu'on donneroit à une fausse Eglise par adhérence aux mauvais sentimens qu'elle professe, et à celle qu'on lui donne pour conserver, à l'extérieur, la tranquillité. La première protection est mauvaise, parce qu'elle a pour principe l'adhérence à la fausseté; mais la seconde est très-bonne, parce qu'elle a pour principe l'amour de la paix, et pour objet, une chose bonne et nécessaire, qui est le repos public.

Ceux qui traitent avec le Roi d'Angleterre, dans cette occasion, ne lui demandent pas l'approbation de l'Eglise anglicane, parce qu'au contraire ils le supposent catholique, et traitent avec lui comme l'étant. Ils ne lui demandent donc qu'une protection légale, c'est-à-dire, une protection à l'extérieur, telle qu'elle convient à un Roi qui ne peut rien sur les consciences ; et tout le monde demeure d'accord que cette sorte de protection est légitime et licite.

Les rois de France ont bien donné, par l'édit de Nantes, une espèce de protection aux Protestans ré-

formés, en les assurant contre les insultes de ceux qui les voudroient troubler dans leurs exercices, et en leur accordant des espèces de priviléges, où ils ordonnoient à leurs officiers de les maintenir. On n'a pas cru que leur conscience fût intéressée dans ces concessions, tant qu'elles ont été jugées nécessaires pour le repos public, parce que c'étoit ce repos, et non pas la religion prétendue réformée, qui en étoit le motif. On peut dire à proportion la même chose du Roi d'Angleterre; et s'il accorde de plus grands avantages à ses sujets protestans, c'est que l'état où ils sont dans le royaume, et le motif du repos public l'exigent ainsi. Aussi ceux qui trouvent à redire à cet endroit de l'article ne mettent-ils la difficulté qu'en ce qu'il renferme une tacite promesse d'exécuter les lois pénales qui sont décernées par le Parlement contre les Catholiques, parce que, disent-ils, les Protestans mettent dans ces lois pénales une partie de la protection qu'ils demandent pour l'Eglise anglicane protestante.

Mais les paroles dont se sert le Roi n'emportent rien de semblable; et il importe de bien comprendre comme parle la Déclaration. « Nous protégerons, » dit-elle, et défendrons l'Eglise anglicane, comme » elle est présentement établie par les lois ». Il ne s'agit que des principes constitutifs de cette prétendue Eglise en elle-même, et non pas des lois pénales par lesquelles elle prétendroit pouvoir repousser les religions qui lui sont opposées.

Les principes constitutifs de la religion anglicane, selon les lois du pays, sont premièrement les préten-

dus articles de foi réglés sous la reine Elisabeth; secondement, la liturgie approuvée par les Parlemens; troisièmement, les homélies en instructions, que les mêmes Parlemens ont autorisées.

On ne demande point au Roi qu'il se rende le protecteur de ces trois choses, mais seulement qu'à l'extérieur il leur laisse un libre cours pour le repos de ses sujets : ce qui suffit d'un côté pour maintenir ce qui constitue à l'extérieur l'Eglise anglicane protestante, et d'autre part ne blesse point la conscience du Roi. Voilà donc à quoi il s'oblige par cette première partie de l'article, où il promet d'assurer à l'Eglise protestante et à ses membres, leurs églises, etc. La seconde a encore moins de difficulté, et même elle tempère la première, en réduisant manifestement la protection et la défense de l'Eglise anglicane protestante aux choses extérieures dont elle est en possession, et dans lesquelles le Roi promet seulement de ne point souffrir qu'on la trouble.

Le Roi est bien loin d'approuver par là l'usurpation des églises et des bénéfices; mais il promet seulement de ne point permettre que ceux qui les ont usurpés soient troublés par des voies de fait, parce que cela ne se pourroit faire sans ruiner la tranquillité de ses Etats.

A l'égard du *Test*, qui fait le second article de la Déclaration du Roi, il n'oblige Sa Majesté à autre chose, sinon à exclure des charges publiques ceux qui refuseroient de faire un certain serment : en quoi il n'y a point de difficulté, puisqu'on peut vivre humainement et chrétiennement sans avoir des charges.

Que s'il paroît rude aux Catholiques d'en être exclus, ils doivent considérer l'état où ils sont, et la petite portion qu'ils composent du royaume d'Angleterre; ce qui les oblige à ne pas exiger de leur Roi des conditions impossibles, et au contraire à sacrifier tous les avantages dont ils se pourroient flatter, à l'avancement, au bien réel et solide d'avoir un roi de leur religion, et d'affermir sur le trône sa famille, quoique catholique; ce qui peut faire raisonnablement espérer, sinon d'abord, du moins dans la suite, l'entier rétablissement de l'Eglise et de la foi. Que si on s'attache, au contraire, à vouloir faire la loi aux Protestans, qui sont les maîtres, on perdra avec l'occasion de rétablir le Roi, non-seulement tous les avantages qui sont attachés au rétablissement, mais encore tous les autres, quels qu'ils soient, et on s'exposera à toutes sortes de maux; étant bien certain que si les rebelles viennent à bout, selon leurs désirs, d'exclure tout à la fois le Roi, ils ne garderont aucune mesure envers les Catholiques, et ne songeront qu'à assouvir la haine qu'ils leur portent.

Par ces raisons, je conclus, non-seulement que le Roi a pu en conscience faire la Déclaration dont il s'agit, mais encore qu'il y étoit obligé; parce qu'il doit faire tout ce qu'il est possible pour l'avantage de l'Eglise et de ses sujets catholiques, auxquels rien ne peut être meilleur, dans la conjoncture présente, que son rétablissement. On doit même regarder déjà comme un grand avantage, la déclaration que fait Sa Majesté, de recommander fortement à son Parlement une impartiale liberté de conscience; ce qui montre

montre le zèle de ce Prince pour le repos de ses sujets catholiques, et tout ensemble une favorable disposition pour eux, dans ses sujets protestans qui acceptent sa Déclaration. Je dirai donc volontiers aux Catholiques, s'il y en a qui n'approuvent pas la Déclaration dont il s'agit : *Noli esse justus multùm, neque plus sapias quàm necesse est; ne obstupescas.* (Eccles. vii, 17.)

Je ne doute pas que notre saint Père le Pape n'appuie le Roi d'Angleterre dans l'exécution d'une Déclaration qui étoit si nécessaire, et ne pense bien des intentions d'un Prince qui a sacrifié trois royaumes, toute sa famille, et sa propre vie, à la religion catholique. Je me soumets de tout mon cœur à la suprême décision de Sa Sainteté.

Fait à Meaux, ce 22 mai 1693.

† J. BÉNIGNE, Ev. de Meaux.

« The foregoing were found with several other ori-
» ginals, in the library, among the papers of an old
» secretary of the late lord Melfort. They are followed
» by other letters concerning the Declaration of 1693,
» from lord Melfort, cardinal de Forbin, 25 may; car-
» dinal Howard, 1 june; cardinal d'Este, 3 june; car-
» dinal Howard, 8 juin : all in the portfolio of M. Lan-
» celot and also contain along letter from lord Perth to
» the Abbort of la Trappe, on the King's illness, and
» a short discourse of Pope Clément on his death, with
» sundry remarks on the general subjects of the catholic
» religion in England, together with a summary reci-
» procity of law between Scotland, France, etc. »

Le docteur J. S. Clarke a parlé de ces pièces dans la

Vie de Jacques II, qu'il vient de publier sur les papiers originaux de la famille des Stuarts; papiers qui étoient à Rome, et que le souverain Pontife a envoyés au prince régent d'Angleterre. Le docteur entre dans quelques détails sur cette controverse, et expose les raisons des Catholiques anglais, qui blâmoient la Déclaration. Le Roi, dit-il, s'étant adressé à quatre ecclésiastiques de sa nation, ils déclarèrent unanimement qu'il ne pouvoit pas promettre de protéger et de défendre une religion qu'il croyoit erronée; mais que rien n'empêchoit qu'il ne promît de protéger et de maintenir ses sujets de l'Eglise d'Angleterre dans le libre exercice de leur religion, et dans la tranquille possession et jouissance de leurs bénéfices, comme aussi de conférer ces bénéfices; vu que c'étoit deux choses très-différentes de promettre de maintenir une religion, ou seulement de maintenir ceux qui la professoient dans la possession de leurs bénéfices. Le Roi ayant consulté les mêmes théologiens, pour savoir s'il pouvoit promettre de consentir aux lois qu'on lui proposeroit pour la sûreté de l'Eglise établie, ils firent encore une réponse négative; car, disoient-ils, après une pareille promesse, le Roi se trouveroit obligé d'accéder à la proposition qu'on lui feroit par exemple d'élever le prince de Galles dans la religion anglicane, ou d'exclure tout catholique de la succession.

C'étoit là aussi à peu près le raisonnement de sir Edouard Hales, dans sa relation de la conférence du 2 juin 1693 avec Jacques, et dans ses remarques sur cet entretien. Si le Roi, disoit-il, remontoit sur son trône, en vertu de la Déclaration du 17 avril, il se trouveroit livré aux Protestans, et obligé d'accéder à toutes leurs demandes; son armée et sa Cour seroient toutes composées de Protestans; le prince de Galles seroit entouré de Protestans, et élevé par eux. Les Anglicans, disoit sir Edouard, pourroient-ils croire qu'un prince qui a perdu trois

royaumes, plutôt que de manquer à sa religion, est sincère en leur faisant des promesses qui tendent si manifestement à la ruine de cette même religion? Enfin, ajoutoit-il, les Catholiques d'Angleterre et d'Irlande seroient dans une situation pire sous Jacques rétabli à de telles conditions, qu'ils ne sont actuellement sous le prince d'Orange; car celui-ci peut leur accorder des faveurs, s'ils veulent lui prêter serment (*).

En rapportant ainsi les raisons des adversaires de la Déclaration, nous sommes loin de chercher à combattre le sentiment de Bossuet sur cette controverse, et nous n'avons voulu que montrer ce qu'on disoit de part et d'autre. Le docteur Clarke prétend que les docteurs français revinrent sur l'avis qu'ils avoient donné. Ils s'étoient trop hâtés, selon lui, d'approuver la Déclaration; et après avoir pris connoissance des lois anglaises et de l'acte du *Test*, ils donnèrent une réponse toute contraire à la première. Bossuet lui-même reconnut, quoique plus tard, qu'il s'étoit trompé, et Jacques abandonna aussi son premier sentiment. L'historien ne cite rien de Bossuet, ni des docteurs de Sorbonne, à l'appui de ce changement; et la lettre du Roi à l'abbé de la Trappe n'est pas assez précise pour confirmer ce qu'il avance. Dodd au contraire rapporte que sir Edouard Hales et quelques-uns de ses amis tombèrent peu après dans une sorte de disgrâce pour ce sujet, ou pour quelque autre semblable, et il est probable qu'il n'eût pas manqué de faire mention du changement d'avis du Roi, si ce changement avoit eu lieu. Enfin dans l'article du *Catholic Gentleman's Magazine*, que nous avons cité, on remarque que le fils et le petit-fils de Jacques II ont toujours parlé dans le sens de la Déclaration du 17 avril 1693; et on le prouve par des extraits du manifeste du prince Charles,

(*) *Church History of England*, tom. III, pag. 422.

signé à Paris le 16 mai 1715, d'une Déclaration datée de Rome le 23 décembre 1743, et du manifeste donné à Edimbourg le 10 octobre 1745. Dans toutes ces pièces les Stuarts promettent de maintenir l'Eglise établie (*).

(*) *Catholic Gentleman's Magazine*, tom. 1, pag. 718 et 719.

LETTRE

DE BOSSUET A M. BRUEYS (*).

Je vous envoie, Monsieur, une lettre pour monseigneur de Montpellier, comme vous l'avez souhaité. M. de Noailles sait bien la part que je prends à ce qui vous touche, puisque je lui ai parlé très-souvent de vous; et je puis dire aussi que je l'ai trouvé très-

(*) David-Augustin Brueys, né à Aix en 1640, fut élevé dans la religion protestante. Il avoit été destiné au barreau, et même reçu avocat : mais entraîné par son goût pour la théologie, il se livra à l'étude de cette science, et devint membre du consistoire de Montpellier. Ce fut alors qu'il publia une Réponse au livre de l'*Exposition* de Bossuet; et ensuite des *Entretiens sur l'Eucharistie*, où il attaque la présence réelle. Bossuet, au lieu de lui répliquer, entreprit de le convertir, et y réussit. Après la mort de sa femme, Brueys entra dans l'état ecclésiastique, et composa plusieurs ouvrages pour défendre l'Eglise catholique contre les Protestans. Le premier, publié peu de temps après son abjuration, et dont Bossuet parle dans cette lettre, a pour titre : *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des Protestans*, 1683. Jurieu et plusieurs autres ministres écrivirent contre cet ouvrage. Brueys les réfuta dans sa *Défense du culte extérieur de l'Eglise catholique*, qu'il fit paroître en 1685. Il a encore donné : *Réponse aux plaintes des Protestans contre les moyens que l'on emploie en France pour les réunir à l'Eglise, où l'on réfute les calomnies qui sont contenues dans le livre intitulé :* La Politique du Clergé de France, (par Jurieu.) 1686. *Traité de l'Eucharistie, où, sans entrer dans la controverse, on prouve la réalité par des vérités avouées de part et d'autre*, 1686. *Traité de l'Eglise, où l'on montre que les principes des Calvinistes se contredisent :* 1687. *Histoire du Fanatisme de notre temps, et le dessein que l'on avoit de soulever en France les Calvinistes :* 1692; avec une suite de cette *Histoire*, 1709 et 1713. *Traité de la sainte Messe* : 1700. *Traité de l'obéissance des Chrétiens aux puissances temporelles :* 1709. Brueys a composé d'autres ouvrages d'un genre différent. Il mourut à Montpellier le 25 novembre 1723. (*Edit. de Vers.*)

disposé à vous rendre service. Il est ici depuis hier au soir; mais je ne l'ai pas encore vu. Je suis ravi du nouvel ouvrage auquel vous travaillez, et j'espère qu'il fera du bien. Je ne sais si vous savez que la Gazette d'Hollande a parlé de vous d'une manière bizarre, et a dit que vous aviez trouvé le moyen de traiter la controverse en catholique, sans vous dédire de rien de ce que vous aviez dit en écrivant contre moi, étant Huguenot. J'ai reçu une lettre sans nom, qui vous accuse de laisser pour indifférentes toutes les choses que vous traitez dans votre ouvrage. Ils n'ont pas entendu votre dessein, et ils ont cru qu'en effet vous trouviez peu considérables les articles qui, selon vous, ne devroient point arrêter les Huguenots. Un mot ajouté, pour faire voir que votre argument est *ad hominem*, consolera, à ce que je vois, les ames infirmes et ignorantes. Au reste, ce petit ouvrage est fort estimé, et fait de grands fruits. Il a paru, il y a près de deux mois, une réponse de M. Claude à ma Conférence : elle m'obligera à quelque réplique; mais je voudrois bien sans tant écrire, qu'on pût pousser les adversaires à conférer avec nous. Je suis certain qu'avec la grâce de Dieu, je les confondrois sur cette matière, et qu'en peu d'heures je ferois paroître le défaut inévitable de leur cause. Continuez, Monsieur, à les instruire, et soyez au reste persuadé que je suis avec toute l'estime et la sincérité possible, Monsieur, votre, etc.

† J. BÉNIGNE, Ev. de Meaux.

Versailles, le 2 décembre 1683.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. BOSSUET, ÉVÊQUE DE CONDOM,

LORSQU'IL FUT REÇU A L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

A LA PLACE DE M. DU CHATELET,

Le 8 juin 1671.

DISCOURS
A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

MESSIEURS,

JE sens plus que jamais la difficulté de parler, aujourd'hui que je dois parler devant les maîtres de l'art du bien dire, et dans une Compagnie où l'on voit paroître avec un égal avantage l'érudition et la politesse. Ce qui augmente ma peine, c'est qu'ayant abrégé en ma faveur vos formes et vos délais ordinaires, vous me pressez d'autant plus à vous témoigner ma reconnoissance, que vous vous êtes vous-mêmes pressés de me faire sentir les effets de vos bontés particulières; si bien que m'ayant ôté, par la grandeur de vos grâces, le moyen d'en parler dignement, la facilité de les accorder me prive encore du secours que je pouvois espérer de la méditation et du temps. A la vérité, Messieurs, s'il s'agissoit seulement de vous exprimer les sentimens de mon cœur, il ne faudroit ni étude ni application pour s'acquitter de ce devoir. Mais si je me contentois de vous donner ces marques de reconnoissance, que la nature apprend à tous les hommes, sans exposer les raisons qui me font paroître ma réception dans cette illustre Compagnie si avantageuse et si honorable, ne seroit-ce pas me rendre indigne d'entrer dans un Corps si célèbre, et démentir en quelque sorte l'honneur que vous m'avez fait

par votre choix? Il faut donc vous dire, Messieurs, que je ne regarde pas seulement cette Académie comme une assemblée d'hommes savans, que l'amour et la connoissance des belles-lettres unissent ensemble. Quand je remonte jusqu'à la source de votre institution, un si bel établissement élève plus haut mes pensées. Oui, Messieurs, c'est cette ardeur infatigable qui animoit le grand cardinal de Richelieu à porter au plus haut degré la gloire de la France; c'est, dis-je, cette même ardeur qui lui inspira le dessein de former cette Compagnie. En effet, s'il est véritable, comme disoit l'orateur romain, que la gloire consiste, ou bien à faire des actions qui soient dignes d'être écrites, ou bien à composer des écrits qui méritent d'être lus, ne falloit-il pas, Messieurs, que ce génie incomparable joignît ces deux choses, pour accomplir son ouvrage? C'est aussi ce qu'il a exécuté heureusement. Pendant que les Français, animés de ses conseils vigoureux, méritoient par des exploits inouis, que les plumes les plus éloquentes publiassent leurs louanges, il prenoit soin d'assembler dans la ville capitale du royaume l'élite des plus illustres écrivains de France, pour en composer votre corps. Il entreprit de faire en sorte que la France fournît tout ensemble, et la matière et la forme des plus excellens discours; qu'elle fût en même temps docte et conquérante, qu'elle ajoutât l'empire des lettres à l'avantage glorieux qu'elle avoit toujours conservé de commander par les armes. Et certainement, Messieurs, ces deux choses se fortifient et se soutiennent mutuellement. Comme les actions héroïques animent ceux qui écri-

vent, ceux-ci réciproquement vont remuer, par le désir de la gloire, ce qu'il y a de plus vif dans les grands courages, qui ne sont jamais plus capables de ces généreux efforts, par lesquels l'homme est élevé au-dessus de ses propres forces, que lorsqu'ils sont touchés de cette belle espérance, de laisser à leurs descendans, à leur maison, à l'Etat, des exemples toujours vivans de leur vertu, et des monumens éternels de leurs mémorables entreprises. Et quelles mains peuvent dresser ces monumens éternels, si ce n'est ces savantes mains qui impriment à leurs ouvrages ce caractère de perfection que le temps et la postérité respectent? C'est le plus grand effet de l'éloquence. Mais, Messieurs, l'éloquence est morte, toutes ses couleurs s'effacent, toutes ses grâces s'évanouissent, si l'on ne s'applique avec soin à fixer en quelque sorte les langues, et à les rendre durables. Car comment peut-on confier des actions immortelles à des langues toujours incertaines et toujours changeantes; et la nôtre en particulier pouvoit-elle promettre l'immortalité, elle dont nous voyons tous les jours passer les beautés, et qui devenoit barbare à la France même dans le cours de peu d'années? Quoi donc? la langue française ne devoit-elle jamais espérer de produire des écrits qui pussent plaire à nos descendans; et pour méditer des ouvrages immortels, falloit-il toujours emprunter le langage de Rome et d'Athènes? Qui ne voit qu'il falloit plutôt pour la gloire de la Nation former la langue française, afin qu'on vît prendre à nos discours un tour plus libre et plus vif, dans une phrase qui nous fût plus naturelle, et qu'affranchis de la sujétion d'être

toujours de foibles copies, nous pussions enfin aspirer à la gloire et à la beauté des originaux. Vous avez été choisis, Messieurs, pour ce beau dessein, sous l'illustre protection de ce grand homme, qui ne possède pas moins les règles de l'éloquence, que de l'ordre et de la justice, et qui préside depuis tant d'années aux conseils du Roi, autant par la supériorité de son génie, que par l'autorité de sa charge. (1) L'usage, je le confesse, est appelé avec raison le père des langues. Le droit de les établir, aussi bien que de les régler, n'a jamais été disputé à la multitude; mais si cette liberté ne veut pas être contrainte, elle souffre toutefois d'être dirigée. Vous êtes, Messieurs, un Conseil réglé et perpétuel, dont le crédit, établi sur l'approbation publique, peut réprimer les bizarreries de l'usage, et tempérer les déréglemens de cet empire trop populaire. C'est le fruit que nous espérons recevoir bientôt de cet ouvrage admirable que vous méditez; je veux dire, ce trésor de la langue, si docte dans ses recherches, si judicieux dans ses remarques, si riche et si fertile dans ses expressions. Telle est donc l'institution de l'Académie; elle est née pour élever la langue française à la perfection de la langue grecque et de la langue latine. Aussi a-t-on vu, par vos ouvrages, qu'on peut, en parlant français, joindre la délicatesse et la pureté attique à la majesté romaine. C'est ce qui fait que toute l'Europe apprend vos écrits; et quelque peine qu'ait l'Italie d'abandonner tout-à-fait l'empire, elle est prête à vous céder celui de la politesse et des sciences. Par vos tra-

(*) Pierre Séguier, chancelier de France, mort le 28 janvier 1672, âgé de quatre-vingt-quatre ans. (*Edit. de Vers.*)

vaux et par votre exemple, les véritables beautés du style se découvrent de plus en plus dans les ouvrages français, puisqu'on y voit la hardiesse, qui convient à la liberté, mêlée à la retenue, qui est l'effet du jugement et du choix. La licence est restreinte par les préceptes; et toutefois vous prenez garde qu'une trop scrupuleuse régularité, qu'une délicatesse trop molle, n'éteigne le feu des esprits, et n'affoiblisse la vigueur du style. Ainsi nous pouvons dire, Messieurs, que la justesse est devenue par vos soins le partage de notre langue, qui ne peut plus rien endurer ni d'affecté ni de bas : si bien qu'étant sortie des jeux de l'enfance, et de l'ardeur d'une jeunesse emportée, formée par l'expérience, et réglée par le bon sens, elle semble avoir atteint la perfection qui donne la consistance. La réputation toujours fleurissante de vos écrits, et leur éclat toujours vif, l'empêcheront de perdre ses grâces; et nous pouvons espérer qu'elle vivra dans l'état où vous l'avez mise, autant que durera l'Empire français, et que la Maison de saint Louis présidera à toute l'Europe. Continuez donc, Messieurs, à employer une langue si majestueuse à des sujets dignes d'elle. L'éloquence, vous le savez, ne se contente pas seulement de plaire; soit que la parole retienne sa liberté naturelle dans l'étendue de la prose, soit que resserrée dans la mesure des vers, et plus libre encore d'une autre sorte, elle prenne un vol plus hardi dans la poésie; toujours est-il véritable que l'éloquence n'est inventée, ou plutôt qu'elle n'est inspirée d'en-haut que pour enflammer les hommes à la vertu; et ce seroit, dit saint Augustin, la rabaisser

trop indignement, que de lui faire consumer ses forces dans le soin de rendre agréables des choses qui sont inutiles. Mais si vous voulez conserver au monde cette grande, cette sérieuse, cette véritable éloquence, résistez à une critique importune, qui tantôt flattant la paresse par une fausse apparence de facilité, tantôt faisant la docte et la curieuse par de bizarres raffinemens, ne laisseroit à la fin aucun lieu à l'art, et nous feroit retomber dans la barbarie. Faites paroître à sa place une critique sévère, mais raisonnable, et travaillez sans relâche à vous surpasser tous les jours vous-mêmes, puisque telle est tout ensemble la grandeur et la foiblesse de l'esprit humain, que nous ne pouvons égaler nos propres idées; tant celui qui nous a formés a pris soin de marquer son infinité. Au milieu de nos défauts, un grand objet se présente pour soutenir la grandeur des pensées et la majesté du style. Un Roi a été donné à nos jours, que vous nous pouvez figurer en cent emplois glorieux, et sous cent titres augustes; grand dans la paix et dans la guerre, au dedans et au dehors, dans le particulier et dans le public, on l'admire, on le craint, on l'aime. De loin il étonne, de près il attache; industrieux par sa bonté à faire trouver mille secrets agrémens dans un seul bienfait; d'un esprit vaste, pénétrant, réglé, il conçoit tout, il dit ce qu'il faut, il connoît et les affaires et les hommes; il les choisit, il les forme, il les applique dans le temps, il sait les renfermer dans leurs fonctions; puissant, magnifique, juste, veut-il prendre ses résolutions, la droite raison est sa conseillère; après il se soutient, il se suit lui-même, il

faut que tout cède à sa fermeté et à sa vigueur invincible. Le voilà, Messieurs, ce digne sujet de vos discours et de vos chants héroïques. Le voyez-vous ce grand Roi dans ses nouvelles conquêtes, disputant aux Romains la gloire des grands travaux, comme il leur a toujours disputé celle des grandes actions? Des hauteurs orgueilleuses menaçoient ses places; elles s'abaissent en un moment à ses pieds, et sont prêtes à subir le joug qu'il impose. On élève des montagnes dans les remparts, on creuse des abîmes dans les fossés : la terre ne se reconnoît plus elle-même, et change tous les jours de forme sous les mains de ses soldats, qui trouvent sous les yeux du Roi de nouvelles forces, et qui en faisant les forteresses s'animent à les défendre. Vous avez souvent admiré l'ordre de sa maison; considérez la discipline de ses troupes, où la licence n'est pas seulement connue, et qui ne sont plus redoutées que par l'ennemi. Ces choses sont merveilleuses, incroyables, inouïes; mais son génie, son cœur, sa fortune, lui promettent je ne sais quoi de plus grand encore. De quelque côté qu'il se tourne, ses ennemis redoutent ses moindres démarches; ils sentent sa force et son ascendant, et leur fierté affectée couvre mal leur crainte et leur désespoir. Finissons : car où m'emporteroit l'ardeur qui me presse? Il aime et les savans et les sciences; c'est à elles, pour ainsi dire, qu'il a voulu confier le plus précieux dépôt de l'Etat; il veut qu'elles cultivent l'esprit le plus vif et le plus beau naturel du monde. Ce Dauphin, cet aimable prince, surmonte heureusement les premières difficultés des études; et s'il n'est pas rebuté

par les épines, quelle sera son ardeur quand il pourra cueillir les fleurs et les fruits? On vous nourrit, Messieurs, un grand protecteur; si nos vœux sont exaucés, si nos soins prospèrent, ce prince ne sera pas seulement un jour le digne sujet de vos discours; il en connoîtra les beautés, il en aimera les douceurs, il en couronnera le mérite.

RÉPONSE DE M. CHARPENTIER,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE,

AU DISCOURS DE BOSSUET.

MONSIEUR,

Après avoir remporté des applaudissemens de toute la France par vos célèbres prédications, après avoir été elevé à la première dignité de l'Eglise par le concours de la puissance royale et de l'autorité du saint Siége, après avoir mérité le choix de notre auguste monarque pour l'éducation du premier prince de toute la terre, après, dis-je, tant d'événemens éclatans qui vous comblent de gloire de tous côtés, aviez-vous encore quelque chose à souhaiter?

Cependant, Monsieur, votre arrivée en ce lieu-ci, qui apporte un si grand ornement à la Compagnie; ces paroles obligeantes qu'elle a ouïes de votre bouche, cet agréable épanouissement de cœur et de visage que vous lui faites paroître, marquent bien que vous avez regardé l'occasion présente comme la matière d'une nouvelle joie qui vous étoit offerte, et que vous avez voulu ajouter le nom d'académicien aux titres sublimes d'orateur chrétien, d'évêque, et de précepteur de monseigneur le Dauphin.

Vous

Vous ne nous surprenez point, Monsieur, par cette pensée, qui ne fait que confirmer ce que la voix de la renommée avoit déjà publié de votre mérite. Vous justifiez par là votre bonne fortune; et cet amour déclaré des bonnes lettres, fait connoître évidemment une des causes de votre prospérité auprès d'un Roi si éclairé, et qui se plaît à distribuer les plus grandes récompenses aux plus vertueux. Il n'est pas malaisé de croire qu'un homme qui a paru avec autant d'éclat que vous avez fait, Monsieur, ait de la doctrine et de l'éloquence; il n'est pas malaisé de croire qu'avec ces talens, il s'élève aux premières places. Mais qu'après avoir acquis tant de réputation et de dignité, il se fasse encore un honneur d'entrer dans nos exercices académiques, c'est ce qu'il n'est pas aisé de croire, parce que peu de gens sont capables de ces généreux sentimens et de cette noblesse d'ame.

Il en faut assurément beaucoup; il faut beaucoup d'élévation d'esprit, et en même temps un grand discernement pour envisager la beauté de l'étude sous le dais et dans les balustres. Il règne, parmi le grand monde, je ne sais quelle contagion de faste et d'orgueil qui combat étrangement la simplicité de la philosophie; et quiconque peut conserver dans son cœur l'estime qu'on en doit faire, parmi tant d'objets qui semblent en inspirer le mépris, peut s'assurer qu'il est au-dessus des opinions vulgaires, et que sa raison est victorieuse de l'erreur.

C'est sans doute la connoissance de la vérité et l'amour du bien qui mettent de la distinction entre les hommes. La Cour a son peuple aussi bien que la ville; la pourpre couvre quelquefois des ames basses ou médiocres; et ce n'est point la splendeur de la naissance, ni la grandeur des emplois, ni l'abondance des richesses qui font les hommes extraordinaires. Tous ces avantages véritablement ne sont pas inutiles; mais ce ne sont pas ceux sur qui roule la félicité, ni d'où se tire la véritable louange. Le mérite personnel, ce mérite qui trouve en soi-même sa récompense,

et qui n'en voit point au dehors de si élevée où il n'ait droit de prétendre, est quelque chose de plus excellent que les grandeurs et que les richesses; mais c'est un bien qui se trouve rarement, et si rarement qu'il semble que le ciel soit prodigue de tous les autres biens, en comparaison de celui-ci, dont il est très-avare. Cela veut dire qu'il est plus aisé de faire une grande fortune que d'être un parfaitement honnête homme; parce que la fortune se peut présenter par mille voies différentes, au lieu que ce mérite personnel qui fait l'honnête homme, ne se peut acquérir ni se conserver qu'en cultivant son ame par les plus belles connoissances, et en faisant une profession continuelle de la vertu; de sorte que celui qui prend ce soin de lui-même, qui au milieu des grandeurs en estime moins la possession que ce qui l'en rend digne, qui en tout temps, en tout âge, en tout état s'efforce de se conserver, par l'exercice, ces excellentes habitudes qui s'évanouiroient peut-être par la négligence, de même que les arts s'oublient, faute de les pratiquer, doit être considéré comme un homme que le ciel a libéralement et pleinement pourvu de cette qualité précieuse, de ce mérite si estimé et si rare. Je n'oserois, Monsieur, en votre présence, faire l'application de cette vérité sur votre personne; mais je suis très-assuré que l'action que vous venez de faire ne sera point oubliée parmi vos éloges.

L'Eglise a toujours eu des prélats qui n'ont pas moins attiré de vénération sur eux par l'éminence de leur savoir, que par la majesté de leur sacerdoce. Le grand saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin, saint Ambroise, Synesius évêque de Cyrène, le patriarche Photius, Eusèbe l'ami de Pamphile, et mille autres ont été l'admiration de leur siècle; et l'obligation immortelle que les studieux ont aux ouvrages de ce dernier, fait que nous avons presque oublié son hérésie, ou que nous ne nous en souvenons que pour déplorer son malheur. Vous marchez, Monsieur, sur les pas de ces illustres évêques de

l'antiquité ; et pour vous trouver des vestiges plus frais, vous marchez sur les pas de l'incomparable cardinal de Richelieu, notre premier protecteur, qui nous a assemblés, qui nous a obtenu les premières grâces royales, et qui nous auroit laissé un regret éternel de sa perte, s'il n'avoit eu pour successeur monseigneur le chancelier, qui, par sa constante affection envers l'Académie, l'a maintenue, l'a agrandie, l'a honorée. Vous marchez sur les pas du cardinal du Perron, des Bembes, des Sadolets, des Bentivoles, et des autres ornemens du sacré Collége, qui ont cru qu'il ne leur étoit pas moins glorieux de se parer de l'immortelle verdure des lauriers du Parnasse, que de se distinguer par l'éclat éblouissant de la pourpre romaine.

Que n'attend point de vous la France? Que n'attend-elle point de ces nobles mouvemens de votre ame, dans l'emploi où vous êtes auprès de ce jeune Prince, qui fait aujourd'hui l'espérance de l'Etat, et qui doit un jour en faire la félicité? Tandis que son père, tout brillant de l'éclat de ses victoires et de ses vertus, visite ses frontières, assure ses conquêtes, affermit ses alliés et dissipe les nuages que l'envie ou l'injuste frayeur peuvent élever contre sa juste prospérité; c'est sur vous qu'il se repose de l'instruction de ce cher fils, et à qui il confie le soin de l'introduire dans les mystères des Muses, sans le secours desquelles on trouve quelque chose à dire dans la fortune des plus grands princes. Une fonction si importante, et qui vous rend si nécessaire auprès de sa personne sacrée, ne nous permet pas de croire que nous puissions souvent jouir de votre présence; mais elle ne nous défend pas d'espérer que nous serons souvent présens à votre mémoire, et quelquefois même à vos entretiens, et que vous inspirerez à ce jeune héros les bons sentimens qu'il doit avoir pour une Compagnie qui ne souhaite que sa gloire, et qui va bientôt s'employer à la répandre par toute la terre. J'oserois répondre, Monsieur, que vous en userez de la sorte. Monseigneur le Dauphin n'apprendra point que son illus-

tre précepteur ait voulu entrer dans cette Compagnie, sans en concevoir en même temps une haute idée; et vous ne rencontrerez point une si favorable disposition dans son esprit, sans en même temps l'appuyer et la fortifier. Le bonheur de l'Académie nous a donné votre estime; c'est à vous, Monsieur, à nous donner celle de monseigneur le Dauphin : et ainsi il se trouvera que cette heureuse journée, en nous procurant un confrère aussi illustre que vous, nous aura procuré l'appui d'un Prince aussi puissant que votre royal disciple.

DISCOURS

PRONONCÉ DANS L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LE 2 AOUT 1704,

PAR M. L'ABBÉ DE POLIGNAC (*),

Lorsqu'il fut reçu à la place de M. Bossuet, évêque de Meaux.

MESSIEURS,

COMMENT puis-je paroître devant vous, quand je songe à la place que vous me donnez, et au grand homme à qui je succède?

Quel homme fut plus célèbre que M. l'évêque de Meaux? Vous l'appelâtes dans un temps où sa réputation voloit de toutes parts. Jugé digne d'élever un Prince, l'espérance de l'État et le principal objet des attentions du Roi, il fut jugé digne de vous. Il apporta dans cette Compagnie tout le mérite qu'on vient y acquérir, une politesse parfaite, une éloquence vive, une vaste érudition. Vous fûtes moins touchés de la beauté de ses talens que de l'usage qu'il en avoit su faire. Il avoit paru dans la chaire de l'Evangile comme un Chrysostôme; déjà la vérité l'avoit choisi pour son défenseur comme un Athanase; on ne parloit que du succès prodigieux de ses conférences et de ses disputes; rien ne résistoit à la force de ses raisonnemens; et l'hérésie n'avoit point de présage plus certain de sa prochaine ruine en France, que les victoires qu'il remportoit tous les jours sur les ennemis de la foi.

Il persévéra jusqu'à la mort dans ce docte et saint exercice, toujours animé du même zèle, toujours faisant servir les lettres à la religion. De là sont sortis ces discours véhémens qui saisissoient tous ses auditeurs, ces oraisons fa-

(*) Depuis cardinal et archevêque d'Auch.

meuses qui nous apprennent comment on peut instruire les vivans par l'exemple des morts; de là ces merveilleux ouvrages auxquels semble attachée la grâce des conversions, qui portent le flambeau de la vérité jusque dans les plus épaisses ténèbres du mensonge, qui la peignent à nos yeux, et qui l'impriment dans l'esprit avec des traits si nobles et si forts, qu'elle n'a plus besoin que de la bonne foi pour achever de le soumettre. Mais ce qu'on estima le plus en lui, c'est qu'il se regarda toujours comme un enfant de l'Église, pendant qu'il en étoit le docteur, et qu'il borna toute l'étendue de ses connoissances à savoir simplement, et à nous enseigner ce qu'il falloit croire avec le commun des fidèles.

Tant de travaux ne le détournèrent jamais de ses autres devoirs. Comme l'étude qu'il avoit faite de l'antiquité lui avoit acquis l'expérience de tous les temps, il comprenoit mieux que personne de quelle importance est aux États l'éducation de ceux qui doivent les gouverner. Il savoit que les premières impressions de la jeunesse forment ordinairement le caractère de toute la vie, et que la vie des princes forme celle de leurs sujets. Il s'appliqua donc à conduire l'heureux naturel de Monseigneur, et laissant aux autres le soin de cultiver les qualités qui devoient un jour le faire craindre, il ne s'attacha qu'à celles qui devoient le faire aimer. Il lui fit voir que dans la juste idée qu'on doit avoir des Rois, la bonté l'emporte sur tout le reste; que c'est principalement à cette marque qu'on reconnoît en eux l'image du Dieu vivant; qu'ils ne sont jamais mieux les maîtres des autres hommes que lorsqu'ils en sont les véritables pères, et que la domination la plus sûre est celle qui commence par assujettir les cœurs. Il lui montra, dans l'histoire de saint Louis, quels secours on tire des vertus chrétiennes au milieu des plus grands malheurs, et dans celle du Roi, comment on peut les conserver au comble de la gloire et dans le torrent des prospérités. Le Prince, en suivant ces règles et ces modèles, s'est rendu l'objet de l'estime et de l'amour

du monde : la sagesse du fils fait le plus grand bonheur du père, disons aussi que le mérite du disciple fait la plus grande gloire du précepteur.

RÉPONSE
DE M. L'ABBÉ DE CLÉRAMBAULT,
AU DISCOURS DE M. L'ABBÉ DE POLIGNAC.

MONSIEUR,

QUOIQUE la douce et charmante société qui nous unit, nous ait toujours fait regarder la mort de tous nos confrères comme on regarde ses propres malheurs, nous avons été si vivement atteints de celle du fameux académicien dont vous occupez la place, que sans nos réflexions sur l'indispensable nécessité de sortir de cette vie, et la joie que nous ressentons de votre heureuse présence, nous n'aurions jamais pu trouver aucun soulagement à notre douleur.

Ce grand personnage étant un de ces hommes rares et supérieurs, qui sont quelquefois montrés au monde, pour lui faire seulement sentir jusques où peut être porté le mérite sublime, sans laisser presque l'espérance de leur pouvoir trouver des successeurs : dès qu'il s'appliqua aux lettres sacrées, il sut bien faire connoître, par le prodigieux espace qu'il laissa entre lui et ceux qui couroient la même carrière, qu'il sembloit destiné à entrer un jour dans ce petit et glorieux nombre des grands génies qui font l'ornement de leurs siècles. Il soutint de si beaux commencemens par une application exacte à tous ses devoirs, et par cette ardeur infinie pour les sciences, dont il devoit faire un si noble usage; et comme l'utilité de l'Eglise fut toujours son tendre et principal objet, avec l'amour de la belle gloire que Dieu veut bien être insépa-

rable de la digne exposition, et de la ferme défense des saintes vérités que la foi propose, il commença dès les premières années de sa jeunesse à faire valoir contre les vices les talens qu'il avoit reçus du ciel pour l'éloquence. Ce fut avec de si grands succès, qu'ayant en peu de temps obscurci la plupart de ses égaux, il s'acquit par ces importantes fonctions, et par ses savantes conférences, cette haute estime dans les esprits; et sut gagner par les charmes de son commerce, dans lequel il savoit tout rendre aimable, ce doux empire sur les cœurs, dont il a joui d'une manière si singulière jusqu'aux derniers momens de sa vie.

Tant de talens extraordinaires, égalés ou surpassés encore par son désintéressement et sa modestie, lui ayant donné autant de zélés partisans qu'il y avoit dans tous les états de personnes capables de juger du vrai mérite, le firent appeler au gouvernement d'une église considérable, par le grand Prince que sa pénétration et sa justice élèvent si fort au-dessus de tous les autres, et qui est suffisamment désigné par ce noble caractère. Mais l'éducation du successeur de sa puissance et de sa gloire, ce fils unique qui possède si dignement toute sa tendresse et son estime, lui paroissant trop importante pour n'en pas confier une grande partie à un homme si excellent, il le détermina à renoncer, pour ce glorieux emploi, aux fonctions de la haute dignité dont il venoit de l'honorer, auxquelles il se destinoit tout entier. Alors se donnant sans réserve à ce nouveau devoir, il contribua si heureusement à fortifier dans cet excellent naturel toutes ces grandes et aimables qualités qui nous assurent la félicité publique, et méditant déjà des victoires contre les ennemis de l'Église, il laissa obtenir à ses rivaux le premier rang, qu'il pouvoit occuper dans l'éloquence sacrée; comme autrefois (si l'on ose comparer des hommes si différens) le premier des empereurs avoit fait si noblement, parmi les orateurs profanes, en préférant à cet honneur celui de subjuguer les ennemis de sa patrie.

Ce prélat illustre commença peu de temps après à faire sentir aux adversaires des vérités orthodoxes le poids de sa supériorité, par cette science sublime dans laquelle il s'étoit déjà rendu si recommandable; cette maîtresse de toutes les autres, si élevée au-dessus d'elles, non-seulement par la dignité de son objet, mais encore par la profondeur et la méthode de le traiter; c'est-à-dire la grande et vraie théologie, puisée dans les bonnes sources de l'Ecole, que les partisans de l'erreur ont toujours tâché de décrier, et même de charger de mépris apparens, connoissant combien elle leur étoit funeste. Il se servit donc contre eux de ce grand art, qui, supposant les notions claires et les définitions justes, prises dans la nature même des choses, infère l'un de l'autre, par des raisonnemens solides, et concluans avec ordre et liaison; en un mot de cette parfaite scolastique, également éloignée de la foiblesse embrouillée, et de la chicane barbare, affectée par quelques-uns qui se flattent avec si peu de fondement d'exceller par là au-dessus des autres, et de l'épaisse confusion d'autorités et de faits entassés et mal digérés, sans être rangés dans les questions différentes, pour y servir de fortes et vives preuves, que certains demi-savans, se fiant à ce qu'ils ont d'esprit naturel, osent honorer du nom de positive, leur peu de lumière ne leur permettant pas de connoître que ce sont deux sœurs inséparables, dont l'une est le guide et le soutien de l'autre, qui fait sa perfection et son ornement. Il fit sentir toute sa force et sa méthode, en conservant toujours dans ses écrits la politesse et même les grâces, soit qu'il fallût justifier la doctrine de l'Église contre les reproches et les calomnies de ses ennemis, soit qu'il fallût les convaincre des contradictions absurdes de la leur et des changemens essentiels qu'elle a déjà soufferts malgré sa nouveauté. Ce grand homme se faisoit honneur de posséder une science si nécessaire, et de s'en servir si utilement; bien différentde ceux qui, n'étant pas seulement à portée de l'entendre, ni par conséquent d'en pouvoir jamais juger, croient que c'est bien plus tôt fait de la

rejeter en la traitant de subtilité sèche et inutile, pour excuser au moins par là leur peu de pénétration et leur ignorance.

Tous ces grands et solides avantages, qui le mettoient si fort au-dessus de ceux de son temps, ni les travaux d'esprit continuels dans lesquels il se trouvoit engagé, et qui souvent y laissent de la rudesse, ne le rendirent jamais ni plus fier ni plus farouche. Il sut toujours parfaitement accorder l'affabilité, la douceur, et même la condescendance, avec la fermeté de vigilant et intraitable défenseur de la pure et saine doctrine; il se crut indispensablement obligé d'employer toutes les lumières de son esprit à réprimer les entreprises de ceux qui vouloient y donner atteinte : et voyant qu'une nouvelle erreur, d'autant plus pernicieuse, qu'elle affectoit de se cacher sous le prétexte d'une plus haute perfection, et de raffinement dans les sentimens de piété, menaçoit la tranquillité de l'Église; sans considérer son âge avancé, ni les incommodités de sa personne, atténuée par tant de travaux, il n'écouta plus que son zèle, pour l'affermir par ces doctes ouvrages si dignes de notre admiration. Enfin, quoique bien près de terminer ses jours, il ne put encore s'empêcher de ranimer ses forces mourantes, pour réfuter un traducteur et nouveau commentateur de l'Évangile, qui lui parut trop hardi; ce qu'il fit avec tant de profondeur et de justesse, qu'on pourra douter un jour que ce fut le dernier effort de son génie. Alors sentant en lui la nature entièrement épuisée et sans aucune ressource, et qu'il lui falloit subir la loi commune à tous les hommes, il acheva de s'y préparer avec une fermeté et une résignation exemplaire, par tous les actes les plus édifians et les plus tendres; et vivement pénétré des vérités qu'il avoit si constamment défendues, et plein de cette salutaire espérance qu'il avoit si bien connue, il alla partager les récompenses éternelles avec ses glorieux prédécesseurs, les fameux Pères de l'Église, qui ont si bien mérité d'elle dans leurs siècles, comme il a fait dans le sien.

ORAISON FUNÈBRE

DE MESSIRE

JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE MEAUX,
LE 23 JUILLET 1704,

Par le P. DE LA RUE, de la Compagnie de Jésus.

ORAISON FUNÈBRE

DE MESSIRE

JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX.

Operatus est bonum, et rectum, et verum, in universâ culturâ ministerii domûs Domini;.... et prosperatus est.

Il fit ce qui étoit bon et droit, et vrai, dans tout ce qui regardoit le ministère de la maison du Seigneur : et tout lui réussit heureusement. C'est ce qui est dit d'Ezéchias, au livre II des Paralipomènes, ch. 31.

MESSEIGNEURS (*),

S'IL fut glorieux à cet ancien roi de Juda, d'avoir mérité des louanges si singulières dans un siècle malheureux, où l'impiété des souverains, l'ignorance du peuple et la négligence des grands prêtres, avoient presque aboli le service du Seigneur : quelle gloire au grand homme que nous pleurons, de s'être rendu digne de lui être comparé, dans un siècle aussi florissant que le nôtre, entre tant de prélats zélés pour la religion, sous les yeux d'un Souverain qui fait de la piété le plus fort appui de son trône! Luire dans les ténèbres d'une nation dépravée, c'est à quoi saint Paul sembloit borner la vertu des premiers Chrétiens (1). Mais luire au milieu des lumières, et y sou-

(*) MM. l'archevêque de Narbonne, les évêques de Condom, de Tulle, de Troyes, d'Autun.

(1) In medio nationis pravæ lucetis, sicut luminaria in mundo. *Philipp.* II. 15.

tenir son éclat, c'est ce qui n'appartient qu'aux premiers astres du monde.

Il est éteint celui qui répandoit dans la maison du Seigneur une si vive clarté, par sa bonté, par sa droiture, par son zèle pour la vérité. Le reconnoissez-vous, Messieurs, à ces trois nobles caractères? Ne suffisent-ils pas pour vous le rendre encore présent? tel que vous l'avez vu confirmer par ses exemples, les leçons de vertu qu'il avoit soin de vous donner; tel que la Cour l'a vu soutenir les grands emplois que le plus sage des Rois confioit à sa conduite; tel que l'Eglise enfin l'a vu combattre pour elle, contre tous ses ennemis.

Vous aimiez sa bonté, la Cour respectoit sa droiture, l'Eglise applaudissoit à son zèle pour la vérité. La bonté dans ses mœurs, la droiture dans ses emplois, la vérité dans sa doctrine : *Operatus est bonum, et rectum, et verum, et prosperatus est.*

Heureux de s'être attiré par ces trois rares qualités, l'affection du troupeau qu'il a conduit, la confiance du Prince qu'il a élevé, l'admiration de l'Eglise qu'il a défendue! Plus heureux d'avoir fait un usage assez fidèle des talens précieux qu'il avoit reçus de Dieu, pour pouvoir à la mort se présenter à ses yeux chargé du fruit de ses travaux, et en attendre la récompense! Heureux nous-mêmes enfin, qui le regrettons, d'avoir dans notre douleur une consolation aussi douce que l'idée de son bonheur! Ne rougissons point de nos larmes : elles n'ont rien de l'amertume que l'on ressent à pleurer tant d'illustres morts, dont on ne loue les vertus qu'en dissimulant les vices, et pour lesquels on n'espère qu'en tremblant. Nos louanges n'ont pas besoin des couleurs de la flatterie, ni de celles du déguisement, pour être applaudies; et si l'espérance que nous osons concevoir de son salut, a la miséricorde pour fondement, elle a pour appui la justice (1).

Avec ces sentimens que l'apôtre saint Paul tâchoit

(1) *II. Tim.* IV. 8.

d'inspirer aux fidèles (1), dans les pleurs qu'ils versoient sur les cendres de leurs morts, j'entreprends sans scrupule, à la face des saints autels, l'éloge de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET, évêque de Meaux, conseiller d'Etat ordinaire, précepteur de Monseigneur le Dauphin, premier aumônier de madame la Dauphine, et de madame la duchesse de Bourgogne, conservateur des priviléges de l'Université, supérieur du collége royal de Navarre. Toutes ces qualités sont mortes pour lui devant les hommes. Celles dont nous allons parler sont immortelles, et le rendront immortel.

PREMIÈRE PARTIE.

Dieu, par la perfection de son être étant essentiellement *tout bien* (2); et par la plénitude de son être, étant *le bien de toutes choses* (3); toute la bonté répandue dans les créatures n'est qu'une image de cet Être souverainement parfait, un écoulement de cet Être souverainement bienfaisant. Le fidèle, par conséquent, attaché constamment au soin de sa perfection, plein d'une inclination bienfaisante pour les autres, a dans son cœur et dans son naturel les plus vives impressions de cette suprême bonté.

Salomon s'en reconnoissoit prévenu, quand il se rendoit à lui-même ce témoignage avantageux : qu'il étoit né *plein d'esprit, et pourvu d'une bonne ame*; *Puer eram ingeniosus, et sortitus animam bonam* (4).

A qui pouvoit mieux convenir cet aveu sincère des dons du ciel, qu'à ce digne instrument, que Dieu a formé de nos jours pour la gloire de son nom, et pour le salut des peuples? Il naquit à Dijon, d'une famille distinguée par des charges honorables, et par des em-

(1) Non contristemini, sicut et cæteri, qui spem non habent. *I. Thessal.* IV. 12. — (2) Omne bonum. *Exod.* XXXIII. 19. — (3) Bonum omnium. *Dionys. de div. Nom. c.* 4. — (4) *Sap.* VIII. 19.

plois importans. Ceux de son sang, établis depuis longtemps dans le Parlement, y occupoient tant de diverses places, que son père fut obligé par les lois de s'en exclure lui-même, et d'aller prendre à Metz, dans le nouveau Parlement, où son oncle maternel étoit premier président, la pourpre que sa patrie lui refusoit à regret. Aussi fut-ce à regret qu'il s'éloignoit d'elle : et pour marque de sa tendresse, il y laissa ses enfans en dépôt, sous les soins de son frère aîné.

Ce fut auprès de cet oncle vertueux que le jeune Bénigne, appelé de Dieu à de grands desseins, prit le premier goût des belles-lettres, et de la vraie piété. Souffrez, Messieurs, que je vous dise que ce fut au collége de notre Compagnie qu'il en reçut les premières leçons. La complaisance est pardonnable à se souvenir d'un honneur que l'on ne peut oublier sans être ingrat. Mais bientôt il n'eut plus besoin d'aucun maître que du Seigneur même des sciences (1) : Dieu lui parla. Ce même Dieu, qui voulant tirer Augustin des désordres de sa jeunesse, des irrésolutions de son cœur, le forçoit, pour ainsi dire, à la lecture des saints livres, et lui crioit avec empire : *Prends, et lis*; *Tolle, lege* (2) : ce même Dieu voulant entrer dans le cœur d'un jeune enfant, tout rempli des idées fleuries des poètes et des orateurs, qu'il goûtoit avec plaisir, disposa, comme par hasard, dans le cabinet de son oncle, une Bible sous ses yeux, et l'attacha d'abord à cette sainte lecture, avec un charme si doux; lui fit sentir si vivement l'élévation de cette divine parole au-dessus de tous les discours humains, que ce moment lumineux frappa dès-lors son esprit pour tout le reste de sa vie. Il demanda le saint livre, et ne cessa point de l'étudier : s'appliquant personnellement à lui-même cet ordre général du Seigneur au peuple Hébreu : *Audi Israel : Ecoute Israël. Ces paroles que je t'adresse seront gravées dans ton cœur. Tu les auras toujours en vue, soit que tu*

(1) *I. Reg.* II. 3. — (2) *Confess. lib.* VIII, c. 12.

sois

tu sois assis dans ta maison, soit que tu marches par les chemins, soit que tu t'endormes ou te réveilles (1); ordre qu'il accomplit depuis littéralement. Quel fruit en tira-t-il? Nous le verrons dans la suite.

Plein de ces saintes impressions, il vient à Paris puiser les hautes sciences dans les pures sources de cette ancienne et fameuse Université. Avec quelles dispositions? Un esprit solide et brillant, un génie sublime et aisé, un assemblage peu commun de douceur et de fermeté, de franchise et de discrétion; un visage où la modestie et l'innocence étoient peintes, un air respectable et engageant, une grâce infinie à s'expliquer. Ce fut avec ces qualités que le jeune abbé parut dans le monde. En falloit-il plus pour s'y perdre avec la foule des jeunes gens? Il y trouva de quoi se distinguer, s'élever, se sanctifier; parce qu'il se rendit docile aux conseils de la sagesse; et que, se dérobant aux amusemens de son âge, il chercha son salut, encore plus que sa fortune, aux pieds et sous les yeux des plus sages de son temps.

Un Nicolas Cornet, grand maître du collége de Navarre, un Vincent de Paul, instituteur des prêtres de la Mission, furent ses maîtres et ses modèles dans la science de l'Ecole, et dans celle du salut. Ce fut à ces hommes choisis qu'il dévoua ses plus belles années : ce fut de leur fonds qu'il tira l'amour de l'ancienne doctrine, et l'horreur de la nouveauté : ce fut dans leur cœur qu'il puisa la simplicité de la vertu, sans faste et sans hypocrisie.

Son activité pour les bonnes œuvres, et sa docte facilité à exercer le ministère de la parole de Dieu, le firent désirer pour les deux plus importantes et plus grandes cures de Paris. Mais attaché dès sa tendre jeunesse au chapitre de Metz, d'abord par un canonicat, ensuite par les dignités d'archidiacre et de doyen : il crut devoir à

(1) Meditaberis in eis sedens in domo tuâ, et ambulans in itinere, dormiens atque consurgens. *Deuter.* VI. 7.

cette Eglise, qui sembloit prendre plaisir à l'élever, le principal fruit de ses études. Il forma donc le dessein de s'y établir.

Fut-ce pour s'y borner à la fonction des Lévites, *occupés autour de l'arche à chanter les louanges du Seigneur* (1)? Il s'en acquittoit avec un soin religieux, il s'y sentoit même porté par un attrait particulier : mais c'étoit trop peu pour son zèle. Il se crut encore *établi sur les murs de Jérusalem comme un de ces gardes surveillans*, à qui le prophète Isaïe recommande de la part de Dieu *de ne se taire ni jour ni nuit* (2). Il se disposa donc aux travaux apostoliques par de fréquentes missions, par la lecture des saints pères, et par la méditation des livres divins, plus en esprit de prière que d'étude. Il regarda comme un abus et comme une profanation, d'oser fouiller dans ces trésors sacrés, pour enrichir son esprit, plutôt que pour cultiver son ame; pour se mettre en état d'enseigner la religion, plutôt que pour la pratiquer. Savans! c'est là l'écueil ordinaire de vos études. Il fut assez fidèle à la grâce de sa vocation pour éviter cet écueil, et pour se proposer son salut et sa perfection, comme le premier objet de son zèle. Envoyé de Dieu, pour être en ce siècle d'illusion ce qu'Esdras avoit été dans un siècle d'ignorance, l'interprète et le zélateur de la loi; sur ce modèle, il prépara son cœur, non-seulement à pénétrer, comme Esdras, tous les mystères de la loi, mais à l'accomplir comme lui, avant que d'en instruire le peuple : *Paravit cor suum ut investigaret legem Domini, et faceret, et doceret* (3).

Tous les avis qu'il y trouva si souvent donnés aux fidèles, sur la pureté de la vie, sur le mépris des biens,

(1) Coram arca Domini de Levitis, qui ministrarent, et recordarentur operum ejus. *I. Paral.* XVI. 4.

(2) Super muros Jerusalem custodes totâ die et totâ nocte in perpetuum non tacebunt. *Isai.* LXII. 6.

(3) *I. Esdr.* VII. 10.

sur l'effusion de la charité, sur l'esprit de paix et de douceur, lui parurent dès-lors, et dans la suite de sa vie, autant de lois aussi personnelles, que si la loi de Dieu n'eût parlé que pour lui seul. Plus il croissoit en âge et en honneurs, plus il redoubloit sa vigilance à cultiver ces illustres vertus, si nécessaires aux ministres de l'autel. L'innocence de sa vie éclata d'autant plus, qu'il toucha de plus près aux écueils et aux pièges de la Cour. Son mépris pour les biens augmenta par l'augmentation des biens mêmes. Sa charité s'enflamma par la foule des misérables, et par l'accroissement des difficultés du temps. Sa douceur redoubla par tous les événemens les plus capables de l'altérer.

Irréprochable dans sa vie, jusqu'à faire rougir la plus hardie médisance, il porta le détachement et le désintéressement, jusqu'à s'attirer la censure de ceux qui mettent la prudence à ne rien négliger de leurs propres intérêts; et qui se croient élevés dans la maison du Seigneur, plutôt pour en recueillir les fruits, que pour en remplir les charges.

Si c'étoit en lui un défaut que ce noble mépris des avantages temporels, c'étoit le même défaut dont le sage Néhémias se vantoit au peuple de Dieu, de l'avoir gouverné sans intérêt, *sans empressement à rechercher les revenus attachés à son ministère* (1): *Annonas ducatûs mei non quæsivi.* Il mettoit, aussi bien que ce sage chef des Hébreux, le bon ordre de ses affaires, non pas à faire retentir le Palais et les tribunaux du bruit de ses contestations, pour conserver les droits utiles de son siége, *Annonas ducatûs mei non quæsivi*; mais plutôt à les sacrifier au zèle de la discipline et de la régularité; non pas à se ménager des fonds toujours suffisans aux dépenses d'un train pompeux, d'une abondance délicieuse, et d'un luxe scandaleux. Loin de moi cet indigne abus,

(1) *II. Esdr.* v. 18.

s'écrioit Néhémias : *Ego autem non ita.* Que ceux qui ne craignent point Dieu, à qui le maniement des biens sacrés ne paroît point redoutable, en fassent un emploi si honteux, une épargne encore plus criante : *Ego autem non ita, propter timorem Domini* (1).

Pour lui, son économie étoit de bannir de sa maison la débauche et l'oisiveté, d'y établir la concorde et la piété, d'accoutumer ses domestiques au travail, de les assembler à la prière, de les bénir tous les soirs de sa main. *Omnes pueri mei congregati ad opus erant* (2). C'étoit d'avoir toujours de quoi fournir aux frais de la charité, de l'honneur, de la religion; jamais rien pour le jeu, ni pour la délicatesse; encore moins pour la volupté, pour l'intrigue, ou pour l'ambition. Sa suite étoit la pudeur et la modestie; les ornemens de sa maison, l'ordre et la simplicité; la magnificence de sa table, une noble frugalité. Les honnêtes gens y étoient reçus avec joie, les savans avec estime, les vertueux avec respect. Les grands mêmes s'y trouvoient quelquefois avec plaisir. Les étrangers y venoient, de toutes les nations polies, goûter les charmes de sa compagnie, les délices de sa conversation. *Qui veniebant ad nos de gentibus in mensa mea erant* (3). Souvenez-vous-en, ô mon Dieu, pour lui faire miséricorde. Il vous la demande avec le fidèle Néhémias, *selon le bien qu'il a fait à votre peuple. Memento meî, Deus meus, in bonum, secundùm omnia quæ feci populo huic* (4).

Telle étoit la bonté de son cœur et de ses mœurs, aussi libérale à se répandre au dehors, qu'attentive à se perfectionner elle-même. On eût dit qu'il eût toujours son propre nom devant les yeux pour en remplir la mesure, et ne point démentir le caractère de douceur qui sembloit y être attaché. Il portoit ses yeux bien plus haut. Il se proposoit les noms que Salomon donne à l'esprit

(1) *II. Esdr.* v. 15. — (2) *Ibid.* 16. — (3) *Ibid.* 17. — (4) *Ibid.* 19.

de sagesse : *Esprit doux, bienfaisant; plein d'affection pour le bien; plein d'humanité, de bénignité; Suavis, amans bonum; benefaciens, humanus, benignus.* (1) Cette variété d'idées, pour exprimer la même perfection, la lui représentoit plus nécessaire aux disciples de la sagesse, que *la subtilité*, *la force*, *la fermeté*, l'amas enfin des autres perfections que l'Ecriture lui attribue (2).

Ressembloit-il à ceux qui ne sont doux que par foiblesse, obligeans que par intérêt, prévenans que par dépendance; et qui, poussés par la fortune, abandonnent aussitôt ces vertus feintes, qu'ils n'avoient empruntées que pour s'élever? La vraie bénignité, semblable à celle de Dieu, ne vient point, dit saint Augustin, (3) de l'indigence; elle vient de l'abondance et de la profusion du cœur : *Benignitas summa, non ex indigentiâ, sed ex beneficentiâ.* Bénigne établi à la Cour, dégénéra-t-il de lui-même? ignora-t-il ses amis? mit-t-il sa politique à se rendre seul important, à ne souffrir auprès des grands aucune lumière que la sienne? Au contraire, il s'y fit toujours un plaisir d'y donner accès aux personnes distinguées par leurs talens : il les répandoit partout dans les plus illustres familles : il se les attachoit par mille soins officieux, et par une confiance qui rendoit son amitié aussi agréable que précieuse.

Que de lumières placées maintenant sur le chandelier! que de personnes élevées dans les dignités de l'Eglise et sur les trônes sacrés, pleurent aujourd'hui avec nous l'organe dont Dieu s'est servi pour donner le prix à leur mérite et l'éclat à leur vertu! C'étoit-là l'homme généreux, toujours secourable à la vertu, qui savoit les temps et les momens de la tirer des ténèbres, et de la faire connoître à ceux qui la pouvoient couronner. Qu'un tel homme est rare à la Cour! et combien n'y

(1) *Sap.* VII. 22. — (2) Subtilis, acutus, stabilis, certus, etc. *Ibid.* — (3) *August. quæst.* VIII *ad Dulcis. n.* 2.

rougissent point d'être tout-puissans à nuire, et sans crédit pour obliger?

Serez-vous donc surpris du crédit qu'il s'y fit lui-même, de l'ouverture qu'il trouva dans les esprits et dans les cœurs? « Rien de si utile que d'être aimé, » disoit saint Ambroise (1), et rien de si aimable que » la bonté qui se fait sentir à tout le monde ». Cette vertu devoit-elle avoir en lui de moindres effets, accompagnée et soutenue de tant d'autres?

Quand nous n'y remarquerions pas ni le dépouillement absolu d'un Borromée, ni l'austère sévérité d'un Chrysostôme et d'un Ambroise, ni les mortifications rigoureuses d'un Basile; aussi ne voyoit-on pas dans Jésus-Christ, non plus que dans ses disciples, les jeûnes continuels de Jean-Baptiste. Il nous suffit de voir dans ce disciple nouveau les saintes dispositions que saint Paul souhaitoit à Tite et à Timothée; et dont il composoit l'idée de l'épiscopat; *l'innocence de la vie, la sobriété, la prudence, la justice, l'hospitalité, la bénignité, sans nulle tache d'intérêt, de cupidité, de colère, ni d'orgueil* (2).

Si ce ne sont pas là ces vertus extraordinaires, où l'on ne peut atteindre que par de stériles désirs; ce sont du moins ces charmantes vertus, qui excitent nos efforts, sans rebuter notre courage. Un modèle trop élevé fournit par son élévation un prétexte à notre foiblesse. Il nous faut un modèle à notre portée, que nous ne puissions admirer sans nous sentir en même temps obligés de l'imiter. Tel celui que la Providence avoit mis devant nos yeux. Nous ne serons pas condamnés pour n'avoir pas été des Chrysostômes, des Borromées;

(1) Nihil tam utile quàm diligi.... Popularis et grata est omnibus bonitas. *Offic. lib.* II, *cap.* VII, *n.* 29.

(2) Oportet episcopum sine crimine esse; non superbum, non iracundum, non turpis lucri cupidum; sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, continentem. *Tit.* I. 7; *et I. Timoth.* III. 2.

mais pour n'avoir pas ressemblé à ce Pasteur choisi de la main de Dieu, pour être le modèle *et la forme de son troupeau* (1). Nous serons condamnés pour nous être contentés d'aimer en lui la bonté de ses mœurs et de son cœur, sans nous aimer nous-mêmes assez pour nous faire une loi de son exemple. Est-il moins digne de nos respects et de notre imitation, par la droiture dans ses emplois, que par la bonté dans sa vie particulière? Nous le verrons dans le second point : *Operatus est bonum, et rectum;.... et prosperatus est.*

SECONDE PARTIE.

Un des plus beaux dons que Dieu fit à l'homme en le tirant du néant, fut de le remplir d'une ame droite. *Fecit Deus hominem rectum* (2). Une ame est droite, quand elle est conforme et fidèle à la règle de ses devoirs, qui est la loi de Dieu et la raison; et cette conformité est parfaite, quand elle est égale et invariable, sans replis et sans changement. Fidélité, égalité, fermeté dans les devoirs; c'est ce qui forme une parfaite droiture, « et » qui rend l'homme digne du ciel, en l'attachant, dit » saint Augustin, à sa règle et à son auteur, qui est » Dieu (3) ». Voyons le vertueux prélat porter ces mêmes qualités, et les soutenir jusqu'à la fin, dans tous les emplois de sa vie.

Voyons-le entrer dans la Cour. Fut-ce par les sentiers dérobés de l'intrigue et de la cabale, ou par les routes trop battues de la flatterie, de la souplesse et de la fausse complaisance? Ce fut par la voie du mérite : voie difficile et hasardeuse, où l'on n'avance qu'à pas lents; où les concurrens sont sans nombre, les risques fréquens, et les succès incertains. Il ne fallut que sa voix, l'éclat de son éloquence, pour lui en aplanir les difficultés. Loin

(1) *I. Petr.* v. 3. — (2) *Eccle.* vii. 30. — (3) Fecit Deus hominem rectum, cœlo dignum, si suo cohæreret auctori. *De Civit. Dei, lib.* xxii, *cap.* i, *n.* 2.

de lui faire acheter la faveur par les servitudes ordinaires aux courtisans, on alla, si je l'ose dire, au devant de lui. Anne et Thérèse d'Autriche, noms immortels, heureux et vénérables à la France, le venoient entendre elles-mêmes au milieu des églises de Paris, et prenoient goût à se nourrir du pain qu'il n'avoit préparé que pour le peuple.

On voulut l'entendre à la Cour. Et quelle Cour? La paix venoit d'y rappeler tous ces héros, que tant de guerres étrangères et civiles en avoient depuis long-temps écartés. On y étoit dans la joie de ce mariage glorieux, qui devoit quarante ans après changer le destin de l'Europe, et montrer l'ascendant de la providence de Dieu sur toutes les précautions de la politique des rois. La politesse de l'ancienne Cour s'y trouvoit jointe avec la splendeur de la nouvelle. Et tant de sublimes génies, qui avoient fait l'appui du règne passé, faisoient encore l'ornement de celui-ci; jusqu'à ce que le jeune Roi, qui commençoit alors à gouverner sans ministres, en eût formé par ses leçons, et plus encore par ses exemples, d'aussi habiles qu'il en a eu, pour exécuter les projets qui lui ont mérité le nom de Grand.

Ce fut à cette assemblée d'esprits élevés, délicats, de gens consommés en âge, en expérience; qu'un jeune homme de trente-quatre ans fut adressé, comme un autre Joseph; *ut erudiret principes ejus, et senes prudentiam doceret* (1) : *pour enseigner aux princes la vraie politique, et aux vieillards la vraie sagesse*, qui est celle du salut. Il exerça plusieurs années ce saint ministère; Avents et Carêmes de suite, avec le même fruit, les mêmes applaudissemens. Mais pour les mériter, Messieurs, eut-il recours aux fleurs, aux brillans de l'éloquence?

Il savoit trop que ces vains agrémens, qui ornent les discours profanes, affoiblissent et déshonorent la pa-

(1) *Ps.* CIV. 22.

role de salut. Ses sermons étoient médités, plutôt qu'étudiés et polis. Sa plume et sa mémoire y avoient moins de part que son cœur. *Cor sapientis erudiet os ejus: C'est le cœur*, disoit Salomon (1), *qui doit rendre la langue diserte.* Et comme il avoit le cœur pénétré des grandes vérités dont son esprit étoit plein, l'abondance, la variété, l'onction ne lui manquoient jamais; non pas même la justesse et la vivacité de l'expression, sans affectation et sans sécheresse. Il dépouilla son éloquence de tout ce qui ne pouvoit que plaire sans édifier : et Dieu permit qu'il plût sans vouloir plaire; que le fruit de ses sermons en égalât et surpassât l'éclat; qu'ils lui gagnassent en même temps l'estime et la confiance de la Cour; que le Roi même enfin, le premier des rois à connoître et à honorer le vrai mérite, ne crût pas indigne de la majesté, de faire écrire à Metz, au père de l'orateur, les succès édifians du fils; et de mêler sa voix à celle de la renommée, en faveur d'un sujet qui devoit être si utile à tous ses autres sujets.

Que dis-je, utile aux sujets? Il étoit destiné pour l'être aux souverains mêmes; et Dieu ne l'avoit comblé de tous ces rares talens, que pour les faire servir à l'éducation d'un Prince, qui devoit être la tige de tant de rois, et faire ombre à tout l'univers, par des branches chargées de tant de couronnes.

Ecoutez, Princes! écoutez, vous qui devez juger la terre! *Erudimini, qui judicatis terram.* Celui qui vous doit instruire est choisi de la main de Dieu, et de celle de Louis. Apprenez de cet instructeur *à servir Dieu avec crainte, à ne goûter les joies de votre condition qu'en vue de Dieu, à maintenir ses lois et sa discipline*, aussi exacte et sévère pour vous que pour vos sujets; et si vous y manquez, *craignez comme eux sa colère* (2).

(1) *Prov.* XVI. 23. — (2) Servite Domino in timore, et exultate ei cum tremore. Apprehendite disciplinam, nequando irascatur Dominus. *Ps.* II. 10, 11.

C'est ce que Bénigne se proposa d'enseigner à son disciple, aussitôt qu'il se vit chargé d'un emploi si important. Il ne regarda pas sa nouvelle élévation comme un degré pour monter aux premières dignités de l'Eglise et de l'Etat. Au contraire, il y avoit un an qu'il étoit nommé à l'évêché de Condom. Il touchoit au jour marqué pour la cérémonie de son sacre, et le Roi voulut qu'il se fît. Mais un emploi qui l'attachoit nécessairement à la Cour, lui parut incompatible avec les devoirs du Pasteur, dont le plus essentiel est de veiller sur son troupeau, d'assez près pour le connoître (1). Il se déchargea donc du poids de cette formidable dignité, et se mit en état de remplir l'autre avec d'autant plus de succès, que son désintéressement ayant augmenté sa gloire, augmenta son autorité.

Il se vit associé dans la conduite du Prince, avec un gouverneur rempli de qualités toutes conformes, et cependant tout opposées aux siennes. La probité, la libéralité, la politesse; l'amour de la vérité, des lettres et de l'honneur; la religion, la piété, leur étoient à tous deux comme naturelles. On ne se souviendra jamais ni de Charles de Sainte-Maure, ni de Bénigne Bossuet, que toutes ces nobles vertus ne se présentent à la mémoire, mais sous des traits biens différens. Elles étoient dans le duc revêtues d'un air de grandeur, de gravité, d'austérité, qui les faisoit respecter : dans l'évêque elles avoient un air de sérénité, de douceur, qui les rendoit agréables. On ne pouvoit ne se pas rendre aux sages conseils de l'un; on alloit au-devant des insinuations de l'autre. L'un eut peu de pareils dans l'art de former un grand prince; l'autre encore moins à former un prince chrétien.

Si leurs soins ont réussi, jugez-en, Messieurs, par le tendre amour de la France pour le Prince qu'ils ont élevé.

(1) Agnosce vultum pecoris tui. *Prov.* XXVII. 23.

L'amour du peuple est la vraie règle du mérite des souverains. C'est aux ennemis à mesurer ce mérite par la crainte : il est naturel aux sujets d'en juger par leur affection. On est habile à se faire obéir, quand on l'est à se faire aimer ; et dès que l'on règne sur tous les cœurs, on est digne de plus d'un empire.

Aussi fut-ce pour l'en rendre digne que le laborieux prélat consacra dix années de sa vie à lui remplir l'esprit des plus nobles connoissances, et le cœur d'un sincère amour de la religion. Jamais il ne sépara ces deux soins ; et pour les mieux unir, il composa des traités tout nouveaux, depuis les premiers élémens jusqu'aux plus hautes sciences ; où dans les sables ennuyeux de la sèche littérature, il sait ouvrir *des sources de salut, qui rejaillissent jusqu'au ciel* (1). La grammaire, la poésie, la dialectique, la rhétorique, et tous ces trésors si vantés de l'antiquité païenne, amusemens des esprits vains, devinrent l'occupation sérieuse de son zèle. Il n'eut point de regret, non plus que saint Augustin (2), au temps qu'il y employoit, dès qu'il pouvoit ménager comme lui, dans ces espèces d'ouvrages, *des degrés pour porter à Dieu le disciple* qu'il instruisoit. C'est ainsi que des événemens de l'*Histoire universelle* il élevoit le Prince à la ferme conviction d'une seule vraie religion. C'est ainsi que sur les exemples et les maximes de l'Ecriture, il lui dressa le plan de *la politique* des vrais rois : ouvrage digne de leur étude, et de la curiosité de l'univers.

Et pour rendre ses instructions plus familières au Prince, il fit passer l'esprit d'étude en mode, pour ainsi dire, au milieu de la jeune Cour. On le voyoit aux promenades, entouré d'une troupe choisie de gens habiles et vertueux, qui l'écoutoient avec respect, qu'il consultoit lui-même avec franchise et avec simplicité. *On y*

(1) *Joan.* IV. 14. — (2) Ut adolescentes quibusdam gradibus à carnalibus litteris avellerentur ; atque uni Deo, incommutabilis veritatis amore, adhærescerent. *Aug. de Musica*, lib. VI, c. I.

communiquoit la sagesse sans envie, on l'y apprenoit sans feinte (1), et par un vrai désir d'en profiter. L'ancien Portique, et l'Académie d'Athènes se trouvoient ainsi transportés au palais et dans les jardins de Louis le Grand; mais académie de vertu et de religion, encore plus que de science. On n'aura pas de peine à croire que l'évêque y présidoit, qu'il en étoit même l'oracle. Et comment ne l'eût-il pas été aux curieux et aux savans? Il l'étoit aux évêques et aux docteurs, qui le consultoient de tous les endroits du monde. Il l'étoit aux plus grandes ames, aux esprits les plus fiers et les plus indépendans.

Est-il arrivé de son temps un événement dans la Cour, où l'on ait eu besoin des lumières d'un homme de Dieu, qu'aussitôt on n'ait eu recours aux siennes? C'étoit *le Voyant* (2), l'interprète, à qui la Providence adressoit les grands de la terre, dans les difficultés qui regardoient leur salut. Sans doute, s'il eût été au temps de l'impie Achab, il eût eu la même fermeté que le prophète Michée, pour répondre aux flatteurs, qui seroient venus mendier, peut-être acheter de sa bouche, des décisions favorables à leurs passions : *Vive Dieu! je n'ai rien à dire que ce que le Seigneur m'a dit : Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit mihi Dominus hoc loquar* (3). Mais il a eu le bonheur de vivre sous un Roi qui n'a jamais lié la parole de vérité dans la bouche des prophètes, et devant qui l'Evangile a toujours conservé l'autorité qui convient à l'Eternel sur toutes les grandeurs mortelles.

A combien de pécheurs a-t-il dit, avec le zèle d'un Jean-Baptiste : *Non licet : Cela n'est point permis* (4). Il n'avoit quelquefois qu'à se présenter à leurs yeux, en des momens imprévus à leurs passions, pour les frapper

(1) Quam sine fictione didici, et sine invidiâ communico. *Sap.* VII. 13. — (2) Eamus ad Videntem. *I. Reg.* IX. 9. — (3) *III. Reg.* XXII. 14. — (4) *Marc.* VI. 18.

du regret de n'en être pas les maîtres. Ils se faisoient eux-mêmes, en le voyant, les reproches qu'il leur épargnoit; et son silence discret les touchoit plus que l'ardeur empressée des autres.

A combien de pécheurs a-t-il porté ces paroles des prophètes : *Hæc dicit Dominus : Voilà ce que dit le Seigneur* (1). Quelquefois il leur envoyoit par écrit les menaces et les arrêts, portés dans les livres divins contre leurs désordres; et leur donnoit ainsi les moyens et le loisir de se confondre et de se prêcher eux-mêmes.

A combien l'a-t-on vu, pénétré de charité, annoncer le dernier moment, et dire avec Isaïe : *Dispone domui tuæ, quia morieris tu : Songez à vous, il faut mourir* (2). Il y avoit pour ces tristes occasions une grâce particulière attachée à ses paroles. Elles sembloient porter le repentir et la confiance dans les cœurs, l'oubli même et le mépris de la vie. Rappelons ces reines, ces princesses, à qui la France doit tout ce qui fait sa gloire et son bonheur; tant d'illustres mourans, dignes de pouvoir toujours vivre. Voyons-les chercher dans sa vue et dans ses discours de quoi animer leur courage, à s'élever des affections de la terre à l'amour des biens éternels.

Rien peut-il mieux marquer l'idée que l'on avoit de sa profonde sagesse et de sa sincère piété, que cette confiance générale, en ce moment où nos plus tendres amis nous deviennent importuns, où nous ne comptons plus pour amis que ceux qui sont dignes de l'être, et que nous sentons propres à nous approcher de Dieu. C'est donc en vain qu'appliqué à l'éducation du Prince, il avoit cru se devoir décharger du poids de l'épiscopat. Il trouva dans la Cour un troupeau plus important, dont le salut fut commis à sa vigilance et à son zèle.

Le temps vint cependant que le mariage du Dauphin l'ayant remis en liberté de s'absenter de la Cour, et de

(1) *Isai.* VII. 7. *Jerem.* II. 2. *Ezech.* III. 11, *etc.* — (2) *Isai.* XXXVIII. 1.

remplir régulièrement les fonctions du saint caractère, qu'il n'avoit pas reçu pour n'en porter que le nom, l'église de Meaux lui fut confiée. Ici, Messieurs, ici, peuple chéri, qu'il a conduit, instruit, édifié, soulagé, protégé vingt-deux ans; dont il a si souvent porté les besoins et les requêtes au trône des rois et de Dieu, c'est à vous de parler, d'annoncer à tout l'univers la droiture de son cœur et son attachement au travail apostolique.

Pourriez-vous, prêtres et lévites, consacrés dans cette église à glorifier le Seigneur, pourriez-vous jamais effacer de votre esprit la tendre et constante affection qui l'unissoit avec vous? Pourriez-vous oublier, pasteurs, son assiduité aux synodes annuels, aux exercices des séminaires, aux conférences établies parmi vous, aux missions qu'il envoyoit dans vos principales villes, et dont il étoit toujours l'ame et le chef? Pourriez-vous, heureux troupeau, perdre l'idée de ses soins charitables, à pacifier les troubles de vos familles, à prévenir les scandales; à corriger par l'indulgence plutôt que par la rigueur; à distribuer les grâces et les bienfaits, non pas à la sollicitation, mais aux besoins et au mérite; à joindre toujours l'instruction familière, insinuante, à l'administration publique des sacremens, dans la ville et dans la campagne; à vous porter enfin la parole de salut, toutes les fois qu'il officioit solennellement dans cette église? Et quel regret n'a-t-il pas témoigné de n'avoir pu satisfaire à ce devoir la dernière année de sa vie, ni se procurer la consolation de venir mourir au milieu de vous? Comment redoubla-t-il alors l'attention qu'il avoit toujours eue à vous élever ce cher neveu (*), la plus douce partie de son sang; à lui communiquer ses lumières, à lui inspirer sa vigilance et sa douceur. Tout cela pour vous, Messieurs. Souvenez-vous-en aussi tendrement qu'il s'en souviendra lui-même, en se dévouant à l'avenir, avec la

(*) L'abbé Bossuet.

même affection que son oncle, au soin de votre salut. Mettez ce don du saint évêque entre les plus précieux qu'il vous a faits.

Mais les compagnes de l'Agneau, les vierges consacrées à Dieu ne rompront-elles pas le silence de leur solitude, pour informer tout le monde chrétien de sa profonde intelligence à leur faire connoître et aimer l'esprit propre de leur état; à les conduire sûrement dans les voies les plus sublimes; à leur développer les secrets de la vie mystique; à leur ouvrir tous les trésors du véritable amour de Dieu?

Joignez donc tous vos voix pour rendre à sa vigilance ce témoignage public. Faites comprendre à ces esprits bornés, à qui la composition de tant d'ouvrages savans sembloit s'accorder mal avec l'assiduité des fonctions de l'épiscopat; faites-leur comprendre qu'un homme accoutumé à ne perdre aucun moment, a du temps pour tous ses devoirs; qu'un homme dont tous les plaisirs et le sommeil même est une étude, a des années plus étendues, une plus longue vie que le commun des vivans; qu'une mémoire aussi fidèle, à qui rien n'échappoit de ce qu'il avoit appris; un esprit aussi pénétrant, pour qui les obscurités étoient des sources de lumière; un cœur aussi spacieux, où le citoyen, l'étranger, le maître et le serviteur, le juif et le gentil avoient leur place et leur rang, comme dans celui de saint Paul, trouve pour tant de soins divers des facilités inconnues aux petites ames.

C'étoit ainsi que, sans lever les yeux de dessus son cher troupeau, Augustin étendoit sa vue aux extrémités du monde, qu'il poursuivoit l'erreur au-delà des mers, et que, par des écrits innombrables et immortels, il s'est rendu l'oracle de tous les siècles et de toutes les nations. Si un génie d'un même rang fait un pareil honneur à notre nation et à notre siècle, c'est aux siècles suivans et aux nations étrangères à nous envier cet honneur. Nous

qui goûtons les fruits de ses veilles et de ses vertus, jouissons-en sans jalousie, et tâchons de l'imiter; non-seulement dans sa bonté, dans sa droiture, mais aussi dans son zèle pour la vérité : *Operatus est bonum, et rectum, et verum; et prosperatus est.*

TROISIÈME PARTIE.

Doctrine et vérité, deux mystérieuses paroles, gravées entre les douze pierres précieuses qui étoient attachées sur la poitrine d'Aaron (1), et qui marquoient les dispositions nécessaires au grand prêtre, pour conduire le peuple de Dieu. Ces deux saintes dispositions étoient non pas sur les habits, mais dans l'ame du savant pontife, dont nous célébrons les vertus. Elles y furent inséparablement unies. Il sut toujours faire servir la doctrine à la vérité, et toujours appuyer la vérité par la doctrine. Egalement habile à prêcher la saine parole; *Potens exhortari in doctrinâ sanâ;* et à confondre ceux qui osoient la contester : *et eos qui contradicunt arguere* (2); quels combats n'a-t-il pas livrés contre la mauvaise foi, l'obstination, l'artifice, l'illusion, la fausse subtilité des anciennes et des nouvelles erreurs? et dans quels combats n'a-t-il pas eu la victoire? Rien est-il échappé à son zèle pour l'exacte et pure vérité?

Dès l'âge de vingt-huit ans, il lui consacra le premier essai de sa plume, en réfutant l'écrit d'un savant ministre de Metz. L'heureux succès l'affectionna dès-lors à cette glorieuse milice. Et comme il reconnut que l'obstination des ministres à calomnier l'Eglise, étoit ce qui séduisoit plus dangereusement les ames, et les attachoit plus fortement aux préjugés de l'erreur, il médita dès-lors cet ouvrage immortel de l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise*, qui commença quelques années après à produire des fruits durables dans tous les siècles.

L'ouvrage n'étoit pas encore devenu public, lorsque le

(1) *Exod.* XXVIII. 30. — (2) *Tit.* I. 9.

grand

grand Turenne, à qui rien ne manquoit de toutes les qualités qui forment la vraie vertu, que celle de catholique, reçut enfin ce don du ciel, qui couronna tous les titres d'honneur dont les rois et les peuples avoient déjà comblé sa sagesse et sa valeur.

Les premières ébauches de cet excellent ouvrage, qui lui furent communiquées, lui parurent si conformes aux sentimens qui le faisoient rentrer dans la religion de ses ancêtres, qu'il les jugea capables d'y rappeler tout le parti séparé. Dès-lors devenu fervent en même temps que fidèle, il s'unit de zèle à l'auteur, aussi bien que de confiance ; et l'édition de ce précieux livre en fut le fruit.

Quelle impression ne firent point sur les esprits et sur les cœurs, le héros par son exemple, et l'évêque par ses écrits? La peur de se déshonorer, de passer pour intéressé, pour léger, de se rendre odieux à sa famille, en changeant de religion; tous ces respects si vains et si communs, dont on se faisoit des prétextes pour s'obstiner dans l'erreur, s'évanouirent à la conversion de Turenne. Un homme, alors au-dessus de la fortune, et toute sa vie au-dessus de l'intérêt; attaché par le sang et par l'alliance à ce qu'il y avoit de plus grand dans le parti protestant; un sage respecté pour la solidité de son génie et la probité de son cœur; un guerrier renommé par tant de glorieux travaux, qui ne pouvoit monter plus haut, ni dans la confiance de son Roi, ni dans l'affection de sa patrie, ni dans l'estime des nations étrangères et même ennemies, trouve un intérêt plus touchant, une gloire encore plus sublime, à chercher son salut par le changement de religion.

Sur les pas d'un tel guide on n'eut plus de honte à changer. Tous les cœurs furent ébranlés. Il ne fut plus question que de convaincre les esprits; et ce fut l'ouvrage de l'évêque.

L'Europe chrétienne ouvrit les yeux au nouveau rayon de lumière que son *Exposition* répandit. Les chimères de la superstition, les calomnies de l'hérésie se dissipèrent; et si les faux pasteurs feignirent de n'y pas trouver les vrais traits de l'Eglise romaine, ils furent confondus par la voix de Rome même, qui reconnut sa foi toute simple et toute pure dans ce fidèle miroir. Ils furent consternés par la désertion publique de la plus noble partie de leurs troupeaux. On s'empressa partout, en toute langue, de parler comme l'évêque, et de croire selon sa foi.

Turenne, devenu catholique, avoit ôté aux errans leurs vains prétextes; Bossuet leur ôta leurs préjugés. L'hérésie trembla dès ce moment, privée de son plus fort appui par la conversion de l'un, sapée dans ses fondemens par la doctrine de l'autre. Et que dut-on attendre d'un édifice chancelant, sans fondement et sans appui, qu'une ruine entière et prochaine, telle qu'elle arriva quinze ans après?

Pour la hâter, il se servit contre eux de leurs propres architectes. A l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise*, qui avoit éclairé les esprits dociles, il ajouta l'*Histoire des variations de l'hérésie*, qui confondit les obstinés.

Ils n'eurent qu'à y contempler l'opposition des réformateurs entre eux, leur contradiction monstrueuse avec eux-mêmes, l'ambiguité de leurs dogmes, l'incertitude et l'inconstance de leur foi; pour être persuadés que la Réforme n'avoit rien de la fermeté, de l'unité, ni par conséquent de la vérité essentielle à l'Eglise; et que si Dieu dominoit dans leur religion, c'étoit comme autrefois sur cette tour orgueilleuse de Babel (1), pour en montrer la vanité par la confusion des langues, et par la division de ceux qui s'en prétendoient faire un rempart contre le ciel.

(1) *Gen.* XI. 7.

Qui pourroit exprimer les mouvemens que ces ouvrages, et tant d'autres qu'il publia sur divers points contestés, firent dans les consciences? En vain les gens intéressés à retenir le peuple dans l'erreur, y opposèrent l'invective et la récrimination. Ce ne fut qu'en prêtant le flanc, et se livrant eux-mêmes à ses coups, en tant de manières, qu'un de leurs plus habiles écrivains n'a pu s'empêcher de convenir que l'Evêque dans ses répliques avoit poussé son adversaire *jusqu'à l'absurdité et l'impiété* (1).

A cette voix d'un zélé Protestant, craindrai-je, Messieurs, de joindre la voix publique, et les témoignages éclatans que, de tous les pays où la religion est connue, on rendoit à ses écrits? Rougirons-nous comme lui, d'entendre ceux qui en avoient ressenti la force, le comparer aux Ambroises, aux Cypriens; lui écrire « que ses ou» vrages étoient semés jusque sur les montagnes et parmi » les neiges du Nord; que ses livres parloient la plupart » des langues de l'Europe; et que ses prosélytes publioient » ses triomphes, en des langues qu'il n'entendoit pas »: lui protester que si leurs charges ne les eussent pas attachés à leurs pays, « ils fussent allés des extrémités du » monde nu-pieds à Meaux, pour mériter trois heures » de conférence avec lui (2) ». Serons-nous surpris que son portrait y fût révéré dans les plus illustres familles; qu'il y fût brûlé avec horreur par les ennemis de l'Eglise et de leur Roi; qu'après sa mort on se soit récrié comme Elisée à l'enlèvement d'Elie: *O mon père, ô char d'Israël! ô conducteur des fidèles* (3)!

Et ceux qui exprimoient ainsi leur vénération, leurs respects, qui rendoient ce tribut de louanges à la vérité; c'étoient des hommes distingués par leur science et leur

(1) Beauval, *Histoire des Ouvrages des Savans*, 1692; mai, p. 398. — (2) *Diverses Lettres écrites d'Ecosse, d'Angleterre, etc.* — (3) Pater mi, pater mi, currus Israel et auriga ejus. *IV. Reg.* II. 12.

naissance, par leurs vertus et leurs emplois. C'étoient des enfans reconnoissans qu'il avoit produits à l'Eglise. C'étoient de zélés confesseurs, à qui le martyre n'a manqué que parce que leur persécuteur étoit moins cruel que politique. C'étoit du milieu de la Cour, et des Parlemens, et des fers que partoient tous ces éloges; et ceux qui les donnoient s'en souviennent encore assez, et sont assez près de nous pour désavouer ou pour confirmer mes paroles.

Il eût avec plaisir consacré toute sa vie à ce glorieux travail; il eût passé volontiers en Angleterre, où le saint Roi le désiroit; ses vues s'étendoient plus loin, jusqu'à la réunion des Protestans d'Allemagne; et par deux fois, de concert avec de grands princes, et du consentement du Roi, les projets en furent dressés et même envoyés à Rome, où le saint Père les avoit demandés. Les guerres survenues en traversèrent l'effet, et rendirent ses soins inutiles. Mais une autre guerre, plus dangereuse et plus capable de troubler la religion, fut celle du Quiétisme contre la vraie piété.

Jamais la vérité ne fut en plus grand péril de succomber à l'illusion, la vertu à l'hypocrisie. On fût devenu scélérat, croyant devenir dévot; on se fût fait un mérite devant Dieu, des désordres les plus honteux et les plus crians devant les hommes. On ouvrit les yeux au péril. Les yeux même du monarque, attentif à la gloire et au repos de l'Eglise, encore plus qu'à sa propre gloire et au repos de son Etat, en furent vivement frappés. Trois grands prélats dignes de sa confiance, l'un sujet aujourd'hui de nos éloges et de nos pleurs; l'autre également respecté par sa vigilance et par la régularité de sa vie; l'autre joignant à l'éclat des plus éminentes vertus, celui d'une éminente dignité, s'appliquèrent singulièrement à désabuser les fidèles, à rendre à la dévotion déjà presque décriée la splendeur de sa pureté : lorsqu'un autre savant

prélat, voulant dégager la vérité des grossières vapeurs de la noire hypocrisie, l'engagea, sans y penser, dans un tissu de nuages, d'autant plus difficiles à démêler, qu'ils étoient plus subtils, et ressembloient plus à la lumière.

Quelle pénétration, quel fonds de pure lumière falloit-il pour les dissiper? Les évêques n'en manquèrent point, non plus que de vraie charité, de sagesse, ni de constance. Celui de Meaux se signala par d'innombrables écrits; infatigable dans son travail aussi bien que dans son zèle. On gémit, il est vrai, de voir de vertueux prélats opposés avec tant d'ardeur pour l'intérêt de la vertu. Le monde partial, aveugle et toujours malin s'en fit un sujet de scandale. Et vous, providence de Dieu, vous nous prépariez dans ce combat deux exemples nouveaux de courage et de soumission, pour opposer à la foiblesse et à l'orgueil de notre zèle. Est-ce un combat nouveau que celui des gens de bien, des hommes même apostoliques, dans la recherche des vérités, que Dieu tient quelquefois cachées sous des voiles qu'il n'appartient qu'à l'Eglise de lever? Mais ce qui est nouveau, ce qui manquoit à notre siècle, c'étoit cet exemple public d'un zèle ardent et soumis : à la confusion des indifférens, qui voient tranquillement la vérité aux prises avec l'erreur; et des superbes, qui s'opiniâtrent à ne rendre jamais les armes à la vérité.

Et plût à Dieu que tous les différends de doctrine et de religion, eussent toujours été en de telles mains! que la vérité n'eût jamais eu que de pareils défenseurs, et de pareils adversaires!

Avec l'activité vigilante et charitable de l'un, jamais on ne s'endormiroit sur les progrès de l'erreur, qu'il suffit ordinairement de laisser naître, pour ne pouvoir plus l'étouffer. Avec sa fermeté généreuse et intrépide, jamais le zèle ne se laisseroit amollir par l'amitié, ni refroidir par l'intérêt, ni étonner par la cabale, ni intimider par aucun respect humain.

Mais avec l'humilité de l'autre, on ne contesteroit point les arrêts du juge que l'on a choisi; on ne lui imputeroit point d'avoir porté le coup sur un fantôme, au lieu de frapper le criminel; on ne chercheroit point de frivoles distinctions pour en éluder la force; on ne démentiroit point par des désaveux secrets les soumissions publiques et solennelles; on ne couvriroit point le mépris de l'autorité du nom spécieux de respect, ni l'opiniâtreté du nom de silence; on seroit du moins religieux à l'observer quand on l'a promis. Artifices, déguisemens, tous condamnés par l'exemple édifiant de l'humble prélat qui, n'ayant cherché que la vérité, lors même qu'il s'en écartoit, l'a retrouvée dans le chemin qui lui fut prescrit par l'Eglise, et montré par son ami : partageant ainsi entre eux les avantages de la victoire; le vainqueur par la fermeté de son zèle, et le vaincu par la docilité du sien; l'un glorieux d'avoir vaincu l'erreur; l'autre, de s'être vaincu lui-même.

A-t-on profité de l'exemple; et ceux qui depuis soixante ans, si peu soumis à l'autorité de l'Eglise, se vantent tous les jours d'adhérer à la foi d'un saint, qui sans la même autorité n'auroit pas cru, disoit-il (1), à l'Evangile, ont-ils depuis renoncé à leurs détours et à leurs subtilités? Aussi ont-ils trouvé l'évêque de Meaux prêt à porter sur leurs ténèbres, le flambeau de la vérité.

Quelque tempérament que sa prudence et sa douceur lui eussent toujours fait garder pour réprimer l'erreur en conciliant les esprits, comment a-t-il éclaté, quand il a vu les saints décrets foulés aux pieds, la dignité du saint Siége méprisée, la tolérance de l'Eglise poussée à bout, la paix qu'elle avoit cru donner, n'avoir servi

(1) Ego Evangelio non crederem, nisi me Catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas. *Aug. contra Ep. Fundamenti.* c. v, *n.* 6.

qu'à fomenter l'erreur? Comment se récria-t-il dans l'assemblée du Clergé, « sur le malheur d'être obligé de » nommer encore le Jansénisme, et d'arrêter le cours » des libelles scandaleux, qui renouveloient ouverte- » ment les questions si souvent et si hautement déci- » dées (1) ».

Et quand ces esprits inquiets, comme pour insulter aux ordonnances et aux lumières du Clergé, eurent semé ce captieux écrit où l'erreur, sous un nouveau fard, paroissoit en quelque manière innocente, et se faisoit même souscrire à ceux qui la détestoient; de quelle force appuya-t-il la censure du grand cardinal, qui fit retomber sur l'erreur même, l'orage qui sembloit menacer la vérité.

Avec quelle sévérité, quelle précision de doctrine et d'expressions, vouloit-il que l'on reconnût le droit antique et perpétuel de l'Eglise de Jésus-Christ pour juger des faits dogmatiques, pour déterminer le vrai sens des livres suspects, et pour exiger des fidèles sur ces sortes de jugemens, « une persuasion entière et absolue, une » soumission sincère de cœur et de jugement, sans ré- » serve et sans restriction ».

Ce n'étoit pas assez pour lui qu'un seul adversaire à la fois. Tout autant que l'enfer en soulevoit contre l'Eglise, éprouvoient en même temps sa vigilance et sa vigueur. Quel plus habile défenseur la divinité de Jésus-Christ a-t-elle eu de nos jours contre les Sociniens? la divinité des prophéties, et l'autorité des livres saints, contre la témérité des critiques?

Combien de fois, tout affable et tout modéré qu'il étoit, a-t-il pris comme le Sauveur, le fouet, pour ainsi dire, à la main, dans le temple de la doctrine, à

(1) *Procès-verbal de l'Assemblée de* 1700, p. 498. Voyez ci-dessus, tom. VII, p. 326.

la vue des docteurs de la loi, pour corriger publiquement la licence des faux savans, hardis à débiter leurs conjectures, au mépris de l'ancienne foi? Ce fut à combattre l'orgueil de leur bon sens prétendu, qu'il passa les dernières années de sa vie; à découvrir à l'œil leur intelligence secrète avec les ennemis publics de la religion; l'insolence du tribunal qu'ils érigent au raisonnement humain, à l'érudition profane, à la conjecture, à la grammaire, au goût même naturel, contre la tradition des siècles passés et les décisions de l'Eglise. A-t-il enfin crié moins fortement que Jérémie : *State super vias vestras;* Prenez garde où vous marchez : *interrogate de semitis antiquis* (1); informez-vous des anciennes routes, et ne vous en écartez jamais?

A cette règle de vérité solide et invariable, il rappeloit non-seulement la doctrine des dogmes, mais la doctrine des mœurs : également ennemi de ceux qui comptent pour rien le relâchement dans la foi, et de ceux qui, trop fiers de la fermeté de leur foi, au lieu d'élever sur ce fondement l'édifice d'or, d'argent, et de pierres précieuses, ne craignent point d'y employer le foin et la paille, foible jouet de l'orage et du feu (2). Juge éclairé, ce n'étoit pas par prévention ni par entêtement, mais sur des principes certains, qu'il condamnoit les maximes trop indulgentes. Juge équitable et modéré, c'étoit sans étendre la censure du particulier au général, ni du coupable à l'innocent. Juge édifiant et exemplaire, c'étoit en appuyant la sévérité de ses décisions par la régularité de sa conduite. Sa vertu l'autorisoit à réformer les abus, encore plus que sa dignité; et quand on eût eu droit d'appeler de ses jugemens, il eût fallu se rendre à la force de ses exemples.

(1) *Jerem.* VI. 16. — (2) Si quis autem ædificat super fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fœnum, stipulam, etc. *I. Cor.* III. 12.

Après tant de combats soutenus pour la vérité; tant de soins pour la découvrir, pour la faire connoître aux autres; éternelle vérité, n'est-il pas temps de délivrer ce fidèle serviteur des fatigues de la vie, et de le faire entrer, comme vous l'avez promis, dans le repos de la vraie liberté : *Cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos* (1).

Oui, Seigneur, il découvre de loin vos approches par les vives douleurs, les fièvres ardentes, les tristes assoupissemens dont il vous plaît de traverser la dernière année de sa vie; encore plus sûrement par l'onction dont vous tempérez ses maux, par la patience invincible dont vous lui armez le courage, et surtout par la confiance que vous répandez dans son cœur.

Augustin se préparant à combattre contre la mort, se fortifioit par la méditation des Psaumes de la Pénitence (2), qu'il avoit fait décrire et disposer devant ses yeux, pour s'exciter par le souvenir de ses fautes, et du miracle que la grâce avoit opéré sur lui, à chanter éternellement les miséricordes divines.

Avec une pareille foi, Bénigne ayant toujours le trésor des livres sacrés ouvert et présent à l'esprit, y puisoit à chaque moment la force et la consolation nécessaires à la foiblesse humaine. Il s'en faisoit lire tous les endroits convenables à son état, et propres à nourrir le désir d'un plus heureux; plus de soixante fois dans le cours de sa maladie, l'évangile entier de saint Jean. Tous ces passages de saint Paul, qui sont autant d'écueils aux ames lâches et serviles, étoient pour lui des sources d'espérance, et des oracles de salut.

Ce Psaume mystérieux, dont la première parole est regardée par les impies comme le désespoir du Sauveur

(1) *Joan.* VIII. 32. — (2) *Possid. in vita Aug. cap.* 31.

abandonné sur la croix (1), étoit sur les lèvres languissantes du serviteur, comme sur celles du maître, le cantique du sacrifice qu'il alloit offrir à Dieu. Ce fut là le dernier soupir de son éloquence mourante, qu'il laissa recueillir par ses fidèles amis, et transmettre au public pour gage certain de sa foi.

Mais sa foi, son amour survécut à son éloquence. Accablé de douleurs, presque sans voix, il se faisoit répéter incessamment la prière du divin Maître. Il ne se lassoit point d'en approfondir le sens. Il bornoit toute sa science à la simple confiance des enfans envers leur père qui est au ciel. On voyoit son cœur s'attendrir, tressaillir à chaque parole; son ame aller au-devant de la mort.

Où sont autour de lui le trouble et la confusion, l'épouvante et la terreur, compagnes ordinaires de la mort des gens du monde? Où est l'embarras des parens à faire passer le nom de la mort aux oreilles du mourant; l'empressement des gens de bien à lui faire entrer dans le cœur les sentimens chrétiens qui n'y ont jamais été; l'avidité des héritiers à dévorer ses dépouilles par leurs désirs, dépouilles souvent de l'avarice et de l'inhumanité? Où sont ces cris éclatans, souvent feints, toujours importuns, inutile tribut que l'on rend à la vanité des grands hommes? Rien de pareil autour de ce fidèle serviteur. Un concours de sages amis, qui viennent honorer de leurs soupirs les derniers momens de sa vie; les plus jeunes, s'exciter à vivre comme il a vécu; les plus âgés, apprendre à bien mourir : une famille attendrie par reconnoissance, et non point par intérêt, des regrets sincères, des larmes qui ont leur source dans le cœur.

Deux chers neveux, héritiers, non pas de ses biens,

(1) Deus, Deus meus,.... quare me dereliquisti? *Ps.* XXI.

car son zèle et sa bonté l'avoient garanti du péril de thésauriser sur la terre; mais héritiers de la gloire attachée pour tous les siècles à son nom; héritiers de la modestie et de l'exacte probité, qui mettoit son nom à couvert de la haine et de l'envie : tous deux témoins assidus de ses derniers sentimens, partagent avec lui le mérite de sa constance, et se soutiennent par l'espérance d'avoir au ciel un plus puissant appui, qu'ils n'avoient eu jusqu'alors dans le monde et à la Cour.

N'en doutons point, Messieurs; ce généreux athlète de la vérité paroît au tribunal de Dieu, suivi de ses œuvres, il est vrai, telles qu'elles échappent à la fragilité humaine; mais encore suivi des œuvres éclatantes, dont Dieu s'est plu à le faire l'instrument. Contemplons en esprit ce zélé serviteur, tel que saint Grégoire le Grand nous représente les apôtres au jour de la dernière décision (1), conduisant au Juge éternel les nations soumises à l'Evangile : Pierre et la Judée sur ses pas, André et l'Achaïe, Jean et l'Asie, Thomas et l'Inde, Paul et le monde presque entier. Voyons Bénigne, à la suite des apôtres, offrant à Dieu, non pas des barbares, des ignorans; mais le choix des plus polies et des plus savantes nations, rappelées par ses soins à l'unité de la foi. Tant d'ames, tant de familles, à qui sa voix a ouvert le chemin du ciel, n'attendront pas le dernier jugement pour implorer sur lui la miséricorde divine. Elles élèvent dès ce moment, de toutes les parties du monde, leurs cris au ciel. Ils y sont portés par les anges tutélaires, qui ont vu ce ministre infatigable travailler avec eux à la conversion des pécheurs. Joignez-y vos vœux, vos soupirs, et les présentez à l'autel, pontifes du Très-haut que la Providence réunit aujourd'hui à son tombeau, pour lui rendre les derniers

(1) *Greg. Hom.* XVII *in Evang.*

devoirs de la piété et de l'amitié. Que la victime toute-puissante que vous offrez pour lui, le mette bientôt en état d'être pour nous dans le ciel, tel qu'il étoit sur la terre, et d'obtenir de Dieu le salut de son troupeau, la victoire à son Roi, la paix à toute l'Eglise.

FIN DU TOME QUARANTE-TROISIÈME ET DERNIER.

LETTRES
INÉDITES
DE BOSSUET.

Se Trouvent

CHEZ

A VERSAILLES,

LEBEL, Editeur, imprimeur du Roi et de l'Évêché, rue Satory, n.° 122.

A PARIS,

LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.° 8;
PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5;
BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.° 33;
BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.° 61;
LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.° 35;
BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;
RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;
TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon;
FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.° 37;
AUDOT, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 18;
POTEY, libraire, rue du Bac;
GOUJON, libraire de LL. AA. RR. Mesdames Duchesses de BERRY et d'ORLÉANS, rue du Bac, n.° 33;
DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de Bois.

A BAYEUX,

GROULT, libraire.

ET A BRUXELLES,

LE CHARLIER, libraire.

LETTRES

INÉDITES

DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX.

A VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE J. A. LEBEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

1820.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

La *Table des matières* des *Œuvres de Bossuet* étoit à peu près achevée d'imprimer, quand nous avons découvert ces Lettres. Les premières sont vraiment dignes de Bossuet, et méritent de voir le jour. La copie que nous avons entre les mains a été faite sur les originaux, et exactement confrontée par M. Mercier, abbé de Saint-Léger, si connu par son érudition littéraire. On lui doit la publication de plusieurs Pièces inédites de Bossuet; et il paroît avoir eu dessein de faire imprimer ces Lettres, à en juger par les notes qu'il y a jointes.

Quant à la correspondance avec l'abbesse de Farmoutiers, qui comprend la plus grande partie de ce recueil, nous en possédons les originaux. Des personnes seront peut être d'avis qu'on auroit pu sans inconvénient supprimer ces lettres, comme n'offrant pas un grand intérêt. Après avoir hésité quelque temps, nous nous sommes enfin déterminés à les joindre aux autres, parce qu'un assez grand nombre de lettres de Bossuet à cette abbesse ayant déjà été données dans le tome XXXIX, et celles-ci traitant souvent d'affaires dont les autres font mention, elles s'éclaircissent mutuellement.

Ces *Lettres*, comme *inédites*, se vendent séparément des *Œuvres de Bossuet*, afin que ceux qui sont possesseurs des anciennes éditions, et qui désireront les y joindre, puissent se les procurer.

1er Janvier 1820.

LETTRES

LETTRES
INÉDITES
DE BOSSUET.

I.

A LA MÈRE DE BELLEFONDS,
CARMÉLITE (1).

Il lui exprime ses regrets touchant la perte qu'il faisoit du maréchal de Bellefonds, son ami, qui venoit d'être disgrâcié.

En me regardant moi-même, je ne puis me consoler de l'éloignement de M. le maréchal de Bellefonds. En regardant la Cour, j'ai regret qu'elle ait perdu un homme de ce mérite. En le regardant, ma chère et révérende Mère, j'adore les dispositions cachées de la divine Providence qui le ramène à la Cour quand il la veut quitter, et l'en arrache par un coup imprévu lorsqu'il semble y être le mieux. Quoï qu'il en soit, je suis persuadé que Dieu veille sur lui, pour y détruire tout-à-fait le monde, et y établir Jésus-Christ

(1) Elle étoit sœur du maréchal de Bellefonds, et prieure des Carmélites de la rue Saint-Jacques à Paris, sous le nom d'*Agnès de Jésus Maria*. Bossuet correspondoit par son moyen avec le maréchal.

tout seul. La perte que je fais d'un homme qui cherche Dieu, et d'un ami si sincère et si sûr, est une chose presque irréparable en ce pays. Je ne sais ni que désirer pour son retour, connoissant ses dispositions, ni qu'espérer en considérant celles des autres. Je suis certain qu'il est percé de douleur de s'être trouvé dans un état auquel il a cru être obligé de déplaire au Roi, et de lui désobéir. C'est une chose bien rude à un si bon cœur et à un si bon chrétien. Je prie Dieu de lui servir de consolation et de conseil, et de bénir sa famille. Je vous supplie de vouloir bien lui envoyer cette lettre (1), et l'assurer que je suis à lui comme je suis à vous de tout mon cœur.

Saint-Germain-en-Laye, 25 avril 1672.

2.

A LA MÊME.

Sur les causes de la disgrâce du maréchal de Bellefonds, et le peu d'espérance qu'il voyoit à son retour.

Je n'ai pas été si avant que de juger de l'action de M. le maréchal de Bellefonds par rapport à la conscience. Il lui doit suffire devant Dieu qu'il ait cru pouvoir et devoir faire ce qu'il a fait. C'est ce qui m'a obligé à vous écrire comme j'ai fait. Je lui écris

(1) C'est la lettre au maréchal de Bellefonds, de même date que celle-ci, imprimée *tom.* XXXVII, *pag.* 33.

dans les mêmes termes, sans m'expliquer davantage sur une chose qui demande qu'on examine beaucoup de faits et de circonstances, et qu'il ne me semble pas nécessaire de discuter à présent, puisqu'elle est faite. Pour ce qui est des jugemens des hommes, il importe peu à M. le maréchal de Bellefonds quel il soit; les choses sont toujours prises de différentes façons, ou pour le fond ou pour les circonstances. Un homme de bien se contente d'agir dans chaque occasion suivant ce que sa conscience lui dicte. Cela, dis-je, suffit à l'égard de Dieu. Quand on se seroit trompé en prenant de faux fondemens, il faudroit espérer que Dieu nous pardonneroit de telles fautes, pourvu qu'on ait agi en simplicité de cœur, suivant les lumières présentes, sauf à réparer quand on connoîtroit autre chose. Voilà, ma chère Mère, ce que je vois à présent, et ne crois pas en devoir considérer davantage. Vous savez la réponse de M. le maréchal de Créqui. Il a offert sa démission de la charge de maréchal de France, et ensuite d'obéir comme marquis de Créqui, ou de quitter le commandement autant de temps que son armée seroit jointe, et de demeurer volontaire pendant ce temps-là auprès de S. M., ou d'obéir enfin, en cas qu'il plût au Roi faire une loi générale pour tout le corps, et attribuer le commandement sur les maréchaux de France à la charge de maréchal de camp général. Le Roi ne s'étant contenté d'aucun de ces expédiens, il a demandé une heure de temps, pour ne pas refuser en

face; mais, s'étant ensuite expliqué sans délai, il est parti par ordre pour se retirer à Marine; voilà ce que j'ai appris. Assurez-vous au reste de l'amitié inviolable que je garderai à M. le maréchal de Bellefonds. Je ne me consolerai point du malheur que j'ai eu de le perdre. Je n'ose plus me flatter de l'espérance du retour, ni presque le désirer, en l'état où je vois les choses. Je crois que vous pouvez envoyer ma lettre. Prions Dieu qu'il nous attache de plus en plus à lui seul. Je suis à vous de tout mon cœur en son saint amour.

Mercredi matin (1672.)

3.

A LA MÈRE DE JARNAC, CARMÉLITE (1).

Sur les dispositions de madame de la Vallière, et le sermon qu'il devoit prêcher à sa profession.

Depuis notre dernière conversation, et l'entretien que j'ai eu avec ma sœur Louise de la Miséricorde, il me semble qu'il faudroit à chaque moment s'épancher pour elle en actions de grâces. Il y avoit quatre mois que je ne l'avois vue, et je la trouvai de nouveau enfoncée dans les voies de Dieu, avec des lumières si pures, et des sentimens si forts et si vifs, qu'on reconnoît à tout cela le Saint-Esprit. Selon ce

(1) Prieure du couvent de la rue Saint-Jacques. Son nom de religion étoit *Claire du Saint-Sacrement.*

qu'on peut juger, cette ame sera un miracle de la grâce. Elle n'a besoin que de quelqu'un qui lui apprenne seulement à ouvrir le cœur, et qui sache, en l'avançant, la cacher à elle-même. Dieu a jeté dans ce cœur le fondement de grandes choses. Vraiment tout y est nouveau; et je suis persuadé plus que jamais de l'application de mon texte. (1). Je crois, au reste, tout de bon, ma chère et révérende Mère, que je ferai le sermon; car apparemment nous ne voyagerons pas. J'en ai une joie sensible; et je prie Dieu de tout mon cœur que je puisse porter à cette ame une bonne parole. Mon cœur l'enfante; et je ne sais ni quand ni comment elle sortira. Priez Dieu, ma chère Mère, que cette Parole incréée, conçue éternellement dans le sein du Père, et enfin revêtue de chair pour se communiquer aux hommes mortels, possède mon intelligence. Il y a plus de quinze jours que j'ai toujours envie de vous écrire ceci; je n'en ai trouvé qu'aujourd'hui la commodité. Que ma sœur Anne-Marie de Jésus ne m'oublie pas devant Dieu. Je vous mets toujours toutes deux ensemble, et j'y mets pour une troisième ma sœur Louise. La Trinité bénisse les trois. La Trinité nous fasse tous un cœur et une ame pour aimer Dieu en concorde. Ainsi soit-il.

A Saint-Germain, 19 mars (1675.)

(1) *Et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia.* C'est le texte du sermon que Bossuet prêcha à la profession de madame de la Vallière, le 4 juin 1675. *Voy.* tom. XVII, pag. 262.

4.

A M. PERRAULT,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1).

Il le remercie de son poème de *Saint Paulin*, et fait l'éloge de l'épître dédicatoire et de l'ouvrage.

J'ai reçu le poème de *Saint Paulin*, et je vous rends grâces de l'honneur que vous me faites de me le vouloir dédier. La lettre dédicatoire, que vous rendez utile en la faisant servir de préface à tout l'ouvrage, est pleine de bon sens et de modestie. Le poème est plein de grandes beautés, et sera fort estimé des esprits bien faits. Le reste se dira quand on aura l'honneur de vous voir, puisque monsieur votre frère et vous me faites espérer cette grâce. Je vous honore tous deux parfaitement, et je suis avec une estime particulière, etc.

A Germigny, 25 *décembre* 1685.

(1) Charles Perrault publia en 1686 le poème de *Saint Paulin, évêque de Nole, avec une Epître chrétienne sur la Pénitence, et une Ode aux nouveaux Convertis* : à Paris, chez J. B. Coignard, *in*-8°. Il le dédia à Bossuet. L'évêque de Meaux le remercia par cette lettre, dont l'original se trouvoit en tête de l'exemplaire du poème qui avoit appartenu à M. Perrault, et qui existoit autrefois dans la bibliothèque de l'église de Paris.

LETTRES

A MADAME DE BÉRINGHEN,

ABBESSE DE FARMOUTIERS.

5.

Il lui envoie la permission d'aller aux eaux pour une religieuse malade.

Je suis fâché du mal de la mère de Sainte-Agnès, dont M. Morin m'avoit déjà informé, et j'avois déjà résolu, sur son rapport, de lui accorder son obédience pour aller aux eaux, puisque c'est le seul remède par lequel on peut espérer de la secourir. Je vous envoie la permission pour elle et pour la mère de Saint-Alexis. Celle-ci servira, s'il vous plaît, pour vous et pour la mère prieure. Vous recevrez, outre celle-ci, une lettre qui n'attendoit que la première commodité (1). J'ai toujours beaucoup de joie quand je reçois de vos nouvelles, et suis, ma chère Fille, très-cordialement à vous.

A Meaux, ce 2 août 1685.

(1) Cette lettre est imprimée *tom.* XXXIX, *pag.* 633.

6.

Il promet de l'aller voir, et la félicite de son entrée en possession.

Je suis ravi, ma Fille, d'apprendre de vos nouvelles, et de voir que votre santé paroisse bonne. Je vous irai voir le plus tôt qu'il se pourra; mais je ne puis encore marquer le temps précis. M. le curé de Mauregard a raison de croire que votre recommandation lui sera utile auprès de moi. M. le prieur et curé de la Ferté-Gaucher, ici présent, me prie de vous parler d'une lettre qu'il vous a écrite, et de vous demander réponse de sa part. Je consens à l'entrée dont vous m'écrivez; je me réjouis de vous voir en possession, et j'ai beaucoup d'espérance que Dieu bénira votre gouvernement. Je suis à vous, Madame, de tout mon cœur.

A Meaux, 6 septembre 1685.

7.

Il lui recommande une maîtresse d'école.

Voila, Madame, la sœur Berin qui va commencer l'école de Farmoutiers dont vous m'avez parlé. Je vous supplie de lui accorder votre protection, et ce que vous m'avez promis pour elle dans votre lettre. Nous tâcherons de faire le reste, et de pourvoir le

mieux qu'il sera possible à l'instruction des enfans. C'est un très-bon sujet, et très-exercé en cette pratique.

Je suis, Madame, de tout mon cœur à vous.

A Meaux, 4 avril 1686.

8.

Il consent à ce qu'elle diffère le service de sa tante, dont le prélat devoit faire l'oraison funèbre.

Vous pouvez, Madame, remettre la triste cérémonie jusqu'au temps qui sera commode à M. votre frère. Cela ne me fait aucune peine; et, dès à présent, si vous le voulez, je tiens l'affaire pour remise au mois de juillet. Je ne laisserai pas, en attendant, de vous aller voir; et il y a si long-temps que j'en ai envie, que je ne puis pas différer davantage. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, 16 juin 1686.

9.

Sur une visite qu'il doit lui faire, et une dame nouvelle convertie.

Je serai, Madame, le 15 de juillet à Farmoutiers, et il ne tiendra pas à moi que ce ne soit pour le 16, qui doit être un mardi. J'arrivai hier vers les dix heures. Je dois être demain à la conférence des

ecclésiastiques, à Meaux, comme j'ai été aujourd'hui à celle de Coulommiers. Pour éviter le chaud, je prétends être en carrosse avant quatre heures du matin. J'espère que madame de Chevri verra et sentira enfin la vérité qu'elle cherche. Je lui enverrai chez vous mon carrosse, samedi soir, pour l'amener le lendemain à Germigny, avec son mari. Pour moi, j'y serai dès demain. Vous voilà bien instruite de ma marche. Si j'en étois toujours le maître, je vous prie de croire que je donnerois, ou plutôt que je prendrois volontiers plus que des quarts d'heure.

A Coulommiers, mardi 26 (juin 1686.)

10.

Sur une cure à laquelle le prélat devoit nommer.

Il n'y a, Madame, rien qui me presse à disposer de la cure de Planoy, puisque même le curé de cette paroisse n'a pas encore accepté Maisoncelles. J'aurai l'honneur de vous voir avant que de prendre aucun dessein sur cela, et vous jugerez vous-même du crédit que vous voudrez avoir. Voilà une énigme que nous développerons en présence : ce sera, s'il plaît à Dieu lundi ; et malgré vos plaintes, vous me donnerez, s'il vous plaît, un dîner frugal. A vous, Madame, de tout mon cœur.

A Germigny, 19 octobre 1686.

II.

Sur une affaire qu'avoit cette abbesse avec une dame alliée du prélat.

Je suis prié, Madame, par madame de Bonneval, de vous témoigner la crainte qu'elle a, que, fâchée d'un arrêt qu'elle a obtenu, vous ne vous portiez à quelque chose contre elle, et que vous ne travailliez à la faire déposséder du bail judiciaire. Je sais que ce ne sont pas là vos manières, et que vous voulez bien que chacun défende son droit avec charité, par les bonnes voies. Mais enfin je lui ai promis de vous recommander ses intérêts, comme étant une dame d'une grande vertu, qui est même mon alliée, et dont le mari étoit en considération dans mon esprit. Au surplus, vous croyez bien que je ne veux rien contre vos intérêts, et seulement que je serois bien aise qu'ils se pussent concilier avec les nôtres. On attend le Roi vendredi. Il a voulu demeurer pour voir la suite du mal de madame de Bourbon (1). Il a envoyé cependant Monseigneur et madame la Dauphine, qui arrivèrent hier. Je salue madame d'Arminvilliers, et les deux petites poupées (2).

A Versailles, 13 *novembre* 1686.

(1) Cette princesse étoit à Fontainebleau, malade de la petite vérole.

(2) C'étoient la sœur et les nièces de l'abbesse.

12.

Sur une abbesse qui vouloit se retirer à Farmoutiers.

J'envoie, ma Fille, pour apprendre des nouvelles de votre santé. Je vous prie aussi de m'en mander de la communauté. Je me suis souvenu de ce que nous avions dit autrefois; et je destine à M. Jametz une cure dont il aura lieu d'être content; je lui mande de venir ici lundi, si vous l'avez agréable. Madame de Notre-Dame, à qui j'ai dit tous les bons sentimens que vous aviez pour elle, vous en est très-obligée; et si elle quitte son abbaye, ce que j'empêcherai de tout mon pouvoir, la retraite de Farmoutiers lui sera très-agréable. Pour moi, j'opine fort à cela, et je suis très-assuré que deux esprits aussi bien faits, que vous êtes toutes deux, trouveront l'une avec l'autre beaucoup de douceur. Je salue de tout mon cœur madame d'Arminvilliers : je souhaite, ma chère Fille, que votre santé soit aussi bonne que la mienne.

A Meaux, 21 mars 1687.

13.

Il l'engage à accommoder une affaire pour éviter un procès.

M. de Chevri est ici, Madame, qui m'apporte un blanc seing de madame de Bonneval, sur une difficulté qu'il dit rester encore entre vous et elle. C'est à vous à voir ce que vous voulez que j'en fasse; et, tout ce que je puis vous dire, c'est que je serai bien aise que vous ne plaidiez pas ensemble. Je suis à vous, Madame, de tout mon cœur.

A Meaux, 3 avril 1687.

14.

Il lui témoigne son désir d'aller la voir, et d'apprendre des nouvelles de l'abbesse qui s'étoit retirée avec elle.

Il me tarde bien, ma Fille, que j'aie la joie de vous voir, et d'apprendre de vous et de madame de Notre-Dame, je l'appelle encore ainsi, comment vous vous trouvez l'une de l'autre. Je ne doute pas que vous ne vous donniez une mutuelle satisfaction. Quelques affaires m'empêchent de vous aller voir de cette semaine, mais je ne tarderai pas, s'il plaît à Dieu. Je salue madame d'Arminvilliers de tout mon cœur.

A Germigny, 25 juin 1687.

15.

Il l'engage à recevoir une dame, et témoigne ses regrets de ne pouvoir aller la voir.

Vous avez eu la bonté de souhaiter, Madame, que madame la présidente Chalet eût l'honneur de vous présenter mademoiselle de Chavigny. Elle l'a autant souhaité que vous; et, dans le désir extrême d'être connue de vous, et de vous connoître, elle ne pouvoit avoir une occasion plus favorable. J'espère que vous voudrez bien la recevoir dans la maison, et l'y garder quelques jours. Je voudrois bien être de la partie; mais un court voyage, que j'ai à faire à la Cour, m'en empêche pour maintenant. La première chose que je ferai, à mon retour, ce sera d'avoir l'honneur de vous voir, pour vous recommander de vive voix une parente qui m'est chère.

A Meaux, 20 août 1688.

16.

Sur des Religieux à qui il donne le pouvoir de confesser.

Je viens, Madame, de recevoir votre billet du 5. Je consens que le Père ministre de la Trinité, soit que ce soit celui de Meaux, soit que ce soit celui de Coupevray, confesse chez vous. En de sem-

blables occasions, quand je ne suis pas dans le diocèse, il pourroit arriver du retardement à la réponse. Ainsi, il faut que nous convenions d'une adresse, si vous n'aimez mieux vous adresser au Père visiteur, à qui je donne en ce cas tout mon pouvoir.

A Paris, 8 juin 1687.

17.

Il donne à un prédicateur pouvoir de confesser les religieuses, et dans la paroisse.

J'ARRIVE, et à ce moment je reçois, Madame, votre billet du 14. Vous pouvez vous servir du prédicateur à confesser vos religieuses. Quant à la paroisse, M. le curé a tort d'avoir si mal pourvu à son service. J'avois donné les permissions; mais il étoit chargé du reste. Je vous prie, Madame, en attendant qu'on y ait pourvu, de charger le prédicateur de ce soin, de ma part, et de l'assurer que je lui donne tous les pouvoirs nécessaires. On ne tardera pas à y donner ordre. Je suis, Madame, très-parfaitement à vous.

A Meaux, 18 décembre 1690.

18.

Sur des pouvoirs de confesser qu'il accorde à un religieux.

Il y a long-temps que j'ai donné l'ordre pour envoyer au P. de la Forge les pouvoirs que vous souhaitez pour le P. de la Forge. S'il ne les a pas encore reçus, cette lettre lui suffira pour lui permettre, non-seulement de prêcher, mais encore de confesser la communauté, et même les habitans de Farmoutiers et des lieux voisins, du consentement des curés, jusqu'à la Quasimodo inclusivement. Voilà, Madame, ce que vous souhaitez; et il ne me reste plus qu'à vous assurer du plaisir que j'ai à vous contenter.

A Paris, 14 mars 1691.

19.

Sur quelques affaires, et sur un confesseur.

Je le vois bien, Madame, on ne vous fera jamais trop de bien, à votre gré : vous voulez bien appeler justice ce qui n'est assurément qu'une pure grâce envers un ancien domestique devenu fort inutile. Je voudrois bien du moins ne l'être pas pour vous ni pour Farmoutiers.

M. Barrière peut confesser qui vous trouverez à propos, un an durant, dans votre maison.

Je

Je suis bien aise d'entendre parler madame de Menou ; et tout ce qui parlera par vos instructions, parlera toujours très-agréablement pour moi.

A Versailles, 17 janvier 1692.

20.

Sur une religieuse qui quittoit son monastère pour entrer à Farmoutiers.

La proposition de la religieuse dont vous m'écrivez, Madame, en elle-même est très-bonne; le tout est de bien connoître la personne. Il n'y a point de meilleur moyen que celui que vous proposez, de la tenir un an comme pensionnaire, avant que de parler d'association. Je crois qu'il faudra un noviciat; et c'est l'opinion commune, et l'usage des monastères, quand on passe à une observance étroite d'une mitigée; mais c'est à quoi on avisera à loisir, et il faudroit commencer par où vous dites.

J'approuve le P. Irenée pour prédicateur et pour confesseur.

Vous ne devez point douter que votre recommandation n'ait tout pouvoir sur l'esprit de mon neveu, qui sait ce que mérite votre approbation.

Je salue de tout mon cœur madame d'Arminvilliers et mesdames de la Vieuville.

A Paris, 7 février 1692.

21.

Il lui permet de faire entrer des personnes du dehors aux vêtures, et de faire un voyage.

Vous pouvez, Madame, dans les vêtures et professions, faire entrer les personnes que vous croirez ne pouvoir honnêtement refuser. Vous pourrez, quand il vous plaira, faire le petit voyage que vous deviez faire l'an passé, et aussi aller visiter votre nouvelle acquisition, où je ne doute pas que votre présence ne produise beaucoup de bien. J'espère m'approcher de vous, Madame, dans les premiers jours de la semaine prochaine.

A Paris, 6 mars 1692.

22.

Sur des confesseurs, et le désir d'aller la voir.

Je me souviens très-bien, Madame, du P. de l'Espinasse, et je suis bien aise que vous l'ayez pour confesseur : je consens aussi au P. gardien de Coulommiers. Au reste, Madame, vous avez un trésor en M. le théologal; ce qu'il fera ou permettra sera bien fait et bien permis. Je satisferai, au premier jour, à l'acte que vous m'avez envoyé. Je me réjouis de l'espérance de vous voir bientôt. Ce n'est jamais, Madame, sans beaucoup d'édification de ma part.

A Meaux, 22 mai 1692.

23.

Il donne une permission d'entrer dans le monastère, et lui parle d'une affaire.

Je vous dirai, Madame, par M. Daniel, que vous pouvez faire entrer la demoiselle dont il m'a parlé de votre part, et qu'il m'a dit être votre filleule. Il m'a donné de la peine, en me disant que vous étiez indisposée. Je me rendrai à Farmoutiers le plus tôt qu'il me sera possible, pour l'affaire que vous savez. Il faudra prendre une voie plus courte pour la terminer, que celle d'ouïr de nouveaux témoins, et de recoler et confronter ceux qui ont été ouïs. Je suis, Madame, très-parfaitement à vous.

A Germigny, 24 septembre 1692.

24.

Sur des confesseurs demandés par une religieuse.

Vous pouvez, Madame, faire confesser la communauté par le père vicaire des Capucins de Coulommiers. A l'égard des confesseurs que demande ma sœur de Saint-Bernard, je les lui accorde avec peine; car une personne qui a été si long-temps sans s'approcher des sacremens, devroit être mise en d'autres mains que celles d'un vieillard si occupé, et d'un

Cordelier qu'on ne connoît pas. Cependant, Madame, comme tout le monde est occupé en ce saint temps, et que je serois fâché de le lui voir passer sans faire son devoir, je lui accorde ce qu'elle souhaite, et je lui conseille le Cordelier, qui aura plus de loisir, plutôt que le curé qui n'en a point. Je loue, Madame, votre obéissance, et je vous assure qu'elle sera bénie de Dieu.

A Meaux, 22 décembre 1692.

25.

Sur la même religieuse, et quelques affaires.

Je vous prie, Madame, de vouloir bien me mander ce qu'aura fait madame de Saint-Bernard, à ces fêtes, et ce qu'elle aura dit sur ma lettre, si vous lui avez montré l'article qui la regarde. Je vous prie aussi de m'écrire si j'ai quelque chose de plus à faire à ce sujet.

Voilà, Madame, une lettre que M. le curé de Bannots a remise à ma discrétion de vous envoyer; et je crois meilleur de le faire, parce que vous saurez bien que me dire sur cela, si vous trouvez à propos, et qu'il soit utile que j'y entre.

Je vous enverrai bientôt quelque personne de créance sur les affaires de chez vous. Pour moi, je trouve à propos d'attendre encore une certaine con-

joncture, qui facilitera la décision. Assurez-vous du moins, Madame, que je fais tout pour le mieux.

A Meaux, 30 décembre 1692.

26.

Il approuve un confesseur, et s'excuse de ne pas répondre aux lettres de cette abbesse.

Je suis dans mon tort, Madame, et je vous en demande pardon. Je croyois déjà avoir approuvé votre prédicateur pendant le temps de la station. Vous pouvez, Madame, le faire confesser, et M. Daniel aussi. Il faut tâcher de remettre madame de Saint-Louis dans le train ordinaire. Vous pouvez aussi sortir, quand il vous plaira, pour voir cette maison. J'ai mis ce matin votre lettre dans la place qui fait faire les réponses. Pour à présent, je suis environné de monde. Vous avez, Madame, raison de vous plaindre de moi, et je vous promets de vous faire bonne justice.

A Paris, 15 février 1693.

27.

Il lui envoie des permissions pour des confesseurs.

Je vous assure, Madame, que je mettois la main à la plume pour vous faire voir que je n'ai pas besoin

d'être sollicité pour penser à vous. Vous avez la permission de M. Daniel; vous avez celle du prédicateur, dont vous pouvez user; je vous envoie celle de M. Lemarquant, dont j'ai bonne opinion; je souhaite qu'il vous contente.

Je songe beaucoup à vous, et je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, 12 mars 1693.

28.

Il lui annonce qu'il a nommé le curé de Farmoutiers à une autre paroisse.

Vous voulez bien, Madame, que je vous dise que j'ai pourvu M. le curé de Farmoutiers d'une autre cure que la vôtre. Il m'a prié que cela n'empêchât pas que je ne lui fisse justice sur l'affaire qu'il a avec M. Raoul. Je lui ai dit que M. Raoul me demandoit aussi la même chose, et que je donnerois satisfaction à l'un et à l'autre; mais qu'il falloit attendre mon temps : au reste, que je le prendrois le plus court qu'il seroit possible, et que je ferois raison en même temps audit sieur Raoul de la dernière insulte qu'il prétendoit lui avoir été faite. Sur cela, Madame, il s'en est retourné pour donner ordre à ses affaires. Il a résigné la cure de Farmoutiers à celui que j'y avois destiné, qui est assurément un des meilleurs prêtres, et des plus paisibles du diocèse. Je crois,

Madame, en tout cela, avoir fait ce qu'il y avoit de plus important pour votre maison, et ce que vous souhaitiez le plus : et il ne me reste plus qu'à vous demander pardon si je n'ai pas eu le loisir de vous écrire ces deux choses plus tôt, à cause, Madame, qu'elles se firent la veille de mon départ de Meaux, où j'étois fort occupé.

A Paris, 3 avril 1693.

29.

Sur une novice, et des confesseurs.

Vous pouvez, Madame, faire examiner votre novice par M. Lemarquant, votre confesseur, à qui vous prescrirez, s'il vous plaît, qu'il me rende compte de cet examen. Je ne hésite point, Madame, à vous donner le pouvoir de vous servir, dans l'occasion, des confesseurs approuvés dans le diocèse pour les religieuses ; et je suis bien persuadé que vous en userez avec la réserve nécessaire. Vous pouvez continuer à vous servir du vicaire des Capucins. Quant à votre nouveau curé, il demande en grâce qu'on ne l'oblige point à voir le parloir, si ce n'est pour vous rendre ses devoirs. Ainsi, Madame, vous jugez bien qu'il n'y a pas à craindre que son prédécesseur lui résigne ses amies. Je reçois toujours avec joie, Madame, les témoignages de votre ami-

tié, et personne ne souhaite plus de la conserver que je fais.

A Paris, 19 avril 1693.

30.

Sur une novice d'un caractère difficile.

J'ai reçu, Madame, la lettre que M. le curé de Joui m'a rendue. Je ne doute pas que la demoiselle n'ait un peu de peine à se réduire : tout ce que j'ai dit là-dessus, c'est que, si quelqu'un étoit capable de la contenir et de la conduire, c'étoit vous. J'espère avoir bientôt l'honneur de vous voir. Voilà deux lettres de vieille date qui ont fait deux fois le voyage de Paris à Meaux, avec celui de Meaux à Paris. On a, comme de raison, beaucoup de reconnoissance de vos bontés.

A Meaux, 2 septembre 1693.

31.

Sur des permissions qu'il lui accorde.

Je ne hésite point, Madame, à accorder la permission pour madame de Montargis. Votre architecte est privilégié ; et il n'y a point de duchesse qui puisse contrebalancer vos intentions. Je manderai

vos peines à madame de la Vallière ; j'y entre sincèrement, et j'espère que bientôt nous en parlerons.

A Germigny, 2 octobre 1693.

32.

Il la prie de faire rendre justice à une maîtresse d'école.

Je vous supplie, Madame, de vouloir bien prendre connoissance de l'affaire de la maîtresse d'école. Je ne comprends pas pourquoi on l'oblige à payer le loyer d'une maison, pendant qu'elle est obligée d'en louer et d'en payer une autre. Il me semble qu'une personne qui sert le public doit être plus considérée. J'ai promis de payer pour elle le loyer de la maison; mais c'est à condition qu'elle n'en payera pas deux. Je vous supplie donc, Madame, de vouloir bien lui faire faire justice.

A Meaux, 27 décembre 1693.

33.

Sur une nièce de madame de la Vallière, pensionnaire à Farmoutiers, que le prélat vouloit faire sortir de cette maison.

Je suis ici, Madame, d'hier au soir, et je n'ai encore vu ni madame de la Vallière la Carmélite, ni personne. Sur les dispositions que vous me marquez de mademoiselle de la Vallière, vous lui pourrez dire, quand vous le trouverez à propos, que je vous

ai demandé compte d'un article de visite qui concernoit les grandes pensionnaires, où je l'avois eu en vue comme les autres, même un peu plus que les autres, ne croyant pas utile à la maison qu'elle y fasse un plus long séjour. C'est de quoi elle peut tenir pour assuré que je ne me départirai jamais; et vous l'en devez avertir de bonne heure, afin qu'elle s'y prépare. Je vais aujourd'hui à Versailles, où je parlerai à madame de la Roche et à M. Bontemps. Vous pouvez croire que ce sera selon les bons principes. Je vous rendrai compte de l'entretien. J'ai vu leurs lettres, dont je vous renverrai les copies quand elles me retomberont sous la main, ou plutôt je les brûlerai, si vous ne souhaitez autre chose.

C'eût été un beau discours à répéter que celui de mademoiselle de la Vallière. Je n'ai pas seulement songé à en dire un mot; et si l'on a su que la demoiselle avoit tenu de tels propos, c'est apparemment qu'elle en aura fait part à d'autres personnes, qui n'auront pas eu la même discrétion.

Je suppose que M. de la Vallière sera parti à présent hors de chez vous.

Il ne nous faut plus de gens qui disent qu'ils se veulent tuer, et donnent lieu de craindre, non pas cela, mais une suite d'emportemens dont on se passe fort bien dans une maison réglée comme la vôtre.

Si mademoiselle de Pons ne sait pas la mort de

madame de Chavigny, sa grand'mère; je vous prie de la lui apprendre avec vos bontés ordinaires, et de lui donner en même temps vos consolations.

A Paris, 5 janvier 1694.

34.

Sur le même sujet.

Il faut, Madame, vous avertir que sans y penser je vous ai fait une petite affaire avec M. Bontemps. Je crus bien faire de lui louer sa lettre, qui en effet, est excellente, et de lui dire que vous m'en aviez envoyé copie. En effet, il parut très-content d'abord de ce que je lui en dis. J'ai vu aujourd'hui qu'il étoit un peu fâché, non pas que j'en eusse eu connoissance, mais que j'en eusse vu une copie. Je raccommoderai cela le mieux qu'il me sera possible, et je tâcherai de changer la copie en extrait. Quoi qu'il en soit, je vous donne avis de tout. Je verrai à Paris madame de la Vallière la Carmélite, et je ferai ce que je pourrai pour vous délivrer, le plus tôt qu'il sera possible, de mademoiselle sa nièce.

A Versailles, 10 janvier 1694.

35.

Sur des permissions d'entrée dans le monastère.

Voila, Madame, les permissions que vous souhaitez. Elles seront consommées par la première entrée. Comme bien assurément je vous irai voir, et, s'il se peut, dans ce carême, nous réglerons les permissions générales et celles de madame de Roquepine. Si madame de Maupertuis souhaite beaucoup coucher au dedans, et que vous croyiez l'offenser ou la contrister en la refusant, vous pouvez faire ce qu'il vous plaira. Je vous assure, Madame, que je désire beaucoup de vous entretenir sur tout ce qui s'est passé, et sur toutes choses. Croyez-moi à vous plus que jamais.

A Meaux, 16 mars 1694.

36.

Même sujet.

Je vous prie, Madame, de donner entrée à madame de Montal dans votre monastère. C'est sur moi que roulera cette entrée; elle ne roulera pas moins sur vous, puisque vous savez que je ne veux rien que de votre consentement.

A Meaux, 21 mars 1694.

37.

Sur des permissions.

Je n'ai pu refuser, Madame, à madame de Notre-Dame, la consolation qu'elle souhaitoit de voir mademoiselle de Pons. J'ai été bien aise aussi de mon côté de la voir ici avant qu'elle s'éloigne de vous. J'espère, Madame, que vous y donnerez votre agrément, et je vous le demande.

A Meaux, 29 avril 1694.

38.

Il lui témoigne ses regrets du départ de deux personnes de son monastère.

Elles sont parties. Madame de la Vieuville est allée prendre mademoiselle de Pons. Je n'ai plus rien à vous dire sur ce triste sujet : il n'y a que Dieu qui puisse vous consoler, et sa seule volonté qui puisse être votre règle. Le P. Le Roi ne gagnera rien; je me souviens trop de ses lettres. Si je vais à la Cour, je presserai la reine d'Angleterre sur le sujet de mademoiselle de Kynouille. Je suis à vous, Madame, de tout mon cœur.

A Germigny, 7 mai 1694.

39.

Sur des confesseurs, et la soumission à la volonté de Dieu.

Il est vrai, Madame, j'ai oublié; je vous en demande pardon. Vous pouvez vous servir de M. le curé de Bannots, et du confesseur qu'il vous adresse; cette épreuve sera utile. Je n'ai point encore de nouvelles de nos voyageuses. Vous allez à la vraie et à la seule raison, qui est la volonté de Dieu : tout est bon de ce côté-là.

A Germigny, 9 mai 1694.

40.

Sur un mandement, et quelques affaires.

Je ne doute point, Madame, que vous n'ayez reçu à présent la résolution de vos doutes, par le mandement qui a dû vous être rendu dès avant hier. Vous aurez bien vu la raison pourquoi il a dû être adressé aux doyens qui y sont nommés, et à M. le curé de Farmoutiers. C'étoit par eux qu'il falloit faire savoir au peuple ce qui est supposé résolu entre vous et moi. Nous expliquerons le reste de vive voix samedi, s'il plaît à Dieu.

Je n'ai reçu aucune lettre de madame de la Vieuville, mais seulement l'avis de son arrivée à la

Trappe, dont j'ai eu l'honneur de vous faire part. Mademoiselle de Pons l'a rejointe à présent, et s'est expliquée de ses intentions à madame sa mère, plus qu'elle ne l'avoit fait à moi-même; en sorte qu'il n'y a presque plus à douter qu'elle ne demeure.

A Meaux, 31 mai 1694.

41.

Il la remercie de la réception qu'on lui avoit faite à Farmoutiers.

Le moyen, Madame, de se porter mal, après tous les soins que vous avez eus de ma réception. Comment se porte ma filleule? elle nous fit un beau régal le jour de son baptême. Je vous envoie la lettre pour M. le curé de Joui. Vous pouvez continuer les entrées à madame de Roquepine, comme auparavant. Je rends un million de grâces à madame votre sœur.

A Meaux, 13 juin 1694.

42.

Il lui recommande une dame, et lui permet de la faire entrer dans le couvent.

Voila madame de Pons, Madame, qui va vous rendre ce qu'elle vous doit, et vous marquer sa reconnoissance pour toutes les bontés que vous avez

pour mademoiselle sa fille. J'entre en part des obligations qu'elle vous a. Elle vous mène madame de Fercourt sa sœur, et toutes deux souhaitant avec passion d'avoir l'honneur de vous voir au dedans, je vous prie de leur en accorder la grâce.

A Meaux, 14 juin (1694.)

43.

Sur une religieuse d'un esprit difficile, et sur d'autres affaires.

A peu près en même temps, Madame, que j'ai reçu votre lettre du 23 juin, j'en reçus une en forme de justification de madame de Saint-Bernard. Elle déguise un peu le fait; mais il y en a assez dans ce qu'elle dit pour lui donner un grand tort. Je ne lui ai point encore fait de réponse, et je n'en ferai point que je n'aie parlé à M. de Lonville. Il faut tâcher de vous en défaire, et j'espère dans peu que tout s'y disposera doucement.

Je vous rendrai dans le commencement de la semaine prochaine une réponse précise sur le sujet du P. Séraphin.

Vous pouvez, Madame, faire examiner par M. le curé de Bannots les deux converses dont vous me parlez dans votre lettre du 5. Je serai, s'il plaît à Dieu, de lundi en huit jours à Meaux. Si cet ecclésiastique dont vous m'écrivez y passe, il sera le bien

bien venu; et je me remets à votre prudence de le faire servir, en attendant que nous le voyions. Je ressens, Madame, très-vivement les peines que vous donne ce pernicieux esprit de raillerie. Il faut chercher le moyen de le déraciner. Je vous offre à Dieu de tout mon cœur.

P. S. J'ai donné la permission à madame de Besmaux pour un an sans coucher, sous la promesse qu'elle n'abandonnera pas. Je vous prie de me procurer une copie de la lettre écrite de madame des Clairets (1) à madame votre sœur, sur la mort d'une religieuse.

A Marli, 24 *juillet* 1694.

(1) Les Clairets, abbaye de Filles de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Chartres. Elle fut mise, dès sa fondation, en 1213, sous la dépendance et la conduite des abbés de la Trappe, et y demeura jusqu'à ce que cette dernière abbaye fût tombée en commende, sous le règne de François Ier. M. de Rancé étant devenu abbé régulier, le chapitre général de Cîteaux, tenu en 1686, le remit dans son droit sur les Clairets, et l'engagea à prendre la direction de cette maison. L'abbé de la Trappe s'y refusa long-temps, ne voulant point sortir de son monastère. Mais enfin il ne put résister aux instances de l'abbesse et des religieuses. Il alla donc en 1690 faire une première visite aux Clairets. Le 4 juillet de la même année, ayant reçu une commission expresse de l'abbé de Cîteaux, il bénit l'abbesse, qui étoit alors Françoise-Angélique d'Estampes de Valençay. Il y fit encore deux visites en 1691 et 1692; et l'abbesse, du consentement des religieuses, établit dans son monastère la réforme de la Trappe. Elle donna sa démission en 1708, et mourut le 21 avril de l'année suivante. *Voy.* la *Vie de M. de Rancé*,

44.

Sur la même religieuse, et les moyens de la placer dans une autre maison.

J'AUROIS souhaité comme vous, Madame, que madame de Saint-Bernard eût choisi un autre monastère que celui de Mont-Denis ; mais j'ai été au plus court, et votre décharge m'a plus occupé que tout le reste. Ainsi, comme le reste feroit traîner la négociation, je persiste de mon côté; mais je vous laisse votre liberté toute entière. Si vous consentez à Mont-Denis, vous n'aurez qu'à rendre ma lettre, et lui dire que depuis j'ai donné mon consentement, à condition du vôtre, selon ma coutume. Je prendrai les meilleures mesures qu'il se pourra du côté de Mont-Denis. Quoi qu'il en soit, elle sera hors de chez vous, et sa famille prendra des mesures pour l'établir ailleurs, que je favoriserai de tout mon pouvoir. Je ne vois à présent rien de meilleur. Ce que m'a dit le père prieur de l'hôpital m'a fait frayeur. Il faut songer aux moyens de donner un autre esprit à votre maison ; je gémis de tout mon cœur avec vous de celui qui y est.

A Germigny, 6 *août* 1694.

par Marsollier, liv. IV, chap. XVII; et *Gallia Christ.* tom. VIII, col. 1324 et suiv.

45.

Sur la même religieuse, et le désir qu'avoit le prélat de la voir hors de Farmoutiers.

Je ne doute point, Madame, que la famille de madame de Saint-Bernard n'ait des vues pour lui procurer quelque bénéfice; mais ces choses durent bien long-temps avant que d'éclore : ainsi, le remède est bien long. Pour moi, je souhaite qu'elle pense à une autre maison plus éloignée et plus régulière; mais, s'il ne s'en trouve point d'autre, je persiste à croire qu'il est mieux de la voir dehors que dedans. Il est plus aisé d'empêcher les lettres, que les discours et les exemples; et on peut prendre des mesures pour rendre l'écriture plus rare et plus difficile. Après cela, Madame, vous ferez par prudence ce que vous trouverez de plus à propos. Je ne me souviens point que M. le prieur de Chaage m'ait donné aucune lettre. Je salue de tout mon cœur madame d'Arminvilliers. Je pourrai vous rendre réponse du P. Séraphin, dans la semaine prochaine; mais je doute qu'on puisse l'avoir.

A Germigny, 12 août 1694.

46.

Sur un procès, et la retraite de la même religieuse.

Je suis obligé, Madame, contre mon intention, de partir d'ici sans vous voir. J'espère que mon audience étant marquée, le procès s'expédiera bientôt, et que je ne serai pas long-temps absent : ainsi, j'aurai l'honneur de vous voir. Madame de Saint-Bernard m'écrit sur le refus de Mont-Denis, dont elle se plaint beaucoup. Je lui fais connoître nos raisons, et je l'exhorte à penser à une autre retraite. Je salue de tout mon cœur madame d'Arminvilliers.

A Meaux, 5 novembre 1694.

47.

Sur une méchante fille dont il désiroit la délivrer.

Je ne connois point du tout encore M. le curé de Saint-Denis, mais j'approuve ce qu'il a fait avec votre consentement. Je ne sais ce que vous pensez de lui ; je vous prie de me le mander. J'ai fait écrire à M. Doré, conformément au désir de cette méchante fille, mais c'est à condition qu'elle deviendra meilleure. Je ferai, Madame, les derniers efforts pour vous délivrer de cette demoiselle. Il me tarde que j'aie la joie de vous voir.

A Versailles, 31 janvier 1695.

48.

Sur la conduite à tenir par rapport à une fille, qui vouloit entrer à Farmoutiers.

Je serai bien aise, comme vous, Madame, de faire plaisir à M. le curé de Dammartin, votre voisin, que j'estime beaucoup. Si sa nièce a quelque inclination à se faire religieuse, il n'y a rien de contraire à nos réglemens de la recevoir ; sinon, il faut lui faire trouver bon que nous demeurions dans nos règles, et je vous en prie. Je vous envoie la permission pour ces deux dames, sœur et belle-sœur de madame de Saint-Alexis.

A Paris, 16 mars 1695.

49.

Il témoigne sa joie du succès d'un confesseur.

J'ai, Madame, reçu votre lettre, où vous me donnez avis du bon succès des confessions de M. le curé de Bannots. J'en témoigne ma joie à madame de Saint-Bernard, par rapport à ce qui la touche, et je l'exhorte à profiter de cette grâce. Il me semble que madame la prieure eût édifié la maison en allant à lui, puisque c'est un homme si parfait; néanmoins il faut laisser la liberté.

Je salue madame votre sœur, et madame d'Ablois.

P. S. Votre confesseur peut venir dans toute cette quinzaine, et toujours confesser en attendant.

A Meaux, 29 mars 1695.

50.

Il l'exhorte à ménager sa santé, et lui parle de diverses affaires.

Je suis, Madame, très-content du père Cordelier, et je le reconnois digne de la recommandation dont vous l'honorez. J'y aurai égard pour une autre fois; car pour celle-ci il a pu voir que la chose étoit engagée. J'ai reçu une lettre de vous du 27 avril. Quelque inutile qu'on soit, on ne doit pas prodiguer sa santé, ni faire à Dieu des sacrifices qu'il ne demande pas. Il me semble, quand je partis, que M. le Premier étoit disposé à laisser venir M. le curé de Tournan; mais il me semble que vous n'y êtes pas fort déterminée. Vous pouvez faire entrer mademoiselle de Chéri, et la retenir à coucher. Pour madame de Nemours, il n'y a nulle difficulté, ni pour elle, ni pour ses femmes. La reine d'Angleterre vous demande encore trois semaines. Je ne vous ai engagée à rien. J'espère vous voir dans la semaine de la Pentecôte. Je ne sais si madame d'Ablois est comprise dans le décret capitulaire des Clairets, de ne recevoir des religieuses de dehors, qu'après trois ans de

séjour dans cette abbaye. Je salue madame d'Arminvilliers, et suis à vous, comme vous savez.

A Germigny, 13 mai 1695.

51.

Sur un ecclésiastique qu'il approuve, et la bénédiction que Dieu donnoit aux travaux d'un curé.

Il n'y a point à hésiter, Madame, sur la réception de cet ecclésiastique chez vous, après les témoignages qu'il nous apporte. Ainsi, vous pouvez en faire l'épreuve durant un temps, et lui de même de son côté : je lui donne pour cela mon approbation. Je suis très-aise, Madame, de l'arrivée de M. le curé de Bannots. J'espère toujours avoir l'honneur de vous voir la semaine de la Pentecôte. A l'égard de l'*exeat* de M. de Paris, il n'y a point d'autre expédient, sinon que vous et moi nous lui écrivions, et que vous engagiez M. le Premier à lui en parler dans le temps, qui sera après celui que vous destinerez pour l'épreuve. Je suis, Madame, à vous, comme vous savez.

Si la reine d'Angleterre ne finit pas, vous serez en droit d'agir comme vous voudrez.

P. S. L'ordonnance contre les inquiètes seroit peut-être plus difficile à exécuter que l'autre. J'espère beaucoup dans la retraite, et dans la bénédic-

tion que Dieu donnera aux travaux de M. le curé de Bannots.

A Meaux, 15 mai 1695.

52.

Il lui témoigne son regret d'être obligé de différer d'aller la voir.

Il faut, Madame, me dédire malgré moi. Je devois aujourd'hui arriver chez vous, et je m'en faisois une joie. La famille de M. le chancelier me fait l'honneur de se prier demain chez moi, et madame de Jouarre, qui va visiter ses terres, jeudi. Ce ne sera, s'il plaît à Dieu, qu'un court délai, et je vous assure, Madame, que je suis avec vous en esprit et de tout mon cœur.

P. S. Je salue madame votre sœur, et vous prie toutes deux de prier pour moi.

A Meaux, 24 mai 1695.

53.

Il la prie d'empêcher l'accommodement d'une affaire.

J'ai, Madame, donné à M. le curé de Pomeuse l'audience qu'il souhaitoit. Je vous prie de l'encourager à faire juger son affaire avec le curé de Saint-Augustin, et à n'écouter aucun accommodement

avec cet homme, qu'absolument je ne veux point à Pomeuse, et qui n'aura jamais à lui proposer que des barbouilleries; il me déplaira tout-à-fait, s'il écoute rien. J'attends de moment à autre madame de Jouarre, et il ne tiendra pas à moi qu'elle n'aille faire ma paix à Farmoutiers: mais bien constamment, Madame, je l'irai faire moi-même.

A Germigny, 26 mai 1695.

54.

Sur l'entrée dans le monastère, et le succès d'un confesseur.

J'espère bientôt, Madame, d'avoir l'honneur de vous voir, et je m'en réjouis. Vous pouvez faire entrer les dames dont vous me parlez, et madame Robert, si elle revient. Après tout, il n'est pas mauvais que les abords de Farmoutiers se trouvent un peu difficiles. Il est vrai que madame des Clairets me parla des eaux de Belesme comme utiles à votre santé, et que je fis la réponse qu'elle vous a mandée : c'est là matière d'un sérieux entretien. J'ai vu M. le curé de Bannots, qui m'a donné de la joie dans le récit qu'il m'a fait de si heureux commencemens de ses soins. On m'a dit que vous souhaitiez de savoir quand madame de Montespan et madame de Fontevrault seroient en ce pays. On m'a mandé de Paris qu'elles devoient aujourd'hui arriver à Fresnes; je crois

qu'elles me donneront avis de leur arrivée. Je salue de tout mon cœur madame d'Arminvilliers, et je vous rends grâces à toutes deux de vos extrêmes bontés.

A Meaux, 4 septembre 1695.

55.

Sur une affaire qu'on vouloit lui susciter, et la nouvelle année.

Je reçois, Madame, avec reconnoissance, la continuation de vos bontés. L'affaire que vos frères me vouloient faire ne m'incommodera guère, et retombera sur eux. Madame de Druy peut entrer. Je vous souhaite une sainte et heureuse année.

A Meaux, 2 de l'an 1696.

56.

Il lui promet d'aller la voir, et lui parle d'une affaire.

Je vous dis adieu, Madame, en partant pour Rebais, d'où j'espère être de retour mardi. J'arrêterai aujourd'hui à Jouarre : j'attends pour vous le lundi de Pâque.

J'ai oublié, Madame, de vous écrire du compromis qu'on avoit passé entre vous et M. le curé de Doui, que ce curé vous prie de ratifier ; à quoi je m'attends, et suis à vous, Madame, comme vous savez.

A Meaux, 16 avril 1696.

57.

Sur une indulgence, une retraite, et une neuvaine à sainte Fare.

Je vous envoie, Madame, l'approbation de l'indulgence que vous souhaitez, et je souhaite en tout favoriser et accroître la dévotion de votre sainte maison. Je n'ai jamais eu un moment de doute sur les bonnes intentions de madame de la Vieuville. Je plains son sort dans la dureté de M. son frère, et je chercherai tous les moyens de lui procurer plus de repos. Vous m'avez mandé, Madame, votre retraite entre les mains du P. de Morets, et j'attendois, je vous l'avoue, de trouver un autre nom après le mot de retraite; mais c'est toujours en me reposant sur votre choix. Je salue de tout mon cœur madame d'Arminvilliers.

La sœur Bénigne (1), qui vous honore toujours à son ordinaire, est attaquée d'un mal d'yeux qui lui a donné le mouvement de faire faire une neuvaine à sainte Fare. Je vous prie de l'avoir pour agréable, et de me mander le prêtre que j'en pourrai charger.

A Paris, 16 *juillet* 1696.

(1) C'étoit madame Cornuau, qui avoit suivi madame de Luynes à Torcy.

58.

Sur la neuvaine pour la sœur Bénigne, et une homélie du P. Séraphin.

Vous pouvez, Madame, faire entrer et coucher les personnes dont vous me parlez dans votre lettre.

J'ai mandé à sœur Bénigne ce que vous avez fait pour elle : elle vous fait mille remerciemens, et en effet se trouve mieux. La sainte ne refusera pas des vœux aussi agréables que les vôtres, unis aux saints sacrifices d'un si digne prêtre.

Le P. Séraphin a fait, selon sa coutume, une homélie excellente : il a une méthode admirable à partager son évangile, et en tire une fructueuse morale. J'ai vu dans une lettre du père de Riberoles quelque chose qui m'a fait peur, et qui en même temps m'a consolé. Vous me ferez beaucoup de plaisir de me donner part de vos nouvelles, et j'envoie exprès pour cela. Je salue madame d'Arminvilliers, et suis à vous comme vous savez.

A Germigny, 16 août 1696.

59.

Sur une religieuse malade, et une permission d'exposer le saint Sacrement.

J'ai reçu, Madame, le récit du mal de madame de Saint-Menoux; et vous pouvez l'assurer que la première chose que je ferai à Paris sera la consultation du médecin Dechaudrez et des autres. On m'a dit que vous souhaitiez exposer le saint Sacrement pour la saint Placide, et j'y consens. Je serois bien fâché, Madame, que vous comptassiez mon passage; et j'espère bien vous rendre, à mon retour de la Trappe, une plus longue visite.

A la Fortelle, 30 septembre 1696.

60.

Sur la nièce de cette abbesse, et quelques affaires.

Je prends part, Madame, à la sainte résolution que mademoiselle votre nièce a prise, et je prie Dieu qu'elle continue à vous donner une entière satisfaction.

Je vous donnerai satisfaction sur le sujet de la dignité de votre église; mais il est bon d'être ensemble, pour concerter tous les termes avec une commune satisfaction.

J'ai reçu la ratification du compromis avec M. le curé de Doui. Il faudroit voir dans le compromis si les termes n'en sont point expirés, ou s'il y a quelque chose qui lui ôte sa validité; c'est de quoi je me ferai rendre compte, et je tâcherai ensuite de vous tirer d'affaire. Je suis, Madame, autant à vous cette année que les précédentes, et cela ne durera pas moins que ma vie.

A Versailles, 14 janvier 1697.

61.

Il lui parle des mêmes affaires, et lui témoigne son attachement.

J'envoie, Madame, pour vous assurer de la continuation de mon estime, et vous demander de vos nouvelles. M. le curé de Doui attend votre production. On me presse aussi du côté de la Ferté-Gaucher, au sujet de la chapelle dont nous avons parlé. Je ne ferai rien précipitamment ni sans un grand concours avec vous. Je tâcherai de vous voir après Pâque, et j'en ai un grand désir. Je salue madame d'Arminvilliers et la postulante, sans oublier ses chères sœurs, et en particulier ma filleule. Je suis à vous, Madame, comme vous savez.

A Meaux, 28 mars 1697.

62.

Sur les mêmes affaires.

Je vous envoie, Madame, la permission pour mademoiselle Pynondel, que vous demandiez par votre lettre du 13. Par celle du 28 mars, vous m'assuriez que vous produiriez pour l'affaire du curé de Doui, incontinent après les fêtes. Il est ici, et fort pressé pour ses décimes, en sorte qu'il est nécessaire de lui pourvoir. Cependant je n'entends rien de votre part, et je ne vois rien dans votre lettre du 18. Je vous prie d'exciter ceux que vous avez chargés de cette affaire, et me délivrer des pressantes et justes poursuites de ce curé. Il n'y a nulle autre difficulté pour les autres permissions, et je ne doute pas que vous n'ayez suppléé à ma réponse, surtout pour madame de Saint-Alexis.

A Paris, 24 avril 1697.

63.

Il lui témoigne son désir d'aller la voir.

Je me porte très-bien, Madame, de Farmoutiers et d'Arminvilliers. C'est un lieu charmant, et la compagnie l'est encore davantage. Je ne puis encore vous dire quand je pourrai vous aller voir; mais je

vous assure que je le désire beaucoup. Je salue de tout mon cœur madame votre sœur et mesdemoiselles vos nièces, surtout la novice, dont j'espère que vous aurez beaucoup de satisfaction.

A Paris, 17 juin 1697.

64.

Sur un procès qu'il l'engage à terminer, et une religieuse.

Je n'ai point du tout ouï parler, Madame, qu'on ait demandé les sacs, et votre procureur n'a point paru. Le curé a été ici durant trois semaines de suite, pressant le jugement, et mourant de faim, ses revenus étant saisis par vos ordres. S'il vous plaît de lui donner main-levée, je vous donnerai tout le temps que vous souhaiterez.

Il a été un temps que madame de Notre-Dame ne se seroit point éloignée de recevoir madame de la Vieuville. Ce qui s'est passé aux Clairets ne la fait pas désirer, et je ne sais quel parti prendre. Je suis à vous, Madame, de tout mon cœur.

A Paris, 1 août 1697.

65.

Sur le même sujet.

J'ai reçu, Madame, hier seulement votre lettre du 6. Le fait est que le curé meurt de faim, et qu'il

presse

presse le jugement avec raison. Que puis-je faire, si votre avocat nous tient aussi long-temps qu'il en a la mine? Faites en ce cas, je vous prie, travailler un autre, et en diligence; car ce pauvre curé n'en peut plus. Je le connois; mais enfin il a raison de vouloir finir. J'ai écrit à madame de la Vieuville. Je prévois que la fin sera de venir languir et peut-être mourir bientôt en son couvent, où l'on ne craint rien tant que son retour.

Je salue madame d'Arminvilliers de tout mon cœur.

A Meaux, 15 août 1697.

66.

Il la pressé de faire réparer des églises dépendantes de son abbaye, et lui parle du curé de Doui.

Avant que de partir d'ici, Madame, je suis obligé de vous avertir que je vois, par les visites, qu'il y a de vos églises où l'on me rapporte qu'il faut faire des réparations considérables. Vous voyez bien, Madame, qu'il est de votre intérêt d'en être avertie, afin qu'il y soit pourvu avant l'hiver. Je suis aussi fort pressé par le curé de Doui. Nous sommes en vacation, et vous ne jouirez pas de vos avocats, si vous ne les pressez fortement. Je pars pour Dammartin, et de là, lundi pour Paris, pour être ici incon-

tinent après le départ du Roi pour Fontainebleau, où je compte d'aller vers octobre, et, en allant ou venant, d'avoir l'honneur de vous voir. Je vous conjure, Madame, de me mettre en état de finir avec le curé de Doui. Vous savez, sans rien ajouter, ce que je vous suis.

A Meaux, 7 septembre 1699.

67.

Sur une novice, et son désir d'aller visiter Farmoutiers.

Je vous prie, Madame, de faire examiner votre novice par M. Culembourg, en qui vous et moi nous nous fions.

Je ne refuserai point le dimissoire qu'on demande pour le sieur Gabriel Drouet, qui doit entrer à l'Institution.

Je me repose, Madame, selon vos souhaits, pour me mettre le plus tôt qu'il sera possible en état de visiter la plus noble partie du troupeau.

A Versailles, 26 mai 1699.

68.

Sur des pouvoirs de confesser, et l'entrée de parens dans le monastère.

M. de Pontas peut examiner votre troisième novice. Les pères Barbier et de Latour peuvent con-

fesser, et les parens entrer dans le monastère. Le pouvoir de confesser est donné aux gens de savoir et de mérite, que la rencontre adressera à Farmoutiers sans qu'on puisse m'en avertir. Voilà une réponse laconique : la conclusion ne sera pas moins courte ; c'est que personne au monde ne désire plus votre satisfaction que moi. Je pars demain pour Paris, jusqu'à la saint Etienne.

A Meaux, jeudi 8 juillet (1699.)

69.

Sur un prédicateur.

Je suis très-aise, Madame, que M. de la Roque, notre ancien théologal, prêche l'Avent et le Carême chez vous. Il est approuvé pour cela et pour les confessions même des religieuses. C'est un homme de piété et de doctrine. Je ne puis, Madame, vous remercier assez de toutes vos bontés, ni vous témoigner combien je vous suis acquis, et à la sainte maison.

A Versailles, 29 novembre 1699.

70.

Il lui annonce la nomination de son curé à une autre paroisse.

Je serois fâché, Madame, que vous sussiez d'autre que de moi la disposition que je fais de la personne

de votre curé pour la cure de Tancrou. Nous aurons le loisir de penser à son successeur. Je suis, Madame, comme vous savez, plein d'estime et de confiance pour vous. Je ne crois pas pouvoir confier cette paroisse à un plus capable d'y mettre l'instruction en vigueur.

A Versailles, 4 décembre 1699.

FIN.

TABLE

DES LETTRES INÉDITES.

LETTRE PREMIÈRE. *A la Mère de Bellefonds, Carmélite.* Il lui exprime ses regrets touchant la perte qu'il faisoit du maréchal de Bellefonds, son ami, qui venoit d'être disgrâcié. *Page* 1

2. *A la même.* Sur les causes de la disgrâce du maréchal de Bellefonds, et le peu d'espérance qu'il voyoit à son retour. 2

3. *A la Mère de Jarnac, Carmélite.* Sur les dispositions de madame de la Vallière, et le sermon qu'il devoit prêcher à sa profession. 4

4. *A M. Perrault, de l'Académie française.* Il le remercie de son poème de *Saint Paulin*, et fait l'éloge de l'épître dédicatoire et de l'ouvrage. 6

A MADAME DE BÉRINGHEN, ABBESSE DE FARMOUTIERS.

5. Il lui envoie la permission d'aller aux eaux pour une religieuse malade. 7

6. Il promet de l'aller voir, et la félicite de son entrée en possession. 8

7. Il lui recommande une maîtresse d'école. *Ibid.*

8. Il consent à ce qu'elle diffère le service de sa tante, dont le prélat devoit faire l'oraison funèbre. 9

9. Sur une visite qu'il doit lui faire, et une dame nouvelle convertie. *Ibid.*

10. Sur une cure à laquelle le prélat devoit nommer. 10

11. Sur une affaire qu'avoit cette abbesse avec une dame alliée du prélat. 11

12. Sur une abbesse qui vouloit se retirer à Farmoutiers. 12

13. Il l'engage à accommoder une affaire pour éviter un procès. 13

14. Il lui témoigne son désir d'aller la voir, et d'apprendre des nouvelles de l'abbesse qui s'étoit retirée avec elle. *Page* 13
15. Il l'engage à recevoir une dame, et témoigne ses regrets de ne pouvoir aller la voir. 14
16. Sur des religieux à qui il donne le pouvoir de confesser. *Ibid.*
17. Il donne à un prédicateur pouvoir de confesser les religieuses, et dans la paroisse. 15
18. Sur des pouvoirs de confesser qu'il accorde à un religieux. 16
19. Sur quelques affaires et sur un confesseur. *Ibid.*
20. Sur une religieuse qui quittoit son monastère pour entrer à Farmoutiers. 17
21. Il lui permet de faire entrer des personnes du dehors aux vêtures, et de faire un voyage. 18
22. Sur des confesseurs, et le désir d'aller la voir. *Ibid.*
23. Il donne une permission d'entrer dans le monastère, et lui parle d'une affaire. 19
24. Sur des confesseurs demandés par une religieuse. *Ibid.*
25. Sur la même religieuse, et quelques affaires. 20
26. Il approuve un confesseur, et s'excuse de ne pas répondre aux lettres de cette abbesse. 21
27. Il lui envoie des permissions pour des confesseurs. *Ibid.*
28. Il lui annonce qu'il a nommé le curé de Farmoutiers à une autre paroisse. 22
29. Sur une novice, et des confesseurs. 23
30. Sur une novice d'un caractère difficile. 24
31. Sur des permissions qu'il lui accorde. *Ibid.*
32. Il la prie de faire rendre justice à une maîtresse d'école. 25
33. Sur une nièce de madame de la Vallière, pensionnaire à Farmoutiers, que le prélat vouloit faire sortir de cette maison. *Ibid.*
34. Sur le même sujet. 27
35. Sur des permissions d'entrer dans le monastère. 28
36. Même sujet. *Ibid.*
37. Sur des permissions. 29
38. Il lui témoigne ses regrets du départ de deux personnes de son monastère. *Ibid.*

39. Sur des confesseurs, et la soumission à la volonté de Dieu. *Page* 30
40. Sur un mandement, et quelques affaires. *Ibid.*
41. Il la remercie de la réception qu'on lui avoit faite à Farmoutiers. 31
42. Il lui recommande une dame, et lui permet de la faire entrer dans le couvent. *Ibid.*
43. Sur une religieuse d'un esprit difficile, et sur d'autres affaires. 32
44. Sur la même religieuse, et les moyens de la placer dans une autre maison. 34
45. Sur la même religieuse, et le désir qu'avoit le prélat de la voir hors de Farmoutiers. 35
46. Sur un procès, et la retraite de la même religieuse. 36
47. Sur une méchante fille dont il désiroit la délivrer. *Ibid.*
48. Sur la conduite à tenir par rapport à une fille qui vouloit entrer à Farmoutiers. 37
49. Il témoigne sa joie du succès d'un confesseur. *Ibid.*
50. Il l'exhorte à ménager sa santé, et lui parle de diverses affaires. 38
51. Sur un ecclésiastique qu'il approuve, et la bénédiction que Dieu donnoit aux travaux d'un curé. 39
52. Il lui témoigne son regret d'être obligé de différer d'aller la voir. 40
53. Il la prie d'empêcher l'accommodement d'une affaire. *Ibid.*
54. Sur l'entrée dans le monastère, et le succès d'un confesseur. 41
55. Sur une affaire qu'on vouloit lui susciter, et la nouvelle année. 42
56. Il lui promet d'aller la voir, et lui parle d'une affaire. *Ibid.*
57. Sur une indulgence, une retraite, et une neuvaine à sainte Fare. 43
58. Sur la neuvaine pour la sœur Bénigne, et une homélie du P. Séraphin. 44
59. Sur une religieuse malade, et une permission d'exposer le saint Sacrement. 45

60. Sur la nièce de cette abbesse, et quelques affaires. *Page* 45
61. Il lui parle des mêmes affaires, et lui témoigne son attachement. 46
62. Sur les mêmes affaires. 47
63. Il lui témoigne son désir d'aller la voir. *Ibid.*
64. Sur un procès qu'il l'engage à terminer, et une religieuse. 48
65. Sur le même sujet. *Ibid.*
66. Il la presse de faire réparer des églises dépendantes de son abbaye, et lui parle du curé de Doui. 49
67. Sur une novice, et son désir d'aller visiter Farmoutiers. 50
68. Sur des pouvoirs de confesser, et l'entrée de parens dans le monastère. *Ibid.*
69. Sur un prédicateur. 51
70. Il lui annonce la nomination de son curé à une autre paroisse. *Ibid.*

FIN DE LA TABLE.

TABLES

DES ŒUVRES DE BOSSUET.

AVERTISSEMENT.

La Table suivante présente 1° le titre de tous les écrits de Bossuet, selon la classe à laquelle ils appartiennent ; 2° l'année de la première édition de chacun d'eux ; enfin le volume dans lequel il se trouve.

Les ouvrages qui parurent de 1655 à 1704 ont été donnés par Bossuet lui-même. Ceux qui portent les dates de 1709 à 1741 furent mis au jour par son neveu. Nous ne parlons point de l'édition des *OEuvres* de l'évêque de Meaux, publiée par l'abbé *Pérau* en 1743 et années suivantes, parce qu'il n'y a mis que les écrits qui étoient alors imprimés et connus de tout le monde. Seulement la *Defensio Declarationis Cleri Gallicani*, qu'on y joignit, fut revue sur le manuscrit original. En 1748 on imprima des *Lettres et Opuscules de Bossuet*, qui contiennent plusieurs pièces nouvelles. Nous ignorons pourquoi *Le Roi* ne les a pas données dans les *OEuvres posthumes*, qu'il fit paroître en 1753. Enfin l'abbé *Le Queux*, et *D. Déforis* après lui, commencèrent une nouvelle édition des *OEuvres de Bossuet*, qui devoit renfermer, avec ses ouvrages déjà publiés, beaucoup de pièces restées manuscrites. Il n'en a paru que trois livraisons : la première en 1772, la seconde en 1778, et la dernière en 1788. L'éditeur ayant interrompu son travail, une grande partie des écrits de Bossuet manquent dans sa collection. On a donc noté, dans cette Table, ceux qu'il n'y a pas insérés ; on a pareillement marqué les pièces omises dans l'édition de 1743, quoiqu'elles eussent été imprimées antérieurement.

Notre édition est la seule où se trouvent réunis tous les écrits de Bossuet publiés jusqu'à présent : outre ceux qui avoient été donnés au public avant 1788, elle en contient encore plusieurs autres qui ont vu le jour depuis cette époque, ainsi que diverses pièces inconnues aux éditeurs précédens, ou qu'ils avoient négligées.

Le plan de la *Table des Matières* étoit tracé dans la Préface générale. (*Tom.* I, *pag.* XXXI.) On a tâché de s'y conformer en rédigeant cette Table.

TABLE

DES OUVRAGES DE BOSSUET

CONTENUS DANS CETTE ÉDITION.

PREMIÈRE CLASSE.

Ouvrages sur l'Ecriture sainte, et sur son interprétation.

I. Liber Psalmorum, additis Canticis, cum notis. (1690.) *Tom.* I, *pag.* I

Supplenda in Psalmos. (1693.) 577

II. Libri Salomonis, *Proverbia, Ecclesiastes, Canticum Canticorum*: Sapientia; Ecclesiasticus; cum notis. (1693.) *Tom.* II

III. Explication de la prophétie d'Isaïe sur l'enfantement de la sainte Vierge, et du Psaume XXI, sur la Passion et le délaissement de N. S. (1704.) *Tom.* III, I

IV. L'Apocalypse, avec une Explication; suivie d'un Avertissement aux Protestans sur leur prétendu accomplissement des prophéties. (1689.) 79

V. De Excidio Babylonis, apud S. Joannem, Demonstrationes adversùs Samuelem Verensfelsium. (1772.) *Tom.* IV, I

VI. Avertissement sur le livre des *Réflexions morales*, publié sous le faux titre de *Justification des Réflexions morales*. (1710.) 193

(Manque dans l'édition de D. Déforis.)

VII. Instructions sur la version du *Nouveau Testament* imprimée à Trévoux : première Instruction : sur le dessein et le caractère du traducteur. (1702.) 321

—Seconde Instruction : sur les passages particuliers du

traducteur; avec une Dissertation préliminaire sur la doctrine et la critique de Grotius. (1703.) *T.* IV, *p.* 463
(Manque dans l'édit. de D. Déforis.)

VIII. Défense de la Tradition et des saints Pères, contre R. Simon. (1753.) *Tom.* V, 1
(Manque dans l'édit. de D. Déforis.)

IX. Instruction sur la lecture de l'Ecriture sainte. (1731.) 721

X. Sur les trois Magdelènes, ou s'il y a trois personnes que l'on confonde sous le nom de Marie-Magdelène. (1807.) *Tom.* XLIII, 3

SECONDE CLASSE.

SECT. I. *Ouvrages composés pour le diocèse de Meaux.*

I. Catéchisme du diocèse de Meaux. (1687.) *Tom.* VI, 1

II. Prières ecclésiastiques pour aider le Chrétien à bien entendre le service de la paroisse aux dimanches, etc. (1689.) 293

III. Méditations pour le temps du Jubilé. (1696 et 1702.) 547

IV. Statuts et Ordonnances synodales de 1688, 1691 et 1698. *Tom.* VII, 1

V. De Doctrinâ Concilii Tridentini circa Dilectionem in sacramento Pœnitentiæ requisitam. (1736.) 463

VI. Ordonnance pour réprimer des abus qui s'étoient introduits à l'occasion de la fête du monastère de Cerfroid. (1685.) 549
(Manque dans l'édit. de 1743.)

VII. Pièces concernant l'abbaye de Jouarre, avec le procès-verbal et les ordonnances de visite. (1690.) 35
(Toutes les pièces de cette section manquent dans l'édit. de D. Déforis.)

SECT. II. *Ouvrages composés pour le Clergé de France.*

I. Cleri Gallicani de ecclesiastica Potestate Declaratio, die 19 martii 1682. 187
(Manque dans l'édit. de D. Déforis.)

II. Epistola

II. Epistola Cleri Gallicani, Parisiis congregati, ad SS. D. D. N. Innocentium Papam XI; necnon Innocentii XI responsa. (1682.) *Tom.* VII, *pag.* 195

III. Epistola Cleri Gallicani, anno 1682 in comitiis generalibus congregati, ad omnes Prælatos per Gallias consistentes, et universum Clerum. (1778.) 221

IV. Epistola conventûs Cleri Gallicani ad universos Prælatos Ecclesiæ Gallicanæ. (1682.) 251

V. Decretum de Morali disciplinâ, quod erat à Clero Gallicano publicandum in comitiis generalibus anni 1682. (1753.) 257

(Manque dans l'édit. de D. Déforis.)

VI. Censura et Declaratio conventûs generalis Cleri Gallicani, congregati anno 1700, in materiâ fidei et morum, unà cum *Mandato* Episcopi Meldensis, ad Censuram, etc. promulgandam in synodo diœcesanâ. (1700 et 1701.) 323

(Manque dans l'édit. de D. Déforis.)

VII. Epistola conventûs Cleri Gallicani anni 1700, ad Cardinales, etc. et universum Clerum per Gallias consistentem. (1700.) 404

VIII. Réglement pour les Réguliers, et lettre de l'assemblée du Clergé de 1700, aux archevêques et évêques du royaume, en leur envoyant ce Réglement. (1700.) 552

IX. Ordonnance et Instruction pastorale (publiée sous le nom) de monseigneur l'Archevêque de Paris, portant condamnation du livre intitulé : *Exposition de la Foi, etc. touchant la Grâce et la Prédestination.* (1696.) 559

(Manque dans les édit. de 1743 et de D. Déforis.)

X. Mémoires au sujet de l'impression des Ouvrages de doctrine, composés par les évêques. (1753.) 409

(D. Déforis a publié quelques lettres omises dans l'édit. de 1753.)

TROISIÈME CLASSE.

Sect. I. *Ouvrages de piété et de morale.*

I. Elévations à Dieu sur tous les Mystères de la religion chrétienne. (1727.) *Tom.* VIII

II. Méditations sur l'Evangile. (1731.) *Tom.* IX et X

III. Discours sur la vie cachée en Dieu, ou Exposition de ces paroles de saint Paul : *Vous êtes morts*, etc. (1731.) *Tom.* X, *pag.* 313

IV. Traité de la Concupiscence, ou Exposition de ces paroles de saint Jean : *N'aimez pas le monde*, etc. (1731.) 341

V. Opuscules, dont les titres suivent ;

Réflexions sur quelques paroles de Jésus-Christ. (1748.) 449

Manière courte et facile pour faire l'Oraison en foi, et de simple présence de Dieu. (1741.) 461
(*Manque dans l'édit. de D. Déforis.*)

Exercice journalier pour faire en esprit de foi toutes ses actions pendant le noviciat. (1778.) 469

Exercice de la sainte Messe. (1778.) 493

Prières pour se préparer à la sainte communion. (1731.) 499

Discours sur l'acte d'abandon à Dieu : son caractère, ses conditions et ses effets. (1731.) 504

Sur le parfait abandon. (1778.) 519

Renovation de l'entrée dans la sainte religion. (1748.) 522

Elévation pour le renouvellement des vœux, le jour de la Toussaint. (1778.) 529

Retraite de dix jours sur la Pénitence. (1748.) 532

Retraite sur les jugemens téméraires, et autres sujets. (1778.) 553

Préparation à la mort. (1731.) 566

Exercice pour se disposer à bien mourir. (1778.) 585

Réflexions sur l'agonie de Jésus-Christ. (1748.) 588

Prière pour unir nos souffrances à celles de J. C. (1778.) 603

Discours aux filles de la Visitation, sur la mort. (1748.) 605

Sentimens du chrétien touchant la vie et la mort. (1778.) 608

Réflexions sur le triste état des pécheurs, et les ressources qu'ils ont dans la miséricorde de Dieu. (1778.) 616

VI. Maximes sur la Comédie. (1694.) *Tom.* XXXVII, 533

SECT. II. *Sermons, Panégyriques et Oraisons funèbres.*

I. Sermons. (1772 et 1778.)

Pour la Toussaint. *Tom.* XI, *pag.* 1
Pour le jour des Morts, sur la résurrection dernière. 112
AVENT. *Ier Dim.* — Sur la nécessité de travailler à son salut. 139
Sur la Vigilance chrétienne. 171
Sur le Jugement dernier. 179
Sur les fondemens de la vengeance divine. 203
IIe Dim. — Sur Jésus-Christ, considéré comme objet de scandale. 228
Sur la divinité de la religion. 269
IIIe Dim. — Sur la nécessité de la Pénitence. 364
IVe Dim. — Sur la véritable conversion. 410
Sur le mystère de la Nativité de notre Seigneur. 297 à 363
Sur la sainte enfance de notre Seigneur. 434
Pour la fête de la Circoncision de notre Seigneur. 440
IIe Dim. après l'Epiphanie. — Sur les caractères des deux alliances. 577
IIIe Dim. — Sur la lèpre du péché, etc. 600
Ve Dim. — Sur le mélange des bons avec les méchans. 605
Dim. de la Septuagésime. — Sur l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise. *Tom.* XII, 1
Dim. de la Quinquagésime. — Sur l'utilité des souffrances. 23
Sur la loi de Dieu. 52
Pour le temps du Jubilé. — Sur la Pénitence. 94
CARÊME. — Sur la Charité fraternelle. 121
Sur l'Eglise. 146
Ire Semaine. — Sur les Démons. 169
Sur la Prédication évangélique. 224
Sur la Pénitence. 248
Sur l'Aumône. 274
Sur le Péché d'habitude. 288
IIe Semaine. Sur la soumission due à la parole de Jésus-Christ. 298
Sur la Parole de Dieu. 328
Sur l'Honneur. 359
Sur la Providence. 399
Sur l'Impénitence finale. 422

IIIe Semaine. — Sur l'amour des plaisirs. *Tom.* XII, *pag.* 450
Sur les Rechutes. 475
Sur la Charité fraternelle. 504
Sur le Culte dû à Dieu. 539
Sur les Jugemens humains. 557

IVe Semaine. — Sur nos dispositions à l'égard des nécessités de la vie. 585
Sur l'Ambition. 620
Sur la Médisance. 669
Sur la Mort. 682

Semaine de la Passion. — Sur les vaines excuses des pécheurs. *Tom.* XIII, 1
Sur le respect dû à la vérité. 31
Sur la haine des hommes pour la vérité. 54
Sur la Satisfaction. 85
Sur l'efficacité de la Pénitence. 102
Sur la ferveur de la Pénitence. 122
Sur l'intégrité de la Pénitence. 143
Sur la Compassion de la sainte Vierge. 170
Sur la nécessité de l'aumône. 240
Sur le jugement de Jésus-Christ contre le monde. 267

Dim. des Rameaux. — Sur l'honneur du monde. 281
Sur la nécessité des souffrances. 314
Sur les devoirs des rois. 346
Sur la Justice. 370
Sur la Passion de Jésus-Christ. 405
Pour la fête de Pâque. 532
Sur la paix faite et annoncée par Jésus-Christ. *Tom.* XIV, 3
Sur la Providence. 25
Sur le danger des plaisirs des sens. 55
Sur la tristesse des enfans de Dieu, pour l'ouverture d'une mission. (*imprimé* en 1748.) 67
Sur le mystère de l'Ascension de notre Seigneur Jésus-Christ. 88
Pour le jour de la Pentecôte. 121
Sur le mystère de la très-sainte Trinité. 219
Sur la gloire qui revient à Dieu de la conversion des pécheurs. 241
Sur la réconciliation avec nos frères. 264
Sur la bonté et la rigueur de Dieu à l'égard des pécheurs. 286

Pour la fête de l'Exaltation de la sainte Croix. — Sur la vertu de la Croix. *Tom.* XIV, *pag.* 329
Sur les Souffrances. 360
Sur la charité envers les nouvelles Catholiques. 385
Sur la vie chrétienne. 404
Sur les obligations de l'état religieux. 419
Exhortations sur le même sujet. 457
Sur le Silence. 537
Sur l'union de Jésus-Christ avec l'ame dans l'oraison. 568
Sermons pour les fêtes de la sainte Vierge. — Pour la Conception. *Tom.* XV, *pag.* 3
Sur la dévotion à la sainte Vierge. 57
Sur la Nativité de la sainte Vierge. 89
Pour la fête de l'Annonciation. 177
Sur la Visitation de la sainte Vierge. 259
Pour le jour de la Purification de la sainte Vierge. 332
Pour la fête de l'Assomption de la sainte Vierge. 410
Pour la fête du Rosaire. 463
Sermon prêché à l'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé de France, le 9 novembre 1681, sur l'unité de l'Eglise. (1682.) 487
Pensées chrétiennes et morales. 553

II. Panégyriques des Saints. (1772 et 1778.) *Tom.* XVI
De saint Sulpice. — De saint François de Sales. — De saint Pierre Nolasque. — De saint Joseph. — De saint Benoît. — De saint François de Paule. — De l'apôtre saint Pierre. — De l'apôtre saint Paul. — De saint Victor. — De l'apôtre saint Jacques. — De saint Bernard. — De saint Gorgon. — Des saints Anges Gardiens. — De saint François d'Assise. — De sainte Thérèse. — De sainte Catherine. — De saint André, apôtre. — De saint Jean, apôtre. — De saint Thomas de Cantorbéry.

III. Sermons pour les Vêtures et Professions religieuses. (1778.) *Tom.* XVII, 1 *à* 288
(Le Sermon pour la profession de madame de la Vallière, fut imprimé en 1691.)

IV. Oraisons funèbres. *Tom.* XVII, 289
De Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre. (1669.) — De Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans. (1670.) —

De Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France. (1683.) — D'Anne de Gonzague de Clèves, princesse Palatine. (1685.) — De Michel Le Tellier, chancelier de France. (1686.) — De Louis de Bourbon, prince de Condé. (1687.) — Du P. François Bourgoing. — D'Yolande de Monterby. — De Henri de Gornay. (1778.) — De Nicolas Cornet. (1698.)

QUATRIÈME CLASSE.

OUVRAGES DE CONTROVERSE.

SECT. I. *Ouvrages contre les Protestans.*

I. Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse, (1671.) avec un Avertissement de l'auteur, (1679.) et quelques lettres relatives à cet Ouvrage. (1788.) *Tom.* XVIII, *pag.* 1

II. Fragmens sur diverses matières de controverse. — Du culte dû à Dieu. (1788.) — Du culte des images. — De la satisfaction de Jésus-Christ. (1753.) — De l'Eucharistie. (1788.) — De la Tradition. (1753.) 187

III. Histoire des Variations des églises protestantes. (1688.) *Tom.* XIX *et* XX.

IV. Premier Avertissement aux Protestans sur les Lettres du ministre Jurieu contre l'*Histoire des Variations.* — Le christianisme flétri, et le socinianisme autorisé par ce ministre. (1689.) *Tom.* XXI, 1

V. Second Avertissement. — La Réforme convaincue d'erreur et d'impiété. (1689.) 91

VI. Troisième Avertissement. — Le salut dans l'Eglise romaine : le fanatisme établi dans la Réforme, par les ministres Claude et Jurieu, selon la doctrine des Quakers : tout le parti protestant exclus du titre d'Eglise par M. Jurieu. (1689.) 151

VII. Avertissement aux Protestans sur le reproche de l'idolâtrie, et sur l'erreur des païens. (1753.) 234

VIII. Quatrième Avertissement. — La sainteté et la concorde du mariage chrétien violées. (1690.) 287

IX. Cinquième Avertissement. — Le fondement des empires renversé par ce ministre. (1690.) *Tom.* XXI, *p.* 313

X. Défense de l'*Histoire des Variations* contre la Réponse de M. Basnage. (1691.) 481

XI. Sixième Avertissement. — L'Antiquité éclaircie sur l'immutabilité de l'Etre divin, et sur l'égalité des trois Personnes. L'état présent des controverses et de la religion protestante. (1691.) *Tom.* XXII, 1

XII. Instruction sur les promesses de l'Eglise, pour montrer aux Réunis, par l'expresse parole de Dieu, que le même principe qui nous fait chrétiens, nous doit aussi faire catholiques. (1700.) 373

XIII. Seconde Instruction sur les promesses de Jésus-Christ à son Eglise, ou Réponse aux Objections d'un ministre contre la première Instruction. (1701.) 467

(Les Nos IV à XIII manquent dans l'édit. de D. Déforis.)

XIV. Réfutation du *Catéchisme* du sieur Paul Ferry, ministre de la religion prétendue réformée. (1655.) *Tom.* XXIII, 1

XV. Conférence avec M. Claude, ministre de Charenton, sur la matière de l'Eglise. (1682.) 232

XVI. Traité de la Communion sous les deux espèces. (1682.) 439

XVII. La Tradition défendue sur la matière de la Communion sous une seule espèce, contre les Réponses de deux auteurs Protestans. (1753.) *Tom.* XXIV, 1

XVIII. Explication de quelques difficultés sur les prières de la Messe, à un nouveau Catholique. (1689.) 495

XXIX. Lettre pastorale aux nouveaux Catholiques du diocèse de Meaux, pour les exhorter à faire leurs Pâques, et leur donner des avertissemens nécessaires contre les fausses lettres pastorales des ministres. (1686.) *Tom.* XXV, 1

XX. Lettre à frère *N.* moine de l'abbaye de *N.* (la Trappe) converti de la religion protestante à la religion catholique, sur l'adoration de la Croix. (1692.) 51

XXI. Réglement du séminaire des Filles de la Propagation de la foi, établies en la ville de Metz. (1672.) *Tom.* XXV, *pag.* 67

(Manque dans l'édit. de D. Déforis.)

XXII. Pièces concernant un projet de réunion des Protestans de France à l'Eglise catholique, (concerté principalement entre Bossuet, alors doyen de Metz, et le ministre Ferry.) (1788.) 101

XXIII. Autre Projet de réunion envoyé par le ministre du Bourdieu. (1777.) 172

XXIV. Recueil de Dissertations et de Lettres, composées dans la vue de réunir les Protestans d'Allemagne de la Confession d'Ausbourg, à l'Eglise catholique; par Bossuet, évêque de Meaux; Molanus, abbé de Lokkum; et Leibniz, conseiller de Jean-Frédéric, duc de Brunswick-Hanover. (1753.) 179

Première partie, qui contient les Dissertations, savoir :

Plein pouvoir donné par l'empereur Léopold à M. l'évêque de Neustadt, pour travailler à la réunion des Protestans d'Allemagne. 201

Régles touchant la réunion générale des Chrétiens, prescrites tant par la sainte Ecriture que par l'Eglise universelle, et par la Confession d'Ausbourg, que quelques théologiens de la même Confession, animés d'un saint zèle pour la paix, ont recueillies, et qu'ils soumettent à l'examen, et proposent à la piété de tous les Chrétiens. *En latin et en français.* 205

Cogitationes privatæ, ou Pensées particulières sur le moyen de réunir l'Eglise protestante avec l'Eglise catholique romaine, proposées par un Théologien sincèrement attaché à la Confession d'Ausbourg, (Molanus) et traduites en français par Bossuet. 257

Réflexions sur l'écrit précédent de Molanus, par Bossuet. *En latin et en français.* 355

De professoribus Confessionis Augustanæ ad repetendam unitatem catholicam disponendis; (auctore Bossuet.) *Tom.* XXVI, 5

Nouvelle explication de la méthode qu'on doit suivre pour parvenir à la réunion des églises, au sujet des Réflexions que

M. l'évêque de Meaux a bien voulu faire sur cette méthode; (par Molanus.) *En latin et en français.* *Tom.* XXVI, *pag.* 82

(*Toute cette première Partie manque dans l'édit. de D. Déforis.*)

Seconde Partie, qui contient les Lettres. 141

(*D. Déforis a ajouté quelques Lettres à celles qui avoient été publiées par Le Roi en* 1753.)

Sommaire de la controverse touchant l'Eucharistie, entre quelques religieux et Molanus. *En latin et en français.* 510

Jugement de l'évêque de Meaux sur le Sommaire précédent. *En latin et en français.* 520

(*Ces deux Pièces manquent dans l'édit. de D. Déforis.*)

SECT. II. *Ouvrages sur le Quiétisme.*

I. Ordonnance et Instruction pastorale sur les Etats d'oraison. (1695.) *Tom.* XXVII, 1

II. Instruction sur les Etats d'oraison, où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours. (1697.) 25

III. Tradition des nouveaux Mystiques. (1753.) *Tom.* XXVIII, 1

IV. Réponse aux difficultés de madame de la Maisonfort. (1733.) 213

V. Réponse à une lettre de M. l'archevêque de Cambrai. (1697.) 229

VI. Déclaration des sentimens de messeigneurs Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris; Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux; et Paul de Godet des Marais, évêque de Chartres, sur le livre qui a pour titre : *Explication des Maximes des Saints sur la Vie intérieure*. En latin et en français. (1697.) 243

VII. Sommaire de la doctrine du livre qui a pour titre : *Explication des Maximes des Saints*, des conséquences qui s'en ensuivent, des défenses et des explications qui y ont été données. *En latin et en français.* (1697.) 285

VIII. Divers écrits ou Mémoires sur le livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints.* (1698.)

Avertissement sur ces Écrits et sur un nouveau livre de M. l'archevêque de Cambrai. 343

Premier Ecrit, ou Mémoire envoyé à M. de Cambrai, le 15 juillet 1697. *Tom.* XXVIII, *pag.* 373

Second Ecrit, pour répondre à quelques lettres où l'état de la question est détourné. 406

Troisième Ecrit : sur les passages de saint François de Sales. 433

Quatrième Ecrit : sur les passages de l'Ecriture. 470

Cinquième Ecrit : des trois états des justes, et des motifs de la charité, où sont donnés des principes pour l'intelligence des Pères, des Scolastiques, et des Spirituels. 500

IX. Préface sur l'*Instruction pastorale* donnée à Cambrai le 15 de septembre 1697. (1698.) 525

X. Réponse à quatre Lettres de M. l'archevêque de Cambrai. (1698.) *Tom.* XXIX, 1

XI. De novâ Quæstione tractatus tres. (1698.) 89

1. Mystici in tuto : sive de S. Theresia, de B. Joanne à Cruce, aliisque piis Mysticis vindicandis. 93

2. Schola in tuto : sive de notione charitatis, et amore puro. 205

3. Quietismus redivivus; cum Admonitione prævia, de summa quæstionis, ac de variis libri (Cameracensis) defensoribus. 393

XII. Quæstiuncula de Actibus à charitate imperatis. (1698.) 381

XIII. Relation sur le Quiétisme. (1698.) 519

XIV. Remarques sur la Réponse de M. l'archevêque de Cambrai à la Relation sur le Quiétisme. (1698.) *Tom.* XXX, 1

XV. Réponse d'un Théologien à la première lettre de M. l'archevêque de Cambrai à M. l'évêque de Chartres. (1699.) 221

XVI. Réponse aux *Préjugés décisifs pour M. l'archevêque de Cambrai.* 222

XVII. Les Passages éclaircis, ou Réponse au livre intitulé : *Les principales Propositions du livre des* Maximes des Saints, *justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs* : avec un Avertissement sur

les signatures des Docteurs, et sur les dernières lettres de M. l'archevêque de Cambrai. (1699.)
Tom. XXX, *pag.* 307

(Toutes ces Pièces, excepté les Nos IV, V, XV, manquent dans l'édit. de D. Déforis.)

XVIII. Mandement de M. l'évêque de Meaux pour la publication de la Constitution de N. S. P. le pape Innocent XII, portant condamnation et défense du livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints*, etc. (1699.) 401

XIX. Relation des Actes et Délibérations concernant la Constitution de N. S. P. le pape Innocent XII, portant condamnation et prohibition du livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints*, avec la délibération prise sur ce sujet le 23 juillet 1700, dans l'assemblée générale du Clergé de France. (1700.) 415

(Manque dans les édit. de 1743 et de D. Déforis.)

SECT. III. *Ouvrages sur diverses matières de théologie et de controverse.*

I. Mémoire de ce qui est à corriger dans la *nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, de M. Dupin. (1753.) 473

II. Remarques sur l'Histoire des conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, de M. Dupin. (1753.) 519

III. Remarques sur le livre intitulé : *La mystique Cité de Dieu*, etc. (1753.) 637

IV. Traité de l'Usure. (1753.) 641

V. Dissertatiunculæ IV adversùs Probabilitatem. (1700.)

1. De dubio in negotio salutis. 701
2. De opinione minùs probabili, ac simul minùs tutâ. 709
3. De Conscientiâ. 721
4. De Prudentiâ. 726

VI. Defensio Declarationis conventûs Cleri Gallicani

anni 1682, de ecclesiasticâ Potestate. (1730 et 1745.) *Tom.* XXXI, XXXII, XXXIII

VII. Mémoire présenté au Roi, contre le livre intitulé : *De Romani Pontificis auctoritate*, etc. *par D. Jean-Thomas de Roccaberti, archevêque de Valence*, etc. (1745. *Tom.* XXXIII, 659

(Aucun de ces Ouvrages ne se trouve dans l'édit. de D. Déforis.)

CINQUIÈME CLASSE.

Ouvrages composés pour l'éducation du Dauphin.

I. De l'Instruction de monseigneur le Dauphin, fils de Louis XIV : Lettre au pape Innocent XI : *en latin et en français.* (1709.) *Tom.* XXXIV, 1

II. Instruction adressée au Dauphin, sur l'application à ses devoirs : *en latin et en français.* (1764.) 48

III. De la connoissance de Dieu et de soi-même. (1722 et 1741.) 61

IV. Traité du libre arbitre. (1731.) 369

V. Discours sur l'Histoire universelle, pour expliquer la suite de la religion, et les changemens des empires. (1681.) (*Augmenté d'additions importantes, qui ne se trouvent pas dans les éditions précédentes.*) *Tom.* XXXV

VI. Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte. (1709.) *Tom.* XXXVI

(Tous ces Ouvrages, excepté le premier, manquent dans l'édit. de D. Déforis.)

SIXIÈME CLASSE.

Lettres et Mélanges.

I. Lettres diverses, c. à d. celles que Bossuet a écrites à différentes personnes, depuis janvier 1658, jusqu'au 4 septembre 1703. (1778.) *Tom.* XXXVII *et* XXXVIII

Plusieurs de ces Pièces avoient déjà paru, savoir :

Lettre à la révérende mère Abbesse et aux Religieuses de Port-

Royal, sur la signature du *Formulaire*. (1709.) *Tom.* XXXVII, *p.* 126

De l'autorité des Jugemens ecclésiastiques, où sont notés les auteurs des schismes et des hérésies. (1814.) (C'est le préambule et le plan d'un ouvrage dont Bossuet s'occupoit la dernière année de sa vie.) 166

Epistola ad sanctissimum D. D. Innocentium Papam XII, contra librum cui titulus est : *Nodus Prædestinationis dissolutus, auctore Cœlestino S. R. E. Presbytero Cardinali Sfondrato.* (1697.) *Tom.* XXXVIII, 30

II. Lettres de piété et de direction, dans l'ordre suivant :

1. Lettres à une demoiselle de Metz. (1778.) 363
2. Lettres à la sœur Cornuau, dite en religion, de Saint-Bénigne. (1746 et 1748.) 393
3. Lettres à madame d'Albert de Luynes, religieuse de l'abbaye de Jouarre. (1778.) *Tom.* XXXIX, 3
4. Lettres à l'Abbesse et aux Religieuses de l'abbaye de Jouarre. (1778.) 437
5. Lettres à des Religieuses de différens monastères. (1778.) 612

III. Lettres sur l'affaire du Quiétisme. (1788.) *Tom.* XL, XLI, XLII

(On a ajouté, dans cette édition, plusieurs Lettres et autres Pièces que D. Déforis a omises, ou qu'il n'a point connues.)

IV. Lettres écrites à Bossuet par diverses personnes, depuis 1684 jusqu'en 1703. (1778.) *Tom.* XLII, 577

(Ce sont des Lettres dont on n'a pas trouvé les réponses. A la tête sont trois lettres de Bossuet, dont on n'a eu connoissance qu'après l'impression des *Lettres diverses*; et au commencement du volume suivant, une lettre à M. Brueys, Protestant converti, imprimée en 1818.)

V. Réponse de Bossuet à une Consultation de Jacques II, roi d'Angleterre. (1819.) *Tom.* XLIII, 7

VI. Discours de Bossuet à l'Académie française, lorsqu'il y fut reçu à la place de M. du Chatelet, le 8 juin 1671. 23

(Manque dans l'édit. de D. Déforis.)

On a mis à la suite :

Réponse de M. Charpentier au Discours de Bossuet. 32

Discours de l'abbé de Polignac à l'Académie française, lorsqu'il y fut reçu à la place de Bossuet, le 2 août 1704. *Tom.* XLIII, *pag.* 37

Réponse de l'abbé de Clérambault au Discours de l'abbé de Polignac. 39

Oraison funèbre de messire Jacques-Bénigne BOSSUET, évêque de Meaux, par le P. de la Rue, de la Compagnie de Jésus. 43

TABLE GÉNÉRALE
DES MATIÈRES.

Nota. Les chiffres penchés, et d'un œil plus gros, indiquent les tomes; ils sont suivis de ce signe —; les autres chiffres indiquent les pages. On n'a répété, avant l'indication des pages, les chiffres qui désignent le tome, que quand il y avoit changement de volume. Ces mots *et suiv.* marquent que la même matière est traitée dans les pages suivantes; mais on a souvent omis cette indication. Pour éviter les répétitions, on a renvoyé aux articles qui traitent du même sujet sous une autre dénomination.

A

ABANDON. *Discours sur l'acte d'abandon à Dieu.* Ses caractères, ses conditions et ses effets. *Tome 10, page* 504. *38*–571. Cet abandon est la mort du péché. *10*–514 et suiv. Avantages du parfait abandon. 518. *39*–32, 53, 67, 283, 340, 486. Il faut s'abandonner à la divine bonté. *38*–547, 551, 566, 570, 656, 674, 692, 751. *39*–69, 151, 199, 286, 289, 396, 496. Dans cet abandon est toute la piété. 645. Comment il en faut faire les actes. *38*–472. Exemple d'abandon et d'acquiescement à la volonté divine en J. C. *10*–196 et suiv. C'est un principe de foi que Dieu n'abandonne que ceux qui l'abandonnent les premiers. *4*–248. Ce que c'est que d'être laissé à soi-même, dans saint Pierre et les justes qui tombent. 237 et suiv. En quoi consiste l'abandon du Chrétien. *27*–21, 417 et suiv. Abandon des Quiétistes; jusqu'où il va. 133 et suiv. *28*–493, 291. Illusion d'appliquer à l'abandon l'abnégation commandée par J. C. 323, 493 et suiv. Réfutation de cette interprétation. 495 et suiv. Contradictions qui s'ensuivent. 496. Absurdité du renoncement au bonheur, enseigné par Fénélon. *29*–317, 320 et suiv. *Voy.* Acquiescement, Désespoir, Indifférence, Sacrifice.

ABEL, figure de J. C. *8*–194.

ABLUTION (l') que les Vaudois rejetoient dans le baptême, n'étoit pas l'eau dont on se servoit pour baptiser, mais le vin qu'on donnoit aux enfans baptisés. Pourquoi on appeloit ce vin *ablution*. *20*–166.

ABNÉGATION de soi-même, comment elle se fait. *16*–78. *Voy.* Renoncement.

ABONDANCE (l') est une sorte d'épreuve. *14*–386. Quelles sont les vues de Dieu dans cette épreuve. 396 et suiv.

ABRAHAM, sa vocation : troisième époque de l'histoire. *35*–15. Il a toujours été célèbre dans l'Orient. 181. Il mène avec sa famille la vie pastorale. 16, 182. Dieu lui promet la terre de Chanaan pour sa postérité, et qu'en lui toutes les nations seront bénites. *8*–203. *35*–15, 183. A quelles épreuves Dieu expose sa foi, en lui commandant d'immoler son fils. 184. La circoncision lui est ordonnée en signe d'alliance. *8*–206 et suiv. Il donne à Melchisédech la dîme du butin pris sur l'ennemi. 209 et suiv. Il sert lui-même les pauvres : son exemple proposé aux riches. *12*–13. *13*–256.

ABSOLUTION sacramentale. Elle est reconnue, ainsi que les autres parties du sacrement de Pénitence, par les Luthériens. *19*–194 et suiv. Henri VIII l'avoit conservée en Angleterre; et les évêques de ce royaume dressèrent, sous son autorité, une confession de foi sur les sacremens, entièrement conforme aux sentimens de l'Eglise. 436. A qui faut-il refuser l'absolution. *7*–296 et suiv. La juridiction est-elle nécessaire au prêtre pour absoudre. 390. Soumission qu'on doit avoir quand elle est refusée. *6*–174 et suiv. Elle est le commencement du travail de la pénitence; crime de ceux qui la profanent. *12*–117.

ABSTINENCE (l') des viandes, retenue en Angleterre, par Edouard VI, justifie l'Eglise romaine des reproches des Protestans à ce sujet. *19*–478 et suiv. Sur l'abstinence des samedis après Noël. *39*–19. Cas où on peut rompre les abstinences de l'Eglise. 161, 457, 556. A quel âge les enfans y sont obligés. 532.

ABUS (les) qui donnent occasion aux révoltes des hérétiques, loin d'être approuvés par l'Eglise, en sont au contraire plus condamnés que par les hérétiques mêmes. Les saints qui s'y opposoient le plus, comme saint Bernard, n'en sont pas moins soumis aux supérieurs légitimes, même mauvais. *20*–201. *Voy.* Appel.

ACACE, patriarche de Constantinople. Son nom est ôté des Diptiques : le pape Gélase s'oppose à l'empereur Anastase, qui veut le faire rétablir. *33*–174.

ACCOMPLISSEMENT (l') de la loi, avoué dans l'Apologie

logie de la Confession d'Ausbourg, au même sens que dans l'Eglise. *19*–175; et dans la Confession de Strasbourg. 187.

ACHAB, roi d'Israël. Dieu, après avoir supporté ses impiétés, le punit pour avoir répandu le sang de Naboth. *36*–108. Il craignoit la vérité, en faisant semblant de vouloir la savoir. 195. Son injustice et celle de sa femme Jézabel dans l'affaire de Naboth. 406. Il périt misérablement. *35*–27. *36*–384.

ACQUIESCEMENT de l'ame à sa réprobation, enseigné par les nouveaux Mystiques. *28*–386, 450 et suiv. 287, 461, 468. *29*–420. Rejeté dans les Articles d'Issy. *28*–261, 455. Comment et pourquoi. 454 et suiv. Jamais cet acquiescement ne fut dans saint François de Sales. 465. Combien il est contraire à sa doctrine. 457 et suiv. Cet acquiescement est une tentation. 462, 466. M. de Cambrai établit cet acquiescement dans son *Instruction pastorale*. 538 et suiv. 543 et suiv. Conviction par lui-même de son erreur sur ce point. 724 et suiv. Il se plaint à tort qu'on ait altéré son texte, quand on lui reproche d'admettre certaines tentations sur ce sujet. *30*–224 et suiv. *Voy.* ABANDON, DÉSESPOIR, INDIFFÉRENCE, SACRIFICE.

ACTES. Différence entre le premier mouvement et l'acte délibéré. *38*–498.

ACTE continu des Quiétistes, rétabli par les adoucissemens des nouveaux Mystiques. *28*–237 et suiv. 269 et suiv. *29*–481. En quoi il consiste. *27*–67.

ACTES directs et réfléchis, au sujet de l'Oraison. *27*–164 et suiv. 181. Doctrine des nouveaux Mystiques sur ces actes. 164 et suiv. Quels sont les actes du cœur. 187. *39*–61, 226. Erreurs des nouveaux Mystiques, d'attribuer généralement à imperfection la perception de ses actes. 192 et suiv. Mérite des actes. 292, 570. Usage des actes directs et réfléchis chez les nouveaux Mystiques comme chez les Quiétistes. *28*–386 et suiv. *29*–483 et suiv. Réfutés par leurs dangereuses conséquences. *28*–296. *29*–427 et suiv. A quelle puissance de l'ame ils appartiennent. *28*–540 et suiv. 589. Contradictions et erreurs sur ce point. 542, 584, 590, 603, 733 et suiv. Conviction d'erreurs par l'auteur même. 723. Véritable fanatisme. *29*–160.

ACTES de foi explicite; comment nécessaires. *27*–101 et suiv.

Actes de foi, d'espérance et de charité d'un Chrétien qui va mourir. *10*–574.

ACTIONS; comment discerner en chacune d'elles, ce qui est du corps et ce qui vient de l'ame. *34*–250. Actions mauvaises; leurs causes. 448. Règle pour bien faire ses actions. *38*–501. Dans les grandes actions, il faut songer uniquement à bien faire, et laisser venir la gloire après la vertu. *17*–530. Quelles sont celles que J. C. louera au dernier jour. 552. Peut-on faire des actions d'où il arrive que le prochain soit trompé. *39*–389.

ADAM est placé dans le Paradis, et nomme tous les animaux. *8*–117 et suiv. Il reçoit un commandement de Dieu. 124 et suiv. C'est la défense de manger de l'arbre de la science du bien et du mal. 129 et suiv. Sa tentation et sa chute. 143 et suiv. Elle consiste principalement dans son orgueil. *10*–388 et suiv. Il s'aperçoit de sa nudité. *8*–144 et suiv. Enormité de son péché. 146 et suiv. Il redoute la présence de Dieu, et augmente son crime en cherchant des excuses. 147 et suiv. Son supplice, savoir le travail, les habits et les injures de l'air, la décision de Dieu, la mort du corps, le danger de la mort éternelle, le péché originel de tous ses descendans. 154 et suiv. *35*–166. Il avoit la science du bien et du mal. *17*–107. Il a été trompé par sa liberté. 55. Il est la figure de J. C. *8*–193. Ce que figuroit son sommeil. *11*–385. Adam étoit, selon les Calvinistes, dans une nécessité inévitable de pécher, et son péché étoit ordonné de Dieu. *20*–341. Ses enfans avoient, de Dieu même, une dispense légitime d'épouser leurs sœurs dans ce commandement : *Croissez et multipliez*. *21*–296. Adam ou la Création, première époque de l'histoire ancienne. *35*–9.

ADÉLAIDE de Savoie, duchesse de Bourgogne. Son arrivée en France : portrait que Bossuet fait de cette princesse. *40*–242. Il est nommé son premier aumônier. *38*–49. *40*–467. Il assiste à son mariage. 521. Eloges qu'il donne à cette princesse. *42*–555.

ADORATION. En quoi elle consiste. *18*–77. Adoration en esprit et en vérité. *38*–520. Quel est le propre et le principe de l'adoration religieuse. *12*–533. Pureté d'intention, recueillement, ferveur; trois qualités principales de l'adoration spirituelle. 547. *Voy.* Culte. L'adoration de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est rejetée par Melancton et par un grand nombre de Luthériens. *19*–341. Luther, après beaucoup de variations,

avoue cette adoration nécessaire. 225. C'étoit une conséquence nécessaire de la présence réelle qu'il admettoit. *Ibid.* et suiv. Elle est défendue par Edouard VI, puis permise par Elisabeth. *20*–8 et suiv. Les Calvinistes changent sur l'adoration de J. C. 408 et suiv. Ils tolèrent, dans les Luthériens, les actes intérieurs de l'adoration, et rejettent les extérieurs. 409.

ADRETS (le baron des) exhorté par Calvin à empêcher les pillages. *20*–34. Ses cruautés et ses exploits avec ses troupes protestantes. 38.

ADRIEN I, pape, reconnoît pour empereur Constantin, fils d'hérétiques. *31*–483. Le septième concile examine ses lettres sur les images. *32*–525. Il répond aux livres *Carolins*, sans taxer les Français d'hérésie, 529.

ADRIEN II menace Charles-le-Chauve d'excommunication. Réponse d'Hincmar. *31*–496 et suiv. Ce qu'il dit de la condamnation du pape Honorius. *32*–506. Sa lettre au huitième concile y est approuvée. 534.

ADRIEN IV adjuge à saint Pierre et à l'Eglise romaine toutes les îles où le christianisme a pénétré. *31*–209, 653. Ses démêlés avec l'empereur Frédéric I. 650 et suivantes.

ADRIEN VI croit que le Pape peut errer. Il fait imprimer son livre à Rome durant son pontificat. *31*–72 et suiv. *33*–488 et suiv. Respect des docteurs de Louvain pour ce Pape. *Ibid.* Il traite Célestin III d'hérétique, à cause d'une décrétale. *33*–130.

ADRIEN, empereur; ses bonnes et mauvaises qualités: il adopte Antonin-le-Pieux. *35*–103. Il élève des temples à J. C. 381.

ADULTÈRE. Conduite étonnante de Jésus envers la femme adultère. *12*–557 et suiv. Image de l'ame adultère dans Ezéchiel. 580 et suiv.

AERIUS enseignoit que les prières pour les morts sont inutiles. Les Luthériens disent qu'ils ne soutiennent point Aérius, dont ils suivent la doctrine dans la pratique. *19*–202.

AFFAIRES. Nous n'en avons qu'une, elle doit se passer entre Dieu et nous. *17*–636. L'intérêt et l'injustice mêlés dans les affaires du monde. 568.

AFFLICTIONS. Leur nature. *14*–363. Trois manières de les surmonter. *13*–184. Leur utilité. 333. Destinées à

faire exalter la miséricorde et la bonté de Dieu. *14*–370. Sont la voie royale par laquelle J. C. a marché. 387. *Voy.* SOUFFRANCES.

AFFRANCHIS. On changeoit d'habit autrefois à ceux qu'on affranchissoit; on fait de même aujourd'hui à ceux qu'on affranchit de l'esclavage du monde. *17*–71.

AGAPET (S.) pape; sa fermeté à l'égard d'Anthime, patriarche de C. P. hérétique. *33*–403, 404.

AGATHON (S.) pape. Ses lettres à l'empereur Constantin Pogonat approuvées par le sixième concile après l'examen. *31*–133. *32*–498, 499 et *note*. Ce que dit ce Pape de la fidélité de ses prédécesseurs à garder la foi. 514.

AGÉSILAS, roi de Lacédémone, avec une petite armée, fait trembler les Perses dans l'Asie Mineure. *35*–498.

AGGÉE, prophète, annonce la gloire du second temple. *35*–243.

AGNEAU sans tache, immolé dès l'origine du monde; ce qu'il représente. *11*–598.

AGONIE. Réflexions sur l'agonie de J. C. *10*–588. Admirable fermeté du Fils de Dieu dans son agonie et ses plus grandes douleurs. *13*–188. En quoi l'agonie de J. C. a-t-elle été si différente de celle des hommes. 418. Dans les prières des agonisans l'Eglise achève de nous enfanter à la vie céleste. *17*–557.

AGUESSEAU (Henri-François d'), avocat-général. Son réquisitoire pour l'enregistrement du bref contre le livre des *Maximes des Saints*. *42*–561.

AGUIRRE (Joseph Saens d'), Bénédictin, puis cardinal; écrit contre la *Déclaration de* 1682. *31*–9, 35. Avance à tort qu'Adrien VI s'est rétracté. 82. Rapporte le décret de l'Inquisition d'Espagne contre la Déclaration; et dit qu'on doit s'abstenir de censure tant que le saint siége n'a pas prononcé. 190. Ce qu'il pense des décrets des sess. IV et V du concile de Constance. *32*–115, 116. Son ouvrage est défendu par le conseil d'Espagne. *37*–294. Bossuet déplore que la guerre l'empêche de se procurer sa collection des *Conciles d'Espagne*. *38*–10. Eloges qu'il donne à sa *Synopse*, que ce cardinal lui avoit envoyée. *Ibid.* Respect qu'il avoit pour sa dignité unie à la piété et à l'érudition. 12. Les travaux excessifs du cardinal avoient ruiné sa santé. 14, 21. Bossuet lui recommande son neveu. 20, 52. Estime que ce cardinal faisoit de l'*Histoire des Variations* et des écrits de Bossuet. 21. Ce prélat l'in-

struit de la conclusion de la paix. 49, 52. Le cardinal lui témoigne sa satisfaction de son *Instruction sur les états d'Oraison*. *40*–369. Bossuet le remercie de son approbation, et lui montre le danger du Quiétisme. 396. Il le remercie de ses Prolégomènes contre les nouveaux Ariens, de ses bontés pour son neveu, et l'instruit des motifs qui l'ont porté à écrire contre la nouvelle Oraison. *41*–150. Vœu de ce cardinal sur le livre de Fénélon. *42*–70. Propos qu'on lui prête au sujet de la conduite de Bossuet dans cette affaire. 393. Bossuet se justifie auprès de lui, et lui témoigne le désir de reprendre leur correspondance. 411, 424.

AILLY (Pierre d') cardinal, évêque de Cambrai, est la lumière du concile de Constance. *32*–231. *33*–457. Son opinion sur la formule de publication des décrets des conciles. *32*–232. Soutient l'indéfectibilité du saint siége, et la faillibilité des papes. *33*–184 et suiv. 468 et suiv. Il désire la réformation, non de la doctrine de l'Eglise, qu'il croit pure, mais des abus et des mœurs. *19*–30. Il croit que pour y parvenir, il faut rétablir l'autorité du Pape, ou en choisir un que toute l'Eglise reconnoisse pour chef; au lieu que Luther faisoit dépendre la réformation de la destruction de la papauté. 35.

ALARIC, roi des Goths, prend Rome. *3*–207, 432.

ALBANI. *Voy.* Clément XI.

ALBERT de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, se réforme à la luthérienne, se marie, et se fait une souveraineté héréditaire. *19*–512.

ALBERT de Luynes (Marie-Henriette-Thérèse d'), religieuse de Jouarre, puis de Torcy; lettres que Bossuet lui écrit. *39*–3 à 434. Il avoit prêché à sa profession. 3. La console de la mort de son père. 10. Grâce que Dieu lui a faite en la mettant sous la conduite de son évêque. 29. Lui défend de consulter d'autres que lui dans ses doutes. 73. Conduite qu'elle doit tenir dans les affaires de Jouarre. 106, 112, 124. Avis divers qu'il lui donne sur l'état de son ame. 214, 221, 229, 231, 237, 246, 258, 260, 266, 269, 275, 280, 284, 291, 314, 317, 322, 328, 344, 350, 353, 360, 365, 369, 387, 395, 400, 406, 409, 422, 427, 432. *Voy.* Peines. Il s'offre à Dieu pour elle. 297. Elle quitte Jouarre pour aller à Torcy. 410. Sa mort. *7*. Son épitaphe. 435. Eloge que Bossuet fait de cette religieuse. *38*–733. *39*–579. *Voy.* Luynes.

ALBIGEOIS (les), les Vaudois, Viclef, Jean Hus, et tous

ceux que les Protestans reconnoissent pour leurs ancêtres, vouloient parvenir à la réformation par la rupture. *19*–36. Les Calvinistes se déshonorent en prenant pour leurs prédécesseurs, les Albigeois, qui ne peuvent remonter plus haut que Pierre de Bruis, au onzième siècle. *20*–82. Leger, l'un de leurs barbes ou pasteurs, leur donne une grande antiquité ; et Bèze met leur origine à l'an 120 de J. C. ce qui est démontré faux. 83. Ils sont purs Manichéens. 85. Les hérétiques Toulousains, combattus par saint Bernard, étoient Manichéens. Ils avoient pour chefs Pierre de Bruis, et son disciple Henri. Pierre le Vénérable les nomme Petrobusiens. 210 et suiv. Ermangard réfute leurs erreurs dans son traité contre les Vaudois. 118. Aleanus, moine de Cîteaux, fait un traité contre les Manichéens de Montpellier, qui sont les Albigeois, et contre les Vaudois, qu'il distingue des premiers, 119. René, de l'ordre des Frères Prêcheurs, auparavant de la secte des Manichéens d'Italie, distingue les Vaudois des Albigeois, 124. Il fait le dénombrement des Eglises manichéennes, parmi lesquelles il comprend celles des Albigeois, et fait voir qu'ils venoient de Bulgarie. 125 et suiv. Matthieu Paris leur donne la même origine, et dit que leur pape est en Bulgarie. 127. Leur extérieur modeste, leur profonde hypocrisie, selon Ernevin et saint Bernard. 128. Ce saint détaille l'infamie de leur doctrine et de leurs mœurs; en quoi ils sont semblables aux Manichéens combattus par saint Augustin. 129. Exposition de leur doctrine. 130. Leur manichéisme est démontré. *Ibid.* et suiv. Pierre le Vénérable ne connoissoit que quelques-unes de leurs erreurs. Saint Bernard en étoit mieux instruit. 132. Pourquoi les Albigeois sont nommés Ariens, dans le concile de Lombez. *Voy.* LOMBEZ. Par quelle autorité les terres de ces hérétiques furent données au premier occupant. *32*–13, 14.

ALBRET (Jean d'), roi de Navarre. On n'a pas de preuve de sa déposition par Jules II. Jeanne, sa fille, citée à Rome pour hérésie. *31*–690 et suiv.

ALEMAND (Louis), cardinal, archevêque d'Arles, préside le concile de Bâle, après la seconde translation. *32*–308. Sa sainteté. *32*–123. Il est mis au nombre des bienheureux par Clément VII, quoiqu'il n'ait rien rétracté de ce qu'il avoit fait à Bâle. *31*–99 et suiv. *32*–343.

ALEXANDRE (saint) d'Alexandrie soutient l'immutabilité du Fils de Dieu, qu'il dit être parfait : ce qui réfute l'imputation d'erreur sur ce point, faite par Jurieu

aux Pères des trois premiers siècles. *22*–89. Il rejette formellement les deux naissances du Verbe avant l'Incarnation, admises par les Ariens, et dont Jurieu inculpe les mêmes Pères. 93.

ALEXANDRE II, pape, cite à Rome l'empereur Henri IV, pour crime de simonie. *31*–511.

ALEXANDRE III excommunie Frédéric I, le dépose, et le regarde cependant comme empereur. *31*–653 et suiv. Il lui défend de remporter des victoires. 247. Convoque le troisième concile de Latran. *32*–539. Erreur de ce pontife en expliquant un passage de l'Ecriture. *33*–124. Il annulle les décrets de ses prédécesseurs sur le mariage. 127.

ALEXANDRE V, élu pape à Pise, confirme ce concile. *32*–152 et suiv.

ALEXANDRE VI donne aux princes chrétiens les terres des infidèles. *31*–267 et suiv. Il ordonne des levées de deniers : appel au concile à ce sujet. *32*–380.

ALEXANDRE VII condamne les censures de la Sorbonne contre Vernant et Guimenius. *32*–406 et suiv.

ALEXANDRE VIII fait une protestation, qui n'a pas été publiée, contre la *Déclaration* du Clergé. *31*–37.

ALEXANDRE d'Hiéraple, Nestorien entêté, traité de Catholique par l'abbé Dupin. *30*–626 et suiv. Quelle étoit son obstination dans son sentiment, malgré le décret du concile d'Ephèse. 630 et suiv.

ALEXANDRE le Grand. Ses victoires sur les Grecs et sur Darius. *35*-67, 500. Il est changé à l'égard des Juifs, qu'il avoit résolu de punir, à la vue du souverain Pontife. 68. Il fait son entrée dans Babylone avec un éclat qu'on n'avoit jamais vu. 501. Sa mort. 502. Ses généraux se partagent son empire. 68, 502. Comment l'Ecriture parle de sa vie et de sa mort. *11*–200. La rapidité de ses conquêtes est annoncée par le prophète Daniel. *17*–526. *35*–237. Par une fatalité inconcevable, doit entrer dans tous les éloges. 550. Combien misérable avec toute sa gloire. *17*–273. Dieu le punit en lui en donnant plus qu'il n'en désiroit. *10*–402.

ALEXANDRE Sévère, Empereur : sous lui, Artaxerxe rétablit l'empire des Perses. *35*–105. Il honore J. C. et vouloit le mettre au nombre des dieux. 377, 382.

ALGER ; bombardement de cette ville. *17*–389.

ALLELUIA, Amen. Expressions de la joie des bienheureux dans le ciel. *11*–96 et suiv. *13*–617.

ALLIANCE. Caractères de la nouvelle alliance. *11*–590. C'est une alliance de grâce et de miséricorde. *12*–284. Deux sortes d'alliances que les pécheurs ont contractées avec Dieu, l'une dans le baptême, l'autre dans la pénitence. 485. Caractères et effets de ces deux alliances. *Ibid.* et suiv. Caractère distinctif de l'ancienne et de la nouvelle alliance. *14*–142 et suiv.

ALMAIN (Jacques), docteur de Paris, défend la supériorité du concile sur le Pape. *31*–51. Est chargé, avec Major, de réfuter le livre de Cajetan. *Voy. ce mot.* *32*–381.

ALVAREZ (Baltasar), Jésuite. Ses sentimens au sujet de l'Oraison passive ou de quiétude. *27*–267 et suiv. 274, 277 et suiv. 324. *29*–111. Ses désirs du ciel. 372.

AMBASSADEUR. J. C. ambassadeur du Père éternel, pour venir négocier la paix avec les hommes. *14*–7. Combien la personne d'un ambassadeur est sacrée et inviolable. 8. Manière indigne dont l'ambassadeur de Dieu a été traité. *Ibid.*

AMBITIEUX. Iniquité des moyens qu'il emploie pour se distinguer dans le monde. *12*–636. L'homme simple et droit en trouve peu qui lui conviennent. *Ibid.* Désir de faire du bien, appât ordinaire de l'ambitieux. *12*–637, 667. Grandeur et chute de l'ambitieux, dans une belle allégorie du prophète Ezéchiel. 616, 639 et suiv. Les ambitieux n'ont aucun moyen de se distinguer. *17*–349. Sont incapables de règle. 477.

AMBITION. Son caractère. *15*–607. *16*–12, 38 et suiv. Comment J. C. nous apprend à la réprimer. *12*–620. Quelle est la distinction à laquelle doive aspirer une ambition chrétienne. 635. Effet principal de l'ambition. *13*–611. Ambition de deux apôtres réprimée. *16*–313 et suiv. Dangereux expédiens qu'elle fait trouver. *17*–477.

AMBOISE (la conjuration d') est le commencement des troubles excités en France par les Calvinistes. *20*–24; qui, à l'exemple des autres hérétiques, se lassèrent de faire parade de leur patience, et prirent les armes par maxime de religion. Bèze en convient. 25 et suiv. L'exécution d'Anne du Bourg et autres Calvinistes, fut l'occasion de cette conjuration. On en donne quatre preuves démonstratives. 50 et suiv. Elle fut découverte par deux

Huguenots, que Bèze accuse pour cela de déloyauté. *Ibid.* Desseins des conjurés. 31. Le ministre Basnage cherche à prouver que la conjuration ne fut pas tramée par les Calvinistes. Castelnau les inculpe de ce crime. *21*–517 et suiv. La conjuration approuvée comme dogme et par délibération de la Réforme; témoignage de Bèze et autres. 525 et suiv.

AMBROISE (S.) reconnu pour saint par le ministre Jurieu, quoiqu'il ait été, selon lui, non-seulement adorateur de l'idole, mais encore qu'il ait érigé l'idole dans la maison de Dieu, et que le diable ait abusé de lui pour le faire servir d'organe à l'impiété. *21*–165. Ce saint prouve que les rois ne dépendent que de Dieu. *31*–373. Il résiste à l'impératrice Justine : distingue les fonctions des deux puissances. 421. *35* 122. *36*–277. Soumet Théodose à la pénitence publique. *31*–424 et suiv. *35*–123. Saint Ambroise ne reçut pas la communion sous les deux espèces dans sa dernière maladie. *23*–450. Vaines subtilités des Protestans pour prouver le contraire. 450. Belle peinture que fait ce saint d'un amour ardent. *1*–449, 450. Son commentaire sur *le Cantique des Cantiques*, *2*–223. Nous avons tout en J. C. suivant ce Père. 278. Ce qu'il pensoit des discours qui font rire. *37*–605.

AME. Sa définition. *34*–263. Comment nous la connoissons; ses opérations. 65 et suiv. Ses propriétés, et sa différence d'avec le corps. 171. Elle lui est naturellement unie. 173. Effets de cette union, et deux genres d'opérations dans l'ame; les opérations sensitives et les intellectuelles. *Ibid.* et suiv. 362. De quoi l'ame est instruite par les sensations, et usage qu'elle en fait. 194, 265. Les mouvemens du corps assujettis aux actions de l'ame. 219, 248. L'ame s'attache à la vérité, et la voit toujours la même. 225. Besoin qu'elle a des images sensibles. 236. Comment elle peut tenir les passions en sujétion. 241. Pourquoi nous connoissons beaucoup plus de choses de notre ame que de notre corps. 258. Combien l'ame désire être heureuse. 264, 367. La connoissance d'elle-même lui sert pour s'élever à son auteur. 279. Elle se sent capable de l'aimer, et sent dès-là qu'elle est faite pour lui. 287. Elle connoît sa nature en sachant qu'elle est faite à l'image de Dieu. 288. Entend la vérité, et reçoit en elle une impression divine, qui la rend conforme à Dieu. 291. La volonté droite achève dans l'ame l'image de Dieu. 294. L'ame attentive à Dieu se connoît supérieure au corps,

et que c'est par punition qu'elle en est devenue captive. 296. Elle a l'idée d'une vie immortelle. 364. Comment le désir de cette vie s'élève et se fortifie en elle. 365. En connoissant et aimant Dieu, elle s'unit à lui. 367. La nature de l'ame est la source de son bonheur. *38*–484. *Voy.* Attention, Corps, Homme, Volonté. Manière admirable dont Dieu crée l'ame. *35*–164. Erreur des philosophes sur sa nature. 283. Notre ame est l'image de Dieu. *9*–227. *11*–122, 139. Elle doit se rendre semblable à lui. *9*–228, 229. Punition des corrupteurs de l'image de Dieu. 232. L'ame est immortelle. 238. *11*–122, 139. *38*–486. Elle est capable d'être unie à Dieu, quoiqu'il soit infiniment au-dessus d'elle. *13*–553. Est dans le dernier ordre des substances intelligentes. *11*–122. Force et secrète vertu de l'ame. *12*–696. Ses foiblesses incompréhensibles. *Ibid.* Combien elle doit s'anéantir pour approcher de Dieu. *15*–321 et suiv. Deux sortes de vie dans l'ame, selon saint Augustin. *13*–553. *14*–404. Chute de l'ame qui veut trouver en elle-même sa félicité. *17*–268. Misère où elle tombe quand elle s'abandonne aux plaisirs des sens. 270. Comment, touchée de Dieu, elle revient à lui, et s'y attache sans réserve. 277 et suiv. Excellence de l'ame. *39*–747. Créée à l'image de Dieu, elle ne doit respirer que pour lui. 749. Doit chercher à lui plaire. 267. Comparée à une plante qui croît dans la maison du Seigneur. 353. Ame sèche et aride, semblable à un arbre pendant l'hiver. 736. D'où vient qu'elle souffre dans l'opération où Dieu la délecte. 382. Sur certains états où Dieu la met pour l'attirer. 398. Comment ses sentimens lui sont cachés ou aperçus; quelles en sont les causes. *27*–179 et suiv. Etat de l'ame dans l'oraison passive. 264 et suiv. Selon les nouveaux mystiques, l'ame peut être divisée d'avec elle-même. *28*–291, 388. Suites de cette séparation. 277. Erreur de supposer une ame sainte incapable d'entendre la raison et la parole de Dieu. 450 et suiv. Erreur de faire croire à une ame que Dieu veut la damner sans perdre son amour. 276 et suiv. 452. Avec quel zèle il faut prendre soin des ames dont on est chargé : s'en charger difficilement. *2*–41. Union des ames saintes avec J. C. figurée dans le *Cantique des Cantiques*. 215, 226 et suiv. 277. Desseins de Dieu à l'égard des ames; ce qu'elles doivent faire dans les différens états par où elles passent. *38*–443, 641. Avantage de travailler pour les ames. *39*–535.

AMÉDÉE VIII, duc de Savoie, fait pape par le con-

cile de Bâle, sous le nom de Félix V : abdique la papauté, et meurt en odeur de sainteté, sans rétractation. *31*–102, 104. Sa retraite à Ripaille avant son élection. *32*–330 et *note*. Après son abdication il est fait cardinal et légat du saint Siége. 339 et suiv.

AMI. Estime que nous devons faire d'un ami véritable. *12*–514. Combien il est rare. *12*–516. Quels sont nos véritables amis. *13*–53. Caractère d'un faux ami. *15*–610. *36*–590. Usage des amis. 591.

AMISSIBILITÉ (l') de la justice, avouée dans la Confession d'Ausbourg, et la nécessité du baptême : les Calvinistes ont varié sur ces deux points, à l'exemple des Anabaptistes. *19*–183. L'amissibilité pareillement admise par les Calvinistes de France. *19*–614. Et par les Anglais, sous Elisabeth. *20*–23.

AMITIÉ. Sur quoi elle repose. *12*–478. Est un nom saint par lui-même. 101. Quel doit être le motif et le principe de notre amitié. *13*–495. Force et douceur de l'amitié. *15*–342. Amitié des gens du monde. *12*–512. Vraie et fausse amitié. *15*–609. Amitiés particulières, pestes de l'état religieux. *14*–488.

AMMIEN-MARCELLIN, en voyant les fureurs des hérétiques, disoit que les bêtes féroces n'étoient pas aussi acharnées contre elles-mêmes, que les Chrétiens l'étoient entre eux. *38*–14.

AMOUR. Ce que l'on entend par ce nom. *15*–438 et suiv. Le propre de l'amour est de tendre à l'union la plus intime et la plus parfaite. *14*–577. Force de l'amour de deux époux : il surpasse celui des pères et des mères pour leurs enfans. *14*–581. L'amour est le moteur de toutes les inclinations. *13*–615. L'amour véritable tend à l'adoration. *15*–439. Dans son origine, n'est dû qu'à Dieu. 438. En quoi consiste l'amour de Dieu. *37*–94. A quoi oblige le précepte de l'amour de Dieu. *6*–144 et suiv. *7*–465. C'est le grand commandement de la loi. 242 et suiv. Explication de ce précepte. 248 et suiv. Il s'étend à tous les temps et à tous les lieux. 250 et suiv. Motifs et nécessité d'aimer Dieu. *7*–286. *9*–253, 255 et suiv. Réflexions sur notre amour pour Dieu. 260 et suiv. Attraits de l'amour divin. 263 et suiv. L'amour doit toujours croître. 266. Pratique de la charité dans l'Oraison dominicale. 267 et suiv. Le véritable amour de Dieu consiste dans l'observation de ses commandemens. *10*–90, 139 et suiv. Il

donne à l'ame une joie parfaite. 140. Du commencement de l'amour de Dieu requis pour être justifié. *7*–345, 399, 475, 540. Ce que c'est qu'aimer Dieu comme source de toute justice. 476. Doctrine du concile de Trente sur cette matière. 475 et suiv. L'assemblée du clergé de 1700 censure plusieurs propositions sur l'amour de Dieu. 368. L'amour de concupiscence ne peut préparer à la justice. *28*–384, 571. La Confession d'Ausbourg soutient cette maxime avancée par Luther, qu'*on est justifié avant d'avoir la moindre étincelle de l'amour de Dieu.* *19*–191. L'amour est l'unique instrument de la victoire de J. C. sur les cœurs. *11*–497. Amour immense du Père éternel, principe de notre adoption. *13*–197. Différence de l'amour que Dieu témoigne au juste fidèle, et au pécheur converti. *17*–394. Amour que J. C. nous témoigne dans le mystère de l'Incarnation. *15*–204. Dans celui de l'Eucharistie. *14*–149. Amour que nous devons à Dieu comme à notre père. 146. Amour, le principe de la joie des bienheureux. *13*–618. Le saint amour doit être la loi des héritiers du nouveau Testament. *14*–145. Précepte de l'amour de Dieu, fondement nécessaire de celui de l'amour du prochain. *12*–509. Amour du pécheur réconcilié; quelle en doit être la mesure. *11*–574. Amour de Marie, né du concours de la grâce et de la nature. *15*–439. Amour éternel de Dieu au-dessus de tout. *27*–55. Ne peut être perpétuel qu'en l'autre vie. 73 et suiv. C'est un acte d'amour parfait de désirer son salut. 123, 298 et suiv. Et aussi la béatitude. 450 et suiv. Toute la vie chrétienne tend au pur et parfait amour. 461 et suiv. Excès de l'amour dans les suppositions impossibles. 346 et suiv. Tel l'amour de Job dans ses épreuves. 412 et suiv. Si l'amour de Dieu ôte la contrition. 152 et suiv. Passage d'Hugues de Saint-Victor, sur l'amour désintéressé. 489. Du désir de l'amour divin. *38*–363. Ses caractères. 373, 459. *39*–327, 373. Ses effets. 502, 561, 581. La confiance doit y être jointe. 41. Mérite de l'amour et ses différens états. 340, 372, 391. Comment tout est amour. *38*–511. Quel est l'amour de préférence. *39*–46. Se laisser consumer par l'amour. 293. Comment pousser l'amour à bout. *38*–619. Motifs que les Psaumes fournissent de l'amour de Dieu et du prochain. *1*–21 et suiv. Amour des ennemis. 23 et suiv. Belle peinture d'un amour ardent. 449, 450. *Voy.* Charité. L'amour de Dieu et du prochain est le fondement de la société. *36*–7 et suiv. Quel est l'amour que les peuples doivent au prince. 256.

Amour naturel. Illusion des Mystiques sur cet amour. *28*–362 et suiv. Définition de cet amour. 529. Abus de le nommer délibéré, ni bon ni mauvais. 531 et suiv. Il est incompatible avec l'amour pur. 532. Abus d'en faire la différence des imparfaits et des parfaits. 533. Cet amour ne se trouve ni dans l'Ecriture, ni dans les prières de l'Eglise, ni dans les Pères. 719, 736 et suiv. C'est un langage nouveau inconnu aux Pères et aux Scholastiques. 597 et suiv. A saint Thomas et à Estius. 600 et suiv. A Denis le Chartreux. 602, 739, 742. Réfutation de cet amour par ses conséquences dangereuses, fausses et erronées. 601, 604. Abus de chercher cet amour dans le Catéchisme du concile de Trente. 605 et suiv. 613 et suiv. Explication des termes du Catéchisme. 615 et suiv. Erreurs sur ce sujet démontrées et réfutées. 616 et suiv. Aucun théologien, en parlant du motif de l'espérance, n'a jamais songé à cet amour. 620 et suiv. Non plus que saint Augustin. 632. Saint Anselme. 635. Saint Bernard. 638. et Albert le Grand. 646. Propriétés données à l'amour naturel, sans autorité de l'Ecriture. 649 et suiv. 737. Erreur de faire servir l'amour naturel de principe aux actes surnaturels. 655 et suiv. Excès de cette erreur. 660. Réfutation. 661 et suiv. Erreur d'ôter à J. C. les effets de l'amour naturel. 663 et suiv. Sa réfutation. 665 et suiv. Cette doctrine tend à étendre le désir surnaturel du salut. 670 et suiv. Saint François de Sales cité à faux pour cet amour. 686 et suiv. Du sacrifice absolu de l'amour naturel. *29*–46 et suiv. Du silence de l'Ecriture sur cet amour. 77. Inutilité de cet amour. 78 et suiv. 182. M. de Cambrai le cherche en vain dans sainte Thérèse. 179 et suiv. Dans l'Imitation de N. S. 196, 198 et suiv. 200 et suiv. Dans saint Thomas et dans Estius. 348 et suiv. Dans Denis le Chartreux et saint Bonaventure. 350 et suiv. Argument péremptoire contre l'amour naturel. *29*–353 et suiv. Témoignage d'Albert le Grand. 372 et suiv. Argument de raison. 458. Cet amour est condamné par les Articles d'Issy. *30*–201.

Amour profane. Son désordre et sa bassesse. *38*–375. Il a toujours la sensualité pour fond. *14*–207. La comédie ne le purifie pas, elle l'excite. *37*–515, 544.

Amour-propre. Son caractère. *14*–432 et suiv. Son déguisement; ses noms. *13*–71. Ses effets. *38*–362. Se fourre partout. *39*–347. Ses artifices. 389. Comment le faire mourir. *38*–564. *39*–735. L'amour-propre est la racine de l'orgueil. *10*–379 et suiv. Opposition de l'amour

de Dieu et de l'amour-propre. 382 et suiv. Combien l'amour-propre rend l'homme foible. 384. Il faut lui opposer le pur amour de Dieu. 442 et suiv. Le désir de voir Dieu n'est pas un acte d'amour-propre. *38*–629. Comment l'amour-propre est entretenu dans l'oraison par les réflexions. *27*–172 et suiv. Quel désir du ciel peut naître de l'amour-propre. 372. Il s'entretient par les spiritualités outrées. 392 et suiv. Retours de l'amour-propre blâmés par les saints. 172.

Amour pur. Erreur de mettre la perfection chrétienne dans un prétendu pur amour. *89*–379 et suiv. Qui n'est appuyé sur aucun passage de l'Ecriture. 487 et suiv. En quoi consiste le pur amour. 319. Il n'exclut pas le désir du ciel. 302 et suiv. La récompense proposée à tous les justes, même aux plus parfaits, pour accroître leur amour. 310, 317, 413 et suiv. 471 et suiv. 475. Exemple d'Abraham, de Moïse, de David et des saints. 417, 477 et suiv. Décret du concile de Trente; doctrine de l'Ecole sur la nature et les motifs de l'amour. 418, 420. Vaines objections tirées de David et de Daniel. 487. Du sens nécessaire de l'Evangile. 489. De la mort à nous-mêmes. 490. Du précepte de l'abnégation. 492 et suiv. Erreur des nouveaux Mystiques sur ce pur amour. 423, 425. Selon eux, il doit faire cesser les désirs de la béatitude. 347. Un pareil amour est une illusion. 356, 485. Leurs subtilités et leurs déguisemens. 427 et suiv. Passages de saint François de Sales tronqués ou falsifiés, sur le désintéressement de l'amour. 434 et suiv. Sur l'amour des vertus. 445. Vraie pratique du parfait amour. 510. En quel sens on dit qu'il faut aimer Dieu sans rapport à nous. 513. Difficultés tirées des Spirituels. 510 et suiv. Motifs de l'amour pur. 482 et suiv. Établis par cinq vérités. 522. Illusion d'admettre la récompense comme objet de la charité, et de la rejeter comme motif. 416. L'amour pur des Mystiques devient impie au sens proposé. 532. *29*–300. Comment le véritable amour est en soi désintéressé. *28*–556 et suiv. En quel sens le pur amour exclut toute autre chose que lui-même. 689. Erreur luthérienne de dire que c'est un péché d'aimer Dieu pour la récompense. 623 et suiv. Que signifient les suppositions impossibles de l'amour pur. *29*–49, 183. Passage de l'ame au pur amour. 163 et suiv. Texte de sainte Thérèse mal interprété sur le pur amour. 186 et suiv. Que signifient ces paroles : Il faut aimer Dieu pour lui-même et non point pour nous? 259, 366 et suiv. Passages des Pères et des théologiens qui l'expliquent. 262 et suiv.

Importance de cette question. 267. Ce qu'exige l'amour que nous nous devons à nous-mêmes. 271 et suiv. Ce que pensoit saint Bernard de l'amour de Dieu, en tant que notre bien. 294 et suiv. Erreurs de M. de Cambrai sur l'amour justifiant et l'amour parfait. 298 et suiv. Selon lui la plupart des justes ne peuvent atteindre à l'amour pur. 304 et suiv. L'amour pur, inconnu de saint Augustin, au sens des nouveaux Mystiques. *29*–358 et suiv. Inconnu de saint Thomas et de saint Bonaventure. 360 et suiv. Equivoques de M. de Cambrai sur le pur amour; définitions. 445 et suiv. Erreurs évidentes. 447. Condamnées par l'apôtre et par le concile de Trente. 448. Nouvelles explications de l'amour pur, contraires au langage des saints Pères, à la sécurité des saints, et à l'enseignement des Scholastiques. 453 et suiv. 462 et suiv. La volonté de Dieu est-elle pour les parfaits le seul motif d'aimer? 466. L'amour pur des Mystiques, bien différent du vrai amour pur de l'Ecole. *30*–209 et suiv. Suites affreuses de leur faux amour pur. 211. Principe et texte de l'Ecriture contraires à cet amour pur. 212. Vains argumens de M. de Cambrai en faveur de cet amour pur, tirés des disputes soutenues en Sorbonne et des thêmes donnés au Dauphin par M. de Meaux. 216 et suiv. Ce qu'il faut savoir du pur amour. *38*–512.

AMSDORF (Nicolas) consacré évêque par Luther, qui n'étoit que prêtre. *19*–63.

ANABAPTISTES: leur origine. D'eux sont nés les Indépendans. *17*–313. Luther, qui prêchoit sans mission et sans miracle, trouve mauvais que les Anabaptistes fassent la même chose. *19*–64. Ils se joignent aux paysans révoltés. *Voy.* Paysans. Les Anabaptistes avoient enseigné, avant Calvin, plusieurs erreurs qu'il a enseignées depuis. *19*–561.

ANARCHIE; maux qui en résultent. *36*–29.

ANASTASE, (S.) pape; condamne les Origénistes, après Théophile, patriarche d'Alexandrie. *33*–36.

ANASTASE, empereur, persécute les Catholiques. Baronius dit qu'il fut excommunié dans un concile par le pape Symmaque: on le traite toujours comme empereur. *21*–510. *31*–436 et suiv.

ANASTASE le Bibliothécaire justifie la conduite du pape Grégoire II. *31*–466 et suiv. Il rapporte la condamnation du pape Honorius, et fait néanmoins son apologie. *32*–505 et suiv.

ANCUS-MARTIUS, roi de Rome, bâtit la ville d'Ostie. *35*–37. Il établit les cérémonies sacrées pour la guerre. 530, 540.

ANDRÉ (S.) Panégyrique de cet apôtre. *16*–527. Il amène saint Pierre à J. C. *8*–537. *16*–539. Peuples qu'il soumet à l'Evangile. 540. Combien il aimoit la croix. 547. *Voy.* Apôtres.

ANÉANTISSEMENT (l') de Dieu pour l'homme; exige l'anéantissement de l'homme pour Dieu. *9*–259. Combien l'ame doit s'anéantir pour s'approcher de Dieu. *15*–321 et suiv. Jusqu'où s'étend l'anéantissement des Quiétistes. *27*–114 et suiv. 136.

ANGÈLE (la B.) de Foligny, exemple des excès de l'amour dans les suppositions impossibles. *27*–354. *30*–346. Les Mystiques ne peuvent s'en autoriser. 347.

ANGÉLI (Jean d'), Frère Mineur; exagère l'autorité du Pape; il est censuré par la Faculté de Paris. *32*–379.

ANGES. Leur création. *8*–86. Leur chute. 90 et suiv. Persévérance et béatitude des saints Anges : leur ministère. *3* 135. *8*–94 et suiv. Sept d'entre eux versent les coupes de la colère de Dieu. *3*–386. Leur intercession établie contre les Protestans. 246 et suiv. Bel ordre qui règne entre eux. *15*–493, 494. Quels soins ils prennent des hommes. *16*–408. Présentent à Dieu nos besoins et nos prières. 410. Lui portent aussi nos crimes. 415 et suiv. Leur joie quand nous sommes renouvelés par la pénitence. *14*–241 et suiv. Effets de leur charité; bonheur de leur vie. *16*–339. Pourquoi on emploie le ministère des anges dans l'oblation du saint sacrifice. *24*–583. Origine du faux culte qu'on leur a rendu; il est condamné par les Pères et les conciles. *18*–197 et suiv.

ANGES-GARDIENS. Sermon pour leur fête. *16*–393 et suiv. *Voy.* Anges.

ANGLAIS (les), peuples Saxons, occupent la Grande-Bretagne et lui donnent leur nom. *35*–128. Leur conversion. 135, 138.

ANGLETERRE. Ses changemens depuis qu'elle a abandonné l'unité catholique. *17*–310 et suiv. Sa prétendue réformation commencée par Henri VIII, également rejetée des Catholiques et des Protestans. Ce que fait ce prince pour établir sa réformation. *19*–404. L'Eglise d'Angleterre fait schisme avec toute l'Eglise, en se donnant

nant pour chef son roi, et en réglant sa doctrine indépendamment du reste de l'Eglise. Combien elle s'écarte en ce point de l'ancienne Eglise. *19*–459. Les lois ecclésiastiques d'Angleterre faites sous Cranmer, permettent, en plusieurs cas, la dissolution des mariages, et d'en contracter d'autres du vivant des deux époux. *22*–281.

ANGLICANS. Leurs diverses confessions de foi : quand elles ont été faites. *42*–619 et suiv. Elles diffèrent entre elles en plusieurs points. 623 et suiv. Leur doctrine sur le chef de l'Eglise anglicane est pleine de contradictions. *19*–445.

ANIMAUX. Pourquoi les hommes veulent leur donner du raisonnement. *34*–304. Dieu ordonne et règle tout en eux, comme dans les plantes. 309. En quoi les animaux sont semblables à l'homme. 312. Apprennent-ils? 322. On peut leur accorder des sensations. 328. Ce que c'est que les dresser. 329. Ils n'inventent rien. 338. N'ont point la réflexion. 343. Ni la liberté. 344. Combien la sagesse de Dieu paroît dans les animaux. 346. Ils sont soumis à l'homme, et n'ont pas même le premier degré de raisonnement. 347. La ressemblance des organes ne prouve rien. 348. Ce que c'est que l'instinct qu'on attribue aux animaux : est-ce un sentiment, ou un mouvement purement mécanique? 351 et suiv. Inconvéniens de la première opinion. 354. Comment on en sort. 355. Comment la seconde opinion se tire d'affaire. 359. *Voy.* Corps, Homme.

ANNATES. Leur origine. *32*–302, *note*. Le concile de Bâle les défend; ce qui s'en suit. 297 et suiv.

ANNE, mère de Samuel. Son cantique. *1*–10. Expliqué. 541.

ANNE la prophétesse; digne témoin de J. C. Pourquoi. *8*–451.

ANNE d'Autriche, reine de France, mère de Louis XIV. Son éloge. *12*–221. *15*–385. *17*–155. Sa préparation à la mort. *17*–414. *Voy.* Discours.

ANNÉES. Elles se poussent successivement comme des flots. *17*–340, 605.

ANNIBAL passe en Espagne avec son père. *35*–75. Il remplace Asdrubal. 76. Il met Rome à deux doigts de sa perte. 77. Il ne peut soutenir Carthage, attaquée par Scipion. 527. Il échappe aux Romains par le poison. 80.

ANNONCIATION de la sainte Vierge : élévations sur ce

mystère. *8*–274 et suiv. Trois vertus principales que la sainte Vierge y fait paroître. 284. Sermons pour cette fête. *15*–177 et suiv. *Voy.* INCARNATION, MARIE, VERBE.

ANSE (concile d'). Les évêques français y déclarent nul un privilége obtenu du Pape. *33*–307, 308.

ANSELME (S.) archevêque de Cantorbéri, s'oppose aux rois d'Angleterre, sans parler de déposition. Ses lettres à Waleran, partisan de l'empereur Henri IV. *31*–628 et suiv. Il a le premier défini la béatitude par une vue d'intérêt. *27*–453.

ANTECHRIST (l') est désigné dans l'Apocalypse. *3*–473, 478 et suiv. 527. Ce qu'on en peut dire de certain. 678 et suiv. Prédiction de saint Paul mal expliquée et mal entendue par les Protestans. 657 et suiv. *4*–187. La Prostituée et la Babylone de l'Apocalypse ne désigne pas l'Antechrist. 30 et suiv. Ses caractères. 178 et suiv. Sa persécution. 181 et suiv. Sa séduction. 186 et suiv. Le Turc et le Pape, selon Luther, sont deux Antechrists. *19*–69. Le Synode de Gap décide, comme article de foi, que le Pape est l'Antechrist. *20*–295. Tous les papes, depuis saint Grégoire, ou même depuis saint Léon, sont, selon les Protestans, des Antechrists. 296.

ANTHIME. *Voy.* AGAPET.

ANTIOCHE (le concile d') accepte l'exposition de la foi du pape Damase. *32*–566.

ANTIOCHUS L'ILLUSTRE entreprend de ruiner le temple et toute la nation Juive. *35*–81, 251. Quel étoit son dessein en persécutant les Juifs. *36*–286. Son orgueil sans borne. 605. Il meurt d'une manière affreuse. *35*–82, 252. *36*–109, 614.

ANTIOCHUS SIDÉTÈS, est reconnu roi de Syrie. *35*–87. Ses succès contre les Parthes. 88. Il assiége et réduit à l'extrémité Jérusalem, qui est délivrée d'une manière admirable. 254. Il périt avec son armée. 89.

ANTOINE (S.) explique l'oraison non aperçue. *27*–173 et suiv.

ANTONIN (S.) archevêque de Florence, croit que le concile ne peut imposer des lois au Pape, ni le Pape en faire de contraires au concile. *33*–399. Son sentiment sur l'infaillibilité du Pape discuté. 541 et suiv. Ses sentimens sur la comédie. *37*–586. Sa délicatesse alloit si loin qu'il ne permettoit même pas d'entendre le chant des femmes. 588.

APATHIE. Comment elle se trouve dans les parfaits. 27-226. Ce que les anciens en ont pensé. 232 et suiv.

APOCALYPSE. Merveilles de ce divin livre. 3-81. Explication morale d'après saint Augustin. 85. Sens littéral et prophétique d'après le texte et la tradition. 88. Chute de Rome et de son empire annoncée. 91 et suiv. Réfutation du systême des Protestans. 98. La prostituée de l'Apocalypse n'est pas une épouse infidèle ni l'Eglise corrompue. 101. Docteurs catholiques et protestans qui regardent l'Apocalypse comme accomplie. 105. La fin du monde n'est pas le seul objet de l'Apocalypse. 106. Plusieurs sens peuvent être à la fois l'objet de la prophétie. 108. Il n'est pas nécessaire que les prophéties soient entendues lorsqu'elles s'accomplissent. 113. L'intelligence des prophéties dépend de l'esprit de Dieu qui dispense ses lumières avec une profonde sagesse. 116. Pourquoi les saints Pères ont usé de tant de réserve dans l'interprétation de l'Apocalypse. 122. La tradition ne peut aider dans cette interprétation. 128. Abus que les Protestans font de ce livre. 131. Doctrine de ce livre sur le ministère des anges. 135 et suiv. Sur la puissance des Saints. 139. Des martyrs. 140. Sur l'efficace de leur prière. 141. Sur la connoissance que Dieu leur donne de ce qui arrive dans l'Eglise. 142 et suiv. Des visions de saint Jean. 146 et suiv. Division de l'Apocalypse en trois parties. 152. Explication détaillée du premier chapitre, qui est comme l'exorde. 153 et suiv. Première partie, les Avertissemens. 164. Seconde partie, les Prédictions. Remarques pour bien les entendre. 182. Histoire des événemens depuis saint Jean jusqu'à la prise de Rome par Alaric. 192. Application de ces remarques et de cette histoire aux chap. IV et suiv. jusqu'au chap. XX. 212. Objection des Protestans. 448 et suiv. Quels sont les mille ans. 465. Troisième partie : les Promesses. 494. Abrégé de toute l'Apocalypse. 509. Satan vaincu est le sujet de ce livre. 528. Interprétation absurde que les Protestans font de l'Apocalypse. 535. Babylone ne désigne point l'Eglise, ni la Bête, le Pape. 553. Vaines objections des ministres. 556, 565. Leurs illusions, contradictions et absurdités continuelles. 568 et suiv. Démonstration que la destruction de la Prostituée est une chose accomplie. 708. Que l'Eglise romaine est la vraie Eglise. 711. Que la Babylone, la Bête et la Prostituée ne peut être une église corrompue. 714. Que les ministres ne peuvent expliquer les quarante-deux mois de la persécution. 718. Que leur systême se dément de tous côtés,

est l'ouvrage de la haine, et les conduit à des extrémités pitoyables. 740 et suiv. En quel temps saint Jean a écrit l'Apocalypse. *4*–96. Plusieurs des événemens qu'il prédit, devoient bientôt arriver. 33. Les nombres de l'Apocalypse sont des nombres mystérieux qui ne doivent pas se prendre à la rigueur. 42. Bossuet prouve que son explication s'accorde avec le texte et l'histoire, et répond aux objections de Verensfels. 96 et suiv. L'Apocalypse est rejetée par Luther. *20*–297. Jurieu et les autres Calvinistes se contrarient les uns les autres, et se contredisent eux-mêmes dans leurs explications apocalyptiques. 328 et suiv. Mède trouve l'Anglais dans l'endroit de l'Apocalypse où Jurieu trouve le Français. *Ibid.* et suiv. Séditieuse explication de l'Apocalypse. La Réforme croit y voir que Rome est la Babylone qu'il faut exterminer. *21*–325. Remarques de l'abbé de Langeron sur le Commentaire de Bossuet sur l'Apocalypse. *42*–641 et suiv. Réflexions de l'abbé de Fénélon sur le chap. IX de ce livre. 645. Remarques de l'abbé Desmahis. 648. *Voy.* BÊTE.

APOLOGIE (l') de la Confession d'Ausbourg, faite par Melancton, est approuvée de tout le luthéranisme. *19*–146. Elle met saint Bernard, saint Dominique et saint François parmi les saints Pères qui se croyoient justifiés par la foi, et non par les œuvres; et condamne les moines, leurs successeurs, comme se croyant justifiés par les œuvres sans la foi. 181.

APOTRES. Soin que Jésus prend d'eux. *10*–34. Ils font de plus grands miracles que J. C. 85. Sont persécutés, haïs d'une haine de religion. 159. Ils s'affligent de l'absence de Jésus. 163. Effets que produit dans les apôtres la descente du Saint-Esprit. *35*–296. Ils tiennent le concile de Jérusalem. 100. Combien étonnante leur entreprise. *14*–178. *16*–554. Leurs victoires. *14*–180. Caractère et témoignage des apôtres. 199. Leur doctrine, et les moyens qu'ils emploient pour l'établir. *16*–554 et suiv. Les dons extraordinaires, tels que celui des miracles, et leur sainteté ne devoient pas nécessairement passer à chacun de leurs successeurs, en vertu de la promesse: *Je suis avec vous.* Abus que les Protestans font de ces dons particuliers et passagers, pour contester à l'Eglise sa visibilité, sa sainteté, son infaillibilité. *22*–501, 515 et suiv. Les apôtres sont annoncés dans le Psaume XLIV. *1*–208. Ils prouvent la divinité de J. C. non-seulement par les miracles, mais aussi par les prophéties. 578 et suiv. Ils

appliquent à J. C. beaucoup de passages des Psaumes, pour prouver sa divinité, sa résurrection, etc. 592, 595, 600, 628, 632 et suiv. Les apôtres ont toujours été de bons citoyens. *36*–54. Ils recommandent d'obéir aux princes. 263. Ils donnent pour marque de la vraie Eglise, son antiquité. 300. Ce qu'on doit savoir des apôtres et des évangélistes pour sanctifier leurs fêtes. *6*–277, 279.

APPEL du Pape au concile général. Il n'en est point parlé dans la *Déclaration du Clergé* : en quel sens on peut le condamner. *33*–235 et suiv. L'appel ne doit avoir lieu que dans les cas extraordinaires où toute l'Eglise est bouleversée : la doctrine contraire est odieuse. 320, 596. On impute à tort aux Docteurs de Paris que le recours au concile soit toujours nécessaire. 597 et suiv. En quels sens les appels ont été condamnés par le pape Gélase. 238 et suiv. Pierre de Lune, schismatique, condamne le premier les appels au concile; sa bulle révoquée à Constance. 244. On objecte à tort une bulle de Martin V. 245. Bulles de Pie II et de Jules II, pour défendre les appels. 251 et suiv. Exemples d'appel en différens temps. *31*–192 et suiv. *32*–147, 378 et suiv. *33*–94, 140, 240 et suiv.

Appels comme d'abus : leur origine. *33*–363.

APPÉTIT. *Voy.* Volonté.

APPLICATION. Combien elle est nécessaire à un prince; maux qui résultent de sa négligence. *34*–48 et suiv.

ARAGONNOIS. Comment on les reçoit au concile de Constance. *32*–212 et suiv.

ARBOUZE (la mère d') réformatrice du Val-de-Grâce. Son éloge. *39*–624.

ARCADE, empereur, excommunié par Innocent I; la pièce qui contient cette excommunication est supposée. *31*–431, 432 *note*.

ARCHE (l') et les autres sacremens de l'ancien peuple, figures des choses célestes ou de l'Eglise. *1*–32 et suiv. De quoi l'arche d'alliance étoit encore la figure. *8*–235. Comment elle représentoit le Sauveur. *14*–91.

ARIENS. Combien ils ont varié dans leurs différentes confessions de foi. *19*–4. Leurs erreurs sur le culte dû à Dieu. *18*–194. *Voy.* Idolatrie. Ils étoient en petit nombre en comparaison des Catholiques, même sous le règne

de Constance. *31*–403. Il est plus aisé, selon Jurieu, de se sauver dans leur secte que dans l'Eglise catholique. *21*–194. Ce ministre accusé par ses confrères d'enseigner le pur arianisme. *22*–10. Jurieu fait arianiser les Pères des trois premiers siècles, et le concile de Nicée. 94. Les Ariens et les Sociniens n'ont jamais rien dit de si extravagant, que ce que ce ministre fait dire aux anciens Pères. 134. L'Eglise, quoi qu'en dise Basnage, ne varia jamais du temps de l'arianisme; elle persista toujours dans sa même doctrine; elle conserva son étendue par toute la terre, et ne cessa de reprocher aux Ariens leur nouveauté. 573.

ARISTOTE. Sentiment de ce philosophe sur le théâtre. Il n'y admet point la jeunesse pour y voir ni les comédies ni les tragédies. *37*–571.

ARIUS. Combien son hérésie éprouva d'obstacles de la part de saint Athanase et de saint Hilaire. *15*–522.

ARLES (le concile d') décide des questions importantes. *32*–601, 602. Il n'a pas décidé celle de la rebaptisation; c'est plutôt celui de Nicée. *33*–30 et suiv.

ARMÉES, ARMES. *Voy.* Guerre.

ARMÉNIENS (les), sujets de la Perse, se donnent aux Romains. Basnage les cite pour autoriser les révoltes contre les souverains : sont-ils condamnés par la loi de Dieu? *21*–511 et suiv.

ARMINIUS (Jacques) combat les excès des Calvinistes par d'autres excès : il établit le pur pélagianisme, et favorise les Sociniens. *20*–350. Gomar, rigoureux Calviniste, s'oppose à lui. Les églises calviniennes forment deux partis opposés, sous les noms de Remontrans et de Contre-remontrans. 351. *Voy.* Remontrans. Arminius préfère les sentimens que saint Augustin a rétractés à ceux qu'il a toujours soutenus. *5*–316 et suiv.

ARNAUD de Bresse trouve des erreurs dans les dogmes de l'Eglise, qu'il entreprend de réformer. Saint Bernard s'y oppose. *19*–34. *Voy.* Bernard (S.)

ARNAULD (Antoine) docteur de Sorbonne, réfute la lettre de M. Spon sur *l'Antiquité de la religion*. *37*–219. Estime que fait Bossuet de cette réfutation. 221. Il compose l'*Apologie des Catholiques* contre Jurieu. *32*–99, *note*. *37*–241. Il donne le traité *des vraies et des fausses Idées*, contre Malebranche. 283. Bossuet souhaitoit que ces ouvrages se répandissent, pour le bien de l'Eglise. 284. A la demande du prélat, il travaille à une réfutation

du *Traité de la Nature et de la Grâce* du P. Malebranche. 283, 288. Plusieurs gens doctes, éblouis du savoir de ce docteur, s'en servoient pour rabaisser l'autorité des jugemens de l'Eglise. 166. Arnauld félicite Bossuet du dessein qu'il avoit d'écrire pour la défense de saint Augustin contre Richard Simon, et lui demande son jugement sur divers écrits. *42*–669.

ARNOUL (S.) évêque de Metz, père d'Ansegise, maire du palais, et tige des rois de la seconde race. *31*–523 et suiv.

ARNOUL, évêque de Lisieux, témoigne que l'empire d'Allemagne dépend de l'Eglise romaine. *32*–34.

ARTICLES fondamentaux, selon les Calvinistes. Toutes leurs disputes avec les Luthériens ne leur paroissent pas être sur des points fondamentaux, au lieu que celles qu'ils ont avec les Catholiques roulent sur ces points. *20*–412. Absurdités avancées par Jurieu, au sujet des articles fondamentaux et non fondamentaux. *21*–206, 207. Les Sociniens demandent aux Réformés qu'on leur fasse voir par l'Ecriture quels sont ces articles. Jurieu avoue qu'il ne le peut. *22*–214. Trois caractères qu'il propose pour les distinguer : inutilité des deux premiers; extravagance du troisième. 215 et suiv. Jurieu veut encore qu'on distingue les articles fondamentaux par leur liaison avec la fin de la religion. Sa foiblesse sur ce point contre les Sociniens. Sa preuve se détruit d'elle-même. *21*–226. La doctrine de la Grâce et de la Présence réelle, sur laquelle les Calvinistes et les Luthériens pensent différemment, fait tomber toutes les preuves de Jurieu sur les articles fondamentaux. Sa chicane à ce sujet détruite. *20*–411, 412. Sur quoi est fondé le prétendu goût des articles fondamentaux. Absurdités de Jurieu. *22*–241. C'est se moquer du genre humain, de vouloir qu'il croie par goût la Trinité et l'Incarnation. 242. On peut admettre la distinction d'articles fondamentaux et non fondamentaux, mais dans un sens bien différent de Jurieu. *26*–371 et suiv.

ARTS. Quels furent les premiers : Noé les conserve. *35*–11, 13. En quoi les arts diffèrent des sciences. *34*–110. Quels sont les principaux. 111. Leur fécondité. *8*–55. A quoi ils tendent. *15*–623.

ASAPH, un des auteurs des Psaumes. *1*–60. Est-il l'auteur de ceux qui portent son nom? 289 et suiv.

ASCENSION de notre Seigneur. Explication du mys-

tère de cette fête. *6*–247 et suiv. Triomphe de J. C. en ce jour. *14*–88. Pourquoi J. C. rend ses disciples témoins de son Ascension. 117. Ce que comprend ce mystère. *38*–560. *39*–260.

ASCÈTES. Chrétiens dans le célibat qui suivoient toute la perfection du conseil de l'apôtre. *14*–429.

ASSASSINATS commis dans la Réforme, avec autorisation par les ministres : exemples, l'assassinat du duc de Guise et plusieurs autres. *21*–562.

ASSEMBLÉES de charité. Sermons ou Exhortations que Bossuet y a prêchés. *11*–1, 16. *13*–240. *14*–385.

ASSOMPTION de Marie. Sermons pour cette fête. *15*–410. Combien glorieuse et réjouissante pour les esprits célestes. 411 et suiv.

ASSUÉRUS, roi de Perse. Sa foiblesse fait pitié. *36*–141.

ASSYRIENS. On a très-peu de choses certaines touchant leur premier empire. *35*–46, 49, 476. Sémiramis l'augmente. *Ibid.* Sa chute. 32. Leur second empire. *Ibid.* Ils détruisent le royaume d'Israël. 31, 33. *Voy.* BABYLONE, NINIVE.

ATHALIE usurpe le royaume de Juda : sa mort. *35*–28, 29. L'exemple de sa déposition prouve-t-il l'autorité du Pape sur le temporel. *31*–215, 309, 310.

ATHANASE (S.) patriarche d'Alexandrie, fait par ses longues souffrances l'admiration de l'Eglise. *35*–118. Il excommunie un gouverneur. *31*–354. Déclare qu'on doit obéir à l'empereur Constance, quoiqu'il persécutât les Catholiques. 414. Belle lettre de ce Père, sur l'usage qu'on peut faire des Psaumes. *1*–72 et suiv. Il prouve la divinité de J. C. par ce texte : *Je vous ai engendré aujourd'hui.* 588 et suiv. Il prouve aux Ariens la nouveauté de leur doctrine, et que la foi du concile de Nicée étoit celle dans laquelle les martyrs avoient versé leur sang. *21*–58. Sa sublime théologie sur l'unité de Dieu, dont les trois personnes se rapportent à un seul principe. *22*–65. Sentiment de saint Athanase sur la cause de l'idolâtrie. *38*–286 et suiv. Selon lui, avoir plusieurs dieux, c'est n'en avoir point; et ainsi, l'idolâtrie étant partout, il y avoit partout une espèce d'athéisme. 288.

ATHÉES. Il y en a de diverses sortes; combien insensés. *1*–110. *11*–142, 181 et suiv. *Voy.* INCRÉDULES.

ATHÉNAGORE et les anciens Pères calomniés par Jurieu, comme ne croyant pas Dieu immuable; justifiés par les propres paroles d'Athénagore; et non-seulement par les Catholiques, mais même par les plus savans Protestans. *21*-46. Il est attaqué par Jurieu, comme enseignant deux nativités du Verbe. On le justifie par ses propres paroles, que ce ministre falsifie. *22*-105. Son dessein étoit de prouver aux Païens, que les Chrétiens ne sont pas des athées, comme les Païens le supposoient. 111.

ATHÉNIENS. Leur ville fondée par Cécrops. *35*-18. Thésée forme leur gouvernement. 22. Ils abolissent la royauté, et créent des archontes. 24, 31, 34. Ils répandent leurs colonies dans l'Asie. 24. Pysistrate s'empare de l'autorité parmi eux. 39. Ils chassent Hipparque son fils, et éteignent la tyrannie. 52. Ils battent les Perses à Marathon. 54. Ils font la guerre aux Lacédémoniens, qui sous la conduite de Lysandre prennent Athènes. 64. Sont battus à Chéronée par Philippe. 66. Caractère des Athéniens. 495.

ATTENTION. Sa nature; ses effets immédiats sur le cerveau. *34*-233 et suiv. Son effet sur les passions. 241. Combien l'attention est nécessaire aux princes. 48 et suiv. *36*-197.

ATTILA, roi des Huns, désole l'univers avec une armée immense. *35*-129. Quel coup il frappa sur l'empire romain. *3*-378.

ATTON, évêque de Verceil, prouve qu'on doit l'obéissance même aux méchans princes. *31*-502.

ATTRAIT. Il faut suivre celui que Dieu donne. *39*-185, 191, 217, 285, 325, 326, 338, 339, 354, 366, 386, 642. Le distinguer du consentement. 415.

ATTRIBUTS divins. Doctrine des Quiétistes sur ce sujet. *27*-94. Doctrine de saint Clément d'Alexandrie. 96. Ces attributs proposés dans le Symbole pour être crus distinctement. 99 et suiv.

ATTRITION. Sa nature et sa vertu. *7*-498 et suiv. *Voy.* CONTRITION.

AUBERTIN (Edme) ministre protestant, dit faussement que Claude Seyssel, archevêque de Turin, qui détaille et combat les erreurs des Vaudois, n'avoit osé attaquer leur opinion contraire à la transsubstantiation et à la présence réelle. Ils pensoient comme l'Eglise sur ces deux points. *20*-157.

AUGUSTE gagne la bataille d'Actium, et se rend maître de tout l'Empire. *35*–94, 95, 547.

AUGUSTIN (S.) éclaire l'Eglise par ses écrits, et confond les hérétiques. *35*–126. En écoutant avec plaisir l'éloquence de saint Ambroise, il remporte la semence des scrupules qui produisirent ensuite sa conversion. *37*–361. Eloge de ce saint : combien dur étoit son esclavage dans la liberté des enfans du monde : Dieu le convertit. *17*–58 et suiv. Doctrine de ce Père sur la grâce développée dans l'*Avertissement sur le livre des Réflexions morales*. *4*–206 et suiv. Saint Augustin est accusé d'être novateur par Grotius, par R. Simon, et ensuite par l'abbé Dupin. *4*–487. *5*–10, 19, 359 et suiv. *30*–505. On le justifie de cette accusation. *4*–492, 497 et suiv. *5*–12, 17 et suiv. Malignité de R. Simon contre ce saint Docteur. *4*–579. Il est accusé d'erreur sur la nécessité de l'Eucharistie, et sur le péché originel. *5*–32. Justifié. 34, 38, 42 et suiv. Insulté par R. Simon. 227, 232, 243 et suiv. Son amour pour l'Ecriture sainte. 234 et suiv. Usage admirable qu'il en a fait. 236 et suiv. Caractère de ce Père. 245. Son autorité sur la matière de la grâce. *4*–495. S'opposer à ce saint Docteur sur la matière de la grâce, c'est s'opposer à l'Eglise. *5*–265. Il est chargé de la cause de l'Eglise contre les Pélagiens. 267. Démonstration qu'il n'a défendu que l'ancienne et véritable doctrine. 269. Il est vénéré de l'Orient comme de l'Occident, et invité en particulier au concile d'Ephèse. 272. Sa pénétration et son autorité. 276. Le pape saint Célestin prononce qu'Augustin est le défenseur de l'ancienne doctrine. 278. Raisons de ce jugement. 281. Quatre papes et quatre conciles ont prononcé la même chose. 284. Toute l'Eglise a toujours pensé ainsi. 287, 290, 292. Tradition constante de tout l'Occident en faveur de l'autorité de ce saint Docteur. 295. Témoignage des ordres religieux et de toutes les écoles. 299. Injustice de R. Simon, qui préfère les sentimens que ce Père a rétractés à ceux qu'il a toujours soutenus. 312. Usage qu'a fait saint Augustin de l'autorité des Pères qui l'ont précédé. 320. Quoi qu'en dise Grotius, saint Augustin tenoit la même doctrine sur la grâce avant sa dispute avec les Pélagiens. 322. Il la tenoit aussitôt après sa conversion, et avant l'examen de la question. 324. La preuve en est au livre de ses *Confessions*. 329. Dans ses premières lettres et ses premiers écrits. 331. Il tombe dans l'erreur sur la gratuité de la grâce, en commençant à approfondir la question. 336. Il en sort bientôt. 339. Se reprend lui-

même dans ses *Rétractations*. 341. Et devient capable de défendre la vraie doctrine. 344. Ses changemens ne font qu'augmenter son autorité. 348. Nouveaux témoignages des auteurs catholiques en faveur de saint Augustin. 349. Témoignages remarquables de plusieurs savans Jésuites. 354. Accusations odieuses de R. Simon. 359, 364, 369. Force de la logique de saint Augustin contre Julien d'Eclanc. 372. Avantages qu'il a tirés du texte grec contre son adversaire. 375, 378. Ainsi que des Pères et commentateurs grecs. 385. Ce Père n'a enseigné sur le péché originel que la doctrine de toute l'Eglise. 391. A admis, dans le sens de l'Eglise, une grâce efficace. 553 et suiv. 618. N'a point fait Dieu l'auteur du péché. 614, 616. Tradition constante de sa doctrine sur la prédestination. 639. Conciliation de sa doctrine avec celle des anciens. 717.

S. Augustin soutient sur la justification, contre les Pélagiens, la même doctrine que nous soutenons contre les Protestans. *23*–87. Il enseigne que les péchés étoient détruits dans les justes, bien qu'il n'y ait point de justes qui ne soient pécheurs. 92. Il soutient en plusieurs endroits que la régénération en J. C. nous justifie. 97. Que la foi est le principe de notre justification. 103, 109, 111. Que la convoitise dans les justes ne détruit pas la sainteté. 122, 127. Sa doctrine sur le mérite des œuvres. 133. Les Réformés le citent en faveur de la justice imputative, qu'il n'a ni connue ni enseignée. Melancton traite d'imagination la doctrine de ce Père sur la justification du pécheur. *19*–305. Ce saint Docteur n'a pas innové dans le culte qu'il faut rendre aux saints, comme le lui reproche Daillé. *18*–78. Il enseigne qu'en offrant le sacrifice sur le corps des saints, ce n'étoit pas à eux qu'on l'offroit, ni lorsqu'on en faisoit mémoire au milieu des saints mystères, on ne prioit pas pour eux, mais on les conjuroit de prier pour nous. 82. Il range les Manichéens parmi les Gentils, et expose une partie de leur doctrine. 194. Règle qu'il donne pour connoître les véritables traditions. 508. Jurieu falsifie un passage de ce Père, pour lui faire dire que l'Eglise apprend de nouvelles vérités. *20*–31. Saint Augustin prouve au contraire, contre les Pélagiens, que la foi de l'Eglise n'a jamais varié. *21*–65. Saint Augustin est contraire à la contemplation perpétuelle. *27*–73, 445, 446. Quelle est selon lui la règle de la volonté de Dieu. 147. Sa doctrine sur la persévérance; qu'il faut la demander pour l'obtenir. 211 et suiv. Sur les effets de la grâce. 221, 421. Il n'a pas connu l'oraison passive. 288 et suiv. Ce qu'il dit du parfait

abandon. 418 et suiv. Son sentiment sur l'amour pur. 473 et suiv. Sur les suppositions impossibles. 483. Effort qu'il admet comme nécessaire dans l'opération du libre arbitre. 421, 443. Sa doctrine sur le *Pater*. 464 et suiv. Quels sont, selon lui, les devoirs de la charité et de la justice. 480 et suiv. Quatre principes de ce saint docteur sur la béatitude en tant que motif de nos actions. *29*–326. Sommaire de sa doctrine sur la béatitude en général. 356. Il n'a point connu le pur amour, au sens des nouveaux Mystiques. 358.

Réflexions de saint Augustin sur la chute de Rome. *3*–209, 439. Ce Père pose pour principe, que jamais les sujets ne sont en droit de prendre les armes contre leur souverain; et que, s'ils en sont persécutés injustement, ils n'ont point d'autre parti à prendre que de souffrir. *21*–505. Il prouve que les Chrétiens doivent obéir même aux méchans princes : exemple de Julien. *31*–404, 405. Ce qu'il pense de la contestation du pape saint Etienne avec saint Cyprien. 142 et suiv. On examine le passage de ce Père : *La cause est finie*. *33*–7 et suiv. Ce qu'on lui prête sur le pape Zozime n'est pas exact. 109, *note*. Saint Augustin avoit cru d'abord qu'il ne falloit pas contraindre les Donatistes : ce qui le fit changer de sentiment. *38*–205. *Voy*. Donatistes.

En quoi consiste la véritable psalmodie, selon ce Père. *1*–75. Quel en est le meilleur usage. 78. Il mettoit en doute s'il falloit laisser dans les églises un chant harmonieux, de peur d'affoiblir par là la vigueur des ames. *37*–577. En quoi il fait consister le vrai bonheur des rois. *36*–625.

AUGUSTIN (S.) moine, envoyé par saint Grégoire le Grand, convertit l'Angleterre. *35*–135.

AUMONE. Sa nécessité et son mérite. *7*–294. *9*–394. *13*–242 et suiv. Refus de faire l'aumône, crime capital. *12*–277. Efficacité de l'aumône. 286. Combien il est doux de faire l'aumône. *13*–255. Qu'il faut retrancher de ses convoitises pour faire l'aumône. 258. Motif de faire l'aumône, en considérant J. C. dans les pauvres. 261 et suiv. Vices à éviter touchant l'aumône. *15*–601, 602. *Voy*. Pauvres, Riches.

AURÉLIEN, empereur, triomphe de Zénobie. *35*–110. Sa colère lui cause la mort. 111.

AUSBOURG (Diette d'), tenue par l'empereur Charles V.

Les Protestans y donnent différentes confessions de foi. *19*-143. *Voy.* CONFESSIONS DE FOI.

AUSTÉRITÉS. Elles sont salutaires. *17*-65. Combien on doit en user modérément. *38*-436, 446, 501, 517, 571, 575, 612, 643, 678. *39*-471. Préférer la mortification du cœur. 476. Se contenter de celles de la règle. 483, 523. Consulter le confesseur là-dessus. 664.

AUTEURS. Louanges que le monde donne aux grands auteurs : comment Dieu les récompense et les punit tout ensemble. *10*-403. Les auteurs profanes n'ont point de goût à qui connoît J. C. *38*-655.

AUTORITÉ. La première qui ait été exercée parmi les hommes est l'autorité paternelle. *36*-63. Caractères essentiels de l'autorité royale. 84 et suiv. *Voy.* GOUVERNEMENT, PRINCE, ROIS.

AUTORITÉ DE L'ÉGLISE (l'), établie par J. C. pour nous transmettre les Écritures, nous apprendre leur sens véritable, décider toutes les questions épineuses d'une manière irrévocable, infaillible. *18*-141. Sentimens des Protestans sur l'autorité de l'Eglise; leurs variations sur ce point de doctrine. 145. Déclaration du synode de Charenton, et autres sur cette matière. *Ibid.* et suiv. L'assujettissement à l'autorité de l'Eglise est le vrai remède aux absurdités où l'on se jette, en suivant son propre esprit. *22*-430. Soumission à l'autorité de l'Eglise exigée par les Protestans comme par les Catholiques. *23*-264. Preuves tirées de leurs consistoires et de leurs synodes. 265 et suiv. Doctrine des Protestans sur l'autorité de l'Eglise. 278. Elle ne peut être soutenue, sans qu'on en conclue qu'un particulier peut mieux juger de la foi que l'Eglise universelle. 286. L'autorité de l'Eglise, rejetée dans la spéculation par les Protestans, est reconnue dans la pratique. Nouvelle preuve qu'on en apporte. 334. Vaines subtilités qu'ils allèguent pour fronder la conséquence qu'on en tire. 335 et suiv. L'autorité du saint Siége et de l'épiscopat établie par J. C. reconnue par toutes les Eglises, enseignée par les saints Pères, nécessaire pour l'unité. *18*-151. *Voy.* EGLISE, PAPE.

AUTORITÉ (de l') des jugemens ecclésiastiques, où sont notés les auteurs des schismes et des hérésies; dessein de Bossuet en composant cet ouvrage : comment il a disparu. *37*-166, *et note. Voy.* EGLISE, JANSÉNISME.

AUTRICHE. Caractère de cette maison. *17*-383.

AUXILIUS, prêtre de Rome, dit qu'on ne doit pas obéir aux ordres injustes des papes. *33*–93 et suiv.

AVARICE (l'), passion détestable. *13*–492. Ses effets. *17*–272. Il faut la déraciner. *9*–72. Par quel moyen. 77. Les richesses ne la guérissent point. *12*–426. Plusieurs sortes d'avarice. 81. *14*–333. L'avarice est une idolâtrie. *15*–603.

AVENT. Ce que c'est que ce saint temps. *6*–217 et suiv.

AVERTISSEMENS aux Protestans sur les lettres du ministre Jurieu, contre l'Histoire des variations. *Tom.* *21* et *22*.

AVEUGLEMENT. Comment représenté dans l'Ecriture. *12*–149. Notre aveuglement aussi grand que celui des Juifs. *13*–526.

AVIS AUX REFUGIÉS. L'auteur de cet ouvrage, quoique Protestant, montre les égaremens où la Réforme s'est jetée, en attaquant la majesté des rois et la tranquillité des Etats. *21*–605, 606.

AZPILCUETA (Martin), appelé aussi *Navarrus*, ne décide rien sur la supériorité du Pape ou du concile. *31*–53. *33*–475.

B

BABEL (tour de). C'est l'ouvrage de l'orgueil. *8*–201. Dieu y frappe le genre humain par la confusion des langues. *35*–12, 175.

BABYLONE, fondée par Nemrod. *35*–13. Son royaume établi par Bélésis. 33. Sa puissance s'augmente sous Nabopolassar. 37. Elle est prise par Cyrus. 39, 232, 482. Beauté de cette ville : caractère de ses peuples. 479. Babylone représente Rome dans l'Apocalypse. *3*–91. Sa chute dans l'Apocalypse est celle de Rome sous Alaric. 653 et suiv. Caractères des deux cités, Babylone et Jérusalem. *11*–609.

BAGOT (Jean) Jésuite. Son livre sur le droit des évêques, dénoncé à l'assemblée du Clergé de 1655. Il se rétracte. *32*–612 et suiv.

BALE. Cette ville désignée pour la tenue d'un concile général. *32*–270 et suiv. Les premières sessions de ce concile sont légitimes, de l'aveu de Bellarmin, etc. *31*–96 et suiv. Quel est le sens de ses décrets sur le temporel. *32*–43. Il renouvelle les décrets de la quatrième et

cinquième session du concile de Constance. 134, 274. Histoire du premier différend entre le pape Eugène IV et le concile. 273 et suiv. Le Clergé de France ne défend pas les dernières sessions du concile. 308. Pourquoi il n'est plus regardé comme œcuménique depuis la session vingt-cinquième. 329 et suiv. Il se transfère à Lausane, et se dissout. 336 et suiv. *Voy.* EUGÈNE IV, AMÉDÉE.

Le concile de Bâle accorde quatre articles aux Calixtins. *20*–222. Comment il parvint à réunir les Bohémiens séparés à l'Eglise. *25*–400. Sa condescendance. 478 et suiv. 558. Sentence exécutoriale des légats du concile au sujet du traité conclu avec les Bohémiens. *26*–202 et suiv. Explication de ce fait. 222, 292. *Voy.* CONFESSIONS DE FOI.

BALTASAR, roi de Babylone, périt au milieu d'une fête, en punition de ses profanations. *35*–232. *36*–612.

BAPTÊME. En quoi il consiste, et ses cérémonies. *6*–37 et suiv. Ses effets. *11*–223. *12*–115. *16*–13. En quoi il diffère de la pénitence. *11*–271. Nous donne un droit réel sur le corps de J. C. : conséquence. 128. Combien peu de Chrétiens ont conservé l'innocence du baptême. *12*–493. Belle cérémonie que l'on observoit dans l'ancienne Eglise, au baptême des Chrétiens. *14*–409. Le baptême de saint Jean et celui de Jésus : en quoi ils diffèrent. *8*–496 et suiv. Elévations sur le baptême de Jésus. 504 et suiv.

Le baptême est de nécessité absolue pour les enfans, qui ne peuvent y suppléer. *5*–34. *18*–103. Les seuls Calvinistes ne reconnoissent pas cette vérité. *Ibid.* Dieu a-t-il une volonté réelle de sauver les enfans qui meurent sans baptême? *5*–517. Leur damnation, aussi bien que la prédestination de ceux qui meurent baptisés, ne vient que des secrets jugemens de Dieu. 521. *Voy.* SFONDRATE. La tradition seule prouve que le baptême est valide, donné par infusion. *24*–13 et suiv. Donné aux petits enfans, ou par des hérétiques ou par de simples fidèles. 28 et suiv. Ce sacrement opère *ex opere operato*. *25*–430.

Zuingle attaque la nécessité du baptême, sans lequel il croit que le mal originel, qu'il dit n'être pas péché, est ôté dans tous les hommes par la mort de J. C. *22*–107. Selon lui, ce qu'on appelle péché originel ne damne personne; le baptême n'ôte aucun péché, et ne donne aucune grâce. *19*–108. Il force tous les passages de l'Ecriture, pour en conclure que le baptême est seulement le signe du sang de Jésus-Christ. 109. Il méprise

tout ce que disent les Pères sur le baptême, et ne daigne pas même les consulter. 101. Les Luthériens admettent la nécessité du baptême pour être fait enfant de Dieu. 168. Ce que la Confession d'Ausbourg enseigne clairement. 185.

Selon Calvin et les Calvinistes, le baptême n'est pas nécessaire au salut. *19*–558. Il est la source de la grâce, et ne l'opère pas. Les enfans des fidèles naissent dans la justice. Calvin appuie ce nouveau dogme d'un passage de l'Ecriture, mal entendu. 558. Il suit de cette doctrine, jointe à celle de l'inamissibilité de la justice, que toute la postérité d'un fidèle est prédestinée. 561. Etranges contradictions des Calvinistes sur ce point. 563. Les Calvinistes, en recevant la Confession d'Ausbourg, admettent la nécessité du baptême. 614. Le baptême inutile, selon les Manichéens. *20*–96. Les Vaudois en méprisent les cérémonies. 166. Les Frères de Bohême rebaptisoient tous ceux qui venoient à eux. 226.

Les Remontrans ou Arminiens nient la nécessité du baptême. *20*–354. Le synode de Dordrect approuve ce point de leur doctrine. 363. Les Protestans admettent, comme l'Eglise catholique, le baptême par infusion introduit par la coutume, sans décision de l'Eglise, quoiqu'il ne soit pas plus établi dans l'Ecriture que la communion sous une espèce. 583. Ils contredisent leurs propres principes, en recevant la forme du baptême usitée dans l'Eglise catholique. *22*–441.

BARCOCHÉBAS excite les Juifs à la révolte. *3*–194 et suiv. *4*–103 et suiv.

BARNEVELD (Jean) ennemi du prince d'Orange, prend parti pour Arminius et les Remontrans ou Calvinistes Pélagiens, contre les Gomaristes. *20*–341.

BARONIUS (César) cardinal. Ses tergiversations quand il s'agit de défendre les prétentions ultramontaines. *37*–267. Il déploroit la renaissance du semi-pélagianisme, sous prétexte de s'opposer à Luther. *38*–255. Son opinion de la falsification des Actes du sixième concile réfutée. *31*–126. *32*–504 et suiv. Sa dispute avec Bellarmin sur la lettre de saint Léon, examinée au concile de Chalcédoine. *31*–131. *32*–474. Il avance à tort que Grégoire II déposa Léon l'Isaurien. *31*–454 et suiv. Ce qu'il dit sur la translation de l'Empire, des Français aux Allemands. 555 et suiv.

BASILE (S.) le Grand. Combien, selon lui, la vie chrétienne

tienne doit être sérieuse. *37*–609. Ce qu'il entend par les paroles inutiles dont on rendra compte au jugement. 610. Ce saint est outragé par Lupus. *31*–138. Ce qu'il dit de la réception d'un décret du Pape. 139. Son opinion sur la validité du baptême des hérétiques. *32*–28 et suiv.

BASNAGE (Jacques) ministre protestant, fertile en injures. *20*–86 et suiv. Il tâche vainement de justifier les synodes de la Réforme, d'avoir approuvé les révoltes. *21*–542 et suiv. Il cite à faux de Thou et la Poplinière, au sujet des révoltes des Calvinistes des vallées de Piémont contre le duc de Savoie. 547 et suiv. Il ne cherche qu'à éblouir les lecteurs, et falsifie les faits. 549 et suiv. Il justifie mal l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse de la guerre entreprise en conséquence de la ligue de Smalcalde. 584. Il accuse, sans preuve, l'auteur d'avoir tronqué un passage de Melancton, que lui-même falsifie. 590 et suiv. Il prouve ce qu'on ne lui conteste pas, et dissimule ce qu'on lui conteste. 592. Il impute à l'Eglise de prétendre dispenser des lois de Dieu. 618. Il blâme Jurieu de trouver, à l'occasion de l'affaire du landgrave de Hesse, des nécessités contre l'Evangile. 310. Il entreprend de réfuter la première *Instruction pastorale sur les promesses faites à l'Eglise*. Sa témérité de contester à J. C. d'avoir pu donner, en six lignes, un remède à toutes les erreurs. 470. Il enseigne que l'Eglise peut être livrée à la puissance de l'enfer, pendant que J. C. est avec elle. *22*–487. Il accuse l'auteur d'appliquer la promesse aux seuls pasteurs de l'Eglise latine. 489. Il élude la force de ces paroles : *Je suis avec vous*. 492. Ses absurdités grossières et sans nombre au sujet de l'Eglise, qu'il suppose pouvoir être invisible. Il corrompt les paroles de J. C. 511 et suiv. Il réduit à rien les promesses de J. C. en bornant sa présence aux consolations intérieures qu'il donne aux saints. 516. Il ose même faire J. C. schismatique et novateur, et dire que tous les caractères donnés par les Catholiques à l'Eglise, manquoient à J. C. 524. Il compare les commencemens de Calvin à ceux de J. C. 527. Il autorise les schismes. *Voy*. SCHISME. Il avance une multitude de faits étrangers à la question, et laisse à l'écart ceux qui seuls sont importans au salut. 561, 572. Il entreprend de prouver qu'il y a eu des innovations dans l'Eglise, et demeure court dans sa preuve. 563. Sur le dogme de la visibilité et de l'étendue de l'Eglise, il oppose à saint Augustin saint Athanase, saint Hilaire et saint Grégoire de Na-

zianze, qui disent la même chose que ce saint Docteur. 590. Maxime trompeuse et illusoire de Basnage, que la promesse de J. C. doit s'expliquer par l'événement, et non par la clarté des paroles et la véracité de celui qui promet. 599 et suiv. Ses chicanes sur les termes employés par le synode de Delpht, pour soumettre les Remontrans à l'autorité de l'Eglise. 258. *Voy.* BEAUVAL.

BÉATITUDE; elle se trouve en cette vie, selon les Quiétistes. *27*–202 et suiv. Le désir de la béatitude est un acte d'amour parfait. 123, 298 et suiv. 450 et suiv. Erreur de dire qu'on ne peut la désirer que par conformité à la volonté de Dieu. 385. L'Ecriture la propose comme motif de la charité. 472 et suiv. L'exclure, c'est détruire l'espérance. 424. Erreurs et contradictions de M. de Cambrai sur la béatitude. 570. Principes de saint Augustin sur la béatitude naturelle et surnaturelle. *29*–30. *Voy.* AMOUR PUR, AMOUR NATUREL, ESPÉRANCE. Idée de la béatitude. 51 et suiv. La béatitude objective et la formelle ne sont qu'une seule et même béatitude. 72 et suiv. Elle est la fin dernière de la charité. 233 et suiv. *Voy.* CHARITÉ; et le motif de nos actions : principes de saint Augustin à ce sujet. 326, 334. Essence de la béatitude. 335. Sommaire de la doctrine de saint Augustin sur la béatitude. 356. Les huit béatitudes désignent le bonheur du ciel, et sont l'abrégé du sermon sur la montagne. *9*–9 et suiv. Vrai caractère du Chrétien dans les huit béatitudes. 25 et suiv. Explication de quelques-unes d'elles. *39*–452.

BEAUVAL (Henri Basnage de) Protestant, ne veut plus disputer contre Jurieu, qui, dit-il, ne se défend qu'à coups de caillou. *22*–10.

BÉCAN (Martin), Jésuite, attribue aux papes le pouvoir de déposer les rois : condamné par Paul V. *31*–215, 216.

BÉDACIER (M.), évêque d'Auguste, suffragant de Metz, témoigne à saint Vincent de Paul ses dispositions à favoriser la mission de Metz. *37*–5.

BÉGUARDS et BÉGUINES : leurs commencemens. *27*–31, 62. Ils sont condamnés au concile de Vienne. 32, 381 et suiv.

BELLARMIN (Robert) cardinal, avoue que les premières sessions du concile de Bâle sont légitimes. *31*–96. Son opinion sur le décret du concile de Constance qui

soumet le Pape au concile. *32*–175, 229 et suiv. Il tâche d'excuser le pape Honorius, et soupçonne de falsification les actes du sixième concile. *31*–124, 125. *32*–504 et suiv. Sa dispute avec Baronius sur la lettre de saint Léon à Flavien. *31*–131. *32*–472 et suiv. Il n'attribue au Pape qu'un pouvoir indirect sur le temporel. *31*–203. En quel cas, selon lui, les papes peuvent donner les royaumes infidèles. 266. *Voy.* INFAILLIBILITÉ, PAPE.

BELLEFONDS (Bernard Gigault, marquis de), maréchal de France, est disgrâcié. Cause de sa disgrâce. *37*–33, *note*. Lettres et différens avis de Bossuet pour le soutenir dans cette épreuve. 35. Il l'entretient des miséricordes de Dieu à son égard, en l'arrachant aux occasions de revenir au monde. 36. Sa seconde disgrâce : quel en fut le motif. 66. Conduite admirable de Dieu à son égard. 68. Bossuet lui témoigne combien il étoit sensible au soupçon que ce maréchal avoit eu qu'il fût changé à son égard. 78. Dieu, dans la maladie de son fils, avoit voulu se contenter de sa soumission. 80. Après la mort de Turenne, on avoit fort pensé à le rappeler ; pourquoi la Providence ne l'avoit pas permis. 109. Réponse de Bossuet à quelques questions qu'il lui faisoit. 123. *Voy.* JANSÉNISME.

BELLEFONDS (la mère de), prieure des Carmélites. Sa mort et ses vertus. *39*–690.

BENOIT (S.) Son panégyrique. *16*–145. Attentif dès sa jeunesse à la voix qui lui crioit de sortir de lui-même ; horreur de la solitude où il se retire. 150. Sa vie admirable au désert. 151. Excellence de sa règle. 163. Comment il résiste à une terrible tentation. 153. Bossuet trouvoit dans l'histoire de l'ordre de saint Benoît ce qu'il y avoit de plus beau dans celle de l'Eglise. *38*–359.

BENOIT XI, pape, absout Philippe le Bel des censures de Boniface VIII. *31*–683.

BENOIT XII examine le décret de Jean XXII sur la vision béatifique. *33*–85, 144. Dit que les décisions des papes peuvent être fausses, et révoquées par leurs successeurs. 173. Etant cardinal, il avoit tenu la même doctrine. *31*–109 et suiv.

BENOIT DE CANFELD (le P.) Sa *Règle de perfection*, condamnée à Rome. *27*–537.

BÉRENGAUDE, auteur du *Commentaire de l'Apocalypse*, attribué à saint Ambroise. *3*–97. Ce qu'il dit sur

les dix rois du chap. XVII de l'Apocalypse. *Ibid.* Quel étoit ce Bérengaude. *1*–LXII.

BÉRENGER attaque, après les Manichéens d'Orléans, la présence réelle. Sa condamnation. *20*–572, 573. *Voy.* EGLISE. Sa première et sa seconde confession de foi. 573, 574. Ses disciples inventent l'*impanation* et l'*invination*. 576. Bérenger avouoit que sa doctrine étoit nouvelle. 577. On n'eut pas besoin de concile universel pour le condamner. 579. On le combat de la même manière qu'on avoit combattu les anciens hérétiques, en prouvant qu'il apportoit une doctrine nouvelle, et qu'il troubloit l'Eglise dans sa possession invariable, suivant la promesse, d'enseigner la vérité. *22*–421, 422.

BÉRENGER, comte de Barcelonne, donne au saint Siége la ville de Tarragone. *31*–257.

BERINGHEN (M.me de), abbesse de Farmoutiers. Conduite qu'elle doit tenir pour ramener ses religieuses prévenues contre elle. *39*–615. Lettres que Bossuet lui écrit. *Ibid.* et suiv. Sa mort. 630. Bossuet fait son oraison funèbre. 633. Sa nièce est nommée pour lui succéder; lettres de Bossuet à cette dame. 631 et suiv. Il lui propose de recevoir une nouvelle convertie. 643, 645. Il la console de la mort de son père. 694. Qu'elle ne doit pas différer sa bénédiction. 722, 724.

BERNARD (S.) abbé de Clairvaux, est suscité de Dieu, au milieu de la barbarie et de l'ignorance. *15*–532. Panégyrique de ce saint. *16*–319. Sa naissance. 330. Renonce au monde à l'âge de vingt-deux ans. *Ibid.* et 337. Sa sobriété. 338. Ses mortifications. 339. Ses travaux. 342. Son apostolat. 344 et suiv. Son zèle pour l'Eglise romaine : de quelle manière il considéroit le Pape. *15*–532 et suiv. Il engage Louis VII à assembler les évêques. 544 et suiv. Quelle étoit la science qu'il recherchoit. *16*–328. Ce que ce saint pensoit de l'amour de Dieu en tant que notre bien. *29*–294 et suiv. Passage du saint Docteur tronqué par les nouveaux Mystiques. 369 et suiv. Saint Bernard croit qu'il vaut mieux punir les hérétiques par le glaive de la puissance temporelle, que de souffrir qu'ils persistent dans leurs erreurs, ou qu'ils pervertissent les fidèles. *38*–212.

Saint Bernard croit indigne du Pape de juger les affaires temporelles. *31*–336 et suiv. Il ne parle pas du droit des papes de déposer les rois, quoique cette dispute s'agitât beaucoup de son temps. 629. A quelle occasion il écrivit

son livre *de la Considération :* il y marque les bornes des deux puissances. 636 et suiv.

Ce saint Docteur désire la réformation des mœurs et non de la foi. *19*–31, 32. Il s'oppose à Pierre de Bruis, à Henri et à Arnaud de Bresse qui veulent réformer les dogmes. 330. Il est mis au rang des saints par Luther. 197. Il détaille et réfute les erreurs manichéennes des Catares d'Allemagne, de Pierre de Bruis et de son disciple Henri. 252. Il en convertit plusieurs. 253. Les Protestans l'accusent de crédulité, à cause de ce qu'il dit du manichéisme des Albigeois. On le justifie. *20*–135, 136.

Onction du Commentaire de saint Bernard sur *le Cantique des Cantiques*. *2*–223. Bossuet en a profité. *Ibid.* et suiv. Sa vénération pour ce saint abbé. *39*–363.

BERNIÈRES de Louvigny (M.) Son *Chrétien intérieur*, condamné par l'Inquisition de Rome. *27*–537, 538. Bossuet n'y trouve rien de mauvais. *39*–354. Endroits de ses lettres qui paroissent suspects. 360.

BERTIER (Antoine-François de), évêque de Rieux, combat le sentiment de Bossuet sur la conduite à tenir envers les nouveaux Convertis. *38*–189, 192. Ses réflexions sur l'expédient d'obliger les Réunis d'assister seulement à la partie de la messe appelée des Catéchumènes. 196.

BÉRULLE (Pierre de), fondateur de l'Oratoire. Son éloge. *17*–572.

BESSARION, archevêque de Nicée, et depuis cardinal, explique au concile de Florence les droits du Pape. *32*–322 et suiv.

BÊTE de l'Apocalypse. *3*–328 et suiv. Elle porte la prostituée ; sa parure, son mystère. 406 et suiv. Elle désigne Dioclétien. 365 et suiv. 516. Elle est blessée à mort sous Constantin, et ressuscite sous Julien. 342 et suiv. 520 et suiv. *4*–138 et suiv. Ses trois caractères. 137.

BETON (le cardinal), primat d'Ecosse, assassiné par les Protestans. *21*–574.

BÈZE (Théodore de) démontre, dans la conférence de Montbelliard, que les transsubstantiateurs peuvent seuls soutenir le sens littéral, et que les conssubstantiateurs n'y entendent rien. *19*–125. Bèze et Farel, députés des Calvinistes à Vormes, font une Confession de foi en termes si équivoques, qu'on croiroit qu'ils admettent,

comme les Luthériens, la présence réelle. 610, 611. Il avoue que la conjuration d'Amboise fut entreprise par maxime de religion, et est fâché qu'elle n'ait pas réussi. *20*-26. Il excite à des assassinats par ses prédications. Poltrot l'accuse de l'avoir engagé à tuer le duc de Guise. 58. Il détruit le libre arbitre, et fait Dieu auteur du péché. 340. *Voy.* LIBRE ARBITRE, PÉCHÉ. Il dément, dans la pratique, la belle idée qu'il donne de l'Eglise : *qu'elle est une enclume qui souffre les coups et n'en donne point.* Il inspire la révolte. *21*-558.

BIEN. Ses qualités. *12*-391. La vie est un bien. *Ibid.* Bien de la société, le second après celui de la nature. 334. Souverain bien qui ne peut jamais être mal. *12*-410. *14*-39.

BIENHEUREUX. Source de leur joie. *39*-31.

BIENS; leur partage entre les hommes ne doit point altérer la société du genre humain. *36*-39. Trois degrés de biens temporels marqués distinctement dans l'Evangile : le nécessaire, le superflu, la fortune éminente. *12*-587. Trois vices à craindre : l'empressement et l'inquiétude; la dissipation et le luxe; l'ambition désordonnée; remèdes contre ces vices. 588. Les biens sont tous communs entre les fidèles par la fraternité chrétienne. *14*-188. Soin que doivent prendre les princes des biens qui sont consacrés à Dieu. *36*-344. Réflexions que doit leur suggérer leur libéralité envers les églises. 351. Les biens des monastères pillés en Angleterre. *19*-421. Vendus à vil prix à la noblesse par Henri VIII. 432. Les biens de l'Eglise en proie aux laïques sous Edouard VI. 483. Le reste est envahi sous Elisabeth. *20*-22.

Différence des biens et des maux. *12*-410. Biens et maux de la vie. *15*-601.

BINIUS (Séverin), dans sa collection des conciles, a mis en tête de celui de Constance : *Approuvé en partie.* *31*-95. *32*-112. *33*-386. Il suit Baronius sur la falsification des Actes du sixième concile. *31*-125.

BISSY (Henri de Thiard de), évêque de Toul, consulte Bossuet sur un mandement qu'il avoit donné contre l'usure. *42*-710.

BLANDRATE (Georges) et Socin, sortis de la Réforme, sont les chefs des Sociniens. *20*-567.

BLASPHÊMES. Ils font périr les rois et les armées. *36*-364.

BOGOMILES, hérétiques Manichéens, pris par le ministre La Roque pour des Vaudois. 20–192 et suiv.

BOHÊME (les frères de), faussement appelés Vaudois. Ils se disoient eux-mêmes frères de Bohême ou Picards. Leur histoire écrite par Camérarius. De toutes les sectes séparées de Rome, avant Luther, celle-ci est la plus louée par les Protestans. 20–204. L'origine Vaudoise, dont les Protestans se glorifient, paroît honteuse aux Bohémiens. 207. Ils se disent disciples de Jean Hus, qui se prétendoit disciple de Viclef. 208. Ils descendent de Zisca et des Taborites, selon Radiget, l'un des frères; mais ils désavouent cette origine. 221. Ils viennent certainement des Calixtins, dont ils se séparèrent ensuite. *Ibid.* Des gens de métiers forment d'abord la secte : ils se joignent à Roquesane et aux Calixtins. Ils rejettent la messe, la transsubstantiation, la prière pour les morts, les honneurs des saints, et la puissance du Pape : mettent à leur tête Kelesiski, cordonnier, puis Mathias Convalde, laïque ignorant. 225. Ils honorent Jean Hus comme un saint, quoiqu'il eût dit la messe toute sa vie. 226. Ils rebaptisent tous ceux qui viennent à eux. 227. Ils envoient par toute la terre, pour trouver des gens de leur croyance. Leur enquête inutile. 229. Ils dérobent les ordres sacrés, en se mêlant dans les ordinations des évêques catholiques. 230. Luther leur reproche de ne pas croire la justice imputative. Ils admettoient d'abord sept sacremens, qu'ils réduisent ensuite à deux pour obéir à Luther. Ils croyoient la présence réelle. Ils faisoient dépendre l'effet des sacremens du mérite des ministres. 231, 232. Ils ne veulent pas qu'on adore Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et expliquent leur croyance d'une manière ambiguë. 236. Les Luthériens et les Calvinistes les recherchent. Ils penchent vers les Luthériens. 238. Luther approuve leur Confession de foi réformée sur sa doctrine, et leur laisse leurs fêtes, leurs temples, leurs jeûnes et le célibat de leurs prêtres. 240. Ils croient la perpétuelle virginité de la sainte Vierge, quoiqu'ils ne trouvent point ce dogme dans l'Ecriture. Ils entrent dans la révolte des Réformés contre Charles V; sont chassés de Saxe, se réfugient en Pologne, où ils se réunissent aux Luthériens et aux Zuingliens dans le synode de Sendomir. 241. Tout est équivoque dans cet accord. *Ibid.*

BOHÉMIENS. Comment se fit leur réunion à l'Eglise.

25–400 et suiv. 478 et suiv. De quelle condescendance le concile de Bâle usa envers eux. 558 et suiv. 579 et suiv. Sentence exécutoriale des légats du concile au sujet du traité conclu avec eux. *26*–202.

BOILEAU-DESPREAUX (Nicolas). Bossuet trouve ses satires répréhensibles. *10*–400.

BONA (Jean) cardinal, approuve et fait un grand éloge du livre de l'*Exposition*. *18*–47.

BONAVENTURE (S.) Beaux passages de ce saint sur l'amour divin. *29*–240, 244, 245 et suiv. Il n'a point connu l'amour naturel des nouveaux Mystiques. 350 et suiv. Ni leur amour pur. 361, 363.

BONHEUR. Le bonheur est la fin dernière de toute créature intelligente. *29*–217. De l'homme en particulier. 220. Pourquoi? 221. Témoignages de saint Thomas. 218. D'Estius et Sylvius. 221. Erreur grave de M. de Cambrai sur le bonheur. 225. Il accuse saint Thomas sous le nom de M. de Meaux. 226. Ses contradictions. 228. Le désir du bonheur est inné et nécessaire en nous. 229, 368. *34*–264. L'idée du bonheur nous mène à Dieu. 287. Le bonheur de l'homme de bien, consiste dans la simplicité de sa vie. *12*–84 et suiv. D'où vient qu'il ne consiste pas à obtenir ce que l'on désire. *14*–47. Bonheur des saints dans le ciel. *11*–57.

BONIFACE I, pape, écrit à Rufe de Thessalonique qu'il n'est pas permis d'agiter de nouveau les questions décidées par le saint Siége. *33*–231.

BONIFACE II, fait un décret contraire aux canons; il le casse ensuite, et le brûle. *33*–297.

BONIFACE VIII. Son différend avec Philippe le Bel, roi de France. *31*–665 et suiv. *33*–241.

BONS mêlés sur la terre avec les méchans; raisons de la conduite de Dieu dans ce mélange. *11*–608 et suiv. *14*–40. Le jour de la séparation viendra. *11*–619.

BONTÉ (la) divine est immense, infinie. *11*–280. Est le seul des attributs de Dieu, qui nous approche de lui. 304. Prévient l'homme en tout. *15*–568. Bonté de Dieu envers les siens. *8*–19 et suiv. Envers les pécheurs pénitens. 23 et suiv. Bonté immense du Sauveur. *13*–125. Les effets de la bonté surpassent ceux de la justice : exemple. *12*–573. Rien de plus efficace, pour nous faire rentrer en nous-mêmes, que la bonté de Dieu. 474.

Bonté plus abondante qui doit opérer la conversion des pécheurs. *14*–258. La bonté est le propre caractère de l'autorité royale. *36*–92 et suiv. Elle ne doit pas être altérée par l'ingratitude du peuple : exemple de Moïse et de David. 103. La bonté, mise par Dieu au fond de notre cœur, en devroit faire le fond. *17*–537.

BOSSUET (Jacques-Bénigne), évêque de Meaux. Zèle qu'il témoigne, étant archidiacre de Metz, pour seconder la mission de cette ville; ses lettres à saint Vincent de Paul à ce sujet. *37*–3, 8, 14, 16, 18. Il est associé aux travaux des Missionnaires. 22, *note*. Il traite avec le ministre Ferry de la réunion des Protestans à l'Eglise catholique. *25*–103, 114, 115 et suiv. Ses explications nettes et équitables faisoient évanouir les difficultés. 130. Il rend des services au ministre à la Cour, afin de faciliter la réunion. 153 et suiv. *Voy*. FERRY.

Bossuet détaille au maréchal de Bellefonds les raisons qui l'ont porté à accepter l'abbaye de Saint-Lucien. *37*–42. Ses bulles lui sont accordées *gratis* pour cette abbaye. 53. Il travaille à faciliter à madame de la Vallière sa retraite de la Cour. 55, 57, 62, 65. Il voit pour cela madame de Montespan. 56. Ses lettres à Louis XIV. 82, 86. Il emploie ses momens de loisir à la Cour à travailler au salut des hérétiques. 110. Ses sentimens sur le Jansénisme. 125 et suiv.

Nommé à l'évêché de Meaux, il a le projet d'aller faire une retraite à la Trappe. 224. Le pape Innocent XI lui annonce, par un bref, qu'il lui remet les droits à payer pour ses bulles. 233. Bossuet remercie le Pontife, et témoigne son tendre attachement pour l'Eglise romaine. 234. Il prêche le sermon d'ouverture de l'assemblée du clergé, et il l'auroit prêché dans Rome avec autant de confiance que dans Paris. 240. Il avoit lu ce sermon aux archevêques de Paris et de Rheims avant de le prononcer : on demeure d'accord qu'il n'y avoit rien à changer. 242. Louis XIV est content de ce discours. 243. En y parlant des libertés gallicanes, Bossuet s'étoit proposé de les expliquer de la manière que les entendent les évêques, et non de la manière que les entendent les magistrats. 244. Il y prend soin de relever l'autorité du saint Siége. *Ibid*. Il rédige la Déclaration. *7*–189. Puis la lettre au Pape sur les opérations de l'assemblée. 195. Et une lettre de l'assemblée aux évêques de France. 221. Il dresse un projet de Décret sur la Morale, qui devoit être publié dans cette assemblée. 257. En partant pour son diocèse, il

demande des prières à l'abbé de Rancé. *37*–261. Coup sensible que lui porte la perte de trois de ses amis. 293.

Sa tendre sollicitude pour ramener au bercail de l'Eglise ceux d'entre ses diocésains que l'hérésie en avoit éloignés. 310, 333, 334. Eloges que font de lui les Protestans. 311, *note*. Il donna son avis au duc de Noailles, sur un projet de réunion proposé par deux ministres. *25*–177. Sa réponse aux calomnies des Protestans contre l'*Exposition*. *18*–154 et suiv. *Voy*. Exposition. En écrivant contre eux, Bossuet s'attend à des plaintes et à des récriminations de leur part. Il montre d'avance combien elles seront vaines. *19*–23, 24. Jurieu l'accable des injures les plus atroces. *22*–3, 4; le traite de *fripon* et de *fourbe*, pour l'avoir renvoyé au père Petau et à Bullus, afin d'apprendre d'eux les sentimens des anciens Pères. *21*–542. Il accuse souvent le prélat de ne pas croire ce qu'il dit; et soutient que son zèle pour la défense des mystères de la religion, n'est qu'une comédie. *22*–171. Il l'accuse d'avoir nié, dans son *Catéchisme*, l'obligation d'aimer Dieu. *21*–135, 136. Basnage entreprend de réfuter la première *Instruction de Bossuet sur les promesses*, et commence par lui dire que la vieillesse a affoibli son esprit. Le prélat méprise ses injures et celles de Jurieu. *22*–471. Bossuet se trouve chargé par la Providence de traiter de la réunion des Protestans d'Allemagne. *25*–184 et suiv. Sa marche, et sa façon de procéder dans cette affaire. 193 et suiv. Ses réflexions sur les écrits de Molanus. 355, 415, 486. *26*–5. Ses lettres à Leibniz et à madame de Brinon sur le même sujet. 148, 177 et suiv. Son mémoire sur l'autorité du concile de Trente. 292 et suiv. *Voy*. Leibniz, Molanus, Protestans. Bossuet approuve une Déclaration demandée à Jacques II, roi d'Angleterre, par ses sujets hérétiques, par laquelle ce prince promettoit de protéger l'église Anglicane, et de la maintenir dans ses droits, au cas qu'il remontât sur le trône. *43*–9. Il écrit au cardinal de Janson pour avoir l'avis du Pape à ce sujet. 11. Preuves sur lesquelles Bossuet établit son sentiment. 12. Il n'est pas prouvé qu'il ait changé d'opinion. 19.

Bossuet intente un procès à l'abbesse de Jouarre, pour la faire rentrer sous sa juridiction: pièces concernant cette affaire. *7*–37 et suiv. Il visite cette abbaye, et y fait diverses ordonnances, afin d'y rétablir le bon ordre. 158 et suiv.

Il est prié par le duc de Chevreuse de se charger d'exa-

miner les livres et la doctrine de madame Guyon. *40*–4. *29*–529. Il prononce que le genre d'oraison de cette dame appartenoit au Quiétisme. *40*–5. Ce qu'il reprenoit dans ses écrits. 6. Madame de Maintenon consulte Bossuet sur le Quiétisme. 8. Madame Guyon se soumet à l'Evêque de Meaux, qui lui donne une attestation de sa soumission. 13. Conférences d'Issy; part qu'y eut Bossuet. *29*–550. *40*–10. Il est choisi par Fénélon pour le sacrer. 14. Il demande à l'archevêque de Cambrai d'approuver son livre des *Etats d'oraison*. 16. Fénélon, après avoir gardé le livre quelque temps, refuse son approbation. *29*–563. *40* 16, 210, 256. Motifs que Bossuet donne de ce refus. 16, 225, 269. Bossuet est informé que Fénélon prépare le livre des *Maximes des Saints*. *29*–592 et suiv. *40*–17. Il tâche de le faire détourner de le publier. 18. Il déclare que s'il ne condamne pas madame Guyon, il est réduit à écrire contre lui. 252. Pureté des motifs qui faisoient agir Bossuet. 19 et suiv. 278. Ce qu'il écrit à diverses personnes touchant le livre des *Maximes*, lors de sa publication. 256, 257, 259 et suiv. 264, 268, 281. Erreurs qu'il y reprend. 277. Sa compassion pour l'auteur. 278, 281. *41*–238. Ce qui l'oblige à parler. *28*–374, 400 et suiv. *40*–288. Fénélon ne voulant point conférer avec lui, Bossuet presse M. de Noailles de se déclarer. 329. Il expose sa conduite dans l'affaire du Quiétisme, et répond aux reproches qu'on lui faisoit. *39*–418, 420, 423, 426, 429. Son désintéressement dans cette affaire. *38*–418, 716, 730. Ce qu'il craignoit pour l'Eglise. 697. Il se justifie du reproche d'ignorance dans les voies intérieures. *39*–417. Il se plaint des procédés de Fénélon à son égard. *40*–352. Il dresse la *Déclaration* des trois évêques. *28*–243. Publie le *Summa Doctrinæ*. 287. *40*–366, 374. Et divers autres ouvrages sur cette affaire. 224, 229 et suiv. Il envoie à Rome un avis sur l'oraison, pour être adressé aux confesseurs, et qu'il désiroit faire approuver. 284. Plan d'un ouvrage qu'il préparoit pour faire suite à son *Instruction sur les États d'oraison*. *42*–79. Il fait quelques avances auprès de Fénélon après la condamnation de son livre. 392, 415, 421. *Pour tout le reste de l'affaire du Quiétisme*, *voy*. BOUILLON, FÉNÉLON, GUYON.

Bossuet est nommé conseiller-d'Etat. *40*–330. Puis premier aumônier de la duchesse de Bourgogne. *38*–49. *40*–467. Il assiste en cette qualité au mariage du duc de Bourgogne, dont il décrit la cérémonie. 521.

Il est nommé chef de la commission, pour la morale dans l'assemblée du Clergé de 1700. Ses rapports à l'assemblée. *7*–325 et suiv. Son mandement pour publier la *Censure* de cette assemblée. 353. Il attaque la prétention qu'avoit le chancelier de Pontchartrain de faire examiner par un censeur les mandemens et les ouvrages de doctrine des évêques : ses mémoires au Roi, au chancelier et au cardinal de Noailles sur cette affaire. 411 et suiv. *Voy.* Clergé, Réguliers.

Bossuet est consulté par M. Lamoignon de Basville, intendant de Languedoc, et par les évêques de cette province, sur la conduite à tenir envers les Protestans nouvellement convertis. Ses lettres et mémoires à ce sujet. *38*–52, 71, 78, 96, 140. *Voy.* Basville, Convertis (nouveaux).

Il présente un placet au Roi pour le supplier de lui donner son neveu pour coadjuteur. *38*–348. Il prie le cardinal de Noailles d'appuyer sa demande. 347. Sa lettre à son neveu pour lui témoigner la peine qu'il ressent de ne pouvoir, la dernière année de sa vie, conférer avec ses curés, et tenir son synode. 360. Il demande le secours de leurs prières. *Ibid.*

Malgré ses grandes occupations, il se livre avec zèle à la conduite des ames. *38*–403, 411, 412, 423, 465, 606, 637, 651, 668. Combien il y étoit expérimenté. 405, 413, 415, 420, 423, 638, 668, 687. Avec quelle piété il remplissoit cette fonction. 409. Quelles étoient ses dispositions dans cette conduite. *39*–77, 98, 102, 124, 138, 144, 289, 329, 344, 346, 350, 359, 375, 424, 466, 561. Il attendoit tout de Dieu. *38*–418, 425 et suiv. 505, 524. Ses lettres aux religieuses de Jouarre dans le temps de ses démélés avec leur abbesse. *39*–436 et suiv. *Voy.* Jouarre, Lorraine, Rohan-Soubise. Ses lettres aux religieuses de divers monastères. 612 et suiv. Il leur promet la même affection que son prédécesseur. *Ibid.* Attention qu'il avoit aux règles des communautés. 657, 660, 666. *Voy.* Farmoutiers, Religieuses, Silence.

Témoignages du respect et de l'amour de Bossuet pour le Pape et l'Eglise romaine. *29*–411. *30*–455, 460. *33*–421, 430. *37*–234. *41*–80. *42*–544. *Voy.* Eglise romaine, Pape, etc. Ses sentimens touchant les dignités. *39*–367, 370. *40*–344. Son humilité. *37*–64, 194. *38* 404, 408, 417, 700. *39*–315, 334, 357, 635. Sa douceur. *38*-410. Son détachement et sa mortification. 420 et suiv. Son amour pour Dieu. 419. Sa résignation

à la volonté de Dieu à la mort de son frère. *42*–225, 237. Combien il lui étoit attaché. 268. Sa patience et sa résignation dans la maladie. *38*–346. Son amour pour la prière. 422. Il demande des prières pour lui. *37*–81, 261. *38*–511, 526, 686, 696, 700, 705. Pour l'anniversaire de son sacre. *39*–294. Il étoit peu régulier en fait de visites : ses raisons pour n'en point faire. 402. Il faisoit des vers : pourquoi. 407.

Bossuet compose ses notes sur les *Psaumes* à la Cour : il les adresse à son clergé. *1*–3, 4. But qu'il s'est proposé dans ce travail, et auteurs qu'il a suivis. 67. *37*–470. Pourquoi ses notes sur les *Proverbes* sont courtes. *2*–14. Quelques-unes plus étendues. 15. Sa préface sur l'*Ecclésiaste*. 141. Son commentaire sur le *Cantique des Cantiques*. 215. A quels auteurs il s'est attaché. 223. Sa préface et ses notes sur la *Sagesse*. 281. Sur l'*Ecclésiastique*. 363.

Il est l'auteur de la *Défense de la Déclaration du Clergé*, quoi qu'on ait dit au contraire. *31*–11 et suiv. Son but dans cet ouvrage. 31, 32. Il n'entreprend point d'y défendre la *Déclaration*, mais la doctrine de l'école de Paris. 48. Ses dispositions en composant cet ouvrage. *40*–168. Il excuse les théologiens qui pensent autrement que lui sur cette matière. *31*–104.

Combien Bossuet goûtoit peu le systême du P. Malebranche. *37*–273. Le succès des nouveaux systêmes de philosophie lui faisoit peur : pourquoi. 377 et suiv. *Voy.* MALEBRANCHE.

Discours de Bossuet à l'Académie française le jour de sa réception. *43*–23. Réponse de M. Charpentier. 82. L'abbé de Polignac successeur de Bossuet à l'Académie y fait son éloge. 37. L'abbé de Clérambault le fait aussi dans sa réponse à l'abbé de Polignac. 39. L'oraison funèbre de Bossuet est prononcée dans la cathédrale de Meaux par le P. de la Rue. 43.

Eloges donnés à Bossuet et à ses ouvrages, par des personnages illustres ou des savans. *37*–99 et suiv. 114, 226, 241, 281, 316, 318, 327, 381. *38*–12, 19, 21, 57, 84, 88, 294. *40*–231, 322, 368, 431, 511. *41*–319, 320, 441, 524. *42*–76, 118, 353, 422, 454, 490, 491, 554, 641, 653, 709. *Voy.* BOUILLON, BROUE (de la), CLAUDE, CONFÉRENCE, COUET, DURAS, ESTRÉES, HARLAY, JANSÉNISME, NEERCASSEL, NOAILLES, PERTH, PORT-ROYAL, RANCÉ, SIMON, TRONSON.

BOSSUET (Jacques-Bénigne), abbé de Savigny, neveu

de l'évêque de Meaux ; voyage en Italie, et est bien accueilli du grand-duc de Toscane. *40*-175, 177. Il arrive à Rome. 201. Bossuet lui marque comment il doit se conduire dans cette ville. 202. L'engage à fréquenter le cardinal Casanate. 208. Quelles connoissances il doit chercher à se faire. 245. L'abbé Bossuet présente au Pape l'*Instruction sur les Etats d'oraison*. 289. Le Roi approuve que cet abbé demeure à Rome pour l'affaire du livre des *Maximes*. 360. Avis que Bossuet lui donne sur la conduite qu'il doit tenir en cette circonstance. 378. Il donne à son oncle des détails sur ce qui se passe à Rome dans cette affaire. 401. Il désire être chargé à Rome des affaires du prince de Conti, nommé roi de Pologne. 411, 429. Il souhaite d'être conclaviste de quelque cardinal français, en cas de mort du Pape. 422, 427. Ses démarches pour accélérer l'affaire du livre des *Maximes*. 507, 515, 525. *41*-10, 158, 175, 215, 266, 292, 358, 376, 496, 511, 531, 543, 570. *42*-21, 35, 57, 355. Audiences qu'il a du Pape à ce sujet. *41*-126, 155, 225, 291, 296, 409, 483, 529. *42*-19, 93, 129, 184, 366, 427, 445, 454, 484. Il remet au cardinal de Bouillon un mémoire sur les demandes qu'il avoit faites au Pape. *41*-436. Bruits répandus d'une aventure arrivée à l'abbé Bossuet. 37, 58, 64. Cet abbé se justifie. 75, 84, 96, 125, 136. Le cardinal de Noailles en parle à la Cour pour détruire les mauvaises impressions. 132, 138, 161. Madame de Maintenon mande à Bossuet que le Roi est persuadé que son neveu est innocent. 149. Vues ambitieuses de l'abbé Bossuet pour l'élévation de son oncle. 190. Son emportement contre Fénélon, qu'il appelle *bête féroce*. *42*-56. *Voy*. Bouillon, Chanterac, Fénélon.

Bossuet lui annonce la mort de son père, frère du prélat, et le console de cette perte. 224, 237, 291, 310. M. de Noailles lui écrit à ce sujet. 226. Sentimens de l'abbé Bossuet en apprenant cette nouvelle. 270, 342, 420. Il use de peu de délicatesse à l'égard de l'abbé Phelippeaux. 265. Ses démêlés avec le cardinal de Bouillon au sujet d'un courrier que cet abbé avoit envoyé en France. 417. Il désire obtenir un indult pour les bénéfices de son abbaye. 399, 523, 532, 546. Le prince de Monaco promet d'agir à ce sujet. 553. L'abbé Bossuet prend congé du Pape. 546. Il part de Rome, et est bien accueilli à Florence. 549. Puis à Bologne et à Modène. 555. *Voy. l'article précédent.*

BOUHOURS (Dominique), Jésuite. Sa mort. *38*-323.

Il étoit des amis de Bossuet : ce prélat n'approuvoit pas ses expressions affectées, surtout dans la traduction du nouveau Testament. 326.

BOUILLON (Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, cardinal de) est nommé ambassadeur à Rome. *40*-256. Il obtient pour son neveu la coadjutorerie de l'abbaye de Cluni, et en instruit Bossuet. 431. Il fait l'éloge de l'*Instruction sur les Etats d'oraison*, et demande à Bossuet ses remarques sur le livre des *Maximes*. 281. Il se déclare en faveur de ce livre. 305. Le cardinal arrive à Rome. 326. Son but est de tirer en longueur l'affaire du livre des *Maximes*. 407. Ses efforts en faveur de ce livre. 424. Il écrit à l'abbé de Fleury, pour qu'il en fît part à Bossuet, qu'il ne se mêle de rien. 476, 489. Il est mécontent du séjour de l'abbé Bossuet à Rome. 434. Il évite de lui parler de l'affaire des *Maximes*. 491. Bossuet se plaint que ce cardinal veut faire passer cette affaire pour une querelle entre lui et Fénélon. 495. Ce que les abbés Bossuet et Phelippeaux mandent sur les discours et la conduite de cette Eminence. 526. *41*-19, 27, 74, 94, 115, 155, 218, 235, 266, 295, 314, 323, 388, 404, 431, 447, 478, 492, 500, 530, 574. *42*-33, 40, 43, 57, 69, 71, 86, 111, 140, 173, 188, 218, 229, 245, 258, 274, 286, 295, 302, 369, 401, 431, 447, 486, 498. Le cardinal écrit à Bossuet qu'il ne soupçonne ni sa droiture ni ses intentions dans cette affaire. *41*-17. Il veut faire précipiter le jugement. 178, *note*. 511. Soin qu'il mettoit à examiner l'affaire. 519. L'abbé Bossuet vouloit qu'on empêchât le cardinal de voter. *42*-12, 40. Avis donné au Roi pour empêcher les effets de la mauvaise volonté du cardinal. 78, 119. Conjectures que l'abbé Bossuet formoit sur son vœu. 94. Le cardinal cherche les moyens d'alonger. 102. Louis XIV lui écrit fortement à ce sujet. 137. Effet de cette lettre. 158. Le cardinal n'invite pas l'abbé Bossuet au festin de Sainte-Luce; ce qui étonne beaucoup. 207, 210, 236. Altercation entre le cardinal de Bouillon et le cardinal Panciatici, au sujet d'une grâce que ce dernier ne vouloit pas accorder. 231. Affront sensible qu'il reçoit. 246. Sa lettre à Bossuet sur la mort du frère du prélat. 269. Il est fâché que l'abbé Bossuet eût envoyé un courrier à son oncle pour le prévenir au sujet du projet des Canons. 373, 378, 417. Il écrit à Bossuet pour lui en témoigner son mécontentement. 467. Bossuet justifie son neveu, et sa propre conduite dans l'affaire du Quiétisme. 469. Procédés violens du cardinal à l'égard du gen-

tilhomme que l'abbé Bossuet avoit envoyé en courrier. 511. Cet abbé va s'expliquer avec le cardinal. 513. Mémoire de Bossuet à Louis XIV pour justifier la conduite de son neveu dans cette circonstance. 534. Affaire d'éclat du cardinal avec l'ambassadeur de l'Empereur. 517. Mécontentement du Pape contre le cardinal à cette occasion. 524, 533. Il lui accorde enfin audience. 542.

BOUILLON (mademoiselle de), religieuse Carmélite. Sermon prononcé à sa vêture. *17*–3 et suiv.

BOULEN (Anne de), maîtresse, puis femme de Henri VIII, roi d'Angleterre, favorise le luthéranisme, et se lie avec Cranmer. *19*–410. Ses mœurs déréglées : son mariage cassé par Cranmer : sa mort sur un échafaud. 422 et suiv.

BOURDALOUE (Louis), Jésuite. Sur un sermon qu'il avoit prêché. *39*–280.

BOURG (Anne du). Son exécution occasionne la conjuration d'Amboise. *19*–427. Il prédit, avant sa mort, que le président Minard ne sera pas de ses juges; ce président est assassiné, comme plusieurs conseillers l'auroient été, s'ils étoient venus au palais. *20*–50.

BOURGOING (François), supérieur de la congrégation de l'Oratoire. Notice sur sa vie. *17*–566. Son oraison funèbre. 567 et suiv. Son esprit d'oraison. 574. Toujours en action malgré ses infirmités. 586.

BOURRET (M.), docteur de Sorbonne, approbateur de la version du *nouveau Testament* de Richard Simon, étoit digne d'estime. *38*–322. Il étoit capable et bien intentionné; mais il avoit été trop facile, et n'avoit pas pensé à son approbation avant de la donner. *Ibid.* Son estime pour Bossuet. 332.

BRACHET (Théophile) de la Milletière : son livre intitulé le *Pacifique véritable*, censuré par la Faculté de théologie de Paris. *31*–169. *32*–395.

BRENTIUS (Jean) dresse la Confession de foi de Virtemberg. *Voy.* CONFESSIONS DE FOI.

BRÉVIAIRE. Attention qui est nécessaire pour le réciter. *38*–713. Diverses décisions sur sa récitation. *39*–55, 103, 257, 396, 404, 594, 654. Cas où il faut le recommencer. 82, 88, 211, 279. L'assemblée de 1700 censure plusieurs propositions sur cette matière. *7*–389.

BRIAS (Jacques-Théodore de), archevêque de Cambrai,

brai, adopte la Déclaration du Clergé, non comme décision de foi, mais comme opinion. *31*-42.

BRINON (madame de). Ce qu'elle étoit. *25*-184. Elle reçoit diverses lettres de Leibniz. *26*-141, 153, 162, 175, 228, 318, et de Bossuet, 148, touchant la réunion des Protestans d'Allemagne à l'Eglise. Elle écrit à Bossuet et travaille au grand ouvrage de la réunion. 191, 322, 344, 347.

BROUE (Pierre de la), évêque de Mirepoix. Il témoigne à Bossuet son mécontentement de l'abbé Dupin. *37*-486. Bossuet lui propose ses difficultés, et lui demande ses avis sur la conduite qu'on devoit tenir à l'égard des Protestans convertis. *38*-52, 71. Observations de l'évêque de Mirepoix sur le sentiment de Bossuet; il expose les raisons qui l'empêchent de le suivre, et lui donne des détails sur la conduite des convertis. 54, 70, 72, 165. Bossuet désire pouvoir conférer avec lui sur madame Guyon; lui parle de ses ouvrages sur le Quiétisme et de ceux de Fénélon, et lui détaille le progrès de l'affaire. *40*-127, 130, 133, 168, 225, 260, 261, 269, 280, 311, 354, 397. *41*-31, 32, 252, 335, 415. *42*-77, 268, 473. Lui envoie l'Instruction de M. de Noailles sur la grâce, et lui en demande son avis. *40*-224. Détails sur une contestation de l'évêque de Mirepoix, avec l'évêque d'Alais, sur la députation aux États. *38*-68, 76, 92. *41*-415. Bossuet donne à M. de la Broue des avis sur un ouvrage auquel ce prélat travailloit. *38*-334. Il lui parle des siens. 346. *40*-127, 132. Lui fait part des difficultés qui s'opposoient à la translation de l'évêché de Mirepoix à Maserettes. *42*-471. *Voy.* MONTGAILLARD.

BRUEYS (David-Augustin), Protestant converti. Avis que Bossuet lui donne sur un de ses ouvrages. *43*-21.

BRUIS (Pierre de) veut réformer les dogmes de l'Eglise, qu'il dit être tombée dans l'erreur. Saint Bernard s'y oppose. *19*-33.

BRUNEHAUT, reine de France, protège la mission de saint Augustin en Angleterre. *35*-135. Sa mémoire est déchirée. 136.

BRUNON, archevêque de Trèves, reconnoît tous les droits de la souveraineté dans l'empereur Henri IV, déposé par le Pape, qui n'exige pas que ce prélat renonce à l'obéissance du prince. *31*-595 et suiv.

BUCER (Martin), de Jacobin se fait Protestant, et se

marie jusqu'à trois fois ; ce qui, dans la Réforme, paroissoit honorable. *19*–144. Sa Confession de foi, appelée de Strasbourg ou des quatre villes. *Voy.* CONFESSIONS DE FOI. Son esprit pliant, plus fertile en distinctions et en équivoques que celui des plus raffinés Scolastiques. Il justifie la doctrine de l'Eglise sur les mérites des saints. 189. Il négocie de la doctrine avec Luther, pour accélérer la ligue protestante retardée par la dispute sacramentaire. 223. Il a recours aux équivoques, et avoue une présence qu'il appelle *substantielle-spirituelle.* 226. Il se joue des mots, en admettant une présence réelle sacramentale. 232. Après son accord équivoque avec Luther, il fait revenir les quatre villes à la croyance de la présence réelle. 292. Ce qui ne l'empêche pas de souscrire à une confession de foi de Calvin, toute pleine des idées des Sacramentaires. Il trouve à toutes les difficultés des dénouemens merveilleux. 253. Il fait une nouvelle confession de foi, où il embrouille tout. Ses subtilités préparent la voie à celles de Calvin. 224, 225. Il s'oppose en vain aux articles contre la transsubstantiation et la présence réelle, dressés en Angleterre par Pierre Martyr et Bernardin Ochin. 472. Il fait une nouvelle confession de foi, dans laquelle il n'ôte que la transsubstantiation, et établit la présence réelle. Il autorise deux actes contradictoires. Sa mort. 509. Il justifie l'Eglise catholique sur le culte des saints et leur intercession. *21*–272, 273.

BUCHANAN (George), excite les Protestans d'Ecosse à la révolte contre leur reine Marie Stuart. Fanatisme de Buchanan et de Jean Knox. *21*–580 et suiv. Basnage ose dire, après Buchanan, que les premiers Chrétiens se croyoient obligés de prier pour les empereurs persécuteurs, dans le même sens qu'on est obligé de prier pour les voleurs. Illusion de ce discours. 341.

BULLES. Celles que donne le Pape pour instituer les évêques, ne prouvent pas que la juridiction vienne de lui. *32*–620, 621.

BULLUS (George), savant Protestant anglais, prouve, contre les principes de Jurieu, l'infaillibilité du concile de Nicée : ce qu'il dit de ce concile doit être dit de tous les autres. *20*–548. Il défend les Pères des trois premiers siècles des erreurs sur la Trinité et sur l'Incarnation, que Jurieu leur impute. 340. Il prouve, par les paroles de la promesse de Jésus-Christ, que l'infaillibilité est donnée au corps des pasteurs de l'Eglise. *22*–476,

477. Il venge les Pères des premiers siècles des erreurs qu'on leur impute, et donne le dénouement de quelques-unes de leurs expressions. 123, 124. Il oppose aux Sociniens l'autorité infaillible du concile de Nicée. 260, 261.

BURCHARD, évêque de Vormes, a fait au dixième siècle une collection de canons. Il y prouve que les rois ne dépendent que de Dieu. *31*–503.

BURNET (Gilbert), évêque de Salisbury, publie un écrit de Luther à Bucer, dans lequel Luther consent à supporter les Zuingliens. Il traduit infidèlement quelques endroits de cet écrit. *19*–359, 360. Il écrit l'histoire de la Réformation anglicane; accuse Sanderus, historien catholique, d'inventer des faits atroces contre les Réformés, et loue excessivement la sagesse des Réformateurs anglais. 404. Ses héros ne sont pas toujours d'honnêtes gens. *Ibid.* Il compare la faute de Cranmer, qui, par la crainte de la mort, abjura deux fois sa doctrine, à celle de saint Pierre. 488, 489. Il est peu sûr dans la narration des faits. 493, 494. Ce qu'il dit du concile de Trente, sur la foi de Fra-Paolo, ne mérite aucune créance. 610, 611. *Voy.* Fra-Paolo. Il fait de faux plans de religion, et donne de fausses dates aux pratiques des Catholiques qu'il méprise. 496. Il cite Gerson, comme ayant dit qu'on peut se passer du Pape, à cause de son livre *de auferibilitate Papæ*. 497. Il tombe dans une erreur grossière sur le célibat des ecclésiastiques et le Pontifical romain. 498. Il dit faussement que les prêtres anglais, qui se marièrent sous Edouard, n'avoient pas fait vœu de chasteté. 499 et suiv. Il soutient, contre toute raison, que les Anglais, qui, sous Edouard VI, avoient condamné la présence réelle, ne varièrent pas sous Elisabeth, en déclarant qu'il étoit indifférent de la croire ou de ne la pas croire. *20*–13. Il fait des bévues grossières, et montre beaucoup d'ignorance des affaires de France, et prend pour lois du royaume les prétextes dont les Calvinistes couvroient leur révolte. 40, 41. Il se rétracte sur ce qu'il avoit avancé faussement de la régence du roi de Navarre; mais non d'avoir approuvé, sur ce fondement, les révoltes des Protestans. *21* 570, 571. Il approuve, comme Chillingworth, l'indifférence des religions. *22*–532 et suiv. Il est forcé d'avouer, ainsi que Jurieu, Basnage et les autres, l'instabilité des Eglises protestantes. *21*–527, 528. Histoire abrégée de ce ministre, et extrait de ses lettres à M. Papin, au sujet de son

livre *de la Foi réduite à ses justes bornes*, dans lesquelles il approuve l'indifférence des religions et la tolérance de toutes les sectes qui se disent chrétiennes. *22*-363 et suiv.

C

CADALOUS, évêque de Parme, fait antipape par l'empereur Henri IV; il est abandonné de ses partisans. *31*-508, *note*.

CAFFARO (le Père), Théatin. Lettre de Bossuet à ce religieux, sur une dissertation touchant la comédie, publiée sous son nom. *37*-508. Il s'excuse auprès du prélat, lui fait connoître comment cette lettre lui a été attribuée, et la malignité de ceux qui s'étoient prévalus d'un écrit qui n'étoit pas destiné à voir le jour. 530. Pour l'édification du public et pour l'amour de la vérité, il s'offre de faire une lettre dans laquelle il explique ses sentimens sur cette matière. 531. *Voy*. Comédie.

CAILLY (Pierre), curé du diocèse de Bayeux. Jugement que Bossuet porte de son livre sur l'Eucharistie : il en écrit à son évêque, de concert avec le cardinal de Noailles. *38*-234.

CAIN, fait voir au monde la première action tragique. Sa punition. *35*-10.

CAJETAN ou THOMAS DE VIO, cardinal. Son livre de la *comparaison du Pape et du Concile*, réfuté par ordre de la Faculté de Paris. *32*-381. Il croit que le Pape peut être schismatique en trois manières. *31*-67. Il soutient l'infaillibilité du Pape. *33*-546 et suiv. et sa supériorité sur le concile. 602 et suiv.

CALIXTE (George), célèbre Luthérien, met dans la communion de l'Eglise universelle, toutes les sectes, sans en excepter l'Eglise romaine. *20*-493.

CALIXTINS, secte d'hérétiques de Bohême, qui reconnoissent Jean Hus pour leur auteur. *20*-220, 221. *Voy*. Roquesane. On les appelle Calixtins, parce qu'ils croient le calice absolument nécessaire. 222. Le concile de Bâle leur accorde quatre articles. Ils sont disposés à reconnoître le Pape; l'ambition de Roquesane les en empêche. *Ibid*. et suiv. Les Protestans ne peuvent s'autoriser de la condescendance du concile de Bâle envers eux. *26*-222. *Voy*. Bohémiens.

CALOMNIES contre l'Eglise, dans la Confession d'Aus-

bourg, sur la justification gratuite et le mérite des œuvres. *19*–165, 166. La Confession ainsi que son Apologie, avoue, comme l'Eglise, que les bonnes œuvres sont méritoires. 170, 171. Autres calomnies sur l'accomplissement de la loi, avoué dans l'Apologie au même sens que dans l'Eglise. 174 et suiv. On lui impute faussement de croire que les bonnes œuvres méritent par elles-mêmes la rémission des péchés, et de ne pas croire la médiation de Jésus-Christ nécessaire. 177. Autres calomnies sur les images et l'invocation des saints. 205, 206. Le décret du synode de Charenton convainc les Calvinistes d'avoir calomnié les Catholiques comme *mangeurs de chair humaine*. *20*–405, 406.

CALVAIRE (le) est l'école de la conduite que nous avons à tenir au milieu de nos souffrances. *13*–316. Diversité terrible dans les trois hommes que nous y voyons. *14*–362. *Voy.* Croix.

CALVIN (Jean), second chef de la Réforme, s'élève au-dessus de Luther, et donne un nouveau tour à la doctrine réformée. Son esprit. *19*–556. Il rend Genève aussi célèbre que Vitemberg. Son orgueil insupportable. 602. Parallèle de Luther et de Calvin. 604, 605. Calvin réfute solidement la consubstantiation luthérienne, et montre que les Transsubstantiateurs entendent mieux le sens littéral. 125. Il accuse Luther d'avoir élevé l'idolâtrie dans le temple de Dieu, pour avoir appelé l'Eucharistie le *Sacrement adorable*. 351. Il désapprouve les équivoques en matière de foi, et condamne les formules de foi très-ambiguës de Melancton et de Bucer. 245. Cependant il fait avec les Calvinistes divers personnages au sujet de la Confession d'Ausbourg, dont il parle avec respect en public, et avec mépris entre ses amis. 629 et suiv. Il ne peut s'accorder avec Melancton sur les deux articles de la prédestination et de l'Eucharistie. 532. Il reproche aux Luthériens du synode d'Iène, de faire plus valoir l'autorité de l'Eglise que les Papistes mêmes. 536. Il connive à la conjuration d'Amboise, dont il se justifie mollement après le coup manqué. *20*–32, 33. Il autorise les guerres civiles et les révoltes. *21*–529, 530. Il détruit le libre arbitre, et fait Dieu auteur du péché. 340. *Voy.* Libre arbitre, Péché. Sa doctrine sur la certitude du salut. *19*–556. *Voy.* Salut. Sur l'inamissibilité de la justice et la non nécessité du baptême pour être sauvé. 558. *Voy.* Baptême, Justice imputative. Il prétend que tous les

pécheurs sont séparés du sacré troupeau et de la communion de l'Eglise. *14*–248. Il raisonne mieux que Luther, et s'égare davantage. *19*–560. Il s'élève, sur l'Eucharistie, contre ce chef de la Réforme et contre Zuingle. Sa doctrine. 564. Sa mort. *20*–64.

CALVINISTES. Ils mettent les Vaudois et les Albigeois au nombre de leurs prédécesseurs. *20*–83. *Voy.* VAUDOIS. Ils ne peuvent autoriser leur doctrine de celle des Vaudois, qui ne pensoient pas comme eux sur l'Eucharistie, ni produire aucun auteur qui parle des erreurs vaudoises, comme ayant quelque rapport à la doctrine calvinienne. 64, 65. A l'exemple des Anabaptistes, ils nient la nécessité du baptême et l'amissibilité de la justice. *19*–182, 183. Les Calvinistes haïs des autres Protestans, comme fiers, inquiets et séditieux. Leurs progrès en France. 601. Ils veulent contraindre les Papistes, par taxes et autres violences, à embrasser leur Réforme. *21*–323. Les Calvinistes et les Luthériens, dans leurs nouveaux dogmes, n'ont pas plus de succession et d'antiquité que les Sociniens. 543. Ils sont contraints d'avouer que l'Eglise romaine est vraie Eglise, et qu'on peut s'y sauver. 412. Ils sont convaincus, par les Luthériens, de faire Dieu auteur du péché. 107. Ils tolèrent dans les Luthériens l'erreur qui nie la nécessité d'aimer Dieu. 141. Ils ne peuvent dire que les erreurs luthériennes ne les regardent pas. Elles les regardent en ce qu'ils les tolèrent toutes, sans en excepter les plus monstrueuses. *20*–462. Ils approuvent les Confessions de foi des Luthériens, comme n'ayant rien de contraire aux points fondamentaux. *19*–10. Ils s'unissent avec les Luthériens, quoiqu'ils ne tiennent pas la même doctrine sur l'Eucharistie. *23*–42. Conséquence qu'en tire Bossuet. 43 et suiv. Ils se sont établis en se séparant des autres Eglises, sans s'unir à aucune. 313, 378. 437. Ils se condamnent eux-mêmes, lorsqu'en niant dans la spéculation l'infaillibilité de l'Eglise, ils sont forcés de l'admettre dans la pratique. 286, 334 et suiv. Ils se condamnent, lorsque forcés par les conséquences de leur doctrine, ils sont forcés d'avouer qu'un particulier ignorant peut mieux entendre l'Ecriture que l'Eglise. 312, 358. Ils se condamnent en laissant leurs propres enfans dans les incertitudes d'une foi humaine. 357, 369 et suiv. Ils se condamnent en avouant que, pour s'établir, ils ont rompu avec toutes les Eglises. 313, 378. Ils se condamnent enfin en se voyant forcés à reconnoître la visibilité de l'Eglise, et en admettant néan-

moins une corruption générale dans le ministère. 407 et suiv. *Voy.* Eglise, Protestans, Réformés.

CAMBYSE, roi de Perse, fils de Cyrus, s'empare de l'Egypte. *35*–51, 474. Conseils que lui donne le roi d'Ethiopie; son armée périt par sa folie. 451. Il corrompt les mœurs des Perses. 483.

CAMÉRARIUS (Joachim), ami de Melancton, qui lui écrit pour excuser Luther sur son mariage. *19*–95, 96. Il écrit l'histoire des Frères de Bohême, et dit qu'ils désavouoient ceux qui les appeloient Vaudois. *20*–205.

CAMERON (Jean), célèbre ministre écossais, enseigne une grâce universelle. Toute l'académie de Saumur adopte sa doctrine. *20*–415.

CAMILLE prend Véies. Sa générosité lui gagne les Falisques : il rétablit les affaires de Rome. *35*–65.

CAMPIONI (François-Marie), examinateur du clergé à Rome, traduit en italien l'*Instruction sur les Etats d'oraison*. *41*–441, 524. Compose une dissertation sur la nécessité d'un amour de Dieu commencé pour les sacremens des morts. 443. Attaques livrées à cette dissertation. 525. Approbation qu'y donne Bossuet. *42*–422. Lettres de ce Père au prélat pour le féliciter du jugement du saint Siége en sa faveur dans l'affaire du Quiétisme. 353, 422.

CAMUS (Pierre), évêque de Belley, auteur confus, suivant Bossuet, et dont la théologie est peu précise. *41*–521.

CAMUS (Etienne le), évêque de Grenoble, et cardinal. Estime que Bossuet faisoit de ses lumières. *37*–45. Mécontentement que certaines gens témoignoient de sa promotion au cardinalat. 352. Sa lettre sur la conduite de madame Guyon dans son diocèse. *40*–116. Il improuve le livre de Fénélon. 286. Félicite Bossuet de sa nomination à la place de conseiller-d'Etat; et lui témoigne l'estime qu'il faisoit de son livre *sur les Etats d'oraison*. 322. Il fait l'éloge de son zèle contre les nouveautés, et de ses ouvrages contre le Quiétisme. 511.

CANA. Noces de Cana; leurs circonstances mystérieuses. *11*–577. Vin des noces de Cana; de quoi il étoit la figure. 582.

CANON (le) des Ecritures étoit différent dans les différentes Eglises, aux premiers siècles, sans qu'il y eût schisme. *33*–587. *Voy.* Ecriture.

CANONS des conciles généraux, confirmés ou infirmés par le saint Siége. *32*–588 et suiv. Les canons sont observés religieusement dans l'Eglise romaine. *15*–545. *33*–296. Cette Eglise gardienne des Canons comme de son propre bien. 321. Origine des canons. 423 et suiv.

CANTIQUES. Les Hébreux célèbrent par des Cantiques les merveilles de Dieu à leur égard. *1*–10. Leur exécution. 270. Les Cantiques ont le même but que les Psaumes. 523. Cantiques de l'ancien Testament : ceux de Moïse. *Ibid.* et 527. Celui de Debbora. 534. Cantique d'Anne, mère de Samuel. 541. Ceux d'Isaïe. 543, 545. Celui d'Ezéchias. 549. Celui des trois enfans de Babylone. 552. Celui de Jonas. 555. Celui d'Habacuc. 558. Celui de Judith. 563. Cantiques du nouveau Testament : celui de Marie. 567. Celui de Zacharie. 571. Celui de Siméon. 574. Quel est le but de ces trois cantiques. 575.

Cantique des Cantiques. L'union de J. C. avec l'Eglise et avec les ames saintes, figurée dans ce livre sous l'emblême de l'amour conjugal. *2*–215 et suiv. 226. Ce livre est une églogue ou un drame, divisé en sept jours : personnages qui y sont introduits. 219. Par qui et dans quelle disposition ce Cantique doit être lu. 222. Qui sont ceux qui l'ont interprété. 223. Ce livre ne respire qu'un amour céleste ; et cependant, parce qu'il y est représenté sous la figure d'un amour humain, on en défendoit la lecture à la jeunesse. *37*–527, 577.

CANUS (Melchior), évêque des Canaries. Règles qu'il donne pour accepter les décrets des papes. *31*–573. Quelle est selon lui la force des qualifications théologiques. *33*–569. Ce qu'il pense de l'autorité des Scholastiques. *32*–74. *33*–576 et suiv.

CAPITON (Wolfang), collègue de Bucer dans le ministère de Strasbourg, reconnoît la licence effrénée des peuples de la Réforme, et le tort qu'a fait à l'Eglise la véhémence inconsidérée avec laquelle on a rejeté le Pape. *19*–275 et suiv.

CARACALLA, empereur. Sa cruauté. *35*–104.

CARACCIOLI (le cardinal) archevêque de Naples, a le premier découvert les Quiétistes. *27*–395. Sa lettre à Innocent XI. 493.

CARÊME. Son institution : comment il faut le passer. *6*–233 et suiv. *15*–564. Intention de l'Eglise en l'éta-

blissant. *13*–551. L'abbé Dupin affoiblit la tradition sur cette pratique. *30*–494.

CARLOSTAD (André-Rodolphe). Luther l'appeloit son *vénérable* précepteur, malgré son caractère brutal. Il attaque Luther et la réalité. *19*–86. Il soutient que Jésus-Christ, en disant : *Ceci est mon corps,* ne vouloit que se montrer lui-même assis à table. *Ibid.* Il renverse les images à Vitemberg, de sa propre autorité ; ôte l'élévation du saint Sacrement et les messes basses, et rétablit la communion sous les deux espèces. 87 et suiv.

CARMÉLITES. Exhortation aux Carmélites pour se renouveler tous les jours, et attendre en elles le règne de J. C. *13*–630. Leur vie pénitente. *16*–551. *17*–22, 23.

CARNAVAL. Licence effrénée de ce temps. *12*–52, 89. Quelle doit être la conduite des vrais Chrétiens pendant ces jours. *6*–232.

CAROLINS (les livres). Ce que c'étoit. *32*–528.

CARTHAGE. Sa fondation. *35*–27. Sa puissance lors de la première guerre Punique. 73. Elle est obligée de payer tribut aux Romains. 74. Elle leur est assujettie : neuvième époque de l'histoire ancienne. 80. Sa destruction. 84.

CARUS, empereur, réprime les Barbares et fait trembler l'Orient. Il meurt d'un coup de foudre. *35*–112.

CASANATE (Jérôme), cardinal, approuve l'*Instruction pastorale* de M. de Noailles sur la Grâce. *40*–231, 244. Sa conduite dans l'affaire du Quiétisme. *41*–217, 316, 347, 543, 570. *42*–60, 70, 87, 92, 163, 172. Il n'est pas content de la censure des docteurs de Sorbonne sur le livre des *Maximes.* 215. Manière dont il devoit tourner son vœu. 242. On veut l'exclure de la rédaction du Bref. 289. Il est un des rédacteurs. 290, 296. Il est charmé qu'on soit content en France de la décision. 447. Il propose une nouvelle rédaction du Bref adressé à Fénélon après sa soumission. 504. Il est mécontent des termes qu'avoient employés les évêques dans leur acceptation. 540. *Voy.* FÉNÉLON.

CASSEL (Conférence de), où les Luthériens de Rintel s'accordent avec les Calvinistes de Marpourg, en restant chacun dans leur sentiment sur la fraction du pain de l'Eucharistie. Ils pourroient faire un semblable accord avec les Catholiques sur la communion sous une seule espèce. *20*–413.

CASSIEN n'a pas connu l'acte perpétuel des Quiétistes. *27*–239 et suiv. Il enseigne la demande du salut. 237.

CASTELNAU (Michel de), dans ses *Mémoires*, fait les Protestans de France auteurs de la conjuration d'Amboise, et dément partout Basnage. *21*–516.

CASTRO (Alphonse de), Franciscain, défend la doctrine gallicane. *31*–71. *33*–478.

CATARES (les) ou *Purs*, parmi les Manichéens, étoient les plus parfaits d'entre eux. Ils les distinguoient des simples croyans, dont la perfection étoit beaucoup moindre, et le nombre presque infini. *20*–196. *Voy.* CROYANS.

CATÉCHISME du diocèse de Meaux. *6*–1 et suiv. Avertissement aux curés et aux fidèles. 3 et suiv. Catéchisme pour ceux qui commencent. 13 et suiv. Pour ceux qui sont un peu plus avancés. 16 et suiv. Pour ceux que l'on prépare à la première communion. 54 et suiv. *Catéchisme des fêtes et observances de l'Eglise.* 217 et suiv.

CATHERINE. Panégyrique de cette sainte. *16*–493. Sa science. 494, 502. Mépris qu'elle fait de son rang et de sa noblesse pour se couvrir toute entière des opprobres de Jésus-Christ. 507. Confond les raisonnemens de la philosophie. 515.

CATHERINE (sainte) de Gênes : ses vertus. *38*–649. Tout est admirable en elle, mais non pas imitable. 664. Sa vie est pleine de choses extraordinaires. *39*–384. Goût de Dieu qu'elle trouve mauvais. 391. Sa doctrine sur ce que Dieu opère dans l'ame. *38*–682. Cette sainte est un exemple des excès de l'amour par les suppositions impossibles. *27*–355, 360 et suiv.

CATHERINE D'ARAGON, veuve d'Artus, frère aîné de Henri VIII, roi d'Angleterre, épouse ce prince en secondes noces. Son mariage déclaré nul par Cranmer. *19*–416. *Voy.* CRANMER, DIVORCE. Sa mort et ses vertus. 422.

CATHOLIQUES. Sentimens que doit leur donner la lecture de l'*Histoire des Variations.* *19*–26. La même démonstration et les mêmes principes qui font chrétien rendent catholique. La différence entre le catholique et l'hérétique est que le premier n'a point d'opinion, et suit avec une pleine confiance le sentiment de l'Eglise; au lieu que l'hérétique se plaît à avoir des opinions particulières. *22*–408, 419. Les Zuingliens prouvent à

Luther que les Catholiques entendent mieux que lui le sens littéral de l'institution de l'Eucharistie. *19*–124. Tout un synode établit la même vérité en Pologne. 126. Le sens catholique est visiblement le plus naturel, et qui présente une doctrine suivie. 130. Les divisions des Protestans sur cet article important justifient la croyance catholique. 242, 243. On pose l'état de la question sur ces paroles : *Ceci est mon corps*, et sur celles-ci : *Faites ceci en mémoire de moi.* Expressions vagues. 579.

La foi des nouvelles Catholiques les expose à la pauvreté. *14*–388. Exhortation à la charité en leur faveur. *Ibid.* Les mauvais Catholiques comparés avec les hérétiques. *19*–580, 679.

CAUSES qui, selon saint Augustin, peuvent être finies sans concile, et Causes qui demandent un concile. *33*–7 et suiv.

CÉCILIEN. *Voy.* MELCHIADE.

CÉLESTIN (S.) pape, prononce contre Nestorius : son jugement soumis au concile d'Ephèse. *32*–437 et suiv. Il regarde le concile des apôtres comme le modèle des autres. *33*–392.

CÉLESTIN III, sa décrétale pour annuller un mariage, rejetée par deux papes. *33*–128, 129, 625.

CÉLESTIUS. *Voy.* PÉLAGE.

CÉLIBAT (le) méprisé par Luther et les autres Réformateurs. *19*–93, 94. De seize mille ecclésiastiques dont le clergé d'Angleterre étoit composé sous Edouard VI, les trois quarts renoncent au célibat. 483. Les prêtres des frères de Bohême retiennent le célibat. *20*–240, 241. Passage de saint Paul sur cette matière, dénaturé par R. Simon. *4*–590.

CELLOT (Louis), Jésuite. Son livre *de la Hiérarchie ecclésiastique*, censuré par la Faculté de Paris. *32*–394.

CELSE, quoique ennemi des Chrétiens, n'a pas nié les miracles de J. C. *35*–381. Pourquoi il se railloit des Chrétiens. *16*–57.

CÈNE. Méditations sur ce qui se passa alors dans le cénacle. *9*–453 et suiv. *Voy.* EUCHARISTIE.

Dans le colloque de Poissi, Bèze fait frémir tous les assistans par son discours impie sur la Cène. *19*–618. Explication des Calvinistes, à Poissi, sur la Cène. 619. La Cène des Suisses et des Zuingliens sans substance, Jésus-Christ n'y étant présent qu'en vertu. *20* 72. Les

Zuingliens de Pologne reprochent aux Sociniens d'avoir une Cène vide, quoique la leur ne soit pas mieux remplie. 76. Plusieurs Eglises de France veulent changer l'article de la Cène dans la Confession de foi. 258.

CENSURE de l'Assemblée du clergé de France de 1700, sur la foi et les mœurs. *7*–323 et suiv.

CENTENIER de l'Evangile, image de la préparation à l'Eucharistie. *11*–600.

CÉRÉMONIES de l'Eglise. Elles sont toutes conservées en Angleterre sous Henri VIII. *19*–429. Disputes des Luthériens au sujet des cérémonies qu'ils appellent indifférentes. Mélancton veut qu'on les retienne, et d'autres qu'on les abroge. 515. Calvin les abolit, et prétend par-là s'attacher plus purement à la doctrine de l'Ecriture. 601. Les Vaudois rejettent avec mépris les plus anciennes cérémonies du Baptême. *20*–166. Injustes reproches des Protestans au sujet des cérémonies de l'Eglise, et sur le service en langue latine. *25*–30 et suiv.

CERVEAU. A quoi il est destiné. *34*–140. L'ame s'en sert par le besoin qu'elle a des images sensibles. 236. Comment affecté dans la folie, etc. 245. *Voy.* Attention, Imagination.

CÉSAIRE (S.) frère de saint Grégoire de Nazianze, est médecin de Julien l'Apostat sans communiquer à son impiété. *31*–363.

CÉSAR (Jules) dompte les Gaules, défait Pompée à Pharsale, et est reconnu maître à Rome. *35*–93, 546. Il est tué. 94.

Le Sauveur consulté par les Juifs si on doit payer le tribut à César. *9*–220. Sa réponse. 222 et suiv. Pourquoi les Césars ne pouvoient être Chrétiens. *15*–514.

CEVOLI (Nicolas) ou Saretto, auteur d'un livre contre la *Déclaration*, soutient le pouvoir indirect du Pape sur le temporel. *31*–5, 203. Ses injures contre les évêques de France. *33*–576.

CHAIR. Le péché cause de son altération. *11*–242 et suiv. Elle changera de nature, et deviendra un je ne sais quoi, qui n'a plus de nom dans aucune langue. 127. *12*–688. *17*–353, 588. Elle doit être détruite pour être renouvelée. *15*–425. *Voy.* Corps.

CHAIRE de saint Pierre. Elle est le dépôt inviolable de la foi, et la source primitive et invariable des traditions chrétiennes. *41*–152. Ce qu'on entend par les déci-

sions *ex cathedra*. *33*–393 et suiv. *Voy*. Eglise romaine, Pape, Pierre, Siége (saint).

CHALCÉDOINE (concile de), quatrième général. Dioscore, patriarche d'Alexandrie, y est déposé. *32*–463. La lettre de saint Léon à Flavien examinée et approuvée. *31*–130, 131. *32*–466 et suiv. Troubles qui suivirent ce concile. *33*–38 et suiv. Ce concile veut que les canons prévalent sur les décrets de l'Empereur qui y étoient contraires. *36*–357. L'autorité que le concile de Chalcédoine reconnoît dans le Pape, méconnue par l'abbé Dupin. *30*–530 et suiv. Irrévérence de cet auteur envers ce concile. 571. *Voy*. Conciles.

CHALDÉENS (les) furent les premiers observateurs des astres. *35*–13.

CHANANÉENS. Dieu ordonne aux Israélites de leur faire la guerre pour punir leur impiété, qu'il avoit supportée avec une longue patience. *36*–439 et suiv.

CHANDIEU (Antoine), ministre de Paris, nommé depuis Sadael, trame avec la Renaudie la conjuration d'Amboise. *21*–523.

CHANSONS d'amour. On doit les bannir de l'éducation des filles. *39*–374, 562.

CHANT. L'église d'Alexandrie y souffroit à peine de foibles inflexions, de peur d'affoiblir la vigueur de l'ame par la douceur du chant. *37*–528, 577. La musique introduite bien tard dans le chant de l'Eglise. *Ibid.* Le chant latin est conservé dans la messe luthérienne. *19*–198. *Voy*. Augustin (saint).

CHANTAL (la B. mère de). Ses désirs, jusqu'où approuvés. *27*–296. Quelle étoit son oraison. 311 et suiv. 325 et suiv. *29*–109 et suiv.

CHANTERAC (G. de la Cropte de), vicaire-général de Cambrai. Sa lettre à madame de Pontchat (*), où il fait l'éloge du livre et de la personne de Fénélon. *40*–380. Jugement que Bossuet porte de cette lettre. *28*–431. *40*–376. L'abbé de Chanterac est envoyé à Rome par Fénélon pour son affaire. 361, 393. L'abbé Bossuet promet de lui donner un espion. 391. Son arrivée à Rome : compte que l'abbé Bossuet rend de ses discours et de ses démarches. 401 et suiv. 418, 422, 424, 453, 487, 506, 523, 527. *41*–14, 21, 62, 135, 163, 166,

(*) Il faut lire ainsi partout: *Ponthac*, qu'on a mis quelquefois, est une erreur.

196, 263, 288, 346, 360, 390, 397, 475. *42*-63, 72, 117, 373, 497.

CHAPELET. Ce que c'est; comment on doit le dire. *6*-34 et suiv.

CHAPELLES, n'y pas entrer sans rendre à Dieu, à genoux, une adoration sérieuse. *15*-105.

CHAPITRES (les trois): ce que c'est : leur condamnation. *32*-479 et suiv.

CHARENTON (synode de), où l'on reçoit les Luthériens à la communion. Différence de ce qu'on fit alors, et de ce qu'on vouloit faire à Francfort et à Sainte-Foi, pour unir les deux sectes dans une même confession de foi. *20*-278, 279. Les Calvinistes montrent partout un esprit d'instabilité. *Ibid.* Ce synode ne trouve aucune idolâtrie dans le culte des Luthériens, quoiqu'ils admettent la présence réelle. 404. Ce décret met un grand changement dans les controverses, convainc les Calvinistes de calomnies contre l'Eglise romaine, et rend vain le principal sujet de leur rupture. 406. Les Calvinistes tournent la haine des peuples contre la transsubstantiation ; et soutiennent, contre Calvin, que Jésus-Christ n'est pas adorable partout où il est. 408. Le décret tolère, dans les Luthériens, l'adoration intérieure, et condamne l'extérieure. Frivole réponse des Calvinistes. 409. Les disputes vives des Calvinistes avec les Luthériens, sur la prédestination, cessent, par le décret de Charenton, d'être de l'essence de la religion. 411. Ce synode approuve celui de Dordrect, et regarde la certitude du salut, comme le point principal de sa doctrine. 394.

CHARGES. Conditions nécessaires pour les désirer légitimement : dans quel cas ce désir n'est pas permis. *12*-611.

CHARITÉ. Ce que c'est. *16*-277. Son excellence. *14*-151. Couvre la multitude des péchés. *12*-286. A quoi elle nous oblige. *14*-276. Quel en est l'esprit et quels en doivent être les effets. *13*-242, *15*-588. Erreur d'attribuer à la cupidité tout ce qui ne vient pas de la charité. *28*-572. La charité désintéressée, également commandée à tous. 609 et suiv. Beau caractère de la charité parfaite. 614, 638 et suiv. En quel sens l'amour ne tire point ses forces de l'espérance. 644. Erreur d'admettre une charité naturelle outre la surnaturelle. 744 et suiv. Différence de la charité d'avec l'espérance. *29*-57, 275. Motifs de la charité proposés dans

l'Evangile. 60 et suiv. et vraiment inséparables. 61 et suiv. La béatitude est sa fin dernière. 233 et suiv. Objection de M. de Cambrai. 236. Autorité de saint Thomas éludée. 238. Autorité de saint Bonaventure. 240 et suiv. Réponse de M. de Cambrai, réfutée par le même saint Bonaventure. 243 et suiv. La charité et le désir de l'union avec Dieu ou de la béatitude sont inséparables. 237. La vraie charité préfère-t-elle Dieu à soi-même. 245 et suiv. 303 et suiv. Quel est l'objet de la charité. 250 et suiv. Définition de la charité d'après saint Augustin. 268. De la jouissance de Dieu d'après le même Père. 270. La charité est-elle mercenaire comme l'espérance. 276. L'amour de charité, distingué de l'amour de gratitude. 278 et suiv. L'amour d'amitié entre Dieu et l'homme. 290, 293, 368. Que penser de cette question : aimeroit-on autant Dieu, si notre amour ne pouvoit lui être connu? 323. Combien la vision intuitive augmente l'amour. *Ibid.* et suiv. Explication radicale de la définition de la charité. 336 et suiv. *Question particulière sur les actes commandés par la charité.* 383 et suiv. La charité enferme toutes les vertus. *39*–421. Les motifs de la charité sont répandus partout dans les Psaumes. *1*–21 et suiv. Charité immense de Dieu le Père envers nous. *13*–459. Manière dont la charité influe sur les bonnes œuvres pour les rendre méritoires. *37*–443 et suiv. Combien la charité pour les malades est agréable à Dieu. *38*–665. *Voy.* Amour.

Charité fraternelle : son étendue. *9*–47 et suiv. *10*–559. Comment Dieu punit les haines ou les paroles injurieuses envers le prochain. *9*–37 et suiv. Obligation de se réconcilier. 40 et suiv. La charité du prochain est le second commandement de la loi. 242 et suiv. Belles réflexions sur ce précepte. 257 et suiv. Nouvelle intimation de ce commandement par J. C. après la Cène. *10*–38 et suiv. La croix nous apprend à aimer nos frères. 144 et suiv. Nouveaux motifs de cet amour fraternel. 146 et suiv. J. C. l'a demandé pour nous à son Père après la Cène. 232 et suiv. 258 et suiv. 265 et suiv. Cette charité est le caractère du christianisme. 267. C'est l'orgueil qui l'éteint dans nos cœurs. 270. La charité fraternelle est une dette que nous nous devons les uns aux autres. *12*–123. Comment J. C. l'établit. 505 et suiv. Combien sont coupables ceux qui en rompent les liens sacrés. *14*–239. Nécessité de la charité envers le prochain. *7*–292. L'assemblée du Clergé de 1700 censure plusieurs propositions relatives à cette vertu. 369.

CHARLAS, prêtre français, réfugié à Rome à cause des affaires de la *Régale*, cité sous le nom d'*Anonyme*, auteur du *Traité des Libertés de l'Eglise gallicane*. *31*–7. On le réfute. 79, 142, 164, 170, 224, 695. *32*–77 et suiv. 115, 615, 622 et suiv. *33*–353 et suiv. 400, 589, etc. Il tronque un texte d'Innocent III. 181. Bossuet engage son neveu à se servir de lui dans l'affaire du Quiétisme. *40*–395. Sa mort. *41*–165.

CHARLEMAGNE, soutient avec autant de courage que de piété la qualité de protecteur de l'Eglise romaine. *35*–147. Il prend le titre de roi des Français et des Lombards. *Ibid.* Fait patrice, puis empereur par les Romains; il est sacré en cette qualité par Léon III. *31*–543 et suiv. *35*–152, 550. L'Église romaine lui doit ses richesses, mais il ne fit point payer le denier de saint Pierre. *31*–253. Il consulte Adrien I, au sujet de l'hérésie d'Elipand. *33*–59 et suiv. Sa conduite respectueuse envers l'Eglise dans cette affaire. *36*–355. *Voy.* CAROLINS.

CHARLES-BORROMÉE (S.) a travaillé à rétablir l'esprit ecclésiastique. *16*–35. On allégue ce saint comme ayant eu dessein de corriger la comédie; il ne cesse d'en inspirer le dégoût, en l'appelant *un reste de gentilité*. *37*–616.

CHARLES-MARTEL, succède à son père Pepin Héristel. Ses exploits. *35*–142. Il est maître absolu en France. 143. Il assiste le pape Grégoire II. 144. Il est invité par Grégoire III à secourir Rome contre les Lombards. *31*–476 et suiv.

CHARLES le Chauve, est élu empereur par les Romains. *31*–550 et suiv. La dignité impériale lui est confirmée au concile de Rome. 610. Objection tirée d'un rescrit de Charles contre l'archevêque de Sens, en faveur du droit sur le temporel. 562 et suiv.

CHARLES V, empereur, convoque la diète d'Ausbourg en 1530, où les Confessions de foi lui sont présentées. *19*–143. Il fait réfuter la Confession luthérienne appelée d'Ausbourg. 146. Il établit une espèce de ligue défensive avec tous les Etats catholiques contre la nouvelle religion. 217. Il prend les armes pour mettre à la raison les rebelles de la ligue de Smalcalde. 506. Il remporte la victoire, et fait prisonniers l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. 507. Son *Interim*. *Voy. ce mot.*

CHARLES VII, roi de France, est médiateur de la paix

paix entre le concile de Bâle et le pape Nicolas V. *32*–337.

CHARLES VIII consulte la Faculté de théologie de Paris sur les moyens d'assembler le concile général. *32*–379.

CHARLES IX, roi de France, obligé de fuir de Meaux à Paris, avec toute sa Cour, pour se sauver de la fureur des Protestans révoltés. *21*–540.

CHARLES Ier, roi d'Angleterre; son caractère. *17*–309.

CHARLES II, roi d'Angleterre, rétabli sur le trône; par quels moyens. *17*–330.

CHARLES-GUSTAVE, roi de Suède. Ses succès et sa fin. *17*–437, 438.

CHASTETÉ. Cette vertu n'est point un joug dur et pesant, mais une douce liberté. *14*–438. Ses avantages. *16*–10. Combien elle est délicate. *9*–42. *17*–19. Elle est la gardienne de nos corps, temples du Saint-Esprit. *13*–590, 622. Ornement immortel, céleste préservatif contre la corruption. *11*–128. L'Assemblée de 1700 censure quelques propositions sur cette matière. *7*–374. *Voy.* PURETÉ.

CHEVREUSE (le duc de). *Voy.* BOSSUET, FÉNÉLON, GUYON.

CHICANE (la) est ennemie de la justice. *36*–436.

CHIGI (Sigismond) cardinal, approuve le livre de l'*Exposition*. *18*–48. A le dessein de le faire traduire en italien. *37*–39, 46.

CHILDÉRIC, roi de France, pousse ses conquêtes dans les Gaules. Il est chassé et rappelé. *35*–130.

CHILDÉRIC III, roi de France, est déposé, dit-on, par le pape Zacharie. *31*–233. *Voy.* ZACHARIE.

CHILLINGWORTH (Guillaume), célèbre Protestant anglais, prêche l'indifférence des religions, et met au nombre des Chrétiens tous ceux qui croient implicitement les vérités, même les Mahométans, les Juifs, les déistes et les athées. *22*–328 et suiv. Il démontre qu'il faut être ou catholique, ou indifférent. 333. Il réduit les articles fondamentaux qui suffisent au salut, à croire l'Ecriture, et à tâcher de la croire en son vrai sens. 335, 336. Il laisse à tout le monde la liberté d'interpréter l'Ecriture. Son livre est applaudi par les théologiens d'Oxford. 337, 338.

CHOEUR. Obligations pour les religieuses d'y assister. *39*-488, 606. On peut en sortir pour des affaires sans recommencer l'office. 588.

CHRÉTIEN. Son caractère tracé dans les huit béatitudes. *9*-25 et suiv. Le Chrétien est un homme renouvelé qui ne peut exister sans la charité. *11*-594. Il se conduit par l'autorité de la foi. *12*-298. Combien il méprise la vie et tout ce qui la concerne. 595. Quel est l'état d'un Chrétien : d'où part-il et où doit-il arriver? *14*-69. Comment un Chrétien doit sanctifier sa journée. *6*-44 et suiv. Tout tourne à bien au Chrétien, s'il se tourne à Dieu. *37*-54. Vrai caractère d'un Chrétien. *17*-510. Les Chrétiens sont nés des blessures de Jésus-Christ. *13*-326. Sont de pauvres bannis, relégués de leur patrie. *11*-605. Sont les vrais habitans de Jérusalem, et les héritiers des promesses faites à la Synagogue. 246. Combien les premiers Chrétiens méprisoient les biens du monde. *14*-177. Ils sont toujours persécutés depuis Domitien, sans faire jamais la moindre sédition. *35*-102. Marc-Aurèle écrit au sénat en leur faveur. 106. La persécution recommence. *Ibid.* Ils sont persécutés plus violemment que jamais sous Dioclétien. 115. Ils lassent les persécuteurs par leur patience. 116, 310. Ils sortent de Jérusalem avant qu'elle fût assiégée. 335. Leur soumission et leur respect pour les princes persécuteurs. 372. *36*-273. Leur fidélité envers la patrie. 55 et suiv. Les calomnies des Païens pour les rendre odieux. *35*-374. On les condamne sans aucune formalité de justice. *16*-304, 365, 387. Crimes qu'on leur reprochoit. 366, 387. Les institutions des Chrétiens, recherchées à leur source, prouvent la vérité de la religion. 416.

Chrétien intérieur. Voy. Bernières.

CHRISTIANISME. Son esprit, dont nous devons être revêtus. *12*-444. *14*-166. Il a réformé le genre humain par la pureté de sa morale; preuve de sa divinité. *11*-282. Son extravagance plus forte que la plus sublime philosophie. *14*-344.

CHRONOLOGIE. Son utilité. *35*-5. Il ne faut point entrer dans ses minuties. 153. La supputation de l'hébreu et celle des Septante indifférente en elle-même. 154.

CHRYSOSTOME (S. Jean) est travesti en Nestorien par R. Simon. *5*-195. En protecteur de Théodore de Mopsueste et de Nestorius. 198 et suiv. Combien il étoit

éloigné de ces sentimens. 300 et suiv. Il n'a jamais admis deux personnes en J. C. 202 et suiv. R. Simon a choisi à dessein une leçon fautive. 207 : et en effet, si le saint docteur eût ainsi pensé, les Nestoriens se seroient appuyés de son autorité. 208 et suiv. Mais la leçon même que choisit R. Simon ne s'accorde pas avec le langage de Nestorius. 212 et suiv. Rabaissé par R. Simon, et loué ensuite en haine de saint Augustin. 227 et suiv. Mis par le même R. Simon au nombre des Pélagiens. 258 et suiv. Il a cru le dogme du péché originel. 427 et suiv. Il fut même un des principaux canaux de la tradition de ce dogme dans l'Eglise grecque. 432 et suiv. Passage de ce saint docteur objecté à saint Augustin. 478. Vrai sens de ce passage découvert. 479, 481 et suiv. Pourquoi saint Chrysostôme n'a point parlé ici du péché originel. 483 et suiv. Il en parle clairement ailleurs. 487 et suiv. Il s'embarrasse un peu dans cette question. 489 et suiv. Pourquoi il ne donnoit le nom de péché qu'au péché actuel. 491 et suiv. Il n'a rien de commun avec les Pélagiens. 494, et n'a point dit qu'on puisse être puni sans être coupable. 495. Pourquoi sa doctrine n'est pas aussi liée que celle de saint Augustin, quoique la même dans le fond. 500 et suiv.

Ce saint docteur distingue dans les rois la puissance de l'abus qu'ils en font. *31*–283. Sa doctrine sur la soumission aux puissances séculières. *32*–105, 106. Il apprend aux peuples, dans ses homélies, à n'opposer que la prière aux persécutions les plus injustes. *21*–402. Passages de ce saint objectés à tort par Charlas. *32*–622 et suiv. Il est déposé par Théophile d'Alexandrie au conciliabule *du Chêne*. Il appelle au Pape. *33*–34 et suiv.

CHYTRÉ (David), Ubiquitaire, cherche à se défaire de Mélancton. *19*–531, 535.

CIBO (Alderan) cardinal. Bossuet le remercie de l'approbation qu'il a donnée à son *Exposition ;* loue son zèle et ses utiles travaux pour la gloire de l'Eglise. *37*–187. Ce cardinal l'instruit de la bienveillance et de l'estime qu'avoit pour lui le souverain Pontife. 196. Il présente au pape Innocent XI la lettre dans laquelle Bossuet rend compte à ce Pontife de l'éducation du Dauphin. 201. Témoigne au prélat avec quel plaisir Sa Sainteté avoit lu cette lettre, et quel fruit le Pontife se promettoit de ses ouvrages en faveur de la religion. 203.

Son désir d'obliger Bossuet. *Ibid.* Ce cardinal dénonce aux évêques, par une lettre circulaire, les erreurs des Quiétistes. *27*–4, 497 et suiv.

CICÉRON, ruine par son éloquence le parti de Catilina. *35*–93.

CIEL. Séjour de la miséricorde. *11*–3. On ne peut y entrer que par un pur effet de la grâce et de la bonté de Dieu. 4. J. C. y est monté, nous y entrerons par lui. *14*–90 et suiv. *Voy.* PARADIS, SAINTS.

CIRCONCISION (la) est donnée à Abraham. Ce qu'elle représentoit. *8*–206. Circoncision du Sauveur. 388. Explication de ce mystère. *6*–221. Sa grandeur. *11*–441 et suiv. Sermons pour la fête de la Circoncision. 440. En quoi consiste la circoncision du cœur. *38*–663.

CITÉ de Dieu : sa politique directement opposée à celle du siècle : pourquoi. *12*–2. Deux cités diverses, mêlées de corps et séparées de cœur : quels en sont les citoyens. *14*–14 et suiv. *16*–8.

CITÉ MYSTIQUE. Voy. MARIE D'AGREDA.

CITEAUX. Peinture de la vie qu'y menoient les religieux sous saint Etienne. *14*–337.

CLAIRVAUX. Respect dont étoient saisis ceux qui alloient dans cette maison, en voyant la vie édifiante des religieux sous saint Bernard. *16*–348.

CLAUDE (Jean). Conférence de Bossuet avec ce ministre, sur la matière de l'Eglise. *23*–234. Il accepte la conférence, puis il refuse de s'y rendre. 269. Honnêtetés qui précèdent la conférence. 277. Embarras où il se trouve pour expliquer l'autorité des synodes, dont les Protestans ne reconnoissent pas l'infaillibilité. 278. Pour prouver que l'autorité de l'Eglise n'est pas infaillible, il objecte le concile de Rimini, et la Synagogue qui condamna J. C. 290. Réponse à ces objections. 291 et suiv. Il est forcé d'avouer qu'un particulier peut mieux entendre l'Ecriture que l'Eglise. 286, 334 et suiv. Il convient qu'un Chrétien se trouve dans un moment où il est obligé de douter si l'Ecriture est inspirée. 312, 358 et suiv. Il répond par un petit écrit à la relation de Bossuet. 333. Réflexions de Bossuet sur cet écrit. 334. Vaine subtilité qu'il emploie pour montrer qu'il ne reconnoît ni dans la spéculation ni dans la pratique l'autorité infaillible de l'Eglise. 335.

Ce ministre excuse mal tout ce qui se fit à Francfort et à Sainte-Foi, pour réunir les Calvinistes aux Luthériens, en se servant d'expressions équivoques. *20*–278. Il désapprouve l'Eglise de Genève d'avoir ajouté deux articles à sa confession de foi. 418, 419. Il élude la difficulté qu'on lui fait sur l'embarras des synodes de Gap et de la Rochelle, à trouver l'Eglise invisible. 473. Il avoue sa visibilité, sans recourir, comme les autres, aux Vaudois, Albigeois, etc. mais il se jette inévitablement dans des contradictions. 479, 480. Il ne veut pas avouer, quoique ce soit une conséquence de ses principes, que, par rapport au salut, tout est en son entier dans l'Eglise romaine. Différences frivoles qu'il met entre nous et nos pères. 483. Il soutient qu'on pouvoit être dans la communion romaine, sans communiquer à ses dogmes et à ses pratiques. 485 et suiv. Il varie sur ce qu'il avoit dit de la visibilité de l'Eglise, et revient à l'Eglise invisible. 490. Il ne sauve dans l'Eglise romaine, avant la Réforme, que les hypocrites qui demeuroient dans son sein, sans y croire. *21*–179.

CLÉMENCE (la), compagne de la justice, est la joie du genre humain. *36*–425. Elle est la gloire d'un règne. 427. Elle doit accompagner la victoire. 428. Dans les actions de clémence, il est souvent convenable de laisser quelque reste de punition. 430.

CLÉMENT (S.) d'Alexandrie. Sur les attributs divins. *27*–96. Son Gnostique ou Chrétien parfait et ses demandes. 215. *28*–11. Sa doctrine sur l'oraison perpétuelle. *27*–248 et suiv. Ses suppositions impossibles pour exprimer l'excès de l'amour. 349 et suiv. De sa sagesse. *28*–5 et suiv. Excès qu'on lui attribue. 7 et suiv. Examen des passages de cet auteur dont ont voulu profiter les nouveaux Mystiques. 19 et suiv. 27 et suiv. jusqu'à 209. Sa Gnose est-elle l'état passif des Mystiques. 108 et suiv. *Voy.* Gnose. Ce saint confond les novateurs par la date de leur origine, et prouve que leur doctrine est inconstante et variable, parce qu'ils quittent la source de la vérité, qui est l'Eglise. *22*–416, 417. Il est mis par Jurieu au nombre de ceux qui enseignoient la double nativité du Verbe. On le réfute par les propres paroles de ce Père. 119.

CLÉMENT V pape, prétend avoir le droit d'établir en Italie des vicaires de l'Empire. *31*–576, 686. Il annulle ce qui avoit été fait par Boniface VIII contre Phi-

lippe le Bel. 667 et suiv. Il confirme la décrétale de Nicolas III sur la pauvreté de J. C. *33*–133.

CLÉMENT VII exhorte Henri VIII à reprendre sa femme légitime : il l'excommunie. *19*–416. *32*–96. Les Protestans d'Allemagne approuvent la dispense de Jules II, et la sentence de Clément VII. *19*–451 et suiv. Raisons de la décision de Clément VII. 454. Ce Pape croit le concile général nécessaire pour détruire l'hérésie de Luther. 561.

CLÉMENT VIII absout des censures Henri IV, roi de France, sans parler de le réhabiliter à la couronne. *31*–696 et suiv.

CLÉMENT XI, auparavant cardinal Albani. Il est membre de la congrégation chargée de prononcer sur le livre des *Maximes*. L'abbé Bossuet le dénigre tant qu'il peut. *41*–54, 157, 514. Craintes qu'inspire à Bossuet et à son neveu l'attachement du cardinal pour Fénélon. *42*–132, 169, 204, 214, 369, 481. Son vœu sur le livre. 104. Avis qu'il donne à l'abbé Bossuet pour faire accélérer la conclusion. 127. On n'auroit pas voulu qu'il fût chargé de la rédaction du Bref. 215, 232, 239. Elle lui est confiée. 289. Il rédige le Bref adressé à Fénélon après sa soumission. 504. Bossuet le félicite sur son élévation au pontificat. *38*–225. Réponse du Pape. 229. Lettre de Bossuet à ce pontife, pour lui retracer les vertus de saint Vincent de Paul, et demander sa canonisation. 335.

CLÉMENTINES : ce que c'étoit que ces lettres : le concile de Bâle les abolit. *32*–297, et *note*.

CLERGÉ (le) est établi pour être la lumière du monde; pourquoi il a des priviléges et un certain éclat. *16*–603 et suiv. Le Clergé de France, assemblé en 1655, oblige le P. Bagot à reconnoître que les évêques tiennent immédiatement de J. C. leur juridiction. *32*–612 et suiv.

Bossuet voyoit dans l'Assemblée de 1682 certaines dispositions qui le faisoient bien espérer de cette assemblée. *37*–232. Lettres des évêques au pape Innocent XI, en lui rendant compte de leurs opérations. *7*–195 et suiv. Réponse du Pape. 212 et suiv. Lettre circulaire de l'Assemblée, pour se justifier contre le Bref d'Innocent XI. 221 et suiv. Seconde lettre à tous les évêques de France. 251 et suiv. Décret de morale projeté dans cette assemblée, dont la première partie renferme plusieurs propositions à condamner. 259 et suiv. Et la seconde contient la saine doctrine. 281 et suiv.

Assemblée de 1700. Extrait des procès-verbaux. 325 et suiv. Censure de plusieurs propositions contraires à la foi et aux mœurs. 357 et suiv. Lettre du Clergé en envoyant cette Censure à tous les évêques de France. 404 et suiv. Lettres et réglemens de cette assemblée touchant les Réguliers. 552 et suiv. *Voy.* BOSSUET.

CLÈVES (Anne de), quatrième femme de Henri VIII, roi d'Angleterre, est décapitée pour ses infamies, bientôt après son mariage. *19*–435.

CLOCHE (Antonin), général des Dominicains, est un des examinateurs du livre de Sfondrate. *40*–301. Il félicite Bossuet sur ses services qu'il avoit rendus à l'Eglise dans l'affaire du Quiétisme. *42*–490. Il avoit été toujours contraire au livre de Fénélon. 389.

CLOTURE. Combien une religieuse doit l'aimer. *39*–543. Raisons qui en dispensent. 724.

CLOVIS, roi de France, gagne la bataille de Tolbiac : il est baptisé à Rheims avec ses Français, par saint Remi. *35*–131.

COEUR. C'est le cœur que Dieu demande. *37*–83. Quand on a engagé son cœur à la créature, il est malaisé de se retirer d'un si malheureux engagement. *Ibid.* Malice profonde du cœur humain. Quel besoin nous avons que Dieu crée en nous un cœur pur. *14*–214. La dureté du cœur est la cause la plus juste de la damnation éternelle. *12*–285.

COLÈRE. Ce que c'est. *12*–128. Colère de Dieu tempérée sur la terre, à cause des gens de bien. *11*–619. La colère est une passion indigne d'un prince, ennemie de la justice. *36*–436.

COLIGNI (Gaspard de), amiral de France, n'auroit pas approuvé la conjuration d'Amboise, qu'on eut soin de lui cacher. *20*–33. Il se met à la tête des rebelles dans les premières guerres civiles. 34 et suiv. Il est soupçonné d'avoir eu part à l'assassinat du duc de Guise. 59 et suiv.

COLIGNI (Odet de), cardinal de Châtillon. Son apostasie, et arrêt du Parlement rendu contre lui. *37*–252.

COLLECTES et Oraisons des dimanches et principales fêtes de l'année, traduites par Bossuet. *6*–340 et suiv. — Des fêtes de la sainte Vierge et des principales fêtes des Saints. 356 et suiv.

COLLOQUE de Poissi, assemblé par la reine Catherine

de Médicis. Calvin n'y vient pas, et y envoie Bèze. On y traite les points de l'Eglise et de la Cène. *19*–615, 616. Le cardinal de Lorraine fait une harangue éloquente que Bèze s'offre de réfuter sur-le-champ. Ce dernier présente une Confession de foi; il nie d'avoir dit que J. C. n'étoit pas plus dans la Cène que dans la boue, et le répète en termes équivalens. 618. Il explique d'une manière confuse l'article de la Cène; les Catholiques s'opposent à ses équivoques. 620, 621. Claude d'Espense ne peut leur persuader de réformer cet article, et les prélats expliquent nettement la doctrine catholique. 623, 624. Montluc, évêque de Valence, fait de vains discours sur la réformation des mœurs. 625. *Voy.* Montluc. On propose aux Calvinistes l'article de la Cène de la Confession d'Ausbourg, qu'ils refusent de signer. Ils reçoivent tout le reste de cette Confession, en quoi ils renoncent à beaucoup de points importans de leur doctrine. 626, 627.

COMBEFIS (le P.) Dominicain, réfute Baronius et Bellarmin du sujet de la falsification des actes du sixième concile. *32*–512.

COMÉDIE. La dissertation pour la défendre attribuée à un religieux, donne occasion à Bossuet d'écrire sur cette matière. *37*–535. A quoi on peut réduire la question. 536. La comédie d'aujourd'hui est-elle aussi honnête qu'on le prétend. 509, 537. Son but est de flatter les passions. 511, 539 et suiv. Combien la pudeur y est offensée. 515, 543. Est-il vrai que la comédie purifie l'amour en le faisant aboutir au mariage. 515, 544. Crimes publics et cachés dans la comédie: la concupiscence y est répandue dans tous les sens. 518, 550. On doit craindre le scandale qu'on donne en allant à la comédie. 557. Peut-on alléguer les lois en faveur de la comédie. 521, 559. Autorité des Pères sur cette matière. 522, 561. Peut-on excuser les laïques qui vont à la comédie, sous prétexte des canons qui la défendent spécialement aux ecclésiastiques. 563. Sentimens des anciens philosophes sur le théâtre. 524, 567, 571. Peut-on s'autoriser du silence de l'Ecriture. 525, 574. Doctrine de saint Thomas sur ce sujet. 578 et suiv. Abus qu'on en fait. 591. Sentiment de saint Antonin. 586. Ce que prescrivent les Jésuites sur les pièces de collége. 613. Il est impossible de réformer le théâtre. 614 et suiv. Combien ce genre de plaisirs est improuvé par l'Eglise. 616. Elle prive les comédiens de la sépulture et des sacremens; elle les regarde comme

des pécheurs publics et des personnes infâmes. 522, 560. *Voy.* CAFFARO.

COMINES (Philippe de). Témoignage que cet historien rend à saint François de Paule. *16*–228.

COMMANDEMENS de Dieu. *6*–24 et suiv. 134 et suiv. Ceux de l'Eglise. 30 et suiv. 137 et suiv. Les commandemens de Dieu ne nous sont pas impossibles. *4*–218 et suiv.

COMMUNAUTÉS religieuses, formées sur la régularité de vie des premiers Chrétiens. *14*–428. Pauvreté, chasteté, obéissance, fondement de leur état. 431.

COMMUNION. Ce qu'on y reçoit, et comment on doit le recevoir. *6*–188 et suiv. Ce qu'il faut faire avant la communion. 171 et suiv. 510 et suiv. 527. Dans la communion. 194 et suiv. 515 et suiv. Après la communion. 197, 519 et suiv. 528 et suiv. Exercice pour la communion. 505 et suiv. Prières pour la communion. 521 et suiv. *10*–498. Quelle préparation elle requiert? *9*–212 et suiv. Quelle pureté est nécessaire? 478 et suiv. Par la communion le fidèle est consommé en un avec J. C. 524. J. C. s'y fait notre nourriture aussi bien que notre victime. 532. Désir insatiable qu'il faut avoir de la communion. 546 et suiv. Crime de la communion indigne. 592 et suiv. Qui sont ceux qui communient indignement. 596, *10*–557. La communion est la préparation à la mort de J. C. *9*–598. Elle donne la persévérance. 600. S'éprouver soi-même. 601 et suiv. La communion est la force de l'ame et du corps. 609. Elle suffit sous une seule espèce. 622 et suiv. Il faut communier au moins en esprit. 654 et suiv. De l'action de grâces. 656 et suiv. La communion est l'action la plus sainte et la plus importante du christianisme. *13*–529. Le soutien de l'ame au sein de la détresse. *15*–444. Nécessité d'une sainte épreuve pour s'en approcher dignement. *13*–529. Abus déplorable que les Chrétiens de nos jours font de la communion. 568. Dispositions pour faire une sainte communion. *15*–405 et suiv. Avis divers sur la communion et sur la préparation qu'on doit y apporter. *38*–466, 533, 544, 558, 644, 648, 655, 684, 685. Combien elle est utile dans les sécheresses. 673. Règles pour la fréquentation de ce sacrement. *39*–173, 406, 568, 573, 596, 600, 603, 679, 691. Désir de la communion de tous les jours. 473. Goût de la communion. 143, 208. La fréquente communion soutien de l'ame. 469. Elle est le remède des tentations. 571. Il ne faut pas

omettre légèrement la communion. 163, 221, 282, 416, 605. Cas ou un confesseur peut priver les religieuses de la communion. 626, 679. Comment en souffrir la privation. *38*–703. Il faut faire communier souvent les enfans suivant leurs progrès dans la vertu. *39*–558. En quoi consiste la communion spirituelle. *38*–470, 536, 675.

Traité de la Communion sous les deux espèces. *23*–441 et suiv. Pratique et sentimens de l'Eglise dès les premiers siècles. L'institution de l'Eucharistie et l'autorité de saint Paul concourent à favoriser le sentiment qui soutient la communion valide sous une espèce. 442. Il est d'ailleurs appuyé sur quatre coutumes authentiques de l'Eglise. 444. D'abord la communion des malades. 445. Exemples de Sérapion. *Ibid.* de S. Ambroise. 450. Autorité de plusieurs conciles et auteurs ecclésiastiques. 460. Vaines subtilités de plusieurs ministres pour les expliquer. 446, 450, 468. Seconde coutume, la communion des enfans : autorité de saint Cyprien. 473. Aveu d'un ministre. 482. Autorité des Pères et des conciles. 484. Coutume de faire consumer à de petits enfans les restes du saint sacrifice. 488. Troisième exemple : la communion dans les maisons. 489. Tertullien et saint Cyprien parlent de la coutume d'emporter et de prendre chez soi le corps du Sauveur. 489. Les exemples qu'apportent les Protestans pour prouver le contraire, ou pour démontrer qu'on emportoit les deux espèces, ne prouvent rien. 497. Quatrième coutume, la communion publique. Autorité de saint Léon, de saint Gélase. 502. Les Protestans ne peuvent y répondre. 503 et suiv. La communion sous une seule espèce a toujours été reçue dans l'Eglise, et ne divise pas le mystère, comme le prouve la messe du Vendredi-saint et celle des Présanctifiés. 508. La pratique de l'Eglise dans la communion sous une seule espèce, est fondée sur la pratique ancienne. 522 ; et sur des principes que les Protestans ne peuvent nier. 526. *Voy.* Sacrement. La communion sous une seule espèce s'est établie sans contradiction. 571. Elle est une suite nécessaire de notre croyance sur la présence réelle. 594. Aveu de Jurieu. 595.

La Tradition défendue sur cette matière. *24*–1. Nécessité d'avoir recours à la tradition en pareille matière. Premier argument tiré du Baptême. 13, 28 et suiv. Second argument tiré de l'Eucharistie, où les Protestans n'observent point tout ce que J. C. a fait. 38 et suiv. Absurdités des Protestans, qui rejettent la communion sous

une espèce. 60. Comment cette communion s'est établie dans l'Eglise sans contradiction. 85. Equité du décret du concile de Constance à ce sujet. 94. Vaines chicanes des défenseurs de la communion sous les deux espèces. 104. Combien Luther et les premiers réformateurs les méprisoient. 108. La communion sous une ou sous deux espèces reconnue indifférente dans la Confession d'Ausbourg. 111 et suiv. Jugée égale dès la première antiquité. 117 et suiv. La communion se faisoit sous la seule espèce du pain, par les particuliers dans leurs maisons. 125 et suiv. Par les solitaires dans leurs déserts. 127 et suiv. Par tous les fidèles dans le temps de persécution. 135. Preuves tirées de Tertullien, et de l'histoire de saint Satyre. 137 et suiv. De saint Optat et de Jean Mosch. 141 et suiv. Du Sacramentaire de Rheims et du cardinal Humbert. 143. Des Actes de saint Tharsice et des Martyrs de Nicomédie. 145. De sainte Eudoxe. 148. La seule espèce du pain étoit réservée pour les malades. 151, 172 et suiv. Exemple de la communion de saint Ambroise mourant. 182 et suiv. Les passages qui nomment le corps seul, ne désignent point en même temps le sang. 191. Antiquité de la réserve de l'Eucharistie sous l'espèce du pain. 195 et suiv. Preuve manifeste au neuvième siècle. 200 et suiv. Usage des colombes d'or et d'argent pour ce sujet. 206 et suiv. Examen d'un canon du deuxième concile de Tours sur cette matière. 217 et suiv. Opposition entre les premiers Chrétiens et les Protestans. 235. Réponses aux objections des ministres contre la réserve de l'Eucharistie. 251. Jamais on n'a réservé l'espèce de vin. 257. Réponses aux objections des adversaires. 273. Examen des passages de Baronius qu'ils objectent. 277. De quelques autres endroits 283. Des Sacramentaires du P. Ménard. 288. D'un canon d'un concile de Tours. 296. Communion des enfans sous la seule espèce du vin; chicanes des ministres contre la vérité de ce fait. 309. Contre l'autorité de Jobius, qui en atteste la certitude pour l'Eglise grecque. 325. Communion donnée sous la seule espèce du pain aux enfans plus âgés. 353. Sous une seule des deux espèces dans l'office public de l'Eglise. 363. Preuves tirées des décrets de saint Léon et de saint Gélase pour l'église d'Occident. 364. De saint Chrysostôme et de l'usage de l'Eglise de Jérusalem pour l'Eglise d'Orient. 376. Nouvelle preuve tirée de l'office des Présanctifiés. 385, 412. Divers passages des Pères qui prouvent l'antiquité de la communion sous une espèce, et qu'on croyoit y recevoir J. C. tout entier.

37–340 et suiv. Extraits d'anciens Pontificaux touchant la communion sous une seule espèce. *42*–602, 606, 608. On n'a toujours communié le Vendredi-saint que sous une espèce. 604, 608 et suiv. La communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire pour recevoir tout ce qui est essentiel à ce sacrement. En réduisant les fidèles à une seule espèce, l'Eglise a voulu empêcher les irrévérences; les Protestans eux-mêmes ont jugé que les deux espèces n'étoient pas essentielles à la communion. *18*–138 et suiv. La communion sous les deux espèces rétablie par Carlostad. *Voy.* CARLOSTAD. La communion sous une ou deux espèces paroît indifférente à Luther. *19*–89. Il excuse, ainsi que Mélancton, ceux qui ne reçoivent qu'une espèce. 212. L'ancienne Eglise regardoit comme indifférente la communion sous une ou sous deux espèces. *20*–90. Jean Hus vouloit la communion sous les deux espèces, ainsi que les Calixtins, auxquels le concile de Bâle l'accorda. 217, 218, 221, 222. On démontre que la communion sous une seule espèce est suffisante. 414. *25*–44. Elle avoit été établie par la coutume, avant la décision du concile de Constance. 583. Les Protestans voudroient réduire aujourd'hui toute la controverse à la communion sous les deux espèces. *22*–434, 435. *Voy.* EUCHARISTIE. Raisons qu'ils allèguent pour communier sous les deux espèces. *25*–260, 318, 359. On les réfute. 439, 517. *26*–42.

COMMUNION DES SAINTS. Explication de ce dogme. *6*–107 et suiv.

COMPACTATUM. Ce mot, célèbre dans l'histoire de Bohême, signifie les quatre Articles réglés par le concile de Bâle, dont les Calixtins furent d'accord. *20*–222.

COMPARAISONS. Il faut suppléer plusieurs choses à celles du livre des *Proverbes*. *2*–17. Comparaisons tirées des choses humaines, employées par les saints Pères sur la génération du Fils de Dieu. *22*–68, 69. Les Pères, en faisant ces comparaisons, présupposoient que Dieu étoit un pur esprit. 71, 72. La comparaison du soleil et de son rayon, pour marquer la génération du Fils, est de saint Paul, qui établit expressément l'égalité des personnes divines. 80. Le caractère de comparaison qui se trouve dans les passages dont Jurieu abuse, ne lui permettoit pas de les prendre au pied de la lettre. 125. Les comparaisons des Pères tirées des opérations de notre ame, par rapport à la génération du Verbe, montrent qu'ils parloient dans un sens métaphorique. 126. Jurieu

avoue qu'on ne peut les entendre sans avoir recours au sens figuré, comme toutes leurs locutions y déterminent. 130, 131.

COMPASSION de la sainte Vierge. Deux sermons pour cette fête. *13*-170. *Voy.* MARIE.

COMPENSATION d'erreurs proposée par Jurieu, entre les Luthériens et les Calvinistes, et la tolérance mutuelle. *21*-310. Il demande aux Luthériens de passer aux Calvinistes leur particularisme, à condition que ceux-ci tolèreront toutes les erreurs reprochées aux Luthériens. *20*-438. Pour conclure l'accord, il propose de rendre les princes juges souverains des disputes. 440.

COMPLIMENS. *Voy.* DISCOURS.

CONCEPTION de la sainte Vierge. La question de l'immaculée Conception très-délicate. *15*-4, 28. N'est point comprise dans les articles de foi. 19, 40. Objection tirée des paroles de l'Apôtre contre l'immaculée Conception. 7, 29. Sentimens et conduite de la Faculté de théologie de Paris sur ce point. 20. *38*-315, 319.

CONCILES. Pourquoi on assemble les conciles généraux. *32*-421, 440, 636. *33*-8. Ils sont infaillibles. *33*-563. Ils examinent les décrets des papes. *31*-137. *32*-535. Leur supériorité sur les papes. 146 et suiv. 241 et suiv. Ils doivent être assemblés par l'autorité du Pape. *31*-170. Ne peuvent le juger. *33*-230. *Voy.* BALE, CONSTANCE, EUGÈNE IV, PAPE. Par qui les conciles étoient convoqués dans les premiers siècles, et manière dont on les tenoit. *35*-149. Objections tirées de saint Augustin contre leur autorité. *5*-101 et suiv. Sentimens de plusieurs Protestans sur leur infaillibilité. *25*-453. *26*-62. Passages de la tradition sur le même sujet. 456, 538 et suiv. Quand un concile est-il œcuménique? 455. Si, en admettant l'autorité de l'Eglise, on peut sans hérésie rejeter certain concile en particulier. 471 et suiv. 569 et suiv. Ce que pensoit Molanus de l'autorité des conciles œcuméniques. *26*-87, 113. On ne peut mettre en suspens l'autorité des anciens conciles jusqu'à ce qu'il en fût tenu un nouveau, comme le vouloient les Protestans, pour opérer plus facilement la réunion. *25*-394 et suiv. 553 et suiv. On n'arriveroit à ce concile qu'en foulant aux pieds les précédens; dès-lors il n'auroit pas plus d'autorité. *Ibid.* Le corps des Luthériens se soumet au jugement du concile général dans la Confession d'Ausbourg. *19*-213. Autorité des conciles reconnue par les synodes de Dordrect et de

Delpht. *20*–389, 390. L'infaillibilité des conciles généraux est une suite de l'infaillibilité de l'Eglise universelle. 545, 546. Jurieu dit que le mystère de la Trinité étoit informe au concile de Nicée, et jusqu'à celui de Constantinople : que le mystère de l'Incarnation étoit informe aux conciles de Constantinople et d'Ephèse, et ne fut formé qu'à celui de Chalcédoine. *21*–39. Celui de Chalcédoine, celui d'Ephèse, et ainsi des autres, en remontant jusqu'à l'origine du christianisme, ne firent que confirmer la foi des précédens conciles. 54. La manière des conciles, pour prouver la nouveauté des hérétiques, est de se récrier contre leur doctrine, comme on fait contre des choses inouies, et de dire qu'ils changent ce qu'on croyoit avant eux. 57.

Les conciles particuliers ne peuvent juger le Pape. *33*–225 et suiv. Ils ne prétendent pas, comme l'Eglise anglicane, avoir une autorité indépendante de l'Eglise universelle, dont au contraire leurs décrets tirent toute leur force. *19*–459.

CONCILE PLÉNIER. *Voy.* ARLES, NICÉE.

CONCOMITANCE (la), ou (la) présence de J. C. tout entier sous chacune des deux espèces, est établie par Henri VIII, roi d'Angleterre : et dans la Confession luthérienne de Virtemberg. *19*–436, 519.

CONCORDE (le livre de la) publié en 1579, est le dernier dans lequel les Luthériens en corps aient fait des décisions sur la foi. *19*–553.

CONCUBINES. On appeloit autrefois de ce nom les femmes légitimes, qu'on épousoit avec moins de solennité. Basnage abuse de l'équivoque de ce mot, pour imposer aux premiers siècles de l'Eglise d'avoir approuvé l'usage des concubines, ou femmes de mauvaise vie. *21*–626.

CONCUPISCENCE. Ce que c'est, et combien on en distingue. *6*–149 et suiv. Elle est regardée par les Pères comme le moyen par lequel se transmet le péché originel. *5*–453 et suiv. Comme une preuve et une suite de ce péché. 462 et suiv. La connoître, c'est connoître le fond du péché originel. 497. Comment elle est expliquée par saint Chrysostôme. 500. Sa malignité se répand dans l'homme tout entier, et pénètre jusqu'à la moëlle des os. *37*–554. Combien le théâtre contribue à l'enflammer. 555. Concupiscence de la chair : ce que c'est. *10*–347.

Misères et passions dont elle est la source. 348 et suiv. Elle est répandue dans tous les sens. 356 et suiv. Et notre chair est une chair de péché. 358. D'où vient en nous cette concupiscence. 360. Concupiscence des yeux, et d'abord la curiosité. 364 et suiv. En second lieu, l'amour des richesses et du luxe. 370 et suiv. Troisième espèce de concupiscence, dite l'orgueil de la vie. 377. L'amour-propre en est la racine. 379 et suiv. *Voy.* Amour-propre, Gloire, Orgueil. Naissance des trois concupiscences dans la chute de nos premiers parens. 417 et suiv. La vérité de cette histoire constante par ses effets. 421. Les trois concupiscences principe de toute la corruption originelle. 425 et suiv. Jésus-Christ leur oppose trois saints désirs. 433 et suiv. Obligation qu'a le Chrétien de combattre la concupiscence. *14*–411. Ce combat est perpétuel. *27*–226, 235. Le *motus primo-primus* est-il un péché? *25*–291, 335, 379.

CONDÉ (Louis de Bourbon, prince de) se met à la tête des Huguenots révoltés de France. *20*–26 et suiv. Il mande l'amiral de Coligni, et prend les armes, requis et supplié par les Protestans. 43 et suiv. Il étoit complice de la conjuration d'Amboise. *21*–526 et suiv. Veut assembler les Etats en son nom. 525. Il entretient des pratiques secrètes avec Catherine de Médicis. 537. Ses liaisons avec les Huguenots. 568.

Henri, prince de Condé, représente à Louis XIII le danger de la doctrine qui donne au Pape puissance sur le temporel. *31*–213.

Louis de Bourbon, dit le Grand Condé. Notice sur sa vie. *17*–518. Son oraison funèbre. 523 et suiv. Ne seroit rien avec toute sa gloire, si la piété n'avoit comme consacré ses autres vertus. 524. Ses exploits. 527 et suiv. Ses qualités de l'esprit. 540 et suiv. Parallèle de ce prince avec le vicomte de Turenne. 546 et suiv. Avec quels sentimens de la plus vive piété il se prépare à la mort. 556 et suiv. Ses derniers entretiens avec le duc d'Anguein, son fils. 558. Derniers momens de sa vie. 560 et suiv. *Voy.* Discours.

CONDESCENDANCE chrétienne. Quels en sont les lois. *13*–81.

CONDREN (Charles de) général de l'Oratoire : son éloge. *17*–577.

CONFÉRENCE avec M. Claude, ministre de Charen-

ton, sur la matière de l'Eglise. *23*–234 et suiv. La conversion de mademoiselle de Duras fut le motif de cette conférence. Bossuet s'est vu forcé de la publier. Mauvaise foi de M. Claude dans ce qu'il en a écrit. Défi que lui fait Bossuet. 242 et suiv. Il refusa d'abord de s'y rendre. 269. Honnêtetés qui précédèrent la conférence. 277. Bossuet se proposa de faire avouer qu'un simple particulier entendoit mieux la parole de Dieu que toute l'Eglise ensemble, et qu'il y avoit un moment où un Chrétien étoit obligé de douter si l'Ecriture est inspirée de Dieu. 268, 286, 312, 334, 358. *Voy.* CLAUDE.

CONFÉRENCE du diable avec Luther, auquel il persuade d'abolir les messes privées. *19*–235.

CONFESSEUR. Qualités d'un bon confesseur. *39*–696. Il tient la place de J. C. 574, 625. C'est ainsi qu'on doit l'envisager. *38*–747. Comment il doit se conduire pour ménager les intérêts de Dieu. *13*–94. Quelle est la prudence que le concile de Trente recommande aux confesseurs. 98. Un confesseur peut priver les religieuses de la communion. *39*–679. Conduite qu'il doit tenir à l'égard des personnes dont il suspecte les dispositions. 17. Réserves dont on doit user, pour déclarer ses peines, à l'égard d'un confesseur qui ne connoîtroit pas à fond le pénitent. *38*–453, 458, 540.

CONFESSION (la) avec l'absolution sacramentale est conservée par les Luthériens. *19*–194 et suiv. *25*–520. *26*–46. Les Vaudois reconnoissoient la nécessité de la confession. *20*–162. Jean Hus n'erroit point sur la confession sacramentale. 219.

Qualités d'une bonne confession. *6*–165. Exercice pour la confession. 499. Règles pour se bien confesser. *38*–658, 670. Endroits de l'Ecriture pour se préparer à la confession. *39*–432. La confession des péchés véniels est utile. 541. Quelle grâce on reçoit dans la confession lorsqu'on a la contrition parfaite. 533. Il ne faut pas s'inquiéter des péchés oubliés dans les confessions. 443, 465. Ne point revenir sur les confessions passées. *38*–562, 664, 666, 670. *39*–52, 69, 183, 197, 475, 514, 517, 545, 556, 559. De l'omission de certains péchés dans la confession. 545. Ce doit être un exercice d'humilité et d'amour. 204. Que penser de ceux qui se confessent avec présomption. 582. De la confession faite à des prêtres qui n'auroient pas les cas réservés. 68. A quel temps est déterminée la confession annuelle. 32. Divers cas touchant la confession.

38–

38–498, 655, 677. *39*–279, 312, 335, 402, 459, 465, 526, 527, 528, 569, 575, 584 et suiv. 600, 607. L'assemblée du clergé de 1700 censure plusieurs propositions sur cette matière. *7*–384.

Dispositions d'un Chrétien qui fait sa dernière confession pour mourir. *10*–576. *Voy.* CONTRITION, PÉNITENCE.

CONFESSION DE SAINT PIERRE. On appelle ainsi le lieu où reposent les reliques de cet apôtre. *33*–164.

CONFESSIONS DE FOI des Protestans. On en imprime un recueil à Genève. *19*–9. Celles des Luthériens. 11. Celles des Calvinistes. 12. Les Protestans ont honte de la multitude de leurs Confessions de foi. Vains prétextes dont ils se couvrent. 14, 15. Leurs variations dans celles qu'ils présentèrent à la diète d'Ausbourg. Mélancton dresse celle appelée d'Ausbourg, adoptée par tous les Luthériens. 144. Changemens que les Protestans y ont fait, et comment ils s'en justifient. *42*–587. Bucer en dresse une autre, appelée de Strasbourg ou des quatre villes, où il soutient le sens figuré. *19*–145. La Confession d'Ausbourg réfutée par les Catholiques. Mélancton en fait l'apologie, que tous les Luthériens adoptent dans l'assemblée de Smalcalde. 146. L'article de la Cène couché en quatre façons différentes dans quatre éditions authentiques de la Confession. Une de ces façons pourroit être souscrite par les Catholiques. 147. Les Luthériens, dans l'assemblée de Naümbourg, ne peuvent convenir à laquelle de ces quatre éditions ils doivent se tenir. 538. L'électeur Palatin embrasse la doctrine zuinglienne qu'il croit voir dans la Confession d'Ausbourg. 539. Cinquième façon d'expliquer la Cène dans l'Apologie. 151. Les Sacramentaires ne varient pas moins que les Luthériens dans leurs Confessions de foi. 153. Ambiguités de celle de Strasbourg, que les Catholiques et les Luthériens peuvent expliquer dans leur sens. 154 et suiv. Celle de Zuingle ou de Zurich est nette et précise contre la présence réelle, ainsi qu'une autre de Zuingle adressée à François Ier. 158, 159. La Confession d'Ausbourg rétracte ce que Luther avoit dit sur la justification, le libre arbitre, et la volonté de Dieu, qu'il faisoit auteur du péché. 164. Les Luthériens varient, dans le livre de la *Concorde*, sur ce qu'ils avoient dit dans la Confession d'Ausbourg, touchant le mérite des bonnes œuvres. 173. Première Confession de Bâle, où l'on admet la présence sacramentale par la foi, et non réelle. 234. Seconde Confession de Bâle, où l'on adoucit la première.

237 et suiv. Trois ou quatre Confessions de foi contradictoires, reçues par Bucer et ceux de Strasbourg. 510. Confessions de foi Saxonique et de Virtemberg, dressées à l'occasion de l'*Interim*, l'une par Mélancton, l'autre par Brentius. 516 et suiv. Contradiction de ces Confessions entre elles. 518 et suiv. Autre Confession de foi dressée à Francfort, où l'on varie encore sur l'article de l'Eucharistie. 531. Confessions de foi Helvétiques. On en compte cinq, depuis celle de Zuingle jusqu'à celle qui fut faite un peu après la mort de Calvin; quelle en est la doctrine. *20*–64 et suiv. Confession de foi Polonaise, faite trois ans après avoir souscrit la cinquième Helvétique. On y condamne les Catholiques et les Luthériens comme *mangeurs de chair humaine*. On y établit l'ubiquité. 75 et suiv. Trois ou quatre Confessions de foi, et divers actes des Calvinistes, contradictoires les uns aux autres. *19*–609. Ils avouent tous les articles de la Confession d'Ausbourg, dont plusieurs sont contraires à leurs créances. 614. La Confession de foi calvinienne exclut l'Eglise romaine du titre de vraie Eglise, parce que la pure vérité de Dieu en est bannie et les sacremens y sont corrompus. *20*–502. Jurieu adoucit cette assertion en notre faveur. *Voy.* Jurieu. La Confession de foi n'a plus d'autorité parmi les ministres, qui changent le langage et les idées anciennes de la Réforme. 504. Toutes ces diverses Confessions de foi des Protestans marquent la désunion du parti. 269.

CONFIANCE (la) en J. C. fondement du salut. Admise aujourd'hui par les Catholiques comme autrefois par leurs pères. *23*–51 et suiv. 64 et suiv. Exposition de la doctrine catholique sur cette matière. 161 et suiv. La confiance doit être unie avec l'amour. *39*–41. Elle est une source de paix. 53. Passages de l'Ecriture sur la confiance. 85. C'est un moyen de vaincre les tentations à l'heure de la mort. 96. L'avoir à chaque moment pour la trouver à la mort. 204. Quelle doit être celle du Chrétien à la mort. *10*–572. *38*–737. Que faire pour l'avoir alors. 752. *Voy.* Abandon, Peines.

CONFIRMATION (la) pratiquée par les apôtres, retenue dans toutes les Eglises, n'a pu être rejetée sous prétexte que le Saint-Esprit ne descend pas visiblement. *18*–104. Elle est un sacrement, quoi qu'en disent les Protestans. *25*–42. Quel en est le ministre. *39*–134. La Confirmation, dans la réforme anglicane, n'a plus été qu'un catéchisme pour faire renouveler les promesses

du Baptême : on en ôte le saint-chrême. *19*–476. Les Vaudois admettoient ce sacrement. *20*–165. En quoi consiste ce sacrement. *6*–40. La meilleure disposition pour le recevoir. *39*–386. Elle doit être reçue avant la communion. 553.

Confirmation des Conciles : en quel sens on doit entendre que les Papes confirment les Conciles généraux. *32*–223 et suiv. 563 et suiv.

CONFORMITÉ (la) à la volonté de Dieu, est le meilleur remède à nos maux. *39*–340, 473. *Voy.* Abandon.

CONJURATION d'Amboise. *Voy.* Amboise.

CONNOISSANCE (*de la*) *de Dieu et de soi-même*, ouvrage composé pour l'éducation du Dauphin. *34*–61 et suiv. La connoissance de Dieu est la plus certaine de celles que nous avons par raisonnement. 407. La connoissance de soi-même est la science la plus nécessaire. *12*–514. *17*–152.

CONQUÉRANS. Dieu les fait, et pourquoi. *17*–526, 549. Leur caractère. 533. Vanité de leurs pensées. 347. Dieu les confond en leur donnant la gloire des hommes. 550. Funestes effets de leurs victoires. *12*–603. Caractère des conquérans ambitieux tracé par le Saint-Esprit. *36*–449. Leur châtiment rigoureux. 452. Sanglante dérision des conquérans par le prophète Isaïe. 459.

CONQUÊTE. Origine de ce droit. *36*–68. Son ancienneté attestée par l'Ecriture. 79. Pour rendre ce droit incontestable, la possession paisible doit y être jointe. 82. Les conquêtes ambitieuses sont un injuste motif de faire la guerre. 447. Elles produisent plus de larmes qu'elles ne font naître de lauriers. *11*–460. Les conquêtes de Jésus comparées avec celles des Alexandre et des César. *Ibid.*

CONSCIENCE (la) témoin véritable, ami fidèle et incorruptible. *11*–415. Examen de conscience, ce que c'est. *12*–294. Comment il faut le faire. 295 et suiv. Il n'est jamais permis d'agir contre sa conscience, ne fût-elle que probable, sans être certaine. *30*–721 et suiv. Cette maxime : *Que le magistrat ne peut rien sur la conscience*, souvent répétée par Basnage et Jurieu, est combattue par la pratique dans les États Réformés. *21*–489.

CONSÉCRATION. Elle a toujours consisté dans les paroles, et non point dans le mélange du vin avec le sacré corps. *24*–447 et suiv. Témoignage d'Amalarius et de l'abbé Rupert. 452. Absurdités d'un ministre protes-

tant, qui fait consister la consécration du vin dans le *Pater* et autres prières de l'office du Vendredi-saint. 466, 471 et suiv. La consécration du calice, comme celle du pain, se fait par les paroles de J. C. 481 et suiv. Vertu de ces paroles. 540. Force de cette parole : *Faites ceci en mémoire de moi.* 548 et suiv. Les liturgies grecques et latines conviennent même aujourd'hui sur l'essentiel de la consécration. 605. Explication du langage de l'Eglise dans les sacremens. 608 et suiv. Application de cette doctrine à la liturgie des Grecs. 612 et suiv. Preuve que la consécration se consomme par le récit des paroles de Notre Seigneur. 614. Nouvelles preuves tirées de quelques liturgies de l'Eglise latine. 617. *Voy.* EUCHARISTIE.

CONSEILLER. Celui du prince doit avoir passé par beaucoup d'épreuves. *36*–554. Les bons succès souvent dus à un sage conseiller. 562. Sa première qualité est d'être homme de bien. 566. *Voy.* MINISTRE.

CONSEILS. Combien nécessaires aux princes. *36*–203. Ils doivent être réduits à peu de personnes. 206. Le secret en est l'ame. 188, 206. Conseils des rois de Perse, par qui dirigés. 550. Le conseil doit être choisi avec discrétion. 554. Le prince, après l'avoir choisi et éprouvé avec soin, ne doit pas s'y livrer. *Ibid.* et suiv. Suite funeste des conseils des jeunes gens qui ne sont pas rompus aux affaires. 556. Le fort du conseil est de s'attacher à déconcerter l'ennemi. 561. Les conseils relèvent le courage du prince. 562. Usage des conseils. 591. Conseil de religion auprès des anciens rois. 594.

CONSTANCE. Sa nécessité dans la vie religieuse. *38*–724. En quoi elle consiste. 746.

CONSTANCE (concile de). Motifs de sa convocation : ce qui s'y passa dans les premières sessions. *32*–167 et suiv. Il prend dès son ouverture le titre de concile œcuménique. *31*–90 et suiv. *32*–193. Il fut reconnu tel par les Catholiques dès son ouverture. 201 et suiv. Décrets des quatrième et cinquième sessions. 112 et suiv. Difficultés de Schelstrate sur plusieurs sessions de ce concile. 123 et suiv. 243 et suiv. Ce concile n'a point calomnié Viclef, en lui imputant cette proposition : *Dieu est obligé d'obéir au diable.* *20*–213. Il décida pour la communion sous une espèce, parce qu'il en trouva la coutume établie depuis plusieurs siècles, sans contradiction. 583. *Voy.* GRÉGOIRE XII, HUS, JEAN XXIII, MARTIN V, VICLEF.

CONSTANCE, empereur, fils de Constantin, se livre aux Ariens. *35*–119. Il défait les Sarmates et les Perses, et meurt. 120. Ses violences contre les Catholiques. On ne lui refuse pas l'obéissance. *31*–408 et suiv. S'est-il converti à la mort? 418.

CONSTANT, empereur d'Orient, publie un édit en faveur des Monothélites : fait périr le pape saint Martin, qui l'avoit condamné. *35*–138. Il pille Rome et l'Italie. Sa mort. 139.

CONSTANTIN, fils de Constantin Chlorus, s'échappe des mains de Galérius, qui étoit jaloux de sa gloire. *35*–113. Il succède à son père. 114. Il fait mourir Maximien, et marche à Rome. 115. Il défait Maxence, et embrasse le christianisme; (onzième époque.) 116. Il est choisi de Dieu pour donner la paix à l'Eglise et la faire triompher. *3*–204. Il assemble le concile de Nicée. *35*–117. Il bâtit Constantinople. 118. Sa mort. *Ibid.*

CONSTANTIN Copronyme, empereur d'Orient, remplit Constantinople de supplices. *35*–145. Il fait la guerre aux images, et persécute les Catholiques. 146.

CONSTANTIN Pogonat, empereur d'Orient, fait tenir le sixième concile général. *35*–140.

CONSTANTINOPLE (conciles de.) Premier concile, second œcuménique. Son objet. *32*–434. Comment son œcuménicité fut reconnue. 575.

Second concile, cinquième général. *Voy.* CHAPITRES, VIGILE.

Le troisième concile, sixième général, approuve les lettres du pape Agathon après les avoir examinées. *31*–133. *32*–498 et suiv. En quel sens il demande la confirmation au Pape. 583. *Voy.* BARONIUS, HONORIUS.

Le quatrième concile, huitième général, examine les lettres du pape Adrien II. *32*–533 et suiv. Il lui demande de confirmer ses décrets : en quel sens. 584. *Voy.* PHOTIUS.

CONSTANTIUS-CHLORUS, empereur, rend les Gaules heureuses. *35*–113. Il est un des sept empereurs au nom desquels s'exerça la dernière persécution. *3*–332, 335.

CONSUBSTANTIATION (la) de Luther est bien réfutée par Bèze, Calvin, et tout un synode de Zuingliens. *19*–125 et suiv.

CONSULS. Ils sont établis à Rome. *35*–53. Le sénat

veut rétablir leur puissance à la mort de Caligula : les soldats l'en empêchent. 547.

CONTEMPLATIFS. Les plus parfaits, selon Cassien, font avec David de continuelles demandes. *27*–237 et suiv.

CONTEMPLATION. Les attributs divins proposés comme son objet. *27*–99. Si celui de la présence de Dieu est plus utile que les autres à la contemplation. 104 et suiv. État de l'ame dans la pure contemplation. 184 et suiv. Elle ne peut être perpétuelle. 243 et suiv. De la contemplation par négation du simple regard amoureux et de l'exclusion des attributs. *28*–35 et suiv. *Voy.* Gnose. Habitude de contemplation éternelle et inaltérable. 42. Erreur de dire qu'elle exclut les mystères et la vue de J. C. 389 et suiv. 266, 292. Contradictions sur la vocation à la contemplation. 254, 275. Foi explicite en J. C. toujours nécessaire. 575. Erreurs sur la contemplation parfaite et imparfaite. 580 et suiv. 730, 732. La contemplation changée en fanatisme par les nouveaux Mystiques. *29*–163. De la contemplation de J. C. et des perfections divines. 166, 170, 475 et suiv. Vaines défaites de M. de Cambrai. 172. Sentiment de sainte Thérèse et de saint Jean-de-la-Croix. 174 et suiv. De Molinos et de madame Guyon. 472 et suiv. Il ne faut pas séparer J. C. dans l'exercice de la contemplation. *39*–478.

CONTERANUS (le cardinal), légat du Pape à la conférence de Ratisbonne, dit sur l'*Interim* de Charles V, que cette affaire doit être renvoyée au Pape. *19*–508.

CONTINENCE (la) perpétuelle est jugée impossible par Luther. *19*–72, 197. *Voy.* Chasteté.

CONTRADICTION des Juifs contre J. C. *8*–432 et suiv. Des Chrétiens même contre sa personne sacrée. 437. Sur le mystère de la grâce. 440. D'où naissent ces contradictions. 435. L'autorité de l'Eglise en donne la solution. 441 et suiv. L'humilité résout les difficultés. 443. Contradictions dans l'Eglise par les péchés des fidèles. 445. Ces contradictions découvrent le secret des cœurs. 448 et suiv.

CONTRITION. Sa nature et ses qualités. *6*–160 et suiv. De l'attrition. 164 et suiv. Conditions que demande l'acte de contrition nécessaire au sacrement de Pénitence, etc. *39*–79. Les Quiétistes, par leurs maximes, éteignent la contrition ainsi que la componction. *27*–152 et suiv. *Voy.* Amour, Pénitence.

CONTROVERSE. *Fragmens sur diverses matières de*

controverse, en réponse aux écrits contre le livre de l'*Exposition*. *18*–189 et suiv. Etat présent des controverses sur la grâce entre les Luthériens et les Calvinistes. *20*–414. La controverse se réduit pour les simples, à bien connoître l'Eglise; ce qu'ils peuvent faire en comprenant six lignes de l'Evangile, qui renferment toutes les promesses faites à l'Eglise. *22*–463. Utilité des écrits dans les controverses qui s'élèvent dans l'Eglise. *28*–343.

CONVERSATIONS. De celles qui ont pour objet les défauts du prochain. *39*–392.

CONVERSION. Combien il est dangereux de la différer. *11*–153. *12*–264 et suiv. 423 et suiv. *14*–24. *15*–573. Motifs d'une prompte conversion. *17*–370, 591. Grâce extraordinaire qu'il faut pour opérer la conversion à la mort. *12*–432. Qualités de la conversion des mourans : quelle en est souvent la cause. 433 et suiv. Pourquoi l'apôtre ne parle-t-il que de mort et de sépulture, quand il veut dépeindre la conversion du pécheur. *13*–538. Marques d'une vraie conversion. 614. *15*–574 et suiv. *37*–83. Gloire qui revient à Dieu de la conversion des pécheurs. *14*–245. *Voy.* PÉNITENCE.

Conversion mémorable d'une jeune Protestante arrivée dans le cours de la mission de Metz. *40*–20.

CONVERTIS (Protestans nouveaux). Il falloit les mettre sur le pied de s'instruire et d'écouter la parole de Dieu; sans quoi ils n'auroient jamais été bons Catholiques. *38*–95. Les voies d'exhortation et de douceur faisant souvent plus d'effet que tous les autres moyens, Louis XIV vouloit qu'on les employât préférablement. 101. Conduite de l'Eglise à leur égard dès les premiers temps. 109 et suiv. Pour bien connoître ce qu'il y avoit à faire à l'égard des nouveaux convertis, il falloit commencer par avoir une idée exacte des dispositions où ils se trouvoient. 114. Les uns étoient éloignés par leurs inclinations de suivre notre religion : les autres demandoient à y être déterminés par quelque espèce de contrainte, qui les mît à couvert contre une fausse honte qui les retenoit. *Ibid.* Mesures qu'il étoit convenable de prendre pour les attirer tous également. 116 et suiv. Si on ne leur demandoit rien, ils demeureroient abandonnés à eux-mêmes, dans une espèce de langueur, sans culte, sans religion. 136. Un grand nombre d'entre eux étoient fatigués de vivre sans religion : mais ils étoient arrêtés par une mauvaise honte, par le mauvais exemple de quelque esprit malin. 138.

L'expérience faisoit voir qu'ils profitoient beaucoup plus à un sermon, qui se faisoit tous les dimanches à la messe, qu'à des exhortations vaines et ennuyeuses; et que tout cet appareil de religion qu'on y voyoit, les désabusoit plus que tout ce qu'on pouvoit leur représenter. 156. Ils sortoient de leur erreur comme le Lazare sortit du tombeau, encore liés des impressions qui leur restent de leurs premiers préjugés, ne voyant la lumière du jour qu'à demi, et n'étant capables de rien par eux-mêmes. 187. Ils appartenoient tous à l'Eglise par leur abjuration ou par leur baptême; elle ne les regarde pas comme des ennemis déclarés, mais comme des enfans indisciplinés qu'elle est en droit de revendiquer. 207. Conduite que le Roi désiroit que les évêques tinssent à leur égard. 101. Comment doit-on agir à l'égard de ceux qui ne reviennent pas sincèrement à l'Eglise, par rapport à la messe et aux sacremens. *37*–367. Par rapport aux parrains et marraines, et à la sépulture. 369.

CONVOITISE. Elle est toujours en guerre avec la charité. *14*–413. Elle ne détruit pas la sainteté dans les justes. *23*–12, 120. Belle doctrine de l'apôtre, expliquée par S. Augustin sur cette matière. 122 et suiv.

CORCELLES (Thomas de), député au concile de Bâle. *32*–124. Chargé par Charles VII de travailler à la réconciliation du concile avec le pape Nicolas V. 338. Il établit l'indépendance de l'autorité royale, en même temps que la supériorité du concile sur le Pape. 409 et suiv.

CORDEMOY (l'abbé de). Lettre de l'abbé Fleury à Bossuet, sur sa mort et sur ses ouvrages. *42*–585.

CORIOLAN réduit Rome à l'extrémité. *35*–54, 517.

CORNET (Nicolas), grand-maître du collége de Navarre; notice sur sa vie. *17*–614. Son Oraison funèbre. 615 et suiv. Innocence de sa vie. 625. Service très-important qu'il a rendu à l'Eglise, dans le temps de nos dissentions. 626 et suiv. 630 et suiv. Son mépris pour les dignités. 632 et suiv.

CORNUAU (Marie Dumoutiers, veuve). Elle envoie au cardinal de Noailles une copie des lettres de Bossuet, qui l'avoit conduite pendant vingt-quatre ans. *38*–395. Ses sentimens d'humilité. *Ibid.* 403. Soin qu'elle prit de copier ces lettres correctement. 396 et suiv. 405. Elle fait connoître la manière dont Bossuet conduisoit les ames. 402 et suiv. Lettres de Bossuet à cette dame. 428. Elle

entre à Jouarre. 534. Pratiques de piété que lui enseigne Bossuet pour remercier Dieu de cette grâce. *Ibid.* Il la félicite de la réception qu'on lui a faite. 537. Et lui donne des avis pour sa conduite. *Ibid.* 542, 552, 698, 705. Il l'engage à retourner à son ancienne communauté, et l'anime à la confiance. 538. Elle revient à Jouarre. 568. Elle rend compte à Bossuet d'une vision qu'elle avoit eue. 577 et suiv. Elle lui expose ses peines. 597. Il lui donne des avis pour son fils. 651, 687. Son union avec madame d'Albert. 680, 686. Elle entre à Torcy. 689. Combien Bossuet lui étoit affectionné. 693, 704, 706, 709, 711, 736. Il combat ses désirs d'embrasser une règle plus austère. 707, 739, 744. Avis pour sa retraite avant sa profession. 712. Précis du sermon qu'il avoit prêché à sa profession. 716. Il lui envoie l'épitaphe qu'il a faite pour madame d'Albert. *39*–435.

CORPS. Ses organes, ses mouvemens. *34*–127. Sa formation. 161. Description de ses parties extérieures. 128 et suiv. Les parties intérieures, et premièrement celles qui sont enfermées dans la poitrine. 132. Les parties qui sont au-dessous de la poitrine. 135. Les passages qui conduisent à ces parties. 138. Le cerveau et les organes des sens. 140. Les os. 143. Les artères, les veines et les nerfs. 145. Le sang et les esprits. 151. Le sommeil, la veille et la nourriture. 155. Le cœur et le cerveau sont les maîtresses parties. 160. La santé, la maladie, la mort, et les passions par rapport au corps. 162. Correspondance de toutes les parties du corps. 169. Leurs propriétés. 171. Secours mutuel qu'elles se prêtent. 273. Union de l'ame et du corps; effets de cette union. *27*–3. Les mouvemens du corps produisent les sensations. 176. De quels objets viennent ces mouvemens. 179. Les nerfs ébranlés causent les sensations. 181 et suiv. Les sensations instruisent l'ame de ce qu'elle doit rechercher ou fuir pour la conservation du corps. 198. Le corps est assujetti à l'ame, dans les opérations intellectuelles. 219 et suiv. Il est l'instrument de l'ame. 249, 278. Il nous est moins connu que notre ame. 258, 278. C'est un ouvrage d'un dessein profond et admirable. 267. Dieu rendra à l'ame son corps immortel. 366. *Voy.* ENTENDEMENT, IMAGINATION, PASSIONS, VOLONTÉ.

Providence singulière de Dieu dans l'anatomie du corps humain. *12*–599. Le corps ne laissera à la terre que sa mortalité. *11*–127. Corps de J. C. modèle de notre résurrection. 126. Comment Dieu entre dès ici-bas en possession de nos corps. *13*–562. Conséquence en faveur de la

résurrection des corps. 563. Comment nos corps deviennent les temples du Saint-Esprit. 586. De quelle sorte l'Esprit saint remplit nos corps. 587 et suiv. Nos corps, masse de boue, parée d'un léger ornement à cause de l'ame qui y demeure. *15*–624. *16*–346. En flattant nos corps, nous accroissons la proie de la mort, nous lui engraissons sa victime. *15*–625. *17*–587. *Voy.* CHAIR.

CORRECTION fraternelle (la) est un devoir. *13*–176. Manière de la faire. *39*–538. Elle doit être quelquefois sévère, suivant les paroles de l'apôtre : *Increpa illos durè*. *13*–77.

CORRUPTION. Elle est un obstacle à la justice. *36*–432.

COUET (l'abbé), soupçonné d'être auteur du *Cas de conscience*, signe une rétractation rédigée par Bossuet. *42*–579 et *note*.

COULAU (M.), docteur de Sorbonne, auteur de l'ouvrage intitulé : *Judicium unius*, etc. *38*–255. Ce livre étoit fait pour appuyer l'indifférence des religions. 256. Il autorisoit ce sentiment en faisant les hommes, de quelque religion qu'ils soient, capables du salut. *Ibid.* Il s'attache particulièrement à justifier les anciens Perses, comme ayant connu le vrai Dieu, et même le Messie. Preuve qu'il en apporte. *Ibid.* Il étoit nécessaire de s'opposer à ces nouveautés, si l'on ne vouloit donner cours à l'indifférence des religions. 263. On ne devoit pas se flatter sur l'impertinence de l'auteur, parce que tout ignorant qu'il étoit, il se donnoit un air de savoir, qui éblouissoit tous les esprits médiocres. *Ibid.* Utilités que Bossuet se promettoit d'une réfutation de cet ouvrage. 281.

COUPE (la) est accordée aux Calixtins par le concile de Bâle. *20*–222.

COUR (la), partie la plus dangereuse du monde. *16*–9. Séjour de trouble et de confusion. *11*–253. Peinture de la Cour. *16*–184, 217. *17*–434 et suiv. Vie de la Cour. *13*–10, 19. Combien la flatterie de la Cour est délicate et dangereuse. 51. Si la conversion est possible à la Cour, et si l'on y peut goûter les douceurs célestes, question embarrassante. 120. Faveurs trompeuses et amitiés inconstantes de la Cour. 494.

COUTUMES. Elles tiennent lieu de lois. *36*–413. Les coutumes ecclésiastiques ont force de canons, si elles sont reçues par l'Eglise universelle. *33*–325. Ce que le Clergé de France entend par ce mot. 326 et suiv.

CRAINTE (la), passion servile. *14*–582. Comment la définit le concile de Trente. 144. Il faut craindre les jugemens de Dieu avant d'être porté à la confiance. *11*–203. La crainte de l'enfer ou du jugement est bonne, et prépare l'ame à la charité. *4*–269 et suiv. L'amour parfait bannit la crainte. 608. La crainte de Dieu, dans un prince, est le vrai contre-poids de la puissance. *36*–149.

CRAMAUD (Simon de), Patriarche d'Alexandrie, Archevêque de Rheims et Cardinal, préside l'assemblée du Clergé, pour travailler à l'extinction du grand schisme. *32*–142. Rainaldi l'accuse de vicléfisme. 144, 159.

CRANMER (Thomas), archevêque de Cantorbéri, le héros du ministre Burnet, suit pendant la vie de Henri VIII la doctrine de l'Eglise romaine. *19*–407. Il se lie avec Anne de Boulen, et favorise en secret le Luthéranisme. 409, 410. Le Roi l'envoie à Rome solliciter son divorce. Il est fait pénitencier du Pape, revient par l'Allemagne, où, quoique prêtre, il épouse la sœur d'Osiandre, et tient son mariage caché, dans la crainte de Henri. 411. Il est fait archevêque de Cantorbéri, reçoit des bulles, fait serment au Pape, contre lequel il proteste en secret; dit la messe pendant trente ans sans y croire, et fait des prêtres. 412 et suiv. Il procède à l'affaire du divorce, déclare nul le mariage du Roi. 415. Il fait la visite de sa province avec la permission du Roi. 421. Il casse son mariage avec Anne de Boulen. 423. Il souscrit plusieurs fois les décisions de foi conformes à la doctrine de l'Eglise catholique, dressées par le Roi. 430 et suiv. Il casse le mariage du Roi avec Anne de Clèves. 433. Son hypocrisie, ses souplesses. Il fait un écrit pour établir tout le ministère ecclésiastique sur une simple délégation du Roi. Sa doctrine honteuse sur l'autorité de l'Eglise durant les persécutions. 440, 441. L'autorité ecclésiastique du Roi est le seul dogme de Henri VIII, que Cranmer conserve dans la Réforme sous Edouard VI, et sur lequel lui et l'Eglise anglicane n'ont point varié. 442. Il supprime dans le culte ce qui lui déplaît, avant que d'examiner la doctrine. 479. *Voy.* EUCHARISTIE. Il signe, quoique évêque, l'arrêt de mort du duc de Sommerset, condamné sans avoir été entendu. 485. Il signe la disposition d'Edouard VI, pour changer l'ordre de la succession à la couronne, et inspire la révolte contre la reine Marie. 486. Il est mis dans la tour de Londres pour crime d'Etat, et déposé pour hérésie

par l'autorité de la Reine : déclaré hérétique après l'aveu des faits qu'on lui imputoit; condamné à mort pour ses hérésies, comme lui-même en avoit condamné plusieurs. 488. Il abjure deux fois la Réforme avant son supplice : sa mort honteuse. *Ibid.* et suiv.

CRASSET (Jean), Jésuite. Les Protestans opposoient son livre sur la dévotion à la sainte Vierge, à celui de l'*Exposition*. *37*–235. M. de Castorie souhaitoit que la Sorbonne censurât cet ouvrage, afin de lui ôter toute autorité. *Ibid.*

CRASSUS entreprend la guerre contre les Parthes; elle est funeste à lui et à sa patrie. *35*–93.

CRÉATION (la) de l'univers n'ajoute rien à la grandeur ni à la félicité de Dieu. *8*–64. Dieu, dans la création, n'a eu besoin ni de matière préexistante, ni de lieu, ni de temps. 66, 69 et suiv. Efficacité et liberté du commandement divin. 73. Les six jours. 75. Actes de foi et d'amour sur toutes ces choses. 77 et suiv. Ordre des ouvrages de Dieu. 79 et suiv. Assistance de la sagesse divine. 82 et suiv. *Voy.* Anges, Homme. Jurieu abuse du terme de création, employé par quelques anciens Pères, en parlant du Verbe, pour exprimer sa manifestation à l'extérieur et par ses ouvrages. *22*–112, 113.

Création (la) du monde : première époque de l'histoire ancienne. *35*–9, 161.

CRÉATURES. Chacune d'elles a ses caractères propres, avec ses qualités et ses excellences. *12*–173. D'où les créatures sont plus ou moins parfaites. 174. Elles ont pour origine le néant. 177. Il faut louer Dieu dans toutes et pour toutes, en faisant un bon usage d'elles toutes. *38*–440. Comment s'en détacher. 618, 647, 675, 697, 730. Les Catholiques n'égalent aucune créature à Dieu. *18*–190. *Voy.* Culte.

CRÊCHE. Le Fils de Dieu dans la crêche nous montre, par son abaissement, qu'il n'est rien de plus méprisable que ce qui fait l'admiration des hommes. *11*–324 et suiv.

CRELLIUS (Jean), Socinien, a corrompu le nouveau Testament. *4*–322. Loué par R. Simon. 332 et suiv. Son pélagianisme. 409 et suiv. Il réduit la grâce à la faveur des hommes. 575. Autre erreur sur le Saint-Esprit. 577 et suiv. Faux raisonnement de Crellius contre la divinité de J. C. *5*–118. Loué par R. Simon. 128. Ses interprétations recommandées par le même. 137 et suiv.

CRIMES. Pourquoi les crimes les plus hardis sont or-

dinairement plus heureux que les vertus les plus renommées. *14*–34. L'homme porte en lui le germe de tous les crimes. *11*–518.

CROISADES (les) sont entreprises par les princes à la sollicitation des papes. *31*–644. Combien elles étoient justes. *32*–61.

CROIX. Le mystère de la croix prédit par J. C. et non compris par les apôtres. Combien on craint de suivre J. C. à la croix. *9*–99 et suiv. Vertu de la croix. 169 et suiv. L'amour nous apprend à la porter. *10*–139. La croix est le chef-d'œuvre de l'amour de Jésus. 142 et suiv. La tristesse du Chrétien se changera en joie. 186 et suiv. Il faut souffrir, se faire violence. 188. Combien la sagesse divine s'est montrée à découvert dans le mystère de la croix à ceux à qui la foi a donné des yeux. *13*–507. Adorer le mystère de la croix pour le comprendre. *Ibid.* Dégoût et mépris que la croix de J. C. doit nous inspirer pour tous les plaisirs et toutes les vanités du monde. 183. Combien il étoit difficile de rendre la croix vénérable. *14*–329. Croix, supplice le plus effroyable. 331. L'exécration des hommes et la malédiction de Dieu jointes ensemble dans le supplice de la croix. 332. Croix, gloire des Chrétiens. 334. Conquêtes de la croix. 344 et suiv. Sa vaste domination. 346. Miracles opérés par la croix. 348. Quel motif a porté le Sauveur à mourir pour nous sur la croix. 351. Tous les attraits de la grâce renfermés dans la croix. 383. Mystères des trois croix. *13*–317. *Voy.* MARIE. Nous devons à la croix un culte, même extérieur. *25*–55. En quel sens on peut dire qu'on l'adore. 61. Temps et circonstances remarquables où fut découverte la croix du Sauveur. *11*–472. *Voy.* SOUFFRANCES.

Explication du signe de la croix. *6*–18. Ce signe est retenu par la réforme anglicane dans le Baptême, la Confirmation et la consécration de l'Eucharistie; puis retranché de la Confirmation et de la consécration. *19*–477. Résignation qu'on doit avoir dans les croix. *39*–469, 515, 554. Manière de les porter. 250, 298. *Voy.* CRUCIFIX.

CROMWEL (Thomas) vice-gérent de Henri VIII au spirituel, quoique laïque, suit, pendant le règne de ce prince, la doctrine de l'Eglise romaine. *19*–407. Il est fait visiteur-général de tous les couvens privilégiés. En qualité de vicaire-général au spirituel, il ordonne aux prêtres de dire tous les jours la messe; et aux moines d'observer leurs trois vœux, quoiqu'il fût Zuinglien ou

Luthérien. 420. Il souscrit plusieurs fois à la doctrine catholique, décidée par le roi Henri VIII. 432. Il est condamné à mort par le Parlement, comme hérétique, et sans être entendu. 433.

CROMWEL (Olivier) tyran d'Angleterre; son portrait. *17*–316.

CROMWÉLISME (le) rétabli par les maximes de Jurieu contre l'indépendance des Rois. *21*–472, 473.

CROYANS (les) des Manichéens n'étoient pas admis à tous les mystères de la secte. *20*–199.

CRUCIFIX (culte du) approuvé par Luther, comme un monument de piété. *19*–209. Elisabeth, reine d'Angleterre, retient le crucifix dans sa chapelle, quoiqu'on l'ôte de toutes les Eglises. *20*–6. Aversion des anciens et des nouveaux Manichéens pour le crucifix. 93.

CULTE que nous devons à Dieu. *12*–530. *15*–554 et suiv. Deux conditions pour rendre à Dieu un culte agréable. *12*–532 et suiv. Quelle espèce de culte nous rendons ordinairement à Dieu dans nos prières. 539 et suiv. L'Eglise catholique est le seul temple où l'on rende à Dieu un culte véritable. 545. Comment cela. *Ibid.* et suiv. Quelles dispositions doivent accompagner le culte que nous rendons à Dieu. 547. Combien les nôtres sont défectueuses. 548 et suiv. Le culte religieux se termine à Dieu seul. *18*–77, 189 et suiv. Le culte que les Catholiques rendent à Dieu n'est pas le même que celui qu'ils rendent aux Saints. 208. Culte intérieur et extérieur. 209 et suiv. Injustice des Protestans dans les reproches qu'ils font aux Catholiques au sujet du culte. Vaines objections sur le terme du culte religieux, sur le mot *divus*, sur les génuflexions, etc. 221 et suiv. Sommaire de la doctrine catholique sur le culte dû à Dieu et aux saints. 253. Zèle et piété de David pour tout ce qui appartenoit au culte de Dieu. *1*–29 et suiv. Soin que les grands princes en ont eu. *36*–341.

CUPIDITÉ. Ses pièges, ses remèdes. *15*–603 et suiv. *Voy.* Avarice, Riches.

CURÉS. Leur juridiction est subordonnée à celle des évêques. *32*–614.

CURIOSITÉ (la) sur son état dans cette vie, est dangereuse. *39*–172. *Voy.* Concupiscence.

CUSA (Nicolas de) cardinal, rangé par Bellarmin au

nombre des défenseurs de la doctrine des Français. *31*–70. *33*–477.

CYPRIEN (saint) assure qu'on ne donnoit la communion aux enfans que sous une espèce. *23*–474. *24*–309. Embarras des ministres pour expliquer le passage cité. 476. Dans le même livre il parle de la coutume d'emporter et de prendre dans les maisons le pain sacré. 489. Ce saint docteur enseigne à demander la persévérance dans le *Pater*. *27*–212. Sa doctrine sur l'abandon. 419. Beaux passages de saint Cyprien en faveur de l'unité de l'Eglise. *25*–10 et suiv. Il ne croit pas le Pape infaillible. Sa dispute avec le pape saint Etienne. *33*–16 et suiv. *Voy*. REBAPTISATION. Ce saint est calomnié par Jurieu, comme n'entendant pas la doctrine de la satisfaction de J. C. *21*–48. Ce saint prouve que tout schismatique et hérétique est nouveau, vient troubler l'Eglise dans sa possession, fait bande à part, se sépare de la tige. *22*–410.

CYR (saint). Piéges que doivent craindre les religieuses de cette maison. *14*–450 et suiv. Comment elles doivent instruire leurs élèves. 453.

CYRILLE (saint) patriarche d'Alexandrie, s'oppose à Nestorius : sa doctrine célébrée par toute la terre. *35*–127. Il instruit le pape saint Célestin de l'hérésie de Nestorius; exécute ses ordres au concile d'Ephèse. *32*–437 et suiv. Ses *Anathématismes* condamnés par les Orientaux : l'affaire s'accommode. 221, 222. Erreurs de l'abbé Dupin sur sa présidence dans le concile d'Ephèse au nom du Pape. *30*–532 et suiv. Ce saint rendu suspect, grièvement accusé et foiblement défendu par M. Dupin. 549, 553, 559. Erreur mal imputée. 577. Ecrits contre Nestorius trouvés peu estimables et peu convaincans par M. Dupin. 589. Ce qu'il pense de ses *douze Chapitres*. 600. Subtilités et ambiguités qu'il leur objecte à tort. 602. Fausse imputation faite à saint Cyrille d'être convenu lui-même d'avoir excédé. 605. Ses *douze Chapitres* approuvés par le concile. 607. Ce qu'il faut penser de son expression : *Unam naturam incarnatam*. 614, 617 et suiv.

CYRUS, roi de Perse, ses exploits : il prend Babylone. *35*–39, 232, 481. Il joint le royaume des Perses à celui des Mèdes. 40, 482. Il ordonne de rétablir le temple de Jérusalem : huitième époque de l'histoire ancienne. 50, 234. Sa mort racontée diversement par les historiens. 41.

Dieu s'étoit servi de ce prince pour faire en faveur de son peuple ce que les prophètes en avoient prédit. *38*-260. Il est croyable qu'il n'a jamais eu le véritable culte. *Ibid.*

CYRUS le jeune, se révolte contre Artaxerxe-Mnémon son frère. Sa défaite et sa mort. *35*-64, 498.

CYRUS, patriarche d'Alexandrie, enseigne le monothélisme : condamné au sixième concile. *32*-487 et suiv.

CZENGER, ville de Pologne, où les Zuingliens tiennent un synode, dans lequel ils prouvent que la consubstantiation luthérienne est insoutenable et contraire au sens littéral. *19*-126, 127.

D

DAILLÉ (Jean) ministre protestant, assure que les Catholiques tiennent toutes ses créances, mais qu'il ne tient pas toutes leurs opinions; conséquence qu'en tire Bossuet. *18*-75. Erreur de ce ministre, qui accuse les Pères du quatrième siècle d'avoir innové touchant l'objet du culte religieux. 78. Il impute aux Catholiques d'adorer les saints. 207. Ce ministre justifie, par ce qu'il dit de la connoissance des anges, le culte que l'Eglise catholique rend aux saints. *21*-255. Il réfute l'erreur de Jurieu sur la médiation de J. C. et montre combien cette médiation est différente de l'intercession des saints. 263 et suiv. Sa doctrine sur les articles fondamentaux. *23*-42.

DAMIEN (le B. Pierre) cardinal, distingue les droits des deux puissances. *31*-506 et suiv. *32*-19, 20.

DAMNATION. On ne peut consentir à la sienne. *38*-646. Pourquoi. *27*-150 et suiv.

DAMNÉS (les) ne satisfont pas; mais Dieu satisfait lui-même à sa justice en les punissant en toute rigueur. *37*-392. Le péché n'est puni en eux, ni infiniment, ni selon toute la capacité qu'ils ont de souffrir. 399. J. C. n'a pas souffert en faveur des hommes damnés, ni uni ses satisfactions à la leur; mais Dieu prend occasion de la satisfaction infinie de J. C. pour les péchés de tous les hommes, de remettre aux damnés quelque chose des justes châtimens qui leur sont dus. 404. *Voy.* SFONDRATE.

DANIEL apprend, par révélation, les septante fameuses semaines. *35*-40, 238. Où doit-on en placer le commencement? 56. Où commence la dernière semaine? 97.

DARIUS,

DARIUS fils d'Hystaspe, roi des Perses. Au commencement de son règne, le temple est achevé. *35*–52. Il attaque les Grecs. 54. Malgré ses efforts, il ne peut venir à bout de redresser tout-à-fait les Perses. 484.

DAUVET. *Voy.* PIE II.

DAVID, vainqueur de Goliath, monte sur le trône; il est grand roi, grand conquérant, grand prophète. *35*–24. Il établit à Jérusalem le siége de la royauté et celui de la religion. 211. Il s'oublie pour un peu de temps; répare sa faute par la pénitence, et est comblé de biens. 222. Il est tombé par la soustraction d'une grâce efficace. *5*–628. Sa chute lui fait oublier Dieu. *12*–237, 459. Il prononce sa sentence sans y penser. *13*–16. *14*–215. Il désigne Salomon pour son successeur. *31*–294 et suiv. Avis important qu'il lui donne en mourant. *12*–527. *13*–390.

Reconnoissance de David envers Dieu. *14*–396. Ce prince connoissoit le sérieux de la religion. *36*–33. Ses soins pour le culte de Dieu. 348, 349. Sa piété. 386. Il amasse des matériaux pour bâtir un temple à Dieu. *35*–212. Dieu ne veut point qu'il le bâtisse, parce qu'il avoit fait la guerre. *36*–489. Zèle de David pour le chant et la musique sacrée. *1*–7. Il célèbre dans les Psaumes toutes les merveilles de l'histoire sainte. 9. En parlant des choses de la vie présente, il avoit en vue la vie future. 18, 19. On y voit éclater son amour pour Dieu. 22, 23. Pour ses ennemis. *Ibid.* et suiv. Son zèle et sa piété pour l'arche et les choses sacrées. 29 et suiv. *Voy.* PSAUMES, VIE FUTURE.

Bonté de David pour son peuple. *36*–104. Sa clémence envers Nabal. 105. Sa douceur 115. Dieu punit sévèrement son péché. 150, 610. Sa sagesse dans les circonstances difficiles. 159. Il connoissoit bien les hommes. 177. Il écoutoit les conseils. 203. Haïssoit les fourbes et les médisans. 215. Sa conduite avec Saül modèle de sagesse. 229. Sa générosité admirable envers ce prince. *12*–134. Sa magnanimité et ses vertus royales. *36*–248. Sa magnificence. 251. Il pleure la mort de Saül, quoique méchant. 260. Il avoit épargné la vie de ce prince. 261, 268. *31*–302. Sa conduite ne favorise pas la rébellion. *36*–280. Juste motif de la guerre entre David et Isboseth, fils de Saül. 465. Conduite de David dans la guerre civile d'Absalon et de Séba. 472. Il réprime Adonias son fils,

qui vouloit profiter de sa vieillesse pour se faire roi. 522, 561. Il est repris dans l'Ecriture à cause de son indulgence pour ses enfans. 595. Humilité de David. 620. Sa conduite particulière, et son attention à remplir ses devoirs. 623. L'exemple de David cité par Jurieu, pour prouver la légitimité des guerres civiles. *21*–390 et suiv. Le royaume de Juda passe légitimement aux Asmonéens ou Machabées, parce que la famille de David en étoit exclue par le fait, et par le droit de prescription depuis Sédécias. 426.

Prophéties de David touchant le Messie. *8*–248. Il l'a chanté avec une magnificence que rien n'égalera jamais. *35*–215. Ses Psaumes condamnent les Quiétistes. *27*–9, 10, 75, 98, 125, 141, 156, 169, 170, 179, 187 et suiv. 197, 198, 301, 416, 417, 424.

DEBBORA (prophétesse). Son Cantique après la défaite de Sisara. *1*–4, 10. Son explication. 534. *Voy.* Femmes.

DÈCE, empereur, persécute les Chrétiens avec violence. *35*–108.

DÉCISIONS (les) de foi sont réservées à l'autorité royale par la déclaration des évêques anglais. *20*–20. Les évêques français du colloque de Poissy expliquent simplement et en peu de mots toute la doctrine catholique sur l'Eucharistie. *19*–624. Les décisions de l'Eglise se réduisent toujours à un fait précis et notoire : Que croyoit-on quand tel et tel hérétique est venu? *22*–427. Les contestations des hérétiques font que l'Eglise explique plus clairement les vérités. *Ibid.*

DÉCLARATION de MM. de Noailles, Bossuet, et Godet des Marais, contre l'*Explication des Maximes des Saints*. *28*–245 et suiv. Nécessité de cette *Déclaration*. *29*–631. Modération dont ont usé les trois prélats. 637 et suiv.

Déclaration du clergé de France en 1682. *7*—187. *31*–27. Ce n'est pas une décision de foi. 41 et suiv. 48. *33*–435, 436. En quoi elle a pu déplaire au Pape. *31*–46. Bossuet n'entreprend pas de la soutenir. 48. Elle s'accorde avec la doctrine de l'indéfectibilité du saint Siége, et avec cette maxime, que le premier siége n'est jugé par personne. *33*–148 et suiv. Elle relève la dignité du saint Siége, et accable les hérétiques. 421 et suiv.

DÉCRÉTALES. Leur autorité, selon Gratien. *31*–

120. Sont reçues après examen. *33*–66 et suiv. Pourquoi mises au nombre des canons. 323.

DÉCRETS (les) des papes, contraires aux canons, sont nuls. *33*–320. Les évêques de France acceptent les décrets des papes par voie de jugement. 208 et suiv. 416.

DÉFAUTS. Combien il importe d'étudier les siens : ce qui nous en empêche. *17*–152 et suiv. Manière de recevoir les avis qu'on nous donne sur nos défauts. *38*–699. Les combattre sans cesse. 710.

DÉFIANCE (la) est fille de la lâcheté et mère de la dissention. *12*–572.

DÉLAISSEMENS. Soumission qu'on y doit pratiquer. *38*–564.

DÉLECTATION CÉLESTE. Erreur des Quiétistes qui s'en détachent comme d'un obstacle à l'amour de Dieu. *39*–419.

DÉLECTATION VICTORIEUSE. *Voy.* LIBERTÉ.

DELPHT (le synode de) prétend fermer la bouche aux Remontrans, en leur opposant l'autorité du Saint-Esprit, promise aux conciles; ce qui étoit revenir à la doctrine catholique. *20*–390.

DÉLUGE. Dieu extermine toute chair dans ses eaux. *35*–10, 172. La tradition s'en trouve par toute la terre. 11. Changement qu'il opère dans toute la nature. 173. Dieu y donne des marques de sa bonté. *8*–197. Il promet de ne plus envoyer de déluge. 198.

DEMANDES. Principes des Quiétistes sur leur suppression. *27*–114 et suiv. Fondement de celles qu'on doit faire à Dieu pour soi et pour les autres dans l'oraison : erreurs des nouveaux Mystiques. 145. Quelle est la source de la suppression des demandes. 200 et suiv. Les prières de l'Eglise convainquent d'erreur ceux qui croient que les demandes sont intéressées. 210 et suiv. Les plus parfaits ne cessent de demander avec David, etc. 237 et suiv.

DÉMÉTRIUS-NICATOR, roi de Syrie, défait Balas qui avoit usurpé son royaume. *35*–84. Il est fait prisonnier par les Parthes. 86. Il rentre dans son royaume. 87. Il périt par les ordres de Cléopâtre sa femme. 89.

DÉMONS. Leur existence reconnue par toutes les nations de la terre. *12*–170 et suiv. Leur arrogance, cause de leur chute. 181, 203 et suiv. Pouvoir du démon. *8*–

522. *10*–13 et suiv. Ses artifices pour tenter Eve. *35*–167. Combien il est acharné à notre perte. *11*–121 et suiv. *12*–185 et suiv. 207 et suiv. Force du jeûne contre ses attaques. 220. Les démons sont nécessairement cruels et moqueurs. *13*–450. Leur rage contre J. C. dans sa Passion. *14*–550 et suiv. Pompes et œuvres du démon. *11*–224 et suiv.

DENIER de la veuve : quel fut son prix. *9*–317 et suiv.

DENIS (S.) l'Aréopagite; des livres attribués à ce saint, que les Mystiques ont pris pour modèle. *27*–53. C'est de là qu'est venue l'oraison passive. 258. Quelles étoient les traditions secrètes dont il parle. *28*–165. Ce secret regardoit les païens seuls et non pas les fidèles. 168, 172.

DENIS le Chartreux. Sa doctrine sur l'autorité de l'Eglise, du concile général, et du Pape. *33*–479 et suiv.

DENIS (le Père), Capucin, auteur du *Via pacis*, ou moyen de réunir les Protestans à l'Eglise. *26*–197, 231, 236.

DENYS le Tyran, pour se venger de Dion, laisse son fils s'abandonner à ses passions. *34*–56.

DÉPOT. C'est une chose sacrée. *16*–80. Le secret est un dépôt. 85.

DÉPRAVATION de la nature humaine. *39*–151.

DÉRISION; ce que c'est : ses funestes effets. *13*–476. Dernier excès de l'orgueil. *17*–443. Dérision maladroite des incrédules contre la religion. *11*–275.

DESCARTES (René). Ses principes mal entendus, source de plus d'une hérésie. *37*–373. Etant allé trop vite dans les affirmations, et n'ayant pas assez distingué le certain de l'incertain, il n'avoit pas obtenu son but. 492. Il avoit toujours craint d'être noté par l'Eglise, et on lui voyoit prendre sur cela des précautions, dont quelques unes alloient jusqu'à l'excès. *38*–251 et suiv. Bossuet s'oppose à la publication de deux lettres qu'il avoit écrites sur la Transsubstantiation, et que le prélat jugeoit opposées à la doctrine de l'Eglise. *Ibid.* En quoi consistoit l'opinion de Descartes sur cette matière. *42*–684 et suiv. Sous le nom de la philosophie de Descartes, Bossuet voyoit un grand combat se préparer contre l'Eglise. *37*–375.

DÉSESPOIR. Erreur de faire consentir une ame sainte à la tentation du désespoir. *28*–451. De la mettre dans un état de déraison et de blasphême. 453. Combien cet état est contraire aux Articles d'Issy. 454. A l'exemple et à la doctrine de saint François de Sales. 457. Ce désespoir est une tentation qu'il faut faire détester aux ames scrupuleuses. 460. M. de Cambrai convaincu d'avoir enseigné le désespoir. 537. *Voy.* ABANDON, ACQUIESCEMENT, INDIFFÉRENCE, SACRIFICE.

DÉSIRS. Dieu en donne dont il ne veut pas l'accomplissement. *38*–481, 551. *39*–383, 513, 675. *Voy.* DEMANDES.

DES MAHIS (Marin Grosteste, seigneur), envoie à Bossuet des notes sur l'Apocalypse. *42*–648. Lui marque les atteintes portées à la morale par les Sociniens. 651.

DÉSORDRES. Quelle est la cause de ceux qui régnent dans l'univers. *17*–16.

D'ESPENSE (Claude), Docteur de Sorbonne : son éloge. *33*–44. Il tâche, par quelques additions, de rendre les propositions calvinistes sur l'Eucharistie recevables; les ministres rejettent ses additions. *19*–623.

DÉTACHEMENT (le) consiste à ne point se confier en ses richesses. *9*–77 et suiv. Mourir à tout et à soi-même. 158, 160, 237. Regarder la vie comme un passage. 458. Régler ses désirs et son activité excessive. *10*–126 et suiv. Se haïr soi-même. 451. Le détachement admirablement pratiqué par saint Joseph. *16*–129.

DETTES. Abus commun d'acquitter fidèlement certaines sortes de dettes, et d'oublier tout-à-fait les autres. *13*–381 et suiv.

DE VERT (Claude), trésorier de Cluni, envoie à Bossuet des extraits de divers anciens Cérémoniaux, etc. sur la communion sous une seule espèce. *42*–602 et suiv.

DEVINS et ASTROLOGUES, condamnés par Dieu : vanité de leurs pronostics. *36*–234. Malheur aux princes qui les consultent. 236. Ils ne doivent pas les souffrir. 362.

DÉVOTION. De la vraie dévotion. *15*–599. Dévotion à la sainte Vierge : J. C. en est le principe. 59. Fausses dévotions qui déshonorent le christianisme. 80. Que la plupart des hommes sont aveugles dans leurs dévotions. 84. Fausses dévotions envers Marie. 155. Pratiques ordinaires

de dévotion. 6–532 et suiv. En quoi consiste la dévotion d'un Roi. *37*–92 et suiv. Nature et effets de la dévotion sensible. *28*–673. Fausses idées là-dessus. 748.

DEZ (Jean), Jésuite, étoit ami de Bossuet. *40*–288. Il compose à Rome, un livre contre Baïus : on le défère au Saint-Office. 388, 437, 486, 510, 537. L'abbé Bossuet le croit favorable au livre des *Maximes*. 404, 440. Ce père le nie. *41*–125. *42*–493. L'abbé Bossuet le soupçonne d'être auteur d'un ouvrage en faveur de Fénélon. *40*–528, 536, 543. Manière indécente dont cet abbé parle du P. Dez. *41*–219, 237.

DICTATUS PAPÆ : ce que c'est. *31*–592.

DIDIUS-JULIANUS achète l'Empire mis à l'encan par l'armée : sa mort. *35*–104.

DIDON fonde Carthage. *35*–27.

DIEU. Sa nature et ses attributs. *6*–72 et suiv. Son être. *8*–5. Sa perfection. 6. Sa béatitude. 9. Son unité. 10. Sa prescience et sa providence. 11. Sa toute-puissante protection. 15. Sa bonté envers les siens. 19. Envers les pécheurs pénitens. 23. Sa sainteté. 27, 30. *10*–282. Sa justice. 287. Sa fécondité. *8*–34. La création de l'univers n'ajoute rien à sa grandeur ni à son bonheur. 64. Dieu seul nous suffit. 68. Combien le Dieu que l'Ecriture nous propose est au-dessus de cette cause première que les philosophes ont connue. *35*–159 et suiv. Il se fait connoître à Moïse. 191.

Dieu, nom vénérable qu'on ne doit jamais prononcer sans tremblement. *11*–371. Ses perfections. *12*–534, 535. Eternel, immuable. 687. Comment nous devons juger des choses qui nous paroissent dites de lui dans les Ecritures d'une manière peu digne de sa grandeur. 535 et suiv. En quel sens Dieu est bon. 488. Il est jaloux. *17*–177 et suiv. 204 et suiv. Est impénétrable, inaccessible, unique. *11*–333 et suiv. Quoi qu'il fasse, ne peut obtenir que le titre de bienfaiteur. 45, 483. Remplit le ciel et la terre. 578. Se communique aux créatures intelligentes. *Ibid.* Premier principe et moteur universel. *13*–615. En lui tout est action, tout est vie. *17*–463. Rien n'arrête le cours de ses desseins. 318. Dieu, père de J. C. par nature, et le nôtre par adoption. *14*–68. Sa bonté et sa justice. *15*–586. Combien il aime à pardonner. 587. Dieu ne conserve sa grandeur et sa majesté que dans l'unité seule. 68, 71. Quelle idée les païens s'étoient formée de Dieu. *Ibid.*

et suiv. Quel est le Dieu que nous adorons. 70. Impossible de le définir. *17*–30 et suiv. Est une nourriture admirable. *11*–579. Culte que nous devons à Dieu. *12*–350. *15*–554. Doctrine des Catholiques sur sa majesté. *18*–190. *Voy.* Culte.

Dieu s'aime nécessairement et invinciblement lui-même. *37*–396. N'agit que par sa volonté, et sa volonté n'est que son amour. *Ibid.* Ce n'est pas connoître Dieu que de ne pas connoître la création, et d'assujettir la divinité à ne rien faire que d'une matière. *38*–289. Dieu est digne d'être aimé pour lui-même, quand il ne seroit pas notre bien. *29*–55 et suiv. Combien la vision intuitive augmentera l'amour. 323. Dieu est notre fin dernière. 334. Ses dons font sans repentance. *11*–553.

Dieu se fait connoître dans la création de l'ame et du corps, et dans leur union. *34*–262 et suiv. Il est la vérité éternelle, objet de l'entendement humain. 281, 366. Il possède la plénitude de l'être. 287. Il est la vérité et la source de l'intelligence. 288, 366. La raison première et universelle, qui a tout tiré du néant, qui ordonne tout. 306. Comment il agit dans les plantes et dans les animaux. *Ibid.* et suiv. Ses promesses et ses châtimens pour l'éternité. 367. Il gouverne notre liberté. 383. C'est ce qui rend raison de sa prescience. 388. Il ne faut pas s'étonner s'il se réserve des secrets qu'il ne veut pas communiquer. 416. Dieu, selon la doctrine de Luther, est auteur de tous les crimes. *19*–99. L'amour de Dieu non nécessaire pour la justification, selon la Confession d'Ausbourg. 191. Viclef attaque la liberté, la bonté et la puissance de Dieu. *20*–208. Les Calvinistes font Dieu auteur du péché. 340. *Voy.* Liberté.

Dieu est moteur des cœurs : l'invoquer sous ce nom. *38*–571. *39*–104, 111. Disposition pour aller à lui. *38*–623. Allier sa justice avec sa miséricorde. 646. Sa bonté nous soutient dans nos foiblesses. 674. On doit l'aimer comme le seul vrai bien. 723. Hors de lui tout est néant. 743, 751. Amour de préférence qu'on doit à Dieu. *39*–46. Bonheur d'aller à lui. 343. Obligation de le chercher sans retour sur soi. 178. Pourquoi il se cache aux ames qu'il attire. 180. Peut-on toujours être occupé de lui. 211. S'unir à lui comme à la souveraine vérité; ce qu'on doit faire pour y parvenir. 263. Ce qui se passe ici-bas n'est que l'écorce de son ouvrage. 316. Comment il faut l'écouter. 516.

Dieu instruit lui-même les rois dans l'Ecriture, et leur

apprend à bien gouverner. *36*–3 et suiv. Il est la fin de tous les hommes. 7. Leur père. 8. Il est le vrai roi. 60. Il a exercé visiblement par lui-même l'autorité sur les hommes. 61. Avec quelle rigueur il traite les princes coupables. 149, 610 et suiv. Ce qu'on fait pour lui de plus magnifique est toujours au-dessous de sa grandeur. 342. C'est lui qui fait les rois et qui établit les maisons régnantes. 373. Il inspire l'obéissance aux peuples, et il y laisse répandre un esprit de soulèvement. 375. Il décide de la fortune des Etats. 378. Nulle puissance ne peut échapper de ses mains. 384. Il est le juge des juges, et préside aux jugemens. 398. C'est lui qui donne la justice aux rois. 399. Il forme les princes guerriers. 439. Il donne un commandement exprès aux Israélites de faire la guerre. *Ibid.* Il leur ordonne d'épargner les peuples qui leur étoient unis par les liaisons du sang. 442. Il faisoit la guerre pour eux d'une façon extraordinaire et miraculeuse. 481. Il vouloit néanmoins qu'ils s'aguérissent. 485. Il n'aime pas la guerre. 489. Jugement de Dieu sur l'Empire romain. *35*–441 et suiv. Il tient en sa main tous les royaumes et tous les cœurs. 556.

DIGNITÉS. Ce qu'en pensoit Bossuet. *39*–367, 370. *40*–344.

DIMANCHE. Son institution. *6*–207 et suiv. Manière de le sanctifier, ainsi que les fêtes. 209, 216. *7*–299. Obligation de les sanctifier. 370. Censure de quelques propositions relatives à l'obligation d'entendre la messe. 383 et suiv. On profane le dimanche ainsi que les fêtes en assistant à la comédie. *37*–588, 595. En quoi doit consister le repos de ce saint jour. 596 et suiv. Projet de déclaration du Roi sur l'observation des dimanches et des fêtes. *38*–130.

DIOCLÉTIEN, parvenu à l'Empire, choisit Maximien pour collègue. *35*–112. Galérius le force d'abdiquer. 113. Sa mort. 115. Ce prince disoit qu'il étoit difficile de bien gouverner, parce que le prince est trompé par ceux qui l'entourent. *36*–210. Il persécute les Chrétiens. *3*–289, 296, 320, 331. Désigné par le nom de *la Bête*. 365 et suiv. 516 et suiv. *4*–153 et suiv. Commencement de sa persécution. 116 et suiv. Ses caractères. 118 et suiv. Son triple renouvellement. 125 et suiv. Exécutée par sept empereurs. 130 et suiv.

DIOSCORE, patriarche d'Alexandrie. Ses violences au brigandage d'Ephèse. *32*–461, 577 et suiv. Il est déposé

au concile de Chalcédoine. 463. Condamné pour avoir anathématisé saint Léon. *33*–225.

DIRECTEURS. Chacun d'eux se fait une méthode d'oraison. *27*–28. Combien la science leur est nécessaire. 32. Ne doivent pas trop donner à l'expérience. 34 et suiv. Doivent se conduire par le Saint-Esprit. 429. Ce sont des laboureurs spirituels, qui doivent attendre le fruit avec patience. *17*–578.

DIROIS (François) docteur de Sorbonne, théologien du cardinal d'Estrées à Rome. Lettres de Bossuet à cet abbé sur une traduction italienne de l'*Exposition*, et autres affaires. *37*–39, 46 et suiv. 69, 98, 112, 230. Bossuet le consulte sur les ouvrages d'Holstenius. 111. Le prie de l'aider à obtenir le *gratis* de ses bulles. 223. Lui demande ses vues sur les objets qui devoient occuper l'assemblée de 1682. 231. Lui parle des matières qu'on y traitoit. 239, 249, 255, 258, 262, 266. Cet abbé envoie à Bossuet un projet de défense de la *Déclaration*. 304.

DISCIPLINE (la) ecclésiastique méprisée par les Protestans, qui avouent qu'il n'y a pas une Eglise parmi eux qui ait de la discipline, qu'elle est ruinée parmi eux, et que chacun, dans la Réforme, peut croire à sa fantaisie. *19*–273, 274. Toute discipline renversée par la Réforme ; le déisme et d'autres monstres de doctrine sortis de son sein. 310. La discipline de l'Eglise est variable. *33*–330. Antiquité de la discipline de l'Eglise de France. 333. L'ancienne discipline interdisoit aux pénitens tous les exercices qui dissipent l'esprit. *37*–593. Dans les causes où il ne s'agit pas seulement du salut de quelques particuliers, mais où l'on doit ramener des peuples entiers, il faut relâcher quelque chose de la discipline, afin d'apporter des remèdes convenables à de plus grands maux. *38*–168.

DISCOURS prononcé par Bossuet, à sa réception à l'Académie française. *43*–23.

DISCOURS au Roi : sur les misères publiques, etc. *12*–449, 528, 646. *13*–369, 404, 504. 632, 673. *15*–356. *16*–491. A la Reine. *14*–212. *15*–454 et suiv. *17*–27, 263. A la Reine mère. *16*–28, 84, 114, 143, 490. *17*–26. A la reine d'Angleterre. *15*–298. *17*–155. Au grand Condé, alors appelé M. le Prince. *11*–567. *13*–311 et suiv. *14*–27. *15*–139.

Discours sur la Vie cachée en Dieu. *10*–313 et suiv.

Discours sur l'Histoire universelle, pour expliquer la

suite de la religion et les changemens des empires. *35*. Notice sur les diverses éditions de cet ouvrage, et sur les changemens que l'auteur y a faits. *35*–561.

DISCUSSION (la) de l'Ecriture impossible aux simples, de l'aveu de Jurieu, quoique ce soit un des grands principes de la Réforme. *22*–201.

DISPENSES. Le Pape peut les accorder, avec une autorité souveraine. *33*–343. Ce qu'on entend par dispenses *sans cause*. 346 et suiv. Règles à suivre sur cette matière. *39*–541.

Dissertatiunculæ IV adversùs Probabilitatem. 1ª De dubio in negotio salutis. *30*–701. 2ª De opinione minus probabili ac simul minus tuta. 709. 3ª De conscientia. 721. 4ª De prudentia. 726.

DISSIPATION. D'où nous vient l'amour de la dissipation. *17*–100. Ses dangers. *16*–497.

DISTRACTIONS. Ne point s'en inquiéter si elles sont involontaires. *38*–7, 621, 643.

DIVISION parmi les Luthériens, au sujet de la réalité. *19*–85. Les divisions parmi les hérétiques et les schismatiques sont sans remède, parce qu'ils détruisent l'autorité de l'Eglise. Ils ne peuvent avoir de paix entre eux qu'en tolérant réciproquement les erreurs. *22*–398.

DIVORCE. L'abbé Dupin, coupable d'avoir voulu altérer la tradition sur ce point. *30*–495. *Voy*. Henri VIII.

DOCTEURS juifs. Leur caractère. *9*–296. Leurs vices. 313 et suiv. Les *væ*, ou les malheurs prononcés contre eux par J. C. 301, 316. Docteurs juifs, conducteurs aveugles et insensés. 304, 306. Sépulcres blanchis. 308. Persécuteurs des prophètes. 309.

DOCTRINE chrétienne. Combien elle est certaine; la bonne foi et la simplicité sont les grands docteurs pour régler notre conscience au sujet des doutes qui pourroient s'élever sur elle. *13*–41, 69. Comment la doctrine de l'Evangile a été fondée. *11*–274 et suiv.

DOMINIQUE de la sainte Trinité, Carme-déchaussé. Son sentiment sur l'infaillibilité du Pape. *33*–568 et suiv.

DOMINIS (Marc-Antoine de). Son livre *de la République chrétienne*, plein des erreurs de Luther, censuré par la Faculté de Paris. *32*–393 et suiv. Il est un des premiers Protestans qui aient parlé en faveur de l'indifférence des religions. *20*–492.

DOMITIEN, empereur, persécute les Chrétiens. 101. Sa mort. 102.

DONATISTES. Ils furent très-puissans dans l'Afrique; ils y érigèrent autel contre autel, et le schisme devint si considérable, qu'il n'étoit pas encore éteint au sixième siècle. *38*–202. Ils croyoient faussement que l'on offroit sur l'autel autre chose que ce que J. C. avoit ordonné; et que les prêtres catholiques n'avoient pas un pouvoir légitime pour l'offrir, puisqu'ils n'étoient pas dans l'Eglise. 207. Lois des empereurs pour punir sévèrement les Donatistes. *32*–11. Condescendance des évêques d'Afrique envers ces hérétiques, imitée par le concile de Constance. 29 et suiv.

DORDRECT (le synode de) tenu pour œcuménique dans la Réforme, ratifie le décret de Delpht. Vaines chicanes de Basnage, sur les termes employés à Delpht. *22*–258, 259. Il s'agissoit de la dispute d'Arminius et de Gomar, ou des Remontrans et Contre-remontrans. *Voy.* ARMINIUS, REMONTRANS. Ce synode réduit la dispute à cinq chefs. *21*–60. Les Remontrans critiquent l'inconstance de la doctrine de Calvin sur la prédestination; déclarent que la grâce efficace n'est pas irrésistible; que Dieu donne à tous ceux à qui l'Evangile est prêché, une grâce suffisante; que la justice pouvant se perdre, on n'est pas assuré de son salut; et qu'il n'y a point, de la part de Dieu, d'élection absolue, et de préférence gratuite pour les élus. *20*–354. Le synode décide que Dieu donne la vraie foi aux seuls élus, que les enfans des fidèles naissent dans l'alliance, et sont sauvés indépendamment du baptême; qu'on est assuré de son salut; que la grâce suffisante des Arminiens est le pur pélagianisme; que la grâce agit dans nous, sans nous; que le fidèle sait et sent qu'il est justifié; que la justice est inamissible, etc. 362 et suiv. Qu'on n'en peut déchoir, même un instant, au milieu des plus grands crimes; que les fidèles ne peuvent perdre *totalement* la foi et la grâce, ou demeurer *finalement* dans le péché, parce qu'ils sont certains de leur salut et de leur persévérance. L'incertitude sur ce point seroit une tentation. 367. Contradiction du synode, qui dit que l'homme justifié peut se rendre *coupable de mort.* 371. Le synode est ferme sur ces trois points : la certitude absolue de la prédestination, l'impossibilité de déchoir finalement de la foi et de la grâce, et la certitude de conserver, dans le crime, la grâce justifiante et la vraie foi.

On ne peut l'excuser de tous ces excès, qui furent admis d'un consentement unanime. 369, 370. Ce synode décide qu'on peut retoucher les Confessions de foi, et pourtant obliger les Remontrans à souscrire ces Confessions sans y croire. 392. Les docteurs calvinistes se relâchent sur le décret de Dordrect, et adoucissent les dogmes de l'inamissibilité de la justice et de la certitude du salut, pour se rapprocher des Luthériens. 399. Ce synode épargne les excès des anciens réformateurs, et même ceux des Remontrans sur plusieurs points, qui attaquoient la prescience de Dieu, faisoient Dieu corporel, etc. 403. Ce synode décide, contre les Remontrans, que J. C. est avec les pasteurs assemblés de son Eglise. *22*–477.

DOUAI. L'évêque d'Arras demande à Bossuet ses bons offices pour rétablir l'ordre et la paix dans l'Université de cette ville. *42*–698 et suiv. Mémoire pour cette Université, dans lequel on signale les désordres à en bannir. 700 et suiv.

DOUCEUR. Son excellence. *10*–449. Ses avantages. *39*–12. Cette vertu est le caractère propre de la piété chrétienne. *8*–315. Combien la douceur et l'humilité sont nécessaires aux religieuses. 699, 704. Nécessité de la douceur dans le gouvernement. *36*–113. Un prince doit user de la douceur plutôt que de la force, pour détruire les fausses religions dans son Etat. 314.

DOULEUR. Quand accompagne-t-elle les opérations des sens. *34*–69. Sa définition. 70. Instruit l'ame de ce qui est utile au corps. 198. Douleur véritable; douleur trompeuse. *13*–150. Où doit naître la douleur de la pénitence. 151. Douleur qui couvre nos péchés. 152. Comparée avec une mer agitée. 185. Douleur de J. C. dans sa Passion. 412 et suiv. 483.

DOUTE. Sa définition. *34*–104. Ses diverses espèces. 107. Caractère du doute. *13*–48. Comment résoudre les doutes sur la foi. *38*–621.

DRIEDE (Jean), Docteur de Louvain, suit le sentiment d'Adrien VI sur la faillibilité du Pape. *31*–85. Son sentiment sur l'indéfectibilité de la foi de Pierre. *33*–504 et suiv.

DROIT du Roi. Jurieu falsifie l'Ecriture pour éluder ce que Samuël dit être le droit du Roi. *21*–427 et suiv. Le droit royal, parmi les Hébreux, étoit tel que Samuël le décrit; et les rois de leur première monarchie étoient

indépendans de toute autre puissance que de celle de Dieu. 430 et suiv. Les rois Asmonéens ou Machabéens furent également indépendans, comme le peuple même le reconnut, en ne se réservant aucun degré de puissance, pas même le pouvoir que Jurieu prétend appartenir à tout peuple, de changer le gouvernement dans un besoin. 436.

DROITURE. En quoi elle consiste. *37*–77.

DRUIDES (les), les augures, etc. cités mal-à-propos pour prouver l'autorité des Papes sur le temporel. *31*–287.

DUBOIS (Nicolas), Professeur à Louvain : sa réponse sur le sentiment d'Adrien VI, touchant la faillibilité du Pape. *31*–4, 78. *33*–492 et suiv. Il nie que le pouvoir sur le temporel soit soutenu par aucun théologien. *31*–203. Sa méprise sur les décrets du concile de Constance. *32*–114. Il veut qu'on envoie des courriers pour s'assurer du consentement de l'Eglise. *33*–6. Il accuse Gerson d'avarice. 460.

DU BOURDIEU, Ministre protestant, dresse un projet de réunion des Catholiques et des Protestans, qu'il envoie au duc de Noailles. Ce projet est communiqué à Bossuet. *25*–172 et suiv.

DUELS. Leur injustice. *12*–372. Leur barbarie. *13*–398. Zèle de Louis XIV pour les réprimer. *Ibid.* Propositions sur le duel, condamnées par l'assemblée de 1700. *7*–373.

DUMOULIN, Ministre célèbre, fait une prédiction pour l'an 1689. *3*–690. Elle est démontrée fausse et son raisonnement insoutenable. 694 et suiv. Sa contradiction sur les douze cent soixante jours de l'Apocalypse. 608, etc. Son systême sur l'Antechrist. 668 et suiv. Sur le Pape, auquel il applique les caractères de la seconde bête de l'Apocalypse. 691 et suiv.

DUPIN (Louis Ellies) Docteur de Sorbonne. Erreurs contenues dans sa *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. *30*–475 et suiv. Sur le péché originel. *Ibid.* Sur le purgatoire. 479. Sur les livres canoniques. 480. Sur l'éternité des peines. 483. Sur la vénération des Saints et de leurs reliques. 487. Sur l'adoration de la croix. 488. Sur la grâce. *Ibid*, et suiv. Sur le Pape et les Evêques. 490. Sur le Carême. 494. Le divorce. 495. Le célibat des clercs. 496. Critique téméraire de M. Dupin, sur plusieurs saints Pères. 496 et suiv. Sur saint Augustin surtout. 505 et suiv.

Altérations et omissions affectées pour détruire la supériorité du Pape, établie dans la procédure du concile d'Ephèse. 520 et suiv. Erreurs sur la présidence au concile, afin d'en dépouiller le Pape. 533, 539 et suiv. Outrageantes objections contre le concile même, et ses Pères les plus respectables. 544 et suiv. 567 et suiv. Irrévérence envers le concile II de Nicée et le concile de Chalcédoine. 571. Erreurs sur les dogmes. 573. Proposition de foi que M. Dupin taxe d'excès. 585. Ecrits de saint Cyrille contre Nestorius, qu'il trouve peu estimables et peu convaincans. *30*–589. Son sentiment sur les *douze Chapitres*. 599. Subtilité et ambiguité qu'il leur objecte à tort. 602. Ils ont été approuvés par le concile d'Ephèse. 607. Erreurs de M. Dupin à ce sujet. 610 et suiv. 613. Sa pente à excuser Nestorius et ses partisans. 619, 623 et suiv.

Fénélon écrit à Bossuet en faveur de Dupin, et lui fait part des sollicitations de Racine à ce sujet. 653 et suiv. Les docteurs Pirot et Gerbais intercèdent en sa faveur, et instruisent Bossuet de ses dispositions. 659, 661 et suiv. Lettre de Dupin à Bossuet. 668.

DUPUY (Pierre), auteur du *Traité des libertés de l'Eglise gallicane*. Ce livre est rejeté par les évêques. *33*–356 et *note*.

DUPUY (M.) théologal de Luçon, avoit avancé en chaire des propositions erronées. *38*–237. En quel sens Bossuet les jugeoit dignes de condamnation. *Ibid.* Détail qu'il donne au prélat, de l'affaire qui lui avoit été intentée par son évêque. 240. Avis que lui donne Bossuet. 247 et suiv.

DUPRAT (Antoine) cardinal, archevêque de Sens, tient un concile contre les erreurs de Luther. Sa doctrine conforme à celle de l'école de Paris. *32*–484.

DURAND (Guillaume), évêque de Mende, compose un livre pour préparer à la célébration du concile général de Vienne. Ses principes sont ceux de l'école de Paris. *31*–115 et suiv. *32*–553 et suiv.

DURAND, théologien scholastique. Ses erreurs sur la transsubstantiation. *42*–384.

DURAS (mademoiselle de) invite Bossuet à se rendre chez elle pour conférer avec M. Claude, sur la matière de l'Eglise. *23*–245. Dans un entretien qui précéda, Bossuet lui fit entendre que les ministres ne professoient pas de bonne foi l'article du Symbole, *Je crois l'Eglise*, etc. Défi-

nition de ce mot *Eglise*. 247. Diverses significations de ce mot. 248 et suiv. Mademoiselle de Duras et M. Coton, objectent à Bossuet l'exemple du peuple de Dieu qui avoit abandonné son culte et sa loi. 269. Réponse de Bossuet. 270 et suiv. Elle demande après la conférence de plus grandes explications. 313. Et enfin convaincue, elle promet d'abjurer. 332. *Voy*. CONFÉRENCE.

DUVAL (André), Docteur de Paris, introduit en Sorbonne une nouvelle doctrine sur la puissance ecclésiastique. Il ne note pas le sentiment contraire. *31*–58 et suiv. *33*–565 et suiv. Il est très-estimé à Rome. 388. Selon lui le Pape ne peut pas tout ce qu'il veut dans l'Eglise. 398. Il croit que l'Eglise peut déposer un Pape qui deviendroit hérétique. 610 et suiv. Il explique le sens du décret de Florence sur l'autorité du Pape. 447 et suiv.

E

EAU-BÉNITE. Ce que c'est. *6*–213. Prières pour sa bénédiction. 313 et suiv.

EBBON, archevêque de Rheims, favorise la révolte des enfans de Louis-le-Débonnaire : il est déposé. *31*–493.

ECBERT, célèbre théologien, fait connoître les erreurs des Catares, ou Manichéens d'Allemagne. *20*–103.

ECCIUS, théologien catholique, se trouve à la conférence de Ratisbonne, où il rejette le livre de l'*Interim*. *19*–508.

ECCLÉSIASTE. Sommaire de ce que contient ce livre. *2*–141 et suiv. En quel temps il a été composé. 143. Opinion singulière de Grotius sur l'auteur de ce livre. 145. Versions de ce livre. 146. et suiv. Combien la lecture en est utile. *5*–724.

ECCLÉSIASTIQUE. Ce livre a été écrit en hébreu : de son titre. *2*–363. L'original est perdu. *Ibid*. De l'auteur de ce livre. 364. De l'époque où il a été écrit. 365 et suiv. En quel temps a-t-il été traduit en grec. 370. Par qui. 371. De la version latine. *Ibid*. Nouvelle version faite sur le grec. 372. But de ce livre. *Ibid*. En quoi il diffère des *Proverbes* et de la *Sagesse*. 373. Sa division. *Ibid*. Autorité canonique de ce livre, reconnue dès l'antiquité pour décider les questions de foi. 374. Pourquoi on l'a attribué à Salomon. 375. L'auteur de ce livre étoit

convaincu qu'il parloit par esprit prophétique. *Ibid.* Il a connu la divinité de J. C. 649 et suiv.

ECCLÉSIASTIQUES. Pourquoi on les choisit dans un âge tendre, pour les former comme de jeunes plantes. *16*–522, *note*. Quelle doit être leur conduite, s'ils veulent se rendre vénérables aux yeux du monde. 18 et suiv. Esprit de gémissement nécessaire aux ecclésiastiques. 22. Ecclésiastiques mondains. 24. Triste fin qui les attend. *Ibid.*

ÉCHANGES. Quel est leur raison et leur origine. *15*–621.

ÉCRITS (*divers*) *ou Mémoires* sur le livre des *Maximes des Saints*. *28*–373 et suiv.

ÉCRITURE SAINTE. Ses qualités. *1*–5, 6. Le plus ancien livre. Combien elle l'emporte sur les histoires profanes. *35*–158. *36*–3. Merveilleux rapport, et consentement parfait des livres saints entre eux. 396. Preuves de leur authenticité. 398 et suiv. Les difficultés qu'on forme contre l'Ecriture sont aisées à vaincre par les hommes de bon sens et de bonne foi. 408. Combien peu elles sont fondées. 410. Il est impossible que les livres saints se soient perdus, ou qu'ils aient été supposés. 402, 423 et suiv. La doctrine chrétienne nous est révélée dans ces saints livres. *6*–118.

L'autorité de l'Eglise est nécessaire pour entendre l'Ecriture sainte. *23*–357. Claude est forcé d'avouer qu'il y a un moment où un Chrétien ne peut pas faire un acte de foi surnaturelle sur l'Ecriture. 358. Les Protestans luthériens et calvinistes s'accordent à dire que toutes les disputes doivent être finies par elle, parce qu'elle est claire; et cependant ils disputent sans fin sur ce passage : *Ceci est mon Corps*. *19*–137. Ces paroles : *Buvez-en tous*, ne peuvent être bien entendues sans consulter la tradition : l'Ecriture n'est donc pas aussi claire a tous le monde que les Protestans le disent. 457. Toutes les sectes séparées de l'Eglise catholique fondent leur doctrine contradictoire sur l'évidence de l'Ecriture. *20*–246. La foible constitution de la Réforme oblige les ministres à changer leur dogme de la nécessité de l'Ecriture. Claude et Jurieu conviennent qu'on peut former sa foi, sans avoir lu l'Ecriture. 555. Fanatisme de la Réforme sur le témoignage qu'on croyoit avoir du Saint-Esprit pour le discernement des livres de l'Ecriture. 558. L'Ecriture, J. C. même et les apôtres, sont sans autorité, suivant les

principes

principes établis par Jurieu. *21*–38. Les Ecritures, selon Tertullien, sont adressées à l'Eglise déjà subsistante. Il faut les recevoir d'elle, et leur interprétation. *22*–415. Les plus simples d'entre les Protestans se glorifient sans fondement, d'entendre l'Ecriture. 447, 448. Abus et fausses interprétations de l'Ecriture parmi les Protestans. 453 et suiv. Utilité de l'Ecriture reconnue dans l'Eglise catholique. Les Protestans la calomnient, quand ils disent qu'elle la croit inutile ou même dangereuse. 600, 601. Quand on veut entendre l'Ecriture par son propre esprit, il n'est point d'erreur où l'on ne tombe. 607. Sur certains points principaux, elle est évidente par elle-même. *5*–93 et suiv. R. Simon en affoiblit l'autorité. 62 et suiv. 79 et suiv. Amour de saint Augustin pour les saints livres. 234. Fruits de cet amour. 235 et suiv. Quel ordre on doit suivre dans les livres de l'Ecriture pour en rendre la lecture profitable aux religieuses et aux autres fidèles. 723 et suiv. Usage que les apôtres ont fait de l'Ecriture pour prouver la divinité de J. C. *1*–578 et suiv. Citer l'Ecriture, en n'alléguant que ce qui ne sert de rien à la matière, c'est un des artifices de l'erreur. *37*–377.

L'Ecriture sainte joint ordinairement la droiture du cœur avec la simplicité des mœurs. *2*–29. Elle est le trésor de la vérité. *37*–467. Les livres saints sont des lettres envoyées du ciel aux Chrétiens pour les consoler dans leur exil. *11*–606. Les Ecritures prophétiques sont insipides et pleines de folie, du moins en quelques endroits, si on n'y trouve pas J. C. 587. Excellente méthode pour les entendre. *12*–26, 38. L'étude des Ecritures, véritable exercice des prêtres. *13*–304. Dieu y parle à chacun selon ses besoins. *15*–426. Exemples d'amour pour sa patrie, que l'on y trouve. *36*–45 et suiv. Elle n'insinue en aucun endroit le pouvoir de l'Eglise sur le temporel. *31*–317 et suiv.

Usage que Bossuet faisoit de l'Ecriture pour la direction des ames. *38*–429, 435, 438, 443, 451, 459, 473 et suiv. 522, 535, 565, 618, 634, 648, 666, 676, 715. Quel respect il inspiroit pour elle au Dauphin; comment il la lui apprenoit. *34*–8 et suiv.

L'Ecriture sainte ne doit être publiée en langue vulgaire qu'avec précaution. *4*–195 et suiv. Règle pour l'interpréter. 366, 380. La connoissance des langues et de la critique ne suffit pas. 381. Des manuscrits et des leçons diverses. 387. Dans l'interprétation de l'Ecriture, il faut éviter les nouveautés et les singularités. 450. Suivre le

sens le plus généralement admis. 453. Bossuet faisoit peu de cas des commentateurs protestans sur l'Ecriture, excepté Grotius et Drusius. *37*–470. Il se propose pour modèle, dans ses notes, Jansénius sur les Evangiles. 483. Explication de plusieurs difficultés de l'Ecriture. *38*–461 et suiv. 529.

Les livres tenus pour apocryphes par les Protestans, ont toujours été reconnus comme canoniques dans l'Eglise. *26*–358 et suiv. Objections de Leibniz. 386, 398, 420. Justification du décret du concile de Trente touchant le Canon des Ecritures, et réfutation des objections de Leibniz. 476 et suiv. Preuve de l'authenticité des livres deutérocanoniques. *42*–640. L'abbé Dupin coupable d'avoir voulu détruire la tradition de l'Eglise sur plusieurs livres canoniques. *30*–480. *Voy*. TESTAMENT.

ÉDOUARD VI, roi d'Angleterre, succède à Henri VIII. La Réforme se fait sous son nom. *Voy*. RÉFORMATION ANGLICANE. Education qu'on lui donne pour lui inspirer la haine des images. *19*–481.

ÉDOUARD de Bavière, prince Palatin, réfugié en France, se convertit; épouse Anne de Gonzague. *17*–432.

ÉDUCATION. *Voy*. LOUIS Dauphin.

ÉGALITÉ. Tous les hommes égaux par leur nature : la vanité humaine ne peut souffrir cette égalité. *17*–603 et suiv. Efforts qu'ils font pour s'agrandir. 606.

ÉGALITÉ des personnes divines. Jurieu impute aux Pères des trois premiers siècles, de les faire inégales en perfection et en opérations. *22*–48, 49. Les mots *engendré par le conseil et la volonté du Père*, ne détruisent point l'égalité, non plus que le nom de *Ministre* attribué au Fils. Les Pères, en se servant de ces expressions, en ont exclu toute idée d'imperfection. 56, 57.

ÉGINHARD, auteur de la Vie de Charlemagne, rapporte la consultation des Français au pape Zacharie. Quel étoit cet auteur. *31*–566 et *note*.

ÉGLISE. Définition de ce mot : ses diverses significations. *23*–247 et suiv. Quelles sont les notes de la vraie Eglise. *6*–104. L'Eglise, dès sa naissance, est persécutée par Néron. *35*–101. Elle remplit toute la terre. 105, 308. Ses martyrs et ses docteurs au second siècle. 106. Elle n'est point ébranlée par les hérésies. 107, 311, 388. Constantin lui donne la paix. 117. Elle est persé-

cutée en Perse. 118. Tout l'Empire s'émeut contre elle. 297. Maux qu'elle souffre de la violence des hérétiques. 119 et suiv. Elle se soutient malgré les princes qui protègent l'hérésie. 312. Elle conserve un caractère d'autorité que les sectes n'eurent jamais. 389. Elle les confond toutes par sa succession invariable depuis l'origine du monde. 431 et suiv. Elle est comparée à un édifice d'une éternelle durée. *33*-151. J. C. promet à l'Eglise, pour le temps, l'universalité des temps et celle des lieux; ce qu'on prouve par les paroles mêmes de la promesse. *22*-375 et suiv. Toutes les controverses sont résolues par ce seul principe, que la vérité domine toujours dans l'Eglise. 799. Les hérétiques sont mis par J. C. au rang des païens, parce qu'ils croient que la vérité cesse dans l'Eglise. 409. Témérité du ministre Basnage, qui ne veut pas croire que J. C. ait pu donner, en six lignes, un remède à toutes les erreurs. 474, 475. L'Eglise s'étend de Jérusalem par tout le monde, de proche en proche. 378. Les passages de l'Evangile, où il est parlé du petit troupeau, et de la voie étroite qui n'est fréquentée que par le petit nombre, ne sont pas contraires à l'étendue de l'Eglise. 419. L'Eglise ne renferme pas seulement des saints. 383. Elle est composée des bons et des méchans. *4*-275.

L'Eglise est une et apostolique. *25*-10 et suiv. Les Protestans, qui l'accusent d'idolâtrie, blasphêment contre J. C. et ses promesses. 34 et suiv. 39 et suiv. Sentiment d'un célèbre Protestant sur son infaillibilité. 452. *26*-60. S'il s'accordoit avec lui-même, il seroit d'accord avec nous. *25*-534. Où réside cette infaillibilité. 537. *26*-63, 293, 294. On ne peut pas changer ses décrets sur la foi. 388. Elle ne peut rien céder sur les dogmes. 467. *29*-649. Elle est attentive à s'opposer à toute nouveauté. *27*-62. A bien prendre les principes des hérétiques pour les condamner par là. 81.

L'Eglise demeure ferme dans sa doctrine sans variation. Ce qu'on croit dans toute l'Eglise, a toujours été cru. *20*-544. *21*-211. *25*-7 et suiv. Sa constance à soutenir invariablement les mêmes dogmes. Exemples dans la question mue par Bérenger, de la présence réelle. Conduite de l'Eglise envers les novateurs. Elle condamne Bérenger, et lui oppose, dès le commencement, le changement de substance, comme la croyance de toute l'Eglise et de tous les Chrétiens. *20*-572. L'hérésie de Bérenger terrassée sans qu'il fût besoin de concile général. 579. Décisions uniformes et simples du grand concile de

Latran contre l'erreur opposée à la transsubstantiation. 588. Netteté des décisions de l'Eglise. Sa modération dans la décision des dogmes, à ne donner pour certain que ce qui l'est en effet. 599. L'Eglise est invariable dans ses décisions. Sa doctrine est toujours la même, et partout, parce que la vérité venue de Dieu a d'abord toute sa perfection. *21*–5 et suiv. *22*–7. L'Eglise ne peut être vaincue par l'erreur, quelque violente que soit l'attaque. *19*–135. La promesse de J. C. d'être toujours avec elle, la soutient; et le principe posé par la Réforme, que J. C. l'a délaissée, est insoutenable. *Ibid.* Malgré les secousses des hérésies, elle est toujours dans la même situation. *20*–593. Les faits qu'on oppose à la promesse sont inutiles; la parole de J. C. suffit. *22*–593, 594. L'autorité de l'Eglise est absolument nécessaire dans les matières de la foi. *20*–585. Elle décide si bien les questions, du premier coup, qu'elle n'est jamais obligée d'y revenir et de changer ses décisions. *19*–450. Claude et Jurieu, forcés de reconnoître la visibilité de l'Eglise et la perpétuité de son ministère, ne peuvent se dispenser d'avouer, qu'avant la Réforme, les élus se sauvoient dans sa communion, et sous le ministère romain. *20*–477 et suiv. 602. *21*–196 et suiv. Les Eglises, quoique éloignées les unes des autres, ne font qu'une seule Eglise catholique par l'unité de la doctrine et des sacremens. 512. C'est sans preuve que les ministres restreignent son infaillibilité dans la décision des dogmes. 543. Les promesses sont formelles en faveur de son infaillibilité; et Jurieu ne peut la nier sans se contredire. 545. Se soumettre à l'Eglise, ce n'est pas se soumettre aux hommes, mais à Dieu. *21*–211. La succession et la perpétuité de l'Eglise attestées par les promesses de J. C. forment un des douze articles fondamentaux du Symbole des apôtres. *22*–394. Cette question: *Où étoit l'Eglise avant la Réforme?* est une question qui regarde le fond de la foi. *21*–196. Elle embarrasse Jurieu et tous les docteurs réformés. Ses ennemis abattus à ses pieds sont forcés de la reconnoître. 193; et contraints de la reconnoître visible: l'Eglise invisible des Protestans étant une chimère, ils ne peuvent trouver que l'Eglise catholique. 197. La visibilité de l'Eglise, composée de pasteurs et de peuples, démontrée par les paroles de la promesse, ainsi que son gouvernement. *22*–480. L'Eglise doit toujours durer; au lieu que la Synagogue devoit finir. 496. Explication des promesses, tirée des paroles mêmes de J. C. comparée avec celle des ministres. 517. Absurdité

d'un ministre, qui soutient que ces mots *usque ad consummationem sæculi*, expriment non la fin du monde, mais la fin du siècle où vivoient les apôtres; et que ceux-ci *portæ inferi*, signifient la mort, et prouvent simplement qu'on ressuscitera. 507 et suiv. L'Eglise n'étoit pas moins visible pendant les persécutions, qu'elle l'est pendant la paix. 529. Elle l'étoit pendant la persécution de Valens et de Constance; les saints docteurs et saint Athanase, trois ans après la mort de Constance, la disoient répandue par toute la terre. 573. Les Protestans n'osent rejeter l'autorité de l'Eglise catholique et romaine dans la Confession d'Ausbourg. Luther même, quatre ans après cette Confession, reconnoissoit la vraie Eglise dans sa communion. *19*–207. L'Eglise est sainte, parce qu'elle prêche toujours la sainteté, et qu'elle renferme tous les saints dans son sein. Basnage raisonne pitoyablement, en disant qu'il faudroit au moins que tous les pasteurs fussent saints, pour pouvoir dire que l'Eglise est sainte. *22*–507 et suiv. L'Eglise étoit très-forte, très-puissante, et néanmoins très-soumise aux puissances légitimes sous Constance, sous Julien l'Apostat, sous Valens et sous Justine; en Afrique, sous la tyrannie des Vandales; en Perse, sous Sapor; parmi les Goths, sous Athanaric. *21*–355 et suiv. L'Eglise catholique, accusée par Jurieu de nier l'obligation d'aimer Dieu, condamne ceux qui tiennent cette doctrine. 141. L'Eglise ancienne, selon Jurieu, n'avoit qu'une théologie imparfaite; elle ignoroit les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, etc. 30. Elle étoit la plus malheureuse et la plus mal instruite de toutes les sociétés. 31, 32. Selon ce ministre, la foi du peuple demeuroit pure, pendant que celle de tous les docteurs étoit corrompue. *22*–162. L'Eglise catholique s'oppose, par sa constitution, à l'indifférence des religions: elle est intolérante de toutes les sectes, et ne peut, comme la Réforme, les admettre. 195, 355 et suiv. Jurieu, pour connoître les points fondamentaux, rappelle la Réforme à l'autorité de l'Eglise catholique, et dit que ce que les Chrétiens ont cru unanimement et croient encore, est fondamental. 246. L'Eglise avoue qu'il y a quelques articles principaux de la foi qu'il n'est pas permis d'ignorer; mais elle ne dit pas, comme dans la Réforme, qu'il soit permis de nier les autres points également révélés. 257.

L'Eglise est visible; aveux des Protestans. *23*–248, 383, 396 et suiv. Leurs erreurs sur la visibilité et l'infaillibilité de l'Eglise. 250 et suiv. Quoique notre doctrine sur l'Eglise diffère beaucoup de celle des Protestans, dans

la pratique, ils exigent la soumission à ce qu'elle décide; preuves qu'on en apporte. 264, 286, 334. L'Eglise nous met en main les Ecritures. 363. Et c'est en nous soumettant à son autorité que nous commençons à croire. 361, 372. Conséquence de cette doctrine. 400. L'autorité et l'unité de l'Eglise attaquée par R. Simon. *5*–96 et suiv. Etablie par un beau passage de saint Chrysostôme. 98. Par Bossuet, dans un écrit à mademoiselle de Duras. 104. Elle croit la même chose dans tous les temps et dans tous les lieux. 426. Elle croit que c'est approuver l'erreur que de ne pas s'y opposer. *33*–433 et suiv.

L'Eglise est le corps de J. C. *12*–146. Son épouse. *11*–582. Comment elle est en même temps le corps et l'épouse de J. C. *38*–386. Son union avec J. C. figurée dans le *Cantique des Cantiques*. *2*–215, 226 et suiv. Elle est mère et nourrice tout ensemble. *15*–562. Mère de tous les fidèles par son unité. *17*–580 et suiv. Sa fécondité. *38*–388. Elle est toujours jeune et toujours nouvelle. *12*–110. Comment J. C. l'a formée. *17*–116 et suiv. Combien elle diffère de la Synagogue sous le rapport des promesses. *12*–5. Avantages de l'Eglise au-dessus des sectes séparées. *11*–595. Elle est la cité où Dieu habite : son origine est céleste. *3*–180. C'est une cité dont toutes les pierres sont vivantes. *17*–409. Un édifice tiré du néant, œuvre d'une main toute-puissante. *16*–537. C'est la ville des pauvres, bâtie par J. C. *12*–4, 6. Le seul véritable temple où Dieu soit adoré en vérité : pourquoi? 544. Circonstances frappantes de son établissement. *16*–532. Elle a toujours été sur la terre. *12*–154. Elle a été étendue, sans être divisée; n'a jamais été interrompue. *17*–117 et suiv. Elle a toujours été visible. 122 et suiv. L'Eglise persécutée en naissant par les tyrans et par les Chrétiens. *14*–55. Elle est persécutée, parce qu'elle faisoit profession de la vérité. *12*–153. Toujours visible pendant les persécutions. *3*–301. Dans sa naissance, elle obéit aux princes persécuteurs. *31*–328 et suiv. Puis à Julien et aux princes hérétiques comme aux catholiques. 401, 486 et suiv. L'Eglise est étrangère sur la terre, où elle vient recueillir les enfans de Dieu. *16*–584. *17*–499. On ne cesse d'entreprendre sur ses droits. *Ibid.* Glaive que Dieu lui a mis en main. 498. L'Eglise figurée dans la personne des Israélites *15*–489. dans le Psaume XLIV. *1*–207. Et dans Marie. *15*–307. L'Eglise est inspirée de Dieu. *11*–483. Comment Dieu lui a donné le caractère de l'immortalité. *13*–653, 656. Combien l'Eglise a travaillé pour l'autorité des Rois.

361. Grande et mémorable destinée de l'Eglise. 356 et suiv. Services qu'elle exige des Rois. 358. Elle ne relève point de la puissance des hommes. *16*–585. Elle est le plus solide appui des trônes. *Ibid.* La foi est le dépôt, le trésor et le fondement de l'Eglise. *Ibid.* Nécessité de donner de l'autorité à l'Eglise, afin que J. C. règne. *13*–361. L'autorité de l'Eglise, frein de la licence. 362. *17*–443. Excès où le mépris de cette autorité a poussé les hommes. 311. L'amour de l'Eglise renferme la condamnation de toutes les erreurs. *15*–561. Double unité dans l'Eglise; l'une extérieure, l'autre invisible et spirituelle. *14*–250. Les méchans sont dans l'Eglise, comme une paille est dans le froment. 249. L'Eglise de la terre unie à celle du ciel par la charité. *17*–119 et suiv. Travaux de Louis XIV pour l'Eglise. *15*–541. L'Eglise catholique seule supérieure au saint Siége. 535. Autorité de l'Eglise d'Occident. *17*–421.

Autorité des jugemens de l'Eglise : elle a toujours exigé que les fidèles passassent des actes qui marquassent leur consentement et leur approbation expresse à ces jugemens, avec une persuasion entière et absolue dans l'intérieur. *37*–166, 167. Elle a exercé ce droit dès l'origine du christianisme. Faits qui le démontrent. 168 et suiv. 180. L'Eglise en prononçant ces jugemens agit par le commandement du Saint-Esprit. 173. Maximes et faits qui prouvent que l'Eglise n'attend pas l'aveu des hérétiques pour les condamner. 174 et suiv. L'Eglise est la plus foible société du monde, si les Chrétiens ne reconnoissent pas en elle une autorité vivante et parlante, quand ils ne sont pas d'accord sur le sens de l'Ecriture. 337. *Voy.* Autorité, Babylone, Conciles, Evêques, Pape, Pierre, Port-royal, Unité, etc.

ÉGLISE CHINOISE. Basnage, qui conteste à J. C. l'antiquité de son Eglise, l'accorde à une Eglise chinoise. Portrait de cette Eglise prétendue. *22*–528.

ÉGLISE GALLICANE. Science, force et vertus de cette Eglise. *13*–663. Sa beauté. *15*–491. Fondée par les évêques que saint Pierre et ses successeurs ont envoyés. 551. Sa gloire au second siècle. *35*–106. Opposée à l'arianisme. *15*–522. Renouvelée par les exemples et les miracles de saint Martin. *Ibid.* Son respect pour le saint Siége, qu'elle imprima dans le cœur de Clovis et des Français. 524. Elle hésite à recevoir le septième concile. *35*–149. Sa conduite toujours uniforme. *15*–545. Son zèle pour ses libertés. 549. *Voy.* Libertés. Cette Eglise croit

que les évêques reçoivent immédiatement de J. C. leur puissance. *32*–612. L'Eglise gallicane très-bien réglée. *33*–418.

ÉGLISE JUDAÏQUE. Différence des promesses qui lui sont faites, de celles que J. C. fait à son Eglise. L'une, par sa constitution, devoit finir, et l'autre ne point finir. *22*–494, 495. Basnage accuse J. C. et les apôtres de s'en être séparés. On démontre le contraire. 527. Cette Eglise a toujours été visible avant sa réprobation, même du temps de J. C. 496. Sa visibilité dans le royaume d'Israël, du temps d'Elie. 557.

ÉGLISE ROMAINE; sa primauté et sa foi. *10*–28 et suiv. Sa grandeur. *15*–500, 548. Les hérésies n'ont pu y prendre racine. Sa foi toujours celle de l'Eglise. 501 et suiv. La chaire romaine; combien célébrée par les Pères. 508 et suiv. Eglises enfantées par celle de Rome. 513 et suiv. Oracle prononcé par saint Irénée, en faveur de l'Eglise romaine. 520. Elle doit être consultée dans tous les doutes. *Ibid.* Les évêques de France se réglent sur elle pour la foi et la discipline. 524. Amour de Charlemagne pour cette Eglise. 526 et suiv. Ce qu'il fait pour sa grandeur; elle lui doit son indépendance. 529, 530. Son autorité défendue par saint Bernard. 532. D'où viennent l'affection et le respect de l'Eglise de France pour l'Eglise romaine. 547, 548. Protestation d'attachement à l'Eglise romaine; combien nous devons tenir à son unité. 550. Aveuglement des royaumes qui s'en sont séparés. 548. Ce n'est pas un petit honneur à cette Eglise que le trône le plus ancien et le plus auguste de l'univers ait été toujours le plus soumis et le plus libéral envers le saint Siége. *37*–192. Au milieu des pensées humaines, l'œuvre de Dieu s'accomplit, et la foi romaine, révérée dans tous les siècles, subsiste. *38*–16.

Le ministre Ferry avoue qu'on pouvoit se sauver dans l'Eglise romaine avant l'an 1543. Conclusion qu'en tire Bossuet. *23*–23 et suiv. Ce n'est pas à la seule Eglise de Rome que convient le titre de Catholique : pourquoi on le lui donne. 27. Si l'on pouvoit se sauver en l'Eglise romaine en 1543 on le peut encore; on le démontre en prouvant que nous n'avons pas varié dans notre doctrine, ni les Protestans dans leurs fausses imputations. 28 et suiv. 38 et suiv. Il n'y a aucune différence entre la doctrine des anciens Catholiques et la nôtre. 40, 60 et suiv. Sa doctrine sur la rédemption du genre humain. 70. Sur la

justification. 69. Elle relève la gloire de J. C. 99. Sa doctrine sur la justification par les œuvres. 116. On ne peut se sauver hors de cette Eglise. 165. Ni s'enséparer sans être schismatique. *Ibid.* Elle a toujours été la véritable Eglise. 168 et suiv. Elle est le centre de l'unité catholique. 190. Elle est infaillible. Ce n'est que dans son unité que se trouve la vérité. 198. L'Eglise romaine reconnue véritable par Grotius. *4*–502.

En quel sens l'Eglise de Rome persévère invariablement dans la foi. *32*–515 et suiv. Son indéfectibilité reconnue par les anciens Scolastiques. 466 et suiv. En quel sens elle a une autorité souveraine. 593 et suiv. Son exactitude à observer les canons et à les faire observer aux autres. 293 et suiv. Les Eglises d'Afrique, de France, d'Espagne et autres, ordonnoient autrefois leurs évêques sans recourir à Rome. 621.

ÉGLISES PROTESTANTES. La cause de leurs variations est de n'avoir pas connu l'autorité de l'Eglise catholique. *20*–449. La Confession d'Ausbourg reconnoît la visibilité de l'Eglise. 451. L'Apologie de la Confession d'Ausbourg confirme le dogme de la visibilité de l'Eglise. Elle contredit par-là les reproches d'idolâtrie et de sacrilége que les Réformateurs faisoient sans cesse à l'Eglise romaine. 454, 455. La perpétuelle visibilité de l'Eglise confirmée de nouveau dans les articles de Smalcalde, et dans les Confessions de foi Saxonique, de Virtemberg, de Bohême, de Strasbourg, de Bâle, etc. 457 et suiv. Les Protestans ont recours à une Eglise invisible, parce que, de l'aveu de Jurieu, ils n'en pouvoient trouver une visible de leur croyance. 461, 462. La Confession Belgique s'exprime comme les autres sur la visibilité, mais se prépare une échappatoire; l'Anglicane est pleine d'équivoques, et celle d'Ecosse de contradictions. 463, 464. La Confession de foi calvinienne suppose toujours l'Eglise visible. Elle exclut l'Eglise romaine du titre de vraie Eglise, et élude la question : Où étoit l'Eglise avant la Réforme? 468, 469. Différens synodes proposent de retoucher les articles omis dans la Confession, et se déterminent à la fin à ne pas traiter davantage la matière de l'Eglise. 471 et suiv. Les argumens des Réformateurs contre l'autorité de l'Eglise, sont résolus par les ministres eux-mêmes. 603. Les Réformés n'ont pour eux ni l'Eglise visible, ni l'Eglise invisible, puisqu'ils ne peuvent nommer, non sept mille hommes cachés, mais même un seul qui pensât comme eux, et qu'ils sont convaincus d'avoir

innové contre toute l'Eglise et contre eux-mêmes. *22*-559. Les synodes de Gap et de la Rochelle, embarrassés de ce que l'Eglise invisible avoit été oubliée dans la Confession de foi calvinienne. *20*-471, 472.

EGYPTIENS. Leur commencement. *35*-13. Ils s'établissent dans la Grèce. 18, 20. Ils reçoivent les Grecs dans leur pays. 35. Ils étoient graves et sérieux. 452. Leur principale occupation étoit l'étude des lois et de la sagesse. 453. Leurs mœurs. *Ibid* et suiv. Leur industrie et leurs grands édifices. 461 et suiv. Leurs conquêtes sous Sésostris. 471. Ils sont assujettis par Sabacon. 473; et par Cambyse. 474. Leur histoire est incertaine jusqu'à Psammitique. 49.

ÉGYPTIENS, Grecs et Romains; leur aveuglement avant la venue de J. C. *14*-342.

ÉKARD, Dominicain. Ses erreurs, fort approchantes du Quiétisme, condamnées par Jean XXII. *42*-4.

ÉLÉVATION (l') de l'Eucharistie ôtée par Carlostad à Vitemberg, et retenue par Luther, en dépit de Carlostad. *19*-87, 89, 198, 199. Détruite, et pourtant jugée irrépréhensible par Luther. 334 et suiv.

ÉLÉVATIONS à Dieu sur tous les Mystères de la religion chrétienne. Tom. *8*.

ÉLIPAND, évêque de Tolède, fait J. C. fils adoptif de Dieu : sa condamnation. *33*-59 et suiv.

ÉLISABETH, mère de saint Jean-Baptiste. Son cri et son humble étonnement à la vue de la sainte Vierge. *8*-331 et suiv. *15*-264. Ce que représentoit sa vieillesse. 305.

ÉLISABETH, reine d'Angleterre, a du scrupule de prendre le titre de chef de l'Eglise anglicane. *19*-443. *Voy.* BIENS, RÉFORMATION ANGLICANE.

ÉLOQUENCE (l') ne doit paroître dans les discours chrétiens qu'à la suite de la sagesse. *12*-329 et suiv. Caractère de l'éloquence chrétienne. *17*-574 et suiv. *Voy.* PRÉDICATEURS.

ÉLUS, prédestinés. A quelle marque on les reconnoît. *3*-179, 236, 237. Leur petit nombre, rappelé souvent dans l'Evangile. *9*-216. Ils sont entre les mains de J. C. 464. Ils sont tirés du monde par le Père. *10*-216. Sauvés et instruits par le Fils. 213, 218. Comment le Père les donne au Fils. 220. Jésus prie pour eux. 224, 231; et

demande la charité. 232, 258. Il leur fait part de sa gloire. 268. Il veut qu'ils soient consommés en un. 271; et qu'ils partagent sa gloire dans le ciel. 273. Ils sont aimés de Dieu en J. C. 280. Les élus, déjà séparés dans la prédestination éternelle, même au milieu de la contagion du siècle. *11*-618. Avec quel ordre Dieu procède dans le renouvellement de ses élus. *13*-571 et suiv. Leur force se perfectionne dans l'infirmité. 583, 625. Dieu remue le ciel et la terre pour les enfanter et les sauver. *17*-359. Comment ils sont dans l'Eglise. *38*-381. Les élus, de l'aveu de Claude et de Jurieu, se sauvoient, avant la Réforme, dans la communion de l'Eglise romaine. *20*-455 et suiv. Les élus font partie des appelés. Fausse doctrine de Basnage, qui fait des élus, le lien de l'Eglise, et le moyen de faire durer le ministère; en quoi il contredit saint Paul. *22*-572, 573. Il trouve, dans la promesse, la durée de l'Eglise par les élus, qui n'y est pas; et n'y trouve pas cette durée par les pasteurs, qui y est. 535. *Voy.* Prédestinés.

EMPEREURS. Conduite qu'ils ont tenue à l'égard des nouveaux convertis dans les premiers siècles. *38*-106. Les lois qu'ils ont portées à leur sujet, sont les sources où l'on doit connoître quel étoit leur pouvoir, et jusqu'où ils avoient été. 107.

EMPIRES. Leurs révolutions sont réglées par la Providence. *35*-440. Ces révolutions ont des causes que les princes doivent étudier. 447. Cause des mutations des Empires. *17*-308. Les Empires et les monarchies, présent de peu d'importance aux yeux de Dieu. *12*-416.

L'Empire est transféré des Grecs aux Français et à Charlemagne, par les Romains, et non par les papes. *31*-535 et suiv. Il est transféré des Français aux Allemands par la même autorité. 553 et suiv. Sur quel fondement les papes croyoient avoir un droit sur l'Empire et les empereurs d'Allemagne. *32*-32 et suiv. *Voy.* Sacerdoce.

EMPLOIS : comment on s'y engage. *15*-628. Illusion de l'élévation aux emplois relevés. *39*-311.

ENDURCISSEMENT dans le péché. Ce que c'est. *5*-601. Il est la peine des péchés précédens. 602. C'est de la part de Dieu plus qu'une simple permission du péché; pourquoi? 605; comment? 600.

ENFANCE. Caractères particuliers du mystère de la sainte enfance de J. C. *11*-434.

ENFANS. Avec quelle sorte d'égalité la nature a partagé l'amour des enfans entre le père et la mère : qui sont ceux qui manquent d'amour pour leurs enfans. *13*–210 et suiv. Les enfans des fidèles naissent dans la grâce, que le baptême ne fait que sceller en eux, selon Calvin; ce qui emporte la prédestination de toute la postérité d'un fidèle. *19*–559, 561. Le synode de Dordrect décide que tous les enfans des fidèles sont saints et sauvés. *20*–383. Enfans morts sans baptême. *Voy.* SFONDRATE.

ENFANS de Babylone (les trois). Leur cantique expliqué. *1*–552.

ENFANTEMENT. Quel est le sens de saint Jean, dans cet enfantement douloureux qu'il attribue à la sainte Vierge. *15*–253. Deux enfantemens en Marie. 480.

ENFER. En quoi il consiste. *11*–387. *14*–252. Caractère propre de l'enfer : deux sortes de feux dans les divines Écritures; l'un qui purifie, l'autre qui consume; d'où leur vient cette différence. *13*–341. Comment Job nous le représente. *14*–252. *Voy.* PEINE.

ENNEMIS. Comment nous devons nous comporter à leur égard. *12*–134. Prier pour nos ennemis. 139, 144. Pardon des ennemis. *15*–594. Trois sortes d'ennemis auxquels le pécheur a mérité d'être livré par son crime. *13*–408.

ENNODIUS, diacre, puis évêque de Pavie, publie l'apologie du pape Symmaque. *33*–227, 228.

ENTENDEMENT. Sa définition, ses opérations. *34*–87 et suiv. Actes de l'entendement joints aux sensations : comment on les distingue. 92. En quoi l'entendement diffère de l'imagination. 96. Comment ils s'aident et s'embarrassent mutuellement. 98. Actes particuliers de l'intelligence. 102. Combien l'homme doit le cultiver. En quoi consiste sa perfection. 113. Sa perfection au-dessus des sens 119. L'intelligence n'est attachée par elle-même à aucun organe ni à aucun mouvement du corps. 223. Elle en dépend par accident. 226. Elle a pour objet des vérités éternelles. 279, 362. Ce que c'est qu'un bon entendement, et ses avantages. *12*–28.

ENVIE. Sa nature et ses effets. *12*–673. La plus noire, la plus basse de toutes les passions; première cause de toutes les indignités qu'on fit souffrir à J. C. *13*–513. Elle est la passion la plus juste et la plus injuste. *14*–208.

ÉPAMINONDAS, Thébain, se signale par son équité, par ses victoires. *35*–65.

ÉPHÈSE (concile d'), troisième général. Il examine l'affaire de Nestorius, déjà condamné par le pape saint Célestin. *31*–130. *32*–437 et suiv. Il ne demande pas la confirmation de ses décrets. 575. Il tient les Pélagiens pour hérétiques, comme déjà jugés par le Pape. *33*–15. L'histoire de ce concile est défigurée par l'abbé Dupin, pour affoiblir l'autorité du Pape. *30*–520; à qui il refuse la présidence des conciles. 532, 539. Ensuite pour insulter le concile même. 544. Fausses idées que Dupin donne de ce concile. 548. Saint Cyrille rendu suspect. 549. Saint Flavien accusé dans ses intentions. 551. Objections entassées. 553. Réponses décisives omises. 556. Déguisement en faveur des partisans de Nestorius. 564. Outrageantes objections contre le concile, demeurées sans réponse. 567. Les *douze Chapitres* de saint Cyrille approuvés par le concile. 607. Ce concile, selon Jurieu, établit l'idolâtrie dans l'Eglise, en nommant la sainte Vierge mère de Dieu. *22*–263. *Voy.* JURIEU.

Le *brigandage* d'Ephèse, annullé comme tenu sans le pape saint Léon. *31*–170. *32*–577. *Voy.* DIOSCORE.

ÉPICURIENS. Leur doctrine contre la Providence. *14*–29.

ÉPIPHANIE. Explication du mystère de cette fête. *6*–222. Elévations sur ce mystère. *8*–390 et suiv. Pensées pieuses sur le même sujet. *15*–555. C'est la fête de la foi. *38*–519.

ÉPISCOPAT. Son unité. *15*–508 et suiv. En quoi consiste sa dignité. *17*–581. Il est tout entier dans le plus grand péril, lorsque le chef des évêques est attaqué. 524. En quel sens il vient de Pierre : témoignages des Pères. *32*–606 et suiv.

ÉPISCOPIUS (Simon), professeur en théologie à Leyde, paroît à la tête des Arminiens ou Remontrans, au synode de Dordrect. *20*–364. Il engage les Arminiens dans le socinianisme. *4*–466. Regarde les prophéties comme des allégories. 474. En rejetant la preuve des prophéties, il ne fait que répéter ce qu'ont dit les Marcionites. *5*–185; et se mettre en opposition avec les Chrétiens de la primitive Eglise. 187 et suiv. C'est un interprète infidèle du nouveau Testament. *4*–325, 352.

ÉPOQUE : ce que signifie ce mot. *35*-6. Division de l'histoire ancienne, en douze époques. 7.

ÉPOUX. Comment J. C. est l'époux des ames dans l'oraison. *14*-568 et suiv. Il est l'époux des vierges : à quelles conditions. *17*-161 et suiv. Manières admirables dont le céleste époux tourmente les ames. *38*-522. Comment il s'unit avec elles. 681. Son avénement dans les ames. 551. Comment lui plaire. 568. Manière de l'attendre. 592. N'avoir d'autres vues que de lui plaire. 709, 729, 750. Etat de l'épouse qui soupire après le divin époux. *38*-509. Epouse de J. C. ce qu'elle lui apporte en dot. 576.

ÉPREUVES (les) dans la vie spirituelle, expliquées en la personne de Job. *27*-412 et suiv. Par David. 416. Erreurs sur leur durée et leur usage. *28*-577. Funestes conséquences qui s'en suivent. *29*-427. L'épreuve produit l'espérance, selon saint Paul. *14*-386. Deux genres d'épreuves : l'épreuve de la pauvreté, l'épreuve de l'abondance. *Ibid.* Epreuves de l'eau, du fer chaud, etc. appelées autrefois *le jugement de Dieu*. *31*-561.

ÉQUIVOQUES (les) en matière de foi sont de l'esprit de la nouvelle Réforme. *19*-244. Equivoques de Bucer et des Sacramentaires sur l'Eucharistie. 226, 239. Equivoques des Calvinistes au colloque de Poissy sur le même sujet. 619 et suiv. Sentimens de Pierre Martyr, Florentin, sur ces équivoques. 623. Equivoques des Manichéens d'Allemagne. *20*-105, 106.

ERASME objecte à Luther le consentement de tous les Pères sur le libre-arbitre. *19*-71, 72. Il est choqué des emportemens de ce réformateur, dont il peint le caractère. 84. Luther tâche de l'attirer à son parti par des flatteries basses. Erasme écrit contre le livre *du Serf-arbitre* de Luther. 99. Il se moque des mariages des ministres réformés, et de celui de Luther. *Ibid.* et 112, 113. Il exhortoit les Réformés à commencer par s'accorder entre eux, avant de vouloir faire la loi aux autres. 137. Selon lui, le monde opiniâtre et endurci avoit besoin d'un maître aussi rude que Luther pour le corriger. Son témoignage sur le déréglement des mœurs des prétendus Réformés. 280 et suiv. Audacieuse critique d'Erasme sur saint Augustin, soutenue par R. Simon. *5*-168.

ERMANGARD appelle Vaudois toutes les sectes séparées de Rome depuis le onzième siècle, et même les Albigeois ou Manichéens. *20*-118.

ERREURS. Plus elles viennent de haut, plus le coup qui doit les frapper doit être fort. *38*–30.

ESAÜ est supplanté par Jacob. *35*–16, 186. Il est le père des Iduméens. 16. Quel est le sens de ce passage qu'Esaü est haï de Dieu, tandis que Jacob en est aimé. *4*–325 et suiv. 434 et suiv.

ESDRAS réforme les abus en Judée. *35*–58. Met en ordre les livres saints. 59, 236. Il est impossible qu'il en soit l'auteur. 404 et suiv.

ESPAGNE. Elle obéit aux Carthaginois. *35*–75. Les Romains la soumettent. 77. Les Vandales s'y répandent. 124. Les Goths s'y établissent. 125. Les débauches du roi Rodrigue la font livrer aux Maures, qui y persécutent l'Eglise. 141. Pélage remporte sur eux une victoire signalée, et fonde un nouveau royaume. 142. Alphonse le Catholique l'augmente par ses victoires. 144. Alphonse le Chaste affranchit l'Espagne d'un infâme tribut, et signale sa valeur. 151.

ESPÈCES. *Voy.* COMMUNION.

ESPÉRANCE. En quoi consiste cette vertu. *6*–123 et suiv. Définition de l'espérance chrétienne. *39*–421. Sa nécessité. *7*–286. Elle est autant d'obligation que la foi. *38*–633. Elle doit être notre guide. *39*–328, 511. Toujours espérer en Dieu. *38*–646.

L'espérance supprimée par les Quiétistes. *27*–121, 122. Point de perfection qui exclue cette vertu. *28*–101, 316, 475. Ce n'est pas être mercenaire que de s'exciter par le motif de la récompense. 302. L'espérance détruite par les nouveaux Mystiques. 250, 421. *29*–459 et suiv. L'espérance regarde Dieu comme un bien absent, la charité comme présent. *28*–514 et suiv. Elle est toujours intéressée. 558. La vue de la récompense constitue son essence, et est également proposée à tous. 605, 607. C'est un vice de se proposer la récompense comme fin dernière. 614, 616 et suiv. *29*–441. L'espérance chrétienne doit être rapportée à la gloire de Dieu. *28*–612, 618. Abus de supposer à l'espérance chrétienne un autre motif que celui de la récompense. 620. Pourquoi on dit qu'il est permis d'agir pour la récompense. 623. Sylvius fait une obligation d'agir en cette vue. 625. La perfection consiste à rapporter la récompense à la gloire de Dieu. 627. Aimer Dieu comme récompense, c'est l'aimer pour l'amour de lui-même. 642. Erreur d'admettre une espé-

rance naturelle, outre la surnaturelle. 755, 744. *29*–442. Différence de l'espérance d'avec la charité. 57, 275, 280. Est-il vrai que l'espérance soit imparfaite de sa nature. 280. Passages de saint Chrysostôme et de saint Ambroise, sur les désirs du salut, mal entendus. 341. L'espérance ne peut être suppléée par la charité. 399. Fénélon appelle l'espérance une vertu surnaturelle, et la désavoue ensuite pour telle. *30*–229. Il est permis d'agir en vue de la récompense. 234. Erreur de M. de Cambrai à ce sujet, bien réfutée. 238. Le nouveau systême de ce prélat va à renverser toute la théologie. 243.

Les Psaumes fournissent des motifs de cette vertu. *1*–17, 19. L'espérance est l'adoucissement de nos maux, la preuve de nos besoins. *12*–86. Elle peut rester après la perte de la vie; en quel sens. *11*–387. Espérance de la joie de l'immortalité bienheureuse; consolation que Dieu donne à ses serviteurs qui souffrent. *14*–51. Espérance du siècle. *16*–469. En quoi elle diffère de celle des enfans de Dieu. *Ibid.* et suiv. De toutes les passions la plus charmante. 332.

ESPRIT. Ses trois opérations. *34*–103. Combien les passions dérèglent ses jugemens. 115 et suiv. Dangers que court un prince qui laisse engourdir son esprit. 54 et suiv. *Voy.* Ame, Entendement.

L'esprit de J. C. est un esprit vigoureux qui se nourrit de douleurs et fait ses délices des afflictions. *13*–322. Quelle est la cause de cette affliction dont parle l'apôtre. 137 et suiv. Esprit séducteur; son pouvoir sur l'homme. 143 et suiv. Esprit de force; premier caractère des hommes spirituels. *14*–195. Esprit de force et de charité. 167. Esprit du christianisme. 167, 196. Esprit du monde, combien opposé à la charité. *15*–588.

ESPRIT SAINT. Sa divinité. *4*–616. Sa procession du Père et du Fils. *8*–47 et suiv. Il est le véritable consolateur. *10*–93. Ses opérations dans les saintes ames. 96. Il est leur maître intérieur. 106. Il convainc le monde d'incrédulité : 164; d'injustice : 170; et d'iniquité dans son jugement. 172. Il enseigne toute vérité. 174. Il est égal au Fils par ses œuvres : 176; par sa science : 177; par son origine. 179. Il est vrai Dieu. 299. Merveilles opérées par le Saint-Esprit dans l'Eglise naissante. *6*–253. Son opération perpétuelle dans l'Eglise. 254. Acte de foi envers le Saint-Esprit. 256. Manière de recevoir les dons du Saint-Esprit. *39*–523. Comment il nous en-

seigne

seigne au dedans. 537. Pourquoi les églises grecque et latine, par leurs liturgies, attribuent au Saint-Esprit le changement du pain et du vin dans le saint sacrifice. *24*–508 et suiv.

ESPRITS (beaux); leur commerce de louanges; leur vanité. *12*–369. Portrait d'un bel esprit, d'un philosophe. *10*–397. Comment Dieu récompense et punit tout ensemble la gloire du bel esprit. 403.

ESTRÉES (César d') cardinal, offre de revoir lui-même la traduction italienne de l'*Exposition*. *37*–40. Bossuet lui fait connoître des difficultés qu'on avoit proposées sur quelques endroits de son sermon prononcé à l'ouverture de l'Assemblée de 1682; les motifs qui l'ont dirigé; et combien les Romains seroient peu fondés à s'en plaindre. 242.

ETAT. Il faut le servir comme le prince l'entend. *36*–253. Les ennemis publics seuls séparent l'intérêt du prince de l'intérêt de l'Etat. 254. Il n'y a jamais eu d'Etat sans religion. 296. Un Etat florissant est riche en or et en argent. 530. *Voy*. EMPIRES, RELIGION.

ETAT RELIGIEUX. Son origine. *14*–427 et suiv. Ses obligations. 431, 512, 527. Comment l'amour-propre se dédommage des sacrifices qu'il y fait. 433. *Voy*. RELIGIEUSES, SILENCE.

ETATS-GÉNÉRAUX de 1614. Article du tiers-Etat touchant la puissance de l'Eglise sur le temporel : le clergé et la noblesse s'y opposent. *32*–56 et suiv.

ÉTERNITÉ (l'), digne objet du cœur de l'homme. *12*–643. *17*–482, 514. Les vérités de l'éternité sont bien établies. 370. Eternité de la peine du péché. *15*–585. Elle est fondée en justice. *38*–42, 43. Saint Justin et saint Irénée faussement allégués par l'abbé Dupin contre ce dogme. *30*–483. *Voy*. PÉCHÉ, PEINE, TEMPS.

ETHIOPIENS; leur caractère; force de leurs corps : conseil que leur roi donne à Cambyse. *35*–450 et suiv. Les Ethiopiens, qui ajoutent la circoncision aux sacremens de l'Eglise, sont sauvés par le ministre Jurieu. *20*–501.

ETIENNE (S.) premier martyr : comment il a été vengé de Saul, son ennemi. *12*–142.

ÉTIENNE (S.) pape. Sa dispute avec saint Cyprien, au sujet du baptême des hérétiques. *33*–16 et suiv. Il est accusé injustement par l'abbé Dupin. *30*–500.

ÉTIENNE II fait des réponses inexactes à plusieurs consultations. *33*–118, 119, 624.

ÉTIENNE III a recours à Pepin, roi de France, contre les Lombards; et obéit en même temps à Constantin Copronyme. *31*–481, 482.

ÉTIENNE VII, intrus, fait jeter dans le Tibre le cadavre du pape Formose. *33*–92.

ÉTIENNE, évêque d'Halberstat, et autres, dans le onzième siècle, croient qu'un Roi excommunié, est par-là même déposé. *31*–587.

ÊTRE : il y a quelque chose qui est éternellement. *34*–282. *Voy*. DIEU.

EUCHARISTIE. En quoi consiste ce sacrement, et comment il faut le recevoir. *6*–33, 183, 507. Pourquoi institué. 508. Figuré par le sacrifice de Melchisédech. *8*–209. C'est le mémorial de la mort du Sauveur. *9*–504. *13*–529. Son institution. 517. Fruit de l'Eucharistie. 521. Elle est le gage de la rémission des péchés. *9*–529. J. C. avoit promis de nous donner sa chair et son sang. 536 et suiv. La foi donne l'intelligence de ce mystère. 541. Vie éternelle fruit de l'Eucharistie. 542. Désir insatiable de l'Eucharistie. 546. Présence réelle du corps et du sang de J. C. dans l'Eucharistie. 551, 554, 558, 560, 567. Scandale des disciples. 569. Quel en est le sujet. 571. Incrédulité des Capharnaïtes : 575; et même de plusieurs disciples. 583. Sommaire de la doctrine de l'Eucharistie. 605. Ce sacrement est la force de l'ame et du corps. 609. Le viatique des mourans. 610 et suiv. Figure de la joie du banquet éternel. 614 et suiv. En quoi semblable à l'ancienne Pâque. 618. En quoi elle nous apprend à sanctifier la nourriture du corps. 620. Adoration, exposition, réserve de l'Eucharistie. 627. L'Eucharistie considérée comme sacrifice. 631. Simplicité et grandeur de ce sacrifice. 637. L'Eucharistie est le sang du nouveau Testament. 645 et suiv. Le nouveau Testament même. 648.

Nécessité de l'Eucharistie. *5*–38. Nécessité non absolue. 40, 43 et suiv. 47 et suiv. Mais seulement de précepte. 50. Pourquoi les Pères n'ont pas toujours exprimé cette distinction. 53. Le chapitre VI de saint Jean doit s'entendre de l'Eucharistie. 56. Rapports de l'Eucharistie avec la parole de Dieu. *12*–330. Dans ce mystère tous nos sens nous trompent. 309. Combien J. C. est admirable dans l'Eucharistie. *38*–519. Ses dispositions dans ce sacrement.

39–376. Ce qu'il y opère. *38*–533, 626. L'Eucharistie est la chose sainte des Chrétiens. *10*–556. C'est une grâce qui confond. *38*–467. Quelle est sa vertu. 533. La fréquentation de ce sacrement doit être réglée par l'obéissance. 544. Dispositions où l'on doit être en présence du saint Sacrement. 643. Instruction sur la fête du saint Sacrement. *6*–258.

La présence réelle est solidement établie par les paroles de l'institution; mieux encore par l'intention du Sauveur dans l'institution de ce mystère. *18*–107. Ces paroles, *Ceci est mon corps*, ne peuvent être entendues dans un sens figuré; doctrine des Calvinistes sur la réalité; changemens qu'ils y ont faits. Combien elle est inintelligible. 110 et suiv. L'Eucharistie est la controverse la plus importante entre les Catholiques et les Protestans. Aveux des Luthériens et des Calvinistes sur ce sujet; conséquences qu'en tire Bossuet. 135 et suiv. Dans tous les mystères, et surtout dans celui de l'Eucharistie, l'on doit imposer silence au sens humain pour n'écouter que Dieu. 313 et suiv. La doctrine des Réformés favorise les Sociniens. 317. Abus de ces paroles, *Tout est consommé*. 328. La doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie est plus conforme à l'Ecriture; celle des Réformés plus accommodée aux sens. 335. Embarras où se trouvent les Protestans pour expliquer leur doctrine. 339. La force de la vérité les contraint à user d'expressions qui nous favorisent. 351. La doctrine de l'Eucharistie ne fait pas Dieu trompeur. 395. Si J. C. est réellement présent, il doit être adoré. Discussions sur le sens littéral et figuré 461. Vaines objections d'un auteur anonyme contre ce qu'avoit dit Bossuet dans l'*Exposition* : il développe ce qu'il avoit déjà énoncé ailleurs. 469 et suiv. L'institution de l'Eucharistie est un gage de l'amour du Sauveur. 489. Tout ce que les Protestans nous objectent sur ce point favorise le socinianisme, et tend à détruire tous les mystères. 493. Comment il faut traduire ces paroles de l'institution : *Hoc est corpus meum*. *4*–535.

Ce que Luther pensoit de l'Eucharistie. *19*–79. Ce qu'on en a toujours cru dans l'Eglise. *Ibid.* Comment les noms de *pain* et de *vin* peuvent entrer dans l'Eucharistie après la consécration. Deux règles tirées de l'Ecriture. 130 et suiv. Pourquoi on se sert du mot de *substance* dans l'Eucharistie. 160. Comment l'oblation de l'Eucharistie profite à tout le monde. 203, 204. Equivoques des Sacramentaires sur l'Eucharistie. 237, 241 et suiv. Com-

ment la présence du corps de J. C. en l'Eucharistie est spirituelle. 226 et suiv. S'il faut admettre une présence locale dans l'Eucharistie. 228. Comment l'Eucharistie est un signe. 230. Si la présence du corps de J. C. est durable dans l'Eucharistie. 246 et suiv. Doctrine de l'Eglise catholique sur l'Eucharistie, confirmée par Henri VIII. 428, 436. Ce que les Suisses ou les Zuingliens croient de l'Eucharistie. 20–72. Eucharistie particulière et abominable des Manichéens. 96. Jean Hus a cru, sur l'Eucharistie, tout ce qu'en croit l'Eglise romaine. 217, 218. Les Calvinistes entraînés dans les principes sociniens par leur opinion sur l'Eucharistie. 22–206 et suiv. Doctrine de la présence réelle dans l'Eucharistie. Peut-on dire que les Luthériens ne la croient pas nécessaire. 230 et suiv.

La forme de ce sacrement changée par les Protestans. 24–50 et suiv. La tradition seule nous en indique le ministre. 56. Réserve de l'Eucharistie sous la seule espèce du pain. 125. Il étoit d'usage de la donner à tous les malades, quoique les vies des saints n'en disent souvent rien. 303. Même aux petits enfants, sous la seule espèce du vin. 309. Cependant ce sacrement n'a jamais été cru nécessaire de nécessité de moyen. 343 et suiv. Comment dans ce saint sacrifice J. C. est divisé et ne l'est pas. 516. Comment il s'offre tous les jours sur nos autels. 520 et suiv. L'Eucharistie est ensemble un sacrement et un sacrifice. 544 et suiv. L'adoration lui est due. 557. Preuves tirées de la liturgie grecque et du sacrifice des Présanctifiés : 558 et suiv. des prières adressées à J. C. présent : 562; des passages de saint Ambroise et de saint Augustin : 569 et suiv. de l'Ordre romain et des anciens Sacramentaires. 572. L'adoration inséparable de la foi de la présence réelle. 565. L'adoration extérieure reconnue dans l'Eglise grecque par les ministres mêmes. 567. A quel moment se faisoit l'adoration dans l'ancienne Eglise. 575. Le signe et la vérité joints ensemble dans l'Eucharistie. 597.

L'Eucharistie est reconnue comme sacrifice par un Protestant même. 25–276 et suiv. 326 et suiv. De l'adoration qui lui est due. 298, 341, 384, 435, 514. 26–38. Présence réelle hors l'usage reconnue par plusieurs Protestans. 36, 434, 512. Résultat d'une controverse entre quelques religieux et Molanus, sur l'Eucharistie. 510, 514. Jugement de Bossuet sur ce résultat. 520, 524. *Voy.* Communion, Messe, Présence réelle.

EUDAMIDAS, philosophe de Corinthe, ne laissant

pas en mourant de quoi entretenir sa famille, s'avisa de léguer, par son testament, le soin de sa femme et de ses enfans au plus intime de ses amis. *15*–463.

EUGÈNE III, pape, disciple de saint Bernard, qui lui adresse son livre *de la Considération*, pour l'instruire touchant le gouvernement de l'Eglise, et sa conduite particulière. *31*–637 et suiv.

EUGÈNE IV. Différends de ce Pape avec le concile de Bâle. *32*–273 et suiv. Il est déposé à Bâle : la plus grande partie de l'Eglise continue à lui obéir. 328 et suiv. Il reconnoît que dans les questions qui peuvent troubler considérablement l'Eglise, on doit s'en tenir à la décision du concile, plutôt qu'à celle du Pape. *33*–532. Sa mort. *32*–337.

EUTRAPÉLIE. Ce qu'Aristote et saint Thomas ont entendu par ce mot. *37*–601. Aristote combattu par saint Chrysostôme, 602.

EUTYCHÈS. Son hérésie. *35*–127. Condamné par saint Flavien, son évêque, il appelle au pape saint Léon. *32*–459. Il est condamné au concile de Chalcédoine. *35*–128. Ses sectateurs mis par Jurieu au nombre des sociétés vivantes, quoiqu'ils ruinent le fondement de la foi. *21*–156. *Voy.* CHALCÉDOINE, LÉON.

ÉVANGILE. C'est la loi ancienne expliquée. *11*–587, 599. Combien salutaire la sévérité de l'Evangile. *12*–450. Force et vigueur de ses préceptes. 43. Voie des passions, plus pénible que celle de l'Evangile. 46. Comment les Chrétiens écoutent l'Evangile. 521 et suiv. L'Evangile acquiert une grande autorité dans la condamnation du Sauveur. *13*–270. Il apprend aux Chrétiens à être modestes, tranquilles, respectueux envers les puissances, à donner leur sang, et non à répandre celui des autres. *19*–76. La prédication de l'Evangile par toute la terre prouvée par les promesses. *22*–481. Il ne faut ni diminuer ni surcharger le joug de l'Evangile. *17*–621 et suiv.

ÉVE. Sa création. *8*–120 et suiv. Le démon prend la figure du serpent pour la séduire. 133 et suiv. Il l'attaque avant Adam. 136. Il s'adresse à elle comme à la plus foible. *35*–167. Comment il s'y prend. *8*–138. Réponse d'Eve, réplique de Satan. 140. Eve succombe. 141. *35*–168. Elle s'aperçoit de sa nudité. *8*–144. Elle augmente son crime en cherchant des excuses. 151. Son supplice 153. Dieu lui fait voir le supplice de son ennemi vaincu,

et lui promet un Sauveur. *35*–170. Eve commence l'ouvrage de notre corruption. *15*–238, 248. Rapports qui se trouvent entre Eve et Marie. *8*–193. *13*–226. *15*–238, 248, 466, 480.

ÉVÊQUES. Ils sont institués en la personne des apôtres. *32*–457 et suiv. Soumis au Pape de droit divin, sont d'un ordre égal au sien. 612 et suiv. *33*–152. Sont seuls membres nécessaires des conciles. 264. Mystère de l'unité ecclésiastique en leurs personnes. *17*–581. Ils ont le pouvoir de corriger les hérétiques. *33*–9 Leur crédit dans les affaires temporelles dès les premiers siècles. *31*–537. Sur quoi est fondé leur pouvoir de juger la doctrine. *37*–249. Distinction à faire entre ce pouvoir et la puissance de juger leurs confrères en première instance. *Ibid.* et suiv. L'autorité des évêques est méprisée par les Protestans. *19*–271 et suiv. Mélancton veut qu'on reconnoisse les évêques. 297. Ceux qui fondèrent les Eglises des Gaules furent envoyés par saint Pierre et par ses successeurs. *15*–520. Les évêques d'Angleterre souscrivent aux décisions de Henri VIII. *19*–430. Ils prennent de nouvelles commissions d'Edouard VI. 466. Ils n'ont aucune part aux affaires de la religion. 467. Leur fermeté pour ne vouloir pas souscrire à la primauté d'Elisabeth. *20*–15, 23. Les décisions de foi réservées à l'autorité royale par les évêques protestans d'Angleterre. 19, 20. Le titre d'évêque universel est rejeté par saint Grégoire le Grand. *19*–463. Quel soin doit mettre le prince à bien choisir les évêques. *36*–360. *Voy.* Eglise, Episcopat, Pape, etc.

EXAMEN. Les Protestans ont été forcés d'avouer que chaque particulier pouvoit examiner après la décision de toute l'Eglise, des apôtres, et même de J. C. *23*–350 et suiv. *Voy.* Claude, Conférence. Les Catholiques n'examinent plus après que l'Eglise a parlé : pourquoi. 356.

Examen de conscience; quel il doit être. Les moyens de le bien faire. *12*–294 et suiv.

EXCIDIO (*de*) *Babylonis apud sanctum Joannem, demonstrationes adversùs Samuelem Verensfelsium.* *4*–1.

EXCOMMUNICATION. Sa définition selon les synodes protestans, et selon le bon sens. Autre qu'en donne Jurieu. *20*–506. Effets de l'excommunication : en quoi consiste la loi d'éviter les excommuniés. *31*–341 et suiv. Cette défense n'est que de droit ecclésiastique. 365

et suiv. L'excommunication n'ôte pas les droits civils. 229 et suiv. 368.

Excommunications portées contre celles qui entrent dans les monastères de filles. *39*–129.

EXEMPTIONS des monastères, modérées par les conciles de Vienne et de Trente. *7*–83 et suiv.

EXERCICE journalier pour faire en esprit de foi toutes ses actions. *10*–469 et suiv. *Exercice pour entendre la sainte Messe.* 493.

EXORCISMES. Pourquoi l'Eglise exorcise les eaux baptismales. *12*–183 et suiv.

EXPÉRIENCE (l') nous fait connoître que nous sommes libres *34*–373. Utilité de l'expérience dans le gouvernement. *36*–217. Les expériences sont dangereuses et sujettes à illusion en matière d'oraison. *27*–28 et suiv. Il en faut juger par la règle de la foi. *28*–548. *Voy.* DIRECTEURS.

EXPLICATION de la prophétie d'Isaïe, sur l'enfantement de la sainte Vierge, et du Psaume XXI. *3*–1. *Voy.* ISAÏE, PSAUMES.

EXPOSITION de la Doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse. *18*–1 et suiv. Les Protestans espéroient que ce livre seroit censuré, comme contenant une doctrine contraire à celle des papistes: Bossuet leur répond en faisant connoître les nombreuses approbations, et les traductions diverses de son livre. 10 et suiv. Il promet d'exposer les vrais sentimens de l'Eglise, de les puiser dans le concile de Trente, où l'Eglise a décidé les matières qu'il traite. 18 et suiv. De ne parler que des matières qui ont fait le sujet de leur rupture, et enfin de ne rien dire qui ne soit approuvé dans l'Eglise. 33 et suiv. Approbations données à l'*Exposition* par les évêques de France, par les cardinaux, et autres étrangers. 45 et suiv. Le pape Innocent XI l'approuve par deux brefs. 64, 68. Dessein de ce traité. 73. Le but de l'auteur est d'éclaircir les points controversés avec les Protestans, et de leur donner une idée exacte de la croyance des Catholiques. 152. *37*–190. Bossuet conclut le traité, en établissant que, pour se réunir, il ne s'agit que de s'entendre et de déposer tout préjugé; et que pour attaquer son traité, il faudroit prouver qu'il n'a pas fidèlement exposé la doctrine de l'Eglise. *18*–153. Remarque sur le livre de l'*Exposition.* L'auteur réfute les Protestans, qui prétendoient que son livre avoit eu

une première édition portée à la Sorbonne, qui y avoit fait des changemens, et envoyée à Rome pour être examinée. 154 et suiv. Lettres sur le livre de l'*Exposition*. Bossuet y résout plusieurs difficultés qui lui sont proposées au sujet de son ouvrage. 161 et suiv. Il ne donne pour dogme de foi, dans ce livre, que ce qui est reçu comme tel par tous les Catholiques. *31*–185. *33*–637. En parlant de la puissance du Pape, il se borne aux points dont tous les Catholiques sont d'accord. 185. Ce livre contribue à convertir beaucoup d'hérétiques. 188. 643. Pourquoi Bossuet parle avantageusement de ce livre quoiqu'il en fût l'auteur. *31*–187. *33*–637 et suiv. En exhortant les hérétiques à la paix, Bossuet voulut éviter de jeter parmi les Catholiques des semences de division. *37*–106. Calomnies des Protestans contre cet ouvrage. 108. Eclaircissement donné par Bossuet sur quelques endroits de cet ouvrage. *Voy*. Néercassel. Raisons qui portoient Bossuet à ne pas permettre qu'on y fît des changemens. 106. Traduction hollandaise, que M. de Castorie en fit faire. 107. Il est traduit en anglais. 51. Traduction latine projetée à Rome, et exécutée par l'abbé Fleury, avec beaucoup de soin. 113. L'approbation que le saint Siége avoit donnée à cet ouvrage, ôtoit aux Protestans l'occasion de s'élever contre. 188. La pureté de la doctrine que le prélat avoit enseignée dans cet excellent ouvrage, avoit attiré plus d'ames à Dieu, que les plus beaux sermons. *38*–84. *Voy*. Dirois.

EXTRÊME-ONCTION. Rien ne manque à cette cérémonie pour être un sacrement; il soulage l'ame et le corps. *18*–105. Vertu de ce sacrement. *17*–364. Pieux sentimens pour le recevoir avec fruit. *10*–578.

ÉZÉCHIAS, roi de Juda: son cantique expliqué. *1*–549.

ÉZÉCHIEL, cité au sujet du transport prophétique. *27*–172.

F

FABLES. Bossuet ne les aimoit pas; il trouvoit un grand creux dans ces fictions de l'esprit humain, et dans ces productions de sa vanité. *37*–467.

FACULTÉ de Théologie de Paris. Son éloge. *17*–623. Cette Faculté ne recevoit personne qui n'eût juré de tenir ses décrets, et nommément la doctrine de l'immaculée Conception. *38*–315. Son intention n'est pas cependant d'obliger personne à la prêcher et l'enseigner

positivement. 320. Sa censure de Santarel. *31*–217 et suiv. Ses six articles sur l'indépendance de la puissance royale. 221. *33*–632 et suiv. Autres censures touchant l'Église et le Pape. *32*–368 et suiv. Ses articles contre Luther. *33*–438.

FACUNDUS. *Voy.* Hormisdas.

FAGET, ministre de la Rochelle, chassé par les habitans. *21*–559.

FALCONI (le P. Jean). Ses erreurs au sujet de l'oraison, etc. *27*–67, 70. Il est condamné à Rome. 535, 537. *Voy.* Quiétisme.

FANATISME. La passiveté et l'inspiration des nouveaux Mystiques est un pur fanatisme. *28*–299, 350. Donner pour règle d'agir l'instinct et la grâce actuelle, c'est introduire le fanatisme. 586, 726 et suiv. *29*–160, 485, 488 et suiv.

FARE (sainte). Ses vertus. *15*–629.

FAREL. *Voy.* Bèze.

FARMOUTIERS. Eloge de ce monastère. *17*–429. Lettre de Bossuet aux religieuses de cette abbaye. Il fait l'éloge de leur abbesse, les exhorte à la paix, à l'obéissance. *39*–619 et suiv. Il les console de la mort de leur abbesse. 630. Sur diverses affaires de cette maison. 639, 648, 705 et suiv. 726 et suiv.

FAUTES. Combien il est difficile d'en éviter toutes les occasions. *38*–701. S'humilier de celles qu'il n'est pas nécessaire de confesser. *39*–166. Elles ne doivent pas faire perdre courage. 474, 476. Comment en profiter pour avancer dans la vertu. 670.

FAYDIT (Pierre), après avoir composé des ouvrages licencieux, écrit contre la Trinité : on l'enferme à Saint-Lazare. *38*–23.

FÉCIAUX, établis chez les Romains : beauté de cette institution. *35*–530.

FÉCONDITÉ. Deux sortes de fécondité; celle de la nature, et celle de la charité. *15*–250, 471.

FÉLICITÉ. Tout le monde y aspire. *11*–90. Où elle se trouve véritablement. 92. La félicité des enfans du siècle est un commencement de supplice et de vengeance. *14*–43. Erreur du monde sur la félicité. 46.

FEMMES. Pourquoi on les exclut des sciences. *16*–

511. Avantage pour l'Etat de les exclure de la succession au trône. *36*–78. Les femmes, dans le peuple de Dieu, ont excellé en courage, et ont fait des actes étonnans; témoins Jahel, Debbora, Judith. 486. Belle peinture de la femme forte. *2*–137. Extravagance des femmes dans leurs habillemens. *12*–609. Leur passion dominante. *16*–510. Les femmes ne montoient pas sur le théâtre, chez les anciens. *37*–550.

FÉNÉLON (François de Salignac de la Mothe) archevêque de Cambrai. Joie que Bossuet ressent de sa nomination à la place de précepteur du duc de Bourgogne. *42*–578. Fait des observations à Bossuet sur le mémoire de ce prélat contre Dupin. 653 et suiv. Lui témoigne le désir de le voir à Versailles. 657. Lui parle des affaires de Jouarre. 656, 658.

Fénélon lié avec madame Guyon. *29*–544. Il soumet ses écrits sur l'oraison au jugement de MM. Bossuet, de Noailles et Tronson. 547. Sa soumission et son obéissance pour eux. 550. Il déclare à Bossuet qu'il ne veut se régler, touchant la spiritualité, que d'après lui, et se soumet aveuglément à ses décisions. *40*–99, 100, 103, 104, 108. Le prie de retrancher d'un des Articles d'Issy, une assertion qu'il ne croit pas pouvoir souscrire. 110. Lui parle de quelques passages des Mystiques dont il s'autorisoit, et de l'excitation qu'il excluoit dans l'état de quiétude. 112. Il est nommé archevêque de Cambrai. *29*–557. Admis aux conférences d'Issy, il signe les trente-quatre Articles. 558. Il écrit à Bossuet au sujet de son affaire avec l'archevêque de Rheims, et de ses démarches pour obtenir ses bulles pour Cambrai. *40*–114. Il choisit Bossuet pour son consécrateur; protestation qu'il lui fit avant son sacre. *29*–560. *40*–14. Il continue à soutenir madame Guyon, et sa doctrine. *29*–563. Comment il s'en excuse. 568. Son attachement aux livres et à la doctrine de cette dame. 599 et suiv. *30*–65, 187. Ses entrevues avec elle. 78, 93. Il connoissoit ses visions. 81. Comment il l'excusoit. 83. Il fait dépendre sa réputation de celle de cette dame. 115. Sa lettre à Bossuet au sujet d'un sermon qu'il avoit prêché aux Carmelites, et dans lequel on l'accusoit d'avoir avancé des propositions téméraires. *40*–164. Le remercie de sa réponse au sujet du sermon; lui témoigne sa révérence pour sa doctrine, et le félicite de ce qu'il a été nommé conservateur des priviléges de l'Université. 166. Ses raisons pour remettre à un autre temps l'examen de l'*Instruction sur les états d'Oraison*, que Bossuet désiroit qu'il

approuvât. 171. Il refuse d'approuver ce livre, et charge le duc de Chevreuse d'en dire la raison à Bossuet. 16, 210. Il adresse à madame de Maintenon un mémoire où il expose les raisons qui l'ont empêché de donner son approbation. Madame de Maintenon communique ce mémoire à l'évêque de Chartres, et Bossuet l'insère dans sa *Relation sur le Quiétisme*. *29*–568. Fénélon tâche de rassurer Bossuet à son égard, et de justifier son refus. *40*–233. Il reproche à un de ses anciens amis d'avoir pris parti contre lui, et justifie ses sentimens et sa conduite. 236, 246. Bossuet déclare que si Fénélon ne condamne pas madame Guyon, il est réduit à écrire contre lui : sa lettre est envoyée à Fénélon. 252.

Celui-ci cache à Bossuet son livre des *Maximes des Saints* : pourquoi. *30*–119, 189. *40*–17. Ce livre paroît. *29*–608. *40*–18, 257. Soulèvement général contre sa nouvelle doctrine. *29*–610. *40*–18, 260, 270, 281. Jugement qu'en portent différentes personnes. 286, 311, 346, 439, 443. Explications nouvelles données tous les jours par Fénélon pour le justifier. *29*–623. Conférences amiables proposées à Fénélon. *30*–148. Conditions de ces conférences. 152. Il les refuse. *29*–634. *40*–319, 324, 326, 330, 346. Efforts faits par Bossuet pour le ramener. *39*–418, 420. Fénélon soumet son livre au Pape. *30*–429. *40*–306. Bref en réponse à sa lettre. 329, *note*. Conférences tenues entre MM. Bossuet, de Noailles, et Godet des Marais, sur le livre des *Maximes*. 303, 305, 309. Nécessité pour les trois évêques de le dénoncer. 317, 319. Leur décision finale contre ce livre. 321. Elle est portée au Roi. 324. Fénélon envoie à Bossuet vingt Articles sur sa doctrine. Réponse de Bossuet. 333. Louis XIV demande au Pape de prononcer sur le livre de Fénélon. 347. Réponse de Sa Sainteté au Roi. 348. L'abbé Bossuet reste à Rome pour suivre cette affaire. 360. Fénélon reçoit ordre de se retirer dans son diocèse; en partant, il remet au nonce une protestation. 356, 367, 383. Sa *lettre à un ami* (le duc de Beauvilliers) en quittant la Cour. 362. Ce que Bossuet pensoit de cette lettre. 360. Il y fait une réponse. *28*–231. *40*–366. Les trois évêques publient leur *Déclaration sur le livre des Maximes*. *28*–243. Bossuet publie le *Summa doctrinæ*, pour suppléer à la *Déclaration*. 287. *40*–366, 374. Justice et nécessité de ces deux pièces. *29*–631, 637. Conséquenses pernicieuses selon Bossuet, qui suivent du livre des *Maximes*. *28*–296. Effets que produisoit à Rome la lettre du Roi

au Pape, la *Déclaration*, et la lettre de Fénélon à un ami. *40*–389. Les trois évêques se portent comme témoins et appelés en garantie, non comme dénonciateurs. 392. Ce que contient une seconde lettre de Fénélon. 393, 523. Il accuse Bossuet de cabale. 396. Examinateurs de son livre nommés à Rome. Ce qu'en écrivent Bossuet, son neveu, et l'abbé Phelippeaux. 399, 408, 414, 428, 452, 479, 486, 493, 506, 518, 527, 550, 558. *41*–24, 32, 38, 40, 43, 56, 62, 82, 145, 221. *42*–52, 209. On a le projet de mettre seulement le livre à l'*Index*. 433. Détails sur ce qui s'est passé dans les assemblées des examinateurs, relativement à cette affaire. *40*–455, 460, 542, 549. *41*–18, 26, 48, 51, 93, 115, 117, 128, 135, 167, 172, 175, 188, 196, 212, 226, 232, 244, 249, 262, 266, 286, 314, 332, 342, 355, 401, 435, 446, 478, 487, 491, 502.

Fénélon publie une *Instruction pastorale* pour expliquer sa doctrine. Ce qu'en pense Bossuet. 458. Relation latine de l'affaire que ce dernier envoie à Rome, où il en raconte l'origine et le progrès. 3, 458. Le Pape se la fait lire. *41*–133. Le cardinal de Noailles publie son *Instruction contre les faux Mystiques*. *40*–489. Bossuet montre qu'elle est dirigée contre Fénélon. 497, 512.

Démarches de l'abbé Bossuet auprès du grand duc de Toscane, pour empêcher que son agent à Rome ne favorisât le livre de Fénélon. 554. *42*–44. La traduction latine des *Maximes des Saints* paroît à Rome : ce qu'en écrit l'abbé Bossuet. 531. *41*–7, 13, 71. On nomme deux nouveaux examinateurs. 9. Le Pape prépose deux cardinaux pour assister aux conférences : avantages qu'on espéroit de cette mesure. 47, 51, 77. Louis XIV donne un mémoire pour accélérer le jugement du livre de Fénélon. 68. Effet qu'il produit à Rome. 99. Bossuet publie ses *divers Ecrits contre les Maximes des Saints*. *28*–341. Il y réduit la doctrine du livre à quatre points. 345. Pourquoi il est forcé de s'élever contre. 374. Abrégé des principales difficultés qu'il y trouve. 379. Il donne sa *Préface sur l'Instruction pastorale* de Fénélon. 523. Utilité qu'il espéroit de ces ouvrages. *41*–101. Ce qu'on en mande de Rome. 118, 122. Fénélon répond à la *Déclaration des évêques*, et à l'*Instruction* de M. de Noailles, etc. 102, 105, 116, 119. Variations des diverses éditions de ces écrits. 164, 167, 171, 173, 174, 192, 205. On presse l'affaire à Rome. 123. Les Protestans s'intéressent à Fénélon. 169. Mémoire de Bossuet pour prouver

qu'on ne devoit pas se contenter d'une prohibition générale; mais qu'il falloit censurer les propositions. 182. Il envoie à Rome copie du mémoire de Fénélon à madame de Maintenon, où il justifie ses liaisons avec madame Guyon, et son refus de condamner ses livres. 204. Usage qu'en fait l'abbé Bossuet. 234, 242. Il publie ses traités latins : *Mystici in tuto, etc.* 206. Raisons de ne pas abréger l'affaire avant la fin de l'examen. 215. Bossuet donne sa *Réponse aux quatre lettres* de Fénélon. *29*-3. *41*-222. Il publie presque en même temps *Mystici in tuto*, et *Schola in tuto*, qu'il avoit envoyés à Rome d'avance. *29*-93, 205. *41*-207, 224. Et peu après, le *Quietismus redivivus*. *29*-393. *41*-380. Dans ces ouvrages, Bossuet accuse Fénélon de contradictions : *29*-3, 125; de s'écarter du sentiment des vrais Mystiques : 126, 138; d'en faire des téméraires et des fanatiques : 121; de défendre et d'imputer aux saints une hérésie : 149, 419; d'erreur sur l'espérance et le désir du salut : 338; de fausses imputations. 282. Autres erreurs capitales qu'il y découvre. 377. Les défenseurs du livre ne s'accordent pas avec l'auteur. 398. Vaines raisons par lesquelles ils voudroient empêcher sa condamnation. 401 et suiv. Rapprochement de la doctrine de ce livre avec celle de Molinos, sur le sacrifice du salut : 416; sur le sacrifice absolu et les actes réfléchis : 426; sur les vertus. 435; sur les divers amours : 298, 439, 451; sur la contemplation : 472; sur les actes directs et réfléchis. 482. Quatre erreurs ajoutées au Quiétisme par Fénélon. 469. Bossuet publie la *Relation sur le Quiétisme*. *29*-521. *41*-229, 253, 258, 281. Effet que produit cette *Relation*. 304, 308, 335, 341, 343, 348, 362. On renvoie plusieurs des amis de Fénélon attachés à l'éducation des princes. 240, 245. On lui ôte la place de précepteur. 254, 265. *42*-193. Projet présenté aux consulteurs pour abréger l'examen du livre des *Maximes*, avec les propositions censurables. *41*-270 et suiv. Projet d'une défense générale du livre. 337, *note*. Divers faits relatifs aux ouvrages que Fénélon composoit pour sa défense, et sur la manière dont il les faisoit imprimer et parvenir à Rome. 369 et suiv. Bossuet fait traduire en italien sa *Relation*. 372. Estime qu'on fait de cette traduction en Italie. *42*-44. Fénélon répond à cet ouvrage. *Ibid.* Il donne différentes éditions de sa *Réponse* : ce qu'en disoit Bossuet. *39*-428. *41*-399, 415, 439, 490, 507. On la tient secrète à Rome. 407. On la distribue ensuite. 428. Bossuet publie ses *Remarques* sur cette

Réponse. 520, 552. Fénélon accuse Bossuet d'avoir altéré son texte, violé le secret de la confession et des lettres missives. *30*-10, 15, 190. Il veut tirer avantage de la condescendance de Bossuet envers lui. 51. Il l'accuse d'ignorance dans les voies mystiques. 88. Bossuet, dans ses *Remarques*, se justifie de ces accusations. *Ibid.* Il reproche à Fénélon d'avoir fait de fausses imputations sur sa conduite après la publication du livre des *Maximes:* 141; la restriction qu'il appose à sa soumission aux décrets de l'Eglise : 167; ses subtilités pour se justifier lui et madame Guyon. 164, 168 et suiv. Bossuet accusé de cabale, 182 et suiv. objecte à Fénélon ses contradictions et ses faux raisonnemens : 194; son impuissance pour se justifier. 197. Fénélon répond qu'il s'est servi d'un argument *ad hominem.* 251. Il publie une *Réponse* à l'archevêque de Paris, et la tient secrète. *41*-365, 376, 390, 406. Ce qu'en pense Bossuet. 384. Ce qu'en dit M. de Noailles. 386. Ordres donnés par le Pape pour accélérer : efforts du cardinal de Bouillon pour y mettre obstacle. 354. Les cardinaux se déterminent à étudier la matière, pour faire cesser le partage des examinateurs. 491. Ce qui se passe dans leurs congrégations. 494, 502, 512. *42*-10, 37, 58, 70, 72, 85, 101, 125, 141, 144, 165, 179, 182, 199, 212, 230, 244, 257, 274, 280, 282, 285, 296, 303, 319, 332. Bossuet publie un nouvel écrit : *De actibus à charitate imperatis.* *29*-381. *41*-440, 508. Ordre donné par Bossuet à son neveu, pour remettre au Pape et aux cardinaux ses *Remarques sur la Réponse* de Fénélon à sa *Relation.* 536. Il demande à M. de Noailles la *Censure* des docteurs de Sorbonne contre le livre des *Maximes.* 548. A quoi servoit cette pièce. 551, 553. *42*-4, 67. Texte de la Censure. *41*-554. L'abbé Pirot en est l'auteur. *42*-30. Impressions défavorables qu'on veut donner de cette pièce à Rome. 34. Effet qu'elle y produit. 51, 61, 80, 82. Liberté avec laquelle elle a été signée. 123, 193, 198, 241. Pourquoi on ne l'a pas faite plus forte. 255. Mécontentement du Pape au sujet de Fénélon. 20. Efforts de cet archevêque pour avoir quelque chose en sa faveur des Universités étrangères. 36, 267. Il répond avec célérité aux *Remarques* de Bossuet. 54. Nécessité de réfuter cette *Réponse*, suivant l'abbé Bossuet, et emportement auquel il se livre à cette occasion contre Fénélon. 55. Le Roi ordonne au cardinal de Bouillon de veiller à ce qu'on n'insérât rien de contraire à nos maximes dans la Bulle contre Fénélon. 91. Lettre de ce prince au Pape pour se plain-

dre des retards apportés à la décision. 135. Il écrit pour le même sujet au cardinal de Bouillon. 137. Thèse soutenue à Douai en faveur de la doctrine de Fénélon. 159. Ce prélat publie de nouveaux écrits pour sa défense. 153, 176, 183, 195, 237. On veut faire condamner Bossuet à Rome sur plusieurs points. 174. Il répond, sous le nom d'un théologien, à une lettre de Fénélon à l'évêque de Chartres. *30*–223. *42*–194, 211. Puis donne sa *Réponse* aux *Préjugés décisifs pour M. de Cambrai*. *30*–285. *42*–211. Fénélon écrit au Pape. 216. Il publie deux lettres à Bossuet sur la Censure des docteurs de Sorbonne, et l'accuse d'avoir extorqué les signatures. *30*–309. *42*–250. Bossuet fait paroître ses *Passages éclaircis*, avec un *Avertissement* sur les signatures des docteurs. *30*–309, 325. *42*–221, 292, 311. Il adresse à son neveu un *Mémoire sur la récrimination*, touchant les points sur lesquels on vouloit le faire condamner à Rome. 222. Les cardinaux Albani, Ferrari et Noris sont chargés de rédiger la Bulle contre Fénélon. 289. On leur adjoint le cardinal Casanate. 290. Manière dont on espéroit que ce décret seroit tourné. 296. Le cardinal Casanate ayant été exclu momentanément de la rédaction, on fait des changemens au décret. 301. Ce cardinal s'y oppose. *Ibid.* Le Pape recommande de ménager la personne de Fénélon. 304. On propose un *Projet de Canons* dans lesquels on établiroit la saine doctrine sur la spiritualité, sans parler du livre des *Maximes*. L'abbé Bossuet parle au Pape contre cette mesure. 314. La congrégation des cardinaux rejette le projet. 319. Détails sur cette affaire. 329, 337, 344, 349. 394. Mémoire dressé par Bossuet, et envoyé à Rome par le Roi, contre ce projet. 342, 351. La condamnation du livre est dressée et envoyée aux cardinaux : ce qu'en apprend l'abbé Bossuet. 321, 326, 333. Texte du Bref qui condamne le livre des *Maximes*. *30*–403, 441. Circonstances qui ont accompagné et suivi ce jugement, et difficultés qu'il a fallu surmonter pour l'obtenir. *42*–355, 382, 401. Effet que produit en France le Bref contre le livre de Fénélon. 375, 376, 392. Bossuet en témoigne sa satisfaction. 374, 389. Bref du Pape pour annoncer au Roi le jugement de l'affaire. *30*–449. Les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse vont porter à l'archevêché leur exemplaire du livre des *Maximes*. *40*–392. Lettre de Fénélon au Pape, lorsqu'il eut appris la condamnation de son livre. *42*–402. Cette lettre est lue à la congrégation des cardinaux. 459, 478. Ce que Bossuet pense de cette lettre. 507. L'abbé Bossuet

met tout en œuvre pour faire supprimer le Bref que le Pape devoit adresser à Fénélon. 479, 495. Lettre de Fénélon à l'évêque d'Arras, où il lui annonce sa soumission absolue, et la prochaine publication de son Mandement. 404. Mandement de l'archevêque de Cambrai par lequel il se soumet à la condamnation prononcée par le saint Siége. *30*–453. Sa lettre au Pape en lui envoyant ce Mandement. *42*–405. Bref d'Innocent XII en réponse aux lettres de Fénélon. 407. Démarches de l'abbé Bossuet au sujet de la seconde lettre de Fénélon, et du Bref en réponse. 503. Bossuet juge inutile de demander une Bulle au lieu du Bref. 408, 412, 425. On ne veut point faire non plus ce changement à Rome. 453, 462, 476. Ce que Bossuet pense de la soumission de Fénélon : 413, 415, 421, 441, 473, 493, 499 ; de sa lettre à l'évêque d'Arras : 426 ; et du Bref du Pape à Fénélon. 529. Joie que témoigne le Pape de ce qu'on étoit content de son jugement. 427, 445. Mémoire présenté au Roi au sujet des assemblées provinciales pour l'acceptation du Bref. 438. Manière dont on devoit procéder dans cette affaire. 451, 463, 492. Lettre du Roi aux archevêques à ce sujet. *30*–456. Compte que l'abbé Bossuet en rend au Pape. 501. Ce qui se passa dans l'assemblée provinciale de Cambrai. 520, 528. Quelques cardinaux approuvent d'abord ce qui se fait en France pour la réception du Bref. 519, 523. On n'est pas content à Rome de la forme qu'on avoit suivie. 539. Ce qu'on y pense du procès-verbal de Cambrai. 548. Efforts de l'abbé Bossuet pour faire condamner les explications et les écrits publiés par Fénélon pour sa défense. 527. Mandement de Bossuet pour la publication du Bref qui condamne le livre des *Maximes*. 401. Il est approuvé à Rome. *42*–558. On y est très-mécontent du réquisitoire de M. d'Aguesseau pour l'enregistrement du Bref au Parlement. *Ibid.* et suiv. Texte de ce réquisitoire. 561. Relation des actes et délibérations concernant le Bref du Pape qui condamne le livre des *Maximes*, faite par Bossuet à l'assemblée du clergé de 1700. *30*–415. Déclaration du Roi qui ordonne l'exécution de cette constitution. 464. Mandement de Fénélon pour publier ce Bref. *42*–572.

Réflexions de Fénélon sur le chapitre IX de l'Apocalypse. 645. Sentiment de Bossuet sur le *Télémaque*. 500. *Voy.* Bossuet, Bouillon, Casanate, Clément XI, Guyon, La Combe, Tronson, etc.

FERDINAND I, empereur, chasse de la Saxe les Bohémiens révoltés. *20*–241.

FERDINAND

FERDINAND, dit le Catholique, roi d'Espagne, s'empare de la Navarre, en vertu d'un décret du Pape. Charles-Quint et Philippe II en ont du scrupule. *31*-691.

FERMETÉ. Elle est essentielle au prince. *36*-138 et suiv. Il y a une fausse fermeté : ses suites funestes. 145. La véritable fermeté est le fruit de la sagesse. 157. Elle est nécessaire à la justice contre l'iniquité qui domine dans le monde. 420.

FERRAND, diacre. *Voy.* HORMISDAS.

FERRARE (concile de), assemblé par Eugène IV, se dit une continuation de celui de Bâle. Sa translation à Florence. *32*-309 et suiv.

FERRIER (Arnaud du), ambassadeur de France au concile de Trente, y déclare la doctrine de France de la supériorité du concile sur le Pape. *33*-442.

FERRY (Paul), ministre protestant. Bossuet lui demande une conférence. *25*-103. Il traite avec lui du projet de réunion des deux Eglises. 104 et suiv. 114, 115. Ferry répond à Bossuet : 138 ; et à Théodore Maimbourg sur le même sujet. 143. Il fait le récit de ce qui s'étoit passé au sujet du projet de réunion : 163; et de différens faits qui y ont rapport. 168.

Ce ministre publie un *Catéchisme*. Sa mauvaise foi ou son ignorance, d'attribuer aux Catholiques de donner des adjoints à J. C. en la rédemption, de reconnoître le Pape pour époux de l'Eglise, *secluso Christo*, d'introduire tous les ans de nouvelles religions, de ne pas croire de bonne foi que J. C. soit mort pour eux. *23*-13 et suiv. *Voy.* EGLISE ROMAINE, RÉFUTATION.

FERTÉ-SOUS-JOUARRE (la). Communauté établie dans cette ville. Lettres de Bossuet à ce sujet. *39*-635 et suiv. Etablissement de madame de Beauveau pour supérieure. 684 et suiv. Sur l'union de cette communauté avec celle de madame de Miramion. 701 et suiv.

FÊTES. Instruction familière sur les fêtes de l'Eglise : *6*-217 et suiv. sur les fêtes des Saints. 260 et suiv. Ordonnance de Bossuet touchant la sanctification des fêtes. *7*-549. Les fêtes, et même celles des Saints, sont admises dans la Réforme anglicane. *19*-478. Les Frères de Bohême conservent des fêtes abolies par les Luthériens. *20*-240. *Voy.* DIMANCHE.

FIDÈLES. Les premiers fidèles estimoient moins que de

la fange, toutes les pompes du monde. *11*-59. Tous les fidèles représentés dans saint Jean l'Evangéliste. *13*-207. *15*-483. Les fidèles doivent seconder le zèle de leurs pasteurs à combattre les hérésies, par de douces insinuations auprès des errans, par la prière, et par de bons exemples. *22*-456.

FIGUIER stérile de l'Evangile : de quoi il est la figure. *9*-178. *10*-561. *11*-398.

FIGURES : de l'Eglise en la personne d'Eve : *8*-192; de J. C. et de Marie dans Adam et Eve : 193; de J. C. dans Abel : 194; de l'Eucharistie dans le sacrifice de Melchisédech : 209; du ciel dans la Terre promise : 211; des persécutions de l'Eglise dans la captivité d'Egypte : 217; de J. C. dans Moïse. 220. La mer Rouge, la manne, l'eau du rocher, la colonne de nuée, le serpent d'airain, l'arche d'alliance, les sacrifices, autant de figures des choses à venir. 226, 228, 235, 238. Figures de J. C. dans Jérémie : *9*-408 et suiv. dans Jonas. 443 et suiv.

FIGURÉ. *Voy.* Sens.

FILLES. Ce qu'on doit leur faire apprendre. *39*-374. L'infirmité de leur sexe les a consacrées à la modestie, et demande la retraite d'une maison bien réglée. *37*-519, 551. Quelle mère, tant soit peu honnête, n'aimeroit pas mieux voir sa fille dans le tombeau que sur le théâtre. *Ibid.*

FIN DU MONDE. Réflexions sur les circonstances qui l'accompagneront. *9*-336 et suiv. 353, 356, 359, 362 et suiv. Rien de plus certain : le jour en est inconnu. 339. Instructions à recueillir de ces réflexions. 368 et suiv. *Voy.* Jugement dernier.

FINESSES. Le prince doit éviter les mauvaises. *36*-224. Modèle de la finesse dans la conduite de Saül avec David. 226.

FIRMILIEN (S.), évêque de Césarée en Cappadoce, est favorable à la rebaptisation : il s'oppose au décret du pape saint Etienne. *32*-28, 376.

FISCHER (Jean), évêque de Rochester, l'un des plus grands hommes d'Angleterre, mis à mort pour n'avoir pas voulu reconnoître la primauté ecclésiastique du Roi. *19*-417.

FISCHER (Jean), ou le Pêcheur, connu sous le nom de *Piscator*, soutient que la justice de J. C. qui nous

est imputée, n'est pas celle qu'il avoit pratiquée pendant sa vie, mais celle qu'il avoit subie par sa mort. Sa doctrine détestée et condamnée dans quatre Synodes. *20*-279 et suiv.

FLATTERIE. Combien la flatterie de la Cour est délicate et dangereuse. *13*-51.

FLATTEURS. Combien ils sont à craindre, et difficiles à éviter. *12*-519. Nos passions, notre amour-propre, flatteurs intérieurs qui autorisent les autres. 520. *13*-51. Remède. 52. Les princes ont des ennemis contre lesquels ils n'ont jamais tiré l'épée : ce sont les flatteurs. *15*-613. *Voy.* PRINCE.

FLAVIEN (S.), Patriarche de Constantinople, condamne Eutychès, et envoie la procédure à saint Léon. *32*-459 et suiv. *33*-10.

FLÉCHIER (Esprit), évêque de Nîmes. Ses réflexions sur un écrit de Bossuet, touchant la conduite à tenir envers les nouveaux Convertis. *38*-178.

FLEURY (André-Hercule de), évêque de Fréjus. M. d'Aquin, son prédécesseur, qui s'étoit démis, s'oppose à son sacre : Bossuet consulté par Louis XIV, déclare qu'on peut passer outre. *38*-60 et suiv. Il remercie Bossuet de son *Instruction* contre R. Simon, dont il fait l'éloge. *42*-709.

FLEURY (l'abbé Claude) traduit avec beaucoup de soin le livre de l'*Exposition*. *37*-113. Ses lettres à Bossuet sur la mort de deux amis du prélat. *42*-580, 585. Il est reçu à l'Académie française à la place de La Bruyère. *40*-207. Il est conservé dans sa place de sous-précepteur des princes, lorsqu'on renvoya les amis de Fénélon, parce que Bossuet répondit de lui. *41*-252, 282.

FLORENCE (concile de). Eugène IV y annulle ce qui a été fait à Bâle depuis la translation. *32*-311 et suiv. Les Grecs y disent que l'union ne peut être faite que dans le concile général ; que l'Eglise assemblée ne peut errer. *31*-196. *32*-547. Son décret sur l'autorité du Pape : ce concile a-t-il annullé par-là les décrets de celui de Constance? *31*-316 et suiv. *33*-384, 447 et suiv.

FOETUS ou embryon : sa formation. *34*-161.

FOI. Sa définition. *14*-390. *17*-396. Ses diverses espèces ; leur définition. *34*-108. Nécessité de la foi. *6*-81, 84. *7*-284 et suiv. La foi ne varie jamais. *25*-240,

290 et suiv. Combien il est dangereux de prétendre qu'on puisse changer les décrets de l'Eglise sur la foi. *26*–388. Objections contre l'immobilité de la foi. 391. Le consentement unanime et perpétuel de l'Eglise forme la règle des vérités de foi. *25*–354. La foi est fondée sur la parole de Dieu, et non sur le raisonnement humain. *5*–108, 111 et suiv. Elle est toujours la même. 305, 426. C'est un recueil de vérités saintes qui surpassent notre intelligence, et qui nous fait unir ce que notre intelligence ne peut unir. *21*–115. Notre foi est affermie par les miracles de J. C. et par l'accomplissement visible et perpétuel de ses prédictions et de ses promesses. *22*–409. La foi a été soutenue par les miracles et par les martyrs. *14*–390. Elle est le fondement de l'édifice de la vie spirituelle. *12*–311 et suiv. Elle exige des œuvres. *Ibid.* La raison lui est subordonnée. 313. Heureux effets de la foi en J. C. 69. Transportée de l'orient au nord, et du nord en d'autres climats. *13*–658. Dépôt, trésor, fondement de l'Eglise. 338. Le dépôt de la foi est le plus précieux qu'un roi ait reçu de ses ancêtres. 359. Comment la foi ne connoît point de nécessités. *14*–183.

Effets de la foi. *39*–308, 309. Elle doit nous soutenir dans nos maux. 24. C'est la voie la plus sûre. 176. En quoi consiste la foi nue. 200, 206, 287, 299. Elle doit être notre guide ici-bas. *38*–559. Elle est le fondement de l'oraison. 613. Toute espèce d'oraison doit être fondée sur la foi. *39*–304, 522. Le don de foi n'est pas donné à tous. *4*–254 et suiv. Les princes ne sont pas juges de la foi. 506 et suiv. Entre les articles de foi, les uns sont nécessaires au salut, les autres ne le sont pas. *25*–374. L'assemblée de 1700 censure plusieurs propositions relatives à la foi. *7*–365 et suiv.

La foi trouve dans les Psaumes un ferme appui. *1*–8, 16. Elle donne l'intelligence de ces saints cantiques. 66. Il faut plonger toutes ses lumières dans l'obscurité de la foi. *39*–302, 303. Combien sont honorables à l'Eglise les souffrances endurées pour la foi. *14*–392. La foi de l'Eglise induit nécessairement l'esprit de sainteté dans sa communion. 336. *Voy.* Eglise. Déplorable état d'une ame qui a perdu la foi. *17*–445 et suiv. Exercice pour faire en esprit de foi toutes ses actions. *10*–469 et suiv.

Si la foi seule justifie. *25*–286, 332, 363, 377, 423. Certitude de la foi justifiante. 425. *26*–27. Efficace de cette foi. *25*–497. *26*–26. La foi justifiante inamissible

de Calvin est habituelle, suivant ses disciples, et reste dans l'homme, quoique plongé dans le crime. *20*–379. *Voy.* Salut.

Foi solide, inventée par Bucer dans une seconde Confession de foi, où il confirme que les indignes reçoivent réellement le corps du Seigneur : ce que c'est que cette foi. *19*–340.

Foi spéciale. La Confession d'Ausbourg ne lève pas les difficultés sur ce point. *19*–183. *Voy.* Luther.

FOIBLESSE. Maux qu'elle cause quand le prince s'y laisse entraîner. *36*–133 et suiv. Comment remédier à nos foiblesses. *38*–685. Avantages à en tirer. *39*–521, 525. Foiblesse d'une ame épuisée par l'attache à la créature. *13*–131.

FOLIE. En quoi elle consiste : sa différence d'avec le délire. *34*–245. Combien elle est naturelle à l'orgueil. *14*–216.

FONDAMENTAUX. *Voy.* Articles.

FORMOSE, pape, transféré du siége de Porto. Procès fait à sa mémoire; ses ordinations annullées; troubles à ce sujet. *33*–92 et suiv. 300.

FORMULE (la) *Regnante Jesu Christo*, dont on s'est servi pour la date des actes, ne prouve pas que les rois étoient déposés. *31*–621, 622. Les formules imprécatoires ne prouvent pas la puissance de l'Eglise sur le temporel. 446 et suiv. La formule par laquelle on publie les décrets des conciles au nom du Pape, *avec l'approbation du saint concile*, ne déroge pas à leur autorité. *32*–232 et suiv.

Formule helvétique, où l'on décide que le texte hébreu est exempt de toute faute de copiste. Les savans du parti s'en moquent. *20*–418.

FORTUNE. Elle n'a aucune part dans le gouvernement des choses humaines. *36*–380. Quel est le présent le plus cher et le plus précieux de la fortune. *12*–623. Combien elle est trompeuse. 631, 638. Exemples de ses désordres. 632. Combien sont aveugles ceux qui courent après la fortune. *15*–288, 298. Malédictions des grandes fortunes. *14*–397.

FOULQUES, archevêque de Rheims. Sa lettre au roi Charles le Simple, qu'il menace d'excommunication,

ne prouve pas le pouvoir de l'Eglise sur le temporel. *31*–500.

FRACTION du pain de l'Eucharistie. Les Calvinistes de Marpourg et les Luthériens de Rintel se tolèrent mutuellement, dans la Conférence de Cassel, quoique les uns croient la fraction essentielle à l'intégrité du sacrement, et les autres non essentielle. *20*–413.

FRANCE. Sa constitution monarchique est la meilleure et la plus conforme à celle que Dieu a établie. *36*–78. Antiquité de la maison de France. *17*–341, 384. Pureté de la foi de ses rois, toujours enfans de l'Eglise. *13*–359. *15*–539. *17*–300. Eloge donné par saint Grégoire à la couronne de France. *13*–359. *15*–525.

FRANCFORT (concile de). Les évêques de France et d'Allemagne, y rejettent, en présence des légats du Pape, le septième concile. *32*–527 et suiv. On y condamne l'hérésie d'Elipand. *33*–59 et suiv.

Assemblée de Francfort, dans laquelle on dresse une nouvelle formule de foi sur l'Eucharistie, contraire à la Confession d'Ausbourg. *19*–531. Autre assemblée de tout le parti du sens figuré, où l'on tâche de convenir d'une Confession de foi commune, et d'y comprendre les Luthériens. On se sert de termes qui exténuent la présence réelle. *20*–269. Le synode de Sainte-Foi consent à la nouvelle Confession de foi, et donne pouvoir à quatre députés et à M. de Turenne, de régler sur la foi ce qui leur plairoit. 273. Ces deux synodes ne peuvent s'accorder ni avec les Luthériens, ni même entr'eux. 276.

FRANCISCAINS. Leurs disputes au sujet de la règle de saint François, donnent lieu à plusieurs bulles contradictoires des Papes. *31*–106 et suiv. *33*–130 et suiv.

FRANÇOIS D'ASSISE (S.) Son panégyrique. *16*–421. Son esprit de mortification et de pauvreté. 429, 432, 443. Son désir ardent pour le martyre. 447. Ses prédications en Asie, en Afrique. *Ibid.* Combien il étoit humble. 448. Son institut approuvé par Innocent III, pour opposer de vrais pauvres aux faux pauvres de Lyon. *20*–148.

FRANÇOIS DE PAULE (S.) Son panégyrique. *16*–173, 196. Sa vie austère. 175 et suiv. Solitaire au milieu de la Cour. 185, 218. Sa vie pénitente. 210 et suiv. Combien il méprisoit les honneurs. 216. Parallèle de ce saint et de Louis XI. 219 et suiv. Son ardent amour pour Dieu. 223.

FRANÇOIS DE SALES (S.) Panégyrique de ce saint évêque.

16-29. La science, l'autorité, la conduite des ames lui ont donné beaucoup d'éclat dans le monde. 31 et suiv. Où il avoit pris cette science lumineuse et tout à la fois ardente avec laquelle il savoit également persuader et convertir. 34. Parallèle de saint François de Sales et de saint Charles Borromée. 35. Combien il méprisa le monde. 43. Sa douceur. 45. Sa patience. 47. Sa tendre compassion pour les pécheurs. 48. Sa miséricordieuse condescendance pour les ramener au bercail. 50.

Ce saint combat les retours de l'amour-propre. *27*-173. Il approuve les réflexions dans l'oraison. 176. Comment il explique la continuité des actes. 253. Il appelle l'oraison passive, *de simple remise en Dieu*. 258. Sa doctrine sur l'oraison est celle de tous les bons Mystiques : on l'expose au long. 293 et suiv. 432 et suiv. Moyen décisif pour bien entendre les livres de saint François de Sales sur l'*Amour de Dieu*. *28*-365 et suiv. Les prétendus défenseurs du pur amour ont tronqué ou falsifié les passages qu'ils citent de ce saint. 434 et suiv. Belle règle qu'il donne. 443. Jamais il ne fut dans une persuasion invincible de sa réprobation. 457, 464. Combien cet état est contraire à sa doctrine. 458. Il n'a point exclu les désirs du salut. 552. Diverses éditions de ses *Entretiens* ; quelles sont les bonnes ? *Ibid.* et suiv. 690. Son autorité sur le dogme poussée trop loin. 682 et suiv. Exemples et passages. 683 et suiv. En vain on voudroit trouver dans ses ouvrages l'amour naturel délibéré. 686 et suiv. Ses *Opuscules*. 693. Qu'étoit-ce que la résolution qu'on lui attribue, et la réponse de mort empreinte en lui-même? *29*-43 et suiv. 423, 461 et suiv. Passage de ce saint mal interprété sur la résignation. 193 et suiv. Les Mystiques ne peuvent s'autoriser de la pieuse exagération où le porta son amour. *30*-349 et suiv. Mot de ce saint sur la volonté de Dieu. *39*-285, 287, 387.

FRANCS (les) élèvent Pharamond à la royauté, et commencent la monarchie de France. *35*-125. Ils s'établissent solidement dans les Gaules, sous Mérovée. 128.

FRA-PAOLO, protestant habillé en moine ; preuve tirée de Burnet. *19*-495. Il travaille à introduire l'hérésie dans l'Etat de Venise. *32*-53. *33*-454 *et notes*.

FRATRICELLES : nom qu'on donnoit aux Franciscains révoltés contre Jean XXII. Ils appellent au concile. *33*-133 et suiv.

FRÉDÉRIC I, empereur. Ses démêlés avec les Papes. *31*–650 et suiv.

FRÉDÉRIC II confirme les décrets du concile de Latran, qui prononçoient des peines temporelles contre les hérétiques. *32*–9. Ce prince est excommunié et déposé par Grégoire IX : on le reconnoît toujours comme empereur. *31*–363. *32*–22 et suiv.

FRÉDÉRIC, duc d'Autriche, usurpe les biens de l'évêché de Trente : monitoire du concile de Constance à ce sujet. *32*–40. Il protége Jean XXIII après son évasion. 169.

FRÉDÉGONDE, femme de Chilpéric I, met la France en combustion. *35*–134.

FRONDE. Peinture des troubles de la Fronde. *17*–435.

FULGENCE (saint). Combien son autorité a toujours été révérée. *5*–294.

FURSTEMBERG (Ferdinand de) évêque et prince de Paderborn. Portrait de ce prélat. *37*–73, *note*. Lettre que Bossuet lui écrit au sujet de son livre des *Monumens de Paderborn*. *Ibid.* Combien les poésies de ce prélat sont dignes de sa sagesse, en les consacrant à porter les esprits à la véritable piété. 74.

G

GABRIEL (l'ange) annonce la conception de saint Jean. *8*-266. Celle de J. C. 274 et suiv.

GALÉRIUS, est fait César par Dioclétien. *35*–112. Il force ce prince d'abdiquer. 113. Jaloux de Constantin, il l'expose au péril. *Ibid.* Il fait Licinius empereur. 114. Contraint Dioclétien à persécuter les Chrétiens. 115. Sa cruauté. 116. Sa mort misérable. *Ibid.* Sa persécution est prédite dans l'Apocalypse. *3*–323 et suiv.

GAP (le synode de) déteste la doctrine de Piscator. *20*–280. Ce synode déclare le Pape Antechrist. Fondement de son décret. 295 et suiv. Embarras d'un synode de Gap sur ce que l'Eglise invisible avoit été oubliée dans la Confession de foi. 471. Sa décision mémorable sur la vocation extraordinaire. 474.

GAUCELIN, évêque de Lodève, découvre dans le concile de Lombez, toutes les erreurs manichéennes des Albigeois. *20*–111.

GEBHARD, archevêque de Salzbourg : sa lettre à Herman de Metz sur l'empereur Henri IV. *31*-584.

GÉDÉON abat les Madianites. *35*-21. Son exemple cité, pour prouver que cette parole : *Je suis avec vous*, marque une protection assurée et invincible. Mauvaises réponses de Basnage. *22*-491, 492.

GÉLASE (S.) pape. Sa doctrine sur l'indépendance des deux puissances. *31*-376 et suiv. Il refuse d'obéir à une loi injuste d'Odoacre. 435. Sa lettre aux évêques de Dardanie, où il relève l'autorité du saint Siége. *33*-42 et suiv. Il défend d'appeler du Pape au concile ; en quel sens. 238. Comment on doit accorder des dispenses, suivant ce Pape. 352. Il s'oppose à l'empereur Anastase, au sujet d'Acace. 174 et suiv.

GENDRE (M. le), intendant de Montauban, rend compte à Bossuet de la conduite qu'il a tenue à l'égard des nouveaux Convertis. *38*-84. Fruits qu'il a recueillis de ses soins. *Ibid.*

GÉNÉALOGIE royale de J. C. par saint Matthieu. *8*-317 et suiv. — Par saint Luc. 511 et suiv.

GÉNÉRAL ; ses qualités. *36*-500. Il appaise de braves gens en les louant. 502. Il accoutume le soldat à mépriser l'ennemi. 503. Diligence et précaution dont il doit user dans les expéditions. *Ibid. Voy.* GUERRE, PRINCE.

GENÈVE (l'église de) et celle de Zurich s'accordent sur ces deux points contradictoires : que le baptême n'a son effet qu'à l'égard des prédestinés, et qu'il ne l'a pas toujours, même à l'égard des prédestinés. *19*-563. Cette Eglise, conjointement avec les Suisses, ajoute deux articles à la Confession de foi, sur l'imputation du péché d'Adam, et sur l'ordre des décrets divins touchant l'envoi de J. C. et le décret d'élection. Plaintes à ce sujet du ministre Claude. *20*-418, 419.

GENTILS. Leur conversion prédite. *35*-217, 219, 244, 360. Elle s'accomplit. 298, 360. L'endurcissement des Juifs sert à leur salut. 301. Dieu s'est servi du mystère de la croix pour les convertir. 361 et suiv. Leur conversion qui concourt avec la désolation des Juifs, et la prédication de l'Evangile, suivant les prophéties, preuve de la vérité de la religion. 428. Les Gentils n'ont commencé à connoître Dieu et le Verbe, que quand J. C. a paru. *38*-291. Leurs sages, avec leurs discours magnifiques,

n'avoient pu attirer personne à la doctrine des bonnes mœurs, et de l'immortalité de l'ame. *Ibid.*

GEORGES, duc de Saxe, aussi contraire aux Luthériens que son parent l'Electeur leur étoit favorable, est haï de Luther qui prophétise contre lui, et qui tâche de persuader d'accomplir ses prophéties à coups d'épée. *19*–139.

GÉRARD (Jean-André), docteur luthérien, explique dans un sens catholique ce qu'on avoit dit obscurément de la certitude du salut dans le livre de la *Concorde*. *19*–552. Il enseigne, contre les principes de sa secte, la certitude calvinienne du salut. *20*–435. Il prouve que Calvin et les Calvinistes font Dieu auteur du péché. *21*–107.

GERBAIS (Jean), docteur de Sorbonne, sollicite Bossuet en faveur de l'abbé Dupin. *42*–659, 667.

GERMAIN (S.) patriarche de Constantinople, obéit, ainsi que l'Eglise d'Orient, aux empereurs Iconoclastes, persécuteurs. *31*–472, 486.

GERSON (Jean) ou Charlier, chancelier de l'Université de Paris. Son éloge et sa mort sainte à Lyon. *33*–457 et suiv. Il croit les papes faillibles, et l'Eglise romaine indéfectible. 186 et suiv. 471. Il prêche au concile de Constance, et appuie les décrets des quatrième et cinquième sessions. *32*–131 et suiv. 245. Il désire la réformation des mœurs, et non de la doctrine. *19*–30. Il est mal allégué par Burnet. *Voy.* BURNET.

Sentiment de Gerson sur les expériences dans l'oraison. *27*–29 et suiv. *28*–548. Sur les exagérations des Mystiques. *27*–54. Ce qu'il dit de ceux qui imputent à Dieu leurs péchés : 158; de l'oraison de quiétude. *29*–115.

Bossuet accuse Gerson d'avoir mal parlé, et de n'avoir pas suivi l'ancienne tradition. *37*–249. En quoi. *Ibid. note*. Sa doctrine touchant les décisions des évêques. *42*–678. Du livre intitulé l'*Esprit de Gerson*, et de son auteur. *39*–120.

GIORI (M.) prélat romain, se donne beaucoup de mouvemens auprès du Pape et des cardinaux dans l'affaire des *Maximes des Saints*. *41*–5, *note;* 43, 57, 134, 178, 412, 449. *42*–43, 373. Bossuet lui écrit pour l'en remercier. *41*–59.

GLOIRE. En quoi consiste celle de Dieu. *14*–333. Combien la gloire de J. C. est différente de celle des grands du monde; exemple d'Alexandre. *11*–200. Artifices de la vaine gloire. *13*–289. Celle qui vient de Dieu

doit seule être désirée. 293. La gloire du monde est ce que le Fils de Dieu a le plus combattu. *17*–188. Toutes les vertus corrompues par la gloire. 142. Rien de plus misérable et de plus pauvre que la gloire. 273. Combien elle est à craindre pour un chrétien. 367. La gloire du monde dissipée. *11*–330. Sa vanité. *10*–320. Dieu punit l'homme qui en est avide en la lui donnant. 401. Malheur de ceux qui font le bien en vue d'acquérir de la gloire. 404. Ou qui sont pleins d'estime pour eux-mêmes. 405. La foi préserve le Chrétien de ce malheur. 408.

La gloire des armes est un motif injuste de faire la guerre. *36*–454. Elle est anéantie par deux paroles de J. C. 460. La gloire préférée à la vie par Judas Machabée. 491. L'amour de la gloire plus dangereux que celui de la beauté même. *37*–511.

GNOSE, GNOSTIQUE. Idée générale de la Gnose. *28*–5. Fausse Gnose. 6. Vraie Gnose. 11. Les Mystiques la font consister dans une habitude d'amour et de contemplation : 19; dans une habitude de charité pure et désintéressée : 24; dans une contemplation permanente. 26. Le Gnostique fait toujours de nouveaux efforts. 30. Il n'exclut pas un raisonnement discursif. 31. De l'immutabilité du Gnostique de saint Clément. 37. De son entendre perpétuel. 43. Des nécessités qu'il lui attribue. 44. Sa Gnose est un état d'impassibilité. 48. Exclut-elle les pratiques ordinaires? 61 et suiv. Les demandes du Gnostique sont-elles passives? 66. Le parfait Gnostique fait-il des demandes? 71. Passage de saint Clément qui prouve l'affirmative. 72. Y a-t-il dans saint Clément un état supérieur à la Gnose? 77. L'action de grâces en lui exclut-elle sa demande? 89. Du Gnostique actif. 64 et suiv. 94 et suiv. S'il peut demander les biens temporels. 97. Désirer les biens éternels et la persévérance. 98 et suiv. Faire des actes d'espérance. 101. La Gnose de saint Clément est-elle l'état passif des Mystiques? 108. Du Gnostique déifié. 121. S'il voit Dieu face à face, et est rassasié. 126. Conséquence de la doctrine des Mystiques. 136. Leur prétendu Gnostique a le don de prophétie. 140. La Gnose est un état apostolique. 146. Sûreté de la voie gnostique. 150. Tradition secrète dont on voudroit s'autoriser. 155 et suiv. Du secret qu'on doit garder sur la Gnose. 198 et suiv. *Voy.* CLÉMENT d'Alexandrie.

GODET DES MARAIS (Paul de) évêque de Chartres, approuve l'*Instruction sur les états d'Oraison*. *27*–43. Il

condamne les livres de madame Guyon. 431. Bossuet lui écrit sur le livre des *Maximes*. *40*–259. M. Tronson le remercie de lui avoir communiqué la lettre de Bossuet, où il l'accuse de ménagement. 262. Il lui fait part des dispositions de Fénélon à l'égard des explications qu'on lui demandoit. 275. L'évêque de Chartres se réunit à M. de Noailles et à Bossuet pour l'examen du livre des *Maximes*. 303. Il signe la *Déclaration* des trois évêques contre ce livre. 358. Il dément les faux bruits de son changement à l'égard du livre. *41*–210. Bossuet, sous le nom d'un théologien, répond à une lettre de Fénélon contre ce prélat. *42*–194, 238.

GOMAR (François) s'oppose à Arminius, et soutient le libre arbitre, l'inamissibilité de la justice; et, sur la certitude du salut, la pure doctrine de Calvin. *20*–351. *Voy.* REMONTRANS.

GONZAGUE. ANNE DE GONZAGUE DE CLÈVES, princesse Palatine. Notice sur sa vie. *17*-423. Son Oraison funèbre. 425. Avec quel soin sa jeunesse fut cultivée. 429. Son amour pour les choses saintes. 430. Son mariage avec le prince de Bavière, qu'elle ramène au sein de l'Eglise. 432. Elle se laisse prendre à l'amour du monde. 434 et suiv. Perd la foi. 443. Par quelle grâce elle la recouvre. 448. Elle se convertit. 452 et suiv. Sa mort édifiante. 464.

GONZALEZ (Thyrsus) général des Jésuites, écrit contre le probabilisme. *7*–340, 350 et suiv. Son livre est loué par Bossuet. *30*–710. Il écrit contre la *Déclaration* de 1682. *31*–9, 37. On le réfute. 80, 98, 176 et suiv. *32*–174, 181, 237 et suiv. 290.

GORGON. (S.) Panégyrique de ce saint. *16*–357. Il refuse de sacrifier aux idoles : son douloureux martyre. *10*–369, 389.

GORGONIE (sainte). Ses vertus. *15*–629 et suiv.

GORNAY. (Henri de) Son Oraison funèbre. *17*–607 et suiv. Noblesse et antiquité de sa famille. 609. Son esprit de mortification. 611.

GOTESCALC, Prédestinatien du neuvième siècle ; de quelle erreur on l'accusoit. *5*–15. Comment on le défendoit. 290 et suiv.

GOUT (le) et sentiment de l'Ecriture, que Jurieu, Claude et d'autres ministres donnent aux simples comme une règle certaine pour l'entendre, est une illusion manifeste. *22*–201. C'est aussi par le goût qu'ils leur disent de dis-

tinguer les articles fondamentaux. 217. Jurieu prétend connoître la Trinité, l'Incarnation, l'Ascension de J. C. par le goût. 243. Le goût et le sentiment où Jurieu réduit la Réforme, est un aveu de son impuissance à montrer les points fondamentaux par la parole de Dieu. 235.

GOUVERNEMENT. Son autorité peut seule mettre un frein aux passions, et établir l'union parmi les hommes. *36*-24 et suiv. Ses avantages pour les particuliers. 26. Il rend les Etats immortels. 30. A besoin des lois pour sa perfection. 31. Origine du gouvernement royal. 66. Autres formes de gouvernement. 69. On doit s'attacher à celle qu'on trouve établie dans son pays. 79. Le gouvernement doit être doux. 113. C'est un ouvrage de raison et d'intelligence. 152. Il doit être fondé sur la religion. 293. Ce que c'est que le gouvernement arbitraire. 403. Il diffère du gouvernement absolu. 404. Dans le gouvernement légitime les personnes sont libres, et la propriété des biens est inviolable. 405. Le gouvernement civil est parfait en lui-même dans les choses de son ressort. *31*-285 et suiv. *Voy.* ETAT, MONARCHIE, PRINCE, RELIGION.

J. C. n'a point établi le gouvernement de l'Eglise sur la forme des gouvernemens humains. *33*-262. Il est soumis, suivant Gerson, à la volonté raisonnable du Pape. 329. En quoi il consiste. 371 et suiv. Le sentiment des Français sur cette matière ne diffère qu'en apparence de celui de leurs adversaires. 397 et suiv. C'est une monarchie, selon Gerson. 594. Forme de l'ancien gouvernement de l'Eglise pendant les persécutions. *31*-151 et suiv. *Voy.* EGLISE.

GRACE. En quoi elle consiste. *14*-462. Sa gratuité. *7*-325. Sa nécessité. *6*-124. *17*-172. Son efficace et son influence continuelle. *10*-119. Notre libre arbitre doit y coopérer. *25*-427. *26*-29. Impuissance de l'homme sans la grâce. *39*-131. La grâce ne nous quitte jamais la première. *13*-7. Son efficacité. 8. Quel est le propre de la grâce. *15*-314. Elle est accordée à tous. *11*-533. Il faut y être fidèle. *38*-690. Celui qui est fidèle à la grâce peut s'élever à la perfection, malgré les obstacles les plus invincibles. *17*-425 et suiv. La grâce sanctifiante ne devoit être donnée qu'une fois dans la première intention de Dieu. *12*-105. *13*-566. Trois principales opérations de la grâce. *15*-61, 111. La grâce, don propre de l'Evangile. *11*-589. Force de la grâce pour surmonter l'habitude. *12*-260. Ses effets sont peu connus. 261. Comment la grâce nous fait faire le bien. *39*-741. Conserver la justice

est une opération de la grâce. *10*–130. Opposition de la nature et de la grâce. *15*–600. La grâce de la rémission des péchés est le fruit principal du sang du nouveau Testament. *12*–294. La grâce du baptême remet tous les péchés. *11*–542. Grâce qui opère dans la pénitence; sa nature, sa force. *13*–106, 112. On peut perdre la grâce recouvrée, et même la recouvrer plusieurs fois dans le sacrement de Pénitence. 666. La grâce de la vocation des pécheurs figurée dans la soudaine illumination du saint précurseur. *15*–61. La grâce doit prévenir ceux qui se destinent au sacerdoce. 315. La grâce nous est distribuée par Marie. 324. Manière dont Dieu distribue ses grâces. *39*–161. Quelles sont celles qu'on doit souhaiter préférablement. 238, 335. Ne pas réfléchir sur leur nature. 246, 254. Peut-on demander d'en être privé, de peur d'en abuser. 526, 574. Les grâces de Dieu ne périssent point; leurs effets contre les cœurs ingrats. *11*–218.

Dieu a attaché à certains moyens extérieurs et de fait, la grâce nécessaire à produire la foi. *20*–559. La grâce universelle, enseignée à Saumur par Cameron, divise en France les Calvinistes; le magistrat décide la question. 415. La nécessité de la grâce n'est pas, selon Jurieu, un article fondamental: *22*–239; quoiqu'il n'y ait rien qu'on doive mieux sentir que son impuissance à faire le bien sans elle, et le besoin qu'on en a. 245.

On peut résister à la grâce. *4*–204. Elle ne nécessite pas, quoiqu'on ne puisse résister à la volonté de Dieu. 206. C'est un mystère impénétrable. 214. Différence de la grâce dans l'état de nature pure et dans l'état de nature tombée. 216. Divers pouvoirs en divers justes. 219. Pouvoir qui est le parfait vouloir. 225. Explication du texte *Nisi Pater traxerit eum.* Ce que c'est que d'être laissé à soi-même. 237. Sans la grâce, l'homme ne peut rien pour le ciel. 264. Le mystère de la grâce revient à toutes les pages de l'Ecriture, et il faut prendre garde de s'égarer en le méditant. 281. Extrait de l'Instruction pastorale de M. de Noailles sur la grâce. 286 et suiv. Celui qui aura reçu plus de grâces, rendra un comte plus rigoureux. 528. Le terme *grâce* ne signifie point, dans l'Ecriture, la faveur des hommes. 574.

Il y a une grâce efficace. 544. On le prouve par les prières de l'Eglise: 549, 551; par les liturgies grecques; 556; par la liturgie attribuée à saint Chrysostôme: 558, 564; par l'Oraison dominicale: 570; par l'explication qu'ont faite des deux dernières demandes saint Augustin,

et l'Eglise, d'après saint Cyprien, Tertullien, etc. 571, 575. L'Ecriture nous présente la prière comme un fruit de la grâce efficace. 578. Les prières de l'Eglise nous en donnent la même idée. 582, 584. Grâce efficace reconnue des Pélagiens mêmes. 587. Prouvée encore par la prière de J. C. pour saint Pierre : 590; par une prière du concile de Selgenstad. 591. Deux démonstrations nouvelles par la permission du péché de la part de Dieu. 618 et suiv. Comment Dieu a soustrait sa grâce efficace à saint Pierre. 622, 626, 630, 634. Réflexion sur cette conduite de Dieu. 636. Nul cœur humain ne résiste à la volonté de Dieu. 640. Sans la grâce efficace, le Chrétien ne peut rien pour son salut. 641. Gratuité de cette grâce. 643. Préférence gratuite dans sa distribution. 648, 650, 654. Ceux à qui Dieu ne donne pas ces grâces de choix n'ont point à se plaindre. 664. Prières des martyrs et de plusieurs autres saints pour demander la grâce efficace. 673, 676, 678, 682. Hymnes de Synésius et de Clément d'Alexandrie; prières d'Origène, où se trouve la doctrine de saint Augustin sur la grâce efficace. 685, 687, 691. Prières de saint Grégoire de Nazianze, du vénérable Guillaume. 703. La toute-puissance de cette grâce démontrée par Origène. 698. Cette grâce efficace est encore prévenante. 700. En quel sens on peut dire que la grâce est donnée à ceux qui en sont dignes. 709. En quel sens saint Augustin a condamné la proposition de Pélage : *La grâce est donnée aux dignes.* 713. En quel sens on prévient Dieu et on en est prévenu. 715.

La doctrine de saint Augustin sur la grâce est celle de l'Eglise : *5*–265; celle des siècles précédens. 269, 278, 284 et suiv. Contestations de Fauste de Riez sur la grâce; quatre papes prononcent en faveur de saint Augustin. 284. Contestations de Gotescalc : et on s'en rapporte encore à saint Augustin. 290. Les propres paroles de ce saint docteur employées par le concile de Trente contre Luther et Calvin. 292. Beaux passages de saint Augustin sur la nécessité de la grâce. 325, 329, 331. L'abbé Dupin coupable d'avoir voulu obscurcir la tradition sur la nécessité de la grâce : *30*–488; d'avoir accusé saint Augustin d'innovation sur la matière de la grâce. 507 et suiv.

La grâce doit être demandée par tout chrétien. *27*–145 et suiv. Erreur de dire qu'il n'est jamais permis de prévenir la grâce : *28*–268; 291, 386; que la grâce actuelle soit la règle d'agir. 586, 726. Ce que c'est que cette grâce actuelle. *29*–155 et suiv. Le propre effort pour

prévenir Dieu n'est pas un demi-pélagianisme. *28*–588. *29*–157. Erreur de dire que tout ce qui vient de la grâce n'a rien d'imparfait. *28*–604, 655, 742.

Précis de la doctrine de l'Eglise sur la matière de la grâce. *7*–565 et suiv. Censure de plusieurs propositions contraires à cette doctrine. 365.

GRACQUES (les) excitent des troubles à Rome. *35*–87. Tibérius est tué par Scipion Nasica. 88. Caïus, son frère, veut le venger, et périt comme lui. 91.

GRANDEUR. Tous les hommes nés pour la grandeur, *12*–364. En quoi consiste la véritable grandeur de la nature raisonnable. *Ibid.* Moyens de sanctifier la grandeur par un bon usage. 653. Elle réside dans le maintien de la justice. 660. Vin de la grandeur. 664. Vanité des grandeurs du monde. *17*–371, 606. Combien elles sont méprisables, considérées entre les mains des impies. *12*–416. Toutes ont leur foible; grand en puissance, petit en courage; grand courage, et petit esprit; grand esprit dans un corps infirme, qui empêche ses fonctions. *15*–267.

GRANDS. Ils sont pleins d'intérêts et de passions. *12*–658. Ne remarquent en l'homme de bien que son inutilité. *Ibid.* Ils doivent protéger l'innocence. 659. Obligés d'imiter Dieu, dont ils sont l'image. 661. Funeste idée que les grands se forment de la puissance : maux qui en résultent. 663. Ils doivent surtout rechercher la vérité. *13*–389. S'efforcent inutilement de cacher les foiblesses de la nature. *15*–117 et suiv. S'imaginent que tout leur est dû. 613. Dieu qui les punit dans les enfers, leur a donné la gloire ici-bas. *17*–551. Les grands du monde regardent avec dédain les affaires de la religion. *36*–323. Ils craignent de l'approfondir. 324. Ils la prennent pour une folie. 325. Le respect humain leur ferme la bouche. 327.

GRATIEN, empereur. Sa valeur et sa piété : il est tué par Maxime. *35*–121, 122.

GRATIEN, canoniste. Quel il étoit. *31*–636. Les pièces qu'il a insérées dans son *Décret* n'ont pas l'autorité de Canons. 591. Il est mis, par Melchior Camus, au nombre de ceux qui croient le Pape faillible. 120. *33*–463 et suiv. Il dit le premier que les papes ne sont pas obligés d'obéir aux Canons. 303.

GRAVINA (l'abbé). Eloges que Bossuet donne à son éloquence. *38*–28. Il le remercie de l'accueil qu'il a fait à son neveu, et lui recommande l'abbé Phelipeaux. 29.

GRÈCE.

GRÈCE. Des colonies de divers peuples y bâtissent des villes. *35*–18, 20. Ses jeux Olympiques contribuent à la polir. 31. Ses sept Sages. 38. Elle est assujettie par Philippe et par Alexandre. 66. 67. Ses philosophes et leurs sectes. 78. Sa politique ferme; son amour pour la liberté. 489. Son excellente police. 490. Ses philosophes lui donnent de bonnes règles des mœurs. 492. La Perse, avec des armées immenses, se trouve foible contre elle. 494. Combien la Grèce étoit aveugle sur la religion. 260. *Voy.* IDOLATRIE.

GRECS. Ils réduisent Troie en cendre. *35*–23. Etablissent des colonies en Asie: 24; en Italie et en Sicile. 34. Ils ignoroient les antiquités, et se soucioient peu de la vérité dans leurs histoires. 42. Attaqués par Xerxès, ils le battent, à Salamine, à Platée, et à Mycale. 54, 55. Caractère des Grecs. 490. Admirable retraite de dix mille Grecs. 65, 498. Ignorance des Grecs sur le mouvement de la terre, tandis que les Hébreux le connoissoient. *2*–152. *Voy.* GRÈCE.

L'Eglise condamne l'erreur des Grecs sur la primauté du Pape. *31*–590. Leur réunion à l'Eglise au second concile de Lyon. *32*–541 et suiv. *Voy.* FLORENCE. Les Grecs ont innové, en cessant de reconnoître la primauté du Pape, que leurs pères reconnoissoient dans les conciles généraux qu'ils ont tenus avec l'Eglise romaine. *22*–567. Basnage soutient que les actes des conciles ne prouvent pas la soumission aux Papes, et la communion avec eux. On le réfute. 568, 569. Les Grecs, de l'aveu de la Réforme, ont tort contre les Latins. 570. Comment les Grecs ont été admis dans l'Eglise après leur schisme. *26*–150.

GRÉGOIRE DE NAZIANZE. (S.) Sa doctrine sur les deux puissances. *31*–384. Ses discours contre Julien. 401. Portrait qu'il fait de Valens. 419.

GRÉGOIRE DE TOURS (S.) déclare que les Rois ne doivent compte de leurs actions qu'à Dieu. *31*–373.

GRÉGOIRE LE GRAND (S.), pape, élevé malgré lui sur la chaire de saint Pierre, donne un parfait modèle du gouvernement ecclésiastique. *35*–135. Ce saint Pape révère, comme les quatre Evangiles, les quatre conciles tenus avant lui. *32*–537. *37*–130. Il reçoit aussi la condamnation tant des personnes que des erreurs faites par le cinquième concile. *37*–130.

Saint Grégoire publie un édit de l'empereur Maurice, quoique injuste. *31*–443. Sa doctrine sur la juridiction

des évêques. 616 et suiv. Sa vigueur contre les infracteurs des Canons. *33*–404 et suiv. Sa condescendance pour Théodelinde, reine des Lombards. *32*–222. Son *Pastoral*, chef-d'œuvre de prudence. *16*–38. Eloge qu'il fait des rois de France. *13*–359. *15*–525. Le privilège de saint Médard de Soissons qu'on attribuoit à saint Grégoire paroît supposé. *32*–445.

GRÉGOIRE II, pape, envoie saint Boniface prêcher l'Evangile en Allemagne. *35*–143. Il s'oppose au renversement des images, et en même temps aux ennemis de l'Empire. 144. Il excommunie Léon l'Isaurien. *31*–339. Il s'oppose à ceux qui se révoltoient contre ce prince. 452 et suiv. Témoignages de Paul diacre, et d'Anastase, à ce sujet. 466, 540. Il donne, selon Gratien, une réponse contraire à l'Evangile. 121. *33*–117. Sa réponse, qui permet à un mari, dont la femme ne peut, à cause de ses infirmités, souffrir le commerce conjugal, d'en prendre une autre, est tout-à-fait différente de celle par laquelle Luther permet la polygamie au landgrave de Hesse. *21*–619 et suiv.

GRÉGOIRE III obéit aux empereurs Iconoclastes : ses deux légations à Charles-Martel. *31*–474 et suiv.

GRÉGOIRE V excommunie Robert, roi de France, à cause d'un mariage incestueux. *31*–503.

GRÉGOIRE VII. Son caractère. *31*–251. Il s'arroge le premier l'autorité sur le temporel, et dépose l'empereur Henri IV. 226 et suiv. Il s'attribue des droits sur l'Angleterre, l'Espagne, la Sardaigne, la Hongrie et autres États. 252 et suiv. Histoire de la première déposition de Henri IV. 578 et suiv. Ce Pape cite mal-à-propos saint Ambroise, qui mit Théodose en pénitence : 424 et suiv. et une fausse pièce attribuée à Innocent I. 431. Il est obligé de modérer sa loi sur l'excommunication. 359 et suiv. 588. Il assure que le saint Siége est exact observateur des canons. *33*–313. Au commencement de son pontificat, il ne vouloit exercer que les droits de la puissance ecclésiastique. *31*–512. Ses intentions étoient bonnes, et son nom a été inséré avec éloge dans le Martyrologe romain. 241.

GRÉGOIRE IX excommunie, puis dépose Frédéric II, et offre la couronne impériale à Robert, frère de saint Louis, qui la refuse. *32*–22 et suiv.

GRÉGOIRE X assemble le second concile de Lyon. *32*-541 et suiv. *Voy.* LYON.

GRÉGOIRE XI révoque, à l'article de la mort, les erreurs contre la foi dans lesquelles il auroit pu tomber. *32*-86, 87.

GRÉGOIRE XII, ou Ange Corario, abandonné de ses partisans, assemble quelques évêques à Austria, sous le nom de concile œcuménique. *31*-93. Il paroissoit mieux disposé que Pierre de Lune à abdiquer la papauté. *32*-138. Il se réunit au concile de Constance, et se démet. 205.

GRETSER (Jacques), Jésuite, prouve que Bellarmin ne donne l'infaillibilité du Pape que comme opinion. *31*-182.

GROPPER (le docte) fait tenir à Herman, archevêque de Cologne, de saints conciles pour la défense de l'ancienne foi, et pour la réformation des mœurs. *19*-505. Il se trouve à la conférence de Ratisbonne. 507.

GROTIUS (Hugues). *Dissertation sur sa doctrine et sa critique.* *4*-465. Son attachement aux Sociniens. 400. Son interprétation sur le péché d'habitude. 402. Ce qu'il entend par le Fils de l'homme : 403; par ce passage *sine me nihil potestis facere* : 404; par les paroles oiseuses. 405 et suiv. Il justifie l'usure. 409. Il passe du calvinisme au semi-pélagianisme. 465. Son penchant au socinianisme. 467; et de là son sentiment sur la divinité du Verbe : 468; sur l'immortalité de l'ame. 469. Il critique témérairement les livres sacrés. 470. En nie l'inspiration. 472. Regarde les prophéties comme des allégories. 474 et suiv. Il accuse saint Augustin d'être novateur et en contradiction avec les siècles précédens, avec l'Eglise grecque, et avec lui-même. 487 et suiv. Ses progrès étonnans dans la doctrine catholique. 499. Il se sépare de toute société, et justifie son indifférence par deux livres pleins d'erreurs. 501. Sur la fin de sa vie il reconnoît la vérité de l'Eglise romaine. 502. Il fait les princes juges de la foi. 506.

Grotius est préconisé par R. Simon. *5*-171 et suiv. qui emprunte de lui ses sentimens hérétiques. 316. Il accuse saint Augustin d'avoir varié dans sa croyance. 322. Il est auteur d'une hérésie sur le péché originel. 389. Ses variations et ses incertitudes. 531. Il a falsifié les prophéties. *3*-4. Il prétend que les apôtres n'ont pas employé les prophéties comme argumens directs pour prouver que

J. C. est le Messie. *1*–577. On le réfute. 578 et suiv. Ses interprétations favorisent les Sociniens. 582. Il se rapproche de la doctrine catholique. 585 et suiv. Ce qu'il pense d'un passage du Psaume XLIV, qu'il élude ensuite. 608. Il détourne le sens de ces paroles : *Ecce in iniquitatibus*, etc. 614. On le réfute. *Ibid* et suiv. Opinion singulière de ce savant sur l'auteur de l'*Ecclésiaste*. *2*–145. Il interprète dans un mauvais sens divers passages relatifs à la vie future. 209. Ses fausses conjectures sur plusieurs passages de l'*Ecclésiastique*. 364. Ses efforts pour détourner le sens d'un texte qui prouve la divinité de J. C. 650. Sa bonne foi dans l'explication de l'Apocalypse. *3*–130. Erreur de chronologie où il est tombé. 131. Son sentiment sur le règne de mille ans. 481. Il est opposé au dogme du Pape Antechrist. 547 et suiv. *4*–499. *20*–304. Il va contre ses propres principes, quand il permet à la partie affligée d'un État de se défendre contre le prince, excepté pour cause de religion. *21*–407. Réfutation des raisons qu'il allègue pour permettre l'usure. *30*–674, 678 et suiv.

GUERRE. Ses justes motifs. *36*–439 et suiv. Dieu s'en sert pour châtier les peuples. 441. Ses injustes motifs. 447 et suiv. Désavantage à craindre quand on la fait sans sujet. 456. On met Dieu de son côté quand on y met la justice. 457. Guerres civiles : leurs motifs; règles qu'on y doit suivre. 461 et suiv. Manière miraculeuse dont Dieu faisoit la guerre pour son peuple. 481. Avec les conditions requises, la guerre est non-seulement légitime, mais encore pieuse et sainte. 488. Dieu néanmoins n'aime pas la guerre. 489. On doit faire la guerre équitablement. 496. Cri militaire chez les Juifs avant le combat. 498. Choix du soldat. 499. L'accoutumer à mépriser l'ennemi. 503. Diligence et précaution nécessaires dans les affaires de la guerre. *Ibid.* Honneurs, distinctions et exercices militaires. 506 et suiv. Rien de plus beau, dans la guerre, que l'intelligence entre les chefs. 509. Ne point combattre contre les ordres. 512. Accoutumer l'armée à un même général. 513. Connoître ses forces. 520. Moyens de s'assurer des peuples vaincus. *Ibid.* Combien la guerre est une chose horrible. *14*–265. *15*–623. *16*–431. *Voy.* GÉNÉRAL.

Guerres civiles et révoltes défendues par le christianisme. *21*–503. Approuvées par Calvin et les Calvinistes sous Charles IX. 529. Les synodes nationaux font un crime du repentir qu'avoient quelques-uns d'avoir pris les armes. *20*–36. Celui d'Alais remercie M. de Chatillon de ce qu'il

a fait par les armes, pour l'avancement du règne de Christ. 37. Les guerres des Protestans ne furent point de politique, mais de religion. 40 et suiv. Quoique Bèze eût fait parade de la patience des Réformés, il provoque lui-même la guerre civile. 44. Les guerres civiles, sous prétextes de religion, ont paru pour la première fois dans l'hérésie des Donatistes, puis des Manichéens, etc. *21*–318. Elles sont condamnées et ensuite approuvées par Luther et les Luthériens. Les Calvinistes les désapprouvent, puis les approuvent, et remplissent la France de massacres. 321, 322. Les Réformés font de vains efforts pour persuader que leurs guerres n'étoient pas des guerres de religion. Elles étoient entreprises par des décrets des synodes. *20*–328. La rebellion et la force étoient nécessaires aux Protestans de France, selon Jurieu, et leurs guerres, légitimes. *22*–308.

GUI, archevêque de Vienne, depuis pape Calixte II, et son concile, condamnent les Investitures : ils demandent à Paschal II la confirmation de leur décret. *31*–624. *33*–123. *Voy.* Henri V.

GUILLAUME de Malmesbury, avance faussement qu'Urbain II, en excommuniant Philippe Ier, roi de France, défendit de le reconnoître pour roi. *31*–621.

GUILLAUME le Conquérant refuse de prêter serment de fidélité à Grégoire VII, et lui paye le denier de saint Pierre. *31*–254.

GUILLOU (François). La Faculté de Paris censure une proposition de sa thèse, touchant la juridiction des évêques. *32*–396.

GUIMENIUS. *Voy.* Moya.

GUISE (François, duc de), assassiné par Poltrot. La Réforme applaudit à ce meurtre, et les chefs avoient ou excité, ou autorisé le meurtrier. *24*–54 et suiv.

GUSTAVE, roi de Suède, dit le Grand, prédit par Mède, comme devant détruire le règne papal. Sa prophétie reconnue fausse. *20*–330.

GUYON (Jeanne-Marie Bouvier de la Motte). Elle écrit sa vie : ce qu'elle y dit de ses oraisons et de sa plénitude de grâce. *29*–531. Elle se donne pour prophétesse, et pour faire des miracles : 535, 538; pour directrice des ames. 537. Elle s'applique l'Apocalypse. 538. Elle ne veut rien demander à Dieu. 543. *40*–6, 7. Doctrine de son livre intitulé *Moyen court pour faire orai-*

son. 27–77 et suiv. Conséquences pernicieuses qu'on peut en déduire. 81. Il autorise le plus la suppression des demandes. 118. Etranges discours qu'on y trouve sur les réflexions. 165. Il est condamné à Rome. 537. Erreurs de son livre des *Torrens*. 88. Il est condamné par l'évêque de Chartres. 431. Elle annonce de grandes croix au P. la Combe, et lui rend compte d'un songe merveilleux qu'elle avoit eu. 40–25. Elle instruit son frère des prétendus effets merveilleux que Dieu opéroit en elle et par elle. 29. Ses sentimens sur l'abandon. 31. Ses erreurs sur le désir du salut : 29–413; sur le sacrifice absolu et les actes réfléchis : 426; sur les vertus : 435; sur la contemplation. 472.

M. de Harlay, archevêque de Paris, fait enfermer madame Guyon dans un monastère, et est content de sa soumission. 30–425. 40–9. Comment Bossuet fut chargé d'examiner ses livres. 29–529. 40–4. Elle écrit au prélat plusieurs lettres où elle lui témoigne sa soumission, et lui explique sa doctrine. 32, 34, 38, 41, 43, 45, 46, 49, 51. Elle lui adresse un écrit sur les communications intérieures des purs esprits. 37. Bossuet lui marque en détail ce qu'il pense de ses états et de ses écrits, lui en fait sentir l'illusion. 52. Il combat ses maximes sur la prière et sur les actes réfléchis. 55. Et travaille à la désabuser de ses erreurs. *Ibid.* et suiv. Elle adresse à madame de Maintenon un Mémoire pour la prier de lui faire donner des commissaires qui jugeassent de sa vie et de ses mœurs. 79, 81. MM. Bossuet, de Noailles et Tronson, sont choisis pour faire cet examen. 29–547. 30–425. 40–10. Elle sollicite les trois examinateurs d'entrer dans l'examen de ses mœurs, et s'étend sur les préventions qu'on avoit, suivant elle, contre sa personne. 88. Ses lettres à Bossuet pendant cet examen. 75, 94, 95. Elle lui écrit en partant pour le monastère de la Visitation de Meaux. 106. Lui demande de la confesser. 107. Déclaration où elle proteste être innocente des abominations dont on l'accuse. 115. Témoignages de M. d'Aranthon, évêque de Genève, sur madame Guyon. 30–32, 33. 40–6. Lettre du cardinal le Camus sur la conduite de cette dame dans son diocèse. 116. Le duc de Chevreuse demande au P. Richebraque, Bénédictin, des éclaircissemens sur un fait de la lettre du cardinal, où ce religieux étoit cité comme s'étant rétracté au sujet de madame Guyon. 118, *note.* 122. Madame Guyon lui écrit pour le même sujet. 118, *note.* Réponse de D. Richebraque, qui déclare n'avoir ja-

mais entendu parler qu'en bien de la conduite de cette dame. 119, 120, 123. Bossuet la trouvoit fort soumise dans sa retraite. 126. Il désiroit consulter M. de la Broue sur la soumission à exiger d'elle : il la laisse communier. 131. Il n'y avoit point de preuves contre elle à l'archevêché de Paris. 133. Précautions que Bossuet prenoit à son égard. *39*-361, 368. Ce prélat publie son *Ordonnance sur les Etats d'oraison*, où il condamne les livres de madame Guyon. *27*-3, 23. Elle souscrit cette *Ordonnance* et les Articles d'Issy. 430. Elle condamne ses propres livres, et s'engage à ne plus écrire, répandre ses livres, diriger, etc. *29*-565. *40*-13, 140, 225. Texte des actes de soumission de madame Guyon. 143. Bossuet accepte cette soumission. 146. Il lui donne un certificat où il déclare qu'il est satisfait de sa conduite; et la justifie des accusations portées contre ses mœurs. 147. Attestation des religieuses de la Visitation de Meaux, donnée à madame Guyon lorsqu'elle quitta ce monastère. 148. Ces mêmes religieuses lui écrivent pour lui témoigner leur estime, et se recommander à ses prières. 149. Elle offre à Bossuet un tableau. 134. Le prélat lui permet d'aller aux eaux, et l'engage à vivre fort retirée, sans se mêler de diriger. 135. Elle justifie auprès de Bossuet la manière dont elle a quitté son diocèse. 136. Elle recommence à dogmatiser. *29*-566. Ses liaisons avec le P. la Combe. 619. *42*-99. Lettres de ce religieux à madame Guyon : il l'engage à venir le trouver : lui marque les moyens qu'elle pourroit prendre pour cacher sa marche, et rester inconnue dans le lieu qu'il habitoit. *40*-150. Malgré son désir de la voir, il consent au délai de son voyage; et lui parle de ses infirmités, et des remèdes qu'elle y trouveroit aux eaux des Pyrénées. 155, 160. Il lui témoigne sa satisfaction de son *Apocalypse*, et de ses explications de l'Ecriture. 161. Bossuet dit qu'elle lui a menti, et qu'il faut la renfermer. 169, 179. Lettre de M. Pirot à madame Guyon : il lui expose tout ce qu'elle doit faire pour sortir de ses erreurs. 179. C'est de rétracter et supprimer ses écrits : 186; de n'entrer dans la direction de personne : 188; de rompre tout commerce avec le P. la Combe : 189; d'édifier le public autant qu'elle l'a mal édifié : 195; enfin, de se remettre à M. l'archevêque de ce qu'elle aura à faire pour satisfaire le public, se soumettant aveuglément à tout ce qu'il lui marquera. 197. Déclaration de cette dame faite entre les mains de M. de Noailles, sur ses sentimens, ses écrits et sa conduite. 217.

Elle veut consulter M. Tronson avant de la signer. 220. D'après son avis, elle signe par principe de conscience la déclaration. 221. Nouvelle déclaration qu'elle fait à l'archevêque de Paris; elle y jure la plus parfaite soumission à ce qu'on lui avoit prescrit. 234. Dans sa *Relation* sur l'affaire du livre des *Maximes* à l'Assemblée de 1700, Bossuet la justifie sur ses mœurs. *30*–425. L'abbé de Saint-André, grand-vicaire de l'évêque de Meaux, la justifie également à ce sujet. *40*–7. *Voy.* Bossuet, Fénélon, La Combe, Quiétisme, Tronson.

H

HABACUC. Cantique de ce prophète expliqué. *1*–558.

HABITS. La nécessité et la pudeur ont fait les premiers habits. *16*–442. Et, pour orner ce corps mortel et cette boue colorée, presque toute la nature travaille, presque tous les métiers suent, presque tout le temps se consume, et toutes les richesses s'épuisent. *13*–165 et suiv. *17*–70.

HABITUDE. Suites funestes de la mauvaise habitude. *12*–255 et suiv. En quoi elle consiste. *13*–94. Habitudes vicieuses : leur force. *11*–548. *Voy.* Péché.

HAINE. Quel est son principe. *13*–32, 56. Haine de la vérité; ses effets sur les Juifs. 34. Naturel de la haine. 35, 58. Funestes divisions qu'elle cause. *14*–266. Elle efface le souvenir des bienfaits. *13*–444.

HAMMOND (Henri), Protestant anglais : est du nombre de ceux qui croient l'Apocalypse accomplie. *3*–105. Il ne veut pas que le Pape soit l'Antechrist. 131, 549.

HARLAY (François de) archevêque de Paris, veut faire changer un mot dans le sermon de Bossuet sur l'unité de l'Eglise, et y renonce ensuite. *37*–243. Fait enfermer madame Guyon dans un monastère, et est content de sa soumission. *29*–529. *40*–4. Bossuet s'embarrasse peu de lui dans l'affaire du Quiétisme. 127.

HARPHIUS, auteur mystique : ses exagérations. *27*–53 et suiv. *29*–256.

HAVRE-DE-GRACE (le) livré aux Anglais par les Protestans révoltés. *20*–540.

HÉLÈNE, mère de Constantin, découvre la vraie croix dans les ruines de l'ancienne Jérusalem. *35*–118.

HÉLIOGABALE, empereur : ses infamies. *35*–105.

HENRI IV, empereur, déposé et excommunié par Grégoire VII. *31*–246 et suiv. Ses partisans taxés de schisme et d'hérésie. 592. Ce prince est toujours reconnu comme empereur. 595 et suiv. Il engage l'archevêque de Mayence à lever des dîmes, à condition d'en partager le produit, et fait confirmer cette exaction dans un concile. 511, *note*, 578. Il meurt à Liége; on l'enterre dans un monastère, d'où Paschal II le fait exhumer. 609.

HENRI V, fils du précédent, se révolte contre son père, et le fait prisonnier : suites de cette affaire. *31*–604 et suiv. Ce prince renouvelle la querelle des Investitures : il les obtient par violence de Paschal. 11. Il est excommunié dans plusieurs conciles, et déposé par Calixte II. 622 et suiv.

HENRI VI fait arrêter Richard, roi d'Angleterre : il est excommunié, et non déposé par Célestin III. *31*–657.

HENRI II, roi de France, ordonne à ses ambassadeurs au concile de Trente, de veiller au maintien des libertés de l'Eglise gallicane. *33*–341. Ce prince veut expressément que les nouveaux convertis pratiquent comme ses autres sujets les exercices de l'Eglise. *38*–109.

HENRI IV, roi de Navarre, puis de France, fait afficher à Rome son acte d'appel de la bulle de Sixte V, qui le déclaroit déchu. *31*–692 et suiv. Il est absous des censures sans qu'il soit mention de réhabilitation. 698. Il est médiateur entre le Pape et les Vénitiens. *32*–52. Ce prince, par sa bonté, avoit trouvé le moyen de rendre ses peuples heureux, et de leur faire sentir et avouer leur bonheur. *37*–89. Amour des Français pour sa mémoire. Leurs regrets de sa mort. 90. S'il avoit ôté de sa vie la tache de l'impureté, sa gloire seroit parfaite, et il seroit le modèle des bons rois. *Ibid.*

HENRI II, roi d'Angleterre, attaque les droits de l'Eglise. *16*–586. Fait périr saint Thomas de Cantorbéry. 592. Honore son tombeau. 602.

HENRI VIII, roi d'Angleterre, réfute le livre *de la Captivité* de Luther, qui lui répond avec emportement. Il veut se raccommoder avec ce Prince, qui lui reproche la légèreté de son esprit, ses erreurs, et la honte de son mariage. Nouveaux emportemens de Luther contre lui. *19*–82, 83. Henri épouse Catherine d'Arragon, veuve de

son frère, sur la dispense de Jules II, et ne doute point pendant vingt ans de la validité de son mariage. Son amour pour Anne de Boulen est le prétexte de son doute. 447. On attaque la dispense par des moyens de droit et de fait. Bucer et les Protestans d'Allemagne croient la dispense légitime : Calvin et Zuingle la croient illégitime. 449. Henri gagne, par argent, quelques docteurs catholiques, dont la consultation, rapportée par Burnet, n'est pourtant pas certaine. 452. La décision de Clément VIII, contraire au divorce, est appuyée sur un fondement solide. 455. Conclusion que l'on prétend avoir été donnée par la Sorbonne, touchant le mariage de Henri VII. *42*–627, 631. Ce prince, égaré par ses passions, ébranle l'autorité de l'Eglise, et met tout en péril. *17*–304. Il se déclare chef de l'Eglise anglicane en haine du Pape, qui condamne son divorce avec Catherine d'Arragon, et son mariage avec Anne de Boulen. 403. Il fait souscrire, par tous les évêques, et mettre en pratique ce que Burnet appelle nos plus extravagantes corruptions. 406. Il épouse Anne de Boulen avant que son premier mariage ait été déclaré nul. 415. Il fait mourir Morus et Fischer, pour n'avoir pas reconnu sa primauté ecclésiastique. Il devient sanguinaire, et tombe dans tous les excès des tyrans, depuis son divorce. 417 et suiv. Il aime Jeanne Seymour, et fait casser son mariage avec Anne de Boulen, qui meurt sur un échafaud. Henri épouse sa maîtresse. 423 et suiv. En qualité de chef de l'Eglise anglicane, il fait des décisions de foi conformes à la doctrine catholique et contraires à celle des Protestans. 427 et suiv. Il épouse Anne de Clèves, et devient amoureux de Catherine Howard. 433. Il fait mourir les Catholiques qui nient sa suprématie, et les Luthériens et les Zuingliens qui s'opposent à ses six articles; et meurt sans qu'on sache s'il eut des remords de ses excès. 462. *Voy.* Cranmer.

HENRI, disciple de Bruys. *Voy.* Albigeois.

HENRIETTE de France, reine d'Angleterre. Notice sur sa vie. *17*–292. Son Oraison funèbre. 295. Son courage au milieu des adversités. 297, 327. Son éloge. 298. Son caractère. 299. Attachement invincible de cette princesse à la religion de ses pères. *Ibid.* et suiv. Ses aumônes abondantes. 305. Histoire de ses malheurs. 319 et suiv. *Voy.* Discours.

HENRIETTE-ANNE d'Angleterre, fille de la précédente. Notice sur sa vie. *17*–334. Son Oraison funèbre.

337. Cette princesse est une leçon frappante que tout n'est que vanité dans le monde. 338 et suiv. Ses belles qualités. 341. Ses talens. 343, 345. Désolation que sa mort jeta dans les cœurs. 349. Sa résignation à la volonté de Dieu. 365.

HÉRACLIUS, empereur d'Orient, favorise les Monothélites. *35*–138.

HÉRÉSIARQUES. Ils ne sont pas toujours sans religion ; mais ils prennent toujours la religion de travers. *19*–267.

HÉRÉSIE. Son caractère et celui de ses docteurs, selon saint Paul, est de se condamner par son propre jugement, et de mettre absurdités sur absurdités. *21*–3, 4. Elle varie perpétuellement dans ses Confessions de foi. *19*–5. *21*–5, 6. Les hérésies ont un principe d'instabilité, parce qu'elles sont une production de l'esprit humain. *19*–6. L'hérésie est une opinion particulière du petit nombre contre le grand. *21*–64. Les hérésies profitent à l'Eglise, qu'elles mettent dans la nécessité d'expliquer l'Ecriture avec plus de soin et d'exactitude, et d'éclaircir davantage les dogmes. 267, 68. *22*–429. La méthode de confondre les hérétiques par leur nouveauté et leur petit nombre, est ancienne et apostolique. Jurieu ne la suit pas contre les Sociniens, parce qu'elle l'auroit confondu lui-même. *21*–70 et suiv. Les hérésies et les schismes sont nécessaires pour qu'il ne manque rien aux épreuves où J. C. veut mettre les fidèles. *22*–389, 390. Les hérésies toujours condamnées par les successeurs des apôtres, en vertu des promesses. 511. Dénombrement et description des hérésies dont il est parlé dans l'*Histoire des Variations* et dans les *Avertissemens aux Protestans*. 369 et suiv.

Hérésies judaïques contre la Trinité et l'Incarnation, détruites par saint Jean. *3*–196; Renouvelées dans la suite par Praxéas, Noétus, Sabellius, Paul de Samosate, etc. 197 et suiv. Caractères des hérésies. 261 et suiv. *4*–107 et suiv. Elles sont figurées par les sauterelles. *3*–262 et suiv. *4*–105. Passages de Tertullien et de saint Grégoire de Nazianze. 266, 267. Victoire de l'Eglise sur les hérésies. 265.

Sous combien de formes l'hérésie s'est montrée en Angleterre : ses funestes effets. *17*–313 et suiv. Ravages qu'a faits l'hérésie. *14*–402. La curiosité est le principe des hérésies. *12*–155. Leur renversement. *13*–658. Dés-

ordres visibles où sont tombés les pays où elles règnent. *Ibid.* Louis XIV zélé pour les détruire. 659. *17*–504 et suiv.

HÉRÉTIQUES. Leur succès vient de l'appât de la nouveauté. *37*–377. Ils prétendent toujours qu'on ne les entend pas. 378. Ils déchirent cruellement les entrailles de l'Eglise. *17*–115. Ils marchent dans les ténèbres. *Ibid.* et 128. Leurs contradictions sur l'Eglise dans leurs Confessions de foi. 119 et suiv. On les compare avec les mauvais Catholiques. *12*–580, 679.

Les hérétiques, en se multipliant et en se perpétuant, n'en sont pas moins du nombre de ceux qu'on convainc en remontant à leur origine. *22*–391. Les sectes d'hérétiques n'ayant pas un point fixe d'union, se séparent aisément les unes des autres, et quand elles se réunissent, elles ne le font qu'en apparence. *20*–245. En contredisant l'Eglise, ils lui donnent lieu, non d'apprendre de nouvelles vérités, mais de connoître plus à fond ce qu'elle croyoit déjà. *22*–425. Les Catholiques et les Protestans s'accordent sur cette question : que la puissance publique a droit de punir les hérétiques. Luther et Calvin ont fait des livres pour le prouver, et Calvin en vint à la pratique contre Servet et Valentin Gentil. *20*–63. C'est à tort que, pour excuser leur séparation, les hérétiques disent que l'Eglise les persécute. *37*–336 et suiv. Les princes ont toujours porté des lois contre les hérétiques convertis, pour les obliger d'assister aux exercices de la religion. *38*–135 et suiv. *Voy.* Convertis (nouveaux), Protestans.

HERIBERT ou Etienne, chanoine d'Orléans, et Manichéen, condamné au feu sous le roi Robert. *20*–97.

HÉRIMANN, évêque de Metz, consulte Grégoire VII, sur l'excommunication. Réponse du Pape. *31*–230 et suiv.

HÉRISSON (le), image du pécheur, qui s'enveloppe dans ses excuses. *11*–188.

HERMAN, archevêque de Cologne, établit la Réforme dans son diocèse. Son ignorance prodigieuse. *20*–505.

HERMANT (Godefroi) chanoine de Beauvais. Bossuet le consulte sur ses ouvrages, et loue sa capacité. *37*–338.

HÉRODE, Iduméen, s'empare du royaume de Judée, où les Romains le maintiennent. *35*–94, 266. Sa

jalousie et son hypocrisie. Sa politique trompée. *8*–402, 457. Sa mort. 463.

HÉRODOTE, historien judicieux. *35*–42. Il commence à écrire : pourquoi il n'a pas parlé des Juifs. 59.

HÉROS. Qualités qui les font. *17*–525, 538. Héros sans humanité, n'ont pas les cœurs. 537. Triste immortalité que nous leur donnons. 562.

HESSE (Philippe, landgrave de) arme en faveur des Luthériens, et désarme en se faisant payer de grosses sommes. *19*–138. Il maintient, autant qu'il peut, la ligue de Vitemberg. 321. Il oblige Luther à supprimer dans la Messe l'élévation du saint Sacrement. 334. Il envoie Bucer à Luther pour lui demander la permission d'avoir deux femmes à la fois. Il promet les biens des monastères en cas qu'on la lui donne; et menace en cas de refus, de s'adresser à l'Empereur, et même au Pape. 323. Luther, Mélancton, Bucer et d'autres Réformés, donnent cette dispense. 328. Pièces justificatives de l'histoire du second mariage du Landgrave. 362 et suiv. Luther et les autres docteurs de ce prince ne veulent pas que le Landgrave s'adresse à l'Empereur, et demandent que le second mariage soit tenu secret. Ils ont recours aux équivoques pour cacher ce mariage. 330. Les réformateurs donnent cette dispense contre leurs lumières et leur conscience, de l'aveu de Basnage. *21*–610. Il est faux qu'on leur ait arraché cette faute, qui montre l'étrange corruption des chefs de la Réforme. Rien ne la prouve mieux qu'un sermon scandaleux fait par Luther, sur le mariage, où il permet la répudiation. *19*–333. *21*–613 et suiv. Basnage compare cette dispense pour la polygamie, à celle que Jules II accorda pour le mariage de Henri VIII avec la veuve de son frère. 615.

HESHUSIUS, ministre luthérien, maltraité grossièrement par Calvin, au sujet des pensées qu'il lui attribuoit sur l'Eucharistie. *19*–590.

HEUREUX. Ce qu'il faut pour l'être. *11*–65. Deux choses rendent heureux : bien vouloir, et pouvoir ce qu'on veut. *12*–88, 624. *Voy.* BONHEUR.

HILAIRE (S.) évêque de Poitiers, écrit contre l'empereur Constance ; il déclare qu'on doit l'obéissance aux souverains, même impies. *31*–408 et suiv. On l'accuse faussement d'avoir approuvé une des formules de Sirmium. *33*–104.

HILAIRE, diacre, Luciférien, a erré sur le sort des enfans morts sans baptême : *5*–250 et suiv. sur le péché originel : 253 ; sur la grâce. 255. C'étoit un très-foible auteur. 259 et suiv.

HINCMAR, archevêque de Rheims, écrit à Charles le Chauve que les pontifes ont droit de punir les attentats des rois contre la puissance sacerdotale. *31*–315, 316. Il refuse d'obéir à Adrien II, qui lui défendoit de communiquer avec Charles le Chauve. 357, 497. Dans le concile de Troyes, il promet obéissance au pape Jean VIII, suivant les canons. *33*–65. Il réclame, dans le concile de Pontion, contre un ordre du même Pape, contraire aux canons. 69.

HIPPOLYTE (S.) évêque et martyr, allégué par Jurieu comme enseignant deux nativités du Verbe. Discussion d'un passage qu'il objecte, qui sert de dénouement à tous les autres. *22*–101, 102.

HISTOIRE (l') conseillère des princes. *17*–344. Combien elle leur est utile. *Ibid.* *35*–3. Il seroit honteux à tout honnête homme de l'ignorer. 4. Difficulté d'accorder l'histoire profane avec l'histoire sainte. 40. L'histoire sainte s'accorde avec elle-même. 41. Cause de l'obscurité des anciennes histoires, la confusion des noms. 47. Comment on doit tourner une histoire, pour la rendre plus croyable. *39*–148.

Histoire des variations des Eglises protestantes. Tom. 19 et 20. Méthode qu'a suivie Bossuet en écrivant cette histoire. *26*–180. — *Défense de l'Histoire des variations contre la Réponse de M. Basnage.* *21*–481.

Histoire mêlée ou *Miscella.* Ce que c'est, et qui en est l'auteur. *31*–471 *et note.*

Histoire sainte. Abrégé de cette histoire, pour les enfans. *6*–55 et suiv.

HISTORIENS Grecs (les), Théophane, Cédrenus et Zonare, accusent à tort Grégoire II de révolte. *31*–453 et suiv.

HOMÈRE et Hésiode. En quels temps ils florissoient. Ils nous représentent les mœurs antiques. *35*–28.

HOMICIDE. L'assemblée du clergé de 1700 censure plusieurs propositions relatives à ce crime. *7*–370 et suiv.

HOMME. Sa création. *35*–9. Dignité de sa nature. *8*–

100. Merveilles de sa création. 102, 104, 114. *35*–162. Son empire sur lui-même. *8*–107. C'est l'image de l'empire de Dieu sur l'univers. 111. Noblesse de son ame. 115. *13*–453. Son immortalité. *8*–131. Première destination de l'homme. *13*–606. Sa chute. *35*–168. Changement funeste qu'elle opère en lui. 169. Il est condamné à la mort. *Ibid.* L'homme avoit reçu, dans la sainteté de son origine, l'innocence, la paix et l'immortalité. *13*–571. Comment il a perdu ces trois dons. *Ibid. et* 597.

L'homme est une énigme à lui-même. Il ne connoît jamais certainement sa foi et les dispositions de son cœur. *19*–49. La misère de l'homme est extrême. *17*–14. *38*–718. L'homme prodige de misère et de grandeur. *17*–339. Son néant. *12*–687, 702. Insuffisance de la philosophie pour remédier à sa misère. *15*–24, 26. Quel est l'objet et la nature de l'homme. *17*–339, 357. Combien il est méprisable, si on le regarde des yeux du corps. 356. Il n'est point tel que Dieu l'a fait. *2*–188. L'homme est un abîme, un amas confus de choses contraires. *13*–453; un animal brut ou un ange céleste, selon qu'il tourne ses inclinations. *17*–222. Quel est la plus noble qualité de l'homme. *12*–530. En quoi consiste sa perfection. *15*–618 et suiv. Rien de plus sociable, rien de plus discordant que l'homme. *12*–122. Rien de plus paisible, rien de plus farouche. 504. L'homme honteux de sa petitesse, travaille à s'accroître : inutilité de ses efforts. 366, 618. Il est d'autant plus libre, qu'il est plus esclave de la justice. *2*–406.

Rien de mieux ordonné dans tout l'univers que ce qui touche l'homme. *14*–33. C'est un ouvrage d'un grand dessein et d'une sagesse profonde. *34*–262 et suiv. Ce qui distingue l'homme des animaux. 87, 304 et suiv. Comment il peut se bien connoître lui-même. 247. Combien la réflexion lui est nécessaire pour cela. 250. La connoissance de lui-même doit l'élever à son auteur. 279. Il voit en Dieu toutes les vérités et les règles des mœurs. 282. Il se condamne quand il s'en écarte. 283. L'imperfection de son intelligence lui fait connoître qu'il y a ailleurs une intelligence parfaite. 285. Comment il peut parvenir à la connoissance du péché originel. 297. Combien il doit estimer et cultiver son ame. 302. Pourquoi les hommes veulent donner du raisonnement aux animaux. 304. En quoi ils sont semblables à l'homme. 312. En quoi ils diffèrent de lui quant au langage. 332. Extrême différence de l'homme et de la bête. 333, 348. L'homme dompte les animaux même les plus forts et les plus rusés. 347. Sa

raison l'oblige à croire sa liberté, et la prescience de Dieu, quoiqu'il ne trouve pas le moyen de les accorder ensemble. 394.

Rapport intime de l'homme avec Dieu. *17*–354. L'homme devenu le temple de Dieu par le baptême : dignité de ce temple. *13*–608. Doit se revêtir de J. C. *17*–37. Différence entre le vieil homme et l'homme renouvelé : *12*–300; entre l'homme animal et l'homme spirituel. 112. Homme sensuel. *11*–143. Les hommes sont égaux par la nature. *15*–162. *17*–603 et suiv. Tous confondus dans le gouffre de la mort. *15*–163.

L'homme invente ou perfectionne les arts, et s'assujettit toute la nature. *35*–13, 14. Affoiblissement de la constitution humaine après le déluge. 173. Dispersion des hommes à Babel. 175. Corruption du genre humain au temps de la vocation d'Abraham. 180.

Les hommes sont faits pour vivre en société : pourquoi ? *36*–7 et suiv. Leur amour pour la terre qui les a vu naître. 21. Tout tend à la division parmi eux, à moins qu'ils n'aient un gouvernement. 23. Biens que leur procure le bon gouvernement. 26. La division en peuples et en nations ne doit point altérer la société du genre humain. 42. Les hommes sont les vraies richesses d'un royaume. 542. Qui sont ceux qui doivent être éloignés des emplois publics. 585. Caractère d'un homme d'Etat. 592. Différence d'un homme d'esprit et d'un homme d'imagination. *34*–100. Homme de mémoire. 102. L'homme de bien n'a rien à perdre à la mort, tandis qu'elle est pleine d'amertume pour le mondain. *11*–136. L'homme de bien peu considéré, par la raison qu'il ne peut se faire des amis que par sa vertu. *15*–614. *Voy.* Ame, Corps, Raison.

HONGRIE, les Etats de ce royaume, en 1548, demandent un concile général pour remédier aux maux de l'Eglise. *32*–560 et suiv.

HONNEUR. Sa définition, son objet, ses abus. *11*–406. *12*–383 et suiv. Sa tyrannie nous rend les captifs de ceux dont nous voulons être honorés; danger de se laisser trop entraîner aux considérations de l'honneur. 360. Il est difficile de définir l'estime qu'on en doit faire. 361. En quoi il consiste. 362. Tristes effets de l'honneur que nous mettons dans des choses vaines. 363. L'honneur pare les vices des ornemens de la vertu. 371. Il est changé en ignominie. 374. Trois espèces d'honneur fondées

dées sur l'erreur. 384. En quel sens l'honneur peut être vrai et faux en même temps. 385 et suiv. En quel sens l'honneur qu'on nous rend par erreur, pour de bonnes qualités que nous n'avons pas, est un avantage pour nous. 387 et suiv. L'honneur du monde autorise le vice. *13*–295. Il est représenté dans la grande statue de Nabuchodonosor. 283. Ses trois crimes capitaux. 284 et suiv. Ses effets sur le pécheur. 299 et suiv. Brièveté de son règne. 302. Quel est le plus grand attentat de l'honneur du monde. *Ibid.* et suiv. l'exemple de Jésus-Christ, combien propre à détromper les idolâtres de l'honneur du monde. 309. Comment il est permis d'aspirer aux honneurs du monde. *11*–613.

HONORIUS, pape, trompé par les artifices des Monothélites, consent à un dangereux silence. *35*–137. Il ne peut être excusé d'erreur. *31*–123 et suiv. Il approuve les écrits des Monothélites : sa condamnation par le sixième concile. *32*–487 et suiv. *33*–116. *35*–140.

HONTE (la) juste peine du pécheur. *11*–180 et suiv. *13*–153 et suiv. Première des passions de notre premier père : lui décèle la conspiration de toutes les autres. 540. Combien elle presse les consciences, et est utile au salut du pécheur. 14 et suiv.

HOPITAL. Utilité d'un hôpital. 248 et suiv. Spectacle de l'infirmité humaine qu'il nous présente. Ravage qu'y exerce la maladie. *11*–127. *15*–115.

HORMISDAS (S.) pape. Instructions qu'il donne à ses légats à Constantinople, sur la manière dont ils doivent se comporter avec les évêques séparés de la communion. *31*–356. Consulté par l'empereur Justinien sur la proposition des moines de Scythie, *Un de la Trinité a été crucifié :* ce qui se passa en cette occasion. *33*–45 et suiv. 114. Formulaire envoyé par ce Pape aux Eglises d'Orient au sujet de la condamnation d'Acace. 168. Comment, sous ce pontife, se fit la réconciliation des évêques orientaux avec le saint Siége. *25*–398, 555.

HUET (Pierre-Daniel), évêque d'Avranches, et le père Petau, vengés contre Jurieu, qui leur impute d'avoir fait arianiser les anciens Pères. *22*–149, 150.

HUGUES de Saint-Victor; ce qu'il étoit : ce qu'il dit sur la puissance royale. *31*–646 et suiv. Beau passage de cet auteur sur l'amour désintéressé. *27*–489 et suiv.

HUISSEAU (d'), ministre de Saumur, prêche la tolé-

rance de toutes les religions. Il est condamné par les synodes. *22*–181.

HUMBERT (le cardinal). Sa dispute avec les Grecs au sujet de la communion sous une espèce. *24*–144. Reproche qu'il faisoit aux Grecs sur leur manière d'administrer l'Eucharistie. 381.

HUMEUR. Elle est la source de toutes les maladies de nos ames. *38*–717. L'origine de cette humeur est le péché du premier père. 718.

HUMILIATIONS. Moyen d'en profiter. *38*–639. Leur utilité. 690.

HUMILITÉ. Son caractère. *11*–407, 408. *13*–584, 629. *17*–633, 634. Heureux effets de l'humilité. *13*–680. Voie pour y parvenir. *39*–736. Quel est le propre de l'humilité. *15*–428 et suiv. Aucune grandeur véritable qui ne soit appuyée sur l'humilité. 435. Combien Dieu aime l'humilité; et quel exemple il en donne en se faisant homme. 229. Comment J. C. a converti l'ambition des apôtres en humilité. *10*–6, 12 et suiv. *Voy.* Bossuet.

HUS (Jean), disciple de Viclef, veut parvenir à la Réformation par la rupture. *19*–36. Il dit la messe, croit la transsubstantiation et tous les autres articles de l'Eglise romaine, excepté ceux de la communion sous les deux espèces, et de l'autorité du Pape, qu'il appelle l'Antechrist. Il pense, comme les Vaudois, que l'autorité ecclésiastique, et même séculière, se perd par le péché. Son principal mérite chez les Protestans est d'avoir beaucoup crié contre le Pape et l'Eglise romaine. *20*–218 et suiv. Ses erreurs et celles de Jérôme de Prague, condamnées au concile de Constance. Ils sont brûlés tous deux par sentence du juge laïque, et non du concile. *32*–240, *note*.

HYPOCRITES. Leur conduite. *11*–185. *15*–631. Elle sera révélée au grand jour. *11*–186.

I

ICONOCLASTES. Commencement de leurs violences. *35*–143. Leur conciliabule sous Constantin Copronyme. 146. Ils persécutent les Catholiques. *Ibid.* Le septième concile condamne leur hérésie. 148. Les Protestans mettent ces hérétiques au nombre de leurs prédécesseurs. *20*–81.

IDOLATRIE. Ses horreurs. *8*–183 et suiv. Outrage qu'elle fait à la divinité. *14*–28. *15*–68 et suiv. Elle couvroit la terre de ténèbres avant la venue de J. C. *14*–342. L'idolâtrie spirituelle cause de l'idolâtrie matérielle. *16*–288 et suiv. L'idolâtrie adoroit tout, et le vrai Dieu comme les autres. *38*–260. L'homme ayant quitté par le péché la contemplation de la nature divine invisible, se plonge entièrement dans les sens, et s'abandonne à l'idolâtrie. 287. Elle étoit répandue partout. *Ibid.* et suiv. A quel excès elle étoit portée au temps de Moïse. *35*–193. Elle s'établit dans le royaume d'Israël. 26, 225. Elle est la principale cause de la perte de ce royaume. *13*–672. Elle entraîne quelquefois celui de Juda. *35*–227. Elle cesse en Judée après la captivité. 246. Son prodigieux aveuglement avant la venue du Messie. 259 et suiv. 282. Dieu se sert du mystère de la croix pour la détruire. 361 et suiv. Les sens, les passions et les intérêts combattoient pour l'idolâtrie. 369 et suiv. Elle cherchoit à se parer de quelques raisons. 374. A la fin elle se soutenoit par l'austérité apparente des philosophes, et leurs magnifiques paroles. 387.

L'idolâtrie faussement attribuée aux Catholiques. Parallèle entre la doctrine de l'Eglise romaine et celle des païens. Différence de la même croyance de celle des Manichéens, Ariens, etc. *18*–191 et suiv. L'idolâtrie est née des erreurs touchant la nature de Dieu; on en conclut que les Catholiques, qui n'errent pas sur cette matière, ne sont donc pas des idolâtres. 205. Quoique le peuple de Dieu se soit laissé aller à l'idolâtrie du temps d'Elie, de Manassès, etc. les Protestans n'en peuvent rien conclure contre les Catholiques. *23*–269 et suiv.

L'idolâtrie attribuée par Jurieu à l'Eglise romaine, n'empêche pas, selon lui, qu'on ne s'y sauve. L'idolâtrie dont il accuse les Pères du quatrième siècle, ne les empêche pas non plus d'être saints. *21*–161 et suiv. L'idolâtrie et l'antichristianisme sont incompatibles avec le salut. 192. L'Eglise ne peut, suivant la promesse, être livrée à l'idolâtrie. *22*–493. L'aveu que fait Jurieu, que ce qui est cru de tous les Chrétiens est une vérité fondamentale, et que le culte que l'Eglise rend aux saints étoit autrefois universel, démontre qu'il nous calomnie, en nous disant idolâtres. *21*–237, 238. Les définitions de l'idolâtrie et de l'invocation des saints, démontrent que cette invocation ne peut être un honneur divin. Locutions de l'Ecriture. En quel sens on peut dire que les saints

donnent. 240. L'Eglise ne met la force des saints que dans leurs prières. 241. Extravagance de Jurieu, qui veut qu'il soit moins permis de prier les saints dans la gloire que les fidèles sur la terre. 248. On n'attribue rien de divin aux anges et aux saints, en leur attribuant la connoissance de nos prières. 255. Jurieu calomnie l'Eglise, en l'accusant d'égaler les saints à J. C. 260 et suiv. On n'adresse point à J. C. comme il le dit, cette prière : *Priez pour nous*, son intercession étant infiniment différente de celle des saints. 267. Les ministres eux-mêmes avouent que l'Eglise catholique interprète différemment les mérites des saints et ceux de J. C. 272. La différence de la doctrine et du culte des païens et de la doctrine et du culte catholique est infinie; et Jurieu calomnie l'Eglise à ce sujet. 274. Quelle étoit la source de l'idolâtrie. *Voy*. CULTE.

IDUMÉENS. Ils sortent d'Esaü, fils de Jacob. *35*–16. Ils sont conquis par Hyrcan. 89.

IÈNE (synode d') en Saxe, tenu par les Luthériens, où ils condamnent les Zuingliens, qu'ils pressent par l'autorité de l'Eglise; en quoi ils démentent tous leurs principes. *19*–536.

IGNACE de Loyola (S.) préfère le délai de la vision de Dieu à la jouissance présente. *28*–518.

IGNORANCE. En quoi elle consiste : sa différence d'avec l'erreur. *34*–108. Combien est grande l'ignorance de l'homme. 117.

ILLUSION des expériences dans l'Oraison. *27*–30 et suiv.

ILLYRICUS (Flaccus) ou Francowitz, et d'autres, se rendent, après la mort de Luther, aussi tyrans qu'il l'avoit été des Eglises luthériennes. *19*–288. Il avoit été disciple de Melancton, dont il devient jaloux, et qu'il veut perdre au sujet des cérémonies indifférentes. Il enseigne le dogme monstrueux de l'ubiquité. 515.

IMAGES. Du culte qu'on leur rend. *39*–99. Dispute sur ce culte en Orient et en France. *32*–527 et suiv. Les Catholiques ne les adorent pas, ne leur attribuent aucune vertu, ne s'en servent que pour élever leur esprit vers Dieu, et exciter en eux le souvenir des prototypes qu'elles représentent. *18*–86, 159. Le culte des images fait le sujet d'une grande controverse avec les Protestans. Doctrine de l'Eglise sur ce sujet; objection tirée du second précepte; erreurs des païens. 160 et suiv. L'Apologie de

la Confession d'Ausbourg accuse l'Eglise de croire, comme les magiciens, qu'elles ont en elles une certaine vertu. *19*–206. Carlostad les abat à Vitemberg. Luther trouve qu'empêcher le culte des images, c'est ôter la liberté chrétienne. 87 et suiv. Calomnies et ignorance des ministres protestans sur le culte que nous rendons aux images. *25*–23 et suiv. Sentiment d'un célèbre Protestant. 306, 348, 387, 447. Il s'accorde avec le concile de Trente et le second de Nicée. 527. *26*–54. Le culte des images a toujours été en usage dans l'Eglise. 290. *Voy.* CULTE, FRANCFORT, NICÉE.

IMAGINATION (l'.) Sa définition. *34*–75. Sa nature. 77 et suiv. En quoi elle diffère de l'entendement. 96. Comment ils s'aident et s'embarrassent mutuellement. 98. A quels mouvemens du corps est attachée l'imagination. 206 et suiv.

IMMORTALITÉ. Les philosophes et les nations qui ne sont pas tout-à-fait brutes, en ont l'idée. *34*–364. L'immortalité, compagne inséparable de l'innocence. *13*–637. Triple immortalité de J. C. 639. D'où vient en nous le désir de l'immortalité. 646.

IMMUTABILITÉ (l') de Dieu, reconnue clairement dans les premiers siècles. Ignorance de Jurieu dans la doctrine des Pères. *22*–29, 30. Ce dogme est marqué dans l'Ecriture, ainsi que l'immutabilité du Fils de Dieu; et la Confession de foi des Protestans l'établit. 32, 33. Saint Athanase prouve aux Ariens que le Fils de Dieu est immuable; ce qui renverse l'imputation calomnieuse faite par Jurieu au concile de Nicée, d'avoir fait naître deux fois le Fils de Dieu comme Dieu, et cru qu'il pouvoit croître en perfection. 86 et suiv. L'idée de l'immutabilité de Dieu est, selon ce ministre, une idée d'aujourd'hui, qu'on ne peut prouver par l'Ecriture. 270.

IMPANATION. *Voy.* OSIANDRE. La doctrine de Luther y tend. Il admet un pain charnel et un vin sanglant. *19*–136.

IMPATIENCE. Son désordre. *38*–440.

IMPECCABILITÉ. Dernière grâce, bonheur parfait. *11*–552, 555.

IMPÉNITENCE finale; comment on y tombe. *12*–423 et suiv. Rien de plus horrible. *13*–341 et suiv.

IMPIES. Idée qu'ils se forment de Dieu. *11*–511. Dieu les dissipera dans l'impétuosité de sa colère, comme la

poudre est emportée par un tourbillon. 60. Leur nombre infini. *12*–164. Conduite que doivent tenir les gens de bien obligés de vivre avec eux. 165. Prospérité des impies; commencement de la vengeance divine à leur égard. *13*–339. *14*–372. Evénemens sanglans et tragiques que Dieu leur fait quelquefois éprouver. *13*–340. Ils commencent leur enfer dès ce monde. *14*–374. Leur aveuglement. *15*–558. Leur mort toujours précipitée. *17*–590. *Voy.* Libertins.

IMPIÉTÉ. Comment elle fait des progrès. *1*–103.

IMPOTS (les). Sont une source de richesses pour l'Etat. *36*–535. Le prince doit les modérer. 536. *Voy.* Tributs.

IMPRÉCATIONS. Celles qu'on trouve dans les Psaumes ne doivent point être prises à la lettre. *1*–26 et suiv. Ce sont des prophéties. 28.

IMPUDICITÉ. Estime qu'elle s'attire sous de certaines couleurs. *12*–373.

IMPUNITÉ. Le pécheur s'en flatte vainement. *11*–376.

INCARNATION. Explication de ce mystère. *6*–93 et suiv. Dieu y avoit préparé les hommes par ses apparitions aux patriarches, sous une forme humaine. *8*–259 et suiv. Conception et naissance de J. C. 274 et suiv. 362 et suiv. Ignorance des libertins au sujet de ce mystère. *11*–310. Sa grandeur. *15*–179. Moyen dont Dieu se sert pour guérir notre orgueil. 181 et suiv. Amour que Dieu témoigne à l'homme dans ce mystère. 203 et suiv. Ce mystère étoit une illusion, selon les Manichéens et les Albigeois. *20*–87. Erreurs de l'abbé Dupin sur la communication des idiômes : *30*–585; sur l'expression de saint Cyrille, *Unam naturam incarnatum.* 614 et suiv.

INCESTUEUX de Corinthe; pénitence qu'on lui imposa; indulgence qui lui fut accordée. *14*–82.

INCLINATION. Deux nous sont naturelles : l'une nous élève à Dieu, origine de la religion; l'autre nous lie avec nos semblables, principe de la société. *11*–444. Les inclinations profondes changent difficilement. *12*–432.

INCRÉDULES. Ils n'ouvrent point les yeux à la lumière. *9*–172 et suiv. *Voy.* Athées, Impies, Libertins.

INDÉFECTIBILITÉ de la foi du saint Siége. On impute à tort aux docteurs de Paris de croire que le saint

Siége ne soit pas indéfectible. *31*–171 et suiv. Preuves de l'indéfectibilité de l'Eglise romaine. *33*–161 et suiv. 275 et suiv.

INDÉPENDANS. Leur songe séditieux sur un prétendu règne du Christ, qui devoit anéantir la royauté, et égaler tous les hommes. *17*–315. L'indépendantisme et plusieurs autres sectes de la Réforme, tirent leur source de l'indifférence des religions. Les Indépendans rejettent toutes les formules, tous les catéchismes, tous les symboles, même celui des apôtres, pour s'en tenir à la seule parole de Dieu, sans glose ni interprétations. *22*–343 et suiv. Les Indifférens et les Indépendans font peu de cas des dogmes, et ne veulent que la doctrine des mœurs. Illusion de leurs maximes. 346 et suiv. Jurieu établit l'indépendantisme des Eglises, et confond le royaume de J. C. avec celui de Satan. *20*–608.

INDIFFÉRENCE des religions. Les principes de Basnage y conduisent, et surtout ce qu'il avance pour innocenter le schisme. *22*–560. *Voy.* Réforme.

Indifférence pour le salut. Jusqu'où va celle des Quiétistes. *27*–133, 138, 150 et suiv. 202 et suiv. En quoi consiste la sainte indifférence selon saint François de Sales. 294 et suiv. Distinction inutile entre l'indifférence et la résignation. 322 et suiv. L'indifférence ne peut avoir lieu dans les suppositions impossibles. 348 et suiv. Exagération sur cette matière. 367 et suiv. L'indifférence pour le salut est établie par M. de Cambrai. *28*–289 et suiv. 256 et suiv. *29*–462 et suiv. Du consentement à la haine de Dieu et à la damnation, suite de ses principes. *28*–297. Son embarras et ses contradictions dans l'explication de ses principes. 323. Passages tronqués ou falsifiés de saint François de Sales, dont on voudroit se prévaloir. 435, 438, 443. Vaines ressources de l'auteur. *29*–27. L'indifférence du salut établie dans le livre des *Maximes des saints*, malgré les Articles d'Issy. *30*–200. Quatre remarques à ce sujet. 379 et suiv. *Voy.* Abandon, Acquiescement, Désespoir, Sacrifice.

Indifférence à l'égard des dons de Dieu; en quel sens Bossuet l'entend. *39*–332.

INDULGENCE. Celle qui est fausse, dans les princes, a des suites funestes. *36*–430.

INDULGENCES. Leur utilité. *6*–181 et suiv. 599 et suiv. Il n'en faut point rechercher curieusement l'effet

précis. 601 et suiv. Elles doivent nous porter à augmenter notre amour envers Dieu et le prochain. 607 et suiv. Elles sont fondées sur la grande indulgence de la mort de J. C. *39*–515. L'Eglise a le pouvoir d'en accorder. *18*–100. De la confession pour gagner les Indulgences. *39*–160.

INFAILLIBILITÉ. Jurieu, qui vouloit d'abord qu'on jugeât par le goût, quelles sont les vérités fondamentales, veut ensuite qu'on compte les voix, et donne l'infaillibilité au grand nombre. *22*–221 et suiv.

Infaillibilité du Pape. Selon les défenseurs de cette infaillibilité, elle n'est pas de foi. *31*–198 et suiv. *33*–635. Formalités nécessaires, suivant les Ultramontains, pour que la décision du Pape soit infaillible. 287. Le clergé de France n'a pas voulu prononcer sur cette question. 396.

INGRATITUDE. Sa noirceur. *11*–574.

INIMITIÉS. Ce qui les produit. *14*–280 et suiv. *15*–610.

INJURES. Le pardon des injures est un des remèdes les plus efficaces de nos fautes. *12*–522. *13*–400.

INFIDÈLES. *Voy.* Sfondrate.

INNOCENCE. Moyens de la conserver. *17*–395, 396.

INNOCENS. (SS.) Leur massacre. *8*–460.

INNOCENT I (S.) pape, prouve la nécessité de la grâce par les prières de l'Eglise. *27*–211.

INNOCENT III est choqué des singularités des Vaudois, qu'il condamne dans le grand concile de Latran. *20*–148. Ce pontife met la France en interdit, dépose l'empereur Othon IV, puis Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre. *31*–657 et suiv. Jean s'étant rendu tributaire du saint Siége, le Pape le protège. 660 et suiv. Ce Pape reconnoît que le concile lui est supérieur. *33*–81.

INNOCENT IV. En quoi consiste, suivant lui, l'obéissance due au Pape. *31*–162. Il dépose l'empereur Frédéric II au concile de Lyon, sans l'approbation du concile. *32*–27 et suiv.

INNOCENT XI approuve le livre de l'*Exposition* par deux brefs. *18*–65. Conséquences que Bossuet tire de cette approbation. *31*–185 et suiv. *33*–637 et suiv. Ce Pape est par ses vertus le modèle de son troupeau. *37*–205. Bossuet désire qu'un pontife si saint mette fin à tant d'opinions corrompues, dont les ennemis de l'Eglise

tirent avantage. 112. Le remercie de l'approbation qu'il a donnée à son *Exposition;* lui marque les raisons qui le portèrent à composer cet ouvrage; lui rend compte de sa manière d'élever le Dauphin, et fait les vœux les plus ardens pour l'Eglise et le souverain Pontife. 189 et suiv. Bref d'Innocent XI, en réponse à cette lettre. 206. Belle lettre de Bossuet à ce pontife, sur l'éducation du Dauphin. *34*-1 et suiv. Bref du Pape pour témoigner au prélat sa satisfaction. 44. Sentimens de reconnoissance et vœux de Bossuet pour la conservation de ce pontife. *37*-207. Il remet au prélat les droits pour les bulles de l'évêché de Meaux. 233. Motifs honorables qui déterminent le Pape à lui accorder cette faveur. *Ibid.* Réponse d'Innocent XI à la lettre du Clergé de France qui lui rendoit compte de ses opérations sur la Régale. *7*-212 et suiv.

Innocent XI censure les Quiétistes. *27*-4. Sa censure des Casuistes sur la foi explicite en Dieu. 104. Combien fortes ses qualifications contre Molinos. 396. Sa bulle rapportée au long. 506 et suiv.

INNOCENT XII accommode le différend survenu à l'occasion de la *Déclaration* de 1682, sans faire de reproche aux Français touchant la foi. *31*-41. Lettre de cinq évêques de France à ce pontife, pour solliciter la condamnation d'un livre du cardinal Sfondrate sur la Prédestination. *38*-30. Ils ne craignent pas que Sa Sainteté, quoique elle eût élevé Sfondrate à une si haute dignité, à cause de ses qualités, fît grâce à ses erreurs qui tendoient à affoiblir la foi. *Ibid.* Ce pontife répond qu'il a renvoyé le livre de Sfondrate à l'examen de graves théologiens, d'après lequel il portera son jugement. 48. *Voy.* SFONDRATE.

Bref d'Innocent XII à Bossuet, sur son livre des *Etats* d'oraison. *27*-50. Son Bref contre le livre des *Maximes des Saints.* *30*-403, 441 et suiv. Sa lettre au Roi à ce sujet. 449 et suiv. Acceptation du Bref dans toutes les provinces. 460 et suiv. *Voy.* FÉNÉLON.

INQUISITION. Décrets de celle de Rome contre les Quiétistes. *27*-502, 535 et suiv. L'Inquisition d'Espagne condamne la *Déclaration* du clergé de France, comme erronée. *31*-189 et suiv.

INSTINCT. Ce que c'est que celui qu'on attribue aux animaux. *34*-351 et suiv. *Voy.* ANIMAUX.

INSTRUCTION (*de l'*) *de Mgr. le Dauphin, fils de*

Louis XIV; Lettre *au Pape Innocent XI :* en latin et en français. *34*–1 et suiv. *Voy.* Louis, Dauphin.

Instruction sur la lecture de l'Ecriture sainte. *5*–723 et suiv.

Instruction sur le nouveau Testament de Trévoux. *4*–321 et suiv. — *Seconde Instruction sur les passages particuliers de cette version.* 521 et suiv.

Instruction sur les Etats d'oraison, où sont exposées les erreurs des faux mystiques. *27*–25 et suiv. Ce livre est traduit en italien. *Voy.* Campioni.

Instructions sur les promesses de J. C. à son Eglise, pour montrer, par l'expresse parole de Dieu, que le même principe qui nous fait Chrétiens, nous doit aussi faire Catholiques. *22*–373, 467.

INTELLIGENCE. Combien elle est nécessaire pour gouverner. *36*–152. *Voy.* Entendement.

INTENTION. Elle doit être pure. *9*–70 et suiv. Ce que c'est que l'intention *virtuelle*, et jusqu'à quand subsiste-t-elle. *39*–56 et suiv. Quelle intention est requise dans le ministre pour la validité du sacrement. *25*–279 et suiv. 329, 375.

INTÉRÊT (l') contribue à unir les hommes entre eux. *36*–13. Exemple tiré du corps humain. 14. L'intérêt, dieu du monde et de la Cour, le plus ancien, le plus décrié et le plus inévitable de tous les trompeurs, trompe dès l'origine du monde. *13*–382. Fait toujours les flatteurs. 492. Mobile de toutes les actions humaines. *15*–608. Malignité de l'intérêt, qui rompt les amitiés les plus saintes, montrée dans la personne de Judas. *13*–492.

Intérêt propre. Sens que l'Ecole donne à ce mot : *28*–527; sa définition : 528; son équivoque : 529. *30*–247, 261. M. de Cambrai coupable de n'avoir pas défini ce terme équivoque. *28*–534, 716. Cette affectation est une illusion. 717. Ses principes le convainquent de prendre ce mot pour le salut. 535, 719. Ainsi le prennent saint Anselme : 556; saint Bernard : 557; Scot : 558; Suarez : 559; Sylvius : 560; saint Bonaventure : 561; toute l'Ecole fondée sur saint Paul : 562; et saint François de Sales : 563. Variation de M. de Cambrai sur ce point. 564 et suiv. 720 et suiv. Ses équivoques. 567 et suiv. Rodriguez et le P. Surin ne parlent pas de cet intérêt. 699. M. de Cambrai

convaincu d'entendre par là le salut, et d'en exiger le sacrifice. *29*–8 et suiv. 418 et suiv. 459 et suiv. *30*–263, 269. Impiété de cette doctrine. 271. *Voy.* ACTES, DEMANDES, INDIFFÉRENCE, SALUT

INTERIM (le livre de l'), fait par ordre de Charles V, étoit un formulaire de doctrine, dans lequel on condamnoit toutes les erreurs luthériennes, en tolérant néanmoins le mariage des pasteurs et la communion sous les deux espèces. Il est blâmé à Rome. *19*–307. Conférences de Ratisbonne au sujet de ce livre, entre les Catholiques et les Protestans. On s'y concilie sur quelques articles, que les Protestans acceptent en les expliquant. Dernière main mise à ce livre, qui n'a nul succès. *Ibid.* et suiv.

INVESTITURES. Disputes à leur sujet. *31*–622 et suiv. *et note*. *Voy.* HENRI V.

INVOCATION des saints. Les Luthériens calomnient sur ce point l'Eglise catholique. *19*–205. Henri VIII approuve l'invocation des saints. 429. *Voy.* SAINTS.

IRÈNE, impératrice, gouverne dans la minorité de Constantin, son fils. *35*–147. Elle fait tenir le septième concile général. 148. Son fils périt par ses artifices : elle est reconnue seule impératrice. 152.

IRÉNÉE. (S.) Pourquoi, selon lui, l'Apocalypse surpasse toutes les anciennes prophéties. *3*–83. Il voit Rome et son empire dans l'Apocalypse. 92 et suiv. Ce saint dit que Dieu a établi l'autorité royale pour le bien de la société. *31*–243, 282. Il est critiqué témérairement par l'abbé Dupin. *30*–497.

ISAAC. Dieu lui réitère les mêmes promesses qu'il avoit faites à Abraham son père. *35*–16, 185. Il est l'image de J. C. *11*–585.

ISABELLE de France, reine d'Espagne, fille de Henri IV. Son éloge. *17*–385.

ISAIE. Explication de sa prophétie sur l'enfantement de la sainte Vierge. *3*–1 et suiv. Première lettre, où l'on prouve que la naissance d'une Vierge est un caractère du Messie. 2 et suiv. Deuxième lettre, où l'on explique comment ce caractère n'a eu force de preuve qu'après la mort du Sauveur, et on réfute plusieurs objections. 5 et suiv. Troisième lettre où l'on explique à fond la prophétie. 18 et suiv. Plusieurs cantiques de ce prophète ex-

pliqués. *1*–543, 545. Ce qu'il promettoit aux habitans de la Jérusalem céleste. *11*–70.

ISBOSETH, que Jurieu fait roi légitime des dix Tribus, n'avoit aucun droit au royaume, qui appartenoit à David par élection divine. *21*–423.

ISIDORE (S.) de Péluse. Sa lettre sur les livres de Salomon. *2*–21.

ISIDORE (S.) de Séville, prouve que les rois ne peuvent être punis que par Dieu. *31*–374.

ISRAEL. Surnom donné à Jacob. *35*–16. On appelle de ce nom le royaume que Jéroboam forma des dix Tribus révoltées, 26, 61. Ses principaux rois. *Ibid.* et suiv. Sa destruction. 33. Ses peuples sont transportés à Ninive, et dispersés. *Ibid.* et 61. *Voy.* IDOLATRIE, JACOB.

ISRAÉLITES. Ils s'établissent en Egypte. *35*–17, 190. Leur multiplication excite la jalousie des Egyptiens. *Ibid.* Ils sont délivrés par Moïse. 19. *Voy.* JUIFS, MOÏSE.

ISSY. Conférences qui y furent tenues entre MM. Bossuet, de Noailles et Tronson, pour examiner les livres de madame Guyon. *29*–550. *40*–10. Fénélon y est admis, et signe les trente-quatre Articles qui y furent dressés sur l'Oraison. 558. *30*–104. Occasion, dessein et nécessité de ces Articles. *28*–248 et suiv. Texte de ces Articles en français : *27*–12; en latin : *29*–492. Ils sont expliqués. *27*–397 et suiv. Combien ils sont opposés aux maximes des nouveaux mystiques. *28*–257, 375, 455, 468. *29*–421 et suiv. L'acte qui est marqué dans le trente-troisième, doit être fait avec précaution. *38*–628, *39*–348. *Voy.* FÉNÉLON.

ITALIQUE. Version ancienne des livres saints : celle des *Proverbes*. *2*–13. Celle de l'*Ecclésiaste :* notre Vulgate est différente. 146.

IVES de Chartres. Demeure attaché à Philippe I, roi de France, excommunié pour ses crimes par plusieurs conciles. *31*–616 et suiv. Quelques passages tirés de son *Décret*, au sujet des rois. 633 et suiv.

J

JACOB est béni par son père : il reçoit le nom d'Israël : est père des douze patriarches. *35*–16, 187. Il s'établit en Egypte. 17. Sa prophétie touchant le Messie. *Ibid.* et 188. Elle s'accomplit de point en point. 299.

JACOBATIUS (Christophe et Dominique) cardinaux : leurs sentimens sur l'infaillibilité du Pape et la supériorité du concile. *31*–88. *33*–550 et suiv.

JACQUES (S.) le Majeur, apôtre. Sa demande ambitieuse à J. C. *9*–103 et suiv. Précis d'un panégyrique de cet apôtre. Ses désirs ambitieux et ceux de saint Jean. Comment J. C. corrige leur erreur. *16*–313 et suiv.

JACQUES (S.) le Mineur, apôtre. Son Epître rejetée par Luther, sans aucun témoignage de l'antiquité. *19*–195.

JACQUES I, roi d'Angleterre et d'Ecosse, regarde les Calvinistes, ou Puritains, comme les plus grands ennemis de la royauté. *19*–601.

JACQUES II, roi d'Angleterre. Eloge que fait Bossuet de sa foi, de sa pénitence, et de sa résignation. *38*–344. Ce prince consulte Bossuet et la Sorbonne, sur la protection qu'il pouvoit accorder à l'Eglise anglicane, au cas qu'il fût rétabli sur le trône; et sur une déclaration qu'il avoit donnée à ce sujet. *43*–7 et suiv.

JALOUSIE. Caractère de cette passion. *16*–131 et suiv. Elle fait voir la malignité du cœur humain. *36*–16. C'est un motif injuste de faire la guerre. 454.

JANSÉNISME (le) imputé à tort au clergé de France, à cause de sa *Déclaration*. *31*–46. Ce clergé a accepté toutes les bulles des papes contre le Jansénisme. *31*–160. *33*–208 et suiv. 416. Ces constitutions sont exécutées avec vigueur; et on n'écouteroit pas les Jansénistes, quand ils appelleroient à mille conciles. *31*–161. Censure du clergé de France sur l'inobservation des constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, contre les cinq propositions. *7*–363 et suiv. *Voy.* JANSÉNIUS.

JANSÉNIUS (Corneille) évêque d'Ipres. Ses propositions, déjà condamnées par le concile de Trente, sont condamnées par le saint Siége, à la demande du clergé de France. *7*–562 et suiv. Bossuet donne au maréchal de Bellefonds des avis sur la manière dont il doit se conduire à l'égard de son confesseur, relativement aux propositions de Jansénius. *37*–123. Il lui déclare son sentiment sur le fond. 125. On ne peut tirer aucun préjugé de sa personne contre son livre, ni rien conclure de son livre contre sa personne. 143. En condamnant Jansénius, on ne porte aucun préjudice à la doctrine de saint Augustin. 171. Dans ses notes sur l'Ecriture, Bossuet se propose d'imiter Jan-

sénius sur les Evangiles, dont la brièveté lui a toujours plu. 484. *Voy.* Eglise, Jansénisme, Port-Royal.

JANSON (Toussaint de Forbin, cardinal de) évêque de Beauvais, ambassadeur à Rome, témoigne toutes sortes de bontés à l'abbé Bossuet. *40*–201 et suiv. Reconnoissance que lui en a l'évêque de Meaux. 229, 268, 317. Il revient en France. 383. Estime qu'on lui portoit à Rome. *41*–156. *42*–232. *Voy.* La Chaise.

JEAN-BAPTISTE (S.) tressaille dans le sein de sa mère. *6*–334. Il prépare les esprits à la venue du Sauveur : 263, 297; d'abord par sa conception : 265; qui est annoncée comme celle de J. C. par l'ange Gabriel : 266, 282; ensuite par les circonstances de sa nativité : 345; par sa vie étonnante dans le désert : 357; par sa prédication. 489. Il appelle les pécheurs à la pénitence : 492; au baptême : 496; et leur montre J. C. 499, 502, 504 et suiv. Humilité de saint Jean. 529. Il appelle Jésus l'Agneau de Dieu. 531, 535. Ses disciples le quittent pour suivre Jésus. 536. Nouveau témoignage qu'il rend à Jésus, en l'appelant l'Epoux. 541. Il sacrifie sa gloire à celle de Jésus. 544. Il découvre un autre caractère du Messie : l'aveuglement des Juifs et des Chrétiens infidèles. 546. Il explique l'amour de Dieu pour son Fils : 548; la peine de ceux qui ne croient pas à J. C. 549. Il est mis en prison par Hérode. 550. Combien il lui étoit doux dans sa prison de penser à J. C. *11*–267. Comment il prêche la pénitence. 412. Il étoit destiné à faire désirer J. C. aux hommes, et à leur montrer la lumière. *15*–273, 327. Il est le point de réunion qui joint la Synagogue à l'Eglise. 314. Instruction sur la fête de saint Jean-Baptiste. *6*–274.

JEAN (S.) apôtre. Pourquoi fut-il conduit au pied de la croix. *12*–228. Il est la figure des fidèles persévérans. *15*–113 et suiv. Toute la société de l'Eglise recommandée à Marie dans la personne de S. Jean. 467. Panégyrique de cet apôtre : combien il étoit aimé de J. C. *16*–552, 554. Pourquoi le Sauveur l'aimoit si particulièrement. 572. Tous ses écrits ne tendent qu'à expliquer le cœur de Jésus. 573. Comment il réfuta l'hérésiarque Cérinthe. *17*–460. Sublimité de sa théologie dans le premier chapitre de son évangile. *8*–286.

JEAN I (S.) pape, est contraint par Théodoric d'aller demander à l'empereur Justin de rendre les Eglises aux Ariens d'Orient. Ce pape, emprisonné par Théodoric, meurt de langueur. *31*–432.

JEAN II approuve la proposition des moines de Scythie, condamnée par son prédécesseur. *33*–54.

JEAN VII, par pusillanimité, ne corrige pas le concile *in Trullo*, quoique l'Empereur l'en priât. *33*–114.

JEAN VIII, par complaisance pour l'empereur Basile, rétablit Photius. *31*–499 *et note*. Il tient le second concile de Troyes, et y établit la nécessité du consentement commun. *33*–62 et suiv.

JEAN XI et JEAN XII, papes intrus et scandaleux, dans le dixième siècle. *33*–89. Ce dernier déposé dans un concile de l'empereur Othon I. 95. Moyens de défense employés par Jean XII dans ce concile. 301 et suiv.

JEAN XVII est accusé de violer l'ordre canonique, par les évêques français, à l'occasion de la consécration d'une église. *33*–306.

JEAN XXII. Ses différends avec l'empereur Louis de Bavière. *31*–686 et suiv. Ce pape reconnoît que les papes peuvent errer. 106. *33*–134 et suiv. Ce qui se passa dans la dispute sur la pauvreté, entre Jean XXII et les Franciscains. *Ibid.* Profession de foi de ce pape au lit de la mort. 82 et suiv. Son erreur sur la vision béatifique : ce qui arriva à ce sujet. 143 et suiv.

JEAN XXIII convoque le concile de Constance; assiste à son ouverture, et promet d'abdiquer s'il est nécessaire; après cela, il s'enfuit secrètement. *32*–167 et suiv. Il ratifie la déposition prononcée contre lui. 199 et suiv.

JEAN (S.) de Damas. Sa définition de la prière. *27*–162.

JEAN (S.) de la Croix. Sa doctrine sur l'oraison passive : *27*–265 et suiv. 440; sur la suspension des puissances intellectuelles. 279 et suiv. Son oraison de quiétude, et ses hautes contemplations. *29*–103 et suiv. Belle doctrine de ce saint sur la suspension des puissances dans l'oraison. 108. L'humanité de J. C. toujours présente à lui dans l'oraison. 175. Beaux passages de ce saint sur le pur amour. 190.

JEAN d'Antioche. Comment se fit la réunion de son parti avec l'Eglise. *25*–397, 555. Sa lettre à Nestorius. *30*–521. Pourquoi le concile d'Ephèse n'attendit pas son arrivée? 560 et suiv. Cet évêque justifié et préconisé par l'abbé Dupin. 623 et suiv.

JEAN DE JÉSUS-MARIA (le P.) Carme. Son témoignage sur les dons extraordinaires d'oraison. *29*–117.

JEAN, dit le Jeûneur, patriarche de Constantinople, prend le titre de Patriarche *œcuménique*. Les papes s'y opposent. *33*–405 *et note*.

JEAN HYRCAN soutient le siége de Jérusalem contre Antiochus. *35*–87, 254. Il le suit, dans son expédition contre les Parthes; signale sa valeur, et fait respecter la religion judaïque. 88. Il renverse de fond en comble le temple de Garizim. 89. Il prend Samarie, et meurt. 90.

JEAN-SANS-TERRE, roi d'Angleterre, déposé par Innocent III, se rend tributaire du saint Siége. *31*–658.

JEANNE D'ALBRET, reine de Navarre, exerce d'horribles cruautés sur les prêtres et les religieux. *20*–52.

JEPHTÉ ensanglante sa victoire par un sacrifice. *35*–22.

JÉRÉMIE. Figure de J. C. Prédictions de ce prophète. *9*–408 et suiv. Ses souffrances. 413. Ses persécutions. 415. On le met dans un cachot ténébreux. 417. Sa patience. 419, 423. Il prie pour son peuple qui l'outrage. 427, 429. Les Juifs même le reconnoissent pour leur intercesseur. 432. Ses regrets de n'être au monde que pour annoncer des malheurs. 435. Il prédit à son peuple sa délivrance. 439 et suiv. Ce prophète déplore la mort du roi Sédécias, son persécuteur. *36*–259. Avec quel respect il parloit de ce prince. 271. Jérémie nous donne, en sa personne, un exemple des motions du Saint-Esprit. *27*–262.

JÉROBOAM, roi d'Israël, établit l'idolâtrie dans ses états. *35*–26. La source de son crime a été le schisme, et l'idolâtrie en a été la suite. *22*–553.

JÉROME (S.) explique et traduit l'Écriture sainte. *35*–124. Sa version des *Psaumes*. *1*–56. Son commentaire. 67, 68. Sa préface sur les Psaumes. 79. Sa version des *Proverbes*. *2*–13. Sa préface sur les livres de Salomon. 19. Passage remarquable de ce Père sur le dernier chapitre de l'*Ecclésiaste*, et la tradition des Juifs à ce sujet. 142. Trois versions de l'*Ecclésiaste* faites par ce Père, dont l'une est notre *Vulgate*. 147. Quelle méthode il suivoit dans ses traductions. *Ibid*. Son commentaire sur ce livre. 149. Sa préface sur le même livre. 150. Sa version faite pour sainte Paule, jointe à la *Vulgate*. 151 et suiv. Son estime pour le commentaire d'Origène sur le *Cantique des Cantiques*. 223. Ce qu'il pense de l'auteur du livre de la *Sagesse*. 281, 282. Il n'a point traduit ce livre, ni celui

celui de l'*Ecclésiastique*. 371. Traduction du Psaume XXI, d'après la version de saint Jérôme. *3*–37, 44 et suiv. Ce Père pense que la Babylone de l'Apocalypse désigne Rome. 94 et suiv. Il déplore éloquemment la ruine de cette ville. *4*–59. Autorité de ce grand homme sur les questions de la foi. *5*–449 et suiv. Son sentiment sur les plaisanteries et les discours qui font rire. *37*–607. Il est l'objet de la critique de l'abbé Dupin. *30*–512.

JÉRUSALEM est prise par Josué. *35*–209. David y établit le siége de la royauté et de la religion. 211. Elle est assiégée par Sennachérib : 34; prise par Nabuchodonosor : 37; rétablie par Néhémias : 56, 57; épargnée par Alexandre : 68; prise par Ptolémée, fils de Lagus : 249; assiégée par Antiochus Sidétès, et délivrée. 87, 254.

Entrée triomphante de J. C. dans cette ville. *9*–131, 139 et suiv. Dernier séjour qu'y fit J. C. *14*–287, 291. *35*–145. Il pleure sur cette ville infortunée. 311. Il prédit ses malheurs. 143. Sa tendre compassion pour elle. *14*–287, 291. Deux siéges de Jérusalem prédits par notre Seigneur. *9*–328 et suiv. Réflexions sur les maux extrêmes de ces deux siéges. 330, 333. Séduction qui devoit précéder. 353. Autres maux et circonstances de cette terrible catastrophe. 356, 359, 362 et suiv. Signes effrayans qui se manifestent contre Jérusalem après la mort de J. C. *35*–314. Elle est prise et brûlée par les Romains. 101, 319. Ruine de la ville et du temple. *9*–319. *14*–309 et suiv. Marques particulières de cette ruine et de la fin du monde. *9*–323, 325. Déchirée par des factions horribles, cette ville offre une image de l'enfer. *35*–321. Sa ruine justifie de point en point l'accomplissement des prophéties de J. C. *14*–318. *35*–326. Combien Tite fut étonné des marques de la vengeance divine qu'il avoit reconnues dans la ruine de cette ville. *14*–312. *Voy.* TITE.

Adrien rebâtit Jérusalem et en bannit les Juifs. *35*–103. Elle est prise par les Sarrasins. 139.

Jérusalem, séjour des enfans de Dieu, opposée à Babylone où résident les méchans. *14*–14. Elle est la figure de l'ame livrée au péché. *9*–143.

Le concile de Jérusalem, tenu par les apôtres, est le modèle des conciles futurs. *32*–424 et suiv.

JÉSUITES. Éloge de leur société. *11*–528.

JÉSUS, fils de Sirach, auteur de l'*Ecclésiastique*. *Voy.* ce mot.

JÉSUS. Excellence de ce nom. *11*–441, 569, 575. Sa

signification. 483. Jésus compagnon des pauvres. 253. Il se trouve dans tout l'ancien Testament. 583, 587. Sa conduite, ses mœurs. 254 et suiv. *Voy.* SAUVEUR, VERBE.

JÉSUS-CHRIST, figuré avant sa venue par Adam. *8*–193; par Abel : 194; par Moïse : 220; par le serpent d'airain : 231; promis à Adam et aux patriarches : 167, 202 et suiv. indiqué par les prophéties : 245 et suiv. Son règne, sa divinité, sa sainteté, annoncés par l'ange. 277, 280. Son éternité décrite par saint Jean. 286, 304 et suiv. Il est la vie et la lumière de tous. 292, 298. Il fait enfans de Dieu ceux qui le reçoivent. 299, 301 et suiv. Son onction. 310 et suiv. Sa généalogie royale. 317 et suiv. Son sacerdoce. 321. Il est le véritable Emmanuel. 370. Sa nativité. 362. Sa circoncision. 388. Sa présentation au temple. 410. Commencement de ses persécutions. 455. Retour d'Egypte. 463. Sa vie cachée. 467. Son avancement, modèle du nôtre. 484. Son baptême. *6*–224. *8*–504. Manifestation de sa divinité et de la sainte Trinité. 508, 510. Son jeûne et sa tentation. 513. Il se fait connoître aux noces de Cana. *6*–225. *8*–540. Il baptise en même temps que saint Jean. 541. Sa sagesse règle les lieux de sa prédication. 552. Son sermon sur la montagne. *9*–5 et suiv. Il prédit sa Passion à ses apôtres. 99. Il ressuscite Lazare. 106. Il est oint trois fois par de pieuses femmes. 125. Son entrée triomphante à Jérusalem. *6*–235. *9*–131. Raisons de ce triomphe. 135. Toutes les circonstances en avoient été prédites. 139. Caractère d'autorité dans ce triomphe. 147. Caractère d'humiliation; jalousie des Pharisiens. 151, 153. Caractère de mort dans ce triomphe. 155. Son trouble au milieu même de son triomphe. 161. Voix du ciel qui lui rend témoignage dans son triomphe. 164. Il refuse de répondre aux Juifs superbes et incrédules, et répond aux esprits humbles et dociles. 187. Il confond les docteurs de la loi par plusieurs paraboles : 193; les Pharisiens par sa réponse à la consultation sur le tribut dû à César : 220; les Sadducéens, par la solution de la question sur la femme qui a eu sept maris. 233. Il prouve aux Juifs sa divinité et son sacerdoce par le Psaume CIX. 277 et suiv. Sa Passion figurée par les persécutions des anciens Juifs contre Jérémie. 408 et suiv. Sa sépulture et sa résurrection figurées par Jonas dans le ventre de la baleine. 443. Il est vrai Dieu et vrai homme. 465. Dieu de Dieu : 468; sorti de Dieu, et devant retourner à Dieu. 471. Cependant il lave les pieds de ses disciples : 473; et de Judas même. 481. Le crime de ce traître jette

son ame dans le trouble. 485. Quel étoit ce trouble? 488. Il étoit volontaire : 492; et causé par l'horreur du péché. 490. Jésus désire de manger la Pâque avec nous. 496, 500. Il institue l'Eucharistie comme un mémorial de sa mort. 504, 517. Il essaye de toucher Judas. 509.

Naissance de J. C. dixième époque de l'histoire. *35*–267. Une étoile l'annonce aux Gentils. 95. Il meurt à la fin de la soixante-dixième semaine. *Ibid.* Les historiens ont parlé de l'éclipse arrivée à sa mort. 99. Sa résurrection. 100, 273. Il monte aux cieux et envoie le Saint-Esprit. 100. Il confirme, par ses miracles, les hauts mystères qu'il annonce. 269. Il découvre l'hypocrisie des Pharisiens et des Docteurs. 271. Il dénonce à Jérusalem sa chute prochaine. 272. Il est condamné parce qu'il se disoit le Christ. *Ibid.* Sa mission est infiniment relevée au-dessus de celle de Moïse. 282. La rémission des péchés au nom du Sauveur est une marque de sa venue. 355. Son innocence, sa sainteté et ses miracles, reconnus par les Juifs et par les Païens. 376. Il établit la liaison de trois faits : la désolation des Juifs, la conversion des Gentils, et la prédication de l'Evangile, qui ont concouru ensemble, et dans les prédictions des prophètes, et dans leur accomplissement; faits qui rendent sensible la vérité de la religion. 428.

J. C. tire sa gloire de sa Passion même. *10*–36. Il est notre médiateur. Confiance que nous devons avoir en son intercession. 54. Il est notre assurance et notre repos : 60; la voie, la vérité et la vie : 63; notre lumière. 64. Nul ne vient à Dieu le Père que par lui. 67 et suiv. Dieu le Père est dans lui et lui dans le Père. 71, 75. J. C. Verbe éternel, nous fait voir le Père : 77; et les œuvres du Père par ses miracles. 81. Il rentre en sa gloire en retournant à son père. 112. Il avoit prédit tout ce qui lui devoit arriver. 115. Il se compare à la vigne, dont les fidèles sont les branches, et le Père céleste le vigneron. 119, 123. La croix, mystère de son amour. 141. Injuste haine du monde contre lui et contre ses disciples. 153. Prière qu'il a adressée pour nous à son père après la Cène. 199 et suiv. Son délaissement. 196. Sa vie cachée. 329. Ferme foi en Jésus vrai Messie. 292.

Preuves de la divinité de J. C. par le passage *Antequam Abraham fieret, ego sum*: *4*–261, 559; par le nom de Fils de Dieu que l'Ecriture lui donne. 353, 683. Objection réfutée par la doctrine des Pères, des cardinaux Tolet, Bellarmin et autres. 360. Le Fils de l'homme désigne J. C. dans l'Evangile. 424, 529. La tradition en

offre une preuve incontestable, contre laquelle le sentiment de Tostat ne peut prévaloir. 425. Si J. C. est appelé Dieu dans l'Evangile, c'est une preuve qu'il l'est. 522. Comment il convient de traduire *In principio erat Verbum*. 548. J. C. antérieur à saint Jean : 550 ; Dieu de toute éternité : 551, 555 ; le prophète par excellence. 556. C'est une erreur de distinguer ce qu'il a fait comme Messie de ce qu'il a fait comme Dieu. 569. Ce qu'il faut entendre par ces mots de l'apôtre, *il est le premier né de toute créature*. 599. Sa génération éternelle. 604, 606. R. Simon prétend que les Ariens, qui nient la divinité de J. C. ne peuvent être convaincus par l'Ecriture. *5*–66. Faux raisonnement de cet auteur sur la prédestination de J. C. 118 et suiv. Sa prédestination, modèle de la nôtre. 670 et suiv. Marques auxquelles on peut reconnoître sa divinité. *11*–270.

Beauté de J. C. dans tous ses états. *1*–204. Son règne annoncé dans le Psaume XLIV. *Ibid.* et suiv. Preuves de sa divinité, tirées des Psaumes. 587, 605, 619 et suiv. Sa résurrection prouvée par ces paroles du Psaume XV : *Providebam Dominum*, etc. 600 et suiv. Son délaissement exprimé dans le Psaume XXI. *3*–48 et suiv. Sa résurrection y est annoncée. 59. Union de J. C. avec l'Eglise et avec les ames saintes, figurée dans le *Cantique des Cantiques*, sous l'emblême de l'amour conjugal. *2*–215 et suiv. 226 et suiv. Nous avons tout en lui, selon saint Ambroise. 278. Sa divinité prouvée par un texte de l'*Ecclésiastique*. 649 et suiv.

J. C. apprend à ses disciples de tous les siècles, par ses discours et par ses exemples, ce qu'ils doivent à la puissance publique. *21*–342. Il laisse prendre, dans le temps de sa Passion, des épées à deux de ses apôtres, non pour faire entendre, comme le prétend Jurieu, qu'on est en droit de se servir des armes contre la puissance légitime persécutrice, mais pour accomplir cette prophétie : *Il a été compté au nombre des scélérats*. 372. Il a laissé la puissance des empereurs telle qu'elle étoit établie. *31*–372. Il établit par sa doctrine et par son exemple, l'amour de la patrie. *17*–488. *36*–50 et suiv. Il décide qu'on doit le tribut au prince. 266, 540.

Pourquoi J. C. est venu sur la terre. *15*–206. Il est venu au monde sans éclat extérieur. *11*–358. Pourquoi il a voulu naître de parens illustres. *17*–608. Il est roi par naissance, par droit de conquête, par élection. *13*–342. J. C. dans sa Passion. 420, 424, 434, 446. Il est

notre agent dans la Jérusalem céleste : *14*–20 ; médiateur général, et pontife universel pour offrir les vœux de toutes les créatures. 93, 109. Combien sa doctrine est admirable. *10*–564. Tout son Évangile renfermé dans ce mot : *Dieu a tant aimé le monde*. *17*–460. Tout nous vient par lui. *10*–193. Que devons-nous demander en son nom. 191. La prière en son nom obtient tout. 134, 456. En quel esprit J. C. s'offre à son père dans sa présentation au temple. *15*–333 et suiv. Manière de parler à Jésus enfant. *38*–606. Comment il s'abaisse pour venir à nous. 683. Comment il est notre époux. 624. Il est l'époux des vierges : ce qu'il demande d'elles : *17*–161 et suiv. 196 et suiv. l'époux des ames dans l'oraison. *14*–568 et suiv. En combien de manières il est admirable. *38*–364, 519, 572. Effets que produit dans l'ame l'admiration de ses beautés. 367 et suiv. Seul objet de notre amour. 376 et suiv. Sur sa Transfiguration. *39*–364. Ses dispositions dans l'Eucharistie. 376. Comment on lui fait la cour devant le saint sacrement. *38*–479. Comment on doit le considérer dans l'oraison : 615 ; dans la contemplation. *39*–479. Se cacher dans ses plaies. 749. Indulgence de J. C. envers les pécheurs. *6*–571. Excès de sa miséricorde envers eux. *14*–295 et suiv. Punition exemplaire des Juifs qui l'avoient méprisée. 308 et suiv.

Il n'y eut dans J. C. aucun trouble involontaire. *28*–278, 573. *29*–65. Foi explicite en J. C. nécessaire en tout état. *28*–575, 730. C'est le corps de la vie chrétienne. 580. C'en est le commencement et la fin. 581. Vue de J. C. soustraite par les nouveaux Mystiques à l'oraison des ames parfaites. *29*–170, 478. Vaines défaites. 172. Sentiment de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. 174. Selon les nouveaux Mystiques, l'ame parfaite perd de vue J. C. dans les épreuves. *30*–388. Auteurs cités à faux sur cette matière. 391. *Voy.* JÉRUSALEM, SAUVEUR, VERBE.

JEU. Ses suites funestes. *13*–530. Dangers des jeux de hasard. *39*–375.

JEUNE. Doctrine de l'Ecriture et de l'Eglise sur le jeûne. *37*–589. Le jeûne a un caractère particulier dans le nouveau Testament ; il est une expression de la douleur de l'Eglise dans le temps qu'elle aura perdu son époux. 590 et suiv. Essence et perfection du jeûne. *38*–611. Il y faut éviter l'ostentation. *9*–69. Efficace du jeûne contre l'attaque des démons. *12*–191. Il fortifie et engraisse l'ame. 192. Quel est le jeûne que Dieu demande à son

peuple. *13*–246. Pourquoi l'Eglise le prescrit. *17*–410.

JOAS, roi de Juda, encore au berceau, est dérobé à la fureur d'Athalie. *35*–28. Joïada le fait reconnoître. 29. Cérémonie de son sacre. *13*–349. Il est rétabli sur le trône de Juda par la fidélité du grand prêtre, et non en vertu du sacerdoce. *31*–310. Joas fait lapider le pontife Zacharie, fils de Joïada; sa punition. *35*–29.

JOB. Le livre qui porte son nom a été écrit par Moïse. *35*–206. Il enseigne à reconnoître le néant de l'homme, le suprême empire de Dieu et sa sagesse infinie. 207.

Tendresse de Job pour les misérables. *13*–555. *36*–98. Soin qu'il avoit de tenir sa famille unie. 599. Combien il craignoit de déplaire à Dieu. *17*–457. Sa conduite dans les épreuves. *27*–412. Son amour poussé à l'excès. 414 et suiv. Les nouveaux Mystiques ne peuvent en autoriser leurs erreurs. *28*–544.

JOBIUS, auteur grec, atteste qu'on communioit les petits enfans sous la seule espèce du vin. *24*–325 et suiv.

JOHNSTON, Bénédictin, traduit l'*Exposition* en anglais : ses lettres à Bossuet sur les calomnies des Protestans contre cet ouvrage. *18*–170, 180.

JOIE. Caractère de la joie; sa source. *13*–682. Joie de Dieu. 684. La véritable joie est retirée du monde depuis le péché. *12*–452. Joie des sens. *13*–688. Combien elle éloigne notre esprit de Dieu. *12*–458. Joie chrétienne, combien différente de celle du siècle. *13*–552. Joie du monde. *14*–76. Joie raisonnable et juste. 27. Joie des élus. *11*–523. Joies trompeuses des mondains. 525, 557. Joies des bienheureux. 377 et suiv. Joie des bienheureux et celle des Chrétiens. *39*–31. Joie du Saint-Esprit. 34. Celle qu'on doit avoir dans les humiliations. 227. *Voy.* Plaisirs.

JONAS dans le ventre de la baleine; figure de J. C. *9*–443 et suiv. Prédication de Jonas à Ninive; instructions que nous devons en tirer. 448. Le cantique de ce prophète expliqué. *1*–555.

JOSAPHAT, roi de Juda. Sous son règne fleurissent la piété, la justice et l'art militaire. *35*–26. Son habileté dans le gouvernement. *36*–192. Son zèle pour instruire le peuple de la religion. 320. Il distingue les droits du sacerdoce et du roi. 354. Il remporte une victoire d'une manière miraculeuse. 483. Il détruit l'idolâtrie dans ses États. 602. Ce prince est le plus accompli des rois de

Juda; comme il pratiqua parfaitement la divine leçon adressée à tous les rois de Juda, dans la cérémonie de leur sacre. Quels effets les prospérités produisirent sur son cœur. *12*–654 et suiv.

JOSEPH, fils de Jacob, est vendu par ses frères : son élévation. *35*–17. Figure de J. C. *11*–586.

JOSEPH (S.) est rassuré en songe contre ses soupçons. *8*–362 et suiv. Il devoit avoir part avec Marie aux persécutions de J. C. 459. Il prend soin de Marie et de l'enfant Jésus. 372. Il est averti, par l'Ange, de fuir en Egypte. 457. Quel est le sens du mot *juste* dont l'Ecriture l'honore. *4*–393 et suiv. Panégyriques de saint Joseph. *16*–83, 116. Trois dépôts confiés à sa garde. 84 et suiv. Ses vertus. 87, 119. En quel sens il étoit le père de J. C. 101. Sa vie simple et cachée. 139.

JOSIAS, roi de Juda. Son zèle pour la loi de Dieu. *36*–317, 320. Il est loué dans les livres saints. 348. Il est tenté du désir de faire la guerre. Sa mort. 455.

JOSUÉ. Sous sa conduite la Terre-Sainte est conquise et partagée. *35*–21, 209. Il figure J. C. *8*–243.

JOUARRE, abbaye de filles du diocèse de Meaux. Bossuet veut la remettre sous sa juridiction; détails sur cette affaire. *39*–5, 6, 10, 11, 13, 14, 15, 22, 28, 38, 42, 45, 47 et suiv. 87, 95, 100, 103, 106 et suiv. 110, 112, 114 et suiv. 121, 122, 125, 157, 162, 167, 171, 189, 216, 222, 225, 443, 472. Indécence de la conduite de la Prieure dans les affaires de cette abbaye avec Bossuet : lettres qu'il lui écrit. 437. Ses avis aux religieuses qui lui avoient rendu obéissance, sur les moyens à prendre pour ramener leurs sœurs. 441.

Pièces concernant l'état de cette abbaye. *7*–37 et suiv. Sa fondation. *Ibid.* et suiv. Sa dépendance jusqu'à l'an 1216. 39 et suiv. Vaines chicanes et prétentions des religieuses. 48 et suiv. Le cardinal Romain autorise leur privilége sans pouvoir du Pape, ni confirmation du Roi. 67 et suiv. Modération des exemptions par les conciles de Vienne et de Trente. 83 et suiv. Brefs apostoliques pour la visite du monastère de Jouarre. 90 et suiv. Mémoire de Bossuet contre l'abbesse : 98 et suiv. contre la sentence arbitrale du cardinal Romain. 120 et suiv. Procédure, deux raisons péremptoires. 142 et suiv. Arrêt du Parlement qui déclare l'abbaye de Jouarre sujette à la juridiction épiscopale. 154. Procès-verbal de visite. 158 et suiv. Ordonnance de visite. 180 et suiv.

Difficultés au sujet de la réception des filles dans cette abbaye. *39*–234, 240 et suiv. 245, 247, 253, 254, 264, 269, 271, 274, 275, 331, 393, 489, 490, 518, 520, 565. Lettre de Fénélon à ce sujet. *42*–658. Lettres de Bossuet aux religieuses de cette maison. 437 et suiv.

JUBILÉ. Méditations pour ce saint temps. *6*–547 et suiv. Instructions à ce sujet. 612 et suiv. Qu'est-ce que le Jubilé? *Ibid.* Que faut-il faire pour le gagner? 614. Quel en est le fruit? 617 et suiv. Grandeur de la grâce du Jubilé. *12*–94 et suiv. Quel en doit être le fruit. 119. Quelle est la peine et la douleur que relâche l'indulgence du Jubilé; quelle est celle qu'elle augmente. *14*–81. Grâce abondante du Jubilé, qui tient lieu d'un second baptême à ceux qui sont disposés dans le degré que Dieu sait. *11*–544. Comment s'y préparer. *38*–740.

JUDA, fils de Jacob. Le Messie devoit naître de sa race. *35*–16, 17, 188. Le royaume de Juda demeure fidèle à la religion. 26, 222. *Voy.* Idolatrie, Israel.

JUDAS le Machabée; ses victoires. *35*–82, 252.

JUDAS Iscariote. Son crime jette l'ame de J. C. dans le trouble. *9*–485 et suiv. Le Sauveur essaye de le toucher: ses paroles. 509. Pacte et trahison de l'infidèle disciple. 514 et suiv. Sa trahison découverte. *10*–3 et suiv. Malignité de l'intérêt montrée dans le crime de Judas. *13*–492.

JUDE (S.) apôtre, trace le caractère de tous les hérétiques, qui se séparent eux-mêmes. *22*–385.

JUDITH arrête, par la mort d'Holopherne, les victoires de Nabuchodonosor. *35*–36. Son cantique expliqué. *1*–563. *Voy.* Femmes.

JUGEMENT. Sa définition; moyens de bien juger; causes des mauvais jugemens. *34*–113 et suiv.

Qualités du jugement que nous devons exercer contre nous-mêmes. *15*–576 et suiv. Règle que nous devons observer dans nos jugemens. *12*–565. *15*–596. Raison de se modérer dans ses jugemens. *12*–567. Jugemens de Dieu; il ne suffit pas de les craindre pour être justifié. *14*–86. Jugemens humains, ne point s'y arrêter. *15*–594 et suiv. Jugement sans miséricorde à celui qui ne fait point miséricorde. *12*–286.

Jugement dernier. Le Fils de Dieu en a connu le jour. *9*–341. En quel sens il a pu dire qu'il ne le connoissoit pas. 344 et suiv. Raisons profondes de la réserve mystérieuse du Sauveur. 350 et suiv. Séduction générale,

guerres, famines, pestes, tremblemens de terre qui doivent le précéder. 353, 356 et suiv. Réflexions sur les autres circonstances. 359, 362, 364 et suiv. Instructions à recueillir de ces réflexions. 368. Peinture du jugement dernier. 388 et suiv. Séparation des bons et des méchans. 390. Sentence du juge. 392, 403, 405 et suiv. Pourquoi, dans les saintes Ecritures, le jugement dernier est-il toujours représenté par un acte de séparation. *14*–36. Objet et nécessité du jugement universel. *11*–181. Belle peinture du jugement d'un pécheur. *15*–582 et suiv.

Jugement discrétif. Ce que c'est. *33*–530.

Jugement téméraire. L'Evangile le défend. *9*–82 et suiv. 85. En quoi il consiste. *12*–563. Pour l'éviter, il faut se représenter la rigueur du jugement de J. C. *10*–554.

JUGES. Leurs devoirs; périls de leur charge. *17*–475 et suiv.

JUIFS. Ils sont châtiés à diverses fois, pour leurs rebellions contre Dieu, et rétablis ensuite. *35*–21. Leur royaume, par l'union des Lévites avec Benjamin, subsiste sous le nom de royaume de Juda. 222. Cyrus les rétablit à Jérusalem : huitième époque. 50. Quand ont-ils changé leurs caractères d'écriture. 60. Ils jouissent d'une longue paix : 249; prédite par les prophètes. 248. Ils s'étendent parmi les Grecs. 71. Sont persécutés par les rois de Syrie. 81 et suiv. 251 et suiv. Ils s'agrandissent par des conquêtes sous Jean Hyrcan. 89, 255. Deviennent tributaires des Romains. 266. Leur royaume passe des Asmonéens à Hérode Iduméen. *Ibid.*

Incrédulité des Juifs après la mort de Lazare. *9*–117 et suiv. Ils préfèrent le témoignage de saint Jean à celui de J. C. 191. Ils sont confondus par le témoignage de saint Jean. 192 et suiv. Aveuglement des Juifs de méconnoître le Christ. 202. Leur injustice envers J. C. 224. Poussés par la vengeance divine, ils se révoltent contre les Romains qui les accablent. *35*–298. Les maux qu'ils endurent ne peuvent les empêcher de croire leurs faux prophètes. 319. Leur châtiment est l'accomplissement des prédictions de J. C., 323. Ils se laissent séduire par les plus grossières impostures. 339. Au changement de leur république, ils connoissent que le temps du Messie est arrivé. 341. Ils sont prêts de renoncer à l'espérance du Messie. 349. Ils sont la risée des peuples et l'objet de leur aversion. 358. Leurs superstitions et leurs fausses

doctrines. 263. Ils connoissoient l'immortalité de l'ame. 284. Ils se convertiront un jour. 302 et suiv. En remontant à la source de leurs institutions, on trouve la vérité de la religion. 417. Triste état des Juifs depuis la ruine de Jérusalem. *3*–192 et suiv. Ils tâchent d'obscurcir les prophéties. 196, 246 et suiv. Leurs châtimens prédits dans l'Apocalypse. *4*–98 et suiv. Leur aveuglement; en quelle manière nous les imitons. *13*–526 et suiv. Leur incrédulité. 272. Pourquoi ils ont crucifié J. C. 277. Leur punition exemplaire. *14*–308 et suiv. Trop malheureusement exaucés dans le vœu qu'ils énoncèrent en disant: *Que son sang soit sur nous*. *13*–425. Leur fausse politique dans la mort de J. C. figure de la politique du siècle. *9*–121. Souvenir de Dieu en faveur de leurs misérables restes. *Ibid.* Vocation des Juifs et des Gentils dans le corps de l'Eglise. *15*–512. Quelle idée les Juifs avoient du Messie. *16*–421. Ils en espèrent un autre. *11*–326. Leurs contradictions au sujet de J. C. 411. Ils se trompent sur sa royauté. 448, 450. Caractère des docteurs juifs. *9*–296.

Les Juifs obéissoient à leurs rois, même devenus idolâtres. *31*–300 et suiv. Soumis ensuite aux Perses, aux Grecs, etc. ils n'ont pas cru que leurs pontifes pussent déposer les rois. 372. Ils prennent légitimement les armes contre les rois de Syrie. *21*–377 et suiv. Ils n'emploient que les gémissemens et les prières, et non les armes, contre les rois d'Egypte, et leurs rois impies et persécuteurs. 388. *Voy.* MACHABÉES.

Les Juifs connoissoient le mouvement de la terre. *2*–152. Ils n'avoient point de théâtres: leurs seuls spectacles pour se réjouir, étoient leurs fêtes, leurs sacrifices, leurs saintes cérémonies: ce peuple simple et innocent trouvoit son divertissement dans sa famille. *37*–576.

JULES II, pape, convoque le concile de Latran. *32*–556. Ses entreprises contre les droits temporels de la France. 46. Il y fait confirmer sa bulle contre ceux qui usurperoient le saint Siége par simonie. 571. Il défend l'appel du Pape au concile. *33*–255 et suiv. Ce pontife donne dispense à Henri VIII d'épouser la veuve de son frère. Ce prince attaque la dispense par des raisons de fait et de droit. Les Protestans d'Allemagne sont favorables à cette dispense. *19*–447.

JULIEN Cesarini, cardinal, est nommé président du concile de Bâle: il en fait l'ouverture. *32*–271. Il empêche le Pape de dissoudre le concile, et continue à le

présider. 277 et suiv. Il quitte Bâle, et se réunit au concile de Ferrare. 307. Ce qu'il dit, dans le concile de Florence, sur l'autorité du Pape. 550, 551. Ce cardinal représente à Eugène IV les désordres du clergé, surtout de celui d'Allemagne, et prédit que si on ne les corrige, il s'élevera bientôt une hérésie pire que celle des Bohémiens. *19*–31, 32.

JULIEN l'Apostat bat les Allemands : se révolte contre Constance. *35*–120. Son apostasie : nouveau genre de persécution qu'il fait souffrir à l'Eglise. *3*–204. *35*–120. Il veut rétablir le temple de Jérusalem, le ciel s'y oppose. 137. Il met tout en œuvre pour détruire le christianisme. 312. Il ne nie pas les miracles de J. C. 381. Sous lui l'idolâtrie ressuscite. 344, 355. *4*–143 et suiv. Sa vanité. *3*–345. Il finit comme Antiochus. 346. Il se fait adorer comme les anciens empereurs; c'est ce que figuroit la guérison de l'image de la Bête. *4*–148 et suiv. Il fait revivre en lui Dioclétien, par ses lois et son impiété. 151 et suiv. Julien, ainsi que d'autres persécuteurs, sont reconnus empereurs par les Chrétiens, qui leur obéissent quant au civil. *31*–352 et suiv. 401 et suiv. Ce prince fut tué, selon Basnage, par un soldat chrétien, en haine des maux que ce prince persécuteur faisoit souffrir à l'Eglise; ce qui est démontré faux par les témoignages des historiens contemporains ecclésiastiques et païens, et par ceux des Pères. *21*–491.

JUREMENT. L'Evangile le défend. *9*–44 et suiv.

JURIEU (Pierre), ministre protestant. Son égarement alloit jusqu'au prodige. Dieu ne le permettoit pas en vain, et vouloit qu'on le relevât. *37*–461. Il prétend que la fureur et la rage des Protestans fortifient leur amour pour la vérité. Il justifie la conjuration d'Amboise et les guerres civiles des Calvinistes. *20*–*38*. Il se dédit d'avoir autrefois désapprouvé ces guerres, souffle l'esprit de révolte, et prophétise de nouvelles guerres. *21*–329 et suiv. Il avilit l'ancienne Eglise, dont il condamne les mœurs, et ajoute, après Buchanan, que si les Chrétiens n'avoient pas pris les armes contre les persécuteurs, c'étoit par impuissance, et que l'obéissance n'étoit que de perfection et de conseil. 341 et suiv. Buchanan et Jurieu y ajoutent que le précepte étoit accommodé au temps; ce qu'on détruit par un seul mot de saint Paul. 347. Etranges maximes de Jurieu contre la puissance publique. Il donne non-seulement aux peuples, mais même aux particuliers, le

droit de résister par les armes au souverain, soit pour la religion, soit pour toute autre cause, et pose pour principe, avec Viclef, qu'on ne doit rien aux princes qui ne rendent pas à Dieu ce qu'ils lui doivent. 401, 402.

Jurieu abrège, autant qu'il peut, le temps de ses prétendues prophéties. Il avoue sa prévention dans la lecture des prophètes; prend pour guide Joseph Mède, qu'il abandonne ensuite. *20*–306. Ses calculs apocalyptiques ne cadrent pas. Il les change pour avancer la ruine de l'Antechrist. 307. Il fait commencer l'anti-christianisme à saint Léon, qu'il excuse, parce qu'il n'étoit qu'un Antechrist *commencé*. 312. Il ne commence pas l'antichristianisme à saint Basile, parce que l'événement démentiroit sa prophétie. Son calcul ridicule. 319. L'idolâtrie de saint Basile et des autres Pères du même temps, ne lui paroît pas anti-chrétienne pour des raisons absurdes. 320. Son système sur les sept Rois de l'Apocalypse, confondu par les termes mêmes de la prophétie. Sa réponse frivole et son explication ridicule des dix autres Rois. 322. Il contredit Mède, qui prédit la ruine de l'empire du Turc. Jurieu prédit au contraire que le Turc va se joindre à la Réforme pour détruire l'empire papal. 328. Jurieu pose pour principe fondamental de la Réforme, que le Pape est l'Antechrist. *3*–542. *20*–302. Ses rêveries détruites par les savans Grotius et Hammond, qu'il appelle pour cela la honte de la Réforme et du nom chrétien. Exposition de sa doctrine sur ce point. *20*–302, 303. Ses erreurs grossières sur les mille ans de l'Apocalypse. *3*–492. Il anime les rois contre l'Eglise romaine. 538.

Jurieu convient de la visibilité de l'Eglise, et qu'au fond, il n'y a nulle différence entre nos pères et nous. *20*–483. Pour venir au secours du ministre Claude, il établit qu'on se sauve dans toutes les communions, et même dans la romaine. 491 et suiv. *21*–153 et suiv. Toutes les sociétés chrétiennes, quoiqu'en schisme les unes avec les autres, sont, selon le ministre, du corps de l'Eglise. Il est contraint d'y mettre les Sociniens. *20*–493. *21*–77 et suiv. Sa réponse illusoire, qu'il met les Sociniens dans l'Eglise, au même sens qu'il y met les Mahométans. *Ibid.* Il sauve même les Ethiopiens, qui ajoutent la circoncision aux sacremens de l'Eglise. *20*–501. La confession de J. C. Messie et Rédempteur du genre humain, suffit pour être du corps de l'Eglise; et pour en avoir l'ame, il ne faut que retenir quelque chose de la bonne administration des sa-

cremens. 503. Ses idées sur l'excommunication. 505. *Voy.* EXCOMMUNICATION.

Les Eglises, selon lui, ne sont liées que par des confédérations arbitraires : elles sont toutes indépendantes les unes des autres : leur autorité et leur subordination entre elles dépend des princes. 507, 508. Ce systême est, de son propre aveu, contraire à la foi de tous les siècles. 512. Il définit l'Eglise, le corps de ceux qui croient en J. C. le véritable Messie; corps divisé en un grand nombre de sectes : en quoi il contredit l'idée de l'Eglise donnée par lui-même en faisant le catéchisme. 517. *21*–77 et suiv. 179 et suiv. Dieu peut, selon lui, se conserver des élus dans des sectes très-corrompues, et même dans le socinianisme. 80 et suiv. Tout se dément et se contredit dans ses écrits. 89. Forcé d'avouer qu'on se sauve dans l'Eglise romaine, il nie de l'avoir dit : on le lui prouve par ses propres paroles; il répond par des injures. 161 et suiv. Il croit éluder en disant qu'il ne sauve dans cette Eglise que les enfans baptisés : illusion de cette réponse. 175 et suiv. Il dit ailleurs qu'on peut, sans scrupule, passer d'une secte à l'autre, sans courir risque de son salut, et avoue que c'est par politique que la Réforme a cessé de dire qu'on pouvoit se sauver dans l'Eglise romaine. 189 et suiv. Etant démontré, par l'aveu du ministre, qu'on peut se sauver dans l'Eglise romaine, il l'est aussi que cette Eglise n'est ni idolâtre ni anti-chrétienne. *20*–604 et suiv.

Ce ministre a tous les caractères que saint Paul donne aux docteurs des hérésies. Il parle plus contre lui-même que contre qui que ce soit. *21*–3, 4. Il accuse l'Eglise des premiers siècles d'avoir varié dans la foi, qui ne s'est formée que par parcelles; en quoi il contredit Vincent de Lérins. 8, 9. La doctrine de la Trinité étoit informe, selon lui, avant le concile de Nicée, ou même le premier de Constantinople. 12, 13. Le Sabellianisme ne lui paroît pas une erreur fondamentale. *22*–65, 66. *Voy.* IMMUTABILITÉ. Les Pères, selon Jurieu, ignoroient les fondemens de la foi, et jusqu'à la Providence de Dieu, que les Platoniciens connoissoient par les lumières naturelles. *21*–22. Il ajoute que les Pères des premiers siècles ne s'attachoient pas beaucoup à la lecture de l'Ecriture sainte. 29. Ce fut, selon lui, une témérité au concile d'Ephèse, d'appeler la sainte Vierge, Mère de Dieu; et c'est de là que la dévotion à la sainte Vierge, qu'il traite d'idolâtrie, a pris son origine. 35. Dans la même lettre, il avance ces deux pro-

positions contradictoires : Que l'ancienne Eglise a varié sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, et qu'elle n'a jamais varié sur les parties essentielles de ces mystères 42. Son erreur sur la manière dont s'est formée la foi des mystères, confondue par le concile de Chalcédoine. 54. Il fait admettre aux anciens Pères une double génération du Fils de Dieu; ce qu'il avoue contraire à l'immutabilité de Dieu. 22–22. Sa doctrine et ses imputations, pleines de blasphêmes. Il corrige ses erreurs par d'autres erreurs : ses chicanes sur le texte de l'Ecriture, qui prouve l'immutabilité. 25. Il fait Dieu muable dans ses manières d'être, et donne la main aux Sociniens. 36. Il rejette la Confession de foi des Protestans, qui déclare le Symbole de Nicée conforme à la parole de Dieu, en faisant admettre à ce concile différentes erreurs. 93. *Voy.* Nicée. Il se dédit de plusieurs absurdités et erreurs attribuées par lui aux Pères, et exige pourtant qu'on discute tous les passages qu'il en citoit pour les inculper de ces absurdités et de ces erreurs. 97. Sa mauvaise foi, de n'excepter aucun ancien d'avoir enseigné la double nativité du Fils, et d'avouer pourtant que saint Cyprien et quelques autres ne l'ont pas enseignée. Son injustice d'exiger qu'on lui montre, dans les premiers siècles, la réfutation d'une chimère qu'il imagine. 117. Il n'entend pas les Pères qu'il cite. Pour leur faire éviter certaines absurdités, il leur en fait dire de plus outrées, et sent lui-même que ses sentimens sont outrés. 143.

La succession que Jurieu donne à sa religion, lui est commune avec toutes les hérésies. 20–502. Il dit le pour et le contre sur la visibilité de l'Eglise. 527. Ses distinctions vaines entre les erreurs fondamentales et non fondamentales, détruites par ce seul mot de J. C. *Je suis avec vous.* Selon lui, l'Eglise est plus visible par ses erreurs que par les vérités qu'elle enseigne. 532 et suiv. Il avoue que le sentiment de l'Eglise est une règle certaine de la foi, et suffisante dans les matières les plus essentielles. 536, 537. L'idée qu'il se forme de l'Eglise universelle, composée de toutes sortes de sectes, ne s'accorde pas avec l'idée que cette Eglise a d'elle-même; et il condamne sa propre Eglise par les caractères qu'il donne à l'Eglise universelle. 539, 540. Un concile n'est universel, selon Jurieu, que quand il est composé de tous les ministres de l'Eglise, sans exception. Il donne aux rebelles à l'Eglise un pouvoir excessif, et ôte aux pasteurs assemblés le titre de juges dans les matières de foi : il con-

damne les souscriptions exigées par les conciles, et veut qu'on ne se soumette à leur autorité que sur les choses de discipline ou de peu de conséquence. 546. Il ose dire qu'il faut sacrifier la vérité à la paix. 553. Il regarde les décisions du synode de Dordrect comme peu essentielles, et pense que le demi-pélagianisme ne damne personne : il fait agir ce synode plus par politique que par vérité. 394, 395. Il se dédit de l'infaillibilité qu'il accordoit au consentement de tous les Chrétiens, et retombe dans le même embarras, en proposant pour règle infaillible le consentement des siècles passés. *22*–251. Erreurs où il tombe : 1° en donnant l'infaillibilité aux sociétés schismatiques et hérétiques; 2° en restreignant arbitrairement les promesses de J. C. et les vérités qu'il s'est engagé à conserver dans l'Eglise. 255.

Il attaque les fondemens donnés par J. C. à l'union des familles et au repos des empires. *21*–289. Il entreprend la défense du second mariage du landgrave de Hesse, et tâche de rendre le fait douteux. 291. Ses principes absurdes sur l'affaire du landgrave. Ses raisonnemens sur les lois divines et sur celles du mariage, convaincus de fausseté. 303. Il propose un accord avec les Luthériens. Conditions de cet accord. *20*–426 et suiv. Il est contraint d'abandonner la règle de l'Ecriture, pour former sa foi; parce qu'il est impossible de soutenir cet article capital de la Réforme : qu'on connoît les livres canoniques par le témoignage intérieur du Saint-Esprit. *21*–211, 212. Ce ministre mène les Protestans par degrés au socinianisme. 79. Il fait même triompher le socinianisme, quoiqu'il tâche de se purger de ce reproche. On le prouve par ses propositions expresses et par ses propres excuses. *22*–4, 5, 269. Ses emportemens contre l'auteur de l'Histoire des Variations, qu'il traite de calomniateur. *20*–94. On le convainc de faire Dieu auteur du péché, aussi clairement que Luther. *21*–111. Il reconnoît les Luthériens demi-Pélagiens, et leur offre la tolérance, et de les admettre à la communion. 129. *Voy.* Pélagianisme. Jurieu, Bochard, et autres ministres, croient qu'on peut tolérer les particuliers qui s'attribuent plus de capacité, pour entendre la saine doctrine, que toute l'Eglise. *20*–398. Tolérance étonnante qu'on a dans la Réforme pour Jurieu et pour ses erreurs. *22*–272. *Voy.* Tolérance.

Ce ministre fait l'inspiré, et est cru tel. *22*–705 et suiv. Son silence sur diverses objections de l'*Histoire des Variations*. 543 et suiv. Il attribue l'idolâtrie à toute

l'Eglise depuis le quatrième siècle. 613 et suiv. Il déprime même l'Eglise des trois premiers siècles. 628. Ses contradictions et ses blasphêmes. 569, 587, 609, 626 et suiv. Sa réponse au texte de saint Paul qui prouve que la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire. *23*-443. Réfutation de son histoire du retranchement de la coupe. 580. Il est forcé, pour éviter les conséquences de ses propres principes, de dire qu'en ne recevant que le pain, on ne participe pas au sacrement. 536.

JUSTES. Demeure de J. C. et de son Père dans l'ame des justes. *10*-97, 101 et suiv. Leurs chutes doivent les affermir dans l'humilité. 105 et suiv. Quel est leur maître intérieur. 106 et suiv. Leur paix intérieure et imperturbable. 108, 110. Ils sont les amis de Jésus : 146 et suiv. qui leur découvre tous ses secrets. 150 et suiv. Ils peuvent tout demander en son nom. 152. Comment la miséricorde les environne. *13*-466. Ils sont purifiés par les mêmes afflictions qui consument les méchans. *14*-52. Comment leur vie est accompagnée de péchés. 414. Les justes sont eux-mêmes la maison de Dieu. 249. Combien étroite la voie où marche le juste. *17*-302. Comment la grâce étoit donnée aux justes de l'ancien Testament. *14*-132. Ce qu'on entend par le sommeil des justes. *27*-254. Trois états des justes distingués par les Pères. *28*-500. Erreur d'appliquer cette distinction à l'état des nouveaux Mystiques. 501. Principe des Pères pour l'intelligence de ces états : 503, 504; en particulier de saint Clément d'Alexandrie : 505; de saint Grégoire de Nazianze. 507. Différence de ces trois états entre eux, fondée sur ce principe. 508 et suiv.

JUSTICE. C'est la véritable vertu des monarques; l'unique appui de la majesté. *13*-366. Ses avantages, ses effets. 372. Elle est la reine des vertus morales. 373. D'où elle tire son origine. 374. Définition de la justice. 375. Elle doit être ferme. 377. Elle est établie pour entretenir la paix parmi les hommes. 395. *14*-3. Elle appartient à Dieu, et il la donne aux rois. *36*-399. Elle affermit leur trône. 400. Toute puissance est sujette à la justice de Dieu. 401. Les voies de la justice aisées à connoître. 416. Vertus qui doivent l'accompagner. 419. Combien la fermeté lui est nécessaire. 420. Elle doit devenir plus sévère lorsque les crimes se multiplient. 431. Obstacles à la justice. 432 et suiv. Le chemin de la justice est droit et dé-

couvert.

couvert. *13*–48. La justice dans un souverain demande de la fermeté et de l'égalité. *15*–612. Elle passe du prince dans les magistrats. *17*–493. Elle est le principe de l'ordre. 103. Abus qui corrompent son intégrité. 477. La justice a pour ennemis, l'intérêt, la sollicitation violente, la corruption. *15*–608. Le zèle pour la justice fait commettre des injustices énormes. 610.

La justice divine punira ceux qui méprisent sa bonté. *15*–586. Elle est toujours en action contre le pécheur. *11*–388. Elle s'accorde avec la miséricorde : pourquoi le pécheur ne doit-il pas présumer. *12*–253. *17*–444. Quel est en nous l'objet de cette justice. *13*–136.

Excellence de la justice chrétienne au-dessus de celle des Païens et des Juifs. *9*–32 et suiv. Chercher Dieu et sa justice, et comment. 75 et suiv. D'où vient en nous la justice du christianisme. *14*–137. Bonheur de souffrir pour la justice. *39*–123. Justice, vertu justificative de deux sortes : *23*–106; justice de la loi : *Ibid.* justice de la foi. 107. Imperfection de notre justice, à cause du combat de la convoitise. 125 et suiv. Comparaison de notre justice avec celle d'Adam. 128 et suiv. *Voy.* JUSTIFICATION.

JUSTICE INAMISSIBLE. Calvin ajoute ce dogme à celui de la justice imputative de Luther, sur les principes duquel sont fondées ses raisons. *19*–558. Elle est rejetée dans la Confession de foi anglicane. *20*–23. Impiété de la justice imputative, telle qu'elle est proposée par quatre synodes calvinistes. Elle tend à faire tous les hommes également justes. 284. Netteté et simplicité de la doctrine de l'Eglise sur les mérites de J. C. 285. Le synode de Dordrect et les théologiens anglais tombent dans une contradiction manifeste, en avouant qu'un fidèle, dont la justice est inamissible, seroit damné s'il mouroit dans le crime; et que pourtant la foi et la charité demeurent dans les plus grands criminels. 378. Etrange doctrine des théologiens de Brême, sur la justice inamissible. *21*–382. Basnage confond l'erreur calvinienne de l'inamissibilité de la justice, avec la doctrine de la persévérance des saints, et dit qu'on peut tout à la fois avoir une union éternelle avec J. C. et être dans le crime. *22*–487. *Voy.* AMISSIBILITÉ, SALUT.

JUSTIFICATION. La doctrine catholique sur la justification a été le principal sujet de rupture avec les Protestans. L'Eglise enseigne que nous sommes justifiés gratuitement par la miséricorde de Dieu, à cause de J. C. *18*–90 et suiv. Les Protestans avouent qu'il ne falloit

pas se séparer pour ce point; conséquence qu'en tire Bossuet. 97.

Doctrine de l'Eglise sur la justification. *23*–74. Elle est gratuite. 75. Elle ne couvre pas seulement les péchés, mais elle les ôte, elle les détruit. 78. Les Protestans ont perverti cette doctrine. 77. Les fondemens sur lesquels ils s'appuient pour la soutenir sont vains. 78. Ceux de l'Eglise catholique sur cette matière sont inébranlables. 83. Ils sont appuyés sur l'Ecriture et la tradition. 83 et suiv. La justification n'est pas un acte du juge qui renvoie absous, mais un acte du Créateur qui régénère et renouvelle. 94 et suiv. La foi, le principe de notre justification. 102. Doctrine de l'Eglise sur la justification par les œuvres. 116. Sentimens des Protestans sur la justification. *25*–269, 320. Comment les péchés sont effacés. 283 et suiv. 330, 376. Si la foi seule justifie. 286, 332, 363, 377, 423. Si l'on peut être assuré de sa justification. 287, 333, 362, 376, 505. De la gratuité de la justification. 415, 488. *26*–17.

La justification est une grâce de Dieu, par laquelle, de pécheur que nous étions, il nous rend justes. *19*–38. Le concile de Trente ne fait que répéter, sur la justification, ce que les Pères et saint Augustin avoient autrefois décidé contre les Pélagiens. *20*–586, 587. Il faut avec la grâce conserver, comme fait le concile, le libre arbitre et le mérite des œuvres. La vraie justice fait accomplir les commandemens de Dieu. Elle est toujours imparfaite ici bas; mais Dieu accepte nos bonnes œuvres pour l'amour de J. C. 590, 591. Selon les principes établis dans la Confession d'Ausbourg, l'incertitude de la justification, telle que les Catholiques l'enseignent, ne doit causer aucun trouble. *19*–186. La Confession de Strasbourg varie de celle d'Ausbourg, et explique la justification comme l'Eglise romaine. 187. La justice imputative de la Confession d'Ausbourg, bien entendue, n'exprime que la doctrine de l'Eglise. 179. Les Protestans d'aujourd'hui regardent l'imputation comme un ouvrage hors de nous, en quoi ils varient des premiers réformateurs qui croyoient avec l'Eglise qu'elle est un ouvrage en nous. 180, 181. L'Apologie de la Confession d'Ausbourg représente la justice chrétienne comme la justice des œuvres et de la raison, comme la justice de la loi et la justice pharisaïque. 192. Luther, par la justice imputée, donnoit tout à J. C. en ôtant tout à l'homme. L'Eglise donne à la grâce tout ce que l'homme a de bien, et même le bon usage de son libre arbitre. 268. *Voy.* Luther. La justice imputative

de Luther et de Calvin est détruite par saint Cyprien, et par les textes de l'Ecriture, qui attribuent aux bonnes œuvres le rachat des péchés. *21*-48.

La justification représentée dans la personne des apôtres aux noces de Cana. *15*-63. La foi en est le principe. *Ibid.* La crainte des jugemens de Dieu est insuffisante pour la justification. *14*-86. *Voy.* AUGUSTIN (S.), FOI, OEUVRES.

JUSTIN (S.) Passage de ce Père sur le règne de mille ans, falsifié par Joseph Mède. *3*-488. Preuve, par ce passage, que la croyance des Pères millénaires n'étoit que leur opinion particulière, et non la doctrine de l'Eglise. *Ibid.*

Saint Justin critiqué témérairement par l'abbé Dupin. *30*-496.

JUSTIN ou Just (S.) martyr du temps de Dioclétien : circonstance de cette persécution marquée dans la passion de ce saint. *3*-363.

JUSTIN II, empereur, protége les Persarméniens révoltés. *32*-90, 91.

JUSTIN, historien, donne une idée juste de l'autorité royale. *31*-243.

JUSTINE, impératrice, protége les Ariens, et persécute les Catholiques : conduite de saint Ambroise. *31*-421 et suiv.

JUSTINIEN, empereur. Son règne célèbre par les travaux de Tribonien sur le droit, et par les exploits de Bélisaire et de Narsès. *35*-132. Il fait tenir le cinquième concile général. 133. Il consulte le pape Hormisdas, sur la proposition des moines de Scythie. *33*-47 et suiv. *Voy.* HORMISDAS.

K

KELESISKI, cordonnier, se met à la tête des Frères de Bohême, et leur fait un corps de doctrine, qu'on appelle *les Formes de Kelesiski.* *20*-225.

KNOX (Jean), disciple de Calvin, et l'un des premiers Réformés d'Ecosse, est complice de l'assassinat du cardinal Beton, et prêche la révolte. *21*-579 et suiv.

KOETLEZ (Mathurin Léni de) est nommé par Louis XIV à l'évêché de Poitiers : cette nomination est rétractée; pourquoi. *41*-179, 220.

KONISBERG (l'Université de) est troublée par la doctrine d'Osiandre sur la justification. *19*-514. Quelques théologiens s'opposent avec vigueur à cette doctrine.

L'un d'eux revient à l'Eglise catholique, voyant qu'il n'y a point d'autorité dans les Eglises protestantes. 530.

L

LA BRUYÈRE (Jean de). Amitié que Bossuet lui portoit. *40*–176, 204, 207, 244.

LACÉDÉMONIENS. Lycurgue leur donne des lois. *35*–28. Leur vie dure et laborieuse. Comparaison de Lacédémone et d'Athènes. 495. Léonidas, leur roi, avec trois cents hommes, tue vingt mille hommes à Xerxès, et périt. 54. Ils s'emparent d'Athènes, et font la guerre aux Perses. 64.

LA CHAISE (François de), Jésuite, confesseur de Louis XIV. Il recommande, au nom du Roi, au cardinal de Janson, ambassadeur à Rome, les intérêts de Fénélon. Mécontentement du Roi, qui fait désavouer la lettre. *40*–274 et *note*. Il désapprouve ensuite le livre, et le dit à Bossuet. 276. Il certifie la vérité d'un fait rapporté par Bossuet dans sa *Relation sur le Quiétisme*. *41*–427, 523. Sa lettre à un évêque sur la condamnation des cérémonies chinoises sollicitée à Rome. *38*–341.

LA COMBE (François), Barnabite. Son *Analysis Orationis mentalis*, condamnée. *27*–23, 536. Sa doctrine sur l'oraison. 139 et suiv. Ses liaisons avec madame Guyon. *29*–619. Il est enfermé au château de Lourde; d'où il écrit à cette dame. *40*–151, *note*. Sa déclaration à l'évêque de Tarbes, sur ses écrits et sa conduite. *41*–107. Il est transféré à Vincennes. 193. Lettre de ce Père à madame Guyon, où il fait l'aveu des fautes qu'ils avoient pu commettre ensemble, et l'exhorte à la pénitence. 196. Il étoit alors en état de démence : sa mort. 197, *note*. *Voy*. GUYON.

LACTANCE, son livre *de la mort des Persécuteurs*, combien utile pour l'explication de l'Apocalypse. *3*–133, 291 et suiv.

LAMBERT de Schafnabourg, historien, rapporte ce qui se passa entre le pape Alexandre II et l'empereur Henri IV. *31*–511 et *note*.

LAMI (François), Bénédictin, auteur d'une démonstration au sujet de la satisfaction de J. C. soumet son ouvrage au jugement de Bossuet. *37*–390. Sa sensibilité aux censures du prélat; il se défend d'avoir les senti-

mens qu'il avoit condamnés. 405. Il s'engage à envoyer à Bossuet de nouveaux éclaircissemens sur sa démonstration. 408. Ses remarques sur les observations que le prélat avoit faites sur cette démonstration. 411 et suiv. *Voy.* DAMNÉS.

LAMOIGNON (Guillaume de), premier président du Parlement de Paris. Témoignage rendu à son mérite. *17*-492.

LAMOIGNON DE BASVILLE (M. de), intendant du Languedoc, souhaitoit pouvoir réformer ses idées sur celles de Bossuet, et apprendre d'un aussi grand maître ce qu'il devoit faire pour remplir sa vocation. *38*-95. Il propose ses doutes au prélat sur les nouveaux convertis. 104. Il n'avoit rien plus à cœur que de ne point excéder les bornes du zèle qu'il devoit avoir pour remplir ses fonctions; sa confiance dans les lumières de Bossuet. 139.

LANDGRAVE DE HESSE. *Voy.* HESSE.

LANGERON (l'abbé de). Ses observations sur le Commentaire de Bossuet sur l'Apocalypse. *42*-641.

LANGUE. C'est d'elle que viennent tous les péchés qui se commettent. *14*-503. Ce que signifie le miracle du don des langues. 164 et suiv.

LANGUET (Hubert), ministre protestant, publie, sous le nom de Junius Brutus, un livre séditieux, où il entreprend de prouver que les peuples ont sur leurs rois la puissance souveraine. Cette doctrine a depuis été enseignée par Jurieu. *21*-588, 606.

LARMES. Sur le don des larmes. *39*-195, 216, 247, 300, 336, 412, 572.

LARRON (le bon) glorifie J. C. pendant que les siens l'abandonnent; imitons sa foi. *14*-370 et suiv.

LA RUE (Charles de), Jésuite, prêche un sermon sur saint Bernard, où il fait allusion à Fénélon et à madame Guyon : les amis du prélat lui en savent mauvais gré. *41*-500. *42*-47, *note*. Sa lettre à Bossuet sur la conduite de l'évêque d'Alais à l'égard des Réunis de son diocèse. *42*-680 et suiv. Il est envoyé par le Roi à Montauban pour hâter le retour des Protestans au sein de l'Eglise. *38*-86. Il enlève les cœurs avec une rapidité étonnante, et trouve le secret de gagner la confiance de tous les nouveaux convertis. *Ibid.* Ce Père

prononce, dans la cathédrale de Meaux, l'oraison funèbre de Bossuet. *43*–43 et suiv.

LATENAI (le P.) Carme, est proposé pour examinateur du livre de Fénélon. *41*–44. Sa nomination est suspendue. 53. Bossuet promet de le servir. 68. Mémoire de ce Père sur les sentimens et la conduite d'une dévote quiétiste. 142. Lettre de ce religieux à Bossuet. *42*–118. Il mande à l'abbé Bossuet ce qu'on pensoit à Rome des procès-verbaux des assemblées de France sur le bref contre Fénélon. 559.

LATITUDINAIRES. *Voy.* Tolérance.

LATOME (Jacques), docteur de Louvain, fait l'éloge d'Adrien VI. *31*–84. Ce qu'il dit de l'infaillibilité du Pape, et du concile de Constance. *33*–497 et suiv.

LATRAN (conciles de). Celui qui fut tenu sous Paschal II, condamne les Investitures, et vient au secours du Pape. *33*–121, 122. Quatre autres conciles de Latran : ce qui s'y fit. *32*–537 et suiv. Les conciles de Latran sous Alexandre III et Innocent III, prononcent des peines temporelles contre les hérétiques. *32*–3 et suiv. Les princes approuvent ces décrets. *Ibid.* Celui qui se tint sous Innocent III note les Vaudois. *20*–148. Ce concile oppose le mot de *Transsubstantiation* aux erreurs contre la présence réelle. Simplicité des décisions de l'Eglise. Le concile de Trente décide comme celui de Latran. 580.

Le concile de Latran sous Jules II, a-t-il abrogé les décrets de Constance? *32*–358 et suiv. *33*–384. On y prouve la nécessité des conciles. *32*–557. Ce concile est-il œcuménique? 359. *33*–556, 557.

LAUREA (Laurent de), Franciscain. Bossuet le remercie de l'approbation qu'il avoit donnée au livre de l'*Exposition*. *37*–184.

LAURENT (frère), Carme-déchaussé, eut toujours à combattre des peines et des épreuves terribles. *28*–704. Les Mystiques ne peuvent s'autoriser de ses pieuses exagérations. *30*-351 et suiv. Lettre publiée à ce sujet. *40*–434.

LAZARE. J. C. le ressuscite. *9*–106 et suiv. Sa résurrection, figure du pécheur converti. 112. Amitié de Jésus pour lui, modèle de la nôtre. 114.

LECTURE de l'Ecriture sainte. Henri VIII, roi d'Angleterre, fait traduire la Bible en anglais, et en permet la lecture à tout le monde. Il est faux que la Réforme

doive ses progrès à cette lecture, qu'on faisoit avant Henri VIII, dans des versions en langues vulgaires antérieures à la sienne. *19*–455, 456. *Voy.* ECRITURE SAINTE.

LÉGION *Thébaine* (la), étoit-elle la même que la *Fulminante?* Son martyre. *31*–399.

LEIBNIZ (Guillaume-Godefroi) entre en correspondance avec Bossuet au sujet de la réunion des Protestans à l'Eglise catholique. *25*–185. Son caractère, et les obstacles qu'il apporte à la réunion. 187. Question qu'il propose contre l'autorité des conciles. Solution de Bossuet. 471, 569. Lettres de Leibniz à Bossuet, touchant la réunion des Protestans à l'Eglise, et réponses du prélat au philosophe. *26*–176 et suiv. Leibniz propose à madame de Brinon les moyens de concilier les esprits. 140 et suiv. Il tâche d'excuser de schisme les Protestans. 162. Objections contre le concile de Trente. 182 et suiv. Fausses règles pour parvenir à la réunion. 189. Condescendances dont il veut qu'on use envers les Protestans. 194. Ses observations sur le traité conclu par le concile de Bâle avec les Bohémiens. 218, 227. Caractère de ce philosophe. 230. Ses objections contre les décisions de l'Eglise. 243. Son peu de bonne foi. 254. Sa réponse au mémoire de l'abbé Pirot sur l'autorité du concile de Trente : 256 et suiv. au mémoire de Bossuet sur le même sujet. 308. Obstacles qu'il trouvoit à la réunion. 318. Raisons du refus qu'il fait de reconnoître que le concile de Trente soit reçu en France pour règle de foi. 333. Il ne veut pas qu'on exige des Protestans qu'ils reconnoissent l'œcuménicité de ce concile. 340. Il nie et combat la canonicité des livres de l'ancien Testament. 386, 398, 420. Ses vaines déclamations contre les décisions de l'Eglise. 453.

Lettres de Leibniz à Bossuet touchant l'essence des corps. *37*–488. Jugement que porte le prélat des écrits du philosophe sur cette matière. 498.

LÉON le Grand (S.) pape, condamne Eutychès. *35*–127. Il sauve Rome du pillage. 129. Sa lettre à saint Flavien de Constantinople, approuvée par tout l'Occident, est examinée au concile de Chalcédoine. *32*–460 et suiv. *Voy.* CHALCÉDOINE, DIOSCORE, EPHÈSE, FLAVIEN.

Ce saint, idolâtre, et chef des idolâtres, selon Jurieu, qui pourtant avoue que malgré son idolâtrie, il s'est sauvé. *21*–163. Il est critiqué témérairement par Dupin. *30*–499.

LÉON II (S.) condamne les Monothélites et avec eux Honorius. *32*–505. Ses lettres à l'Empereur et aux évêques d'Espagne. 517, 522.

LÉON III. (S.) Concile assemblé pour le juger : les évêques refusent d'être ses juges. *33*–229, *note*. Il ne se croyoit pas supérieur aux conciles. 295.

LÉON IV, ordonne de réserver dans une boîte le corps de notre Seigneur, pour les malades. *24*–201 et suiv.

LÉON IX (S.) menace André, roi de Hongrie, d'excommunication. *31*–505. Il dit que la foi de Pierre n'a jamais manqué. *33*–178.

LÉON X. Sa bulle contre Luther : *19*–58; ce qu'il y dit des appels. *33*–257. A-t-il abrogé les décrets de Constance? *32*–358 et suiv. Il condamne les décrets de Bâle faits après la translation. 360.

LÉON l'Isaurien, empereur d'Orient, entreprend de renverser les images de J. C. et des saints. *35*–143. Il chasse de son siége saint Germain, patriarche de Constantinople. 144. Il est menacé d'excommunication par Grégoire II et III. *31*–356, 451.

LE PELLETIER (Michel), évêque d'Angers. Bossuet se rappelle les exemples de vigilance et de prudence qu'il avoit admirés en lui. *38*–8.

LÉPORIUS, moine des Gaules, avance des erreurs sur l'Incarnation; il se rétracte. *42*–442, *note*.

LÈPRE (la) est une image du péché. *11*–601.

LÉPREUX. Ce que nous figure la guérison de celui de l'Evangile. *11*–601. A quoi il étoit obligé. 602.

LE ROI (Guillaume) abbé de Haute-Fontaine. Désir que Bossuet témoigne de le connoître autrement que par ses ouvrages. *37*–122. Sa dispute avec l'abbé de Rancé, sur le sujet des humiliations pratiquées à la Trappe. 117. Il est détourné par Bossuet de rendre publique sa réponse à la lettre que l'abbé de Rancé avoit composée à ce sujet. 119.

LE TELLIER (Michel), chancelier. Notice sur sa vie. *17*–468. Son oraison funèbre. 471. Idée qu'il avoit de la magistrature. 475. Combien il étoit attaché à son devoir. 477. Services qu'il rendit à la France durant les troubles de la régence. 485 et suiv. Avec quel soin il rendoit la

justice. 494. Combien il fut utile à l'Eglise. 500 et suiv. Sa mort. 508 et suiv.

LE TELLIER (Charles-Maurice) archevêque de Rheims, publie, au sujet des Réguliers, une ordonnance que Bossuet n'approuve pas. *40*–351. Il en donne une autre contre deux thèses sur la grâce, soutenues chez les Jésuites. 435 et *note*. Ce qu'en disent Bossuet et son neveu. *Ibid.* 464, 484, 490. Les Jésuites publient une *Remontrance* sur cette ordonnance. 522, 553. Ce que dit M. Le Tellier de cette remontrance. 539, *note*. Le Parlement est chargé de cette affaire. *41*–16. Le premier président l'accommode. 23, 25, 34. M. Le Tellier affirme un fait rapporté dans la *Relation sur le Quiétisme*. 426, 523. *Voy*. Louvois.

LETTRE. Ce que c'est dans saint Paul que *la lettre qui tue*. *4*–595 et suiv. *14*–124 et suiv.

Lettre de Bossuet à Frère N. moine de l'abbaye de N. converti de la religion protestante à la religion catholique, sur l'adoration de la Croix. *25*–51 et suiv.

Lettre pastorale aux nouveaux Catholiques de son diocèse, sur la communion pascale. *25*–3 et suiv.

Lettres diverses de Bossuet. *37* et *38*. — *Lettres de piété et de direction*. *38* et *39*. — *Lettres sur l'affaire du Quiétisme*. *40*, *41*, *42*. Voy. la Table précédente.

LÉVI. Cette tribu est consacrée à Dieu, qui lui donne en partage le soin des choses sacrées. *35*–201.

LIBÈRE, pape, donne des lettres de communion aux évêques de Macédoine. *32*–436. Chute de ce pape. *31*–409. *33*–100 et suiv. Doutes à ce sujet. 101, *note*. Entretien de Libère avec l'empereur Constance. Basnage abuse des paroles de ce prince pour faire entendre que toute l'Eglise avoit adopté les dogmes ariens, et condamné saint Athanase : deux faits également faux. *22*–578. La chute momentanée de Libère a été causée par la violence. Son retour à son devoir, de son propre mouvement, et durable. La chute d'un pape ne seroit pas la chute de l'Eglise. 580 et suiv.

LIBERTÉ. Sa définition, différence entre ce qui est permis, ce qui est volontaire, et ce qui est libre. *34*–371. Preuve que cette liberté est en nous, et que nous connoissons cela naturellement. 373. Nous connoissons de même que Dieu gouverne notre liberté, et ordonne de nos actions. 383. Difficultés pour concilier ensemble ces deux

vérités. 394 et suiv. Divers moyens pour les accorder ; premier moyen : mettre dans le volontaire l'essence de la liberté. 412. Second moyen : la science moyenne ou conditionnée. 417. Troisième moyen : la contempération et la suavité, ou la délectation victorieuse. 420. Quatrième moyen : la prémotion et la prédétermination physique. 424. Objections et réponses. 435. Des principes posés, on déduit la différence des deux états de la nature innocente et corrompue. 445.

On doit user raisonnablement de sa liberté. *11*–562. Le nom de liberté est tout à la fois doux et trompeur. *15*–360. Trois espèces de liberté. 361. Quelle est la véritable. *Ibid.* et 365. Abus qu'on en fait. 366. Liberté du pécheur. 367. L'amour de la liberté, source du premier crime. *16*–154. Liberté des enfans de Dieu. 157. *17*–52. Liberté déréglée : deux sortes. 7. En quoi nous la faisons consister. 36. Liberté imaginaire de ceux qui errent çà et là dans le monde. 39, 82. Celle qui convient à l'homme est dépendante des lois. 55. Epreuve que saint Augustin avoit faite de la liberté des pécheurs et de celle des enfans de Dieu. 57. La multitude suit l'appât de la liberté. 317. La liberté est une cause des inventions et des variétés de la vie humaine. *34*–344. *Voy.* LIBRE ARBITRE.

LIBERTÉS de l'Eglise de France : en quoi elles consistent. *15*–534 et suiv. *33*–314 et suiv. 330. La discipline de France conforme à celle de l'Eglise d'Afrique, sous saint Augustin. 333 et suiv. En quel sens nos libertés sont appelées privilèges : fausse idée qu'en donne de Marca. 338 et suiv. Définitions odieuses de ces libertés, données par Charlas. 353 et suiv. Obligé de parler de nos libertés dans son discours sur l'*unité de l'Eglise*, Bossuet se proposoit de le faire sans aucune diminution de la vraie grandeur du saint Siége, et de les expliquer de la manière que les entendent les évêques, et non de la manière que les entendent les magistrats. *37*–244.

Les libertés de l'Eglise gallicane souvent employées contre elle-même. *17*– 501. *Voy.* DÉCLARATION, EGLISE GALLICANE.

LIBERTINS. Leur caractère. *13*–643. *15*–551. D'où est née cette troupe de libertins qui s'élèvent si hautement contre les vérités de la religion. *13*–277. Quel est leur aveuglement. *17*–443. Combien est grande leur ignorance. 444. Combien frivoles leurs raisonnemens contre l'établissement de la religion. *16*–535. Ils seront dé-

crédités, parce qu'on tiendra tout dans l'indifférence. *11*–281. *Voy.* Impies.

LIBRE ARBITRE, sa définition : *34*–122; comment il s'exerce. *Ibid. Traité du libre arbitre.* 369. Le libre arbitre n'est pas entièrement maître de lui-même. *5*–539 et suiv. Il n'est pas détruit par la grâce efficace. *4*–209 et suiv. 709 et suiv. *5*–567 et suiv. Cependant il est mu par elle, comme il plaît à Dieu. 587 et suiv.

Luther fait un livre *du serf-arbitre*, ou il enseigne que les hommes et les anges n'ont point de liberté; que Dieu seul est libre; que tout arrive par nécessité; que Dieu fait également en nous le bien et le mal, couronne des indignes, damne des innocens. *19*–99 et suiv. Il rétracte, dans la Confession d'Ausbourg, ce qu'il avoit dit sur ce sujet. 163 et suiv. Doctrine des Luthériens contradictoire sur le libre arbitre. 523, 524. Ils décident que la coopération de l'homme n'a point lieu dans la conversion, mais seulement dans les bonnes œuvres faites ensuite. 543. La doctrine catholique, que l'homme ne peut rien par ses propres forces, et que sa coopération vient de la grâce, est claire et lumineuse. 544, 545. On tâche, dans le livre de la Concorde, de répondre à l'objection des libertins, qui disent que l'homme n'a rien à faire pour sa conversion, puisque Dieu y fait tout, et l'on tombe dans le semi-pélagianisme. 546 et suiv. La Confession d'Ausbourg explique le libre arbitre d'une manière qui sent le demi-pélagianisme. 164. Luther, Calvin, Bèze, et toute la Réforme, s'accordent, sous prétexte de s'opposer au pélagianisme dont ils accusent l'Eglise romaine, à détruire le libre arbitre, et admettent une fatalité semblable à celle des Stoïciens. *20*–340.

Comment le libre arbitre agit dans l'oraison passive. *27*–268 et suiv. Quels doivent être ses efforts dans l'abandon. 421, 422, 443. *Voy.* Liberté.

LICENCE (la) est mère de tous les excès. *12*–431.

LICINIUS, empereur, d'abord favorable aux Chrétiens. *3*–413 et suiv. Sa persécution légère en comparaison des autres : 343; courte : 416; est censée faire partie de la persécution de Dioclétien. *4*–170 et suiv.

LIÈGE (l'église de). Lettre qu'elle écrit au Pape au sujet de la déposition de l'empereur Henri IV. *31*–604 et suiv.

LIGATURE ou suspension des puissances, dans l'orai-

son, mal entendue par les Mystiques. *27*-60. Elle appartient à l'état passif, et comment. 264 et suiv. Elle ne peut jamais être totale. 277 et suiv. Deux dispositions de cette suspension des puissances. 343, 344.

LIGUEURS (les) couvrent leur révolte du voile de la religion; ils se soumettent à Henri IV, après sa conversion. *31*-693 et suiv.

LITANIES. Leur institution et leur fin. *6*-243 et suiv. Comment on doit réciter les litanies du saint nom de Jésus. 489. Des litanies de la sainte Vierge, et des titres qui lui sont donnés. 494 et suiv. Il suffit de lire les litanies des Saints pour voir la fausseté des calomnies des Protestans à ce sujet. *25*-20 et suiv.

LITURGIE. Prière de la liturgie latine pour l'offertoire : *24*-507; de la liturgie grecque. 508. Comment l'une et l'autre attribue au Saint-Esprit le changement du pain et du vin. 509 et suiv. Les liturgies des diverses églises prouvent que c'est J. C. même qui est la matière de l'oblation dans la sainte Messe : 513, 514, 522 et suiv. et sont par conséquent une preuve de sa présence réelle. 528. Pourquoi le saint sacrifice est appelé un sacrifice de pain. 529. De l'oblation préparatoire. 530. De l'oblation parfaite. 531. Bénédiction de l'Eucharistie, preuve du changement de substance. 533. Antiquité des prières de la liturgie, bien antérieures à Paschase Radbert à qui les Protestans attribuent l'invention du dogme de la présence réelle. 535 et suiv. Elles ne sont qu'une explication de l'Ecriture. 538. Elles prouvent l'adoration due à l'Eucharistie. 558 et suiv. Des bénédictions qu'on fait sur l'Eucharistie avant et après la consécration. 594. Ce que veut dire le *Sursum corda* et le *Gratias agamus*. 599. Conformité des liturgies grecques et latines. 604 et suiv. Preuve de l'ancienneté de la liturgie grecque et de la foi du changement de substance dans la consécration. 615. Eclaircissemens sur différens points de la liturgie grecque de la semaine sainte. *42*-610.

La liturgie changée en Angleterre sous Edouard VI, par l'autorité du Parlement. Tous les restes d'antiquité retenus d'abord en sont effacés. *20*-473. On fait, sous Elisabeth, des changemens essentiels dans la liturgie d'Edouard. 11.

LIVRES SAPIENTIAUX : Préfaces et notes de Bossuet sur ces livres. *Tom. 2 entier.*

LOIS. Elles sont nécessaires dans un bon gouverne-

ment. *36*–31. Leurs principes primitifs. *Ibid.* Ordre dans les lois. 32. Leurs caractères. 33. La loi punit et récompense. 34. Son autorité inviolable. 35. Elle est réputée venir de Dieu. 36. On ne peut changer les lois fondamentales : combien il est dangereux de changer sans nécessité celles qui ne le sont pas. 37. Les princes sont soumis aux lois. 127. Ils doivent les savoir. 171. Définition de la loi. 411. Ses effets. 412. Les louables coutumes tiennent lieu de lois. 413.

Lois particulières que toutes les créatures vivantes et inanimées portent en elles-mêmes : secrets rapports que ces lois ont avec la loi éternelle : concours et unité qui résultent de ces rapports. *13*–64. La loi de l'équité naturelle nous est donnée avec la raison. 65. Les lois humaines ne sont pas tenues à réprimer tous les maux, mais seulement ceux qui attaquent directement la société. *37*–521. On peut faire une loi pour une bonne fin, quand même on prévoit qu'il pourra en arriver quelque abus dans l'observation. *38*–123. Selon Bellarmin, le Pape peut établir ou abroger les lois malgré le prince. *31*–211. *Voy.* SOUVERAINETÉ.

La loi ancienne donnée sur le mont Sinaï. *8*–233 et suiv. Pourquoi a-t-elle été écrite sur la pierre? *14*–144; et promulguée avec plus d'appareil que l'Evangile. 148. Union de la loi avec l'Evangile. *15*–303. Différence entre la loi ancienne et la loi nouvelle. 124. La loi judaïque montroit bien ce qu'il falloit faire, mais ne subvenoit pas à l'impuissance de notre nature. *11*–589. Loi de crainte, loi d'amour : leurs différens effets. 591. Esprit de la loi nouvelle. 594. Son caractère. *13*–640. J. C. est la fin de la loi. 597. Combien l'étude de la loi de Dieu est prompte et facile. *12*–67. Paix de l'ame; effet de son observation. 82. La loi de Dieu, toujours en opposition avec le pécheur : détruite par lui; le détruit à son tour. *11*–389. Quelle est la loi que l'apôtre appelle une *lettre qui tue*, une *loi de mort*. *14*–124. Cette question difficile est expliquée par saint Augustin. 126. Deux grands effets de la loi distingués par le même Père. 141. Juste proportion des lois chrétiennes. *11*–285. Lois tyranniques que le monde nous a imposées, contre les obligations de notre baptême. *14*–172.

Les lois des anciens Empereurs chrétiens contre les hérétiques autorisent à les punir par des peines temporelles. *32*–10 et suiv. Basnage dit qu'il n'y a point dans les Etats protestans de lois pénales contre les hérétiques,

établies par le prince. On lui prouve le contraire, par l'exemple de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Suède, de la Hollande et de la Suisse. *21*–489 et suiv. Jurieu soutient que les princes n'ont droit d'employer l'épée que contre les malfaiteurs, et non contre les *mal-sentans* ou hérétiques; puis, par une étrange variation, il leur redonne ce droit. *22*–287. *Voy.* Hérétiques.

LOMBARDS. Ils s'établissent en Italie, et font souffrir aux Romains des maux extrêmes. *35*–134. Ils s'emparent de Ravenne. 144. Menaçent Rome. 145. Sont battus par Pepin, roi de France. 146. Leur royaume détruit par Charlemagne. 147.

LOMBEZ (concile de) assemblé contre les hérétiques Toulousains ou Albigeois. *20*–111. Plusieurs y subissent interrogatoire. Gaucelin, évêque de Lodève, découvre toutes leurs erreurs manichéennes. 112. Ces hérétiques appelés Ariens par ce concile, à cause de leurs erreurs sur la Trinité, semblables à celles des anciens Manichéens combattus par saint Augustin. 113.

LONDRES (concile de) contre Viclef. Le ministre la Roque fils lui attribue faussement une Confession de foi, où la transsubstantiation est rejetée. *20*–215. Synode tenu à Londres, où le clergé se déclare pour la suprématie d'Elisabeth. 15.

LORRAINE (Charles de) cardinal, archevêque de Rheims. Son caractère; ce qu'il dit à Trente sur la juridiction des évêques et l'autorité du Pape. *33*–441 et suiv. Ses acclamations à la dernière session du concile de Trente. *32*–587. Il presse la tenue du colloque de Poissy. *19*–615. *Voy.* Colloque.

LORRAINE (Henriette de) abbesse de Jouarre. Lettre de Bossuet à cette abbesse, sur l'obligation où elle est de rentrer dans son monastère. *39*–460. Sa mort. 238, 488. *Voy.* Jouarre.

LOTHAIRE, roi d'Austrasie, est excommunié par Nicolas I : on ne parle pas de le déposer. *31*–494 et suiv.

LOUANGES. Leur danger. *10*–319. *13*–290. Elles sont le secours de la vertu. *12*–375. La modestie s'oppose à l'amour désordonné des louanges. 376. *13*–285.

LOUIS le Débonnaire, empereur et roi de France, est déposé par ses enfans révoltés : il est faux qu'il ait fallu le consentement du Pape pour le rétablir. *31*–488

et suiv. Il assemble les évêques à Paris, au sujet des saintes images. *32*–530, 531.

LOUIS II, empereur. Sa lettre à Basile, empereur d'Orient, où il soutient ses droits à l'Empire. *31*–567 et suiv.

LOUIS de Bavière, empereur. Sa querelle avec le pape Jean XXII. *31*–687 et suiv. Il protège les Fratricelles. *Voy. ce mot.*

LOUIS VIII, roi de France, fils de Philippe-Auguste, soutient son droit sur l'Angleterre, sans le fonder sur la déposition de Jean-Sans-Terre, par le Pape. *31*–661 et *note.*

LOUIS IX (S.) reconnoît pour empereur Frédéric II, déposé par le Pape; et refuse la couronne impériale pour son frère. *32*–25, 26. Il recommande à son fils d'honorer l'Eglise. 17. *Voy.* PRAGMATIQUE.

LOUIS XI. Peinture de ce monarque et de sa Cour. *16*–218 et suiv. Sa crainte de la mort. 178.

LOUIS XIV. Son éloge. *12*–221. *17*–326, 388, 504, 542. *35*–439. *43*–30. Vœux pour sa prospérité. *12*–222. Sa patience dans une maladie. *17*–553. Ce prince étoit né avec un amour extrême pour la justice, avec une bonté et une douceur qui ne pouvoient être assez estimées. *37*–86. Dieu demandoit d'autant plus de lui qu'il travaillât sérieusement à soulager ses peuples, qu'il lui avoit donné toutes les qualités nécessaires pour exécuter un si beau dessein. 91. Avis que Bossuet lui donne à ce sujet. 88 et suiv. Lettre de Bossuet à ce monarque, sur sa séparation d'avec madame de Montespan. 83. Instruction que Bossuet lui adresse sur ses devoirs; les obligations d'un roi réduites à celle d'aimer Dieu. 93. En confiant à Bossuet l'éducation du Dauphin, le monarque lui recommanda de l'élever dans la crainte de Dieu, dans la révérence envers le saint Siége, et dans la foi que les rois ses ancêtres ont toujours embrassée, protégée et défendue. 191. Sentimens profonds de religion dont ce prince étoit pénétré, et qu'il inculquoit au Dauphin. *36*–394. Dans le haut point de gloire où le mettoit la paix donnée à l'Europe, plus encore que tant de victoires, ce prince étoit plus touché de la religion que de toute la grandeur qui l'environnoit. *37*–192. Bref d'Innocent XII à Louis XIV, en lui envoyant le Bref qui condamnoit *les Maximes des Saints.* *30*–449. Il en remercie le souverain Pontife par une

lettre de sa propre main. 431. Il écrit aux métropolitains une lettre circulaire à ce sujet. 456. Après l'acceptation de tous les évêques, il ordonne l'exécution du Bref. 464. *Voy.* Bossuet, Discours.

LOUIS XVI. Leçons que lui donnoit un de ses instituteurs, sur l'obligation qu'a un prince qui gouverne, de décider par lui-même. *36*–222, *note.*

LOUIS, dauphin, fils de Louis XIV. Soin que ce monarque prit de l'éducation du jeune prince : il veut qu'on le forme de bonne heure au travail et à la vertu. *34*–2. Règle de ses études. 4. La religion; quelle importance on mit à la lui inculquer; avec quel respect il l'étudioit. 6 et suiv. La grammaire, les auteurs latins et la géographie. 14 et suiv. L'histoire, et surtout celle de France, que le prince écrit lui-même. 22 et suiv. La philosophie : 28 et suiv. la logique, la rhétorique et la morale : 32; les principes de la jurisprudence : 34; la physique : *ibid.* les mathématiques. 36. Ouvrages composés pour recueillir le fruit des études. *Ibid.* et suiv. Instruction adressée à ce prince sur l'application et l'attention. 48 et suiv. Ce prince devoit apprendre, par les exemples du Roi, qu'il n'y a rien de plus grand ni de plus royal, que de servir le Roi des rois. *37*–192. Bossuet voyoit en lui des commencemens de grandes grâces, une simplicité, une droiture et un principe de bonté. 45. Il se plaint de son inapplication. 116. *Voy.* Adélaïde.

LOUVAIN (la Faculté de). Son respect pour Adrien VI. *31*–24. Elle ne croit pas qu'on puisse censurer cette proposition : *Le concile est au-dessus du Pape.* 194. Articles qu'elle dressa par ordre de Charles-Quint. *33*–514. Les Lovanistes modernes embrassent sur l'autorité du Pape un sentiment outré. 571 et suiv. Emportemens de Luther contre les docteurs de Louvain. *19*–386.

Lettre du recteur et de l'Université de cette ville, sur les divisions semées dans cette Université, qui devoient nécessairement causer sa ruine. *38*–295. Ses théologiens les plus illustres chargés d'accusations vagues, et exclus sous ce prétexte, de leur charge. *Ibid.* Requête, qu'ils présentent au Roi très-chrétien, et qu'ils prient Bossuet d'appuyer par son crédit. *Ibid.*

LOUVOIS. (François-Michel le Tellier, marquis de) Son éloge. *17*–481.

LOUYTRE (Etienne), doyen de Nantes, en vertu d'un

d'un Bref du Pape, suspend l'évêque de Léon de ses fonctions : ce qui s'ensuit. *33*–413 et *note*.

LUC de Bruges. Son sentiment sur la divinité de J. C. *4*–361.

LUCIFER, évêque de Cagliari, se sépare seul de l'Eglise, par un zèle outré, à cause qu'elle conservoit dans leurs siéges les évêques qui se repentoient de s'être laissé surprendre à Rimini. *22*–584. Il dit que l'empereur Constance, hérétique, doit être chassé de l'Eglise, et en même temps qu'on doit lui obéir comme empereur. *31*–315, 411 et suiv.

LUCIUS III, pape, condamne les Vaudois. *20*– 141.

LULLI (Jean-Baptiste), musicien. Ses airs ne servent qu'à insinuer les passions les plus décevantes, en les rendant plus agréables et plus vives. *37*–510, 538.

LUNE (la), quand le soleil l'éclaire, est la figure de l'ame dans laquelle Dieu répand sa lumière. *10*–443 et suiv.

LUPUS (Christianus) ou Wolf, de l'ordre des Augustins, réfute Baronius au sujet de la falsification des actes du sixième concile. *31*–126. Il maltraite les évêques d'Afrique qui écrivirent au pape saint Célestin. *33*–334 et suiv. Ce que Bossuet pense de cet auteur. *32*–577. *33*–575.

LUTHER (Martin) se fait religieux de bonne foi, effrayé d'un coup de tonnerre dont il avoit pensé périr. *19*–267. Il entre dans l'ordre des Augustins. 37. Il donne le branle à la nouvelle Réforme, qui le reconnoît pour chef des deux partis : ses bonnes et mauvaises qualités. *Ibid.* La jalousie des Augustins contre les Jacobins, qui prêchoient les Indulgences, le porte à prêcher contre les abus des Indulgences, et peu à peu contre les Indulgences mêmes. 38. Il attaque la doctrine de l'Eglise sur la justification, par le nouveau dogme de l'imputation de la justice de J. C. 38, 39. Selon lui, on est assuré de sa justification sans l'être de sa pénitence et de sa contrition, et l'on doit croire très-certainement qu'on est absous, quoi qu'il en soit de la contrition. 40. Il faut croire que les péchés sont remis par la foi, sans s'inquiéter si cette foi est telle que Dieu la demande, de peur de faire dépendre la justification d'une chose qui peut être en nous. 43. Il admet ces deux propositions contradictoires : On est assuré de sa justification : la sécurité est à craindre. 46, 47. La foi *spéciale*

enseignée par la Confession d'Ausbourg, laisse subsister toutes les difficultés. 183. Luther, en adoptant l'article de cette Confession sur la justification, rétracte tout ce qu'il avoit dit sur ce sujet et sur la volonté de Dieu, qu'il fait auteur du péché. 165. Il détruit le libre arbitre, et fait Dieu auteur du mal comme du bien. *20*–341. *Voy.* LIBRE ARBITRE, PÉCHÉ. Jurieu le convainc de cette erreur, et rapporte ses propres paroles, où il dit, que Dieu nous fait nécessairement damnables par sa volonté. Luther établit même ces blasphêmes, qu'il n'a jamais rétractés, comme dogmes capitaux. *21*–95. Jurieu a raison de dire que cette doctrine tend au manichéisme et à la ruine de toute religion. 118.

Livre de Luther, *de la Captivité de Babylone*, où il éclate contre l'Eglise romaine; ébranle le dogme de la transsubstantiation, et est forcé d'admettre la réalité. *19*–78, 79. Il croit avec Viclef que le pain demeure, et que le corps est ou *dans*, ou *avec*, ou *sous* le pain, et rejette pourtant l'impanation et l'invination d'Osiandre. 80. La transsubstantiation et la consubstantiation lui paroissent indifférentes. Cependant il condamne la transsubstantiation avec anathême, puis permet de la croire. 82. Ses démêlés avec Carlostad. Il retient l'élévation de l'hostie *en dépit de Carlostad*, ainsi que la communion sous une seule espèce. 85 et suiv. Luther et Carlostad boivent à la santé l'un de l'autre, en se promettant de se faire bonne guerre. 92. Il écrit contre les Sacramentaires, se moque de Carlostad, qu'il accuse d'approuver les visions des Anabaptistes, et soutient qu'il avoit eu tort d'abattre les images. Il traite OEcolampade avec assez de douceur, et s'emporte par pure jalousie contre Zuingle, qui prétendoit avoir prêché la Réforme avant lui; d'où il conclut qu'eux ou lui sont ministres de Satan. 117. Il prouve très-bien la présence réelle contre les Zuingliens et autres Sacramentaires, et résout solidement les objections. Sa vanité, de croire avoir mieux défendu le sens littéral que tous les Papistes ensemble. 119. Il affoiblit et détruit ses preuves, en rejetant la transsubstantiation. 124. Il abolit les messes privées, en conséquence d'une conférence qu'il dit avoir eue avec le diable. 235. Dans l'accord fait avec Bucer, il convient, contre ses propres principes, que la présence de J. C. dans l'Eucharistie n'est pas durable, quand on la garde dans des tabernacles, ou qu'on la porte en procession. 247. Il fixe la présence réelle, depuis le *Pater*, qui dans la messe luthérienne, se dit incontinent

après la consécration, jusqu'à ce que tout le monde ait communié. 349. Il avoue l'élévation de l'hostie irrépréhensible, et dit que s'il l'avoit ôtée, c'étoit *en dépit de la papauté*; et que s'il l'avoit retenue si long-temps, c'étoit *en dépit de Carlostad*. 350. Il varie sur l'adoration de l'Eucharistie, et décide enfin qu'elle est un sacrement adorable. 351. Il soutient toute sa vie la présence réelle, même après avoir ôté l'élévation. Cependant il biaise souvent sur ce sujet. 345. Par complaisance pour le Landgrave qui vouloit engager les Suisses dans la ligue de Smalcalde, il supprime dans la messe l'élévation du saint sacrement. 334. Sur le reproche qu'on lui fait, qu'il favorisoit par-là les Sacramentaires, il entre en fureur contre Zuingle et ses disciples. 336, 337.

Luther condamne la version de l'Ecriture faite par Léon de Juda, Zuinglien, et veut qu'on n'en ait point d'autre que celle qu'il avoit faite en allemand. *Ibid.* Il a toujours le diable à la bouche et dans ses écrits. Sa prière, dans laquelle il dit qu'il n'a jamais offensé le diable, le Pape et le Turc. 339. Ce qu'il en faut penser. *23*–10.

Humilité apparente de Luther, qui se soumet au concile et au Pape. Il condamne la séparation des Bohémiens, et demande pardon d'avoir manqué de respect au Pape. *19*–52. Cité à Rome, il appelle au Pape mieux informé, puis au concile. Il demande au Pape d'imposer silence aux deux partis, mais ne veut se rétracter sur rien. 55. Il entre en fureur contre le Pape après sa condamnation, le traite d'Antechrist, l'excommunie, et prenant le ton de prophète, défend de faire la guerre au Turc, jusqu'à ce que le nom du Pape soit effacé de dessous le ciel. 56, 57. Il ne veut comparoître à Rome, qu'avec vingt mille hommes de pied et cinq mille chevaux; déclare qu'il approuve tout ce que le Pape condamne dans Jean Hus, et qu'il condamne tout ce qu'il approuve : qu'il n'a pas d'autre rétractation à donner. Il fait brûler les Décrétales à Vitemberg, et dit qu'il seroit bien à propos d'en faire autant au Pape même. 58, 59. Il est long-temps retenu par l'autorité de l'Eglise, qu'il secoue enfin. 60.

Luther prétend avoir une mission extraordinaire : en conséquence, quoique simple prêtre, il fait des prêtres et un évêque. 62. Il reproche à Muncer et aux Anabaptistes de prêcher sans mission : leur demande des miracles pour prouver qu'ils en ont une : défend à ses disciples de prêcher sans la mission du pasteur, et donne pour preuve

de sa mission son doctorat, ses miracles, qui ne sont autres que le succès de son entreprise et sa hardiesse à attaquer le Pape. 64 et suiv. Enflé de son savoir, quoique médiocre, il se vante d'être au-dessus de tous les Pères. 71. Il épouse une religieuse, et en est honteux. Son autorité est ébranlée par son mariage, et plus encore par la dispute sacramentaire. 96, 97. Son affliction, de se voir méprisé dans un parti dont il vouloit être le seul chef. 134. Le mariage ne le rend pas moins emporté. Bon mot d'Erasme sur la manière aigre dont le Réformateur répond à son livre *du franc arbitre*. 99.

Luther promet de détruire sans armes, le Pape en un moment. 69. Il s'applaudit de ce que ses prédications excitent des séditions, des violences, et font répandre du sang. 75. Après avoir dit qu'il détruiroit la papauté sans faire de guerre et sans répandre de sang, il veut qu'on extermine les princes catholiques d'Allemagne. 139. Il excite la ligue de Smalcalde à prendre les armes. Ses thèses furieuses contre le Pape, qu'il veut qu'on tue comme une bête féroce, ainsi que les rois et les empereurs qui le défendent. 504. Luther et Calvin également blâmables; l'un, d'avoir posé de faux principes; l'autre, d'en avoir tiré des conséquences erronées. 561. Luther prédit la chute prochaine de la papauté. Pour prouver que le pape est l'Antechrist, il cite des textes de l'Ecriture qui montrent tout le contraire. *20*–299. Il décide, dans les articles de Smalcalde, que le Pape est l'Antechrist. 300. Son personnage variable dans l'affaire des paysans révoltés. Il finit en disant qu'il faut les exterminer tous, sans même épargner ceux que la violence avoit entraînés dans la sédition. *19*–92, 93. Il prêche avec ses disciples la révolte dans toute l'Allemagne, et approuve la guerre civile. *21*–583 et suiv. Comment Luther étoit auteur des révoltes des paysans et des Anabaptistes. 593 et suiv. Basnage l'en excuse mal, et défend encore plus mal son livre *de la Liberté chrétienne*. *Ibid.* et 599 et suiv. Luther permet de massacrer quelques ecclésiastiques, parce qu'il sait par prophétie, que le massacre ne s'étendra pas à tous, et que leur tyrannie tombera par le souffle de Dieu. 601, 602.

Luther et les chefs du parti permettent la polygamie au landgrave de Hesse. *19*–327. *Voy.* Hesse. Il permet la répudiation dans un sermon scandaleux fait à Vitemberg. 333. Bouffonneries plates et scandaleuses de Luther. 73. Sa tyrannie sur les siens, dans les matières de doctrine, étoit insupportable à Calvin, à Melancton, et à tous les autres

chefs de la Réforme. 284. Sur la fin de ses jours, il devient plus furieux que jamais, et écrit d'une manière bouffonne et plate contre les docteurs de Louvain et contre les Zuingliens. Sa mort. 356 et suiv. Papier écrit à Bucer, publié par le ministre Burnet, dans lequel Luther consent de supporter les Zuingliens. 359.

LUTHÉRIENS. Ils sont honteux des emportemens de Luther. *19*–83. Tout le corps des Luthériens se soumet, dans la Confession d'Ausbourg, à la décision d'un concile général assemblé par le Pape. 213. Les Luthériens de Pologne varient sur la doctrine de la présence réelle dans l'accord de Sandomir avec les Zuingliens et les Bohémiens. 244. Les Luthériens refusent de recevoir la Confession de foi de l'assemblée calvinienne de Francfort, malgré les lettres où les Calvinistes appeloient Luther et Melancton leurs maîtres. *20*–276. Ils tiennent pour excommunié tout le parti sacramentaire. 404. Les Luthériens et les Calvinistes s'accusent réciproquement, et se convainquent de faire Dieu auteur du péché, et d'être devenus demi-Pélagiens. *21*–117, 118. *Voy.* PÉLAGIANISME. Ils passent d'un excès à l'autre, et Jurieu le leur prouve. 121, 122. Avis donné à Bossuet sur le dessein qu'il avoit de combattre en particulier les Luthériens, la manière de le faire, et différens ouvrages propres à ce dessein. *42*–597. *Voy.* PROTESTANS.

LUXE. Ses excès. *12*–605 et suiv. *13*–260. *14*–190. Le luxe et la débauche aveuglent les hommes dans la guerre, et les font périr. *36*–518. Le prince doit les bannir de son Etat. 543.

LUYNES (Marie-Louise de) religieuse de Jouarre, puis prieure de Torcy. Ce que Bossuet pensoit des dispositions de Dieu sur elle. *39*–252. Son éducation et celle de sa sœur à Port-Royal avoit fait mauvaise impression sur Louis XIV. 316, 387. Lettres que Bossuet lui écrit. 447 et suiv. Il l'exhorte à accepter la supériorité du monastère de Villarseaux. 549. Sur le désir que Dieu lui donnoit de demeurer dans une vie privée. 550, 552. Elle va à Torcy. 562. Bossuet la console de la mort de sa sœur. 579. Il l'engage à rester à Torcy. 580. *Voy.* ALBERT.

LYON. Conciles généraux tenus dans cette ville : le premier, où Innocent IV dépose, par sa seule autorité, l'empereur Frédéric II. *31*–27 et suiv.

Le second est convoqué par Grégoire X; les Grecs y sont reçus. Décret du concile sur l'autorité du Pape. *32*–

541 et suiv. Quel en est le sens. *31*–120. Ce concile a-t-il autorisé les dispenses sans cause? *33*–347.

M

MABILLON (Jean), Bénédictin. Témoignage de l'affection de Bossuet envers ce religieux. *37*–79. Le prélat étoit plein d'estime pour sa vertu. 306. Il espéroit de son amour pour l'étude, de nouvelles découvertes, toujours très-utiles pour confirmer la tradition et l'ancienne doctrine de la mère des Eglises. *Ibid.* Lettre de ce religieux au prélat sur le rétablissement de la coupe en Angleterre. 308. Il donne à Bossuet des détails, tirés des anciens cérémoniaux, sur la communion du Vendredi saint. *42*–609. Eclaircissemens qu'il lui fournit sur les temps de la persécution dans l'Occident sous Dioclétien et ses successeurs. *37*–446. Le prélat étoit très-aise qu'il fût content des résolutions de l'Assemblée du clergé à s'opposer aux nouveautés de toutes les sortes qui s'élevoient contre la science de Dieu. *38*–97. Il envoie au prélat les *Annales* de son ordre; éloges que Bossuet donne à cet ouvrage. 359.

MACAIRE, patriarche d'Antioche, s'appuie de l'autorité d'Honorius pour défendre le monothélisme. *31*–124. *32*–492. Il est déposé. 583, 584.

MACÉDONIENS; ces hérétiques sont condamnés au concile de Constantinople, deuxième général. *35*–122.

MACHABÉES. Amour de Mathatias, leur père, pour sa patrie. *36*–47. Il excite en mourant ses enfans à la servir au péril de leur vie. 49. Les guerres que les Machabées entreprirent contre Antiochus et les autres rois de Syrie étoient légitimes, et faites par une inspiration particulière. *21*–377 et suiv. *31*–304 et suiv. Ces guerres n'autorisent point les révoltes. *36*–284. Courage de Judas Machabée : 491; et de Jonathas, son frère. 493. Leurs expéditions. 510. Certitude des miracles faits en faveur des Machabées. *21*–382. *Voy.* SIMON.

MAGDEBOURG (les Protestans de) soutiennent un siége contre l'empereur Charles V, et établissent, dans un livre, l'empire prétendu souverain des peuples sur leurs princes légitimes; ce qui depuis a été soutenu par Languet et par Jurieu. *21*–587.

MAGDELÈNE, modèle d'une vraie pénitence. *13*–103, 123, 144.

Sur les trois Magdelènes, ou s'il y a trois personnes

que l'on confond sous le nom de Marie-Magdelène. *43*-3. Bossuet croit qu'il est plus conforme à l'Evangile de distinguer ces trois saintes. 5.

MAGES. Etoile qui leur apparoît. *8*-390. Trois choses à y remarquer. *17*-169. Qui sont les Mages? *8*-392. D'où viennent-ils? 395. Quel fut leur nombre? 396. Les docteurs de la loi leur indiquent Bethléem. 398 et suiv. Les Mages adorent l'enfant Jésus. 404. Ils retournent par une autre voie. 407. Les Mages adorèrent véritablement l'enfant Jésus. *4*-370 et suiv. C'est une tradition constante; passage de saint Irénée à ce sujet. 413. Preuve théologique. 415. Preuve nouvelle tirée de la règle du concile de Trente. 417 et suiv. Passage d'Origène et de saint Grégoire. 524 et suiv.

MAGISTRAT. Peinture d'un bon magistrat. *17*-496 et suiv. Dans la Réforme, le magistrat se fait pape. Il ordonne de la Cène, suspend ou abolit la messe, donne la mission aux pasteurs. Luther la reçoit du prince pour faire la visite ecclésiastique. *19*-274 et suiv. *Voy.* PRINCE.

MAHOMET s'érige en prophète parmi les Sarrasins. *35*-137. Sa religion fausse et tyrannique. *16*-62. Selon les Sociniens, elle est meilleure et plus pure que l'Eglise chrétienne. *21*-87. Jurieu confirme ce blasphême, en disant que les Pères des trois premiers siècles préférèrent le Platonisme à la doctrine des apôtres. 88.

MAIMBOURG (Théodore), deux fois apostat de la religion catholique, exhorte le ministre Ferry à s'occuper de la réunion des Protestans à l'Eglise catholique. *25*-127 et suiv. Ferry lui répond. 143. Il l'exhorte une seconde fois à suivre le projet de réunion. 149.

MAINTENON (Françoise d'Aubigné, marquise de). Ses lettres à Bossuet dans l'affaire du Quiétisme. *40*-544. *41*-149. Le pape Innocent XII questionne l'abbé Bossuet sur la liaison de cette dame avec Fénélon. *42*-436. Estime que lui portoit ce pontife. 457. *Voy.* FÉNÉLON.

MAIRES du palais (les) usurpent en France la puissance royale, et finissent par monter sur le trône. *31*-523 et suiv.

MAISONFORT (madame de la). Ses difficultés sur le Quiétisme, et leur solution par Bossuet. *28*-215.

MAJESTÉ. En quoi elle consiste dans les princes. *36*-242. La magnanimité, la magnificence et toutes les grandes vertus lui conviennent. 246.

MAJOR (Jean), docteur de Paris, réfute avec Almain le livre de Cajetan. *32*–381. *33*–473 et *note*. Son sentiment sur l'autorité du Pape et du concile. 524.

MAL; sa définition : il a besoin d'un certain mélange de bien pour se soutenir. Exemple tiré des duels. *12*–371 et suiv. Deux espèces de maux; maux extrêmes : *14*–39; maux qui affligent; maux qui plaisent. *15*–377 et suiv. Les maux sont une épreuve de Dieu. *39*–40. La patience en est le remède : 314; les accepter en pénitence. 135. Pourquoi Dieu laisse dans ses serviteurs des désirs imparfaits du mal. *13*–148.

MALACHIE, le dernier des prophètes : ses prédictions. *35*–244.

MALADIE : ses avantages. *39*–20. Grâces qui y sont attachées. *38*–437, 665. *Voy*. Corps.

MALAGULA, Dominicain, exclus de la Faculté de Paris, pour avoir soutenu l'autorité du Pape sur le temporel. *31*–221, 222.

MALAVAL (François), Quiétiste. Sa témérité et son ignorance. *27*–92, 94. Excès de son livre. *39*–347, 539. Bossuet n'en conseille pas la lecture. 207, 211. Il est condamné à Rome : *27*–535; et par Bossuet. 23. *Voy*. Mystiques.

MALDONAT (Jean), Jésuite. Explication nouvelle qu'il donne des paroles de l'ange à Marie; abus qu'en ont fait les Sociniens et R. Simon. *4*–349. Il la condamne lui-même. 365. Elle n'a été suivie par personne. 367. Maldonat préféré injustement à saint Augustin même par R. Simon. *5*–233. Rabaissé ensuite par le même. 241 et suiv.

MALEBRANCHE (Nicolas), Oratorien. Bossuet n'est pas satisfait de son *Traité de la Nature et de la Grâce*. *37*–225, 283. Il loue sa modestie et ses intentions pures. 225. Sa lettre à un disciple de ce Père. 372. Plus il est chrétien, plus Bossuet se sent éloigné des idées de Malebranche. 373. Galimatias qu'il trouve dans ses explications. *Ibid.* Il désire des entrevues avec ce Père, pour voir si on s'entend les uns les autres. 374. Inconvéniens terribles pour la religion qu'il voit naître de ses systêmes. 375. Ses partisans apprennent aux laïques à mépriser la théologie. 376. De là se forme un parti contre l'Eglise, qui doit faire trembler toute ame chrétienne. 377. Une proposi-

tion du P. Malebranche sur la satisfaction de J. C. donne lieu à une dispute. 390 et suiv. *Voy.* ARNAULD, LAMI.

MALÉDICTION. Pourquoi J. C. s'est fait malédiction. *13*–429. Trois degrés de la malédiction de Dieu contre les pécheurs. 430. Comment la malédiction de Dieu va pénétrant jusqu'au fond de l'ame de son fils. 432.

MALEZIEU (François de), chancelier de Dombes. Raisons qu'il allègue pour justifier le prince de Dombes d'avoir permis l'impression du nouveau Testament de R. Simon. *38*–306. Lettre que Bossuet lui écrit à cette occasion. 302.

MALIGNITÉ. Il y a en nous un fonds de malignité qui a gâté notre nature, et qui a mis dans nos cœurs la racine de tous les vices. *12*–630. *13*–511.

MANASSÉS, roi de Juda, quoique pénitent, est exclus de la sépulture royale. *35*–227. Sa persécution et le sang qu'il répandit dans Jérusalem, prouvent la visibilité de l'Eglise judaïque dans le temps de son plus grand obscurcissement. *22*–500.

MANDEMENT pour la publication de la Constitution d'Innocent XII, portant condamnation du livre des Maximes des Saints. *30*–403 et suiv. *Mandement pour publier la Censure de l'assemblée du clergé de* 1700. *7*–353 et suiv.

MANÈS, Perse de nation, avoit pris sa doctrine dans son pays; les Manichéens, ses sectateurs, adoroient le soleil. *38*–265.

MANICHÉENS. Ils admettent deux premiers principes, l'un du bien, l'autre du mal : condamnent l'ancien Testament, nient l'Incarnation, et soutiennent une infinité d'erreurs monstrueuses qu'ils tâchent d'autoriser par les pratiques de l'Eglise. *20*–87. Cette secte avoit l'esprit de séduction, beaucoup d'hypocrisie, et une adresse inconcevable à se cacher sous la profession de la foi catholique. 89, 90. Lois rigoureuses des empereurs contre eux. *32*–10. Malgré ces lois, qui les condamnoient au dernier supplice, ils se maintiennent surtout en Arménie par un nommé Paul, ce qui leur fait donner le nom de Pauliciens. Ils prennent les armes et font long-temps la guerre. Pierre de Sicile en fait l'histoire, et marque, ainsi que Cedrenus, leur aversion pour la croix, la sainte Vierge et l'Eucharistie. Ceux dont parlent ces deux historiens, traitent d'idolâtrie le culte des Saints, comme les anciens

Manichéens réfutés par saint Augustin. 92, 93. Ceux d'Orléans attaquent avant Bérenger la présence réelle. 573. Ils s'étendent en Bulgarie, d'où ils prennent le nom de Bulgares et se répandent en Europe. On les découvre à Orléans sous le roi Robert, qui les condamne au feu. La même hérésie se trouve en Gascogne et à Toulouse. 95. Ceux d'Italie, nommés Catares ou Purs, sont l'origine de ceux de France, et venoient eux-mêmes de Bulgarie. 98. On tient contre eux des conciles à Tours et à Toulouse. On leur trouve les mêmes caractères qu'à ceux que saint Augustin à réfutés. Ils pénètrent jusqu'au fond de l'Allemagne, sont interrogés juridiquement et convaincus. 101 et suiv. Leurs variations sur le mariage, leur soin de se cacher, leurs équivoques. 104, 105. On en trouve autour de Soissons et à Agen. 115. Trente se réfugient en Angleterre. On les appelle Poplicains ou Publicains. On tient contre eux un concile à Oxford, où on les convainc. 116. Leurs différens noms. 127. Leurs Eglises nombreuses contiennent des provinces entières. 196. Saint Paul prédit pour les derniers temps les sectes manichéennes, dont il appelle la doctrine une doctrine de démons. 247. Pourquoi, de toutes les hérésies, le Saint-Esprit n'a prédit que le manichéisme. 249.

Erreurs des Manichéens sur le culte dû à Dieu. *18*–193 et suiv. *Voy.* IDOLATRIE. Leurs erreurs, et celles des Marcionites, sur la nature des démons : *12*–176, 220 et suiv. sur la personne de J. C. *16*–422.

MANNE. Elle figuroit J. C. *11*–586.

MAOZIM (le Dieu), dont parle Daniel, est, selon les Calvinistes, l'Eucharistie que les Catholiques adorent. L'époque de cette prétendue idolâtrie est la même que celle de la messe. *20*–307.

MARCA (Pierre de) archevêque de Paris. Jugement de Bossuet sur ce prélat. *31*–56. Il croit les appels au concile contraires à l'ancienne discipline. *33*–237. Selon lui, la supériorité des conciles ne fait point partie de nos libertés. 338 et suiv. Ce qu'il dit des dispenses sans cause. 347. Sa critique sur quelques mots du décret d'union du concile de Florence. *32*–321 et *note*.

MARC-AURÈLE, empereur. Sa valeur. *35*–103. Touché du miracle de la Légion foudroyante, il écrit au sénat en faveur des Chrétiens, qu'il persécute ensuite. 106.

MARCEL (S.) centurion chrétien, ne quitte le bau-

drier que parce qu'on exigeoit qu'il participât à l'idolâtrie. *31*-398.

MARCELLIN. *Voy.* SINUESSE.

MARCIEN, empereur, convoque le concile de Chalcédoine. *32*-462 et suiv. Il en reçoit les décisions avec le même respect que Constantin avoit témoigné pour la foi de Nicée. *35*-128.

MARCION, hérétique. En quoi il trouvoit inconséquent le Dieu de Moïse. *16*-187 et suiv. *Voy.* MANICHÉENS.

MARCULPHE, moine français. Ses Formules. *31*-447 et *note*.

MARIAGE. J. C. le réduit à sa forme primitive. *35*-287. Son indissolubilité. *7*-303. Sa sainteté. *38*-573. Ses contradictions et ses peines. *14*-438 et suiv. Trois liens dans le mariage. *16*-91.

Le mariage, signe de l'union de J. C. avec son Eglise, est un véritable sacrement. *18*-106. Instruction sur ce sacrement. *6*-199 et suiv. Doctrine de l'Eglise sur le mariage chrétien. *21*-629 et suiv. Les mariages, selon Jurieu, peuvent être dissous dans plusieurs cas, inconnus à tout le christianisme avant la Réforme. L'Eglise ne permet les secondes noces qu'après la preuve constante de la mort d'une des parties. 298, 299. Jurieu et toute la Réforme permettent, contre l'Evangile, de rompre des mariages, et de se remarier du vivant d'une des parties. Arrêt sur ce sujet de la Cour de Hollande; pratique de l'Eglise de Genève, et lois de celle d'Angleterre sous Cranmer. *22*-278 et suiv. Mariage des prêtres et des moines dans la Réforme; celui de Luther. *19*-93, 94.

Toute la fidélité du mariage de Marie et de Joseph consistoit à garder la virginité. *16*-92, 132. Soin que le prince doit prendre des mariages pour le bien de son État. *36*-543.

Ce que pensoit Bossuet de ceux entre oncle et nièce et entre cousins-germains. *38*-6. Lettre de M. de Noailles sur le même sujet. 8. Ce que c'est que les mariages du théâtre. *37*-518, 548.

MARIE. Sa prééminence sur tous les ordres des bienheureux. *15*-10. De combien de lois générales elle a été exceptée. 11. Quoique soumise à la corruption commune, elle en a été préservée. 13, 31, 34. Elle a été conçue sans péché : le concile de Trente n'a pas cru dé-

roger à une règle universelle, en laissant à Dieu le pouvoir d'en excepter sa sainte Mère. *38*–319. Elle étoit mère du Fils de Dieu dès sa conception. *15*–17. Il l'aimoit comme sa mère, dès avant qu'il fût homme. 19, 50, 52. Elle est saluée par l'ange dans l'Annonciation. *8*–274. Elle conçoit et enfante le Messie. 277. Sa virginité. 279, 365 et suiv. Son obéissance. 283. Ses autres vertus. 284. Quelle est la foi de l'Eglise sur la manière dont elle a conçu. *13*–209. Sa visite à sainte Elisabeth. *8*–329 et suiv. Sa paix dans le mystère de la Visitation. *15*–263. Cause de son exultation. 329. Son silence d'admiration à la crêche : *8*–385; dans le temple. 429. Sa purification. 413. Son obéissance et son esprit de sacrifice dans ce mystère. *15*–352. On lui annonce qu'un glaive de douleur percera son ame. *8*–447. Sa vie d'oraison. 481. Son amour pour la pénitence et la vie cachée. *17*–18 et suiv. Grandeur de l'affliction de Marie au pied de la croix. *13*–171, 435. *15*–481. Dessein de la Providence en l'associant à tout le mystère de la croix. *13*–172. Pourquoi Marie s'approche de la croix. 173. Sa tendresse pour son fils. 209. Impétuosité de son amour pour lui. *15*–418, 450. C'est la cause de sa mort. 419, 450. Ce qui porte à croire que Marie a dû recevoir l'immortalité par une résurrection anticipée. 425 et suiv.

Pourquoi Marie a été déclarée mère de Dieu, contre Nestorius. *13*–221. En quelle manière elle a été associée à la génération éternelle du Verbe. 222. *15*–473. Elle est laissée au monde après J. C. pour consoler l'Eglise. 443. Son étroite alliance avec J. C. principe des grâces dont elle est remplie. 104. Sa charité féconde instrument général des opérations de la grâce. 66. Ses perfections. 103. Attributs qui lui sont donnés. *39*–91. Elle est donnée à tous les hommes en la personne du bien-aimé disciple. *13*–207. Comment elle nous a été donnée pour mère. *15*–252, 467. Puissance de son intercession. *13*–223. Vrais enfans de Marie. *15*–485. Elle est le modèle des personnes de son sexe. 75. Elle doit être notre modèle dans les afflictions. *39*–662. A son exemple nous devons désirer J. C. *15*–421. Fondement de la dévotion envers Marie. 57 et suiv.

Marie, seule de toutes les créatures, mue de Dieu dans tous les momens de sa vie. *27*–279. Sa qualité de mère de Dieu est trop foiblement soutenue par l'abbé Dupin. *30*–580, 583 et suiv.

Le Cantique de Marie réunit la simplicité et la dignité.

1–567. Beautés de cet admirable Cantique. *15*–280, 328. Son explication. *1*–567. *8*–335 et suiv. Silence admirable de Marie : impossibilité de la louer dignement. *1*–568, 570. Beaucoup de passages du *Cantique des Cantiques* lui sont applicables à la lettre. *2*–277.

Instruction familière sur la Conception de Marie. *6*–262. Sa Nativité : 264; sur l'Annonciation : 265; sur sa Visitation : 267; sur sa Purification; 268; sur son Assomption : 271; sur sa Présentation : 273. *Voy.* Dévotion, Nativité.

MARIE, reine d'Angleterre, rétablit la religion catholique. *19*–486. Elle fait arrêter Cranmer. *Voyez* Cranmer.

MARIE d'Agréda, religieuse espagnole. Remarques de Bossuet sur son livre de *la mystique Cité de Dieu*. *30*–637 et suiv. La Sorbonne nomme des commissaires pour examiner ce livre, et on travaille à la censure. *40*–172, 203, 205, 207, 208, 213, 214, 228, 230. Décret de l'Inquisition de Rome contre cet ouvrage. 172, *note*.

MARIE de l'Incarnation, Ursuline, se sert des suppositions impossibles pour prouver l'excès de son amour. *27*–356. Les Mystiques voudroient en vain s'en autoriser. *28*–550.

MARIE-THÉRÈSE d'Autriche, femme de Louis XIV. Notice sur sa vie. *17*–375. Son oraison funèbre. 377. Combien sa vie étoit pure et sainte. 380 et suiv. Ses vertus au milieu des grandeurs du monde. 395. Son humilité sur le trône. 398, 400. Haine qu'elle portoit au péché. 402. Son amour pour les pauvres : 408; pour la sainte Eucharistie. 412. Comparaison de Marie-Thérèse avec Anne d'Autriche. 414. *Voy.* Discours.

MARIN, pape, n'étoit point évêque quand il fut élu : son exemple n'autorise pas les translations. *33*–298 et *note*.

MARIUS, consul, bat les Teutons et les autres peuples du Nord. *35*–91. Il réveille la jalousie du peuple, et s'élève par-là aux plus grands honneurs. 544.

MARPOURG (conférence de). Les Luthériens et les Sacramentaires y protestent contre le décret de Spire, et prennent le nom de Protestans. Ils s'accordent en apparence sur toutes les questions, excepté sur celle de l'Eucharistie. Luther refuse de traiter de frères les Sacramentaires, et leur promet seulement la charité qu'on doit aux ennemis. *19*–140 et suiv.

MARTÈNE (Edme) Bénédictin, envoie à Bossuet son livre des *Rits ecclésiastiques*. *38*–66. Le prélat en loue le dessein, et juge par le peu qu'il en avoit lu, que l'exécution n'en étoit pas moins heureuse. *Ibid.*

MARTIN I (S.) pape, condamne le monothélisme; est enlevé de Rome, et meurt en exil. *31*–450. *32*–496 et suiv. *35*–138. Il écrit aux évêques des Gaules pour les prier de confirmer les décrets de son concile. *32*–568.

MARTIN V, étant cardinal, signe avec les autres une déclaration que le Pape est soumis au concile. *32*–203. Il adhère aux premières sessions du concile de Constance. *31*–91. En exécution des décrets de Constance, il convoque un concile, d'abord à Pavie, puis à Bâle. *32*–183, 184. Il éteint les restes du schisme. 207 et suiv. A-t-il donné une Bulle qui défend d'appeler au concile? *33*–245 et suiv. *Voy.* MUGNOS.

MARTYR. Signification de ce mot. *16*–375. Force de la grâce dans les martyrs. 384. Au milieu des tourmens, ils déclarent qu'ils respectent les Empereurs, et leur doivent l'obéissance. *21*–332. Cette vérité est confirmée par les maximes et la pratique de l'Eglise persécutée. 350 et suiv. Le martyre est un baptême. *17*–552.

MARTYR (Pierre), Moine marié, appelé en Angleterre sous Edouard VI, dresse trois articles conformes à la doctrine zuinglienne contre la transsubstantiation, etc. *19*–471. *Voy.* RÉFORMATION ANGLICANE. Il vouloit, dans le colloque de Poissi, qu'on s'expliquât nettement, et déclaroit qu'il n'entendoit pas le mot de substance employé par les Calvinistes. 623.

MASSON (Innocent le) prieur de la grande Chartreuse, loue les écrits de Bossuet sur le Quiétisme: combien cette erreur lui paroissoit pernicieuse. *41*–320.

MASSOULIÉ (Antonin) Dominicain, un des examinateurs du livre des *Maximes* à Rome, fait demander des instructions à Bossuet. *40*–408. Compose un ouvrage contre les Quiétistes. 447, *note*. Il écrit à ce prélat une lettre de félicitation sur les écrits qu'il avoit publiés dans cette affaire. *42*–491.

MATIÈRE. De son essence. *26*–197.

MAUDUIT (Michel) Oratorien. Bossuet goûte sa traduction de Psaumes en vers: *37*–470; et approuve son *Analyse* sur le nouveau Testament. 471. Ce Père adresse

au prélat un ouvrage qu'il avoit composé sur le Quiétisme : sa modestie. *42*–28 et suiv.

MAURES. Ils s'emparent de l'Espagne. *35*–141. Charles-Martel les défait. 142.

MAURICE, empereur d'Orient; ses victoires récompensées de l'Empire. *35*–134. Sa piété et sa mort cruelle. 136.

MAURICE, prince d'Orange, soutient en Hollande les Gomaristes contre les Arminiens. *20*–351.

MAXENCE (Jean) réfute avec trop de chaleur la lettre du pape Hormisdas à Possessor, et justifie la proposition des moines de Scythie. *33*–53, 54.

MAXIME (S.) abbé. Son zèle, et ses souffrances. *35*–138. Il obéit aux empereurs monothélites, et meurt martyr. *31*–450 et *note*.

MAXIME, tyran, prend les armes contre l'empereur Valentinien II, qui persécutoit les Catholiques. Saint Ambroise et les Catholiques continuent à obéir à Valentinien. *31*–422 et suiv. Maxime s'empare de Rome, et rétablit le paganisme. *35*–122. Défait par Théodose, il est tué par ses soldats. 123.

Un autre Maxime fait tuer Valentinien III, monte sur le trône, et contraint l'impératrice Eudoxe à l'épouser : le peuple le déchire. *35*–129.

MAXIMES DES SAINTS (*Explication des*). *Voy.* FÉNÉLON.

MAXIMES et Réflexions sur la Comédie. *37*–533. *Voy.* COMÉDIE.

MAXIMIEN est fait empereur par Dioclétien. *35*–112. Son inconstance et sa persécution. *3*–341. Les caractères de la bête et du septième roi de l'Apocalypse lui conviennent bien. 416 et suiv. Sa haine contre le christianisme. *4*–172 et suiv. Galérius le force d'abdiquer. *35*–113. Il reprend la pourpre. 114. Chassé de Rome par son fils, il veut tuer Constantin qui l'avoit reçu dans les Gaules. 115. Il se donne la mort. *Ibid.*

MAZARIN (Jules) cardinal. Son éloge. *12*–221. *17*–491.

MEAUX. Cérémonie pratiquée dans cette église le jour de Pâque. *13*–686.

MÉCHANS. Ils sont en grand crédit sur la terre, tandis que les sages sont dans la bassesse. *11*–614.

MÈDE (Joseph) prophète, avant et comme Jurieu, trouve dans l'Apocalypse la ruine prochaine du règne papal. *20*–351.

MÈDES. Ils se révoltent contre les Assyriens. *35*–32, 43. L'Ecriture unit toujours leur monarchie avec celle des Perses. 45. Ils détruisent, sous la conduite de Cyrus, le second empire des Assyriens. 482.

MÉDIATION de J. C. nécessaire, même après la justification. *19*–178. Cette médiation non comprise par Jurieu, bien entendue par le ministre Daillé, et parfaitement expliquée par saint Grégoire de Nazianze et par les autres Pères. *21*–263 et suiv. La médiation des saints, combien différente de celle que les Platoniciens attribuoient aux démons. 280. *Voy.* Jésus-Christ.

MÉDICIS (Catherine de), régente du royaume sous Charles IX, tâche, dans la crainte de perdre son autorité, de se lier avec le prince de Condé. *20*–42.

MÉDISANCE. Sa définition. *12*–671 et suiv. Elle naît de la haine : 673; de l'orgueil. 674. Effets de la médisance. 676. Son remède. 672. Procédés de la médisance. *15*–598. Le silence du prince lui donne de l'empire. *17*–331. Il doit la réprimer. *36*–120, 213.

MÉDITATIONS sur l'Evangile. *9* et *10*. — *Méditations pour le temps du Jubilé.* *6*–547 et suiv.

MÉLANCTON (Philippe), jeune professeur en grec, plus versé dans les belles-lettres que dans la théologie, épris de la nouveauté et de la trompeuse apparence de la justice imputative, s'attache à Luther. *19*–268. Il parle de Luther comme d'un prophète, dans une lettre à Erasme, et excuse de son mieux son mariage avec une religieuse. 70, 95 et suiv. Il enseigne, après Luther, que Dieu n'est pas moins cause de la trahison de Judas que de la conversion de saint Paul. 101. Luther même le convainc de faire Dieu auteur du péché, et d'avoir dit que l'adultère de David et la trahison de Judas ne sont pas moins l'œuvre de Dieu que la conversion de saint Paul. *21*–95. Les divisions des Protestans dans la dispute sacramentaire lui font craindre que la religion ne périsse. *19*–134. Il compatit à l'affliction de Luther sur la diminution de son autorité. *Ibid.* Il est auteur de la Confession d'Ausbourg, où il se rapproche le plus qu'il peut des dogmes catholiques. Luther et d'autres l'empêchent d'adoucir beaucoup d'articles, et l'obligent de *changer*

changer souvent et d'accommoder à l'occasion sa propre confession. 215. L'*Apologie* de cette Confession est aussi son ouvrage. 146. Il est troublé des projets de guerre formés par les Protestans. 219. Il commence à douter de la présence réelle, lorsque Bucer et les Sacramentaires s'en rapprochent. 253. La dispute du temps de Ratramne : si le corps de J. C. dans l'Eucharistie est le même que dans les entrailles de la Vierge, le jette dans un grand embarras. 256.

Le caractère doux et modéré de Mélancton ne s'accorde pas avec le caractère emporté de Luther. L'arrogance de ce maître, les sectes impies qui s'élevoient sous le nom de Réformation, les guerres civiles et la querelle sacramentaire le jettent dans le trouble et dans l'affliction, et lui font reconnoître que les succès de Luther avoient leur source dans l'esprit d'indépendance; qu'en abolissant l'autorité des évêques, on établissoit une tyrannie plus dure, dont Luther étoit le chef. 270, 271. Il déplore les excès du parti, où le peuple décidoit à table des points de la religion, et songe à s'enfuir pour éviter la tyrannie de Luther : la crainte qu'il en a, et de ceux qui dominoient dans le parti, lui fait passer sa vie, sans jamais oser s'expliquer tout-à-fait sur la doctrine. 278, 286, 287. Après la mort de Luther, Illyric et d'autres se font tyrans des églises luthériennes, sans que Mélancton ose rien dire. Il cherche toute sa vie sa religion. 288, 289. Quarante ans après la mort de Luther, il cherche encore beaucoup d'articles de sa religion, et demande, malgré les nombreuses Confessions de foi, une nouvelle formule pour la Cène. 293, 294. Ses incertitudes venoient de la constitution même de la Réforme, où nulle autorité ne pouvoit décider les questions. Il pensoit, avec beaucoup d'autres Réformés, que l'autorité du Pape et des évêques étoit nécessaire à la police de l'Eglise et au maintien des dogmes. 295 et suiv. Il étoit d'avis, dans l'assemblée de Smalcalde, qu'on reconnût le concile convoqué par le Pape. 300. Il s'oppose vigoureusement à l'article dressé par Luther, où le Pape est déclaré l'Antechrist, et soutient que sa supériorité est un grand bien pour l'Eglise. 263, 264. *20*–300. Il croit l'autorité du Pape de droit humain, et répète cent fois qu'il se soumet à l'Eglise, c'est-à-dire, *aux gens de bien et aux gens doctes*. *19*–303. On a pourtant lieu de présumer qu'il auroit reconnu l'autorité du Pape, telle que le concile de Trente l'a décidée. *20*–602.

Mélancton ne peut se déprendre du dogme de la justice imputative, quoiqu'il eût posé pour principe qu'on devoit suivre la doctrine des Pères, où ce dogme ne se trouve pas. *19*–304. Il pense que l'article de la justification est facile à concilier avec la doctrine de l'Eglise catholique. *20*–594. Il ne peut pourtant ni se contenter sur l'opinion de la justice imputative, ni se résoudre à la quitter. Il reconnoît une autorité légitime dans les évêques, et ne s'y soumet pas. Il prévoit les suites horribles du renversement de l'autorité de l'Eglise. *19*–306 et suiv. Il connoît les promesses faites à l'Eglise, et ne s'y fie pas. 311. Les princes et les docteurs luthériens lui sont également insupportables, parce qu'ils s'occupoient plus de ligues que de religion. 314. Sa crédulité étoit telle, que le débordement du Tibre, l'enfantement d'une mule, et autres événemens semblables, lui font pronostiquer que la papauté va tomber. Il donne dans toutes les visions des astrologues. 316. Il dissimule et biaise sur la présence réelle, et décide enfin que le corps n'est présent que dans celui qui reçoit l'Eucharistie, et non *avec*, *dans* ou *sous* les espèces. 349. Il dresse une nouvelle Confession de foi, appelée Saxonique. *Voy.* CONFESSIONS DE FOI. Il enseigne le demi-Pélagianisme. 522. La doctrine de l'ubiquité le fait tourner vers les Sacramentaires; mais il ne peut s'accorder avec Calvin sur la prédestination et sur l'Eucharistie. 532. Il n'ose s'expliquer clairement, de peur d'augmenter les disputes parmi les Protestans. Les Ubiquitaires songent à se défaire de lui. Il ne trouve nulle part ni la paix ni la vérité, et meurt au milieu des incertitudes. 534 et suiv. Son mépris pour Viclef. *20*–216.

Mélancton est invité par François Ier à une conférence avec les docteurs de Paris : interrogations que devoient faire ces docteurs sur la puissance ecclésiastique. *32*–382.

MÉLANDER (Denys), pasteur et prédicateur du landgrave de Hesse, approuve, conjointement avec Luther, Mélancton et Bucer, le second mariage de ce prince. *21*–614.

MÉLANGE des bons et des méchans. *38*–382. Leur séparation se fait dans le siècle par les hérésies; la dernière se fera à la fin des siècles. 383.

MÉLANIE (sainte) quitte Rome par un secret pressentiment de sa ruine prochaine. *3*–97. Peinture de sa douleur après la désolation de sa famille. *13*–198.

MELCHIADE (S.) pape, juge l'affaire des Donatistes. *33*-33, 34.

MELCHISÉDECH. Il figuroit J. C. *14*-93. De quoi son sacrifice étoit la figure. *8*-209.

MELCHITES ou Royalistes, nom que les Eutychiens donnoient aux Orthodoxes, parce qu'ils étoient protégés par les empereurs. Jurieu, par une ignorance grossière, en fait une secte. *21*-156.

MÉMOIRE. Ses diverses espèces. *34*-102.

Mémoire sur la Bibliothèque ecclésiastique de M. Dupin. *30*-475 et suiv.

Mémoires et lettres sur l'impression des ouvrages de doctrine composés par les évêques. *7*-408 et suiv.

MENNAS, patriarche de Constantinople, explique les droits du saint Siége. *33*-372.

MENSONGE. Censure de l'assemblée de 1700 sur certaines propositions relatives à ce péché. *7*-379 et suivantes.

MER Rouge. Ce que représentoit son passage. *8*-226.

MERCI (François de), général allemand. Son éloge. *17*-531.

MÈRES. Affection que la nature leur inspire pour leurs enfans. *13*-176 et suiv. *15*-103, *note*, 482.

MÉRITE. Quel en est le principe. *39*-355.

Doctrine de l'Eglise catholique sur le mérite des œuvres. *25*-104, 418, 490. *26*-19. Propositions d'un Protestant à ce sujet. 295, 339, 382. Des mérites *ex condigno*. 422. *26*-24. Selon la Confession d'Ausbourg les bonnes œuvres méritent des récompenses en cette vie et en l'autre, mais non la vie éternelle; ce qui est inintelligible. Quelle est la doctrine catholique. Les Protestans ont ôté, dans le livre de la *Concorde*, les passages de la Confession d'Ausbourg qui autorisoient le mérite des œuvres. *19*-172. *Voy.* Œuvres.

Les mérites des saints sont, de l'aveu des ministres, reconnus par l'Eglise catholique comme infiniment différens de ceux de J. C. *21*-372.

MESSE. C'est un sacrifice. *9*-631. Simplicité et grandeur de ce sacrifice. 637 et suiv. La victime, c'est l'agneau qui est devant le trône de Dieu : 369; le Dieu mort sur la croix. 640. La messe est la continuation de la Cène. 651. Doc-

trine de l'Eglise sur le sacrifice de la messe. *18*–127. *25*–107. La messe n'anéantit pas le sacrifice de la croix. *18*–130. L'Epître aux Hébreux ne prouve rien contre la croyance des Catholiques. 131 et suiv. Nouvelle explication de la doctrine de l'Eglise. *25*–112, 155 et suiv. Aveu remarquable d'un Protestant. 276 et suiv. 326 et suiv. 436, 514. Doctrine offerte aux Protestans pour le projet de réunion. *26*–39.

Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe, à un nouveau Catholique. *24*–497. D'où vient et que signifie le mot de *messe*. 503. En combien de parties se divise la messe. 506. Oblation du pain et du vin, et prière de la liturgie latine. 507. Prière de la liturgie grecque. 508. Pourquoi le saint sacrifice étoit appelé holocauste. 511. La vraie matière de l'oblation fut toujours le corps et le sang de notre Seigneur présent sur l'autel. 513. C'est ce qu'explique clairement la liturgie. 514, 522. Le sacrifice de la messe est vraiment propitiatoire. 525. C'est un véritable sacrifice : 540; le même que celui de la croix. 541. Simplicité de nos oblations; passage de Malachie et de saint Paul. 552. L'Eglise s'offre elle-même dans le sacrifice. 579. Comment on demande à Dieu d'avoir notre oblation pour agréable. 581. Pourquoi on y emploie le ministère des anges : 583; et l'intercession des saints. 589. Ce que c'est qu'offrir le sacrifice à l'honneur des saints. 592.

Manière de servir la messe. *6*–36 et suiv. 305 et suiv. Explication sur le saint sacrifice. 186, 302. De la messe paroissiale. 209, 212. Manière de bien entendre la messe. 312 et suiv. *10*–493. *39*–140. A quel âge les enfans sont-ils obligés de l'entendre. 251. Péche-t-on si on l'entend en péché mortel. 582.

La messe a toujours été comme un signe et un caractère de distinction entre le Huguenot et le Catholique : pourquoi? *38*–150. Elle est à l'égard des pécheurs pour lesquels on l'offre, une sorte de prière dans laquelle J. C. immolé s'offre à son père et intercède pour eux. 166.

La Confession d'Ausbourg conserve dans la messe presque toutes les cérémonies extérieures. Elle ne parle point de l'oblation, que Luther avoit supprimée, quoiqu'elle soit dans toutes les liturgies. *19*–198, 199. Elle impute aux Catholiques de croire que J. C. ayant satisfait par sa Passion pour le péché originel, avoit institué la messe pour les péchés journaliers, mortels et véniels. 201. Elle ôte du Canon la prière pour les morts, quoiqu'elle *n'em-*

péche pas de prier pour eux. Elle rejette l'erreur d'Aérius dans la spéculation, et l'admet dans la pratique. 202. Elle accuse calomnieusement les Catholiques de croire que la messe justifie *ex opere operato*, sans aucune bonne disposition. 203. Dans la liturgie anglicane, on change tous les restes d'antiquité qu'on avoit d'abord conservés. On ôte de la messe tout ce qui pouvoit ressentir la transsubstantiation et la présence réelle. On retranche aussi la prière pour les morts. 474 et suiv. La messe appelée Gallicane, et les autres anciennes, sont au fond la même que la Romaine. 475. *Voy.* SACRIFICE.

Raisons des Protestans pour rejeter les messes privées. *25*-268, 319, 361. Usage des Protestans là-dessus. 438, 516. *26*-41.

MESSIE. Il est annoncé à Ève après sa chute. *35*-171. Dieu promet à Abraham qu'il naîtra de sa race. 15, 183. Jacob, en mourant, découvre le temps où il devoit venir, 17, 188. Moïse l'annonce aux Juifs. 201. David l'a chanté dans ses Psaumes. 215. Les autres prophètes prédisent ses merveilles. 217, 243 et suiv. Daniel annonce son règne et sa mort. 238 et suiv. Sur quoi fondée l'attente que les Juifs avoient du Messie. 256. Les Rabbins connoissent le temps du Messie. 341. Josephe applique à Vespasien la prophétie de Jacob sur le Messie. 345. Les Juifs avouent que tous les temps du Messie sont passés, et sont prêts à renoncer à son espérance. 348 et suiv.

Le Messie annoncé par Isaïe. *11*-235. Sa prophétie prouve que le Messie devoit naître d'une vierge. *3*-2, 18 et suiv. Divers noms du Messie. *11*-249. Ses caractères. 343. Ils sont opposés à ceux que le Juif charnel s'est figurés. 232 et suiv. Il devoit venir avec une puissance royale. 447. Ses bienfaits. 234. Il est méconnu des Juifs aveugles. 232. Envoyé pour évangéliser les pauvres. 250. Il est la fin de la loi, et l'unique sujet de tous les oracles de Dieu. 236. Sa compassion pour nos maux a fait tous ses miracles. 237.

METZ. Mission faite dans cette ville par ordre de la Reine mère, et sous la conduite de saint Vincent de Paul. *37*-3 et suiv. Eloge de cette ville, délivrée de ses ennemis par l'entremise de saint Bernard. *16*-352 et suiv. Fidélité du peuple de Metz pour nos rois. *11*-477. *Voy.* BOSSUET, VINCENT DE PAUL (S.)

MIGNARD (Pierre), premier peintre du Roi. Lettre que Bossuet lui écrit sur la mort de sa fille. *37*-212.

MILLÉNAIRES. Règne de mille ans marqué dans l'Apocalypse; en quoi il consiste. *3*–468 et suiv. *4*–188 et suiv. Réflexion sur l'opinion des Millénaires. *3*–487 et suiv.

MINARD (le président) est assassiné pour exécuter la prédiction d'Anne du Bourg. *21*–564.

MINISTÈRE. Les Calvinistes de France disent qu'il a été interrompu dans l'Eglise. *20*–471. Le ministre Claude est forcé d'avouer qu'avant la Réforme, les élus se sauvoient sous le ministère romain. 479.

MINISTRES. Le prince doit instruire les siens. *36*–191. Il ne doit pas s'abandonner à eux. 222 *et note*. Exemple d'un sage ministre, dans la personne de Joseph. 539. Quels ministres sont remarqués auprès des anciens rois. 545. Divers caractères des ministres ou conseillers : Samuel, Néhémias, Joab, Holoferne, Aman. 567 et suiv. Leur faveur ne voit guère deux générations. 593. Ce qu'un ministre peut faire de plus utile pour l'Etat. *17*–492. *Voy*. CONSEILLER.

MIRACLES. Ceux des apôtres plus grands que ceux de J. C. *10*–85 et suiv. Miracles sensibles, signes sacrés d'autres miracles spirituels. *11*–248, 271. Basnage trouve la doctrine de J. C. dans ses promesses faites à l'Eglise, trop miraculeuse pour être crue, et admet lui-même un prodige étonnant et faux. *22*–536.

MISÉRICORDE. Faire miséricorde pour obtenir miséricorde. *11*–3. Grandeur de la miséricorde de Dieu à l'égard des pécheurs. *14*–293. Excès de la miséricorde qui prévient les pécheurs endurcis. *15*–54. Pourquoi la miséricorde nous prévient-elle. 255.

MISSION. Luther prétend que la sienne est extraordinaire. *19*–62. *Voy*. LUTHER, METZ.

MOEURS. Nous voyons en Dieu leurs règles invariables. *34*–282.

MOINES. Les anciens, et même les modernes, comme saint Bernard et saint François, mis par la Confession d'Ausbourg au nombre des saints. Variation des Protestans d'aujourd'hui à ce sujet. *19*–181.

MOISE. Dieu le délivre des eaux du Nil, et le fait tomber entre les mains de la fille de Pharaon. *35*–17. A quarante ans, il quitte la Cour, et se retire en Arabie. 18. Dieu l'envoie pour délivrer son peuple de l'Egypte, et lui

donne la loi écrite (quatrième époque). 19, 191. Il construit le tabernacle, et règle toute la religion des Juifs. 200. Il confirme la venue du Messie. *8*–247. *35*–201. Il a recueilli dans la Genèse les anciennes traditions du genre humain. 195. En mourant il laisse aux Israélites toute leur histoire. 21. Il a écrit le livre de Job. 206. Sa conformité avec J. C. 207.

Moïse est montré au peuple Juif comme son libérateur. *8*–217 et suiv. Figure de la divinité de J. C. 220 et suiv. Ce qu'il nous apprend de Dieu créateur. *11*–66. En quel sens il a demandé d'être effacé du livre de vie. *29*–29, 311, 315 et suiv.

Moïse est un exemple que le prince se doit tout au peuple qu'il gouverne. *36*–94. Ingratitude des Juifs envers lui. 103.

Moïse, le premier des poètes et leur modèle; ses deux Cantiques. *1*–10. Leur explication. 523, 527. Est-il auteur de Psaumes? 60, 355.

MOLANUS (Gérard Walther), abbé de Lokkum, est choisi par les Protestans pour conférer avec les Catholiques, du projet de réunion. *25*–183 et suiv. Il compose dix règles à ce sujet. 183, 205, 227. Il envoie un second plan sous le titre de *Cogitationes privatæ*. 186, 257, 314. Son caractère. 187 et suiv. Difficultés importantes levées par lui. 502 et suiv. Résultat d'une controverse touchant l'Eucharistie, qu'il avoit eue avec quelques religieux. *26*–510, 514.

MOLIÈRE. (Jean-Baptiste Pocquelin de) Ses comédies sont pleines d'impiétés et d'infamies, et des équivoques les plus grossières. *37*–509, 515, 544. Il reçut sur la scène les atteintes de la mort, et passa des plaisanteries du théâtre, au tribunal de celui qui a dit : *Malheur à vous qui riez*. 545.

MOLINISME. Jurieu prétend qu'il est un pélagianisme tout pur et tout cru, toléré par l'Eglise romaine. Différence essentielle entre le molinisme et le pélagianisme. *21*–133.

MOLINOS (Michel), prêtre espagnol, avoit acquis la réputation d'un très-grand directeur. *37*–306. Il est arrêté et mis dans les prisons de l'Inquisition de Rome. *Ibid.* Son affaire n'avoit pas peu surpris tout le monde. 307. Ses erreurs sur l'oraison. *27*–28, 29, 70, 76, 91, 114. Ses erreurs renouvelées sur le désir du salut : *29*–413; sur le sacrifice absolu et les actes réfléchis : 426; sur

les vertus : 435 et suiv. sur la contemplation. 472. Sa condamnation; détails sur sa vie. *42*-626. Sa censure et celle des Quiétistes. 395 et suiv. Décret de l'Inquisition, et Bulle d'Innocent XI qui le condamne. 502 et suiv. *Voy.* Mystiques, Quiétisme.

MOLLESSE : elle est l'ennemie du gouvernement. *36*-143.

MONACO (Louis Grimaldi, prince de) est nommé ambassadeur à Rome. *41*-402. L'abbé Bossuet l'instruit de tout ce quis'étoit passé dans l'affaire de M. de Cambrai. 416. Son départ de Paris : ce que lui dit Louis XIV. *42*-249. Son arrivée à Rome. 546. Ses bonnes dispositions pour l'abbé Bossuet. 547, 553.

MONARCHIE. C'est la forme du gouvernement la plus commune et la plus ancienne : *36*-70; la plus naturelle et la meilleure. 72. La monarchie héréditaire est la meilleure de toutes. 74. Ses avantages. 75. Les femmes doivent être exclues de la succession. 78.

Jurieu avance cette téméraire proposition : Qu'on ne voit aucune érection de monarchie qui ne se soit faite par des traités où les devoirs réciproques des souverains et des sujets sont exprimés. Il ne cite aucun de ces prétendus traités. On lui prouve le contraire. *21*-454 et suiv.

MONASTÈRES : quelles raisons permettent d'en sortir. *39*-227. Les ornemens mondains n'y conviennent pas. 648. Les grands monastères doivent être fermes dans les observances. 706. *Voy.* Religieuses.

Cromvel fait la visite des monastères d'Angleterre, comme vicaire général du Roi. *19*-420. Cette visite est suivie de la suppression de ces monastères, dont le Roi s'approprie les revenus, et dont il vend ensuite les biens à bas prix aux gentilshommes de chaque province. 421 et suiv.

MONDE : ce que c'est. *13*-549. *15*-616. *17*-47, 93 et suiv. Image du monde, de sa confusion apparente et de sa justesse cachée. *12*-54, 403. Désordres qui règnent dans le monde. 404. Conséquence que le libertin en tire. 405. Jugement de Salomon considérant les désordres du monde. *Ibid.* Fin des désordres apparens que Dieu laisse dans le monde. 406. De quelle manière le monde enseigne sa doctrine. *11*-418. *12*-232. Ses promesses trompeuses. 435. Quel est le fondement de ses maximes.

13–268. Ses jugemens pleins de bizarreries. 269. Avec quelle bizarrerie il donne et ôte ses joies. *14*–84. Servitude où nous jettent ses biens. *12*–426. Néant des grandeurs du monde. *39*–295. Combien elles sont méprisables entre les mains des impies. *12*–416. Combien est misérable, vain et fugitif l'éclat du monde qui nous éblouit. *14*–420. Engagement que nous avons pris dans le baptême de renoncer au monde. *13*–277. *14*–424. Il faut le condamner sans réserve. 280. Combien nous avons de sujets de le quitter. 69. Mépris que les philosophes ont fait du monde. 70. Il ne faut pas s'embarrasser de ses accueils. *39*–54. Guerre déclarée entre J. C. et le monde. *16*–13. Jugement et condamnation du monde dans la Passion du Sauveur. *13*–268. Le monde jugé par le jugement qu'il porte de J. C. *9*–167 et suiv.

Le monde est incapable de recevoir le Saint-Esprit. *10*–94 et suiv. Son injuste haine contre Jésus et ses disciples. 153 et suiv. Le Saint-Esprit le convaincra d'incrédulité : 164; d'injustice : 170; et d'iniquité dans son jugement. 172. J. C. ne prie pas pour lui. 229. Qu'est-ce que le monde? 247. Jésus et ses disciples n'en sont pas. 249. Le monde ignore la justice de Dieu. 277, 279. Vanité des jugemens du monde. 317, 318, 330. Son aveuglement même tourne à la gloire de Dieu. 334 et suiv. Défense d'aimer le monde. 343 et suiv. On n'y voit que la triple concupiscence dont parle saint Jean. 347 et suiv. 364 et suiv. 377 et suiv. 428. Le monde n'est qu'une ombre qui passe. 429 et suiv. Exhortation aux divers âges de la vie à ne point aimer le monde et sa concupiscence. 437 et suiv.

La Cour est la partie la plus dangereuse du monde. *16*–9. En quoi le monde paroît grand. 15. Il est rempli d'illustres malheureux. *17*–72. Ses maux plus réels que ses biens. 466. Erreur de croire qu'on ne peut faire son salut dans le monde : *16*–36; et qu'on n'y peut mener une vie chrétienne. *17*–284. Maximes du monde sur la manière de s'avancer; sur les injures. *14*–202. Sa fausse modération. *17*–368. L'honneur du monde représenté dans la statue de Nabuchodonosor. *13*–283. Portrait de la vie d'un homme du monde. *12*–424. Sa destinée. 435.

Monde physique. Idée de son mécanisme par Leibniz. *26*–200. *Voy.* Création.

MONOTHÉLITES : artifices de ces hérétiques. *35*–

137. Leur condamnation. 138, 140. La tradition a toujours admis deux volontés en J. C. *26*–291. *Voy.* HONORIUS.

MONTAIGNE. (Michel de) Effet pernicieux de ses sentences. *11*–86.

MONTBRUN. (Charles du Puy, dit) Paroles insolentes de ce Réformé : Qu'en temps de guerre tout le monde est compagnon, et qu'il ne reconnoît pas Henri III pour son Roi. *21*–541.

MONTE (Pierre de), évêque de Bresce, met la décision du concile avant celle du Pape dans les choses de la foi. *33*–532.

MONTERBY (Yolande de). Oraison funèbre de cette abbesse. *17*–593 et suiv. Sa naissance illustre : 594 ; ses vertus. 600 et suiv. Avec quel zèle elle soulageoit les pauvres. 602.

MONTESPAN. (Françoise-Athénaïs de Rochechouart, marquise de) Bossuet lui rendoit visite par ordre du Roi, pour la porter à Dieu. *37*–85. Elle étoit touchée des vérités qu'il lui proposoit : son goût pour les bonnes œuvres. *Ibid.*

MONTFAUCON (Bernard de), Bénédictin. Bossuet avoit reçu avec plaisir son livre *de la vérité de l'histoire de Judith ;* et l'assure de son estime. *37*–462. Ce religieux envoie à Bossuet des preuves de l'authenticité des livres deutérocanoniques. *42*–640.

MONTGAILLARD (Pierre-Jean-François de Percin de) évêque de Saint-Pons. Démêlés de ce prélat avec les Récollets de son diocèse : M. de la Broue accommode cette affaire. *40*–262, 269. Un livre de ce prélat est déféré à Rome. *41*–264. Il y défère lui-même un livre sur l'Eucharistie. *Ibid.* Diverses affaires qu'a ce prélat. *38*–103. *41*–180, *note.*

MONTLUC (Jean de) évêque de Valence, grand homme, selon Burnet, qui avoue l'excessive incontinence de Montluc, ses emportemens et son avarice, sans le blâmer. *19*–408. Ce prélat fait au colloque de Poissi de vains discours sur la réformation des mœurs. Il étoit marié. Les désordres de sa vie éclatèrent d'une manière scandaleuse en Irlande. 625, 626.

MONTSON (Jean de) Dominicain, censuré par la Faculté de Paris, appelle au Pape. *32*–369 et suiv.

MORALE. Tableau de la morale chrétienne. *11*–282 et suiv. Caractère de ceux qui la contredisent. 286.

MORT : elle est la peine du péché. *5*–437. *8*–160. *11*–114. *13*–637. Sa tyrannie. *8*–178. Pronostics de la mort. *15*–626. Ses terribles effets sur les corps. *17*–352, 588. Elle confond l'arrogance humaine. 606. Répugnance de l'homme pour la mort. *15*–336, 338. Combien il est peu soigneux d'y penser. *12*–683 et suiv. Comment les Chrétiens doivent la considérer. *39*–447. Est-il permis de la désirer. *38*–646. La mort doit nous porter à nous humilier devant Dieu. *39*–458. Ce qu'il faut faire pour avoir la confiance à ce dernier moment. *38*–752. Ne pas attendre la mort pour s'y préparer. *17*–418 et suiv. 554. Elle met fin aux péchés. 366, 413. Elle commence à nous revêtir, et nous donne les biens véritables. 362. Vivre en juste, pour mourir en juste. 589, 590. La nature et la grâce établissent la nécessité de mourir. *15*–413. Trois principes de la mort de notre Seigneur. *14*–9. Mort de Marie surnaturelle. *15*–414. Mort de l'homme de bien. 384. Mort d'un mauvais riche. *12*–446. Celle des impies toujours précipitée. *17*–590. La mort du péché plus redoutable que celle du corps. *11*–117. *Voy.* Corps.

Prières pour servir de préparation à la mort. *10*–566 et suiv. Le chrétien à la vue de la mort adore Dieu qui le punit. *Ibid.* Il attend sa délivrance et adore son libérateur. 569. Il s'unit à l'agonie du Sauveur. 579. Courtes prières aux approches de la mort. 581. Actes pour se disposer à bien mourir. 585. Sentimens du chrétien touchant la vie et la mort, tirés du *chap. v de la seconde Epître aux Corinthiens.* 608 et suiv. *Voy.* Extrême-Onction.

MORTIFICATION : elle est éteinte par les Quiétistes. *27*–205 et suiv. Elle est nécessaire en tout état. 228, 403. Elle rend la mort familière à l'homme. *11*–136.

MORTS. Les fidèles ne doivent point s'affliger sur les morts, comme les Gentils qui n'ont pas d'espérance. *37*–24, 25. Raisons qui nous obligent à bien espérer du salut des fidèles qui meurent dans l'Eglise. *Ibid.* Cette espérance ne doit pas flatter la confiance folle et téméraire des Chrétiens mal vivans. 26. Il est permis de verser des pleurs à la mort des Chrétiens, mais des pleurs qui soient bientôt essuyés par la foi et par l'espérance. 27. On doit nommer les ecclésiastiques avant les seigneurs au *Memento* des Morts. 475.

Origine de la prière pour les morts parmi les Juifs. *42*–615.

La prière pour les morts prouvée par la tradition. *24*–78 et suiv. Elle est reconnue par une partie des Protestans. *25*–294, 338, 448, 529. *26*–55.

MORUS (Thomas) chancelier d'Angleterre, et l'un des plus grands hommes de ce royaume, mis à mort par Henri VIII, pour n'avoir pas voulu reconnoître sa primauté ecclésiastique. *19*–417.

MOULIN (Pierre du) ministre de France, propose de faire une nouvelle Confession de foi, commune à tout le parti de la Réforme opposé au luthéranisme, d'y dissimuler les dogmes dont on ne pouvoit convenir, et de s'expliquer sans condamner la présence réelle, ni l'ubiquité, ni la nécessité du baptême. *20*–287, 288. Le synode de l'Ile de France applaudit à ce projet. 291. Du Moulin envoie au synode de Dordrect son avis sur la doctrine d'Arminius, et établit l'inamissibilité de la justice et la certitude du salut. 376.

MOURANS. L'Eglise leur fait professer que l'unique espérance est en J. C. *23*–54. Pourquoi on leur présente la croix. 55. Exhortation que leur fait l'Eglise. 56. Foi qu'elle exige d'eux. 97.

MOUSON. (Concile de) Les évêques français y excluent Hugues du siége de Rheims, malgré l'ordre du Pape. *33*–305.

MOYA (Matthieu de) déguisé sous le nom d'Amédée Guiménius; son livre est censuré par la Faculté de Paris. *32*–405.

MUGNOS (Gilles) successeur de Pierre de Lune, sous le nom de Clément VIII, abdique la papauté : ce qui s'observa en cette occasion. *32*–207 et suiv.

MUIS (Siméon de) professeur d'hébreu au collége royal à Paris. Estime que Bossuet faisoit de son *Commentaire sur les Psaumes*. *37*–471.

MUNCER (Thomas) pasteur des Anabaptistes. Luther lui reproche de prêcher sans mission, et le condamne par ce seul endroit. *19*–64.

MUZZARELLI (Alphonse), théologien Romain, dans son livre *de l'Autorité des Conciles*, contredit quelques assertions de Bossuet. *32*–448, 464, 467, 470, 478, 499, 504.

MYSTÈRES. Leur incompréhensibilité. *6*–116 et suiv. Ceux du christianisme, outre le fond qui fait l'objet de notre foi, ont encore leurs effets salutaires. *13*–633.

MYSTICI IN TUTO, sive de S. Theresia aliisque piis Mysticis vindicandis. *29*–93.

MYSTIQUES. (auteurs) Avec quelle précaution on doit lire leurs livres. *38*–494. *39*–212. Leurs erreurs sur l'amour divin. *38*–502. Leurs raffinemens. *39*–380, 419. Manière de les entendre. *42*–152. Aux termes de M. de Cambrai, ils sont des téméraires et des fanatiques. *29*–121. Vaines réponses pour se justifier. 123. Il leur impute une hérésie. 149 et suiv. Il s'écarte de leur sentiment. 138 et suiv.

Exagérations des Mystiques. *27*–51 et suiv. Erreur de ceux de nos jours. 6 et suiv. 60. Ce que les faux Mystiques disent pour justifier leurs écarts. 74. Leur doctrine supprime l'union avec J. C. en qualité d'homme Dieu. 84 et suiv. Leur artifice pour éluder la foi explicite en J. C. 89 et suiv. Leur doctrine sur les attributs divins. 94 et suiv. Leurs raisons pour supprimer les demandes dans l'oraison. 122, 125 et suiv. Leurs équivoques sur les actes envers J. C. 129 et suiv. Leur abandon prodige d'indifférence. 133 et suiv. Selon eux, les Psaumes et le *Pater* ne sont pas pour les parfaits. 139 et suiv. Leur excessif abandon diminue en eux l'horreur du péché. 154 et suiv. Est-il vrai que l'oubli du péché soit une marque qu'il est pardonné. 155 et suiv. Leur règle pour connoître la volonté de Dieu. 160. Ils éteignent l'esprit de mortification et de vertu. 205. La tradition de l'Eglise opposée à leur doctrine. 208 et suiv. Les fondemens de leur doctrine détruits par la véritable notion de l'oraison passive, appuyée sur la doctrine des saints. 272 et suiv. Leur étrange erreur, de rendre cette oraison commune et même nécessaire. 281 et suiv. Ils sont confondus par saint François de Sales. 373. Leurs propositions condamnées au concile de Vienne dans celles des Béguards : 381 et suiv. et par Rusbroc, Taulère, etc. 387 et suiv. Caractère affreux des faux Mystiques; pourquoi omis. 391 et suiv. Abus de leur doctrine sur l'abandon. 426. Leur fausse simplicité. 449. Condamnés à Rome et ailleurs. 5, 23, 493 et suiv. Les nouveaux Mystiques veulent trouver dans saint Clément l'homme passif dont ils parlent. *28*–17, 60, 108. *Voy.* GNOSE. Leurs erreurs. 345. Leur système n'est fondé que sur une fausse métaphysique. 353. Grands inconvéniens

de ce systême. *29*–332. Prétendue mortification des nouveaux Mystiques à l'égard de Dieu. *39*–349. *Voy.* AMOUR NATUREL, AMOUR PUR, DÉSESPOIR.

N

NABUCHODONOSOR II, roi de Babylone, prend une première fois Jérusalem, et transporte à Babylone une partie de ses habitans. *35*–37, 228. Il prend Jérusalem pour la seconde fois; détruit le temple, et en donne le trésor au pillage. 228. Pendant qu'il admire sa grandeur, Dieu le frappe, lui ôte l'esprit, et le range parmi les bêtes. 231.

NAISSANCE. Trois vices de la nôtre. *17*–6. Elle a des marques indubitables de notre commune foiblesse. 604. Une religieuse de grande naissance doit l'oublier. *39*–536. Bossuet préfère pour la vie religieuse les personnes de naissance. 543.

NATHANAEL est amené par saint Philippe à J. C. *8*–538.

NATIVITÉ de la sainte Vierge. Sermons pour cette fête. *15*–89 et suiv. Combien elle est glorieuse pour Marie. 129. Elle est, dans sa nativité, un J. C. ébauché. 92. Cette nativité est la fête des hommes. 161. Biens qu'elle nous apporte. 167. *Voy.* NOEL.

NATURE. Ce qu'on entend par ce mot. *34*–263. Nature innocente et nature corrompue; différence de ces deux états, d'après les principes donnés sur la liberté. 445. Pourquoi le Fils de Dieu s'est revêtu de la nature humaine. *14*–300.

NAUMBOURG (assemblée de) par les Luthériens, pour convenir de laquelle des quatre éditions de la Confession d'Ausbourg ils se serviroient. La chose demeure indécise. *19*–338.

NAVARRE. *Voy.* AZPILCUETA.

NAZZARI (François) auteur de la traduction italienne du livre de l'*Exposition :* ce qu'il étoit. *37*–98.

NÉANT. Combien absurde qu'il y ait un seul moment où rien ne soit. *34*–282. Combien l'ame répugne au néant. 367. Le néant est l'origine des créatures. *12*–177. Néant de l'homme. 687. *17*–347.

NÉCESSITÉS de la vie. Avec quels soins paternels la Providence y pourvoit. *12*–586 et suiv.

NÉERCASSEL (Jean de), évêque de Castorie, vicaire apostolique en Hollande. *37*–99. Sa lettre à l'abbé de Pontchâteau, au sujet du livre de l'*Exposition*. Plaisir qu'il a éprouvé à le lire. Il le fait traduire en hollandais, et en feroit une version latine, s'il n'espéroit que l'auteur se chargeât lui-même de ce soin. 100. Il indique quelques endroits qu'il croit susceptibles d'explication ou de correction. 101. Il fait l'éloge de Bossuet, et loue sa bonté. 102. Son respect pour l'illustre prélat l'empêche de lui écrire, de peur de lui enlever un moment au milieu de ses utiles travaux. 107. Il approuve les explications que Bossuet avoit données à certains endroits de son livre, et lui annonce qu'une traduction hollandaise en est achevée. 107, 108. Il lui demande la traduction latine de ce livre : qu'il donnera tous ses soins pour qu'elle soit bien imprimée. 115. Il compose quatre traités sur le culte des saints, qu'il envoie à Bossuet. 109. Ses excuses de ce que la traduction latine de l'*Exposition* a été si mal imprimée. 185. Il offre de faire traduire en hollandais l'*Avertissement* que Bossuet avoit ajouté à son livre dans une nouvelle édition, et désire que cet Avertissement soit traduit en latin par l'abbé Fleury. 208. Eloges qu'il fait du *Discours sur l'Histoire universelle;* soumet à Bossuet ses moyens de faire passer dans le Nord son livre de l'*Exposition*; l'exhorte à répondre à un livre de Spanheim, et lui annonce le prodigieux débit du livre de Jurieu, intitulé : *la Politique du Clergé de France.* 217 et suiv. Sa réfutation par Arnauld. *Voy.* ARNAULD. Il avoit composé un petit ouvrage sur l'*Amour pénitent*, afin de porter les fidèles à entrer dans la voie étroite du salut. 282. Succès de cet ouvrage en plusieurs pays. 286. Il craint les murmures de la Pénitencerie romaine contre son livre, au sujet de ce qu'il contient sur l'usage des clefs; motifs qui le rassurent. 287. Bossuet lui demande des renseignemens sur un livre intitulé : *Traité des Billets.* 288. Il satisfait à sa demande, et lui explique la coutume des négocians de Hollande sur le prêt. 289 et suiv.

NÉGLIGENCE. Ses suites funestes. *11*–174. Combien elle est coupable dans un prince : maux dont elle est la cause. *34*–50 et suiv.

NÉHÉMIAS rebâtit Jérusalem. *35*–57. Il réforme les abus. 58, 236. Son amour pour sa patrie. *36*–22. Il sou-

lage le peuple accablé. 100. Sa fermeté. 140. Ses soins pour le culte de Dieu. 349. Il est le modèle des bons gouverneurs. 570.

NEMROD est le premier des conquérans. *35*–12, 14, 175.

NERFS. *Voy.* Corps.

NÉRON, empereur, commence la guerre contre les Juifs, et la persécution contre les Chrétiens. Il fait mourir saint Pierre et saint Paul. *35*–101, 297. Il se tue lui-même. *Ibid.* Monstre du genre humain. *11*–445, 516.

NESMOND (Henri de), évêque de Montauban : son Mémoire sur les moyens de ramener les nouveaux convertis. *38*–199.

NESTORIUS, patriarche de Constantinople, divise la personne de J. C. *35*–127. Il est condamné par le pape saint Célestin, ensuite par le concile d'Ephèse. *32*–437 et suiv. Ce concile observa envers lui les formes canoniques. *30*–556. Son erreur alloit à nier la divinité de J. C. 573. La manière dont il la nioit ne pouvoit être dissimulée: 576; et ce n'étoit point, comme le dit Dupin, une dispute de mots. 579. Pente de l'abbé Dupin à excuser l'hérésiarque et ses partisans. 619, 623 et suiv.

Les Nestoriens sont mis par Jurieu au nombre des sociétés vivantes, quoiqu'ils renversassent le fondement de la foi, non directement, selon lui, mais seulement par des conséquences. *21*–157. Leur schisme est le plus ancien dans le christianisme; ce qui n'empêche pas de les confondre, en leur montrant l'époque de leur rupture. *22*–397.

NEUSTADT. (Christophe Royas de Spinola, évêque de) Ses talens, ses tentatives pour réunir les Protestans d'Allemagne. *25*–181 et suiv. Il reçoit à ce sujet des pleins pouvoirs de l'empereur Léopold. 201. Ce que dit Leibniz de ses négociations. *26*–155.

NICAISE (l'abbé) chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. Bossuet lui écrit au sujet des ouvrages de M. Spon : *37*–199; sur quelques autres écrits. 225, 354.

NICÉE (concile de) premier œcuménique. Quelques-uns croient qu'il jugea la question de la rebaptisation. *31*–110, 111. Ses décrets contre les Ariens tirèrent leur force du consentement commun. *32*–431. Osius y préside au nom de saint Sylvestre. *Ibid. note.* Le concile ne demande pas la confirmation du Pape. 573.

L'addition faite à son symbole par le concile de Constantinople,

stantinople, pour condamner une nouvelle hérésie, qui nioit la divinité du Saint-Esprit, n'est pas une variation; et les Protestans ne peuvent s'en autoriser pour défendre les variations de leurs Confessions de foi. *19*–152. Jurieu prétend que ses idées sur l'Eglise sont les mêmes que celles du concile de Nicée, qui, selon lui, ne rejeta pas de la communion de l'Eglise tous les hérétiques; en quoi il se contredit lui-même. *20*–514, 515. Ce concile a été formé contre les principes du ministre, qui veut que les sectes hérétiques aient voix délibérative dans les conciles. 547. Il croit trouver l'inégalité du Père et du Fils dans ces paroles du Symbole : *Dieu de Dieu, lumière de lumière.* Les Pères qui avoient assisté à ce concile, ont compris ces paroles tout différemment du ministre. *22*–73, 74. Il soutient aussi que ce concile a enseigné deux nativités du Verbe. Cette erreur réfutée par saint Athanase. 80 et suiv. Jurieu fait même admettre aux Pères de Nicée trois nativités du Fils. 90, 91.

Le second concile de Nicée, septième général, admet après examen les lettres du pape Adrien. *31*–133 et suiv. *32*–525. Il ne demande point de confirmation au Pape. 584. Les Français refusent de le recevoir. 525, 527 et suiv. *Voy.* FRANCFORT.

NICODÈME. Jésus lui explique la renaissance spirituelle. *9*–564 et suiv.

NICOLAS I (S.) pape, marque exactement les bornes des deux puissances, dans sa lettre à Michel III. Il n'est point auteur du Canon *Omnes* cité par Gratien, non plus que Nicolas II. *31*–386. Il excommunie Lothaire, mais ne parle pas de le déposer. 495. Réponse peu exacte qu'il donne aux Bulgares touchant le baptême. *33*–119.

NICOLAS III. Sa bulle *Exüt,* touchant la règle de saint François. *36*–131 et suiv.

NICOLAS V reçoit Félix et les évêques du concile de Bâle, comme catholiques. *32*–341 et suiv.

NICOLE. (Pierre) Bossuet aimoit à recevoir des marques de son amitié et de son approbation. *37*–472. Il prioit Dieu qu'il le conservât pour soutenir la cause de son Eglise, dont ses ouvrages lui paroissoient un arsenal. 474.

NINIVE. Sa fondation. *35*–13. Sa grandeur. 22, 476. Elle est prise et détruite. 37. Vivacité de la douleur des Ninivites à la prédication de Jonas. *14*–263.

NINUS, fils de Be , fonde le premier empire des Assyriens. *35*–22, 476.

NOAILLES (Louis-Antoine de) évêque de Châlons, puis archevêque de Paris et cardinal. Bossuet se réjouit de sa nomination à l'archevêché de Paris. *39*–370. M. de Noailles approuve le livre des *Réflexions morales*. *4*–196 et suiv. Il y enseigne clairement le contraire des cinq Propositions. 200. Il est accusé de Jansénisme par l'auteur du *Probléme ecclésiastique*. 201. Ce que c'étoit que ce libelle. *42*–239. Bossuet défend M. de Noailles. *4*–202. Il lui envoie une correction pour l'*Avertissement* sur le livre des *Réflexions morales*, et se réjouit de le voir appelé à défendre la doctrine de saint Augustin. *38*–58. Bossuet compose pour lui l'*Instruction pastorale sur la grâce et la prédestination*. *7*–462, 561 et suiv. Il envoie cette *Instruction* à Rome au nom de M. de Noailles. *40*–221. Combien il désiroit la voir approuvée. 223, 230, 235, 242. Le cardinal Casanate en est satisfait. 231, 244.

M. de Noailles est chargé d'examiner les écrits de Fénélon et de madame Guyon sur l'oraison. *29*–547. Il approuve le livre de Bossuet sur les *Etats d'oraison*. *27*–41. Il se déclare avec Bossuet et l'évêque de Chartres contre le livre des *Maximes des Saints*. *28*–243, etc. Fénélon veut le détacher de Bossuet. *40*–288. Lettres de M. de Noailles à l'abbé Bossuet, relativement à l'affaire du quiétisme. *41*–35, 131, 160, 187, 209, 221, 230, 240, 256, 261, 308, 326, 363, 373, 386, 473, 509, 522, 539, 553. *42*–7, 48, 66, 82, 100, 122, 178, 197, 208, 253, 294, 309, 348, 376, 416, 552. Il est jaloux de l'évêque de Meaux. *41*–470.

Bossuet le félicite de sa promotion au cardinalat. *38*–93. Ce cardinal préside l'assemblée du clergé de 1700. *7*–325. L'évêque de Meaux l'engage à défendre l'épiscopat contre l'entreprise du chancelier. 416, 424, 437, 443 et suiv. *Voy*. Bossuet, Fénélon, Guyon, Pontchartrain, Simon.

NOBLESSE. Elle n'est souvent qu'une pauvreté vaine, ignorante et grossière, oisive, qui se pique de mépriser tout ce qui lui manque. *14*–551 et suiv. Quelle est la véritable noblesse. *17*–4. De quelle sorte la noblesse est recommandable. 608 et suiv. Noblesse de l'homme. *11*–360.

NOÉ, ou le déluge, seconde époque de l'histoire. *35*–12. Noé est seul réservé avec sa famille pour la réparation du genre humain. 10, 172. Il partage la terre

entre ses trois enfans. 12. Ses enfans n'épousèrent pas leurs sœurs, comme le dit Jurieu. *19*–295. De quoi Noé étoit la figure. *11*–585.

NOEL. Élévations sur l'étable et la crèche. *8*–374. L'ange annonce Jésus aux bergers. 376 et suiv. Marques pour le reconnoître. 378. Cantique des anges. 379 et suiv. Commencement de l'Evangile. 382. Les bergers à la crèche. 384. Silence et admiration de Marie. 385 et suiv. Instruction sur le mystère de ce jour. *6*–218. Ce que nous y honorons. *11*–296 et suiv. Sujets de méditation pour cette fête. *38*–398, 661. *39*–155. Sur les trois messes de ce jour. 156. Pensées pieuses sur cette fête. 183, 384. *Voy.* Jésus-Christ, Sauveur, Verbe.

NOGUIER, ministre protestant, attaque le livre de l'*Exposition*: il avance que Bossuet adoucit et exténue les dogmes de sa religion. *18*–5. Il accuse les Catholiques d'idolâtrie; les compare aux Manichéens, Ariens, etc. 193.

NORIS (Henri) cardinal, envoie à Bossuet son *Apologie des Moines de Scythie*. *40*–173. Estime qu'en fait Bossuet. 176. Il le remercie de ce présent. *38*–27. Eloges qu'il donne aux dissertations de ce cardinal. *40*–178. Il le soupçonne d'un peu de froid à son égard. 213. Ce qu'il pense du livre de Fénélon. *41*–29. Il est choisi avec le cardinal Ferrari pour présider aux conférences des examinateurs de ce livre. 48. Expédient proposé par ce cardinal pour abréger. 266. L'abbé Bossuet le voit pour cette affaire. 503, 531, 543. Ce cardinal désapprouve les lettres de Fénélon à l'évêque de Chartres. 572. Comment il s'explique dans les congrégations. *42*–70. Altercation entre lui et le cardinal de Bouillon. 277. Il est un des rédacteurs du Bref contre le livre des *Maximes*. 289.

NOURRITURE, y éviter la délicatesse. *38*–642. *Voy.* Corps.

NOUVEAUTÉ. Amour incroyable de la nouveauté; son origine. *15*–223. Ses effets. 224. Quelle nouveauté nous représente l'Eglise dans le mystère du Verbe fait chair. 225, 227, 234.

NOUVELLES CATHOLIQUES, manière de les instruire. *39*–640. La patience et la douceur sont le seul moyen de les gagner. 654. *Voy.* Catholiques.

NOVATIEN, anti-pape. Son schisme éteint par le consentement commun. *31*–152.

NOVICES. Avis pour leur conduite. *39*–333, 394,

531, 534, 536, 678. Ce qu'il faut pratiquer étant novice. *38*-690, 696.

NUMA POMPILIUS, roi de Rome, règle les mœurs et la religion. *35*-34, 540.

O

O : c'est le cri du cœur; toute l'éloquence s'y trouve. *38*-661.

OATÈS, ministre protestant, accuse faussement les Catholiques anglais d'une conspiration. *32*-101 et *note*.

OBÉISSANCE. Sa nécessité dans la vie religieuse. *39*-625. Elle en est le fondement. *14*-514. Ses avantages. *16*-156. Ses effets. 159. *39*-288, 413. La grâce du salut y est attachée. *38*-707. Elle doit être intérieure. *14*-529. Doit régler les dispenses. *39*-541. A qui on obéit proprement dans la vie religieuse. *14*-442. Exemple d'obéissance dans les personnes qui concourent à la présentation de J. C. au Temple. *15*-359 et suiv. Joie qu'a Bossuet de l'obéissance des religieuses dont il est chargé. *39*-634.

L'obéissance est due au Pape, à moins que ce qu'il ordonne ne soit contre la foi. *31*-162 à 178. Les évêques lui promettent obéissance suivant les Canons. *33*-65 et suiv. L'obéissance promise au Pape dans la profession de foi de Pie IV, ne suppose pas son infaillibilité. 439.

Quelle est l'obéissance que les sujets doivent au prince. *36*-262 et suiv. Elle ne doit être altérée par aucun prétexte. 268. L'impiété des princes et la persécution n'en dispensent pas. 271. L'obéissance aux puissances souveraines, recommandée par les apôtres aux premiers Chrétiens, étoit d'obligation, et non-seulement de conseil et de plus grande perfection. *21*-167 et suiv. *Voy*. SUJETS.

OBLATION (l') de l'Eucharistie retranchée dans la messe luthérienne. *19*-200. Comment l'oblation profite à tout le monde. 203. *Voy*. MESSE. En quel sens on offre dans la messe pour la rédemption du genre humain. Les ministres contraints d'approuver ce sens. 343.

OBRECHT (Ulric) préteur royal de Strasbourg, fait abjuration entre les mains de Bossuet : lui donne des éclaircissemens sur diverses matières pour ses ouvrages contre les Protestans. *42*-587 et suiv.

OCHIN (Bernardin) moine apostat et marié, ennemi

déclaré de la divinité de J. C. appelé en Angleterre pour en réformer l'Eglise. *19*-471. *Voy.* RÉFORMATION ANGLICANE.

OECOLAMPADE (Jean) prend parti pour Carlostad contre Luther dans la dispute sacramentaire. *19*-102. Il étoit, comme Mélancton, fort modéré. Son caractère : sa piété tendre. Il se fait religieux dans un âge mûr; sort de son monastère; prêche la Réforme, et se mortifie à la mode des nouveaux Réformés, en épousant une jeune fille. 111, 112. Au lieu de son ancienne candeur, il ne montre plus que dissimulation et artifice, et meurt accablé des coups du diable, selon Luther. 223. Il avoit averti Bucer que ses équivoques de la *présence réelle sacramentale* étoient une pure illusion. Les Suisses s'échauffent en sa faveur contre Luther. 232. Sa conférence avec les Vaudois, qu'il engage dans la nouvelle Réforme. *20*-171, 173. Il croit qu'on peut prier les saints de prier pour nous, et en obtenir des secours. *21*-254.

OEUVRES. Celles de Dieu, selon Luther, quand elles seroient toujours laides, sont d'un mérite éternel; au lieu que celles des hommes, quoique belles en apparence, sont des péchés mortels. *19*-40. Le mérite des bonnes œuvres a sa source dans la charité habituelle. *37*-443. Ce mérite provient de la grâce sanctifiante qui est donnée gratuitement au nom de J. C. Erreurs graves que nous imputent les Protestans sur cette matière. *18*-92 et suiv. La nécessité des bonnes œuvres condamnée tout d'une voix, par les Luthériens, dans l'assemblée de Vormes. *19*-528. Les Luthériens, en niant leur nécessité, condamnent cette proposition : *Les bonnes œuvres sont nécessaires au salut.* Jurieu dit qu'il déteste cette erreur, et pourtant la tolère dans les Luthériens. *21*-135. De la justification par les œuvres. *23*-114 et suiv. Du mérite des bonnes œuvres. 130. Sentimens de l'ancienne Eglise sur cette matière : de saint Augustin : erreurs de Pélage. 133 et suiv. Doctrine du concile de Trente sur le mérite des œuvres. 137 et suiv. Quelle est la nature du mérite de nos œuvres. 145 et suiv. Du mérite que l'Ecole appelle de condignité. 149. Les bonnes œuvres des justes sont-elles pures de tout péché et agréables à Dieu? *25*-292 et suiv. 336 et suiv. 379 et suiv. Leur mérite. 104, 295, 339, 382, 418, 490. *26*-19. Leur nécessité pour le salut. 297, 341, 383, 500. Les œuvres satisfactoires sont admises dans la Confession d'Ausbourg. *19*-181.

OFFICE divin. Explication des choses qui s'y répètent le plus souvent. *6*–298 et suiv. Les principaux Psaumes, Cantiques et Hymnes qui s'y chantent, traduits en français par Bossuet. 372 et suiv. Sagesse de l'Eglise dans la distribution des divers Offices, où tous les mystères des deux Testamens sont célébrés et renouvelés, avec une pieuse commémoration des saints hommes qui ont été sanctifiés par ces mystères. *37*–314. *Voy.* BRÉVIAIRE.

OISIVETÉ. Combien elle est nuisible aux Etats. *36*–543.

OKAM, moine schismatique, est, suivant quelques-uns, l'auteur du sentiment soutenu depuis par les docteurs de Paris à Constance. *31*–105.

OLIER (Jean-Jacques) curé de Saint-Sulpice à Paris. Eloges que lui donne Bossuet : il l'appelle en témoignage sur la suspension des puissances dans l'oraison. *29*–141. Il le range parmi les bons *spirituels*. *38*–616. Il demande des éclaircissemens sur deux de ses lettres. *40*–170.

OLYMPIADES. Elles tirent leur nom des jeux Olympiques. *35*–30.

ONCTION en J. C. *8*–310. Ce n'est autre chose que la divinité. *11*–250. Elle lui a été donnée par le Saint-Esprit. *8*–311 et suiv. Quel en est l'effet? 313. Elle doit nous inspirer deux vertus principales. 314 et suiv.

La Réforme anglicane ôte du sacrement de l'Extrême-Onction l'onction, qu'elle dit introduite dans le dixième siècle, quoique le saint pape Innocent en ait parlé dans le quatrième. *19*–477. *Voy.* EXTRÊME-ONCTION.

OPÉRATIONS. *Voy.* AME, ENTENDEMENT, ESPRIT, SENS.

OPINION; sa définition. *34*–108. Son ascendant sur les hommes. *12*–360.

OPTAT (S.) évêque de Milève, enseigne que l'Eglise est dans l'Etat, et qu'on doit prier pour le prince, même païen. *31*–517, 518.

ORAISON. Ses règles enseignées par les apôtres et les Pères. *27*–30. Comment on en doit juger. 32, 33. Comment elle est cachée aux ames simples. 35. Son éloge; et difficulté d'en parler. 38. Comment l'oraison des solitaires étoit continuelle. 245 et suiv. Moyen de la perpétuer : 248 et suiv. même pendant le sommeil. 254. Comment l'oraison ne se connoît pas elle-même. 172 et suiv.

Quelle est la meilleure manière de faire oraison. *10*–558. *38*–430, 433, 557, 603. *39*–189. Caractères de la

véritable oraison. *38*–731. En quoi elle consiste, et sa perfection. *39*–201. Défauts à éviter dans l'oraison. 309. Quelle doit être la présence de Dieu dans l'oraison. 208, 210. Conditions nécessaires pour faire une oraison agréable à Dieu. *12*–552. Sa nature; quel est celui qui ne prie pas. 540. Comment l'oraison est une espèce de mort. 551. C'est dans l'oraison que la gloire de Dieu éclate sur nous. 323. Union admirable qui se fait de l'ame avec Dieu dans l'oraison. *14*–577. Pratique de l'oraison continuelle. *38*–590. Comment il faut considérer J. C. dans l'oraison. 615. La maladie n'est pas contraire à la perfection de l'oraison. 405. On doit s'humilier dans l'oraison. *17*–453. Pourquoi on ne connoît pas ce qu'on y fait. *38*–632. Il n'est pas besoin de le savoir. 672. Point d'oraison plus forte que celle qui part d'une chair mortifiée par la pénitence, et d'une ame dégoûtée des plaisirs du siècle. *14*–54. La miséricorde et la toute-puissance de Dieu sujets d'oraison. *38*–438. Danger des oraisons extraordinaires. 627. Ni Cassien, ni saint Jean Climaque ne parlent de l'oraison de quiétude. *39*–358. Bossuet n'est pas contraire à cette oraison. 362, 388.

Origine de l'oraison passive; explication des termes : *27*–257 et suiv. Ce que c'est précisément. 261. En quel sens elle est surnaturelle. 263. Sentimens de sainte Thérèse et du B. Jean de la Croix. 264 et suiv. 344. L'état passif expliqué en six propositions. 264 et suiv. Le libre arbitre y agit. 270. Cet état est de peu de durée. 271. Cette oraison ne peut être commune à tous. 281 et suiv. Toute perfection ne consiste pas dans cet état. 287. C'est une grâce gratuite, sans laquelle on peut se sauver. 288 et suiv. Où peut mener l'idée perpétuelle passiveté. 393 et suiv.

S'opposer au livre des *Maximes des Saints*, ce n'est point mettre l'oraison en péril. *28*–410, 411. La perfection ne consiste point dans l'oraison de quiétude. 270 et suiv. *29*–116. Ce que c'est que l'oraison de quiétude et d'union. 96. La suspension de l'intellect y est surnaturelle et discontinue. 98, 104. Extases et ravissemens. 101. Sentimens de saint Jean de la Croix sur cette matière : 103; de saint François de Sales : 109; d'Alvarez : 111; de tous les Mystiques. 115. Les grâces extraordinaires d'oraison ne prouvent pas toujours la sainteté d'une ame. 117. La suspension des puissances de l'ame attestée par sainte Thérèse : 129 et suiv. par M. Olier. 141. Niée par M. de Cambrai sans aucune preuve. 140 et suiv.

La foi ne souffre pas de cette suspension des puissances. 132 et suiv. L'amour effectif peut être séparé de l'oraison de quiétude. 134. Crime de traiter de fanatisme ces dons extraordinaires d'oraison. 135 et suiv. L'ame toujours active dans l'oraison, selon M. de Cambrai. 149 et suiv. Force du libre arbitre. 151. Saint Bernard cité à faux. 153 et suiv.

Méthode facile pour faire l'oraison de simple présence de Dieu. 10–461 et suiv.

ORAISON DOMINICALE. Explication de cette prière. *6*–125. *9*–58. Paraphrase de chaque demande appliquée à la pratique de la charité. 267 et suiv.

L'Oraison dominicale est supprimée par les Quiétistes. *27*–138 et suiv. Elle contient les demandes de la grâce et de la persévérance : 146, 212; de la rémission des péchés. 155. Ce qu'on demande par le pain de chaque jour : 225; et par *votre règne arrive*, etc. 238. Doctrine de saint Augustin sur cette prière. 465 et suiv. Elle est expliquée par ce Père et par les prières de l'Eglise : *5*–571; par saint Cyprien, Tertulien, etc. 575 et suiv.

ORAISONS FUNÈBRES. 17–289 et suiv.

ORANGE (le second concile d') a défini qu'on doit demander la persévérance. *27*–214.

ORATEUR. Trois choses contribuent à le rendre agréable et efficace. *16*–253. *Voy.* PRÉDICATEURS.

ORATOIRE. Congrégation fondée par le cardinal de Bérulle. Quel en étoit le but et l'esprit. *17*–572.

ORDINATION. Elle communique la plénitude du Saint-Esprit. *16*–13. L'ordination des pasteurs conservée dans l'Eglise romaine, de l'aveu de Luther. *19*–209. La forme de l'ordination réglée par le Parlement en Angleterre. 466. La validité des ordinations n'y est fondée que sur la formule de la liturgie d'Edouard VI. *20*–18. Les frères de Bohême dérobent l'ordination dans l'Eglise catholique. 230.

ORDONNANCE et Instruction pastorale sur les Etats d'oraison. 27–3 et suiv.

ORDONNANCE *pour défendre la lecture du* nouveau Testament *de Trévoux. 4*–317 et suiv. — *Ordonnances notifiées aux Ursulines de Meaux. 14*–486.

ORDRE (l') ne peut être exclu des sacremens com-

muns à toute l'Eglise. *18*–106. Définition de ce sacrement : en quoi il consiste. *6*–32, 155.

L'ordre admirable qui paroît dans les choses humaines, considéré par rapport au jugement dernier : comparaison tirée de l'optique, qui rend cette vérité sensible. *14*–36.

ORGANES. *Voy.* Corps, Sens.

ORGUEIL. Sa définition ; il cause notre ruine. *11*–336. *15*–181. C'est la maladie la plus dangereuse de l'homme. *11*–259. *17*–98, 235. Il monte toujours, et ne cesse jamais d'enchérir sur ce qu'il est. *12*–367. *17*–134, 399. Il attribue tout à soi-même. *12*–18. Il a fait tomber les anges rebelles. 203 et suiv. C'est la plus dangereuse et la plus pressante de toutes les passions. *13*–625. Nature de ce péché. *39*–249. Combien il est à craindre. *13*–627. *39*–391. Pensées sur l'orgueil. *15*–606. L'amour-propre est la racine de l'orgueil. *10*–379 et suiv. Ce que l'orgueil ajoute à l'amour-propre. 385. Description de la chute de l'homme, qui consiste principalement dans son orgueil. 388 et suiv. Effets de l'orgueil. 390, 397. *38*–645. Ses désordres. *12*–77. Comparaison de l'homme amoureux des louanges avec la femme infatuée de sa beauté. *10*–394 et suiv. Dieu punit l'orgueil en lui donnant ce qu'il demande. 401 et suiv. Comment il arrive aux Chrétiens de se glorifier en eux-mêmes. 410. D'où vient ce penchant de l'homme à s'attribuer le bien qu'il tient de Dieu. 413 et suiv. Caractère d'un orgueilleux. *14*–135.

ORIGÈNE prouve la divinité de J. C. par le texte du Psaume xliv : *Sedes tua, Deus*, etc. *1*–609. Il entend du péché originel ces paroles de David : *Ecce in iniquitatibus*, etc. 610, 611. Estime que saint Jérôme faisoit de ses Commentaires sur l'Ecriture. *2*–223. Origène invoque l'ange du baptême. *3*–136. Il explique comment les martyrs concourent à la rédemption du genre humain. 140 et suiv. Passage de ce Père sur les persécutions. 287. Autre passage sur l'obéissance due aux puissances séculières. *32*–105. Ses œuvres ont été autrefois défendues ; on peut les lire à cause de la piété qui y règne. *39*–55.

L'origénisme est condamné par Théophile d'Alexandrie : son jugement est confirmé par le consentement commun et devient définitif. *33*–36 et suiv.

ORLÉANS. C'est où se fit la première paix des Calvinistes révoltés. *21*–532. On y tint un synode pour entretenir la guerre. 556.

OSIANDRE (André) Luthérien, invente l'*impanation* et l'*invination*. *19*–81. Il abandonne son église de Nuremberg, dans la crainte des peines dont menaçoit l'*Interim*, et se retire en Prusse. 511. Sa doctrine prodigieuse sur la justification. *Ibid.* Il plaisantoit sur tout, et avoit, selon Calvin, l'esprit profane. Melancton blâme son arrogance, ses rêveries et les prodiges de ses opinions. 513. Il trouble l'Université de Konisberg, où, enflé de la faveur du prince, il publie hautement sa doctrine; ce qu'il n'avoit osé faire du vivant de Luther. 515. On épargne ses erreurs dans l'assemblée de Vormes. Il en triomphe en Prusse, où il rend sa doctrine dominante. 528.

OSIUS, évêque de Cordoue, distingue les droits des deux puissances. *31*–414. Il préside au concile de Nicée. *32*–431, *note*.

OTHON (S.) évêque de Bamberg, est attaché à l'empereur Henri IV, déposé. Le Pape ne l'en reprend pas. *31*–599 et suiv. Son vrai nom est *Udon*. 602 et *note*.

OTHON, évêque de Frisingue, atteste la nouveauté du pouvoir que s'attribuoit Grégoire VII de déposer les rois. *31*–228 et suiv.

OTHON I parvient à l'empire par le concours du Pape et des Romains. *31*–554 et suiv.

OTHON IV est déposé par Innocent III. *31*–658.

OUIE. *Voy.* SENSATIONS.

OXFORD (concile d') tenu contre les Albigeois, appelés Poplicains. *20*–116. *Voy.* MANICHÉENS.

OZIAS, roi de Juda, règne avec gloire. *35*–30. Il est frappé de lèpre pour avoir entrepris sur les droits du sacerdoce. *Ibid.* *36*–353, 602. Il fut toujours roi. *31*–311.

P

PAIENS. Depuis la loi de Moïse, ils avoient acquis une certaine facilité plus grande de connoître Dieu, par la dispersion des Juifs, et par les prodiges que Dieu avoit faits en leur faveur. *38*–275. Les Païens, par la simple raison, ont mieux vu que Jurieu, qu'il falloit, pour le bien des choses humaines, supporter les mauvais princes, et non bouleverser les États par des révoltes. *21*–403.

PAIN. Demander avec confiance notre pain de tous les

jours : ce que signifie cette demande du *Pater*. *12*–585. *15*–82.

PAIN BÉNI. Sa signification et son origine. *6*–214 et suiv.

PAIX. Que veut dire ce mot. *15* 291, 292. Deux sortes de paix sur la terre. 296. La paix étroitement unie avec la justice : *14*–3; obtenue et annoncée par J. C. 4; conclue par la mort du Fils de Dieu. 6 et suiv. Cause de notre paix. 11. Pourquoi J. C. donnant la paix à ses disciples, leur découvre-t-il ses pieds et ses mains. 12. Il faut renoncer à tous nos attachemens criminels pour jouir de cette paix. 14, 17. La paix est le fruit de la retraite. 18. Caractère de la paix des enfans de Dieu. *15*–295.

Ce que c'est que la paix intérieure. *10*–108. Paix imperturbable. 110 et suiv. Moyens pour avoir la paix au dedans de soi. *39*–7, 53.

Comment on doit chercher la paix avec les ennemis de l'Eglise, et prier pour la conversion des hérétiques. Beau passage de saint Augustin. *22*–640.

La paix affermit les conquêtes. *36*–514. Elle est donnée pour fortifier le dedans. *Ibid.* Elle rend l'Etat florissant. 528. Complimens à la Reine-mère, au Roi, au cardinal Mazarin, au sujet de la paix des Pyrénées : *12*–221; à la reine d'Angleterre. *15*–290, 298.

PAJON (Claude) ministre d'Orléans, soutient l'indifférence des religions, même du socinianisme. *22*–181.

PALATIN (Charles-Louis, comte) fait imprimer les actes du second mariage du landgrave de Hesse. *19*–322. *Voy*. HESSE.

PALATINE (princesse). *Voy*. GONZAGUE.

PALÉOLOGUE (Jean) empereur grec, assiste au concile de Florence : ce qu'il y dit sur l'autorité des conciles et du Pape. *32*–323 et suiv.

PALEOTTI (Gabriel), célèbre jurisconsulte, se distingue au concile de Trente. *33*–441 et *note*.

PALLAVICIN (Sforce) cardinal, historien du concile de Trente, rapporte ce qui s'y passa au sujet de la doctrine des Français sur la puissance ecclésiastique. *33*–441 et suiv. *Voy*. TRENTE.

PANÉGYRIQUES des Saints. *16* entier.

PANORME. *Voy*. TUDESCHI.

PAPE. C'est le premier évêque, préposé par J. C. même pour conduire tout le troupeau. *30*–455. Le Pape

est le plus grand dans l'Eglise, et non plus grand que toute l'Eglise. *33*–594. Il peut tout quand la nécessité l'exige. 354. Le Pape, chef de l'ordre épiscopal. *17*–582. Pourquoi J. C. en lui donnant une si grande puissance, n'a pas voulu lui donner un caractère supérieur à l'épiscopat. *15*–533. De quelle manière saint Bernard considéroit le Pape. 532. Passages remarquables qui montrent l'autorité que le Pape exerçoit au concile d'Ephèse : *30*–524; et dans celui de Chalcédoine. 530. Il présidoit au concile d'Ephèse, en la personne de saint Cyrille. 532. Sa lettre dogmatique fut la règle que suivit le concile. 536.

Quand le Pape est attaqué, tout l'épiscopat est en péril. *15*–524. Le Pape ne doit pas révoquer les sentences des évêques contre l'ordre canonique. 534. Caractères que doivent avoir les décisions du Pape, pour être d'une autorité infaillible. *39*–132.

Soumission de Luther envers le Pape. *19*–51, 52. Ses emportemens contre lui. 73, 263. Melancton veut qu'on reconnoisse son autorité. 263, 264, 295, 300. Inconvéniens arrivés pour l'avoir rejetée. 273. Les Protestans offrent d'obéir au Pape comme au chef de l'Eglise, d'admettre pour frères les Catholiques romains, et de reconnoître l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique. 272 et suiv. 323 et suiv. 370 et suiv. De sa primauté de droit divin. 307, 349, 388, 459, 540. *26*–65.

La primauté du Pape, rejetée en Angleterre sur de faux principes. 463. Haine de Viclef et de Jean Hus contre le Pape. *20*–217. Les Calixtins disposés à reconnoître le Pape. 223. Les Protestans déclarent qu'il est l'Antechrist. *Voy.* Antechrist. Le concile de Trente ne décide sur l'autorité du Pape que ce qui est certain, et laisse à l'écart ce qui ne l'est pas. 601. On n'a jamais fait dans l'Eglise un point de foi de l'infaillibilité du Pape. *22*–475.

L'abbé Dupin coupable d'avoir voulu altérer la tradition sur l'autorité du Pape et de sa chaire : *30*–491; d'avoir, par des altérations et des omissions affectées, combattu la supériorité du Pape clairement établie dans la procédure du concile d'Ephèse. 520 et suiv. Ce n'est pas le Pape que figurent la Babylone, l'Antechrist, ou la Bête de l'Apocalypse. *3*–553 et suiv. *4*–25 et suiv.

Les chutes des Papes ne portent aucun préjudice à l'Eglise; elles prouvent qu'ils ne sont point infaillibles. *33*–100 et suiv. L'erreur d'un ou deux Papes ne préju-

dicieroit en rien à la foi romaine. 600. Duval croit que le Pape peut devenir schismatique, et dès-lors soumis au concile. *31*-67. *33*-399, 613 et suiv. Avantages de la souveraineté temporelle du Pape. *31*-273. *Voy.* Concile, Constance, Église, Infaillibilité, Pierre, Primauté, etc.

PAPIAS, très-ancien auteur, mais d'un très-petit esprit, introduit dans l'Eglise le règne de mille ans. *3*-487.

PAPIN (Isaac) ministre anglican, puis réuni à l'Eglise catholique, écrit en faveur de la tolérance des religions, se lie avec le ministre Burnet, qui lui écrit en faveur de cette indifférence. Papin rétracte ses erreurs. *22*-363 et suiv.

PAQUE; que figuroit celle des Hébreux. *8*-223. *9*-458. Ce que c'est que la Pâque des Chrétiens, et manière de la célébrer. *6*-241. J. C. désire manger la Pâque avec nous. *9*-496. Il s'est fait lui-même notre Pâque. 497. Nous devons manger la Pâque avec lui. 500.

Sermons pour la fête de Pâque. *13*-532. Joie toute spirituelle des Chrétiens durant ces saints jours. 551. Dessein de Dieu en faisant tomber la fête de Pâque dans la saison où la nature se renouvelle. 603, 633. *Voy.* Résurrection.

PARABOLES. Celle des deux fils désobéissans : *9*-194; des Vignerons, prise de David et d'Isaïe : 196. *10*-132; du Festin des noces : 205, 210; des dix Talens et des dix Mines : 384; des Vierges sages et des Vierges folles : 380; du Père de famille et de ses Serviteurs : 371; de l'Econome fidèle et prudent : 375; du Serviteur méchant : 378; de la Vigne taillée par le Père céleste : 119 et suiv. des Semences : *11*-607; du Serviteur à qui son maître avoit quitté dix mille talens. *14*-326 et suiv.

PARADES (Jacques de) Chartreux, prouve la supériorité du concile sur le Pape. *32*-348.

PARADIS. Belle description qu'en donne l'Apocalypse. *3*-496 et suiv. 502 et suiv. Combien il faut être pur pour y entrer. 506. Passage de saint Paul sur la gloire du ciel. *4*-581 et suiv. Le Paradis, figuré par la Terre promise. *8*-211 et suiv. La joie du Paradis sera éternelle. *10*-189. La vie éternelle est de connoître Dieu et J. C. 207 et suiv. Les élus y partageront la gloire de J. C. même. 273 et suiv. *Voy.* Ciel, Elus, Saints.

PARDON universel que Jésus accorde à ses ennemis;

son immense charité pour eux. *13*–522. Conduite que doit nous inspirer un tel excès de miséricorde. 523.

Pardon des injures; combien les leçons de la philosophie, en ce point, sont inférieures à celles de J. C. *14*–268. Ingratitude et aveuglement de celui qui refuse de pardonner à son ennemi. 282. *15*–594. Combien Dieu aime à pardonner. 587.

PARESSE. Elle est un obstacle à la justice. *36*–434.

PARESSEUX. Son caractère. *36*–143.

PARFUMS répandus avec profusion sur la tête et les pieds de Jésus : ce qu'ils signifient. *9*–124 et suiv.

PARIS. Désordres qui y règnent; souhaits pour la conversion de ses habitans. *11*–125.

PARKER (Matthieu) archevêque protestant de Cantorbéry, est le premier à reconnoître par sa souscription la suprématie de la reine Elisabeth. *20*–15.

PARLEMENT d'Angleterre. Il règle la formule de l'ordination des évêques et des prêtres. *19*–466. Il refuse de prendre l'avis des évêques sur les affaires de la religion, et réforme par son autorité la liturgie et les prières publiques. 469, 474.

Parlement de Paris. Il supprime le livre de Bellarmin contre Barclai; et condamne ceux qui soutenoient le pouvoir du Pape sur le temporel. *32*–54 et suiv.

PAROLE. Elle est le lien de la société humaine. *36*–19. Ce qu'il faut entendre par une parole oiseuse. *4*–405 et suiv.

Parole de Dieu : son efficacité : *10*–460; sa douceur. 242. C'est cette parole qui nous jugera. 251 et suiv. Soumission qui lui est due. *12*–299 et suiv. Ses rapports avec l'Eucharistie. 330. Précautions à prendre pour que la sainte parole ne tombe pas de notre cœur. 346. Elle est vive, efficace, plus pénétrante qu'un glaive tranchant des deux côtés, etc. 349. Avec quel mépris on écoute souvent la parole de Dieu. 357. Parole de l'Evangile, instrument de la grâce. 241. Endurcissement des cœurs à l'égard de la parole de J. C. 243 et suiv.

PARTICULARISME (le) des Calvinistes, qui font Dieu auteur du péché, et renversent toute la morale chrétienne, détesté par les Luthériens, comme une affreuse hérésie. *20*–427.

PASCHAL II, pape : sa dispute avec l'empereur Henri V sur les Investitures : il les accorde par violence. *31*–622 et suiv. Il veut se démettre au concile de Latran. *33*–121 et suiv.

PASCHASE RADBERT, auteur du neuvième siècle. Preuve qu'il n'a rien innové sur le dogme de la présence réelle. *22*–563, 564. *24*–535 et suiv.

PASSAGES ÉCLAIRCIS (les) ou Réponse au livre intitulé : *Les principales Propositions du livre des* Maximes des Saints, *justifiées par des expressions plus fortes des saints Auteurs.* *30*–307.

PASSION de J. C. Sermons sur ce mystère. *13*–405 et suiv. Toute l'économie de notre salut y est renfermée. 441. *Voy.* JÉSUS-CHRIST, SAUVEUR.

PASSIONS ; d'où elles naissent : *34*–80 ; leur définition : 81, 215 ; leur nombre. 81. Combien elles influent sur nos jugemens. 115. Altérations qu'elles causent dans le corps. 165 et suiv. A quels mouvemens elles sont unies. 204, 211 et suiv. Leur assujettissement à la volonté. 231 et suiv. Effets de l'attention sur elles. 241 et suiv. Leur excès cause la folie. 246. Les représentations théâtrales les excitent, et les enflamment. *37*–511, 539 et suiv.

Les passions ont en elles-mêmes des peines cruelles, des dégoûts, des amertumes : exemples. *11*–375. Leur avidité insatiable endurcit le cœur du riche à l'égard des pauvres. *12*–443. Elles ont détruit la société humaine. *36*–15. Le prince doit se rendre maître de ses passions. 148. De quels maux elles sont la source quand elles le dominent. *34*–54.

PASTEUR. Charité du vrai pasteur. *13*–132. Combien elle éclate dans la parabole de la Brebis égarée. *14*–247. Les pasteurs de l'Eglise s'éleveront, au jugement de Dieu, contre ceux qui n'auront pas fait cas de leurs paroles. 474. Sentence prononcée contre les pasteurs aveugles. 662.

Claude et Jurieu s'accordent à dire que les peuples peuvent, à leur gré, déposer leurs pasteurs, et s'en donner d'autres. *20*–561. L'Eglise croit que J. C. établit les pasteurs, et non le peuple : langage différent de la Réforme, qui défère tout au peuple. *Ibid.*

PATARIENS (les) étoient les mêmes que les Albigeois ou Manichéens. *20*–127. Quoiqu'ils fussent plus corrompus que les autres sectes manichéennes, les Protestans les

prennent pour les Vaudois, et les regardent comme leurs ancêtres. 129, 130.

PATIENCE (la) et la prière, laissée pour ressource à l'Eglise par J. C. contre les maux qu'elle auroit à souffrir des princes impies. *31*–322 et suiv.

PATRIARCHES : leurs soupirs et ceux des Prophètes pour la venue du Messie. *11*–597.

PATRIARCHES ECCLÉSIASTIQUES : leur origine et rang de leurs siéges. *35*–150.

PATRIE : combien l'homme y est attaché. *36*–21. Obligation de l'aimer, sur quoi fondée. 44. Punition de ceux qui la troublent. 45. On ne doit pas épargner ses biens pour la servir. *Ibid.* Ni même sa vie. 46. Exemple de J. C. des apôtres, et des premiers Chrétiens. 50 et suiv. On sert la patrie en servant le prince. 253. *Voy.* ETAT, GOUVERNEMENT, PRINCE, ROIS.

PAUL (S.) Sa conversion. *35*–100, 297. Les Juifs le livrent aux Romains. 297.

Saint Paul avoit vu quelque chose de la gloire des élus. *11*-40 et suiv. Panégyrique de cet apôtre. *16*–246. Combien efficace la simplicité de ses discours. 258. Souffrances de saint Paul, combien persuasives. 264. Ses peines, ses travaux, son désintéressement. 271. Combien il a aimé la croix et l'église. 280. *Voy.* ETIENNE (S.)

Prédiction de cet apôtre à Timothée, étrangement dépravée par les ministres. *3*–635 et suiv. Le vrai sens de ce passage établi, il regarde les Manichéens. 685. Vaine défaite de Jurieu. *Ibid.* et suiv. Passage de la seconde Epître aux Thessaloniciens, mal interprété par les Protestans. 657 et suiv. *4*–187.

Amour de saint Paul pour ses concitoyens. *36*–54. Sa doctrine et celle de saint Pierre sur l'obéissance due au prince : 263, 273; sur le paiement des impôts. 367, 540.

Saint Paul renverse la doctrine des Quiétistes sur la foi explicite en J. C. *37*–89, 90, 92, 103. Il explique la présence de Dieu en nous : 105, 106; le désir du salut. 123 et suiv. Sa doctrine sur la prière ; 130, 162, 191; contraire à l'indifférence du salut. 34, 135. Il inculque les réflexions. 170, 171, 175 et suiv. Il enseigne la pratique de la mortification : 205 ; celle des demandes et actions de grâce. 208, 221. Sa doctrine du combat de la concupiscence. 226, 236. Exemple en sa personne des suppositions impossibles, 349, 350, 437. Ce qu'il dit des actes du cœur. 402.

Comment et pourquoi saint Paul a demandé d'être anathême.

anathême. *28*-705. Son anathême, selon saint Chrysostôme, exprime un plus grand désir de posséder J. C. 712. Saint Grégoire de Nazianze entend cet anathême de la mort temporelle, et non de l'éternelle. 705. Cette interprétation ne sert de rien pour établir l'amour naturel des Mystiques. 713. Parfaite sécurité de l'apôtre, malgré le désir qu'il faisoit par impossible. 29, 311 et suiv. Réflexions sur les interprétations de saint Grégoire et de saint Chrysostôme, 36 et suiv. Explication du passage *Cupio dissolvi*, etc. 248. Passage de saint Basile sur l'anathême auquel se dévouoit le saint apôtre. *30*-340.

PAUL I, pape, envoie des légats à Constantin Copronyme et à Léon Chazare, pour les prier de rétablir les saintes images. *31*-482.

PAUL III excommunie Henri VIII, roi d'Angleterre, et le prive de son royaume : on n'a point égard à sa bulle. *32*-96 et suiv. Il croit la tenue du concile de Trente nécessaire. 562.

PAUL V met en interdit la ville et l'état de Venise. *32*-49 et suiv. Il condamne le serment exigé des catholiques anglais. 100.

PAUL de Samosate, évêque d'Antioche, flatte les Juifs en faveur de Zénobie. *3*-199. Sa condamnation. *24*-277. *31*-151. *35*-110.

PAUL, patriarche de Constantinople, compose, sous le nom de l'empereur Constant, l'édit appelé *Type*, favorable au monothélisme. *32*-486.

PAULICIENS. Leur histoire écrite par Pierre de Sicile. Ils étoient Manichéens, et venoient d'Arménie. Leurs erreurs sont les mêmes que celles des anciens Manichéens réfutés par saint Augustin. Ils vouloient envoyer des prédicateurs de leur secte en Bulgarie, et réussirent dans leur projet. *20*-92 et suiv.

PAUVRES. J. C. les choisit pour être les ministres de son royaume et les coadjuteurs de son grand ouvrage. *11*-253. Leur rang, leur dignité et leurs priviléges dans l'Eglise. *12*-2. Honorer les pauvres, respecter leur condition. 9. Ils s'éleveront contre la dureté inexorable des riches à la mort. 440. J. C. souffrant dans les pauvres. *13*-261 et suiv. Ils sont l'image vivante de Jésus mourant : 503; les trésoriers et les receveurs généraux de Dieu sur la terre. *16*-437. *Voy.* AUMÔNE, RICHES.

PAUVRES DE LYON. *Voy.* VAUDOIS.

PAUVRETÉ. Elle n'est plus roturière, le roi de gloire l'ayant épousée. *12*–18. Elle est la source de la royauté du Sauveur : *17*–165 et suiv. le moyen que Dieu emploie quelquefois pour éprouver ceux qui lui sont fidèles. *14*–386. Il ne veut voir dans sa compagnie que ceux qui portent sa marque, c'est-à-dire, la pauvreté et la croix. 387. En quoi consiste la pauvreté religieuse. 432 et suiv. A quoi elle oblige. *38*–722, 746.

PAVIE (le concile de) assemblé par Martin V, se transfère à Sienne : il est dissous, et indique Bâle pour le lieu du futur concile. *32*–268 et suiv.

PAVILLON (Nicolas) évêque d'Alet. Consultation faite à ce prélat, et sa réponse sur la signature du Formulaire et sur les religieuses de Port-Royal. *37*–163.

PAYSANS. Leur révolte en Saxe, causée par le livre *de la Liberté chrétienne* de Luther. Les Anabaptistes se joignent à eux. Luther décide qu'il faut les exterminer. *19*–138.

PÉCHÉ. Sa définition : d'où vient sa malice. *11*–509. C'est le plus grand de tous les maux. 369, 504, 410, 531, 538. C'est dans le cœur de l'homme une tache infâme qui le défigure. *12*–254, 289. Il fait un cri terrible aux oreilles de Dieu toujours attentives. 255. C'est une dette que nous ne pouvons payer. *14*–326. Quelle est la cause du péché. *34*–449. Son principe ; étrange propriété qu'il a dans l'homme. *13*–539. Combien il est fortement attaché à notre nature. 574, 577. Le péché plaît aux hommes quand ils le commettent. *14*–569. La blessure qu'il fait, éternelle et irrémédiable de sa nature. 253 et suiv. Point d'homme si corrompu à qui quelque péché ne déplaise. *12*–319. Le péché est toujours timide et honteux. *13*–76. Motifs qui doivent nous le faire détester. 458.

Effets du péché. *11*–17, 377. *12*–100, 698. Pourquoi Dieu permet le péché. *39*–477. Moyen de s'en purifier. 308, 324. Longs combats nécessaires pour conserver le fruit de la victoire que nous obtenons sur le péché par la grâce de J. C. *13*–577. Ce qu'opère, selon les Quiétistes, la haine et l'oubli du péché. *27*–151 et suiv. De quelle manière le Sauveur est mort au péché. *13*–544. Quelle est la pensée de l'apôtre, quand il dit que J. C. est mort au péché. 574 et suiv. Les péchés sont détruits dans les justes, bien qu'il n'y en ait point qui ne soient pécheurs. *23*–89. Comment les péchés sont-ils effacés. *25*–283, 330, 364, 376. L'homme ne peut passer sa vie sans quel-

que péché. 494. Deux sortes de péchés, dont les uns détruisent la charité, les autres ne la détruisent pas. *23*–126 et suiv. Les bonnes œuvres des justes sont-elles pures de tout péché. *25*–292, 336, 379 et suiv.

La grandeur du péché se mesure par l'excellence et la dignité de la personne offensée, au-dessus de celle qui offense. *37*–396. Par le péché, l'homme asservi aux sens oublioit Dieu, et ne faisoit que s'enfoncer dans l'idolâtrie. *38*–292. Le péché mortel renferme une éternité, et pour ainsi dire une immensité de concupiscence, à laquelle Dieu doit s'opposer de toute son infinité : raison de l'éternité des peines du péché 42, 43. Combien de sortes de péchés. *6*–141. Des sept péchés capitaux. 146 et suiv. Péché d'habitude, sa nature. *12*-289. Ses suites funestes. *Ibid.* et 291. Péché contre le Saint-Esprit. *39*–453. C'est une question impénétrable. *38*–460.

Saint Augustin a été accusé par R. Simon de faire Dieu auteur du péché. *5*–546, 594. Dieu permet seulement le péché, et le libre arbitre le commet. 596, 597. Pourquoi Dieu n'est pas tenu de l'empêcher? 598, 600. La permission du péché est bien différente de l'endurcissement. 604. Elle n'est pas dans Dieu une simple patience. 607, 622, 626. Il dirige dans le mal la volonté du pécheur, 610, et fait ce qu'il veut des volontés mauvaises. 612. Belle explication de cette doctrine. 615. Il tient en bride les passions des méchans. 697.

Les Luthériens et les Calvinistes font Dieu auteur du péché. 340. Bèze soutient que le péché d'Adam étoit ordonné de Dieu, et que ce qui étoit volontaire en Adam étoit en même temps nécessaire. Il avoit puisé cette doctrine dans Calvin. 341. Jurieu démontre que Luther et Melancton ont admis le blasphême que Dieu est auteur du péché. *21*–95. Cette doctrine détruit le libre arbitre de l'homme, éteint les remords de la conscience. 119. Jurieu retombe dans les excès des premiers réformateurs sur la cause du péché, en voyant l'inévitable et fatale nécessité qui nous entraîne au mal comme au bien. *20*–402. *Voy.* ÉTERNITÉ, JUSTICE, PÉCHEURS, PEINE, RECHUTE.

PÉCHÉ ORIGINEL, son occasion. *6*–77. *13*–539. Ses effets. 78 et suiv. *15*–6, 9. Tous les hommes compris dans Adam, le père puni dans ses enfans, la perte de la justice originelle; tels sont les trois fondemens de la justice divine dans le péché originel. *8*–164, 166, 168 et suiv. Suites affreuses de ce péché. 173, 176, 179, 183 et suiv. Il est le principe des trois concupiscences. *10*–417, 421.

La corruption du genre humain est une preuve du péché originel. *35*–180. Ce péché prouvé par le texte du Psaume L : *Ecce in iniquitatibus*, etc. *1*–225, 610 et suiv. On le prouve encore par l'usage de toute l'Eglise, de baptiser les enfans. *5*–34 et suiv. Il est cause de la damnation éternelle des enfans non baptisés. 251 et suiv. Il donne vraiment la mort à l'ame. 389, 391 et suiv. Preuve par le texte de saint Paul : *In quo omnes peccaverunt.* 395. Discussion plus ample sur ce texte. 400, 402, 404 et suiv. Son vrai sens établi par deux conséquences du contexte : 407, 408 et suiv. par l'intention de saint Paul dans ce passage. 411 et suiv. Sans le péché originel, la mort d'un enfant accuse Dieu d'injustice. 413 et suiv. 437 et suiv. Objection contre ce principe. 439. Solution. 440, 441 et suiv. Les Pélagiens mêmes ont reconnu que la peine ne marche point sans la coulpe. 443. Uniformité des Pères anciens et nouveaux, grecs et latins, sur cet article de notre foi. 417 et suiv. 427 et suiv. Il est impossible que l'Orient crût autre chose que l'Occident. 428, 431. Preuves de fait. 432. Témoignages de la tradition de l'église d'Occident : 446; de l'église d'Orient. 449. Conformité des idées des Pères sur le péché originel : 451; sur le moyen par lequel il se transmet. 453 et suiv. Témoignages de saint Justin : 455; de saint Irénée : 457; de saint Clément d'Alexandrie : 460; d'Origène : 464; de Tertullien : 468, 471; de saint Cyprien : 470; de saint Athanase : 473; de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze : 474; de saint Grégoire de Nysse : 476; de saint Chrysostôme. 487. L'essence du péché originel ne consiste point dans la domination de la convoitise. 498. En quoi elle consiste, et quelle est la cause de la propagation de ce péché? 499. Solution de quelques difficultés tirées des Pères. 501, 503, 505, 507, 510. L'abbé Dupin, coupable d'avoir voulu affoiblir la tradition des premiers siècles sur ce dogme. *30*–405 et suiv.

Comment l'ame peut connoître sa dépravation originelle. *34*–297. Les Païens ont eu quelque idée de cette punition divine. 298.

Comment on doit combattre le péché originel. *38*–488 et suiv.

Péché philosophique ; en quoi consiste cette erreur. Elle est condamnée par Alexandre VIII. *38*–41. Sa réfutation. 43 et suiv.

Péché véniel. Sa malice. *39*–540. Nul n'en est exempt,

ni n'en peut être exempt. *4*–227 et suiv. Il est inévitable. *27*–227 et suiv. Il ne peut pas être rapporté à Dieu. *29*–301, 629. Moyen de s'en corriger. *38*–544. Quoique les péchés véniels semblent légers, ils accablent par leur multitude, et mettent de funestes dispositions dans les consciences. *17*–402. Les justes commettent tous les jours des péchés véniels, mais tous les jours ils peuvent en être purgés. *23*–91.

PÉCHEURS. Ce sont des ennemis impuissans de Dieu. *11*–370. Ils voudroient vivre toujours, pour pouvoir toujours pécher. *38*–42. Peines interminables des pécheurs, proportionnées à leur désir de pécher sans fin. *11*–540. A quoi sont semblables les pécheurs endurcis. 163. Leur réponse quand on leur parle des jugemens de Dieu. *12*–271. La damnation des pécheurs est une pure justice, leur justification une pure miséricorde. 282. Pourquoi Dieu les punit. *15*–581. Sa justice en action contre eux. *12*–283 et suiv. Les bons regrets des pécheurs à la mort sont suspects. 473. Pourquoi ils voudroient détruire les lois primitives et invariables de la vérité et de la justice. *13*–35, 36 et suiv. Pourquoi ils s'irritent contre les conseils qu'on leur donne. *Ibid.* Trésor de haine qu'ils amassent par un mépris si outrageux de l'Esprit saint. 20. Caractère des pécheurs. 40. Par quels degrés ils en viennent à regarder leur pénitence impossible. 104. Audace des pécheurs dans leurs excuses. *11*–188. *13*–2 et suiv. 106. Quels guides ils doivent chercher. 159. Pécheurs superbes : leur caractère. 160 et suiv. Quels sont les pécheurs qui sont à charge à la miséricorde divine. 567. Les pécheurs plus coupables que les Juifs. *14*–322 et suiv. Pécheurs réconciliés : avec quelle douceur et quelle charité J. C. les traite. *15*–93 et suiv. Ils sont élevés aux premières places de son royaume. 98. Ils doivent trembler, parce que chaque nouvelle chute creuse sous leurs pas de nouveaux abîmes. *17*–442. Les pécheurs doivent avoir confiance aussi bien que les innocens. *39*–557. En quel sens on peut se croire un grand pécheur, quoiqu'on n'ait pas commis de grands crimes. 741.

Réflexions sur le triste état des pécheurs, et les ressources qu'ils ont dans la miséricorde de Dieu. *10*–616 et suiv. Le pécheur déchiré par ses remords, comparé à un cheval couvert d'une armée d'abeilles, et piqué par leurs aiguillons. 622. Il ne peut trouver de remèdes à ses maux que dans le sang de J. C. 625. *Voy.* CONVERSION, MISÉRICORDE.

PECTORAL mystérieux du pontife de l'ancienne loi; ce qu'il signifioit. *16*–321.

PEINE (la) infligée au pécheur s'accorde avec la justice; elle est conforme à l'ordre. *11*–243 et suiv. Une partie de la peine due au péché réservée après le baptême dans la pénitence. 542. La peine, pour être juste, doit être proportionnée à l'injustice du crime. 400. Première peine de l'homme pécheur. *13*–409. Séparation, abandon et malédiction de Dieu, peine du péché. *15*–583 et suiv. Pourquoi la peine du péché est éternelle. 585. *Voy.* ETERNITÉ, JUSTICE, PÉCHÉ, PÉCHEURS.

Manière de porter les peines de l'ame. *39*–25, 51, 75, 78, 81, 85, 101, 119, 129, 131, 138, 145, 146, 153, 177, 221, 228, 314, 320, 323, 336, 365, 430, 528. Avantages à en tirer. *38*–505, 568. *39*–55, 63, 83, 214, 223. Leurs remèdes. *38*–429, 442, 483, 492, 516, 540, 543, 552, 556, 565, 594, 597, 605, 607, 608, 610, 617, 620, 625, 647, 650, 652, 657, 658, 663, 667, 687, 689, 694, 699, 703, 734, 750. *39*–511. Ne pas les dire à un confesseur qui ne nous connoît pas à fond. *38*–453, 458, 540.

PÉLAGE I, pape, est soupçonné dans sa foi par Childebert, roi de France; il se justifie par sa profession de foi. *33*–74 et suiv.

PÉLAGE II fait une Décrétale que saint Grégoire le Grand trouve dure, et que la *Glose* dit contraire à l'Evangile. *31*–123. Ce pape se promet des descendans de Clovis, leur protection pour le saint Siége. *36*–392.

PÉLAGE, hérétique, nioit le fondement de la foi touchant la rémission des péchés par le baptême. *33*–13, 14 et *note*. Il est condamné en Afrique et par les Papes. *35*–126. La cause des Pélagiens est jugée sans concile par le consentement commun. *33*–8.

Pélage excusé et préféré à saint Augustin par R. Simon. *5*–281 et suiv. *Voy.* AUGUSTIN (S.)

PÉLAGIANISME (le) présenté par R. Simon comme la doctrine de toute la tradition. *5*–261 et suiv. et surtout de saint Chrysostôme : 258, 262; attaqué par saint Augustin au nom de toute l'Eglise. 267 et suiv. Le pélagianisme, selon Jurieu, quoique condamné par le synode de Dordrect, n'est pas contraire à la piété. Il prétend qu'*on doit prêcher à la pélagienne*, et que les Arminiens et autres, quoique Pélagiens par l'esprit, sont

par le cœur disciples de saint Augustin. *20*–400, 401. Ce ministre convainc les Luthériens de demi-pélagianisme dans l'endroit même où il dit que c'est une calomnie de les en accuser. *21*–121 et suiv. Le demi-pélagianisme est et n'est pas, selon lui, une erreur mortelle et fondamentale. 129 et suiv. Les contradictions de ce ministre. *22*–219, 220. Les Calvinistes tolèrent le demi-pélagianisme des Luthériens. 218. En quoi les Pélagiens erroient sur le péché originel. *13*–539. Ils parlent avec mépris de l'Eglise, comme étant tombée. Leur langage est celui de tous les hérétiques. *22*–405, 406.

PÉLISSON (Paul Fontanier) converti du protestantisme à la religion catholique, correspond avec Leibniz touchant la réunion des deux religions : *26*–182 et suiv. 227. avec Bossuet sur le même sujet. 222 et suiv. Sa mort. 247.

Pélisson étoit mort comme il avoit vécu, en très-bon catholique. *37*–475. Loin d'avoir le moindre doute de la foi catholique, Bossuet le regardoit depuis le temps de sa conversion comme un des plus zélés défenseurs de notre religion. *Ibid.* Il pratiquoit solidement la piété. 476. Les détails de sa conversion, et sa conduite édifiante jusqu'à sa mort, démentent les calomnies que les Protestans débitoient contre la sincérité de sa conversion. 480.

PÉNITENCE. Sa nécessité. *11*–264 et suiv. Motifs qui doivent exciter les hommes à faire pénitence. *12*–248 et suiv. Sévérité de l'ancienne pénitence. *11*–543. Lois de l'ancienne pénitence. 415. Effets de l'esprit de pénitence. 420. Conditions de la vraie pénitence ; combien elle est rare. 427. Trois qualités de la pénitence. *12*–475 et suiv. Alliance plus étroite dans laquelle nous entrons par la pénitence. 481 et suiv. Deux qualités du remède de la pénitence. 488. Nécessité de recevoir la pénitence comme remède et comme préservatif. 409 et suiv. La pénitence, remède pour le passé, précaution pour l'avenir. *13*–595. Fontaine de la pénitence toujours ouverte aux pécheurs pour y laver leurs crimes. *12*–495. On doit craindre de ne point profiter de la pénitence. 99. L'amertume de la pénitence plus douce que tous les plaisirs. *13*–118. Echange mystérieux qui se fait dans la pénitence. 88 et suiv. Dispositions avec lesquelles on doit accomplir la pénitence. 100. Sentiment de crainte propre à disposer les cœurs à la grâce de la pénitence. 150, 163. Quelle est la

perfection de la pénitence. *8*–498. Elle s'opère dans la solitude. *11*–414. Fruits salutaires de la pénitence. *14*–263. Qu'est-ce que faire pénitence, selon les maximes de l'Evangile. 559. L'humilité est la meilleure disposition à la pénitence. *15*–571. Deux choses composent la pénitence : la mortification du corps et l'abaissement de l'esprit. *16* 214. Combien elle est méprisée. 230.

La pénitence est un sacrement établi par J. C. et un tribunal où l'Eglise exerce la puissance qui lui a été donnée, de remettre ou de retenir les péchés, non-seulement publics, mais les plus secrets. Utilité et avantage de la confession. *18*–104. *25*–441, 520. *26*–45. Les Luthériens reconnoissent le sacrement de Pénitence et l'absolution sacramentale. *19*–194. Henri VIII confirme la foi de l'Eglise sur ce sacrement. 428, 436.

Instruction sur ce sacrement. *6*–158. Manière de le recevoir utilement. 171 et suiv. Amour qu'exige ce sacrement, pour que le pécheur y soit justifié. *7*–465 et suiv. 515 et suiv. Comment doit-on entendre le commencement d'amour de Dieu, dont parle le concile de Trente. 475, 517 et suiv. En quelles dispositions on doit s'approcher du sacrement de pénitence. *13*–476. Satisfaction qu'il exige. 476. Tribunal de la pénitence, tombeau d'où nous devons sortir comme Jésus-Christ ressuscité. 610. *Voy.* CONFESSION, CONTRITION, CONVERSION.

Retraite de dix jours sur la pénitence. 10–532.

PÉNITENS. Il y en a peu de vrais. *13*–146. Dans la gloire éternelle, les fautes des saints pénitens ne paroissent plus. *17*–534.

PENSÉES. Comment elles naissent dans l'ame. *34*–233 et suiv.

PENTECOTE. Instruction sur le mystère de cette fête. *6*–250 et suiv. Merveilles qu'opéra en ce jour le Saint-Esprit. *14*–122 et suiv.

PÉPIN, dit le Bref, réunit en sa personne toute la puissance de Charles Martel, son père. *35*–145. Il est appelé au trône par les Français; sacré et couronné par le pape Etienne III, qu'il avoit reçu en France. 146. Il donne à l'Eglise romaine toutes les villes reconquises sur les Lombards. 147.

Ce prince est mis sur le trône par les seigneurs français, et non par le pape Zacharie. *31*–523 et suiv. Il est fait patrice par les Romains. 541.

PERCY, galant d'Anne de Boulen. Ses amours ne rendoient pas nul le mariage de Henri VIII avec cette femme. *19*–425.

PERDITION. (l'enfant de) Ce que J. C. entend par là. *10*–35. Explication de ce texte : *Aucun n'a péri que l'enfant de perdition.* 237.

PEREDO (Pierre de) saint religieux, envoyé au pape Benoît XI par Philippe-le-Bel : ses remontrances au sujet des entreprises de Boniface VIII. *31*–683 et suiv.

PÈRES (SS.) Quelle est leur autorité. *3*–107. Différences de leurs conjectures d'avec leurs dogmes et leur consentement unanime. 108. Pourquoi ils conjecturoient que le monde finiroit avec l'empire romain. 123 et suiv. Les Protestans peuvent-ils tirer avantage de ce sentiment des Pères. 664 et suiv.

Les Pères méprisés et critiqués par R. Simon : *5*–82 et suiv. 149, 159 et suiv. traités avec dédain et rabaissés par le même. 217 et suiv. Son ignorance jugée d'après sa critique sur Origène et saint Athanase. 221 et suiv. Nécessité de lire les Pères. 247. Pourquoi les Pères antérieurs à une hérésie, n'ont pas parlé sur cette matière avec la même précision que les Pères postérieurs? 302, 305 et suiv. Pourquoi la même différence entre les grecs et les latins? 308 et suiv. Illusions de quelques critiques modernes à ce sujet. 311 et suiv. Valeur des témoignages des Pères qui ont écrit avant les disputes. 319 et suiv. L'uniformité de foi entre les Pères anciens et nouveaux, grecs et latins, peut se prouver par quatre principes de S. Augustin, savoir, la tradition : 419 et suiv. le témoignage de l'Eglise d'Occident : 421 et suiv. un ou deux Pères célèbres de l'Eglise d'Orient : 423; le sentiment unanime de l'Eglise présente. 424 et suiv. Ainsi pensoit aussi Vincent de Lérins. 426 et suiv.

Les saints Pères calomniés par Jurieu, tels qu'Athénagoras, saint Cyprien, saint Augustin, dont il falsifie un passage; justifiés par les Catholiques et même par les Protestans. *21*–51. Tous les Pères confondent les hérétiques par l'argument de la prescription, et en leur reprochant leur nouveauté. *22*–417.

Les Pères prouvent la divinité de J. C. par divers passages des Psaumes. *1*–158 et suiv. 609, 621 et suiv. Ils établissent le dogme du péché originel, par le texte du Psaume L : *Ecce in iniquitatibus*, etc.

PERFECTION chrétienne. Son étendue. *9*–47, 49 et

suiv. En quoi elle consiste. *17*–217. Quelle en est le comble. 407. Jusqu'où elle peut aller en cette vie. *39*–337. Règles tirées de saint Paul pour y arriver. *38*–435. Elle est toujours défectueuse en cette vie. *27*–228. Quelle perfection Cassien reconnoît dans les Saints. 235. La perfection ne consiste pas dans une oraison extraordinaire. *28*–270, 592, 734. *29*–116. La perfection avilie par les nouveaux Mystiques. *28*–740. Ce que c'est qu'une imperfection. 747. *Voy.* RELIGIEUSES.

PERPIGNAN (concile de) convoqué par Pierre de Lune ou Benoit XIII : sur seize évêques qui le composoient, quinze sont d'avis de se réunir au concile de Pise. *32*–149, 163.

PERRIN (Paul) a publié une Confession de foi des Vaudois, comme très-ancienne, quoiqu'il soit visible qu'elle est des Vaudois réformés à la mode des Protestans. *20*–185. Il soutient faussement que les Vaudois rejetoient la présence réelle. 151. Il cite des livres vaudois, ou qui n'ont jamais existé, ou qu'on a altérés dans les derniers siècles. 182.

PERRON (Jacques du) cardinal. Son éloge ; ses ouvrages rempart de l'Eglise contre les hérétiques. *16*–34. Il convient que les questions du pouvoir du Pape ne roulent que sur des opinions. *31*–179, 270. *33*–641. Il dit que Bellarmin est du même avis. *31*–190, 191. Les exemples qu'il apporte, pour appuyer le pouvoir de l'Eglise sur le temporel, ne prouvent point. 403, 514 et suiv. Sa harangue au tiers-état, en quoi répréhensible. *32*–59 et suiv. En quoi fut-elle approuvée par le clergé. 80, 81. Il est envoyé à Rome par Henri IV pour obtenir son absolution. *31*–696 et suiv. Il fait rendre un arrêt du conseil qui suspend celui du Parlement contre Bellarmin. *32*–55.

PERSÉCUTIONS. Pourquoi Rome persécuta l'Eglise. *3*–184 et suiv. Quatre caractères des persécutions : l'Eglise en triomphoit, Dieu y mettoit des bornes, et punissoit les persécuteurs, l'Eglise en sortoit plus glorieuse. 284 et suiv. La captivité des Juifs en Egypte étoit la figure des persécutions futures de l'Eglise. *8*–217. Combien la voie du chrétien est étroite pendant les persécutions. *17*–302.

PERSES. Ils assujettissent toute l'Asie inférieure. *35*–51. Ils avoient une horreur extrême pour le mensonge et pour la vie d'emprunt. 484. Admirable manière dont on

élevoit les enfans des rois de Perse. 486. L'art militaire étoit parmi eux en honneur; mais ils n'en connurent jamais le fond. 488. L'empire des Perses rétabli en Orient. 105. *Voy.* MÈDES.

On assure trop positivement que les anciens Perses n'avoient point d'idoles. *38*–261. Ils adoroient deux dieux, l'un bon et l'autre mauvais. 262.

PERSÉVÉRANCE. Elle est un don spécial de Dieu qui opère en nous le vouloir. *4*–230 et suiv. Ce don est le plus excellent de tous. *5*–646. Comment il peut être mérité, et n'en est pas moins gratuit. 647. La grâce seule peut faire persévérer. 673 et suiv. Prières des martyrs et de plusieurs saints, qui confirment cette vérité. 676, 678, 682 et suiv.

La persévérance, dernière grâce; par elle la mort change de nature pour les Chrétiens. *17*–361. La persévérance finale doit être demandée. *27*–145 et suiv. 211. Si elle est donnée à tous. 150 et suiv. Assurée en cette vie selon les Mystiques, en cela contraires à S. Augustin. 202 et suiv.

PERSONNE en Jésus-Christ. Ce que saint Athanase entendoit par cette expression. *5*–214 et suiv. Le sens de ce mot fixé, après quelques variations. 212. Différens textes des Pères qui ont pris le nom de personne pour celui de nature. *42*–676.

PERTH. (Jacques Drummond, duc de) Sa conversion. *37*–315. Le livre de l'*Exposition*, lui avoit été d'un si grand secours, qu'il auroit voulu en reconnoissance de ce qu'il devoit à l'auteur, lui baiser les pieds chaque jour. 316. Motifs qui différoient sa réconciliation à l'Eglise catholique. *Ibid.* Sa conversion lui attiroit beaucoup de reproches : la paix dont il jouissoit intérieurement, compensoit abondamment tous les biens de ce monde. 318. Les livres de Bossuet lui avoient fait concevoir une très-grande estime de ses talens, de son savoir et de sa sincérité. 319. Personne ne pouvoit exprimer combien sa reconnoissance étoit grande envers ceux qui l'avoient aidé à acquérir la connoissance de la vérité. 321. Sa vénération pour l'ordre des évêques, même avant sa conversion. 330. Il recommande son fils aux bontés du prélat. 354. Sa reconnoissance de l'accueil qu'il lui avoit fait. 356. Au milieu des souffrances que sa fidélité pour son roi lui attiroit, il avoit à Bossuet l'obligation de ce que, par la miséricorde de Dieu, il avoit été l'instrument par lequel

ce qu'il souffroit étoit sanctifié. 452. Si c'étoit la volonté de Dieu qu'il fût condamné à mort, il prioit le prélat de tenir lieu de père à son fils, et d'ami à son frère. 454. Choisi par leurs Majestés Britanniques pour gouverneur du prince de Galles, Dieu l'avoit préparé à cette charge, par les souffrances qui l'avoient rendu en quelque façon le martyr de la religion et de la royauté. *38*-26.

PERTINAX, élevé à l'empire malgré lui, est tué par les soldats. *35*-104.

PETAU (Denis) Jésuite, calomnié par Jurieu, qui lui fait dire que les anciens Pères ne nous ont donné que les premiers linéamens sur le mystère de la Trinité, quoique ce Père dise le contraire. *21*-52. Le père Petau explique dans une Préface, ce qu'il avoit mal dit de la théologie des anciens Pères. Jurieu accuse faussement ce Père d'avoir, dans cette Préface parlé de la Trinité comme auroient fait les Ariens et les Sociniens. *22*-146. *Voy.* Huet.

PETIT (Jean) n'étoit pas Franciscain. Il enseigne une proposition sur le meurtre, qui est condamnée au concile de Constance. *33*-457 et *note*.

PÉTROBRUSIENS, nom donné par Pierre le Vénérable aux hérétiques Toulousains ou Albigeois. *20*-109. *Voy.* Albigeois.

PEUCER (Gaspard), gendre de Mélancton, de Luthérien devient Calviniste. *19*-533.

PEUPLE. Il doit se tenir en repos sous l'autorité du prince. *36*-128. Il faut qu'il craigne le prince. 130. Moyens certains d'augmenter le peuple. 543.

Le peuple, selon Jurieu, donne la souveraineté; donc il l'a par lui-même, quoiqu'il ne puisse l'exercer que par celui qu'il a fait son souverain. Contradiction et absurdité de ce raisonnement. *21*-441, 442. Les peuples ont besoin de frein contre eux-mêmes, de s'imposer des lois, de se donner des magistrats absolus pour se préserver des maux affreux de l'anarchie. Leur intérêt et celui des souverains est la borne naturelle de la souveraineté. 457, 458. Le peuple, selon Jurieu, est si souverain, qu'il peut à son gré déposer ses rois, changer la forme de son gouvernement, et qu'il n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes. 464 et suiv.

Les peuples sont contenus par la religion, et ont je ne sais quoi d'inquiet, si on leur ôte ce frein nécessaire. *17*-315.

PHARISIENS. Ils étoient pleins de rapines, d'impuretés et de corruption. *11*–349. Avec quelles dispositions ils reprenoient les péchés des hommes. *12*–568. *Voy.* DOCTEURS.

PHELIPPEAUX (Jean) accompagne à Rome l'abbé Bossuet. *40*–174. Bossuet désire qu'il reste à Rome avec son neveu. 386. Il donne au prélat des détails sur ce qui se passe à Rome dans l'affaire du livre des *Maximes*. *Voy.* FÉNÉLON. Il compose quelques écrits pour cette affaire. 435. *41*–121, 163. Sa lettre à Bossuet sur la mort du frère du prélat. *42*–281.

PHILIPPE (S.) apôtre. Sa vocation. *8*–538.

PHILIPPE DE NÉRI (S.) Son amour pour Dieu. Le monde étoit trop étroit pour l'étendue de son cœur. *17*–576.

PHILIPPE, roi de Macédoine, gagne sur les Athéniens la bataille de Chéronée. *35*–66. Moitié par adresse et moitié par force, il se rend le roi le plus puissant de la Grèce. 499. Il est assassiné. 66.

PHILIPPE, arabe, empereur, fait une paix honteuse avec Sapor, roi des Perses. *35*–108.

PHILIPPE I, roi de France, est excommunié pour avoir répudié sa femme : on ne parle pas de le déposer. *31*–614 et suiv.

PHILIPPE II, dit Auguste, demande la cassation de son mariage à Innocent III, qui la refuse comme étant contraire aux canons. *33*–80, 81. Il est excommunié pour avoir répudié sa femme, et son royaume mis en interdit. *31*–657. Le légat de Clément III le menace d'excommunication, s'il ne fait la paix avec le roi d'Angleterre; sa réponse. 664.

PHILIPPE IV, dit le Bel. Son démêlé avec Boniface VIII. *31*–665 et suiv. *Voy.* APPEL, CLÉMENT V.

PHILIPPE VI, de Valois, assemble les docteurs de Paris pour examiner la doctrine de Jean XXII, sur la vision béatifique. *33*–143 et suiv. *Voy.* JEAN XXII.

PHILIPPE, duc d'Orléans, frère de Louis XIV : son éloge. *17*–307, 440.

PHILOSOPHES. Ceux de l'antiquité ont connu Dieu sans l'adorer. *35*–159. Ils n'osent l'avouer. 261. Leur erreur sur l'ame, la Providence, etc. 283. Ils avoient eu des restes de la véritable idée de la Divinité, et ils n'é–

toient devenus idolâtres qu'en les appliquant mal. *38*–261. Ce que les philosophes platoniciens disoient de la nature divine. *11*–306. Ce qu'ils pensoient du Verbe. 345. Erreurs des philosophes profanes sur la nature de l'homme. *12*–697. Ils ont découvert quelques raisons de la vérité; reproches que leur fait saint Paul. *16*–514.

Portrait d'un philosophe bel-esprit. *10*–397 et suiv.

PHILOSOPHIE. Sa définition. *34*–109. Combien ses raisonnemens sont éloignés de la force des exemples d'un Dieu pauvre. *11*–325. Ses préceptes inférieurs à ceux de l'Evangile. 282. Son insuffisance pour diriger l'homme : contestations et incertitudes qu'elle produit. 65. Elle ne peut remédier aux misères de l'homme. *15*–26.

La philosophie pythagoricienne vient au secours de l'idolâtrie dès le temps de Dioclétien. *3*–349. Philosophie de Plotin, de Porphyre, *ibid.* d'Hiéroclès, 350; de Maxime, ami principal de Julien l'Apostat, 357; *4*–143 et suiv. Prestiges et faux miracles de ces philosophes. *3*–357. La seconde Bête de l'Apocalypse désigne la philosophie et la magie employée par Julien. *4*–143 et suiv. Explication des deux cornes de la Bête. 146 et suiv.

Sous le nom de la philosophie cartésienne, Bossuet voyoit un grand combat se préparer contre l'Eglise. *37*–375 et suiv.

PHOTIUS, patriarche intrus de Constantinople. Son caractère. *31*–387, *note*. Il est condamné par le huitième concile. 135. Il excommunie le pape Nicolas I : son conciliabule est condamné par le pape Adrien II et par le huitième concile. *33*–230.

Quelle est l'autorité de Photius dans l'explication de saint Paul. *5*–510.

PICARDS (les) renouvellent l'hérésie des Adamites. Les frères de Bohême désavouent ceux qui leur donnent les Picards pour ancêtres. *20*–207.

PIE II, pape, appelé auparavant Æneas Sylvius. Son histoire du concile de Bâle, dont il avoit été secrétaire; éloges qu'il y fait de plusieurs personnages de ce concile. *32*–124. Sa bulle *Execrabilis*, par laquelle il condamne les appels du Pape au concile : quelle en fut l'occasion. *33*–251 et suiv. Sa bulle de rétractation adressée à l'Université de Cologne. 490. Il y confirme les décrets de Constance, et ne condamne que les dernières sessions de Bâle. *32*–353 et suiv. Il loue l'orthodoxie de l'école de Paris. *31*–56.

PIE IV reconnoît en consistoire que ses prédécesseurs et lui ont pu faillir. *33*–87. Dans sa profession de foi, il ne met sur le Pape que ce qui est cru par tous les Catholiques. 435 et suiv. Il consent qu'on ne publie, au concile de Trente, que les décrets unanimement approuvés. 443.

PIE V (S.) déclare Elisabeth, reine d'Angleterre, privée de son royaume : elle est reconnue par les princes catholiques. *32*–98.

PIERRE (S.) Sa primauté. Prédiction de sa chute par son orgueil. *10*–15 et suiv. Prière de notre Seigneur pour saint Pierre, et en sa personne pour les élus. 25 et suiv. Saint Pierre est délaissé de la grâce à cause de sa présomption. *4*–238. Chute de cet apôtre. *10*–43. Pourquoi Dieu la permit. *5*–622. Il tomba par la soustraction d'un secours efficace. 626, 630, 633, 637. Sa présomption ne lui avoit point fait perdre la justice. 632.

En deux prédications, saint Pierre convertit huit mille Juifs. *25*–296. Il est envoyé pour baptiser Corneille, centurion romain. 297.

L'apôtre saint Pierre est choisi de J. C. pour être le chef et le fondement de son Eglise. *15*–496. *35*–268. Son ministère doit passer à ses successeurs. *15*–496. Prérogative de saint Pierre sur saint Paul : les clefs confiées à saint Pierre; sa prééminence dans l'Eglise. 502 et suiv. La plénitude de la puissance apostolique dans la chaire de Pierre. 507. Explication de ces paroles de J. C. : *Vous êtes Pierre*, etc. La foi de Pierre, fondement de l'Eglise. *33*–148 et suiv. Ces autres paroles : *Confirmez vos frères*, sont un ordre donné à Pierre. 154 et suiv. La foi de saint Pierre est la foi de l'Eglise romaine. *10*–127 et suiv. Cette foi ne manquera ni dans son siége ni dans ses successeurs. *33*–158. Tradition des Pères sur cette vérité. 161 et suiv. Pierre vit dans ses successeurs, et exerce par eux ses jugemens. *32*–455. Quelle fut, selon saint Chrysostôme, l'autorité de saint Pierre dans l'élection de saint Matthias. 636 et suiv. Pour consommer le mystère de l'unité, il fonde l'Eglise romaine. *38*–390.

Panégyrique de saint Pierre. *16*–233. Son amour pour J. C. d'abord imparfait, ensuite épuré et fortifié par les larmes de la pénitence, et enfin perfectionné par la gloire du martyre. *16*–235 et suiv.

Saint Pierre, dans son transport, prouve l'impossibilité de la réflexion en cet état. *27*–178. Il en fait voir l'utilité, en répondant trois fois qu'il aime. 180. Il met en Dieu

tout l'appui du Chrétien. 418. *Voy.* CHAIRE, EGLISE ROMAINE, PAPE, SAINT-SIÉGE.

PIERRE NOLASQUE (S.) fondateur de l'ordre de Notre-Dame de la Merci : panégyrique de ce saint. *16*–54. Son dévouement pour le rachat des captifs. 55, 69 et suiv.

PIERRE de Lune ou Benoît XIII, schismatique obstiné, est le premier qui condamne les appels du Pape au concile. *33*–244.

PIERRE de Sicile, est auteur de l'excellente histoire des Pauliciens. *20*–93 et suiv.

PIERRE le Vénérable, abbé de Cluni, justifie contre saint Bernard ses religieux qui s'étoient mis sous la juridiction immédiate du Pape. *33*–309, 310.

PIÉTÉ. En quoi consiste la véritable. *17*–476. La piété est le tout de l'homme. 525. Celle qui est véritable est conforme à la tradition; la fausse piété préjudiciable à la vraie. *33*–648 et suiv. Celle-là est fausse et apparente, qui murmure dans l'épreuve, et ne peut la supporter. *13*–335. Piété à la mode, vain simulacre de la piété chrétienne. *16*–310. Cette prétendue piété ne tient pas contre les adversités. *Ibid.* et 548.

Quelle est la piété qui convient aux princes. *36*–332 et suiv. Piété de David. 386. La piété donne quelquefois du crédit, même auprès des méchans rois. 593. *Voy.* DÉVOTION.

PIGHIUS (Albert), théologien flamand, n'ose censurer la doctrine des Français. Il fait l'éloge de Gerson. *31*–53. *33* 474 et *note*. Il réfute Cajétan, qui dit que le concile ne peut déposer un Pape, parce que, selon lui, un Pape ne peut jamais devenir hérétique. 609. Il est le seul Ultramontain qui raisonne conséquemment; mais ses opinions sont outrées. 620 et suiv.

PILATE est un exemple de ce que peut faire commettre la foiblesse à celui qui a l'autorité. *36*–136.

PILLAGE (le) motif injuste de faire la guerre. *36*–453.

PIROT (Edme) docteur de Sorbonne, trouve répréhensible la version du nouveau Testament de R. Simon. *38*–298, 321, 327. Il sollicite Bossuet en faveur du censeur de ce livre. 322. Il donne au prélat des détails sur une conclusion prétendue de la Sorbonne, touchant le mariage de Henri VIII. *42*–631. Il lui parle d'un prêtre proposé pour une cure de son diocèse, et des dispositions de l'abbé Dupin.

Lui rapporte divers textes des Pères qui ont pris le mot de *personne* pour celui de *nature*. 676. Lui rend compte d'un ouvrage de Gerson, où il parle des décisions des évêques. 678.

L'abbé Pirot écrit à madame Guyon enfermée à Vincennes. *Voy.* GUYON. Il rédige la Censure des Docteurs de Sorbonne contre le livre des *Maximes*. *42*–30, 66.

Ce docteur compose un Mémoire pour prouver que le concile de Trente est reçu en France et dans toute l'Eglise. *25*–566. Réponse de Leibniz à ce Mémoire. *26*–256.

PISCATOR. *Voy.* FISCHER.

PISE (Concile de) convoqué par les cardinaux des deux obédiences, dans le grand schisme : ses actes. *32*–149 et suiv.

Autre concile de Pise sous Jules II ; son mauvais succès. 557.

PISTORIUS (Jean) Protestant, se trouve avec Mélancton et Bucer à la conférence de Ratisbonne. *19*–508.

PITIÉ (la) est un obstacle à la justice. *36*–435.

PLAISANTERIES : ce qu'en pensoient saint Ambroise et saint Jérôme. *37*–605, 607.

PLAISIR : quand accompagne-t-il les opérations des sens? *34*–69. Sa définition. *Ibid.* Comment il vient en nous. 124. Il instruit l'ame de ce qui est utile au corps. 198.

Dangers des plaisirs. *14*–58. Grandeur des maux qu'ils nous causent. *12*–456 et suiv. Empressement de l'homme pour les plaisirs mortels et les biens périssables. *13*–132. Deux obstacles nous empêchent d'en jouir : jugement qu'en porte Salomon. *14*–61 et suiv. Leurs funestes effets. *15*–627. L'attache que nous y avons est vicieuse. *10*–350 et suiv. Les plus innocens deviennent péché par l'excès de l'attachement. *17*–403. *Voy.* JOIE, VOLUPTÉ.

PLATON. Ses sentimens sur la comédie. L'art qui formoit un comédien à faire tant de personnages différens, lui paroissoit introduire dans la vie humaine un caractère de légèreté indigne d'un homme, et opposé à la simplicité des mœurs. *37*–567. Il rejetoit tout ce genre de poésie voluptueuse, capable seule de corrompre les plus gens de bien. 568. Il trouvoit dangereux tous les arts qui n'ont pour objet que le plaisir. 573. Divers passages de ce philosophe, dans lesquels il donne au mot *substance* une signification fort étendue. *42*–595 et suiv.

Platon et Pythagore ont eu des connoissances plus élevées que tous les philosophes leurs sectateurs; ils reconnoissoient l'existence des démons. *12*–171 et suiv.

PLATONICIENS (les) et les Stoïciens connoissoient mieux, selon Jurieu, les mystères de la foi que les Chrétiens et les saints Pères des trois premiers siècles. *21*–26, 27. Il prétend que ces Pères ont préféré la philosophie platonicienne à la doctrine des apôtres. 88. Il les accuse de platoniser, parce qu'ils présentoient aux Païens quelques idées de Platon, qu'ils rectifioient par l'Ecriture. *22*–114.

POÉSIE. Son origine. *35*–197. Les anciens peuples célébroient par des poésies les grandes actions, pour en perpétuer la mémoire. *1*–9, 10.

POINTS fondamentaux. *Voy.* Articles.

POISSI. *Voy.* Colloque de Poissi.

POLIGNAC. (Melchior de) depuis cardinal, remplace Bossuet à l'Académie française. Il y prononce son éloge. *43*–37.

POLITIQUE. Combien les grands doivent craindre qu'elle ne se mêle dans le culte qu'ils rendent à Dieu. *13*–146 et suiv.

POLITIQUE tirée de l'Ecriture sainte. tom. *36*.

POLITIQUES. Leur dédain et leur indifférence sur la religion. *36*–323, 329. Ils en viennent à la persécuter. 331. Ils prévoient tout, excepté leur mort. *17*–348.

POLOGNE. Triste état où elle étoit réduite par l'invasion de Charles Gustave. Dieu la délivre. *17*–437, 438.

Confession de foi remarquable des Polonais zuingliens, où les Luthériens sont maltraités. *20*–75. Ils enseignent l'ubiquité. Ils s'assemblent à Sendomir, souscrivent sur la Cène la Confession Saxonique, et s'accordent avec les Luthériens et les Vaudois. 77 et suiv.

POLTROT assassine le duc de Guise. La Réforme regarde cet assassinat comme un acte de religion; il est animé à l'exécution par les chefs des Réformés et par les ministres. *20*–54, 55.

POLYCRATE. *Voy.* Victor (S.)

POLYGAMIE. Pour quelles raisons elle a été autrefois permise. *11*–284. Jurieu distingue la polygamie directe et indirecte. Son embrouillement sur ce point. Sa doc-

trine se détruit d'elle-même. *21*–304. Principes des Protestans touchant la polygamie, et l'usage qu'ils en firent à l'égard du Landgrave de Hesse. *42*–591, 596. *Voy.* HESSE.

POMPÉE, termine les guerres des Gladiateurs et de Mithridate. *35*–92. Il règne dans le sénat. 93. Il assujettit les Juifs, et dépossède Antiochus, roi de Syrie. 265. Il flatte tantôt le peuple et tantôt le sénat. 545. Il est battu à Pharsale. 93.

POMPES. Quelles sont celles de Satan. *14*–424.

PONTCHARTRAIN (Louis Phelippeaux, comte de) ministre de Louis XIV. Mémoire que lui adresse Bossuet, pour les Réunis de son diocèse. *38*–78. Sa réponse à ce prélat. 82. Bossuet réclame ses bontés pour le chevalier Tartare. 354.

Devenu chancelier, ce ministre veut obliger les évêques à soumettre à un censeur leurs mandemens et ouvrages de doctrine. *7*–411 et suiv. Mémoires de Bossuet au Roi pour s'opposer à cette entreprise. 426, 426 et suiv. *Voy.* BOSSUET, NOAILLES.

PONTION. (Concile de) Les évêques s'opposent aux ordres de Jean VIII et de Charles le Chauve, qu'ils disent contraires aux canons. *33*–67 et suiv.

POPLICAINS. Nom donné en Angleterre aux Albigeois, ou Manichéens. *20*–116.

POPLINIÈRE (LA), historien protestant, avoue que la conjuration d'Amboise fut entreprise par les Calvinistes. *20*–34. Il raconte les révoltes des Calvinistes de Piémont contre le duc de Savoie. Le ministre Basnage lui fait dire ce qu'il ne dit pas. 552, 553.

PORSENA, roi des Clusiens, prend les armes contre Rome. *35*–53.

PORT-ROYAL. *Lettre à l'abbesse et aux religieuses* de ce monastère. *37*–126. Bossuet leur témoigne ses inquiétudes de l'état où il les voit, et les exhorte à lire avec patience ces réflexions. 127. La question réduite à examiner si la chose qu'on leur demande est mauvaise en soi. 128. Vaines terreurs qu'on leur a données que, par les termes du Formulaire, elles soient obligées de croire le fait qui y est compris, avec la même certitude de foi que les vérités catholiques. Que ce n'a jamais été l'intention de l'Eglise que ce qui touchoit la personne fût un article de foi. 129. Application de divers faits à cette matière. *Ibid.* et suiv. Distinction du fait et du droit, inouie

dans les souscriptions aux définitions de l'Eglise. 132. Toute la question est de savoir si elles peuvent accorder la soumission de leur jugement à celui de leurs supérieurs légitimes. *Ibid.* Raisons qui pourroient justifier leur refus mal fondées. 133. Le jugement du fait du livre de Jansénius, établi par les mêmes moyens que le jugement de droit. 135. Que le déni de soumission, selon leurs principes, renverse toute la discipline de l'Eglise. *Ibid.* Bossuet se borne à avancer des vérités qui ne peuvent être révoquées en doute que par des esprits contentieux. 137. Que l'Eglise a obligation de juger de certains faits; ravir à l'Eglise cette autorité, c'est l'exposer sans défense aux faux docteurs. 138. Que ces jugemens avoient une telle importance, que l'Eglise les inséroit dans ses professions de foi. 139. Exemples qui confirment cette pratique. *Ibid.* Conduite de l'Eglise envers ceux qui refusoient de souscrire la condamnation des personnes, après avoir même condamné les erreurs. 140. Difficultés tirées de la notoriété des faits, vaines. 143. Que s'il falloit attendre l'acquiescement des parties pour la validité des jugemens sur les faits, l'Eglise ne pourroit plus noter les hommes hérétiques. 145. Que l'Eglise, dans ses jugemens, n'appuie pas sur l'aveu de ceux qu'elle juge, mais bien sur un examen juridique. 146. Que c'est une témérité inouie de soutenir qu'on ne peut se reposer, sans péché, sur le jugement de l'Eglise. 147. Qu'elles peuvent donc s'en reposer sur son autorité, et souscrire sur son témoignage. 149. Objection sur ce que ces jugemens n'étoient donnés à souscrire qu'aux évêques, détruite par le témoignage de l'antiquité. *Ibid.* Que les évêques souscrivant à de pareils jugemens, rien ne peut dispenser les fidèles d'imiter leur conduite. 152, 153. Raisons particulières qui doivent les porter elles-mêmes plus particulièrement à souscrire. 154. Que les raisons qu'elles ont voulu faire servir à leur justification, les condamnent à la soumission au jugement de l'Eglise. 155. Qu'on ne leur demande pas leur témoignage pour faire le procès au livre de Jansénius, mais bien le témoignage de leurs dispositions. 156. Que les fidèles trouvent toujours la sûreté de leur conscience dans l'autorité de l'Eglise. 159. Qu'elles ne doivent pas s'arrêter à ce qu'on leur dit sur le Pape et les évêques. *Ibid.* Que la conduite des hérétiques fut toujours de se plaindre de ceux qui les avoient condamnés. *Ibid.* Que la sûreté des particuliers, c'est de s'attacher aux décrets et à la conduite publique de l'Eglise,

160. Leur repos est donc dans l'obéissance. 161. Conséquences fâcheuses de leur obstination, qui doit les porter à croire que Dieu a laissé son Eglise sans aucun appui contre une injustice qu'elles regardent si visible. *Ibid.* Que si elles les craignent avec raison, elles doivent regarder comme légitimes et valables les jugemens des papes, acceptés par les évêques, sans écouter ceux qui leur disent qu'elles ne peuvent, sans péché, s'y soumettre. 162.

POSSÉDÉS. De quoi ceux dont il est parlé dans l'Evangile sont la figure. *38*–461.

POSSIBILITÉ. De la possibilité d'accomplir la loi. *25*–288, 334, 378, 421, 493. *26*–23. *Voy.* COMMANDEMENS.

POUVOIR. Foiblesse et fragilité du pouvoir des hommes. *12*–627. Point de pouvoir où règne la mortalité. *Ibid. Voy.* PUISSANCE.

PRAGMATIQUE-SANCTION. Celle de saint Louis; pourquoi elle fut faite; son authenticité. *33*–315 et suiv. Celle de Charles VII, rédigée dans l'assemblée du clergé à Bourges, sur les décrets de Bâle. 331. Elle est abolie par le Concordat entre Léon X et François I. *33*–363. Le Pape, en l'abolissant, ne l'accuse point d'erreur. *32*–360.

PRAGUE. (Jérôme de) *Voy.* HUS.

PRATIQUES extérieures; modération à y garder. *38*–433, 434, 454, 456, 747.

PRÉCEPTES affirmatifs. On ne peut pas définir précisément quand ils obligent. *7*–282 et suiv. Danger de les négliger. 301. Préceptes négatifs : efforts pour les éluder. 302.

PRÉCIPITATION. Elle est un obstacle à la justice. *36*–434.

PRÉDESTINATION. C'est un mystère impénétrable. *10*–98 et suiv. *39*–477. Comment accorder ce mystère avec la volonté qu'a Dieu de sauver tous les hommes. 737 et suiv. Ce qu'il faut croire sur ce mystère. *38*–449. Précis de la doctrine de l'Eglise sur ce sujet. *7*–570 et suiv. La gratuité de la prédestination, expliquée par le baptême des enfans. *5*–516 et suiv. La justice de Dieu vengée. 523 et suiv. Doctrine de saint Augustin sur la prédestination gratuite. 655. Cette doctrine est de foi. 660, 663. Elle est consolante pour tous les fidèles. 665,

670 et suiv. Elle a été reconnue de tous les docteurs anciens, même antérieurs à saint Augustin. 705 et suiv. Ce que nous devons apprendre de la prédestination des Saints. *10*–303 et suiv.

Doctrine des Arminiens, ou Remontrans, sur la prédestination. *20*–354. Les Saints ont détesté, comme un blasphême, la doctrine qui dit que Dieu prédestine au mal comme au bien. 593.

PRÉDESTINÉS. Ils ont toutes les pensées de Dieu dès l'éternité : c'est à leur personne que se terminent tous les desseins de Dieu, conjointement avec J. C. *21*–24. *Voy.* Elus.

PRÉDICATEURS. Ils sont les ambassadeurs de Dieu. *14*–22. Ils sont ordinairement environnés de libertins qui viennent grossir l'auditoire par curiosité. *11*–525. Ils sont les anges du Dieu des armées. 479. Leur devoir. *12*–388 et suiv. Ils sont les organes de J. C. *10*–340. A qui les Chrétiens doivent imputer le défaut de bons prédicateurs. 341. Ils ne doivent pas monter en chaire pour faire entendre de vains discours. 337. Combien sont coupables ceux qui attendent des prédicateurs autre chose que l'Evangile. *Ibid.* et suiv. Comment Dieu fait quelquefois parler les prédicateurs selon nos besoins : manière d'en profiter. *12*–349. Le mal qu'ils auront fait n'est point excusé par le bien qu'ils auront dit. *13*–22. Conduite que les auditeurs doivent tenir à l'égard des prédicateurs, quels qu'ils puissent être. 23 et suiv. *17*–287. La vie des prédicateurs pénible et laborieuse. *13*–27 et suiv. Leur condition périlleuse. *15*–631. Caractère d'un prédicateur chrétien. *17*–574 et suiv. Il doit éviter de se chercher lui-même. 459. Ce que pensoit Bossuet des prédicateurs qui débitent des antithèses. *39*–281.

PRÉFACE sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai. *28*–325 et suiv.

PRÉJUGÉS : d'où ils viennent. *12*–30. Leur définition. *30*–285. Préjugés prétendus décisifs, dont M. de Cambrai cherche à étayer sa doctrine. 291 et suiv. Préjugés vraiment décisifs contre lui. 286, 300 et suiv.

PRÉMOTION physique. *Voy.* Liberté.

PRÉOCCUPATION de l'esprit, dépravation de la volonté ; deux causes de l'aveuglement des hommes sur la Passion de J. C. *12*–27. Danger de la préoccupation. *15*–608 et suiv.

PRESBYTÉRIENS d'Angleterre : ils sont ennemis de la royauté. *21*-581, 582.

PRÉSANCTIFIÉS. (office des) Ce que c'est parmi les Grecs. *24*-485 et suiv. Ses deux différences d'avec le sacrifice parfait. 394 et suiv. Antiquité de cet office. 400 et suiv. Comment le corps et le sang y sont nommés, quoiqu'il n'y ait qu'une espèce. 406 et suiv. De l'office des Présanctifiés parmi les Latins. 412 et suiv. Le vin n'y est point consacré par le mélange du corps. 422 et suiv. Réponse aux objections tirées de l'Ordre Romain; 428, 442; du premier concile d'Orange. 434. Témoignage d'Amalarius et de l'abbé Rupert. 452. Dans les endroits où l'on communioit le Vendredi saint sous les deux espèces, elles étoient toutes deux réservées de la veille. 458 et suiv. La coutume de mêler le précieux sang avec le vin n'a jamais été approuvée. *Ibid.* Absurdités d'un ministre qui prétend trouver la consécration du vin dans l'office du Vendredi saint. 466. Il la fait consister dans le *Pater.* 471 et suiv. Dans l'office des Présanctifiés des Grecs, il n'y a aucune prière à laquelle on puisse attribuer la consécration. 481 et suiv.

PRÉSENCE DE DIEU. Moyen de s'y tenir. *38*-517.

PRÉSENCE RÉELLE. Preuves de ce dogme. *8*-551, 544, 558, 560, 567 et suiv. Il est prouvé par les prières si anciennes de la liturgie. *24*-513 et suiv. 522, 528, 533. Paschase Radbert n'a rien innové sur ce dogme. 535 et suiv.

La présence réelle est très-bien prouvée par Luther contre les Sacramentaires; il répond solidement aux objections. *19*-119. *Voy.* LUTHER. Mélancton réduit la présence réelle au seul moment de l'usage. Il ne trouve point d'autre moyen de détruire la messe, qu'en niant la présence permanente. Ses raisons frivoles. Il anéantit sur ce point la doctrine de son maître Luther. On ne peut reconnoître la présence de J. C. véritablement réelle sans la croire permanente. 226. La présence locale et sacramentale de Bucer est une source de chicanes et d'équivoques. Il impute aux Catholiques et aux Luthériens de croire que J. C. est enfermé dans l'Eucharistie comme dans un lieu. 228. Les Protestans de Zurich l'avertissent que ses expressions équivoques le mènent à la doctrine de Luther. Ceux de Bâle, dans leur confession, rejettent également le sentiment de Luther et les équivoques de

Bucer, et disent que J. C. est présent sacramentalement par la foi qui élève l'homme au ciel et n'en ôte pas J. C. 233. Burnet avoue que la présence réelle est enseignée par l'Eglise grecque. 473. *Voy.* EUCHARISTIE.

PRÉSENS. Ils sont un obstacle à la justice. *36*–432.

PRÉSENTATION de Jésus au temple : élévations sur ce mystère. *8*–410 et suiv. *Voy.* PURIFICATION.

PRÉSENTATION de la sainte Vierge. Précis d'un sermon pour cette fête. *15*–174.

PRÊTRES. Ils sont amovibles et dépendans des évêques. *14*–532. Eminente dignité des prêtres. *15*–310. Ils sont établis les ministres de la mystérieuse génération des enfans de la nouvelle alliance. *10*–312. Marque de leur vocation. 315. Ils sont les anges du Dieu des armées. *17*–574; les coopérateurs de l'épiscopat. 583. *Voy.* SACERDOCE.

PRÉVENTION. Elle est un obstacle à la justice. *36*–433.

PRIÈRE. Sa nécessité. *7*–294. Elle est une grâce et un don de Dieu. *5*–578, 582, 644. Des dispositions pour bien prier. *6*–129. *14*–274 et suiv. Caractère essentiel de la prière. *15*–85. Dieu ne lui refuse rien. *17*–405, 406. L'homme revêtu de la puissance de Dieu dans la prière. *9*–180. La prière persévérante tient de la plénitude de la foi. 184. Elle est le seul soutien de notre impuissance. *13*–651. Motif pressant de prier sans cesse. 623, 785.

J. C. recommande la prière faite dans le secret. *9*–56 et suiv. Elle doit être accompagnée de foi et de persévérance. 87, 88. Prière perpétuelle : 89; poussée jusqu'à importuner Dieu. 90. Motifs d'espérance dans la prière. 91. Qualités d'une parfaite prière. 93. Excellente manière de prier. 114 et suiv. Prières formées en nous par le Saint-Esprit. *14*–272. Pourquoi elles sont nulles, si elles ne viennent de lui. 273.

La prière faite au nom de J. C. obtient tout. *10*–134, 456 et suiv. Il faut toujours prier par J. C. et s'unir à lui. 309 et suiv. J. C. seul exaucé dans toutes les prières de l'Eglise du ciel et de la terre. *14*–110. Comment on doit prier et prier toujours. *10*–452 et suiv. Ce qu'il faut demander dans la prière. 558.

La prière est inspirée de Dieu. *27*–119, 131. Y a-t-il un état où la prière soit impossible. 127. Elle est rejetée

par les impies et les Quiétistes : sa nécessité. 138, 149, 150. Vaines définitions de la prière, contraires à celles des saints. 161. Préparation du cœur pour la prière. 190 et suiv. Les prières de l'Eglise prouvent la nécessité des actes de foi explicite, des demandes et des actions de grâce. 208 et suiv.

Prière intérieure, son efficace. *28*–84 et suiv. La prière est nécessaire à l'homme, quelque parfait qu'il soit. 72. Peut-on demander les biens temporels? 97; l'accroissement de l'amour et la persévérance ? 99. Obligation de prier pour nos frères. *14*–276. *Voy.* ORAISON.

Prière de J. C. après la Cène, tirée de l'Evangile de saint Jean. *6*–540. Cette prière expliquée. *10*–201 et suiv. jusqu'à 240. Effet secret de cette prière. 303 et suiv. Elle est l'abrégé du sermon qui l'avoit précédée. 290.

Bucer entreprend la défense des prières de l'Eglise, et fait voir en quel sens les mérites des saints nous sont utiles. *19*–189. Les Luthériens ne veulent pas empêcher la prière pour les morts. 201. Ils calomnient l'Eglise sur les prières adressées aux saints. 205. Prière scandaleuse de Luther, où il dit qu'il n'a jamais offensé le diable. 339. Les prières pour les morts conservées par Henri VIII : 430; retenues, puis abrogées par Edouard VI. 476. Ces prières sont reçues dans la Confession d'Ausbourg et par les Calvinistes. 614. *Voy.* MORTS.

Prières du matin : 6 – 47; *du soir.* 50. — *PRIÈRES ECCLÉSIASTIQUES pour aider le Chrétien à bien entendre le service de la paroisse aux Dimanches et Fêtes*, etc. 295. — *Prières pour la Communion* : 521 ; *pour chaque jour de la semaine.* 533, 536 et suiv.

PRIMAUTÉ (la) de saint Pierre et de ses successeurs vient de J. C. *32*–458. Elle est reconnue par les anciens Pères et les conciles généraux. *Ibid.* et suiv. *33*–158 et suiv. Elle est fondée et comprise dans les promesses : les Grecs, qui la croyoient autrefois, ont innové en ne la croyant plus. *22*–423. L'Eglise romaine exerce sa primauté en faisant observer les canons. 296. La doctrine de l'Eglise de France donne des appuis solides à ce dogme, loin de l'obscurcir. 371 et suiv. La primauté du Pape sur chaque église, enseignée par le concile de Constance. *32* – 180 et suiv. *33* – 448. *Voy.* FLORENCE, PAPE, PIERRE, etc.

PRINCE. Il n'est pas né pour lui-même, mais pour le public. 36–95. Il doit pourvoir aux besoins du peuple : 96; surtout des foibles : exemple de Job, etc. 98. C'est là le vrai caractère du prince; comme celui du tyran est de ne songer qu'à lui. 100. Le prince inutile au bien du peuple est puni, aussi bien que le méchant qui le tyrannise. 102. L'ingratitude du peuple ne doit pas altérer sa bonté. 103. Le prince ne doit rien donner à son ressentiment. 104. Il épargne le sang humain. 107. Il déteste les actions sanguinaires. 108. Les bons princes exposent leur vie pour le salut du peuple, et la conservent pour l'amour d'eux. 111. Le prince est fait pour être aimé. 116. Celui qui se fait haïr est toujours à la veille de périr. 118. Le prince doit se garder des paroles rudes et moqueuses. 119.

L'autorité du prince doit être absolue. 121. On n'appelle point de ses jugemens. 122. Il a seul la force coactive. 124. Il n'est pas pour cela affranchi des lois. 127. Il ne doit pas craindre le peuple. 130. Il doit se faire craindre des grands et des petits. 132. Maux que cause la foiblesse du prince. 133 et suiv. La fermeté lui est essentielle : 138; surtout contre ses favoris. 141. Il doit se garder de la paresse : 143; et de la fausse fermeté. 145. Il faut qu'il commence par soi-même à se commander, et qu'il se rende maître de ses passions. 147. Il ne doit craindre que Dieu. 149. Sa sagesse rend le peuple heureux. 160. Les princes sages sont craints et respectés. 165.

Quelle doit être l'étude du prince. 169. Il doit savoir la loi : 171; et les affaires. 172. Il doit savoir connoître les occasions et les temps. 174. Il doit connoître les hommes : 176; et surtout se connoître lui-même. 181. Il doit savoir ce qui se passe au dedans et au dehors de son royaume. Il doit savoir parler : 186; et se taire. 188. Il doit prévoir : 190; et être capable d'instruire ses ministres. 191.

Moyens qu'a un prince d'acquérir les connoissances nécessaires. Premier moyen : aimer la vérité. 193. Second moyen : être attentif et considéré. 197. Troisième moyen : prendre conseil, et donner toute liberté à ses conseillers. 203. Quatrième moyen : choisir son conseil. 205, 554. Cinquième moyen : écouter et s'informer. 209. Sixième moyen : prendre garde à qui on croit, et punir les faux rapports. 211. Septième moyen : consulter le passé et ses propres expériences. 215. Huitième moyen : s'accoutumer à se résoudre par soi-même. 219. Ne pas s'abandonner à ses amis et à ses conseillers. 221, 555.

Le prince qui règne par lui-même est sûr de l'assistance de la Providence. 222, *note*. Neuvième moyen : éviter les mauvaises finesses. 224. Le prince doit éviter les consultations curieuses et superstitieuses. 233. Il ne doit pas se fier sur les conseils humains. 239. Il lui faut consulter Dieu par la prière, et mettre en lui sa confiance. 241.

Ce que c'est que la majesté dans les princes ; elle est l'image de celle de Dieu. 242. Le prince n'est pas distingué de la patrie ; on lui doit les mêmes services. 253. Son intérêt n'est séparé de celui de l'Etat que par les ennemis publics. 254. Le prince doit être aimé comme un bien public. 256. Sa mort est une calamité publique, et les gens de bien la regardent comme un châtiment de Dieu. 258. Obéissance qui lui est due. 262 et suiv.

Division générale des devoirs du prince. 290. Il doit employer son autorité pour détruire dans son état les fausses religions. 312 et suiv. Efficacité de son exemple pour attirer les peuples à la religion. 317. Il doit étudier la loi de Dieu. 318. Il en est l'exécuteur. 319. Il doit procurer que le peuple en soit instruit. 320. Il doit craindre la fausse piété : 334 et suiv. avoir soin du culte de Dieu ; 341 : faire sanctifier les fêtes : 343 ; avoir soin des personnes consacrées à Dieu, et des biens destinés à leur subsistance : 344 ; des lieux sacrés, etc. 347. Combien il est dangereux aux princes de mettre la main sur les biens ou sur les personnes consacrées à Dieu. 351. Ils ne doivent point entreprendre sur les droits du sacerdoce. 353. Le prince ne souffre pas les impies, les blasphémateurs, les parjures, etc. 362. Il est religieux observateur de son serment. 365. Le bonheur des princes vient de Dieu. 378. Celui qui a failli ne doit pas perdre espérance, mais retourner à Dieu par la pénitence. 388.

Le prince est le premier juge, et doit rendre la justice. 413. Il établit les tribunaux, et instruit les juges de leurs devoirs. 417. Vertus qui doivent accompagner la justice dans un prince : 419 ; la fermeté et la constance : 420 ; la prudence : 423 ; la clémence. 425. Amour que cette vertu attire aux princes. 427. Suites funestes de la fausse indulgence des princes. 430. Le prince doit faire justice en tout temps et en tous lieux. 437.

Les princes guerriers formés par Dieu. 439. Ceux qui font la guerre par ambition sont déclarés ennemis de Dieu. 448. Les plus forts sont souvent les plus circonspects à prendre les armes. 558. Princes belliqueux donnés

de Dieu aux Israélites. 485. Dieu préfère les princes pacifiques aux guerriers. 489. Il importe à un prince d'avoir la réputation d'homme de guerre, pour tenir l'ennemi dans la crainte. 505. Il doit affectionner les braves. 509. Au milieu des soins vigilans, il faut qu'il ait en vue l'incertitude des événemens : 516; qu'il évite le luxe, le faste et la débauche, qui aveuglent les hommes dans la guerre, et les font périr : 518; qu'il connoisse ses forces avant toutes choses : 520; qu'il s'assure des peuples vaincus. *Ibid.*

Le prince a des dépenses de nécessité et des dépenses de splendeur. 526. Il doit modérer les impôts. 536. Ce qu'il doit faire pour augmenter le peuple. 543. Il doit se faire soulager : 552; ménager les hommes d'importance et ne les pas mécontenter : 559; savoir pénétrer et dissiper les cabales : 561; employer chacun selon ses talens : 565; prendre garde aux qualités personnelles et aux intérêts cachés de ceux dont il prend conseil. *Ibid.* Qui sont ceux qu'il doit éloigner des emplois publics. 585.

La sagesse du prince paroît dans le gouvernement de sa famille. 595. Soin qu'il doit prendre de sa santé. 600. Inconvéniens de la puissance des princes, et tentations qui y sont attachées. 601. Leurs remèdes, 607.

Les princes doivent regarder au-dessus d'eux l'empire inévitable de Dieu : 608; ne perdre jamais de vue la mort : 609; respecter le genre humain, et révérer le jugement de la postérité : 616; respecter les futurs remords de leur conscience. 617. Réflexions que doit faire un prince pieux, sur les exemples que Dieu fait des plus grands rois. 618 et suiv. Il supprime tous les sentimens qu'inspire la grandeur. 620. Il se rend, tous les jours, devant Dieu, attentif à tous ses devoirs. 621. Modèle de vie d'un prince dans son particulier, et résolutions qu'il y doit prendre. 623.

Les princes sont obligés d'imiter la bonté de Dieu, qu'ils représentent. *34*–303. Combien l'application et l'attention leur est nécessaire; maux qui résultent des défauts contraires. 48 et suiv. L'étude de l'histoire leur est utile. *35*–3. Ils doivent étudier les causes particulières des révolutions des empires. 447.

Dieu apprend aux princes leurs devoirs d'une manière souveraine. *17*–295. Ils ne doivent employer leur puissance que pour le bien. 419. Révolutions qu'ils ont à craindre, s'ils négligent la connoissance de leurs affaires. 308. *Voy:* Biens, Conquêtes, Conquérans, Conseils, Etat, Gloire, Guerre, Justice, Peuple, Rois, Sujets.

Jurieu donne à la puissance des princes des bornes chimériques, puis ôte ces bornes. *22*–288. La Réforme pose pour principe que le prince ne peut punir les hérétiques. L'exemple des empereurs catholiques cités par Jurieu, ne prouve rien dans la Réforme, dont la constitution est contraire à celle de l'ancienne Eglise, où les princes recevoient comme des oracles divins les décisions des conciles. 302. Jurieu démontre au contraire aux Tolérans que les princes de la Réforme décident les matières de foi. Décret des Etats généraux de Hollande sur la foi, la vocation et la prédestination. 30. Les Tolérans et les Intolérans se poussent à bout, les uns en prouvant que les princes ne doivent pas être les arbitres de la foi, les autres en démontrant que dans le fait, ils le sont parmi les Réformés. 311.

PRISONS. Ce que figurent les deux prisons dont il est parlé dans l'Evangile. *11*–542. Peinture d'un chrétien en prison. *16*–298 et suiv.

PRIVAS. Synode national tenu dans cette ville par les Protestans : on y dresse un Formulaire contre la doctrine de Piscator. *20*–282.

PRIVILÉGES (les) accordés par saint Grégoire à saint Médard de Soissons, et à l'hôpital d'Autun, paroissent supposés. *31*–445 et suiv.

PROBABILISME ; il ne doit pas être notre règle. *7*–315 et suiv. C'est une opinion abandonnée des plus grands hommes : 340 ; nouvelle : 341 ; sans fondement : *ibid.* et suiv. fausse. 347 et suiv. Censure de l'assemblée de 1700 sur cette matière. 395 et suiv. Déclaration de ladite assemblée. 100 et suiv.

Quatre Dissertations sur le probabilisme. *30*–699. Dans le doute, il faut suivre le parti le plus sûr : 701 et suiv. à moins que le parti opposé ne soit plus probable. 705. L'opinion qui tient pour le parti moins probable, est nouvelle, et inconnue à la tradition. 710. Elle est erronée et dangereuse. 715. Il n'est jamais permis d'agir contre sa conscience, ne fût-elle que probable, sans être certaine. 721 et suiv. Il n'est pas permis de suivre une opinion moins sûre, dans le concours d'une opinion plus probable. 726 et suiv.

PROBLÉME ECCLÉSIASTIQUE. Réfutation de ce libelle. *4*–193 et suiv. Sa malignité. 201 et suiv. *Voy.* NOAILLES.

PROBUS est forcé par les soldats à recevoir l'empire; sa mort. *35*–111.

PROCHAIN. Règles de conduite par rapport à lui. *38*–432, 447, 563, 637, 640. Peut-on s'entretenir de ses défauts. *39*–389, 392. Amour du prochain : son étendue. *11*–284. Son fondement. *12*–509 et suiv. *Voy.* CHARITÉ.

PROCLE (S.) patriarche de Constantinople, est l'auteur de la Proposition des moines de Scythie : sa lettre louée dans le concile de Chalcédoine. *33*–45.

PRODIGUE. L'enfant prodigue, image de nos égaremens. *12*–451. *16*–149. Image d'une vraie conversion. *14*–71.

PROFESSION religieuse. Sermons prononcés à cette cérémonie. *17*–134 et suiv.

PROMESSES. Le Messie promis dès l'origine du monde : *8*–187 et suiv. promis encore à Abraham : 202, 204; à Isaac et à Jacob. 205 et suiv. Deux genres de promesses dans l'Evangile, les unes essentielles, les autres accessoires : quel en est l'objet. *12*–596. La différence est manifeste entre les promesses faites au corps de l'Eglise et aux fidèles particuliers. *22*–488. *Voy.* EGLISE.

PROPAGATION DE LA FOI : séminaire de Filles établi à Metz sous ce titre : Réglement que Bossuet dresse pour cette Congrégation. *25*–67 et suiv. Nature de cet établissement. 69. Vertus principales. 74. Pratiques de dévotion. 77. Gouvernement du séminaire. 82. Travail, silence et retraite. 86. Réglement journalier. 92. Direction. 99.

PROPHÈTES. Leur vie et leur ministère, combien admirables. *35*–224. Ils s'opposent à l'idolâtrie. 225. Le mépris qu'en fait la nation juive lui a attiré une foule de calamités. *11*–396.

Les prophètes sont sans réflexions dans le transport de l'inspiration divine. *27*–172, 177 et suiv. Exemples des motions du Saint-Esprit dans les prophètes. 262.

PROPHÉTIES. Elles sont une preuve de la religion; on le démontre par le raisonnement de J. C. et des apôtres : *5*–178; par les apologies du christianisme : 181; par les professions de foi : 183; par l'usage que les Pères ont fait de l'ancien Testament contre les Marcionites. 185. Passage de Tertullien. *Ibid.* La force de la preuve des prophéties ne dépend point des explications des Rab-

bins. 186. Combien on a toujours estimé cette preuve. 187, 189 et suiv.

Plusieurs sens dans les prophéties. *3*–109, 114 et suiv. Quoique enveloppées d'obscurités, elles sont claires sous un certain rapport. *4*–176 et suiv. Elles ne sont point de simples allégories, comme l'ont dit les Sociniens. 475. Trois preuves solides. 480 et suiv.

Elévations sur les prophéties. *8*–245 et suiv. Les prophéties sous les patriarches. 245. Prophétie de Moïse : 247; de David : 248; celles des autres prophètes. 251 et suiv. Réflexions sur les prophéties. 254. Prophétie d'Isaïe sur saint Jean-Baptiste. 491. Prophéties concernant J. C. *39*–215. Pour abréger la discussion des prophéties, Dieu les réduit à trois faits qui ont concouru ensemble : la désolation des Juifs, la conversion des Gentils, et la prédication de l'Evangile. *35*–428. *Voy.* GROTIUS, JÉSUS-CHRIST, MESSIE.

Prophétie fausse d'un cordelier un an avant les mouvemens de Luther : que la puissance du Pape alloit baisser et ne se releveroit jamais. *19*–318. Les Protestans souffrent les prophéties fausses et ridicules de Mède, de Jurieu et d'autres, parce que le peuple se repaît de ces illusions. *22*–40, 41. Luther expliquoit les anciennes prophéties dans un sens propre à inspirer les révoltes. *21*–602. Les Protestans aiment mieux croire les prophéties extravagantes de Jurieu, que ce que dit l'Eglise. *22*–450, 451. Le ministère prophétique étoit perpétuel et comme ordinaire pendant la durée de la Synagogue. 497. Outre ce ministère, celui du sacerdoce lévitique ne devoit jamais faillir dans l'Eglise judaïque jusqu'à sa destruction. 455.

PROPOSITION. Sa définition. *34*–104. *Voy.* RAISONNEMENT.

PROSPÉRITÉ : ses dangers. *12*–48. *17*–328, 329. Prospérité des méchans : l'homme de bien affligé ne doit point en murmurer. *14*–32. Ce seroit une injustice. *10*–37. La prospérité des impies est un effet de la vengeance et de la colère de Dieu. 372.

PROSTITUTION : ce que c'est selon les prophéties. *3*–409. Prostitution de Rome la païenne. *Ibid.* et suiv.

PROTESTANS. Idée générale de leur religion. *19*–4. Leurs variations en corps d'Eglise et dans leurs livres symboliques. 7. Leur division en deux corps principaux. 8. Ils cherchent vainement à se réunir sous une seule et

uniforme Confession de foi. 16. Leurs chefs, Calvin, Bucer et autres reconnoissent qu'il n'y a point parmi eux de véritable réformation des mœurs. 282. Les Protestans se donnent une origine ancienne, et comptent Vigilance parmi leurs prédécesseurs, parce qu'il s'opposa au culte des saints; Claude de Turin, Arien et Nestorien, parce qu'il a brisé les images; tous les Iconoclastes, Viclef, Jean Hus, en un mot, tous ceux qui ont ou murmuré contre quelque dogme catholique, ou crié contre le Pape. *20*–80, 81. Ils ne peuvent plus s'excuser de schisme. 606. Ils se font chacun arbitres de leur croyance; et se précipitent dans l'indifférence et l'athéisme. *17*–312. Leur doctrine conduit à l'indifférence des religions. *22*–432.

Réfutation des erreurs des Protestans sur la justification. *14*–137 et suiv. Réponse aux Protestans qui nous reprochent d'appeler les saints médiateurs. 112 et suiv. Idée fausse qu'ils se forment de l'Eglise. *17*–122. Combien frivole l'autorité qu'ils veulent tirer des Hussites et des Albigeois. 123 et suiv. L'esprit des Protestans est le même qu'on a toujours remarqué dans les hérésies. 127. Tout ce que la religion a de plus saint a été en proie à leur impiété. 305.

Les ministres Protestans convaincus d'être de faux pasteurs : *25*–9 et suiv. des pasteurs sans mission. 13 et suiv. Leurs excès et leurs emportemens. 18. Leurs calomnies sur les litanies et la prière des Saints : 20; sur les images : 23; sur les cérémonies, le service en langue latine, et l'adoration de l'Eucharistie. 30 et suiv. Projets de réunion avec l'Eglise. *Voy.* Du Bourdieu, Ferry, Leibniz, Molanus, Réunion.

Variation dans les symboles des Protestans. *26*–15. Leibniz tâche de les excuser de schisme. 162. Il rejette avec eux le concile de Trente : 256, 308; les décisions de l'Eglise : 243; et plusieurs livres de l'ancien et du nouveau Testament. 386, 398, 420.

Combien les Protestans sont faciles à se laisser tromper par de fausses interprétations de l'Ecriture, et en particulier des prophéties. 450, 451. Ils profanent l'Apocalypse par l'interprétation sacrilége qu'ils en font. *3*–535 et suiv. Leur systême n'a aucun principe. 542 et suiv. 553 et suiv. Il détruit tous les caractères marqués dans l'Apocalypse. 567. Leurs illusions et contradictions continuelles. 568, 579, 588, 591, 600, 608 et suiv. Ils sont en contradiction avec saint Paul : 657 et suiv. avec

les

les Pères : 665 et suiv. avec eux-mêmes. 667 et suiv. Leur système se dément de tous côtés. 740 et suiv. 756 et suiv. Extrémités où ils s'engagent. 782 et suiv. *Voy.* APOCALYPSE, CALVINISTES, LUTHÉRIENS, VAUDOIS, etc.

Manœuvres des Protestans pour troubler la mission de Metz. *37*–9, 13, 15. Abjuration d'une femme Protestante, convertie dans cette mission. 20. Ils persécutent les Catholiques dans les pays où ils sont les maîtres. 335. Zèle de Bossuet pour leur conversion. 310 et suiv. 333, 334. Grand nombre de Protestans ramenés par Louis XIV. *17*–504. *Voy.* CONVERTIS (nouveaux).

PROVERBES ou sentences; leur origine; pourquoi on les appelle paraboles. *2*–3 La manière d'instruire par des sentences est propre à aider la mémoire. *Ibid.* Pourquoi on renferme les proverbes dans des sentences fort courtes. 4. Les proverbes peignent au naturel et mettent les choses sous les yeux. 8.

Proverbes de Salomon. Préface de Bossuet sur ce livre. *2*–3 et suiv. Auteurs des Proverbes, et leurs différentes collections. 5. Ces Proverbes enseignent toutes les règles des mœurs, par rapport à l'économie, à la politique et à la vie privée. 6. Leur brièveté, leur élégance et leur force. 8. Promesses et menaces temporelles semées dans ce livre. 11. Des versions de ce livre. 12, 13.

PROVIDENCE. C'est un des attributs de Dieu. *8*–11 et suiv. La Providence gouverne d'une manière particulière les choses humaines. *36*–382. Ses soins paternels envers les hommes. *12*–586 et suiv. Elle règle les révolutions des empires. *35*–440. C'est à elle qu'il faut tout rapporter. 556.

Ce dogme attaqué par les libertins : les moyens qu'ils emploient tournent contre eux-mêmes, et ne servent qu'à l'établir. *12*–400. La Providence est celle de toutes les perfections de Dieu qui ait été exposée à de plus opiniâtres contradictions. *14*–28. Elle est combattue par les Epicuriens. *10*–29. Toute l'économie de la Providence représentée par David dans le Psaume LXXIV. 40.

Nécessité de s'abandonner à la divine Providence dans les affaires. *39*–151. Se confier en elle. *9*–72, 79 et suiv. J. C. garde les fidèles dans le corps comme dans l'ame. *10*–241 et suiv.

PROVINCES-UNIES. Jurieu compare les guerres qui s'y sont faites à celles des Juifs sous les Machabées. Etrange différence dans l'état de la religion et dans celui des per-

sonnes, entre les Juifs et les Protestans et le prince d'Orange. *21*–384 et suiv.

PRUDENCE (la) vertu compagne de la justice, doit s'instruire par elle-même. *36*–423.

PSALMODIE : en quoi elle consiste selon saint Augustin. *1*–75 et suiv. Quel en est le meilleur usage. 78. Quel en doit être le fruit. 522.

PSAUMES. *Dissertation sur les Psaumes.* *1*–5 et suiv. Ce livre est le plus ancien recueil de cantiques. 6. La foi y trouve un solide appui. 8, 16. On y rapporte les faits anciens de l'Histoire sainte. 11 et suiv. On en tire une preuve de l'authenticité du Pentateuque. 14, 15. Motifs d'espérance qu'ils fournissent. 17. Ils annoncent par des figures la vie future. 17, 19. Motifs de charité qu'on y trouve, soit envers Dieu, soit envers le prochain, etc. 21 et suiv. Les imprécations ne doivent pas être prises à la lettre. 26. Beauté du style des Psaumes; sa noblesse. 34 et suiv. Brièveté sublime. 38 et suiv. Rapidité des mouvemens. 41 et suiv. Douceur admirable. 44 et suiv. Divers genres de Psaumes. 47 et suiv. Profondeur et obscurité des Psaumes; quelles en sont les causes. 49 et suiv. Du texte et des versions : règles pour l'interprétation. 52 et suiv. Titres et autres notes des Psaumes. 57, 288. Auteurs des Psaumes. 60, 289 et suiv. Sujet des Psaumes. 61. Mètre des Psaumes et danses sacrées. 63. Instrumens de musique. 65. Ordre des Psaumes. 66. L'obscurité des Psaumes est utile. *Ibid.* Manière de les lire. 67. De l'ordre des versets et des locutions de la Vulgate. 68 et suiv. Usage des Psaumes dans toutes les situations de la vie. 72 et suiv. Psaumes *graduels :* pourquoi on les appelle ainsi. 463.

Explication du Psaume XXI. Remarques préliminaires, traits propres à J. C. *3*–30 et suiv. Absurdités des Juifs et de quelques critiques dans l'interprétation de ce Psaume. 33 et suiv. Traduction d'après l'hébreu et les Septante. 37 et suiv. Explication selon saint Jérôme. 44 et suiv. Première partie du Psaume contenant le délaissement et la passion de J. C. 48 et suiv. Seconde partie contenant sa résurrection et la conversion des Gentils. 59 et suiv. Réflexions sur le délaissement de J. C. 74 et suiv.

Plusieurs des Psaumes qui se chantent à l'office divin, traduits par Bossuet. *6*–374 et suiv. Traduction des Psaumes de la Pénitence. 467 et suiv.

PSAUTIER attribué à saint Bonaventure ; ce qu'en pense Bossuet. *38*–470.

PUDEUR. Quelle est la vraie pudeur chrétienne. *17*–378. *Voy.* CHASTETÉ, PURETÉ.

PUISSANCE. Sa fin naturelle. *11*–489. Grande puissance, féconde en grands crimes. *12*–431. Danger de la puissance. *10*–632. La plus grande puissance du monde ne peut s'étendre plus loin que d'ôter la vie à un homme. 627. *15*–369. La puissance doit protéger l'innocence : *12*–659; soulager la misère : *10*–661 ; favoriser la vertu. *13*–383. *17*–301.

La puissance royale n'est soumise qu'à celle de Dieu. *31*–285 et suiv. On doit lui obéir; exception mise à cette obéissance par J. C. et les apôtres. 326 et suiv. Cette puissance est légitime dès son origine, même parmi les Infidèles. 276 et suiv. En quel sens la puissance temporelle vient de Dieu. 281 et suiv. Le sentiment de la supériorité des conciles préjudicie-t-il à la puissance des rois. *32*–409 et suiv. *Voy.* ETAT, GOUVERNEMENT, ORGUEIL, POUVOIR, PRINCE, ROIS.

Quelle est la nature de la puissance confiée par J. C. à ses apôtres. *31*–318 et suiv. On objecte à tort le passage *Toute puissance m'a été donnée*, etc. 304. Beau passage de saint Bernard, sur la puissance des pontifes. 337. La puissance ecclésiastique se réduit à l'excommunication. 369. De la puissance directe et indirecte, sur le temporel, donnée au Pape par des Théologiens. 202 et suiv. Cette doctrine est nouvelle. 222 et suiv. On n'en trouve aucune trace dans les premiers siècles. 416 et suiv. Différens décrets des conciles allégués mal à propos en preuve de la puissance de l'Eglise sur le temporel. *32*–3, 13 et suiv.

Les deux puissances, spirituelle et temporelle, occupent chacune le premier rang : preuves de cette vérité. *31*–369 et suiv. Leur union demande quelquefois qu'elles usurpent les fonctions l'une de l'autre. *32*–19. Faut-il, pour qu'elles soient ordonnées entre elles, que l'une soit soumise à l'autre. *31*–376 et suiv. Pourquoi Dieu a-t-il distingué ces deux puissances. 379 et suiv. Passages de saint Gélase sur cette matière. *Ibid.*

PULCHÉRIE soutient l'Empire par sa piété et par sa prudence. *35*–125. Elle élève Marcien à l'empire. 128.

PURETÉ. Estime que nous devons faire de cette vertu, à l'exemple de Marie. *12*–212 et suiv. 239. Combien elle

est rare parmi les hommes. *17*–380. Comment elle se conserve parmi les tentations. 395. *Voy.* Chasteté.

PURGATOIRE. Le concile de Trente a cru, comme une vérité révélée de Dieu, que les ames des justes non entièrement purifiées en ce monde l'étoient dans l'autre. Les principes des Protestans prouvent la nécessité du Purgatoire. *20*–598. Leurs difficultés sur cet article aisées à lever. *25*–448, 531. *26*–57. S'unir aux ames qui souffrent dans le Purgatoire. *38*–591. Pourquoi la flamme du Purgatoire purifie-t-elle ces ames. *13*–341. Comment leur sainteté est-elle confirmée. *11*–108. L'abbé Dupin coupable d'avoir déguisé la doctrine de l'Eglise sur ce dogme. *30*–479. *Voy.* Indulgences, Satisfaction.

Sur la nature du purgatoire des Juifs. *42*–615.

PURIFICATION de la sainte Vierge; trois sermons pour cette fête. *15*–332 et suiv. Elle renferme sous un nom commun trois cérémonies différentes de la loi ancienne. 390. En quoi elles consistent. 391.

PUSSYRAN (M.) menace Bossuet d'écrire contre lui, s'il ne se déclare pas ouvertement contre le *silence respectueux*. *42*–711.

PURITAINS. On nomme ainsi les Calvinistes d'Ecosse et d'Angleterre, parce qu'ils prétendent qu'en supprimant les cérémonies, ils suivent plus purement la lettre de l'Ecriture. *19*–601.

PYRRHUS, roi d'Epire, entreprend la conquête de l'Italie. *35*–70. Il est défait par le consul Curius. 72. Sa mort. *Ibid.*

Q

QUAKERS ou Trembleurs d'Angleterre. Leur fanatisme peu différent de celui de la Réforme. *21*–217.

QUALIFICATIONS. On explique, d'après Gerson et Melchior Canus, celles qu'on emploie dans les censures théologiques. *33*–584 et suiv. 645 et suiv.

QUIÉTISME. Idée générale de ce qu'on appelle Quiétisme. *27*–66 et suiv. Son origine et ses progrès en France : ce que Bossuet a fait pour le réfuter, et motifs qui ont dirigé sa conduite dans cette affaire. *40*–3 et suiv. Combien le Quiétisme est dangereux. 396. Abjuration d'un Quiétiste à Rome. *42*–71.

Le Quiétisme ménagé et soutenu par les nouveaux Mystiques : *28*–391 ; rétabli en plusieurs points. 289, 296,

326, 386. Ses sectateurs trop ménagés par un auteur qui se rend par là suspect. 275, 595 et suiv. Pur quiétisme rétabli par l'attente oisive de la grâce : 583; par la contemplation directe : 582; par la suppression de la vue distincte de J. C. 575, 581; et par autres erreurs semblables. 584, 727, 729.

QUIETISMUS redivivus. *29*–393 et suiv.

QUIÉTISTES. Leur condamnation. *27*–395 et suiv. Leurs propositions hérétiques et erronées. 397, 400 et suiv. Abrégé des livres des Quiétistes, où l'on remarque un des caractères de cette secte. 449 et suiv. Actes de leur condamnation. 493 et suiv. On a donné ce nom aux anciens solitaires. 392.

QUINAULT. (Philippe) La corruption réduite en maximes dans ses opéra; Bossuet l'avoit vu cent fois déplorer ces égaremens. *37*–538.

QUOTI (Thomas) de Pragelas, l'un des Vaudois. Son interrogatoire, dans lequel il reconnoît la présence réelle et la nécessité de la confession. *20*–160.

R

RACINE (Jean) renonce publiquement aux tendresses de ses tragédies. *37*–511, 539. Il s'intéresse, auprès de Bossuet, pour l'abbé Dupin, dont il étoit parent, et travaille à le ramener dans le bon chemin. *42*–624.

RAILLERIES. Le prince doit s'en garder et les réprimer. *36*–220.

RAINALDUS (Odoric) historien, donne pour seul vrai pape Grégoire XII, abandonné de tout le monde. *31*–93. *32*–164 et suiv. Il avoue que Jean XXII eut raison de révoquer la bulle de Nicolas III sur la pauvreté de J. C. *31*–575. Il donne la raison de la répétition du décret de la quatrième session du concile de Constance. *32*–127, 128. Il accuse de Vicléfisme l'Eglise de France. 142 et suiv. Faits faux qu'il avance sur l'accord conclu entre Nicolas V et les Pères de Bâle. 342 et suiv.

RAISON. Pourquoi elle nous est donnée. *34*–87. Différence de la droite raison et de la raison corrompue. 125. Comment elle nous dirige dans les sensations. 198. Combien elle est nécessaire pour en juger, et pour en régler les mouvemens extérieurs. 277. Elle nous oblige à croire que nous sommes libres, et que nos actions sont ordon-

nées par la Providence, quand même nous ne pourrions trouver le moyen d'accorder ensemble ces deux vérités. 394. Sur combien de choses la raison est-elle obligée de suspendre son jugement, parce qu'elles sont accompagnées de difficultés invincibles. 397. Par exemple la divisibilité de la matière et du mouvement à l'infini. 398. *Voy.* LIBERTÉ.

La raison doit céder à la vérité, dont elle est née la sujette. *11*–274. Elle doit avoir l'empire sur toutes les passions. *12*–111. Comment, pour rétablir la raison humaine par l'humilité, il étoit à propos que les vérités de Jésus-Christ fussent incroyables. *11*–260. Attachement à la raison souveraine, seule et véritable science. *12*–68.

RAISONNEMENT. En quoi il consiste. *34*–104. Ses règles et ses différentes sortes. *Ibid.* et suiv. Il nous fait connoître notre liberté. 377.

RAMEAUX. (dimanche des) Méditations sur l'évangile de ce jour. *9*–131 et suiv.

RANCÉ (Armand-Jean le Bouthilier de) abbé de la Trappe. Sa dispute avec M. Le Roi, abbé de Hautefontaine, sur certaines pénitences usitées à la Trappe : lettre de Bossuet à ce sujet. *37*–117 et *note*. Le prélat recommande aux prières de cet abbé le succès de l'Assemblée de 1682, ne pouvant aller à la Trappe. 232. Il lui demande de prier pour lui à son entrée dans son diocèse. 261. Estime que Bossuet faisoit du livre de M. de Rancé, *sur la Sainteté et les Devoirs de la Vie monastique*. 268, 274. Il voit l'archevêque de Paris pour le faire imprimer. 277. Heureux fruits de ce livre, et contradictions qu'il éprouve. 280. En quel sens Bossuet a approuvé ce livre. *39*–481. Il détourne M. de Rancé de se démettre. *37*–275. Il recommande à ses prières trois de ses amis qu'il avoit perdus. 293. Il sollicite l'admission d'un Bénédictin à la Trappe : 295 ; ce qui ne s'exécute pas. 298. Il l'instruit de la publication du *Commentaire* du P. Mege, *sur la Règle de saint Benoît*, où ce Père attaquoit son livre sur la vie monastique. 385. Il l'invite à publier au plus tôt son commentaire sur cette *Règle*. 387, 388. Sur quelques incidens qui retardent cette publication. 448. Il lui donne son avis sur ce livre. 460. Sur un autre *Commentaire*, par D. Martène. 461. Bossuet approuve une défense que cet abbé avoit faite à des religieuses de lire l'ancien Testament. 465. Il l'instruit des dispositions du Roi pour la Trappe. 471. Vœux de Bossuet pour cette maison. 371, 507.

M. de Rancé loue le zèle de Bossuet contre le Quiétisme. *40*–255. Il est mécontent du livre de Fénélon, et opposé à sa doctrine. 279, 292. Un ami de l'abbé de la Trappe le justifie contre les plaintes que les partisans de Fénélon faisoient des lettres de cet abbé à Bossuet. 293. Combien M. de Rancé goûte *l'Instruction sur les États d'oraison*. 291. Il félicite Bossuet sur le Bref que le Pape lui avoit écrit au sujet de ce livre. 325. Lettres de Bossuet et de cet abbé sur cette affaire. 341, 342, 370 et suiv. Eloges que M. de Rancé donne au zèle de Bossuet à défendre l'Eglise. *38*–88. Bossuet lui envoie la Relation faite à l'assemblée de 1700 sur le Quiétisme, et s'excuse de ne pouvoir aller le voir. *42*–571. Bel éloge qu'il fait de M. de Rancé au P. de Lacour, son successeur, en lui témoignant son attachement à la sainte maison. *38*–100. Zèle qu'il mettoit à ce qu'on écrivît sa vie. 223. Il étoit à désirer qu'elle fût écrite par une main habile, et une tête au-dessus des vues humaines. 232.

RAPPORTS. Le prince y doit prendre garde, et punir les faux. *33*–211.

RATISBONNE. (conférence de) Bucer y prend la défense des prières de l'Eglise, et fait voir en quel sens les prières des saints nous sont utiles. *19*–189. Autre conférence de Ratisbonne, où l'on met la dernière main à l'*Interim*. *Voy*. INTERIM.

RATRAMNE. Sa dispute avec Paschase Radbert, pour savoir si le corps de J. C. dans l'Eucharistie, est le même que celui qui étoit dans les entrailles de la sainte Vierge. *19*–256. Son livre ambigu embarrasse Mélancton. 258.

RAYMOND, comte de Toulouse, protège les Albigeois; ses terres données par le Roi à Simon, comte de Montfort. *32*–15, 16.

RAYNAUD (Théophile) Jésuite, fait l'éloge de Gerson. *33*–458.

REBAIS. Affaire de Bossuet avec cette abbaye pour la juridiction. *39*–282, 396, 403. Lettre de Fénélon à ce sujet. *40*–102.

REBAPTISATION. Dispute à ce sujet entre le pape saint Etienne et saint Cyprien. *31*–140 et suiv. Saint Cyprien n'a pas regardé cette question comme indifférente : *33*–21 et suiv. ni saint Augustin et les autres Pères. 24 et suiv.

Critique erronée de l'abbé Dupin sur cette affaire. *30*–500 et suiv. *Voy.* Cyprien (S.)

REBECCA. Ce que figuroient les deux enfans qu'elle portoit. *11*–612.

REBELLION. Elle n'est autorisée ni par la conduite de David; *36*–280, ni par les guerres des Machabées. 284. Les royaumes fondés d'abord sur la rebellion peuvent devenir légitimes. 478. Elle se manifeste au commencement ou à la fin des règnes, à cause de la foiblesse des princes. 521.

RECHUTES. A quel danger elles nous exposent. *9*–52. Combien elles doivent faire trembler les pécheurs. *12*–475. Idée terrible que les Apôtres et les Pères en donnent. 500 et suiv. Des rechutes dans le péché véniel. *39*–93.

RÉCONCILIATION (la) du monde, opérée en J. C. pendant son délaissement. *13*–433. Combien sont coupables ceux qui ne veulent pas se réconcilier. *14*–284. *Voy.* Charité, Pardon, Prochain.

RÉCRIMINATIONS de Jurieu contre les Luthériens, qui accusoient le synode de Dordrect de plusieurs impiétés. Sa première est sur les blasphêmes de Luther, qui fait Dieu auteur du péché. Il tâche vainement d'excuser Calvin du même blasphême. *20*–428, 429. La seconde, sur le pélagianisme des Luthériens. La troisième, sur ce qu'ils nient la nécessité des bonnes œuvres. La quatrième, sur la certitude du salut, admise par Jean Gérard, et quelques autres Luthériens. La cinquième, sur l'ubiquité. 432, 433.

RECUEILLEMENT. Ses avantages. *38*–695. Combien nécessaire dans la prière: *9*–56; et pour écouter J. C. au-dedans de soi: *14*–471; pour s'établir dans les vertus. 497.

RÉDEMPTION. Explication de ce mystère. *6*–97 et suiv.

Doctrine des Arminiens ou Remontrans sur son universalité. *20*–355, 356. *Voy.* Jésus-Christ, Sauveur.

RÉFLEXION. Sa définition. *34*–102. Elle est nécessaire à l'homme pour se bien connoître. 250. Elle est la première cause des inventions et de la variété de la vie humaine. 340. Oter à l'esprit la réflexion, c'est lui ôter sa force. *11*–416.

La réflexion, dans l'oraison, est une force de l'ame, et

ne doit pas être renvoyée aux états imparfaits. *27*–167. Nature, nécessité, force de la réflexion ; ses effets divers. 168. Passage d'Ezéchiel qu'on oppose à la réflexion. 172. Différence des réflexions qu'inspire l'amour de Dieu, d'avec celles qu'excite l'amour-propre. 174 et suiv. A quelle puissance de l'ame appartiennent les réflexions. *28*–589.

Réflexions de Bossuet *sur l'écrit de Molanus, touchant la réunion des Protestans.* *25*–355, 486. Raisons de la méthode que Bossuet y a suivie. *26*–238. Accueil fait par les Protestans à ces *Réflexions*. 242.

Réflexions morales sur le nouveau Testament, approuvées par M. de Noailles ; *Avertissement* de Bossuet sur ce livre. *4*–195 et suiv. Elles expriment clairement la résistance à la grâce ; 204 et suiv. et n'admettent point de grâce nécessitante. 206 et suiv. Elles renferment trois vérités incompatibles avec les cinq propositions ; 243 et suiv. et sont pures de jansénisme. *Ibid.* et suiv. *Voy.* Grace.

RÉFORMATEURS. Nécessité d'en faire connoître les chefs. *19*–17. Les premiers Réformateurs croyoient qu'on pouvoit se sauver, et qu'on se sauvoit en effet dans l'Eglise romaine. C'est par politique que la Réforme a cessé de l'avouer. Jurieu nous a découvert cette politique du parti. *21*–189, 190. Les chefs de la Réforme, malgré les efforts de Jurieu, sont couverts d'un éternel opprobre pour avoir donné dispense au Landgrave de Hesse, d'avoir deux femmes à la fois. 307. Un synode national de France condamne les Réformateurs, qui vouloient, malgré l'opposition de Bèze, changer l'article de la Cène de la Confession de foi présentée à Charles IX. *20*–27, 28.

RÉFORMATION (la) désirée par saint Bernard, par tous les grands hommes de l'Eglise, par les conciles de Pise et de Constance, éludée dans celui de Bâle, regardoit la discipline, et non la foi. Différence entre ces saints et les prétendus réformateurs. *19*–29, 30. La réformation, prise de travers, conduit aux plus grands excès. Exemple des Donatistes. *21*–412, 413.

Réformation anglicane. Elle commence par Henri VIII, que les Catholiques et tous les partis des Réformés rejettent également. *19*–445, 446. Sous Edouard VI, elle a pour fondement la ruine de l'autorité ecclésiastique. Le Roi y tient la place du Pape, donne aux évêques des commissions révocables à sa volonté, et par grâce accorde les évêchés à vie. 465, 466. Il prétend que la puis-

sance épiscopale émane de la royauté; il défend à tous les évêques d'exercer aucune juridiction pendant qu'il fera la visite de son royaume. Il destine des visiteurs pour porter partout des constitutions ecclésiastiques, et des règles de foi faites par son conseil. 466, 467. Il défend de prêcher par tout le royaume jusqu'à nouvel ordre. Il abolit les six articles de Henri VIII, et dresse trois articles contre la transsubstantiation. On excite la haine du peuple contre la messe, en exagérant l'avarice de certains prêtres qui la disoient pour un gain sordide. 470 et suiv. On emploie les plus indignes moyens, tels que le mariage des prêtres, le pillage des biens ecclésiastiques, des églises et des châsses, etc. pour avancer la réforme, dont Burnet représente les progrès comme un miracle visible. 482.

La Réformation prend une nouvelle forme sous Elisabeth, qui croit ne pouvoir assurer son règne que par la religion protestante. 20-4. Paul IV reçoit mal ses civilités; ce qui la détermine à une nouvelle réformation. Elle désapprouve quatre points dans celle d'Edouard : celui des cérémonies; celui des images; celui de l'Eucharistie; celui du chef de l'Eglise anglicane : on lui persuade de prendre ce titre, comme inséparablement attaché à la royauté, et d'ordonner la confiscation des biens de ceux qui le lui refuseroient. 5 et suiv. Parker, archevêque de Cantorbéri, et le reste du clergé, reconnoissent, dans un synode, la suprématie de la Reine. Le Parlement décide les points de foi, et le clergé ne croit les ordinations valides qu'autant qu'elles sont faites conformément au Rituel d'Edouard. 15, 16. Le clergé d'Ecosse fait une déclaration semblable à celle du clergé d'Angleterre. 21. La réformation d'Elisabeth est embrassée par tout le clergé d'Angleterre, excepté par quatorze évêques et par cinquante ou soixante ecclésiastiques. 23.

RÉFORME. Son esprit, pendant qu'elle fut foible, étoit de paroître soumise, et d'être violente et cruelle dès qu'elle se crut forte. 20-48. Les sectes nées de la Réforme sont des preuves de sa mauvaise constitution. Différence de la constitution de la Réforme et de celle de l'ancienne Eglise. 564 et suiv. La Réforme n'a rien de sérieux et de sincère dans ses réponses, qu'elle accommode au temps. Après avoir soutenu l'indépendance des rois, elle les soumet au caprice des peuples. 21-607. Jurieu l'excuse mal d'avoir fait Dieu auteur du péché, en disant qu'elle s'est corrigée de ce blasphême depuis cent

ans, quoiqu'en effet elle y persévère encore. 109. L'esprit de blasphême au milieu de ceux qui se sont dits chrétiens réformés et réformateurs, de l'aveu même de Jurieu. 121.

Le fondement de la Réforme est que l'Eglise n'est pas infaillible. On prédit dès le commencement, et l'expérience a prouvé que ce principe menoit à l'indifférence des religions. *22*–178. La jeunesse mal élevée dans la Réforme, de l'aveu de Jurieu, et imbue du faux principe de l'indifférence des religions. Combien est grand le nombre des Réformés approbateurs de cette indifférence, en Angleterre, en Hollande, etc. 182 et suiv. Selon les principes de la Réforme, l'indifférence doit l'emporter. Elle ne peut condamner les indifférens, qui posent pour règle qu'il n'y a point d'autre autorité que l'Ecriture; que l'Ecriture, pour obliger, doit être claire; que, quand elle enseigne des mystères, il faut la tourner au sens dont la raison puisse s'accommoder. 183, 184, 198 et suiv. On prouve, par Jurieu, Burnet et Basnage, que tout tend, dans la Réforme, à l'indifférence des religions. 265. Cette indifférence établie dans l'Allemagne protestante, même à l'égard des Sociniens. *Voy.* STRIMESIUS. La tolérance universelle est inséparable du protestantisme, et ne peut être détruite que par les principes de l'Eglise catholique: témoignage des réformateurs; admission des Sociniens. 316 et suiv. 323. La Réforme n'a point de principe universel contre les hérésies. On trouve quelque chose de socinien dans tous ses auteurs. 269, 270.

RÉFORMÉS (les prétendus) depuis leur origine jusqu'à nos jours, ne cessent de nous attribuer des doctrines qui ne sont pas les nôtres. *23*–12 et suiv. Ils sont véritablement schismatiques. 167. Ils n'ont eu aucun motif pour se séparer. 179 et suiv. Ils ne peuvent se dissimuler qu'ils sont rebelles à l'Eglise. 194. Ils corrompent le sens des auteurs pour justifier leur réforme. 206 et suiv. Exhortation aux Réformés pour rentrer dans le sein de l'Eglise. 228 et suiv.

Les Réformés se font entre eux une guerre plus cruelle que celle qu'ils font à l'Eglise. *19*–134. Ils cherchent leurs ancêtres chez les Vaudois, les Albigeois et les Bohémiens, faute de trouver dans les siècles précédens des témoins de leur doctrine. *20*–246. *Voy.* CALVINISTES, LUTHÉRIENS, PROTESTANS.

RÉFUGIÉS (les) de France souscrivent le synode de Dordrect. *20*–393. *Voy.* DORDRECT.

RÉFUTATION du Catéchisme du sieur Paul Ferry, par deux vérités catholiques, tirées de ses propres principes. 23–9 et suiv. Le dessein de Bossuet n'est pas de combattre toutes les erreurs de ce livre. 13. Mais il établit par les raisons mêmes de Ferry, 1° que la Réforme est pernicieuse; 2° qu'on peut se sauver en l'Eglise romaine, et ainsi il réfute ces deux propositions du ministre protestant, 1° que la Réforme a été nécessaire; 2° qu'encore qu'on pût autrefois faire son salut dans l'Eglise de Rome, on ne le peut aujourd'hui. 21, 60 et suiv. *Voy.* FERRY.

RÉGALE. Origine de ce droit. 37–256. Les maximes des Parlemens sur la Régale, invincibles dans l'esprit de nos magistrats. 259. La matière avoit été bien examinée et bien entendue dans l'assemblée du clergé. 255. Le clergé obtient du Roi, en cédant quelques droits abolis, plus de prérogatives qu'il n'en avoit. 31–635.

Lettre de l'assemblée du clergé de 1682, au pape Innocent XI, pour lui rendre compte de ses opérations, au sujet de la Régale. 7–195 et suiv. *Voy.* BOSSUET, CLERGÉ.

REGISTRES PUBLICS. Leur utilité. 36–550.

RÈGLE. L'Ecriture, la tradition, la raison et la conscience doivent être notre règle; 7–309 et suiv. 320 et suiv. mais non pas le probabilisme. 315 et suiv. La bonne foi excuse l'erreur. 318 et suiv. Règle de conduite dans les cas douteux. 312 et suiv. 319 et suiv.

Dans les communautés, le mépris des règles est péché. 39–93, 247, 486. Peut-on suivre leur mitigation. 481.

RÈGLE des Associés à l'Enfant Jésus. Idée de ce livre. 27–206. Il est condamné à Rome. 537, et par Bossuet. 23.

RÈGLES touchant la réunion des Protestans à l'Eglise, données par les théologiens protestans d'Hanovre. 25–205, 227.

RÉGULIERS. Réglement de l'assemblée du clergé de 1700, pour leur approbation dans les diocèses. 7–552 et suiv.

RÉGULUS, consul, avec toute son armée, combat en Afrique un serpent prodigieux. 35–73. Il est battu et pris par les Carthaginois. 74.

RELATION sur le Quiétisme. 29–521 et suiv. — *Remarques sur la Réponse de Fénélon à cette Relation.* 30–1.

Relation des actes et délibérations de l'assemblée du clergé de 1700, *concernant la condamnation du livre des* Maximes des Saints. *30*–415.

RELIGIEUSES. Elles sont les épouses de J. C. Ce qu'elles doivent faire en cette qualité. *39*–18. Elles doivent être crucifiées et mortes au monde : *14*–462 et suiv. travailler à leur perfection. 466, 517, 523. *17*–257. Quelles dispositions elles doivent apporter à la visite de leur évêque. *14*–467, 534. Compte que Dieu leur en demandera. 473. Elles doivent regarder J. C. dans leurs supérieurs. *Ibid.* et suiv. Avec quelle ferveur elles doivent chanter l'office divin. 486. Maux que leur cause la dissipation. 497. Combien elles doivent craindre le relâchement. *17*–248, 254. Lois et contraintes de la vie religieuse. 11. Pourquoi les instituteurs de cette vie l'ont-ils accompagnée de pratiques sévères. *13*–62.

Règles sur les dots des religieuses : *39*–233; sur leurs sorties. *38*–744. *39*–170, 227, 347, 350, 355, 358, 560, 721. Moyen de faire revenir de son illusion une religieuse qui se privoit des sacremens. 440. Comment doit se conduire celle qui est privée de la communion. 627. Réponses de Bossuet à des consultations que des religieuses lui faisoient sur leurs dispositions, etc. 526, 567, 583, 735. Avis à une religieuse sur la dispense de ses vœux. 697. Peuvent-elles passer à une moindre observance. 730. Peut-on approuver leurs pensions. 731, 733. Elles peuvent toucher les reliques. 13. Importance du choix des postulantes. 651. Paroles saintes de Bossuet à une religieuse, dans la cérémonie de sa profession. *14*–560.

Dans quel ordre les religieuses doivent lire les livres saints, pour que cette lecture leur profite. *5*–723 et suiv.

La lecture de l'ancien Testament, permise sans discrétion, leur fait plus de mal que de bien. *37*–465.

RELIGION. En quoi elle consiste. *14*–266. C'est un sentiment mêlé de crainte et de joie. *11*–242. Quel est le propre de la religion. *15*–459. Il s'est toujours conservé quelques principes de religion dans l'ignorance et la corruption du genre humain. *36*–291. Ces principes de religion avoient quelque chose de ferme. 293. Quoique appliqués à l'idolâtrie, ils ont suffi pour établir un gouvernement stable. *Ibid.* La véritable religion étant fondée sur des principes certains, rend la constitution des Etats plus stable. 297. A quoi conduisoient les fausses religions. *Ibid.* La vraie religion a pour marque manifeste

son antiquité. 299. Les fausses religions ont pour marque leur innovation. 302. La suite du sacerdoce rend cette marque sensible. 304. Cette marque d'innovation est ineffaçable. 307. Il ne suffit pas de conserver la saine doctrine, il faut en tout être uni à la vraie Eglise. 309.

La religion est toujours la même depuis l'origine du monde. *35*–157 et suiv. 392 et suiv. Haute idée qu'elle nous donne de Dieu. 159. En considérant les institutions chrétiennes et celles des Juifs, on remonte à la source de la religion, et on en découvre la vérité dans son principe. 416.

Divinité de la religion chrétienne. *11*–269. C'est un ouvrage que Dieu a fait, et qui porte le caractère de son autorité. *17*–443 et suiv. Par quels moyens elle s'est établie. *11*–274. Elle ne doit pas son établissement à la protection des rois. 277. Quand les rois la protègent, c'est plutôt la religion qui les protège. 278. Vérité de la religion, perfection de sa morale; deux choses inséparables. 281 et suiv. *Voy.* Apôtres.

La vraie religion peut subsister, sans être unie à la puissance politique. *31*–291. Licence des esprits quand on ébranle la religion. *17*–311. On l'énerve, quand on la change, et on ôte le seul frein capable de retenir les peuples. 315. Railleries insensées des libertins contre la religion. *11*–279. Indifférence des grands et des sages du monde sur la religion. *36*–328. Ils en viennent à la persécuter. 331. La religion fournit aux princes des motifs particuliers de pénitence. 389. *Voy.* Prince, Rois, Schisme.

Comment on doit célébrer la renovation de son entrée en religion. *10*–522. Prières et réflexions sur cette matière. 524 et suiv.

RELIQUES. L'honneur que nous leur rendons ne blesse en rien celui que nous devons à Dieu; différence entre les deux cultes. *18*–88.

Vigilance s'oppose, dans le quatrième siècle, au culte des reliques. *20*–80. Saint Léon, saint Basile et d'autres saints du même temps, accusés d'idolâtrie par les ministres, à cause du culte qu'ils rendoient aux reliques. *Voy.* Saints, Trente.

*REMARQUES sur l'*Histoire des conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, *de M. Dupin.* *30*–519.

REMI (S.) nouveau Samuel; éloge qu'il fait des rois

de France; ses prières pour eux. *15*–523. *36*–391. De l'apostolat de saint Remi. *39*–143.

REMONTRANS (les) disciples d'Arminius, et les Contre-remontrans, disciples de Gomar, disputent vivement sur le libre arbitre, etc. Les Remontrans condamnés dans les synodes provinciaux. On assemble celui de Dordrect. *Voy.* DORDRECT. Ils sont aussi condamnés à Dordrect. *20*–351 et suiv. Les Remontrans se plaignent d'être jugés par leurs parties, et font les mêmes raisonnemens que tout le parti protestant faisoit contre l'Eglise. 383. Le synode leur ferme la bouche par l'autorité des Etats généraux. Ils protestent contre le synode, qui leur répond ce que l'Eglise catholique répondoit, en pareil cas, aux Protestans. 385. Il ajoute que le parti le plus foible et le plus nouveau doit céder au plus fort et au plus ancien. Les Remontrans déposés et excommuniés par ce synode. 387 et suiv.

RENAUDIE (LA) condamné comme faussaire par le Parlement, trame avec Chandieu, ministre de Paris, la conjuration d'Amboise. *20*–29.

RENAUDOT (Eusèbe) demande à Bossuet sa protection pour une place à la Bibliothèque du Roi. *42*–582, 584. Il lui donne divers détails sur la liturgie des Grecs, 610; sur la prière pour les morts, et le purgatoire chez les Juifs : 615; sur les confessions de foi des Anglicans. 618. Bossuet désire le voir admis à l'Académie française. *37*–450. Il traduit pour le prélat les lettres de milord Perth. 321, *note;* 322.

RENIER, de l'ordre des Frères Prêcheurs, auparavant de la secte des Manichéens, ou Catares d'Italie, fait le dénombrement des églises manichéennes. *20*–123 et suiv. *Voy.* ALBIGEOIS. Il dit que les Vaudois admettent la transsubstantiation, et détaille leurs erreurs. 153.

RENONCEMENT à soi-même, chose essentielle pour suivre J. C. *17*–238, 249.

REPENTIR. L'espérance du repentir douteux devient le motif d'un crime certain. *11*–294. Ce que c'est que le repentir. *10*–296. Illusion du pécheur à ce sujet. *Ibid.*

RÉPONSE aux difficultés de madame de la Maisonfort sur le Quiétisme. *28*–215. — *Réponse à une lettre de M. l'archevêque de Cambrai.* 231. — *Réponse à quatre lettres de M. de Cambrai.* *29*–3. — *Réponse d'un théologien* (Bossuet) *à une lettre de Fénélon à M. de Chartres.*

39–223. — *Réponse aux Préjugés décisifs pour M. de Cambrai.* 285 et suiv.

REPOS. Celui des pécheurs est une peine terrible. *11*–149.

RÉPROBATION. Ses effets. *27*–151. La réprobation figurée par la haine de Dieu contre Esaü; ce qu'il faut entendre par là. *4*–437 et suiv. *Voy.* SALUT.

RÉPROUVÉS; comment ils sont dans le corps de l'Eglise. *38*–381. *Voy.* DAMNÉS, PÉCHÉ.

RÉPUBLIQUE. Ancienneté de cette forme de gouvernement. *36*–69. Moins ancienne cependant que la monarchie. 71. *Voy.* ETAT, GOUVERNEMENT.

RÉSIGNATION. *Voy.* INDIFFÉRENCE.

RESTRICTIONS MENTALES. Elles sont défendues. *7*–305. Les exemples de l'Ecriture par lesquels on voudroit les défendre, sont faussement appliqués. 333 et suiv.

RÉSURRECTION des corps, prouvée par J. C. contre les Sadducéens. *9*–238 et suiv. Sermon sur la résurrection dernière. *11*–112 et suiv.

La résurrection de J. C. prouvée par ces paroles du Psaume xv : *Providebam Dominum*, etc. *1*–600 et suiv. Explication de ce mystère. *6*–101. C'est un jour de triomphe pour le Sauveur, et de joie pour les fidèles. *13*–535. La résurrection de J. C. est le gage de notre immortalité. 586. Résurrection spirituelle; combien elle est difficile à concevoir aux pécheurs charnels et grossiers. 535 et suiv. Marques d'une vraie résurrection. 592.

RETRAITE. Ses avantages. *15*–564 et suiv. Comment il s'y faut occuper. *39*–192, 197, 482, 668. L'amour de la retraite n'a pas besoin d'être sensible. 388. L'expérience du monde fait trouver quelque chose de nouveau dans la retraite, et enfonce l'ame plus profondément dans les vues de la foi. *37*–71.

Retraite de dix jours sur la Pénitence. *10*–532. *Retraite sur les jugemens téméraires*, etc. 553 et suiv.

RETZ. (Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de) Son portrait. *17*–490.

RÉUNION (projets de) des Protestans de France à l'Eglise catholique. *25*–104 et suiv. Récit de ce qui fut traité dans les conférences tenues à ce sujet. 120 et suiv. Récit du ministre Ferry lui-même. 163. Différens faits concernant

concernant le projet de réunion. 168. Projet envoyé par le ministre du Bourdieu. 172. Dissertations et lettres à ce sujet entre Bossuet, Molanus et Leibniz. 179. Règles proposées par les théologiens protestans d'Hanovre à ce sujet. 205, 227. Opinion de Molanus sur cette matière. 257, 814. Jugement de Bossuet sur cette opinion. 355. Déclaration de la foi orthodoxe à ce sujet. 415. Réflexions sur l'écrit de Molanus. 486. Confession de foi que les Luthériens ont à faire pour opérer la réunion. 542. Il faut, pour l'arrangement, commencer par où finit Molanus. 549. Vrai moyen de conciliation. *26*-5. S'en tenir aux décrets dogmatiques des siècles antérieurs. 7, 10 et suiv. Exposition des points controversés. 15. Nouvelle explication de la méthode de réunion par Molanus. 82 et suiv. 107 et suiv. Correspondance à ce sujet entre Leibniz, Bossuet, Pelisson et madame de Brinon. 141. *Voy.* BOSSUET, FERRY, LEIBNIZ, MOLANUS, NEUSTAD, PELISSON.

RÉVÉLATION (la) nous fait connoître notre liberté. *34*-382.

RÉVOLTES. Celles des Protestans sont approuvées par les décrets exprès de leurs synodes. *21*-491.

RICCI. (Michel-Ange) Bossuet loue son mérite et ses vertus, et le remercie de l'approbation qu'il a donnée à son *Exposition*. *37*-183. Il est bien aise que le Pape l'ait obligé à accepter le chapeau de cardinal. 240.

RICHEBRAQUE (dom), Bénédictin. *Voy.* GUYON.

RICHELIEU. (Armand du Plessis, cardinal de) Son éloge. *17*-473.

RICHER (Edmond), docteur de Sorbonne, s'oppose à une thèse où l'on soutenoit l'infaillibilité du Pape. *32*-386 et suiv. Ce qui se passa à l'occasion de son livre *de la Puissance ecclésiastique et politique*. 389 et suiv. Duval le réfute. *33*-565 et suiv. Il se défend de l'accusation portée contre lui, de croire que les Etats-généraux peuvent déposer le Roi. *32*-411. Ce qu'il pense sur le gouvernement de l'Eglise. *33*-595.

RICHES. Ils ne sont admis dans l'Eglise que pour y servir les pauvres. *12*-2, 18. Pourquoi. 11. Ils doivent participer aux priviléges des pauvres, s'ils veulent être sauvés. 17. Leur abondance est une épreuve où Dieu les met. *14*-396. Ils doivent ressembler à J. C. 400. Ils n'ont que l'extérieur de brillant : combien ils sont pauvres en

effet. 436. Combien leur salut est difficile. *16*–451 et suiv. Ils sont nés pour servir les pauvres. 300. Avec quelle facilité les riches se laissent prendre aux richesses qu'ils croient posséder. *17*–506. Effet pernicieux de ces attachemens. *Ibid.* et suiv. Exemple du mauvais riche de l'Evangile : combien il doit les faire trembler. 511. Portrait d'un mauvais riche mourant. *12*–446. *Voy.* ABRAHAM, AVARICE.

RICHESSES. La source de celles de l'Etat est le commerce et la navigation. *36*–531. Seconde source : le domaine du prince. 532. Troisième source : les tributs imposés aux vaincus. 533. Quatrième source : les impôts. 535. Quelles sont les véritables richesses. 541 et suiv.

Avantage de la pauvreté sur les richesses : belle idée de saint Jean Chrysostôme à ce sujet. *12*–3. Attachement vicieux que la possession des richesses produit dans le cœur. *14*–49. Quel usage il faut en faire. *16*–436, 456. Folie de s'y attacher. 450. Maux que produit le désir des richesses. 454. Pourquoi la passion des richesses est si violente. *17*–272.

RIEUX (René de) évêque de Léon, déclaré suspens par une sentence du doyen de Nantes, est déposé et ensuite rétabli par des commissaires du Pape : pourquoi. *33*–413 et suiv. et *note*.

RIGUEUR (la) est un obstacle à la justice. *36*–435.

RIMINI (Le concile de) assemblé de l'Occident seul, confirme la foi de Nicée, puis souscrit, par surprise et par violence, une formule arienne. *35*–119. Les évêques, de retour à leurs églises, réclament contre leurs souscriptions. Basnage dissimule ces faits, et en abuse pour conclure que l'Eglise avoit varié, et que le ministère avoit été interrompu. *22*–582 et suiv.

Ce concile, avant sa défection, prie pour Constance, et lui rend obéissance. *31*–416. Il n'étoit pas œcuménique, et est annullé par le saint Siége. *32*–574. Il ne prouve rien contre la doctrine des Catholiques sur l'autorité de l'Eglise. *23*–290.

ROBERT, roi de France, excommunié pour son mariage incestueux, est toujours reconnu roi. *31*–503, 504.

ROBERT de Genève, ou Clément VII, élu pape, dispute le pontificat à Urbain VI. Il est reconnu en France. *32*–136.

ROBERT (Philippe) curé de Seurre, infecté des erreurs

du Quiétisme. *41*–451 et suiv. Sentence de l'official de Besançon, qui le condamne. 462. Arrêt du parlement de Dijon, qui ordonne d'informer contre lui. 464. Il demeure long-temps à Rome. *42*–498, 506. Il est arrêté à Florence, d'où on le conduit à Rome. 519, 544.

ROBOAM, roi de Juda. Son orgueil et sa fausse fermeté lui font perdre dix tribus. *35*–25, 222. *36*–143, 158, 556. Guerre civile qui s'ensuivit. 477.

ROCCABERTI (Jean-Thomas) Dominicain, archevêque de Valence, écrit avec violence contre la *Déclaration du Clergé*. *31*–10, 37 et suiv. Mémoire de Bossuet à Louis XIV contre le livre de ce prélat. *33*–659 et suiv. Il y traite les Français comme hérétiques. 662 et suiv. Sa doctrine outrée contre l'indépendance des rois. 665. Excès de ses approbateurs sur la même matière. 667 et suiv. Quels remèdes on peut apporter à ce livre injurieux. 674 et suiv.

ROCHELLE. (synode de la) On y ordonne que le décret du synode de Gap, où le Pape est déclaré Antechrist, seroit imprimé comme très-véritable. *20*–301. Il défend de rien ajouter ou diminuer aux articles de la Confession de foi, où il est parlé de l'Eglise. 471, 472. On renouvelle la guerre par une délibération du corps de ville de la Rochelle, à l'occasion de vingt-six ou vingt-sept prêtres qu'on avoit précipités dans la mer. *21*–324.

ROGER, roi de Sicile, excommunié par le second concile de Latran, persévère neuf ans dans le schisme, sans qu'on parle de le déposer. *31*–637.

ROHAN-SOUBISE (Anne-Marguerite de) abbesse de Jouarre : sa prise de possession. *38*–165. Lettre de Bossuet à cette abbesse, sur la nécessité d'établir le scrutin secret pour la réception des filles. 492 et suiv. *Voyez* JOUARRE.

ROIS. Comment ils furent établis dans l'origine des sociétés. *36*–66. Combien ils étoient alors multipliés. 68. Caractères essentiels de l'autorité royale. 84. Les rois sont les ministres de Dieu. *Ibid.* Leur personne est sacrée. 85. On doit leur obéir par principe de religion et de conscience. 88. Les rois doivent respecter leur propre puissance, et ne l'employer qu'au bien public. 90. Leur nom est un nom de père, et la bonté est leur propre caractère. 92 et suiv. Les esprits foibles se moquent de leur piété. 332. Les grands rois connoissent le sérieux de la

religion. 333. Soins qu'ils ont eu du culte de Dieu. 341 et suiv. Péril où ils sont lorsqu'ils choisissent de mauvais pasteurs. 358. On voit auprès des anciens rois un conseil de religion. 594.

C'est Dieu qui fait les rois. 373. Ils doivent plus que les autres s'abandonner à la Providence. 383. Exemple de David. 386. La justice est le vrai caractère d'un roi. 400. Les rois sont toujours armés. 524. Quels étoient les ministres des anciens rois. 545. Ils n'ont rien tant à craindre que les mauvais conseils. 563. Ils doivent être au-dessus des louanges. *15*–613. En quoi consiste le vrai bonheur des rois. *36*–625.

Tous les rois relèvent de Dieu. *13*–350. Ils sont les instrumens de sa puissance. 348. A quelle fin Dieu la leur a communiquée. *17*–295, 301. Ils sont les images vivantes de la Majesté suprême. *13*–404. *17*–400. Ils doivent, plus que les autres hommes, avoir la majesté de Dieu vivement imprimée dans leur esprit. *13*–353. Grand péril des rois chrétiens. 355. Comment ils doivent exercer leur autorité. 386. Les rois sont établis par J. C. pour défendre son Evangile. *11*–277. Quand ils défendent la foi, c'est plutôt la foi qui les défend. 278.

Les bons rois sont les pères des peuples; leur gloire et leur intérêt le plus essentiel est de les conserver et de leur bien faire. *37*–89. Leur dévotion consiste essentiellement à aimer Dieu. 93. Un roi peut pratiquer cet amour de Dieu à tous les momens de sa vie. 94. Dieu renvoie les rois à sa loi, pour y apprendre leurs devoirs. *14*–621. Il se glorifie de leur faire la loi. *17*–295.

Les rois des Juifs n'étoient pas soumis aux peines portées contre les infracteurs de la loi : les rois même impies recevoient jusqu'à la fin les honneurs dus à leur dignité. *31*–300 et suiv. Les rois ne sont pas soumis à l'Eglise dans l'ordre temporel. 329. Est-il vrai que l'impunité soit assurée aux rois impies, s'ils n'ont pas à craindre d'être déposés? 338 et suiv. Pourquoi dans les derniers temps des rois ont consenti à être déposés, s'ils tomboient dans l'hérésie ou dans l'apostasie. *32*–73 et suiv. Le sacre des rois ne prouve pas qu'ils reçoivent par-là le droit de régner. *31*–637. Les rois, indépendans de toute autre puissance que de celle de Dieu, seroient moins en danger s'ils dépendoient des papes, que dans le système de Jurieu et d'autres Protestans, qui les abandonnent au caprice de la multitude. *21*–607. Les rois sont en droit de maintenir dans leurs États la vraie religion qu'ils y ont trouvée

établie en montant sur le trône. Ils ont fait des lois justes contre les païens, les Juifs, les hérétiques. *22*-459.

Les rois injustes et persécuteurs comparés à une tempête de courte durée. *2*-60. *Voy.* GOUVERNEMENT, MONARCHIE, PRINCE, SERMENT.

Les rois de France ont une obligation particulière d'aimer l'Eglise et le saint Siége. 390. *Voy.* FRANCE.

ROMAINS. Ils chassent les rois. *35*-52. Défendent avec courage leur liberté. 53. Ils prennent Veies : perdent la bataille d'Allia. 65. Battent les Gaulois d'Italie. 70. Sont vaincus par Pyrrhus, qu'ils défont ensuite. 71. Se rendent maîtres de toute l'Italie. 73. Entreprennent la première guerre Punique. *Ibid.* Domptent l'Illyrie, et se font connoître en Grèce. 75. Font la guerre aux Gaulois. 76. Sont attaqués par Annibal. *Ibid.* Ils assujétissent Carthage, et donnent la loi à Antiochus roi de Syrie. 80. S'emparent de la Macédoine. 81. Ruinent Carthage et Corinthe. 84, 85. Leurs esclaves leur font la guerre. 87. Détruisent Numance. 88. S'étendent au-delà des Alpes. 90. Révolte des esclaves et des Latins. 91. Guerre des gladiateurs. 92. Les Romains passent l'Euphrate. *Ibid.* Sont vaincus par les Parthes. 93. Assujétis par Pompée, César, etc. *Ibid.* Le fond d'un Romain étoit l'amour de sa liberté et de sa patrie. 505. Leur amour pour la pauvreté, la frugalité et le travail. 79, 507. Ils n'épargnent rien pour orner leur ville. 508. Leur milice et sa discipline étoit admirable. 509 et suiv. Leur prudence et leur profonde politique est louée par le Saint-Esprit. 515. *36*-563. Les sentimens forts dans lesquels on les élevoit les rendoient capables de tout. *35*-522. Leur agrandissement venoit, non du hasard, mais de la conduite. 528. Leur équité dans les commencemens de leur république. 530. Cruels et injustes pour conquérir, ils gouvernoient avec équité. 532. Avantages qu'ils tiroient de l'établissement de leurs colonies. 534. L'ordre de la justice contribue à maintenir la paix parmi eux. 535. La jalousie des Plébéiens contre les Patriciens, cause de leur ruine. 536. Combien ils étoient aveugles sur la religion. 260.

Dieu a donné aux Romains pour récompense l'empire du monde, comme un présent de nul prix. *17*-550.

ROME. Sa fondation : septième époque. *35*-32. Elle dompte les Latins. 37. Elle chasse les rois et établit les

consuls. 52. Assiégée, Horatius Coclès la sauve par sa valeur. 53. Elle pense périr par la jalousie du peuple contre les Patriciens. *Ibid.* Les décemvirs y établissent les lois des douze Tables. 58. Les Gaulois prennent Rome. 65. Elle fait la guerre aux Samnites. 68. Dans la seconde guerre Punique, elle est prête à succomber. 77. Elle est troublée par les Gracques. 87, 90. Est déchirée par les fureurs de Marius et de Sylla. 92. Sauvée par Cicéron: asservie par Pompée. 93, 545. Elle tombe sous le joug des triumvirs. 94. Elle retourne à l'état monarchique sous l'empire d'Auguste. 96. Elle est saccagée par Alaric et par Ataulphe. 125. Sauvée d'Attila par saint Léon. 129. Pillée par Genséric. *Ibid.* Rendue aux empereurs sous Justinien. 132. Menacée par les Lombards. 134, 144, 147. Secourue par les Français. 144, 146, 147. Parallèle de Rome et de Carthage. 526. Cause de son élévation et de sa chute. 504 et suiv. 550 et suiv. Jugemens secrets de Dieu sur Rome. 441 et suiv.

Droit qu'avoit cette ville, abandonnée par les empereurs d'Orient, de se mettre sous la protection des Français. *31*–546 et suiv. *Voy.* ROMAINS.

La chute de Rome, clef et dénouement de l'Apocalypse. *3*–91, 103 et suiv. Cette ville est figurée par Babylone. 91. Pourquoi. 188 et suiv. Son idolâtrie cause de sa ruine. 96. Pourquoi elle persécuta l'Eglise. 184 et suiv. Toujours païenne, même sous les princes chrétiens. 204. *4*–48 et suiv. Son idolâtrie ne consistoit pas dans le culte des Saints, comme l'ont rêvé les Protestans. 19 et suiv. Sa prise par Alaric. *3*–207. *4*–52 et suiv. 155 et suiv. Son empire et le paganisme ruinés. *3*–210. Son incendie et sa désolation complète. 432, 435 et suiv. *4*–55. Témoignage de saint Augustin, de saint Jérôme et autres. 57. C'est Rome païenne et persécutrice, et non point Rome chrétienne, qui est désignée par la Babylone de l'Apocalypse. 67 et suiv. Témoignage de Bullinger et autres docteurs protestans. *Ibid.* Nouvelles preuves de la même vérité. 163 et suiv. Pourquoi les anciens Pères n'ont pas déclaré clairement que cette ville étoit la Babylone de l'Apocalypse. *42*–648.

Le siége de Rome a toujours été regardé comme le premier dans l'Eglise. *35*–150.

ROMULUS fonde Rome. *35*–32, 538. Il y établit la religion et les lois. 34, 539. Sa mort. *Ibid.*

ROQUE (Matthieu de la) ministre protestant, réfute

le *Traité de la Communion sous les deux espèces* de Bossuet. *24*-5. Le prélat lui répond. 13 et suiv. Ce ministre soutient faussement, et de mauvaise foi, que les Vaudois rejetoient la présence réelle. *20*-152. Il prétend, contre Jurieu, que le sacrement de l'Eucharistie n'est pas mutilé en le recevant sous une seule espèce, et qu'on y reçoit J. C. tout entier. *22*-438.

ROQUESANE, chef des Calixtins de Bohême, l'une des sectes descendues de Jean Hus, fut, sous prétexte de réforme, le plus ambitieux de tous les hommes. *20*-220. Il engage les Calixtins à accepter les quatre articles accordés par le concile de Bâle. 222. Son ambition d'être archevêque de Prague, frustrée. Il rompt l'accord, et s'érige, dans la Bohême, en archevêque, ou plutôt en pape. 224.

ROSAIRE. Sermon pour cette fête. *15*-463 et suiv. Origine de cette pratique. 464, *note*.

ROSELLIS (Antoine de) canoniste, partisan d'Eugène IV, pense au fond comme les docteurs de Paris sur la puissance du Pape. *33*-539.

ROSLET (le P.) procureur-général des Minimes, homme de confiance de M. de Noailles à Rome, dans l'affaire du livre des *Maximes*. *41*-89, 123. Il sert beaucoup Bossuet dans cette affaire. 316. *42*-339, 341. Il rend compte à l'abbé Bossuet de ce qu'on pensoit à Rome du mandement de l'évêque de Meaux, et du discours de M. d'Aguesseau sur le livre des *Maximes*. 557.

ROSSETTE (la mère Marie), fille spirituelle de saint François de Sales. Son oraison. *27*-338 et suiv.

ROYAUMES. Ceux qui sont fondés sur la rebellion peuvent dans la suite devenir légitimes : exemple de celui d'Israël. *36*-478. Ce royaume avoit moins de fermeté que celui de Juda : pourquoi. 479. Les hommes sont les vraies richesses d'un royaume. 542. *Voy*. Empire, Etat, Monarchie.

Ce qu'il faut entendre par le royaume de Dieu. *4*-526 et suiv.

ROYAUTÉ. Sublimité de son origine. *11*-488. Elle est immortelle. *13*-353. En quoi consiste la science de la royauté. 355. Royauté de J. C. pourquoi annoncée en trois langues sur la croix. 467. Tous les instrumens de sa Passion autant de marques de sa royauté. 464. Contradiction apparente du Sauveur au sujet de sa royauté. On

veut le faire roi; il renonce à ce titre, en fuyant sur la montagne : ensuite, lors de son entrée triomphante à Jérusalem, il approuve les acclamations du peuple, et dit que les pierres elles-mêmes applaudiroient, s'il gardoit le silence : fin de cette contradiction. *12*-650 et suiv. Deux royautés en J. C. *17*-193.

RUINART (Thierri), Bénédictin. Bossuet le prie de faire des recherches sur une leçon de la vie de saint Ambroise, touchant la communion sous une espèce. *37*-339. Sa réponse. 340. *Voy.* COMMUNION.

RUSBROC, auteur mystique; ses exagérations. *27*-51, 55 et suiv. *29*-256. Il est réfuté par Gerson. *27*-54. Il reprend dans les Béguards les erreurs des Quiétistes. 387 et suiv.

S

SABBAT. Il est établi de Dieu en mémoire de la création, pour donner au travail de l'homme un jour de relâche, et en signe du repos éternel. *8*-213 et suiv.

SABELLIUS. Son hérésie. *35*-109. Elle est imputée par Jurieu aux Pères des trois premiers siècles. *22*-14.

SACERDOCE. Sa succession marque la suite de la religion. *36*-304. Les rois ne doivent pas entreprendre sur ses droits. 353. Le sacerdoce et l'empire sont deux puissances indépendantes, mais unies. 357. Différence entre l'établissement du sacerdoce et celui des empires. *31*-284. L'institution du sacerdoce légal n'a rien changé à la puissance royale. 291 et suiv. L'institution du sacerdoce chrétien n'a rien changé dans les droits des souverains. 317 et suiv.

Excellence du sacerdoce de J. C. *8*-321. Sa prééminence sur celui d'Aaron. *11*-473 et suiv. *14*-103. Comment nos corps sont appelés à la société du sacerdoce donné à tous les fidèles en J. C. *13*-620. La préparation au sacerdoce est une étude de toute la vie. *17*-570. Distinction des évêques et des prêtres. *5*-193 et suiv.

SACRAMENTAIRES. (livres) Ceux de l'Eglise de Rheims prouvent l'antiquité de la réserve de l'Eucharistie. *24*-143. Sacramentaires publiés par le P. Ménard; réponse aux objections qu'en tirent les ministres. 288 et suiv. Belle Préface des Sacramentaires Grégorien et Ambrosien. 519.

SACRAMENTAIRES (les) hérétiques unis à Bucer au moyen

des équivoques, accommodoient à leur présence morale ce que Luther disoit de plus fort pour la présence réelle et substantielle. *19*–261. Ils se raillent avec raison de la Confession d'Ausbourg, que chacun peut adapter à ses sentimens. 539, 540.

Dispute sacramentaire, excitée par Carlostad : *19*–85. Soutenue par Zuingle et OEcolampade. 102. Ces paroles : *Ceci est mon corps*, selon Zuingle, doivent s'entendre dans un sens figuré. 114. *Voy.* ZUINGLIENS.

SACREMENS. Combien il y en a. *6*–31 et suiv. Des sacremens en général : 152 ; en particulier. 154 et suiv. De quelle manière opèrent les sacremens. *39*–80. Efficacité des sacremens par lesquels nous sommes justifiés : doctrine du concile de Trente sur cette matière. *7*–470 et suiv. Différens effets des sacremens selon qu'ils sont donnés ou différés. *17*–450.

Les Sacremens sont des signes sensibles institués par J. C. pour nous donner ses grâces, et non des signes qui nous les représentent ou des sceaux qui nous les confirment : il y en a sept ; leur institution paroît dans l'Ecriture sainte. *18*–102. Il n'y a d'indispensable dans les Sacremens que ce qui est de leur substance. *23*–526. On connoît ce qui est de la substance d'un sacrement par les effets essentiels. 529. Les Réformés sont forcés d'avouer ce principe. 534. Embarras où cela les a jetés. 536. La substance d'un sacrement est facilement reconnue par la pratique et les sentimens de l'Eglise. 539. Preuves de ce principe par les observances de l'ancien Testament, 544, et par celles du nouveau. 553.

Le sacrement n'est pas détruit par la transsubstantiation. Un sacrement ou signe consiste dans ce qui paroît, et non dans le fond et dans la substance. *19*–131. Le mot *sacrement de l'Eucharistie* est, pour Bucer, une source d'équivoques. Dans l'usage ordinaire, *sacrement* veut dire un signe sacré. Il signifie en latin un *mystère*, une chose haute et impénétrable. Bucer le prend en ce sens, et rejette le premier. L'Eglise reconnoît le mystère ; ce qui n'empêche pas que l'Eucharistie ne soit un signe, et le signe n'exclut pas la présence réelle. 114, 115. Les Luthériens, dans la Confession d'Ausbourg, sont forcés de reconnoître avec l'Eglise que le sacrement de Baptême opère *ex opere operato*, ou sans aucun bon mouvement dans les enfans. 167. La Confession d'Ausbourg admet le sacrement de Pénitence, l'absolution sacramentale, et même les sept sacremens ; et impute sans cesse à l'Eglise l'erreur

de croire que les sacremens opèrent sans aucun bon mouvement de celui qui les reçoit. 194.

Ce que Bossuet offre aux Protestans touchant les sacremens, pour opérer la réunion. *25*–430, 507. Efficace des sacremens *ex opere operato*. 508, 430. *26*–32.

SACRIFICE : ce que c'est : tranquillité d'esprit et de cœur que doit avoir celui qui l'offre. *13*–190. Excellence du sacrifice de J. C. *8*–327. Oblation qu'il a faite de lui-même en entrant dans le monde. 324. Exemple de sacrifice dans les trois personnes qui concourent au mystère de J. C. présenté au temple. *15*–335 et suiv. Ce que figuroient les sacrifices sanglans de l'ancienne loi. *8*–238.

Vertu du saint sacrifice; sa valeur infinie. *17*–416. On ne connoît plus la sainte frayeur dont on étoit saisi autrefois à la vue du saint sacrifice. 556. *Voy*. EUCHARISTIE, MESSE.

SADDUCÉENS. Ils tâchent d'embarrasser J. C. par rapport à la résurrection. *9*–223. L'argument que Jurieu tire de la tolérance qu'on avoit pour eux dans le judaïsme, prouve trop, et ne prouve rien. *22*–295.

SADOLET. (Jacques) Ce cardinal a donné dans le semi-pélagianisme. *5*–533 et suiv.

SAGESSE. En quoi elle consiste. *12*–75. *15*–375. *34*–63. Nécessité de la sagesse pour bien gouverner. *36*–152. Elle sauve les états plutôt que la force. 163. Elle fait craindre et respecter ceux qui la possèdent. 165. C'est Dieu qui la donne. 166. On doit l'étudier. 168. Tout est sagesse dans le monde, rien n'est hasard. 381. La grande sagesse consiste à employer chacun selon ses talens. 565.

La sagesse divine enferme l'éternité dans ses desseins. *17*–472.

SAGESSE. (la) Ce livre a été attribué à Salomon. *2*–281. On ignore quel en est l'auteur, et le temps auquel il a été écrit. 282. Sa division en deux parties : ce qui y est traité. *Ibid*. et suiv. Autorité divine de ce livre. 284.

SAINCTES (Claude de), évêque d'Evreux, explique pourquoi les Français s'opposoient à la formule de Florence qu'on proposoit à Trente. *33*–44 et *note*.

SAINT-ANDRÉ (l'abbé de), curé de Vareddes. Bossuet lui écrit sur diverses affaires de son diocèse, et loue les bons effets de son administration. *38*–5.

SAINT-CYRAN. (Jean du Verger de Haurane, abbé de) Ce que Bossuet pensoit de ses lettres. *38*–626.

SAINTES (synode de) où l'on décide que la guerre civile est légitime et nécessaire. *21*–557.

SAINTETÉ. En quoi consiste sa perfection. *13*–271.

SAINTS. Quel est leur pouvoir, l'efficace de leurs prières, la connoissance qu'ils ont de ce qui arrive dans l'Eglise? *3*–139. Ce qu'entend saint Jean par leur première résurrection. 470. Leur culte n'est point une idolâtrie : il remonte jusqu'aux premiers siècles. 613 et suiv. Passage de Théodoret à ce sujet. 622.

En quoi consiste l'invocation des Saints. Différence entre la manière dont on implore Dieu et celle dont on invoque les Saints. Combien est grande l'erreur des Protestans qui prétendent que nous leur rendons les mêmes honneurs qu'à Dieu. *18*–80 et suiv. 212. Il n'est pas permis de changer les termes de la profession de foi de Pie IV, concernant l'invocation des Saints. *37*–299. Elle s'accorde avec le décret du concile de Trente. 300 et suiv.

Pourquoi on emploie l'intercession des Saints dans l'oblation du saint sacrifice. *24*–589 et suiv. Ce que c'est que d'offrir le sacrifice à leur honneur. 592. En quel sens on peut offrir le sacrifice pour eux. 619 et suiv. La plupart ont reçu le viatique à la mort, quoique leurs vies n'en parlent pas. 303 et suiv.

De l'aveu des Protestans, l'invocation des Saints n'est pas une erreur damnable. *23*–45. Les Catholiques ne les adorent pas, quoique souvent leurs antagonistes feignent de le croire. 47. Doctrine de plusieurs Pères sur cette matière. 185.

L'Apologie de la Confession d'Ausbourg calomnie l'Eglise sur le culte des Saints. Aucun de ses docteurs ne leur a attribué la *divinité*, et ne les a crus médiateurs de rédemption. *19*–205. L'Eglise coupe la racine des abus sur les prières qu'on adresse aux Saints, et sur tout le culte qu'on leur rend. *10*–595. Ce culte des Saints, que Jurieu qualifie d'idolâtrie, a, de son aveu, plus de douze cents ans d'antiquité, et a été pratiqué par les Pères du quatrième siècle. Ce culte étoit le même alors qu'il est aujourd'hui. *21*–167 et suiv. Saint Chrysostôme parle magnifiquement du culte qu'on leur rendoit de son temps. 254. Calomnies des ministres protestans sur les prières

que nous adressons aux saints. *25*–20. Doctrine de l'Eglise catholique sur le culte qui leur est dû. 110 et suiv. 158 et suiv. *26*–50. Sentiment d'un célèbre Protestant. *25*–304, 346, 386, 446. Le concile de Trente d'accord avec lui. 586. *Voy.* Images, Reliques, Trente.

Instruction sur les fêtes des Saints. *6*–260 et suiv. Comment on doit les prier. 132. Occupation des Saints dans le ciel. *17*–111. Honneur que nous leur devons. *15*–630. *Voy.* Elus, Prédestinés.

Erreur de pousser trop loin, en matière de doctrine, l'autorité des Saints canonisés. *26*–677 et suiv. Les erreurs où ils tombent de bonne foi ne sont pas un obstacle à leur sainteté. 680 et suiv. L'Eglise, en les canonisant, n'a pas intention de déclarer leur doctrine infaillible. 681 et suiv.

SALOMON est fait roi d'Israël par l'autorité de David, et non par celle du sacerdoce. *31*–294. La couronne, selon Jurieu, ne lui appartenoit pas, mais à Adonias son frère aîné; et il ne devint roi légitime que par l'élection du peuple. *21*–425, 426.

Ce prince demande à Dieu la sagesse. *36*–154. Il le prie de lui donner un cœur docile, et la science de bien gouverner. *13*–367, 390 et suiv. Sa fermeté au commencement de son règne. *36*–132. Félicité du peuple sous son règne. 160, 542. Dieu le choisit pour lui bâtir un temple, parce qu'il étoit pacifique. 490. Il profite de la paix pour fortifier ses places. 514. Sa magnificence. 527. Il fait fleurir le commerce et la navigation. 531. Il tire des tributs des peuples soumis. 534. Il célèbre la dédicace du temple; dixième époque de l'histoire ancienne. *35*–25, 113. Il s'égare dans sa vieillesse. *Ibid.* *36*–604. Dieu l'épargne à cause de David. *35*–222. *Voy.* David.

Salomon a précédé tous ceux qui ont écrit des Proverbes. *2*–3. Combien il l'emporte sur les autres auteurs de Sentences. 10. Ses amours avec la fille de Pharaon, dans le *Cantique des Cantiques*, figurent l'union de J. C. et de l'Eglise. 218. Il n'est pas l'auteur du livre de la *Sagesse*, qui lui a été attribué. 281. Pourquoi on lui a attribué l'*Ecclésiastique*. 375. Jugement que Salomon porte des plaisirs des sens. *14*–61, 62.

SALOMON, roi de Hongrie, est rétabli dans son royaume par l'empereur Henri IV : Grégoire VII prétend que ce royaume appartient au saint Siége. *31*–263.

SALUT : ce qu'il faut faire pour l'obtenir. *6*–81 et

suiv. Combien nous devons y être attentifs et y travailler sans délai. *11*–139, 171. La promesse de notre salut est presque aussi ancienne que la sentence de notre mort. *15*–242, 465. L'ouvrage de notre salut est une suite continuelle de miséricordes. *17*–358.

Les Luthériens s'expliquent mal sur la certitude du salut dans le livre de la *Concorde*, et semblent l'admettre au sens des Calvinistes. *19*–552. La certitude du salut semble être rejetée dans la Confession de foi anglicane. *20*–23, 24. Calvin ajoute la certitude du salut à la certitude de la justification de Luther, et dit que la foi qui justifie est inamissible, même au milieu des plus grands désordres. *19*–556 et suiv. *20*–343. Qu'ainsi tout fidèle est aussi assuré de sa persévérance, que si Dieu le lui avoit dit de sa propre bouche. 344. Il cesse de l'être par le décret du synode de Charenton, où l'on admet à la communion les Luthériens qui rejetoient ce dogme. 411. La réponse de Calvin aux textes de l'Ecriture, qui disent d'opérer son salut avec crainte et tremblement, est ou absurde ou désespérante. Ceux qu'il cite pour prouver que la foi justifiante ne se perd pas dans le crime, sont pris à contre-sens. 348. Les Calvinistes embarrassés de cette question : *Si un fidèle mort dans le crime auroit été damné*, ne peuvent répondre sans contredire leurs principes. 349. Les difficultés font revenir plusieurs Calvinistes, et causent la dispute d'Arminius. 350. *Voy.* ARMINIUS. Les Catholiques et les Luthériens regardent comme impies les opinions calviniennes de l'inamissibilité de la justice et de la certitude du salut. 360. Faux appât de la certitude du salut, que pourtant le synode de Dordrect et les théologiens anglais donnent comme une certitude de foi. 373 et suiv. Le salut, selon Jurieu, peut être acquis dans les églises les plus corrompues, et même dans celle de l'Antechrist. *21*–172 et suiv.

Le désir qu'on a du salut n'est point un désir intéressé. *27*–123 et suiv. Vaut-il mieux ne point le désirer? *28*–551, 555.

Le sacrifice du salut fait par les nouveaux Mystiques : *28*–346, 386; enseigné par M. de Cambrai. 538. L'ame invinciblement persuadée de sa réprobation. 540. *29*–17, 417. Contradictions, vaines réponses et excuses de l'auteur. *28*–542 et suiv. On le convainc par lui-même. 723. Contradictions sur ce point. 725. On le convainc par de nouvelles preuves. *29*–8 et suiv. 24 et suiv. Erreurs sur le sacri-

fice absolu du bonheur. 330. Doctrine de saint Chrysostôme et des autres Pères, opposée à M. de Cambrai. 331. Doctrine de Molinos et de madame Guyon, conforme à celle de M. de Cambrai. 413, 416 et suiv. Deux autres principes sur cette matière. 341. Propositions du livre des *Maximes des Saints*, qui commandent le sacrifice absolu. 342. Réflexions sur ces propositions. 343. Auteurs faussement allégués. 345. Passages de plusieurs saints et auteurs mystiques. 369. Réponse à ces passages. 373. Absurdité manifeste des notes de M. de Cambrai pour se justifier. 383. Le sacrifice du salut condamné par les Articles d'Issy, que M. de Cambrai cherche en vain à éluder. *30*–202 et suiv. Règle pour juger des expressions exagérées des saints en cette matière. 330. Sept principes généraux de solution, tirés de cette règle et de l'autorité des saints; 332 et suiv. prouvés en outre par l'autorité des Pères. 335 et suiv. *Voy.* Abandon, Acquiescement, Désespoir, Indifférence.

SALUTATION ANGÉLIQUE. Explication de cette prière. *6*–131 et suiv.

SAMARITAINS. C'étoient des peuples d'Assyrie envoyés par Asaraddon pour habiter le pays de Samarie. 61. Ils ne connoissent que le Pentateuque. *Ibid.* Ils traversent les Juifs après le retour de la captivité. 51, 62. Ils bâtissent le temple de Garizim. 63, 67. Ils consacrent leur temple à Jupiter Hospitalier, pour plaire à Antiochus. 83. Hyrcan renverse ce temple. 63, 89. Ce peuple subsiste encore. 63. Il conserve son Pentateuque écrit en anciens caractères. 60.

Le schisme des Samaritains, quoique fort ancien, n'en étoit pas moins réprouvé. On les convainquoit d'être une branche séparée du tronc; on leur reprochoit leur origine venue de Jéroboam. *22*–395, 396. J. C. les condamne, non à cause de leur idolâtrie, puisqu'alors ils n'avoient plus d'idoles, mais à cause de leur schisme. 550.

SAMSON. Son courage déterminé à la mort. *36*–493.

SAMUEL. Ce prophète agit par ordre exprès de Dieu dans l'onction de Saül et de David. *31*–294. Il n'a point déposé Saül, il déclare seulement que Dieu l'a rejeté. 301, 302. Samuel honore la dignité royale dans Saül, quoique Dieu l'eût rejeté. *36*–269. Caractère de son gouvernement. 567.

SANDÉRUS (Antoine) historien catholique, accusé par

Burnet d'inventer des faits atroces contre les réformateurs anglais. *19*–404. *Voy.* BURNET.

SANG. Triomphe du sang de Jésus. *11*–498. Ce sang étoit nécessaire pour confirmer son testament. *10*–481. Combien étonnante l'effusion de son sang dans le jardin des Olives. 482. Avec quelle profusion il versa son sang pour nous dans toute la suite de sa Passion. 185.

SANHÉDRIN (le) ou conseil des Juifs, n'avoit aucune autorité sur les juges et les rois établis de Dieu. *21*–438 et suiv. *31*–295 et suiv.

SANTAREL (Antoine) Jésuite. Son livre, contraire aux droits de la puissance royale, censuré par la Faculté de Paris. *31*–217 et suiv.

SANTÉ. Pourquoi il faut la ménager. *38*–536. Soin que le prince doit avoir de la sienne. *36*–600. *Voy.* CORPS.

SANTEUL (Jean-Baptiste) chanoine régulier de Saint-Victor. Il adresse à Bossuet une pièce de vers sur les reproches que lui avoit attirés sa *Pomone;* éloges qu'en fait le prélat. *37*–463 et *note.* Bossuet empêche la publication d'un poème fort vif contre sa *Pomone.* 465. Louanges que donne Bossuet à d'autres pièces de ce poète. 467. Il l'invite à venir chez lui. 469.

SARDANAPALE. Sa mollesse cause la chute du premier empire des Assyriens. *35*–32.

SARDIQUE. (Concile de) Ses canons, cités par le pape Zozime, sont rejetés par l'église d'Afrique. *33*–334 et *note.*

SARRASINS. Ils pénètrent l'Empire, et prennent Jérusalem. *35*–139. Ils assiègent Constantinople. *Ibid.* S'emparent de l'Espagne. 141.

SARRAZIN (Jean), Dominicain; ses propositions sur la juridiction du Pape, censurées par la Faculté de Paris. *32*–373 et suiv. *33*–411.

SATAN et ses anges; leur portrait. *11*–221 et suiv. Satan revêtu de tous les droits de Dieu contre les pécheurs. 225. C'est par son impulsion que le genre humain est tombé. 336. Il est très-fort contre les lâches, très-foible contre les courageux. *12*–216. Satan se déclare hautement le rival de Dieu. *17*–180. *Voy.* DÉMONS.

SATISFACTION. J. C. seul peut satisfaire pour nos péchés: il nous applique sa satisfaction en deux manières,

ou en nous pardonnant entièrement, comme dans le baptême, ou en commuant la peine éternelle que nous avons méritée, en une moindre, comme à ceux qui tombent après le baptême : pourquoi le Sauveur en use-t-il ainsi? *18*–97 et suiv. Fausses assertions des Protestans, qui nous accusent d'affoiblir la satisfaction de J. C. et de croire que nous pouvons satisfaire par nous-mêmes. 101. La satisfaction de J. C. ne nous exempte pas de faire pénitence. Doctrine des saints Pères sur ce sujet. 288 et suiv. La satisfaction est approuvée, quant au fond, par les Protestans. *25*–443, 521. *26*–47.

En quoi consiste la satisfaction dans le sacrement de Pénitence. *6*–169. De la soumission qu'on doit avoir pour la pénitence imposée. 179 et suiv. Quelle doit être la rigueur de notre pénitence, suivant l'esprit de l'Eglise. 555. Raisons de cette rigueur. 558. La ferveur et la charité peuvent y suppléer. 571 et suiv. Nécessité de la satisfaction : la pénitence en est inséparable. *13*–87. Quelle doit être la satisfaction. 91. Proportion qu'elle doit avoir avec les péchés. 98. Elle nous doit rendre conforme à Jésus crucifié. 470. *Voy*. Pénitence.

Observations de Bossuet sur un écrit de D. François Lami, concernant la satisfaction de J. C. *37*–391 et suiv. *Voy*. Damnés, Lami.

SAÜL est sacré roi par Samuel. Ses victoires, sa réprobation et sa chute. *35*–24, 210.

La conduite de ce prince envers David, modèle de mauvaise finesse. *36*–226. Il consulte les devins, qu'il avoit défendus : sa punition. 236, 611. Sa piété fausse et mal entendue. 334, 338. Sa diligence pour secourir une ville assiégée. Il succombe à la tentation de la puissance. 603.

SAUVEUR. Signes décisifs pour le reconnoître. 300. Son abaissement marque qu'il est notre Sauveur. 301. Gloire qui doit suivre ses humiliations. 200. L'autorité du Sauveur manifestée par les témoignages que Moïse et Elie lui rendent sur le Thabor. *12*–305. Nous sommes obligés de nous en rapporter à ce que nous a dit le sauveur Jésus. 208. *Voy*. Jésus-Christ, Messie, Sang, Vie cachée.

SAVOIR. Le désir de savoir est une des plus violentes passions de l'esprit humain. *12*–683. *Voy*. Science.

SAXE. Pourquoi, et par qui est faite la Confession de foi Saxonique. Comment l'article de l'Eucharistie y est expliqué. Changemens faits à cette Confession sur la volonté

lonté de Dieu touchant le péché, et sur la coopération du libre arbitre. Article considérable sur la distinction des péchés mortels et véniels. *19*–517 et suiv.

SCANDALE. J. C. objet de scandale, aux Juifs, aux Gentils, aux Hérétiques, aux enfans mêmes de l'Eglise par la dépravation de leurs mœurs. *11*–262 et suiv.

SCEPTRES : Dieu les jette comme un roseau. *11*–396.

SCHELSTRATE (Emmanuel), sous-bibliothécaire du Vatican, avance que le texte du concile de Constance a été falsifié par les Pères de Bâle. *31*–66, 89. *32*–117 et suiv. Il dit que Martin V, après son élection, refusa d'exécuter un décret du concile. 186. Solution des difficultés qu'il tire de ses manuscrits, contre la quatrième session de Constance. 243 et suiv.

SCHISME. C'est une injuste séparation. *23*–166. La nouveauté, caractère des schismatiques. 172. Le défaut de succession, autre marque de schisme. 177. Le schisme convaincu de crime par le seul fait. *25*–11 et suiv. L'innovation le caractérise. *36*–305. Il faut remonter à l'origine du schisme. 310. Elle est aisée à trouver. 311. Conduite des empereurs pour détruire les schismes et les hérésies. 316.

Le schisme de Jéroboam justifié par Jurieu, qui accuse l'Eglise du temps des apôtres, de schisme et d'hérésie. *20*–519 et suiv. Basnage prétend que les sept mille que Dieu sauvoit dans le royaume d'Israël étoient des schismatiques; qu'Elie, Elisée, et les autres prophètes, l'étoient également. Il approuve le schisme des dix Tribus et de Samarie. *22*–549. Les vrais Israélites, dans les dix Tribus, étoient pour la religion en communion avec ceux de Juda. Basnage condamné par les discours et la conduite de Jonas, d'Osée et d'Elie, prophètes dans les Tribus schismatiques. 553 et suiv. Il enseigne qu'on peut être saint et schismatique, non dans un simple fait, mais dans la foi. Ses principes inouis sur l'unité des Eglises. 538. *Voy.* UNION. Sa doctrine insinue le schisme. 547. L'hérétique et le schismatique se condamnent eux-mêmes comme novateurs, par cela seul qu'ils ne peuvent nommer leurs prédécesseurs. 383. On se sépare en deux manières : l'une, quand des évêques, sans quitter leurs siéges, renoncent à la foi de leurs prédécesseurs; l'autre, quand les peuples se font un nouvel ordre de pasteurs. 388, 389. Le caractère des novateurs est de quitter l'Eglise; celui des fidèles, d'y demeurer toujours. 413.

Histoire abrégée du grand schisme du quinzième siècle. *32*–136 et suiv.

SCHOLA IN TUTO, sive de notione charitatis et amore puro. *29*–207 et suiv.

SCHOLARIUS (George), le plus enclin à la paix parmi les Grecs qui vinrent au concile de Florence, soutient l'infaillibilité des conciles. *32*–549.

SCHOLASTIQUES : quelle est leur autorité, selon Melchior Canus. *32*–74 et suiv. *33*–576 et suiv.

SCHOMAN (Georges), un des chefs des Unitaires. *20*–568.

SCHOMBERG (Charles de), maréchal de France. Son éloge. *16*–197. Discours que lui adresse Bossuet. 359. Il lui dédie sa *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferry*. *23*–3.

SCIENCE. Sa définition. *34*–108. Diverses espèces de sciences. 109 et suiv. La science la plus nécessaire est de se connoître soi-même. *12*–514. *17*–52. Combien la science de l'homme est petite devant Dieu. *12*–35. Combien bornée au milieu du monde. 58. La science est un présent du ciel, la nourrice de la vertu, l'ame de la vérité. *16*–494. Usage naturel de la science. 496. Ses abus. 495. Toute la science du chrétien renfermée dans la croix. *13*–506.

SCIENCE MOYENNE. *Voy.* LIBERTÉ.

SCIPION, encore jeune, fait la conquête de l'Espagne. Il passe en Afrique, et fait trembler Carthage. *35*–77. On lui donne le nom d'Africain. 78.

SCIPION ÉMILIEN prend Carthage, et la réduit en cendres. *35*–84. Il ruine Numance en Espagne. 88.

SCOT. (Jean) Sa manière de regarder l'essence divine: *27*–97; d'expliquer l'excès de l'amour dans les suppositions impossibles. 352. Son sentiment sur l'objet de la charité. *29*–250, 364. Le sentiment de saint Thomas concilié avec le sien. 252. Confirmation de son sentiment par d'autres passages. 254 et suiv.

SCRUPULES mal fondés. *39*–65. Leurs remèdes. 99, 555.

SCYTHES. Ils s'emparent de la Médie et en sont chassés. *35*–450.

SCYTHIE. Proposition des moines de ce pays. *Voy.* HORMISDAS.

SÉCHERESSE. Comment on doit se conduire dans cet état de l'ame. *38*–557. *39*–742 et suiv. Ne point s'en étonner. *38*–649. Les avantages de cet état montrés par une belle comparaison. *39*–736. Fruits à en tirer. 513, 519, 545.

SECRET. Avis pour être fidèle à garder un secret. *38*–675. Cas où on peut le révéler. *39*–8. Le secret est l'ame des conseils. *36*–188, 206.

SÉCULIERS. Quand peuvent-ils entrer dans les monastères. *39*–135, 169, 704, 706, 709, 717, 731.

SÉDITIEUX. Ils sont en exécration au genre humain. *36*–45.

SEDULIUS. (Cœlius) Son poème pascal, où il dit que J. C. n'ôte pas les royaumes de la terre. *31*–333 et *note*.

SELA. Mot qui se trouve dans certains Psaumes : on en ignore le sens. *1*–62.

SEMAINE SAINTE. Mystères de cette semaine, et manière de la passer. *6*–236 et suiv. Pratique pour la passer saintement. *38*–553.

SEMI-PÉLAGIENS. On prouve contre eux que le commencement de notre salut vient de Dieu. *5*–645, 654 et suiv. Il en est de même du commencement de la prière. 652 et suiv. R. Simon, semi-pélagien. 213, 530, 533, 652.

SENDOMIR (synode de), où les trois sectes des Luthériens, des Zuingliens et des Bohémiens de Pologne se réunissent. *20*–242.

SÉNÈQUE a fait un traité exprès pour défendre la cause de la Providence, où il combat ouvertement la toute-puissance de Dieu. *14*–31.

SENNACHÉRIB, roi de Ninive, assiége Jérusalem. Son armée est détruite miraculeusement. *35*–34.

SENS. Leurs organes. *34*–65, 140. Leurs opérations. 65 et suiv. Leurs propriétés. 72. Sens commun; sa définition. 74. Division des sens extérieurs et des sens intérieurs. 77. Comment ils donnent lieu à connoître la vérité. 88, 366. Ils sont beaucoup au-dessous de l'intelligence. 119. Ils nous trompent souvent. 200. Nous aident à entendre nos besoins et à connoître toute la nature. 202. Comment distinguer les opérations sensitives d'avec

les mouvemens corporels qui en sont inséparables. 254. En quoi les sens diffèrent de la raison. *11*–417.

Ce que c'est que la vie des sens. *12*–460 et suiv. L'ame, livrée aux plaisirs des sens, éprouve de grandes difficultés pour arrêter ses résolutions. 461. Triste fin de celui qui s'abandonne aux sens. *13*–689. *Voy.* Corps, Sensations.

Sens figuré. Embarras et contradictions de Calvin à le défendre. *19*–589. Les Calvinistes envoient à Vormes une confession de foi qu'il est difficile d'accorder avec ce sens. 611. Les Suisses sont les plus sincères défenseurs du sens figuré. *20*–75. Les disputes entre les défenseurs de ce sens sont de la plus grande importance, quoiqu'ils conviennent entre eux de les dissimuler. 291 et suiv.

Le sens littéral de ces paroles: *Ceci est mon corps*, de l'aveu même des Zuingliens, mène à admettre un changement substantiel, tel qu'il arriva à l'eau changée en vin aux noces de Cana. Luther n'entendoit pas la force de cette parole. Le sens catholique est visiblement le plus naturel. *19*–127, 128. Le sens figuré ou la métonymie de Zuingle vaut bien la synecdoque de Luther. 129.

SENS (concile de) tenu par le cardinal Duprat, contre les erreurs de Luther. *32*–384.

SENSATIONS. Comment elles se font dans notre ame. *34*–65 et suiv. Comment distinguer les actes de l'entendement qui sont joints à des sensations. 92. Les sensations sont attachées à des mouvemens corporels. 176. De quels objets viennent ces mouvemens. 179. Preuves que les sensations sont produites par les mouvemens des nerfs. 181 et suiv. De quoi les sensations instruisent l'ame. 194 et suiv. 265. Dessein merveilleux dans les sensations. 276. Les sensations sont tout ce qu'on peut accorder aux animaux. 328. *Voy.* Corps, Passions.

SENTIMENT (le) nous fait connoître notre liberté. *34*–373.

SEPTANTE. Leur version des *Proverbes* très-ancienne; elle s'écarte de l'Hébreu. *2*–12, 13. Celle de l'*Ecclésiaste*. 146.

SÉPULCRE. Pourquoi le Sauveur veut-il que le sien soit honorable. *13*–433. Extrême folie d'élever de si magnifiques trophées à un peu de cendres. 532.

SERAPION, solitaire pénitent, ne communia dans sa dernière maladie que sous une espèce. *23*–445. Vaines subtilités des Protestans pour prouver le contraire. 446.

SERGE et Bacque (SS.) martyrs, reconnoissent qu'ils sont obligés de porter les armes pour l'Empereur. Leurs actes altérés par Métaphraste. *31*–398 et *note*.

SERGIUS, patriarche de Constantinople, chef des Monothélites, consulte le pape Honorius. *31*–124. Il compose l'*Ecthèse* sous le nom d'Héraclius. *32*–486. Il est condamné par le sixième concile. 488.

SERGIUS III, pape, réordonne les évêques et les prêtres ordonnés par Formose. *33*–93. Il ordonne, sous peine d'anathême, des choses contre la foi. 120.

SERMENT. Avec quelle religion le prince doit garder le sien. *36*–365. Serment du sacre des rois de France. 367. Dans le doute, on doit interpréter en faveur du serment. 371.

Serment de suprématie et d'allégeance exigés des Catholiques anglais; différences de ces deux sermens. *32*–95 et suiv.

SERMONS. Si l'on n'en sort chrétien, on en sort plus coupable. *17*–428.

Sermon de Jésus sur la Montagne. *9*–5 et suiv. jusqu'à 99. — de Jésus après la Cène. *10*–54 et suiv. jusqu'à 199.

Sermons tom. *11* à *17*. *Voy. la Table précédente.*

SERVET (Michel) écrit contre la divinité de J. C. *5*–123 et suiv. Servet et Valentin Gentil sont mis à mort, à Genève, comme hérétiques. *30*–63. Calvin, avec l'approbation expresse de tout le parti, fit prononcer l'arrêt qui condamnoit Servet au feu. Basnage l'excuse mal en disant que c'étoit un reste de papisme. *21*–486. *37*–335.

SERVICE DIVIN. Pourquoi on ne le fait pas en langue vulgaire. Explication que l'on donne du service divin dans l'Eglise catholique, par ordre du concile de Trente. *22*–444 et suiv.

SERVITUDE vient du mot *servare* : elle tire son origine des lois d'une juste guerre, où le vainqueur se contentoit de faire esclave le vaincu, auquel il avoit droit d'ôter la vie. Jurieu imagine un pacte fait entre le maître et l'esclave. *21*–449. Ce que c'est que la servitude du siècle. *17*–70. Le péché est la plus infâme des servitudes. 80.

SERVIUS-TULLIUS, roi de Rome, établit le cens.

35–38. Il projette l'établissement d'une république. 51, 540. Sa mort. 51.

SÉSOSTRIS, roi d'Egypte; ses conquêtes. *35*–471.

SEVE (la demoiselle) abandonnée par Misson son mari, obtient de l'Eglise de Genève la permission de se remarier. *22*–279.

SÉVÈRE, empereur, égale César par ses victoires. *35*–104.

SEYMOUR (Jeanne) devient maîtresse de Henri VIII, qui fait périr Anne de Boulen, et l'épouse. Elle meurt. *19*–433 et suiv.

SEYMOUR (Edouard), duc de Sommerset, oncle maternel d'Edouard VI, étoit Zuinglien. Il est fait protecteur du royaume d'Angleterre. *19*–465. *Voy.* EDOUARD. Ses excès et ses crimes incompatibles avec la qualité de réformateur. Il est condamné à mort. 484 et suiv.

SEYSSEL (Claude), archevêque de Turin, détaille les erreurs des Vaudois, et n'en marque aucune sur l'Eucharistie. Il montre au contraire qu'ils croyoient la transsubstantiation. *20*–157, 158.

SFONDRATE (Célestin), abbé de Saint-Gal en Suisse, puis cardinal, écrit contre la Déclaration de 1682. *31*–10. Il dit que le sentiment de l'Ecole de Paris ne date que de l'époque des conciles de Constance et de Bâle. 57. Ce qu'il répond pour atténuer l'autorité d'Adrien VI. 80. Il accuse saint Cyprien d'avoir erré sur la foi. 141.

Son ouvrage sur la prédestination est dénoncé au pape Innocent XII par cinq évêques de France. *38*–30. Selon lui, tous les hommes sont destinés à la vie éternelle ou à quelque chose de meilleur. *Ibid.* Les enfans morts sans le baptême, quoique exclus du royaume des cieux, ne sont pas privés des biens naturels. 31. Il suppose que l'exemption du péché actuel est plus estimable que la possession du ciel. *Ibid.* Il appelle cette exemption innocence *personnelle*. 34. Son opposition à la doctrine des conciles d'Orange et de Trente, etc. *Ibid.* Il ajoute que ces enfans ne sont pas damnés. 35. En quoi il est contraire aux conciles de Lyon et de Florence, à saint Augustin, aux cardinaux Bellarmin et Noris, etc. 36 et suiv. Il veut que ce soit un bienfait pour les Infidèles d'avoir ignoré le vrai Dieu. 40. Par là il renouvelle l'erreur du péché philosophique. 41. Il donne atteinte à la doctrine de saint Augustin, qui est celle de l'Eglise romaine, sur la pré-

destination. 44 et suiv. Bossuet avoit été chargé de rédiger la lettre des évêques. *40*–264. Louis XIV l'approuve, et ordonne au cardinal de Janson de la rendre au Pape en main propre. 265. Le Pape nomme huit consulteurs pour examiner le livre. 301 et *note*. Bossuet désire qu'on mette la personne à couvert. *Ibid.* 304. Son avis est qu'on laisse dormir cette affaire à cause de celle du Quiétisme. 510. *42*–465. On continue cependant à s'en occuper à Rome. *40*–529. *41*–34. Le P. Gabrieli, approbateur du livre, en fait imprimer une défense. 505. Ce que pense Bossuet d'un ouvrage du cardinal Sfondrate sur l'immaculée Conception. *40*–209, 304.

SHIRBURNE (le P.) supérieur des Bénédictins anglais, demande des éclaircissemens sur les calomnies des Protestans au sujet de l'*Exposition*. *18*–169.

SIÉGE. (saint) En expliquant son autorité de manière qu'on en ôtât ce qui la fait plutôt craindre que révérer à certains esprits, elle se montre aimable à tout le monde, même aux hérétiques et à ses ennemis. *37*–247. Pourquoi le saint Siége ne perd rien dans les explications de la France. *Ibid.* Bossuet avoit pris soin, dans son sermon d'ouverture de l'assemblée de 1682, d'en relever la majesté autant qu'il l'avoit pu. 244. Personne ne souhaitoit plus que lui de voir son autorité grande et élevée. 273. Le saint Siége ne peut oublier la France, ni la France lui manquer. *17*–411. *Voy.* EGLISE ROMAINE, INDÉFECTIBILITÉ, PAPE, PIERRE, PRIMAUTÉ, etc.

SIENNE. (concile de) Il désigne la ville de Bâle pour y tenir le concile général. *32*–270.

SIGISMOND, empereur. Son ordonnance pour la sûreté du concile de Constance : il y distingue les droits des deux puissances. *32*–39 et suiv. Il se joint au concile de Bâle. 280.

SIGISMOND, duc d'Autriche, appelle du Pape au concile. *33*–252 et *note*.

SILENCE. Sa nécessité dans les communautés religieuses, pour y maintenir la charité. *14*–479, 503, 540. *39*–605. Ses avantages. *14*–556. Il retranche beaucoup de péchés et de défauts. 539. Combien on doit l'aimer. *39*–93, 628. Trois sortes de silence. *14*–538. Silence de prudence. 543. Silence de patience. 552. Le silence est nécessaire pour que Dieu agisse en nous. *38*–602, 605.

SIMÉON attend le Messie. *8*–416. Il est conduit au temple par l'Esprit saint. 418. Il rencontre Jésus : 420 ; le reçoit entre ses bras : 423 ; et bénit Dieu. 424. Son cantique. 426. Ses prédictions. 432 et suiv.

Ardent amour du saint vieillard pour J. C. *15*–405 et suiv. Pourquoi il désiroit la mort après avoir vu le Sauveur. 340 et suiv. Comment nous devons l'imiter. 380 et suiv.

Le cantique de Siméon respire la piété d'une ame qui se repose en J. C. *1*–567. Il est expliqué. 574.

SIMON, fils d'Onias ; quel est celui dont il est parlé dans l'*Ecclésiastique*. *2*–365, 367, 637 et suiv.

SIMON Machabée, frère de Jonathas, lui succède. *35*–85. Les droits royaux lui sont accordés ainsi qu'à sa famille. 86, 253. Comment la souveraine puissance lui fut donnée. *36*–125. Sa sagesse ; bonheur du peuple sous son gouvernement. 160. Il étoit instruit des affaires. 173.

SIMON, comte de Montfort. *Voy*. RAYMOND.

SIMON (Richard), Oratorien ; idée de son caractère. *42*–639. Danger de ses écrits. 689. Bossuet y voit un sourd dessein de saper les fondemens de la religion. *37*–473. On y apprend à estimer Grotius et les Sociniens plus que les Pères. 485. *42*–670. Ce qui le faisoit paroître savant n'étoit que nouveauté et hardiesse. *38*–311. Son système étoit de détruire l'autorité des Ecritures. 418. Il étoit le chef d'une cabale de faux critiques qu'il falloit abattre. 325. Sa version du nouveau Testament imprimée à Trévoux. *Voy*. TESTAMENT (nouveau). Sa remontrance à M. de Noailles, pour se justifier. *4*–412 et suiv. Elle est réfutée par Bossuet. 413 et suiv. Son sentiment sur Estius, dont cependant il invoque le témoignage. 443. Il s'appuie vainement de l'autorité de Salmeron. 445. Trois erreurs de R. Simon dans sa justification. 449 et suiv. Ce n'est pas lui faire tort que de le tenir pour suspect. 456. Invitation des Protestans à R. Simon pour travailler avec eux à une nouvelle Bible. 457 et suiv. Il défend l'erreur des Sociniens, qui regardoient les prophéties comme des allégories. 475. Il donne dans le semi-pélagianisme, et accuse saint Augustin. 489. Il tâche d'opposer les saints Pères les uns aux autres. 579, 581, 596 et suiv. Ses omissions affectées sur le Saint-Esprit. 616. Bossuet trouve dans sa version du nouveau

Testament des vérités affoiblies, de mauvais commentaires à la place du texte. 38–300. Eloges que M. de Fleury, évêque de Fréjus, donne aux Instructions de Bossuet contre cette version. 42–709.

R. Simon est l'auteur de l'*Histoire critique des principaux Commentateurs du nouveau Testament.* 5–4 et suiv. Il accuse saint Augustin d'être novateur sur la matière de la grâce. 10. Il convient pourtant qu'il a été suivi de tout l'Occident dans les siècles postérieurs. 11, 13 et suiv. Par là, son accusation retombe sur le saint Siége et sur l'Eglise. 22 et suiv. 27 et suiv. Sa doctrine tend à l'indifférence des religions. 28 et suiv. 71, 95, 108, 114 et suiv. Mépris insultant de R. Simon envers la Tradition. 31 et suiv. 56 et suiv. Son artifice qui ruine une preuve du péché originel. 33. Erreur inexcusable par laquelle il accuse saint Augustin. 38. Sa mauvaise foi. 40. Sa témérité. 54. Il loue la Tradition pour affoiblir l'Ecriture : 61 et suiv. et détruit l'une par l'autre alternativement. 65, 67 et suiv. 92 et suiv. Il ne veut point voir établi dans l'Ecriture le mystère de la Trinité. 64, 66, 83, 89. Nouvelle tentative pour détruire l'autorité de la Tradition. 72 et suiv. 75 et suiv. Son mépris pour les écrits de saint Basile : 83, 85; de saint Grégoire de Nazianze : 84, 88; de saint Grégoire de Nysse. 87. Il les traite de rhéteurs sans logique. 91. Il attaque l'autorité de l'Eglise : 96; et ne laisse rien de certain ni dans l'Ecriture ni dans la Tradition. 111 et suiv. Il soutient et loue les Sociniens. 117, 128 et suiv. Leur cherche un appui dans saint Augustin. 121. Etale avec affectation leurs blasphêmes. 123. Tâche de s'en excuser. 125. Réfute Socin, Schlichtingius et Eniedin avec une foiblesse affectée qui leur laisse la victoire. 133, 140, 142. Vante les interprétations du socinien Crellius. 137. Méprise la théologie des Pères contre les Ariens, et renverse les fondemens de la foi. 149. Il méprise toute théologie. 159, 162 et suiv. Il la calomnie malignement. 164. Il rabaisse surtout saint Thomas. 159, 168. Il relève bien haut Grotius. 171. Traite les prophéties de simples allégories, à l'exemple des Sociniens. 174. Il commet les Pères tantôt contre l'Eglise : 192; tantôt contre la saine doctrine. 195. Il les traite avec dédain et mépris. 217 et suiv. Fausseté de sa critique sur Origène et saint Athanase. 221. Il élève le luciférien Hilaire et l'hérésiarque Pélage bien au-dessus de saint Ambroise et de saint Jérôme : 229; Maldonat bien au-dessus de saint Augustin : 233; et frappe bientôt l'interprète jésuite

comme les autres Pères. 241 et suiv. Il adopte l'hérésie du luciférien Hilaire sur les enfans morts sans baptême : 350 ; sur le péché originel : 253 ; sur la grâce. 255. Il cherche à tromper les simples, en alléguant à tort l'antiquité, en opposant les Grecs aux Latins : 306, 309, 310, et saint Augustin à lui-même. 312. Il se montre ouvertement Semi-pélagien. 313, 530. Il intente directement procès à saint Augustin, comme à un novateur. 359. Entasse force accusations sans preuves. 364, 369. Fait un crime aux auteurs d'avoir suivi les interprétations de saint Augustin. 366. Vaines et malignes remarques sur un passage de saint Augustin. 380. Causes de son acharnement contre ce Père. 388. Il défend une hérésie sur le péché originel. 389, 393. Détruit les preuves dont l'Eglise s'est servie pour établir ce dogme. 394, 400, 402. Téméraire réponse à l'autorité des conciles. 398. Prodigieux égarement de R. Simon. 512. Il accuse saint Augustin de nier le libre arbitre : 537 ; dont il se forme une idée pélagienne. 541. Il lui fait un crime d'avoir admis la grâce efficace. 544. Lui fait dire que Dieu est auteur du péché. 546, 594. Bossuet regardoit cette *Histoire critique*, comme un amas d'impiétés et un rempart du libertinage. *38*–302. R. Simon en reconnoît lui-même le danger, et s'offre de réfuter son propre ouvrage. 305. L'Eglise auroit été ravie de lui voir tourner son esprit à quelque chose de meilleur, et se montrer savant par des recherches utiles. 311. *Voy.* AUGUSTIN (S.)

SIMONIE. Combien elle est défendue. *7*–307 et suiv. Censure de l'assemblée de 1700 sur cette matière. 381 et suiv.

SIMPLES (les) parmi les Protestans, quand on les convainc d'erreur, réclament leurs ministres ; et, quand on confond leurs ministres, ils réclament l'Ecriture, qu'ils croient entendre. *22*–433.

SIMPLICE, pape. Ce qu'il dit des décrets du Saint-Siége, devenus irréformables par le consentement universel. *33*–40 et suiv.

SIMPLICITÉ. En quoi consiste cette vertu. *9*–44 et suiv. Une religieuse doit toujours agir avec simplicité. *38*–642, 660. La simplicité ignorante qui ne sait qu'aimer Dieu est infiniment au-dessus de tous les docteurs. *14*–455. La simplicité, vertu de saint Joseph. 120 et suiv. Simplicité ecclésiastique. 21.

SINUESSE. (concile de) Preuves de sa supposition ;

ce qu'on dit y avoir été traité touchant le pape Marcellin. *33*–98 et *note*. 224.

SIRICE (S.) pape. Son jugement contre Jovinien, et sa réponse aux évêques de Macédoine. *33*–218 et suiv.

SIRMOND (Jacques), Jésuite, justifie les pères du concile de Francfort, qui rejetoient le septième concile. *32*–528.

SIXTE V, pape, déclare Henri, roi de Navarre, déchu de son royaume et inhabile à succéder à celui de France. Sa bulle et celle de Grégoire XIV sont regardées comme nulles, même à Rome. *31*–692 et suiv.

SIXTE DE SIENNE, Dominicain, fait l'éloge de Gerson. *33*–458.

SKHENCK (Thierri), archevêque de Mayence, consulte l'Université d'Erford, au sujet de la déposition d'Eugène IV à Bâle. *33*–335 et *note*.

SLEIDAN (Jean), historien protestant, rapporte sérieusement les folles prophéties de Luther. *19*–70.

SMALCALDE (assemblée de) où Luther dresse de nouveaux articles. Dans celui de l'Eucharistie, il dit, ce qu'il n'avoit pas fait jusqu'alors, que le pain et le vin sont le vrai corps de J. C. Bucer signe ces articles, ainsi que Melancton, qui doutoit alors de la présence réelle. *19*–259, 260. On y demande un concile libre, pieux et chrétien, d'où le Pape et les évêques soient exclus comme parties. 300. Mélancton ne souscrit que par complaisance, et met une restriction pour réserver l'autorité du Pape. 302. Le parti protestant y fait une ligue redoutable, et les ligués mettent en doute s'ils traiteroient Charles V d'empereur. 504. On y résout la guerre civile pour cause de religion. *21*–585.

SOCIÉTÉ. En quoi elle consiste. *15*–621. Sur quels principes est fondée celle des hommes entre eux. *36*–7 et suiv. Causes de la violation de cette société. 15 et suiv. Division de la société par les diverses nations qui se sont formées. 18. Principe de correspondance et de société mutuelle, conservé au fond de nos cœurs, malgré l'esprit de division qui s'est mêlé dans le genre humain. *12*–506. *Voy*. GOUVERNEMENT, HOMMES.

SOCIN (Lélio et Fauste), chefs des Sociniens. *20*–567. Fauste Socin est loué par R. Simon : *5*–128 et suiv. qui s'émerveille sur les progrès de sa secte. 135.

SOCINIENS (les) sont, de toutes les sectes séparées de l'Eglise romaine, les seuls qui puissent trouver une sorte de succession, en prenant pour ancêtres ceux qui, dans tous les temps, ont attaqué la divinité de J. C. 20-256, 257. Jurieu et les autres ministres rejettent les Sociniens de leur communion, qu'ils accordent aux Arminiens ou Pélagiens. 397. Jurieu est forcé de mettre les Sociniens au nombre des sociétés dont il compose l'Eglise catholique. Ils sont les vrais auteurs de son système sur l'Eglise. 492. On doit conclure des principes qu'il pose, qu'on peut se sauver dans la communion des Sociniens, et même dans celle des Mahométans et des Juifs. 523, 524. Les Sociniens trouvent un grand appui dans la doctrine de ce ministre, qu'ils poussent dans une manifeste contradiction, sans lui laisser de réplique. 21 – 39. Il n'ose les confondre en montrant, comme l'Eglise a toujours fait aux hérétiques, la nouveauté de leur doctrine, de peur de se confondre lui-même. 62. Ses principes mènent peu à peu les Protestans au Socinianisme, qu'il admet dans l'Eglise universelle, comme une société dans laquelle Dieu peut se conserver des élus. 75 et suiv. Les Sociniens, fiers des pas que la Réforme fait vers eux, et de la tolérance qu'elle leur accorde, se vantent d'avoir porté la Réforme à sa perfection, en niant la divinité de J. C. 86, 87. Jurieu ne peut les exclure du titre d'Eglise, sans en exclure toute la Réforme. Aveu du ministre sur la succession et l'étendue de l'Eglise. 219. Il nie que les Sociniens fassent une société, parce qu'ils n'ont ni succession ni étendue; en quoi il fait le procès à toute la Réforme. 221, 222.

Le Socinianisme a commencé avec la Réforme et s'est accru avec elle. Pente de la Réforme vers le Socinianisme, prouvée par Jurieu. 22–179, 180. Les Sociniens et les Anabaptistes sont sortis de la Réforme, et ont fait usage des principes établis par les premiers réformateurs. 566. Une cabale socinienne se forme en France dans la Réforme, et éclate dès que les Réformés se sont réfugiés ailleurs. 181. Le Socinianisme a, selon Jurieu, un grand rapport avec l'indifférence des religions. 194. Les Sociniens posent pour principe qu'il faut tourner l'Ecriture au sens le plus plausible, et convainquent les Calvinistes de faire la même chose. 205. Les réponses de Jurieu sont insoutenables; de sorte que ce qui détourne les Calvinistes de croire la présence réelle, est précisément ce qui détourne les Sociniens de croire les mystères. 208, 213. Le principe socinien, qu'on ne doit croire

que ce qu'on connoît clairement, est admis par Basnage et par la Réforme. 278.

Les Sociniens détournent le sens des prophéties qui s'appliquent à J. C. *1*-583, 606. On les réfute. *Ibid.*

SOISSONS. Histoire des Manichéens qu'on y trouve. *20*-115.

SOLITAIRES. Vie angélique que menoient ceux de la Thébaïde. *14*-429. Caractère de ceux qui ont tout-à-fait quitté le monde, et de ceux qui vivent dans le monde. *16*-5, 6. Les solitaires se communioient dans leurs déserts sous la seule espèce du pain, qu'ils emportoient avec eux du saint sacrifice. *24*-127 et suiv.

SOMMAIRE de la doctrine du livre des Maximes des Saints. *28*-287 et suiv.

SOMMEIL. Vrai manière de le consacrer à Dieu. *38*-511. *Voy.* Corps.

SONGES. Comment ils naissent. *34*-246.

SOPHRONE, moine, puis patriarche de Jérusalem, consulte le pape Honorius. *31*-124. Il s'oppose fortement au monothélisme. *32*-487 et suiv. Il assure que les fondemens de la foi orthodoxe se trouvent dans le saint Siége. *33*-371.

SORBONNE. Elle est consultée par Jacques II, roi d'Angleterre, sur une déclaration que ce prince avoit donnée. Avis de ses docteurs conforme à celui de Bossuet. *43*-9. *Voy.* Faculté de Paris, Jacques II.

SOUFFRANCES. Elles sont le fondement du christianisme. *12*-43. Elles sont une grâce, une récompense. 47. Nécessité des souffrances. *13*-243, 318, 676 et suiv. *39*-65. Quelle doit être la nature et l'étendue de nos souffrances. *13*-678. Usage qu'on doit en faire. *39*-84, 320, 339. Consolations de ceux qui souffrent patiemment. *13*-330. Le chrétien ne doit pas s'étonner des souffrances. *14*-389. Endurées pour la foi, elles sont honorables à l'Eglise. 392.

Profondeur du mystère des souffrances de J. C. *12*-35 et suiv. Ardeur immense du Sauveur pour les souffrances. *13*-324. Nécessité de participer à ses souffrances, pour avoir part à ses grandeurs. *12*-43. S'unir à lui dans ses souffrances. *10*-603. *39*-89, 406. *Voy.* Afflictions, Croix.

SOUVERAINETÉ. Elle appartient au peuple, selon

Jurieu; il avance que le peuple juif fit Saül son premier roi, et avoit droit de le faire. *21*-414 et suiv. Ses suppositions chimériques sur la puissance royale. Il demande ce qu'il faudroit faire d'un roi qui voudroit tuer tous ses sujets. 462. La souveraineté paroît-elle mieux dans les lois qu'elle établit, que dans les dispenses qu'elle accorde. *15*-32 et suiv. *Voy.* Puissance.

SPADA. (le cardinal) Lettre de Bossuet à ce cardinal, au sujet du livre de Fénélon. *28*-338. Seconde lettre. *29*-411.

SPANHEIM. (Frédéric) Son ouvrage contre l'*Exposition*. *37*-217. Bossuet pensoit qu'il ne falloit pas le réfuter légèrement, mais qu'on devoit le faire avec force. 227.

SPECTACLES. Celui du chrétien est l'espérance. *11*-363. Merveilleux spectacle du ciel et de la terre; sage économie de cet univers; inégalité entre les créatures. *12*-598. *Voy.* Comédie, Théatre.

SPIRITUALITÉ de Dieu. Les anciens Pères, selon Jurieu, faisoient Dieu corporel, non par conséquences, mais en propres termes. *22*-39, 40.

SPIRITUELS (nouveaux): leur jargon inintelligible sur l'oraison. *39*-200, 205. Combien leur erreur est dangereuse. 414. *Voy.* Oraison, Quiétisme.

SPON (Charles) médecin, Protestant, célèbre par ses ouvrages; jugement que Bossuet porte de quelques-uns. *37*-199. Ce prélat loue ses écrits, et lui donne quelques avis pour la suite de ses travaux. 210. *Voy.* Arnauld.

STAPHYLE, célèbre disciple de Luther et de Melancton, frappé des divisions des Luthériens, dont aucune autorité ne pouvoit condamner les erreurs, revient à l'Eglise catholique. *19*-530.

STAPLETON (Thomas), docteur de Douai, dit que la doctrine de l'infaillibilité du Pape est maintenant certaine. *33*-573, 574.

STATUTS et Ordonnances synodales de Bossuet. *7*-35, 28.

STOICIENS: leur doctrine opposée à la simplicité du Sauveur. *14*-30.

STRASBOURG (l'Eglise protestante de) fournit un exemple mémorable de variations. Elle fut d'abord luthérienne, puis zuinglienne; ensuite souscrivit l'accord de Vi-

temberg, revint au luthéranisme, enfin admit l'ubiquité. *20*–569. La Confession de foi de Strasbourg contredit celle d'Ausbourg sur la justification, qu'elle explique comme l'Eglise romaine. *19*–187.

STRIMESIUS (Samuel), professeur dans l'académie de Francfort sur l'Oder, enseigne la tolérance universelle et la réunion de tous les Chrétiens, pourvu qu'ils souscrivent à l'Ecriture de quelque façon qu'ils l'entendent, même des Sociniens, quoiqu'ils ne croient ni la Trinité, ni l'Incarnation, ni beaucoup d'autres articles principaux. *22*–316 et suiv. Affreuses conséquences de cette doctrine. 321.

SUAREZ (François), Jésuite, laisse en son entier le sentiment de l'Ecole de Paris; il détruit lui-même sa censure, et falsifie les faits au sujet de la bulle de Léon X contre Luther. *33*–560 et suiv. Ses efforts inutiles pour trouver le moyen de déposer un pape hérétique. 606 et suiv.

Ce que ce théologien pense de Taulère. *27*–54. Son sentiment sur la contemplation de l'essence divine : 97; sur les grâces efficaces, la persévérance, etc. 145 et suiv.

SUBSTANCE. Pourquoi ce mot est employé dans l'Eucharistie. *19*–160. Calvin s'en sert. On ne s'en sert pas sous Edouard VI et sous Elisabeth. *20*–13. La Cène des Zuingliens sans substance. 72. *Voy.* EUCHARISTIE.

Signification étendue que Platon donnoit à ce mot. *42*–695 et suiv.

SUÈDE. La peine de mort y est ordonnée contre les Catholiques. Diverses peines décernées contre eux dans d'autres Etats protestans. *21*–489.

SUFFOLK (Jeanne de), usurpatrice du trône d'Angleterre sur la reine Marie. *19*–486.

SUISSES (les) sont, sur l'Eucharistie, les plus sincères de tous les défenseurs du sens figuré. *20*–75.

SUJETS. Leurs devoirs envers le prince : ils lui doivent les mêmes services qu'à la patrie. *36*–253. Quel amour ils doivent au prince. 256. Un bon sujet s'expose pour sauver la vie du prince. 261. Les sujets doivent au prince une entière obéissance : 262; excepté quand il commande contre Dieu. 264. Aucun prétexte ne peut dispenser de cette obéissance. 268. Ils n'ont à opposer à la violence des princes que des remontrances respectueuses et des prières. 275. *Voy.* OBÉISSANCE.

SULPICE (S.) évêque de Bourges. Son panégyrique.

16–3. Il étoit rempli de l'esprit de Dieu. 4. Vertus dont il montra l'exemple à la Cour. 9. Sa charité. 10. Sa modération. 12. Sa frugalité, sa modestie, etc. 16 et suiv.

SULPICE-SÉVÈRE, historien, montre que les décrets de Nicée tirent leur autorité du consentement commun. *32*–433.

SUPÉRIEURS. Dieu parle par leur ministère. *14*–473 et suiv. Manière de se conduire à leur égard. *38*–496, 499, 513, 541, 546.

SUPÉRIORITÉ. *Voy.* Concile, Pape.

SUPERSTITION : combien Dieu l'a en horreur. Les princes doivent l'éviter. *36*–233 et suiv.

SUPPLENDA in Psalmos. *1*–577 et suiv.

SUPRÉMATIE. Elle est décidée comme article de foi par l'Eglise anglicane. *20*–14, 15. Les Calvinistes la condamnent dans plusieurs synodes, et pourtant la souscrivent. 21. *Voy.* Henri VIII.

SURIN (Jean-Joseph), Jésuite, est l'auteur du *Catéchisme spirituel*, approuvé par Bossuet. *28*–699. Objection tirée de cette approbation, et réponse. 700. Combien ce Père approuve les désirs du salut. 701. Combien il est opposé aux raffinemens des Mystiques. 702. Sa doctrine admirable sur l'abandon. *Ibid.* et suiv.

SUSPENSION. *Voy.* Ligature.

SYLLA s'oppose à Marius. *35*–544. Il domine à Rome sous le nom de Dictateur. 92, 545.

SYLVESTRE (S.) pape, préside par ses légats au concile de Nicée. *32*–431 et *note*.

SYLVIUS (Ænéas). *Voy.* Pie II.

SYMBOLE DES APOTRES. *6*–22. Explication des douze articles qu'il contient. 84 et suiv. Explication plus particulière de ces articles. 90 et suiv. Exposition de toute la doctrine du Symbole. 110 et suiv.

Ce Symbole propose tous les attributs divins à tous les fidèles. *27*–99 et suiv. Les Quiétistes ne le disent plus. 66, 87.

L'addition du mot *Filioque*, qu'on fait dans le huitième siècle, au symbole de Nicée, éprouve de l'opposion de la part de l'Eglise romaine. *33*–62.

Les trois Symboles des Apôtres, de Nicée et de Constantinople, sont, de l'aveu de Jurieu, reçus de tout le monde; ce qui ne l'empêche pas d'affoiblir l'autorité de celui

celui des Apôtres, afin de renfermer dans l'Eglise tous les hérétiques et les schismatiques. *20*–517.

SYMMAQUE (S.) pape, explique en quoi les deux puissances sont égales. *31*–377, 378. Son apologie à l'empereur Anastase, qu'il avoit excommunié. 437 et suiv. Il est accusé auprès de Théodoric, roi d'Italie; le concile convoqué à Rome refuse de le juger. *33*–227 et suiv. Sa lettre à Avit de Vienne sur les dispenses. 351.

SYNAGOGUE. Peinture qu'en fait le prophète. *12*–258. Son autorité reconnue et recommandée par J. C. dans le temps même qu'elle conjure contre lui. *9*–285, 287 et suiv. Cette autorité cesse à la destruction du temple. 288.

Le ministre Claude, prétendant que l'on doit examiner après une décision de l'Eglise, apporte en preuve l'exemple de la Synagogue qui condamna J. C. et dont on dût cependant rejeter la sentence. *23*–291. Réponse de Bossuet. 293, 351.

La Synagogue figurée dans Elisabeth, et l'Eglise dans Marie. *15*–305.

SYNODE national des Calvinistes de France, où sont condamnées les Eglises du parti qui vouloient changer la Confession de foi présentée à Charles IX. *20*–259. Sa décision embrouillée : ses vains efforts pour trouver la vraie substance dans la doctrine calvinienne. Il cherche le mystère de l'Eucharistie dans d'autres paroles que celles de l'institution. 261, 262. Il décide que l'opinion qui exclut la substance est contraire à la parole de Dieu. 263, 264. Les Suisses se plaignent du décret qui les condamnoit. Bèze répond, par ordre du synode, que la doctrine décidée n'est que pour la France. 265. On réduit à rien la substance, en faveur des Suisses, comme on fit ensuite dans le synode de Nîmes, où l'on exposa la doctrine de façon que chaque parti pouvoit, par des équivoques, y trouver son sentiment. 266, 267. Les synodes approuvent par décret les révoltes. On le prouve de celui de Lyon, qui dépose un ministre pour s'être repenti d'avoir contribué à la guerre civile. *21*–542 et suiv. Des synodes des Vaudois calvinisés, de Piémont, et de divers autres synodes et assemblées ecclésiastiques. 547 et suiv. Lettre insolente et menaçante de l'Eglise calviniste de Paris à la reine Catherine. 559, 560.

T

TABERNACLE. Ce que représentoit la fête des Tabernacles. *13*–85.

TABORITES. Secte d'hérétiques qui reconnoît Jean Hus pour son auteur. *19*–220. *Voy.* Zisca.

TAPPER (Ruard), docteur de Louvain, éditeur des Œuvres de Drième, approuve ses sentimens. *33*–519. *Voy.* Drième. Opinion singulière de ce docteur sur l'infaillibilité du concile général. 571.

TARAISE (S.) patriarche de Constantinople, approuve, dans le septième concile, les lettres du pape Adrien, après l'examen. *31*–134. *32*–525, 569.

TARQUIN l'ancien, roi de Rome, orne cette ville. *35*–38. Il augmente le nombre des sénateurs. 540.

TARQUIN LE SUPERBE, roi de Rome, fait assassiner Servius Tullius. *35*–51. Il rend par ses violences la royauté odieuse : il est chassé. 52.

TARTARE. (le chevalier) Lettre de Bossuet à M. de Pontchartrain, dans laquelle il lui raconte les aventures de ce chevalier, en implorant pour lui les bontés du Roi. *38*–354. L'abbé Bossuet le rencontre à Rome, et sollicite son oncle pour lui obtenir des secours. *40*–413, 510. *42*–307.

TATIEN, disciple de saint Hippolyte, et depuis chef des Encratiques, cité par Jurieu, comme ayant appris de son maître l'erreur des deux nativités du Verbe. *22*–115.

TAULÈRE, un des Mystiques les plus exacts, ne parle pas avec précision. *27*–54. Exagérations dans ses *Institutions*. 57 et suiv. Les erreurs qu'il reproche aux Béguards sont celles des Quiétistes. 387 et suiv.

TEMPLE. Forme et structure du temple de Jérusalem. *14*–95. Il étoit la figure du monde. 96 et suiv. Zèle de J. C. pour la sainteté du temple. *9*–147 et suiv. Il prédit sa destruction. 319. Comment nous sommes le temple de Dieu. *13*–604. Ce que nous devons faire pour le purifier. 605 et suiv.

TEMPS. On perd tout en le perdant. *12*–265. C'est un dangereux imposteur. *11*–383. Notre vie est emportée par le temps qui nous échappe. *15*–617. Le temps est une imitation de l'éternité. 155 et suiv. *12*–267. Deux

manières de considérer le temps, par rapport à nous et par rapport à l'éternité. *17*–597. Combien il est court en comparaison de l'éternité. *10*–185 et suiv. *17*–514.

TENTATIONS. Combien l'homme en est assiégé. *38*–719 et suiv. Leurs avantages. *39*–20, 21, 30. Moyen de les surmonter. *38*–694, 721. Manière de les repousser. *14*–510. *15*–567. *39*–249, 273, 665, 674, 746. Celles qui assiégent à l'heure de la mort. 96. Différence entre celles qu'on cherche et celles qu'on peut éviter. *37*–558. Cause de celles qui sont attachées à la puissance souveraine. *38*–601.

Les trois tentations employées contre J. C. dans le désert. *8*–516 et suiv. Quel remède opposer à chacune. 518. De la puissance du démon sur le genre humain. 522. Comment il tenta J. C. et ne se retira que pour revenir. 526 et suiv. Haut conseil de la Providence dans la tentation du Sauveur. *12*–169.

TÉRENCE, qui s'est modéré sur le ridicule, n'en est pas plus chaste pour cela. *37*–615. César ne le trouvoit pas assez plaisant. 614.

TERRE. Celle qu'on habite ensemble sert de lien entre les hommes, et forme l'unité des nations. *36*–20.

La terre Promise est la figure du ciel. *8*–211. Pour y arriver, il faut traverser la mer Rouge et le désert, figures de ce monde. 226 et suiv.

TERTULLIEN. Définition qu'il donne de Dieu. *15*–267. Jurieu l'accuse de mettre le Fils de Dieu au nombre des créatures. *21*–19, 20. Ce Père confond tous les hérétiques par l'argument de leur nouveauté, et prouve que c'est de l'Eglise qu'il faut recevoir les Ecritures. 414. Jurieu entend mal ce que Tertullien dit de la naissance éternelle du Fils de Dieu. Explication du passage cité par le ministre. Elle doit servir à entendre ceux qu'il cite des autres Pères. 74, 75, 131 et suiv. Ce qu'il y a de dur dans le livre de Tertullien contre Hermogène, il ne le dit pas selon sa croyance, mais en poussant son adversaire par ses propres principes. 139.

Tertullien témoigne la fidélité des Chrétiens envers leur patrie. *36*–56. Il parle souvent de l'obéissance que les Chrétiens doivent aux princes, même païens. *31*–280, 327. *36*–89, 273. Le prince, dit-il, n'a que Dieu au-dessus de lui. *31*–371. Il fait voir que c'est par conscience, et non faute de force, que les Chrétiens obéissent. 397. Il

explique les effets de l'excommunication. 345. Il explique les caractères de Babylone et de Rome. *3*–92. Comment il dépeint les hérésies. 266, 269.

TEST, (serment du) où les Anglais se rapprochent de nos sentimens, et ne nous condamnent que par une erreur manifeste sur l'adoration de l'Eucharistie, le sacrifice de la Messe et le culte des Saints. *20*–421 et suiv.

TESTAMENT (l'ancien) est rejeté par les Manichéens comme une fable, et par les Albigeois. *20*–87, 111. La lecture de l'ancien Testament, permise aux religieuses sans discrétion, leur fait plus de mal que de bien. *37*–465.

Traduction du nouveau Testament, imprimée à Mons : ce que Bossuet blâme dans cette version. *37*–75. Son sentiment sur le fond de cette traduction. 76. Il conseille plutôt celle du P. Amelote. *Ibid.*

Lettres de Bossuet sur le nouveau Testament imprimé à Trévoux. *4*–297. Grand nombre de passages traduits d'après les Sociniens et autres hérétiques, dont l'auteur adopte l'interprétation : 322; et relève bien haut le mérite. 332. La divinité de J. C. attaquée par cette traduction. 335. Vaines excuses du traducteur. 341, 344. Autre passage qu'il prétend ne point prouver la divinité de J. C. 349. L'autorité de Socin et de Grotius lui fait douter si les Mages adorèrent J. C. 369. Passages où il contredit la Vulgate : 376; où il s'en éloigne contre tous les Pères et interprètes. 585. 591. Son orgueil et son ostentation. 382 et suiv. Il préfère une fausse leçon à la véritable. 388. Attaque la théologie scolastique. 390. Dégrade l'Evangile par la bassesse affectée de ses expressions. 392. Il insère dans ses notes les commentaires vicieux de Grotius. 400, 432. Critique des principaux passages altérés ou accompagnés de notes trompeuses. 521. Amas d'erreurs. 613 et suiv. *Voy.* Simon.

Remarques sur la signification de quelques expressions grecques du nouveau Testament. *42*–691.

THÉATRES. Danger des représentations qu'on y donne. *12*–351 et suiv. *Voy.* Comédie.

THÉGAN, chorévêque de Trèves, et historien, reproche à Ebbon, archevêque de Rheims, sa perfidie contre Louis le Débonnaire, et lui prouve par l'Ecriture que les rois sont inviolables. *31*–493.

THÉMISTOCLE, quoique banni par ses concitoyens, veut être enterré dans sa patrie. *36*–21.

THÉODELINDE. *Voy.* Grégoire (S.)

THÉODORE de Mopsueste détourne les prophéties de leur vrai sens. *1*–604, 627 et suiv. Il entend cependant de J. C. le Psaume xliv. 609. Sa personne et ses écrits condamnés par le cinquième concile. *32*–479. Il est condamné pour avoir détourné le sens des prophéties qui regardent J. C. *4*–483.

Il est regardé comme le maître de Pélage : R. Simon l'excuse. *5*–390.

THÉODORET, évêque de Cyr. Sa profession de foi est rejetée au concile de Chalcédoine, jusqu'à ce qu'il eût anathématisé Nestorius. *37*–129. Déposé par le brigandage d'Ephèse, il est rétabli sur son siége par saint Léon. Ses écrits condamnés par le cinquième concile. *32*–478 et suiv. et *note*.

THÉODORIC, roi d'Italie, persécute le Pape et les Catholiques : on le regarde toujours comme souverain. *31*–432.

THÉODOSE le Grand est associé à l'Empire par Gratien. *35*–121. Ses victoires et son zèle pour la religion. 122, 123. Combien il aimoit à pardonner. *13*–399.

Ce prince est mis en pénitence par S. Ambroise, à cause du massacre de Thessalonique : cet exemple ne prouve pas l'autorité de l'Eglise sur le temporel. *31*–424 et suiv. Il ordonne à un évêque de rebâtir une synagogue : saint Ambroise s'y oppose. 429.

Théodose avoit établi des lois pénales pour obliger les Donatistes à se réunir à l'Eglise catholique. *38*–203.

THÉODOTE de Byzance. Sa chute; autres hérésiarques qui introduisent les opinions judaïques. *3*–196 et suiv. 260.

THÉOLOGIE. Celle des Pères des trois premiers siècles, sans aucune exception, est, selon Jurieu, contraire à la foi de l'Eglise. Abus de sa distinction entre la théologie et la foi. *22*–95. La théologie en général, et surtout celle des saints Pères contre les Ariens, méprisée par R. Simon. *5*–146, 148, 156, 159, 162, 164. La théologie scolastique vengée des mépris de R. Simon. 170. On n'est pas capable de prendre parti en matière de théologie, pour savoir de l'algèbre et de la physique, et même quelques vérités générales de la métaphysique. *37*–379.

THÉOLOGIENS. Ils sont méprisés par les Quiétistes.

27–28, 29. Habiles à découvrir les erreurs. 32, 33. Comment ils expliquent l'essence divine : 97; les attributs divins. 103. En quoi ils mettent l'essence de la charité. 132. Leur doctrine sur la demande des grâces et de la persévérance : 145 et suiv. sur la durée de la passiveté actuelle. 271. Selon eux, c'est une grâce gratuite. 288.

THÉOPHANE, historien grec, dit faussement que Grégoire II se révolta contre Léon l'Isaurien. *31*–453 et suiv. Léon étoit l'inventeur de cette calomnie. 472.

THÉOPHILE, patriarche d'Alexandrie. Ses violences contre saint Jean-Chrysostôme : sa sentence annulée par saint Innocent. *33*–34 et suiv. Il condamne l'origénisme, avant le pape saint Anastase. 36 et suiv.

THÉRÈSE. (sainte) Ses vertus. *38*–649. Son panégyrique. *16*–463. Son amour brûlant pour Dieu. 467. Ses travaux animés de la confiance en Dieu. 471. Elle demeure inébranlable au milieu des obstacles en tout genre qu'elle éprouve. 475. Son esprit de pauvreté. 476. Sa vie toute céleste. *Ibid.* Effets de sa charité. 480.

Sainte Thérèse préfère, dans un directeur, la science à l'expérience pour juger de l'oraison. *27*–32 et suiv. Sa définition de l'oraison passive, et sa durée. 262, 329, 344. Elle se sert des suppositions impossibles pour exprimer l'excès de son amour. 355, 356, 362 et suiv. Elle fait plus de cas des ames qui s'avancent par leur travail, que de celles qui recherchent les oraisons extraordinaires. 376 et suiv. Son oraison de quiétude et d'union. *29*–96. Ses extases et ses ravissemens. 101 et suiv. Elle atteste la suspension des puissances de l'ame dans l'oraison. 129. et suiv. L'humanité de J. C. toujours présente à elle dans l'oraison. 174. Elle n'a point connu l'amour naturel des nouveaux Mystiques : 179; ni le sacrifice du salut comme ils le prétendent. 183 et suiv. La lecture de ses ouvrages recommandée dans les peines. *38*–704.

THOMAS (S.) d'Aquin. Luther doute de son salut. *19*–197. Doctrine de ce saint sur l'amour nécessaire dans le sacrement de Pénitence, conforme à celle du concile de Trente. *7*–520 et suiv. Il enseigne qu'il faut croire distinctement certains attributs de Dieu : *27*–103; que la passiveté dure peu : 271; que la béatitude est la fin de la charité. 450, 451. Il est mort dans des élans d'amour. 299. Beaux passages de ce saint sur la béatitude, en tant que notre fin dernière. *29*–218, 229, 233. Son sentiment sur l'objet de la charité, concilié avec le senti-

ment de Scot. 252 et suiv. Il n'a point connu l'amour naturel des nouveaux Mystiques : 348; ni leur amour pur. 360.

Saint Thomas dit que l'Eglise obéissoit à Julien, parce qu'elle n'avoit pas assez de force pour le réprimer. *31*–406. Son sentiment sur la défense de communiquer avec les excommuniés. 365. Ce que Gerson pensoit de la doctrine de saint Thomas et de saint Bonaventure. *33*–202.

Doctrine du saint docteur sur la comédie. *37*–578. Il restreignoit, comme on en convient, son approbation ou sa tolérance aux pièces qui n'étoient point opposées aux bonnes mœurs. 537. Raisons qui prouvent que les témoignages qu'on tire de ce saint, en faveur de la comédie, ne lui sont pas applicables. 578 et suiv. Contradiction apparente de divers passages, levée en disant que, lorsqu'il l'excuse, il la regarde selon une idée abstraite et métaphysique ; mais que, lorsqu'il la considère naturellement et de la manière dont on la représente, il n'y a pas d'opprobre dont il ne l'accable. 586. Abus de la doctrine de ce saint. 591.

THOMAS (S.) de Cantorbéry. Son panégyrique. *16*–578. Il résiste aux caresses et aux menaces de Henri II. 586. Ses remontrances inutiles. 589. Il est très-bien accueilli en France par Louis VII. *Ibid.* Son martyre. 592. Honneurs que les rois vont rendre à ses saintes reliques. 593. Effets de sa mort. 602. Bel éloge de ce saint. *19*–500, 501.

THOMISTES (les) accusés faussement par Jurieu de mettre dans le choix de l'homme, comme Luther et Calvin, une inévitable nécessité. Ils reconnoissent une entière liberté de faire ou de ne pas faire. *21*–116.

THORN (le synode de) se sert du mot de *diva* et de *divus* en parlant de la sainte Vierge, ou de quelque saint; en quoi il justifie l'usage des Catholiques. *21*–285.

THOU (Jacques-Auguste de) célèbre historien, croit que le landgrave de Hesse avoit, avec la permission de ses pasteurs, une concubine. Il se trompe : c'étoit une seconde femme. *19*–322. Il rapporte les révoltes des Vaudois calvinisés des vallées du Piémont contre le duc de Savoie. Basnage tâche en vain de lui faire dire ce qu'il ne dit pas. *21*–547 et suiv.

TIBÈRE succède à Auguste. *35*–96. J. C. paroît sous son règne. 97. Tibère propose au sénat de le mettre au nombre des dieux. 381.

TIBÈRE II, empereur, réprime les ennemis, et soulage les peuples. *35*–134.

TILLET (Jean du) fidèle interprète du Droit français. Son livre est généralement estimé. *21*–570, 571.

TITE, empereur, donne au monde une courte joie. *35*–101. Pendant le siége de Jérusalem, il fait tous ses efforts pour sauver les Juifs. 318. Il défend de brûler le temple. 320. Il reconnoît qu'il n'est que l'instrument de la vengeance divine. *11*–397. *14*–312. *35*–322.

TOBIE, captif et persécuté à Ninive, persiste dans la piété avec sa famille. *35*–223.

TOLÈDE. (XIVe concile de) Ses actes démentent la falsification de ceux du sixième concile général. *31*–127. Ce dernier concile n'y est reçu qu'après examen, quoique muni de l'autorité des Papes. 128. *32*–522, 569.

TOLÉRANCE. La doctrine des Pères des trois premiers siècles, que Jurieu dit farcie d'erreurs grossières sur les plus grands mystères, étoit tolérable autrefois, et ne l'est plus. Absurdité de cette pensée, et avantages que les Protestans en tirent. *22*–155. Il fonde sa tolérance en faveur des Pères, et son intolérance à l'égard des Chrétiens d'aujourd'hui, 1° sur ce que cette matière est maintenant plus éclaircie; sa contradiction visible : 156, 157; 2° sur ce que les anciens n'étoient ni Ariens ni Sociniens; mais, selon lui-même, leurs erreurs étoient une grande partie de l'arianisme et du socinianisme: 158, 159; 3° sur ce que les anciens erroient par ignorance ou par surprise. Il ne peut se défendre contre les Catholiques et les tolérans, que par des principes contradictoires. 161.

La tolérance civile est liée, de l'aveu de Jurieu, avec l'indifférence des religions. 188. Il avoue que le nombre des défenseurs de l'intolérance civile est immense dans la Réforme. On le prouve par une lettre des réfugiés de France en Angleterre, au synode d'Amsterdam, et par le décret de ce synode. 189, 190.

Jurieu est le plus grand exemple de la tolérance de la Réforme pour les errans. On lui tolère de dire qu'on peut se sauver dans une communion socinienne; qu'on doit accorder la tolérance aux Ariens, aux Nestoriens et aux Eutychiens, etc. 273 et suiv. La Réforme le tolère, parce qu'elle a besoin, pour se soutenir, de ses emportemens, de ses fausses prophéties, etc. 282 et suiv. Les

Réformés tolérans et intolérans se poussent, de part et d'autre, à l'absurdité. Les intolérans tournent contre Jurieu les raisons dont il se servoit contre les Catholiques. Ils lui prouvent qu'il se contredit, et qu'il contredit le ministre Claude. 283, 296.

Jurieu donne la main aux tolérans, en tolérant lui-même qu'on ait dit que le Verbe a été fait, comme il l'impute aux anciens docteurs et à Tertullien. *22*–166. Les tolérans poussés à bout par ce ministre, qui démontre que, selon leurs principes, ils doivent tolérer les Mahométans et les païens aussi bien que les hérétiques. 183. Il leur prouve que leur tolérance conduit à l'indifférence des religions; que la tolérance civile entraîne l'ecclésiastique; qu'ôter à la religion la force employée par le magistrat, c'est anéantir la Réforme, qui n'a été établie que par ce moyen. 184 et suiv. Les tolérans ou indifférens s'offrent de tolérer l'Eglise romaine, à condition qu'elle les tolérera, et toutes les sectes qui se disent chrétiennes. 355 et suiv. Les tolérans et les Sociniens ne laissent aucune réplique à Jurieu, qui accuse les trois premiers siècles d'erreurs capitales, qu'il veut qu'on tolère. *21*–39.

TOLET. (François) Remarque de ce cardinal pour expliquer la liaison de tous les mystères. *4*–363. Son sentiment sur la divinité de J. C. 360.

TOMBEAU. Différence de celui de J. C. d'avec celui des grands de la terre. *13*–532.

TOSTAT (Alphonse), évêque d'Avila, défend le sentiment de l'école de Paris sur la puissance ecclésiastique. Repris par Turrecremata et censuré par le pape Eugène IV, il persiste dans son sentiment. *31*–70. *33*–477.

TOULOUSAINS. On nommoit ainsi les Manichéens de Toulouse. *Voy.* ALBIGEOIS.

TOURNON (François de) cardinal, archevêque de Lyon, consent avec quelque répugnance à l'ouverture du colloque de Poissi. *19*–616, 617.

TOURS. (Conciles de) Le second objecté mal-à-propos par Charlas. *33*–66. Celui qui fut tenu par Alexandre III décerne des peines temporelles contre les hérétiques, par l'autorité des princes. *32*–7.

TRADITION. Ce que c'est. *6*–121. La règle apostolique est que la doctrine doit aller de main en main, en remontant jusqu'aux Apôtres et à J. C. *22*–418, 419.

Comment la doctrine se transmet d'évêque à évêque, de sorte que les peuples écoutent les premiers évêques en écoutant ceux qui sont en place, et comment on peut reconnoître aisément qu'un évêque rompt le fil de la tradition. 608. Quelle est l'autorité de la tradition. *25*–8, 9. Sentiment d'un célèbre Protestant. 309, 350, 389, 452. Nécessité d'admettre la tradition. *18*–501. Autorité de saint Paul. 505. Erreurs de l'auteur anonyme qui a écrit contre l'*Exposition*. 506. Les règles admises pour connoître une véritable tradition ne sont pas dangereuses. Foiblesse des objections qu'on y oppose. 515 et suiv. Différence des traditions de l'Eglise et de celles des Pharisiens. 535.

La tradition de l'Eglise s'explique principalement par ses prières. *27*–208. Elle est en opposition à la doctrine des nouveaux Mystiques. *Ibid.* Quelles traditions l'Eglise a reçues. 405. Quels en sont les principes. *28*–158 et suiv. Vraie notion de la tradition. 178 et suiv. Traditions prétendues secrètes, vaines ressources des hérétiques. 155. Trois auteurs par lesquels on voudroit les établir. 163 et suiv. Passages dont on abuse. 185. Réflexions sur les trois auteurs allégués. 195.

Défense de la Tradition et des SS. Pères, contre Richard Simon. *5*–9 et suiv. Dessein et division de l'ouvrage. 3 et suiv. La tradition combattue sous prétexte de la défendre : 30; traitée indignement par les nouveaux critiques. 31. Vraie idée de la tradition. 71. Son autorité employée souvent par saint Augustin contre les Pélagiens : 74; par saint Hilaire contre les Ariens : 78; par saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, contre les Eunomiens. 80. *Voy.* Augustin (S.) Chrysostôme (S.) Simon (Richard).

La Tradition défendue sur la matière de la Communion sous une espèce. *24*–1. Nécessité d'avoir recours à la tradition, pour prouver la validité du baptême par infusion : 13; du baptême des petits enfans; de celui qui est donné par les hérétiques ou par les simples fidèles : 28; pour connoître le ministre de l'Eucharistie : 56; pour pratiquer et entendre les lois divines de l'ancien et du nouveau Testament. 66. *Voy.* Communion, Eucharistie.

Tradition des nouveaux Mystiques. *28*–1 et suiv.

TRAITÉ de la Concupiscence. *10*–341.

TRAJAN, empereur; ses victoires. *35*–102. Ses débauches. 103.

TRANSFIGURATION. Conseil de miséricorde de la part du Sauveur dans sa transfiguration. *12*–332.

TRANSSUBSTANTIATION. Ce mot est employé pour la première fois dans le quatrième concile de Latran, sous Innocent III. *32*–540. Ce mot signifie changement de substance, par lequel le pain devient le corps de J. C. au même sens que l'eau fut faite vin aux noces de Cana. *19*–124. On n'ajoute rien à l'Ecriture, en se servant de ce terme pour confondre les hérétiques par un mot précis, comme l'Eglise fut obligée autrefois de se servir de celui de consubstantialité contre ceux qui nioient l'égalité des trois Personnes divines. 160. La transsubstantiation est ébranlée par Luther. 78. Les Luthériens rejettent ce terme, et se servent de celui de *vraie substance*, qui signifie la même chose. 162. Mélancton et Bucer, dans la première assemblée de Ratisbonne, composent, sur le changement de substance, des formules de foi équivoques, pour contenter leurs adversaires, sans leur rien donner. 245. Sentiment d'un célèbre Protestant sur cette matière. *25*–303, 345, 386. Doctrine offerte par Bossuet aux Protestans, pour opérer la réunion. 432, 510. *26*–34.

Vuitasse, professeur de Sorbonne, accusé d'erreur sur cette matière, écrit à Bossuet pour se justifier. *42*–684. *Voy.* EUCHARISTIE, PRÉSENCE RÉELLE.

TRAVAIL. Ses avantages. *17*–453.

TRENTE (le concile de) est faussement accusé d'avoir introduit des changemens dans la foi. *23*–37. Sa doctrine sur la justification. 74; sur le principe de la justification: 103; sur le mérite des œuvres. 133. Sa doctrine sur cette matière est si peu contradictoire, que les Luthériens sont forcés de l'admettre dans la Confession d'Ausbourg. *19*–165, 166. Il n'ajoute rien aux décisions des Pères sur la grâce justifiante, sa gratuité, son union avec la liberté, le mérite des œuvres, l'accomplissement des commandemens. *20*–36 et suiv. Il coupe la racine aux abus sur le culte des images. Il ne décide que ce qui est certain. Les Protestans et Fra-Paolo l'accusent mal-à-propos d'ambiguité. Il détermine sur l'autorité du Pape ce qui est indubitable, et laisse à l'écart ce qui ne l'est pas. 595, 596.

Doctrine du concile sur l'amour nécessaire dans le sacrement de Pénitence. *7*–465 et suiv. Tous les points de cette doctrine s'accordent entre eux. 474. Ce qui s'est

passé dans les sessions VI et XIV, où l'on discuta cette matière. 501 et suiv.

Doctrine de ce concile sur l'invocation des Saints : *18*–80 ; sur le culte qu'on rend aux images et aux reliques ; 85 et suiv. et 260 et suiv. sur la justification : 90 et suiv. sur le mérite des œuvres : 92 et suiv. sur la satisfaction, les indulgences et le purgatoire : 100 et suiv. sur le sacrifice de la Messe. 130.

La doctrine du concile de Trente condamne les Quiétistes. *27*–127, 214, 404. Son décret sur la vertu d'espérance, mal expliqué par M. de Cambrai. *30*–232, 237. Réfutation de cette mauvaise interprétation. 238. Conséquences pernicieuses de cette manière d'interpréter les conciles. 242 et suiv.

Le concile de Trente est reçu partout, quant à la foi. *25*–467, 565. *26*–149 et suiv. Son autorité. *25*–469. *26*–75. Raisons des Protestans contre ce concile. *25*–470, 568. *26*–76. Ce qu'en pensoit Molanus. 87, 113. Obligation de déférer à ses décisions sur le dogme. 177. Objections de Leibniz. 182. Sa réponse au mémoire de l'abbé Pirot, touchant l'autorité du concile de Trente. 256 et suiv. Réfutation des objections de Leibniz contre l'autorité de ce concile. 292 et suiv. Réponse de Leibniz à cette réfutation. 308. Raisons du refus qu'il fait de reconnoître que ce concile soit reçu en France pour règle de foi. 333. Preuves de sa réception en fait de dogme. 469. Leibniz ne veut pas qu'on exige des Protestans qu'ils reconnoissent ce concile pour œcuménique. 340. Justification du décret du concile sur le canon des Ecritures. 476 et suiv.

Le décret du concile de Trente touchant les duels, et autres semblables, ont empêché la réception de ce concile en ce qui regarde la discipline. *32*–47, 48. Pourquoi on s'est écarté en France de quelques-uns de ses décrets. *33*–342.

Biens qu'a produits ce concile. *32*–562. Il fait, pour la réformation, tout ce que le malheur des temps lui permet. *33*–331. Son décret pour modérer les dispenses. 349. Il s'abstient de décider les questions débattues entre les Catholiques sur la puissance du Pape. 441 et suiv. Les Français sont reçus au concile de Trente ; et tant le concile dans ses canons, que Pie IV dans sa profession de foi, ne mettent rien qui puisse attaquer leur doctrine. 306. Les Français et les Espagnols réclament contre la formule : *Les légats proposant et présidant*. *32*–361. Le

concile demande la confirmation de ses décrets au Pape, qui la donne sans examen. *33*–587.

TRIBUT. On le doit au prince, selon l'Evangile. *36*–265 et suiv. 540. Les tributs imposés aux peuples vaincus, source de richesse pour un Etat. 533. *Voy.* Impôts.

TRINITÉ. Exposition de ce mystère. *6*–20. Des trois ouvrages attribués aux trois Personnes divines. 110. Comment cela? 115. La grandeur de ces trois ouvrages est également infinie. 113. Des processions divines, et de l'incompréhensibilité des mystères.

Elévations sur le mystère de la Trinité; fécondité de Dieu le Père engendrant un fils. *8*–34. Divinité de ce fils. 38. Images de sa génération prises dans la nature : 40; dans la créature raisonnable. 44. Procession du Saint-Esprit. 47. Notre ame image de l'auguste Trinité. 49, 106. Autre image tirée des arts. 55. Béatitude de l'ame, image du bonheur de Dieu dans la Trinité de ses personnes. 58.

Ordre des Personnes divines. *10*–179 et suiv. Le Père et le Fils glorifiés dans l'établissement de l'Eglise. 202, 212. Unité et égalité parfaite du Père et du Fils. 260. Dieu Père et Fils. 295. Dieu Saint-Esprit. 299. La Trinité, mystère inaccessible par sa hauteur. *11*–274. Image de ce mystère dans les créatures. *14*–221. Autre image dans l'unité de l'Eglise. Développement de ce mystère. 226 et suiv.

Le dogme de la Trinité est établi par l'Ecriture et la Tradition. *5*–80 et suiv. Authenticité du texte de S. Jean: *Tres sunt*, etc. qui prouve ce mystère. *4*–609 et suiv. La Trinité désignée dans l'Apocalypse. *3*–531. Comment saint Basile et les autres Pères ont défendu ce dogme contre Aëce et Eunome. *5*–79 et suiv. Ce dogme est attaqué indirectement par R. Simon. 64, 66, 70, 87, 89.

Dans les trois premiers siècles, selon Jurieu, la Trinité n'étoit connue que d'une manière informe. *21*–12, 13. Il impute aux anciens d'avoir cru que le Verbe n'avoit eu sa dernière perfection qu'à la création du monde : *22*–16, 17; que le Verbe, en tant que fils, n'étoit pas éternel; que sa génération fut faite au commencement du monde; que la Trinité des personnes ne commença qu'alors; que le Verbe n'étoit pas développé, mais dans le sein de son père, comme est un enfant dans le sein de sa mère. 18, 19. Ce prétendu développement ne se trouve dans aucun écrit des anciens. 42. Que le Verbe n'étoit au-

paravant qu'un germe imparfait, et non une personne; que toutes ces erreurs sont tolérables, aussi bien que celle qui fait Dieu et le Verbe muables, imparfaits, corporels. 19 et suiv. Les anciens, selon lui, croyoient la Trinité informe. Il croit que leur erreur ne peut être réfutée par l'Ecriture. 43 et suiv.

TRISTESSE. Elle peut venir de Dieu. *38*–595, 604. Ses remèdes. 596. Elle est utile, jointe à l'espérance. 695. Elle est compatible avec la joie chrétienne. *39*–66, 677. Quelle est celle des enfans de Dieu. *14*–76 et suiv. S'unir à la tristesse de J. C. *38*–612, 653.

TROIE est réduite en cendres par les Grecs, après un siége de dix ans; cinquième époque de l'histoire ancienne. *35*–23.

TROISVILLE. (Henri-Joseph de Peyre, comte de) Motifs de sa conversion. *37*–44. Défauts dans la manière dont il avoit étudié. 54.

TRONSON (Louis) supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, est chargé avec Bossuet et M. de Noailles de l'examen des livres et de la doctrine de madame Guyon. *29*–547. *30*–425. *40*–10. Bossuet lui envoie son *Ordonnance* pour la publication des Articles d'Issy, et lui parle de madame Guyon. 126. M. Tronson envoie à Bossuet les actes concernant la soumission de cette dame, et l'engage à les rendre publics. 141. Bossuet lui demande des éclaircissemens sur deux lettres de M. Olier. 170. Il l'accuse de ménagement à l'égard de Fénélon. 259. M. Tronson expose à l'évêque de Chartres ses sentimens sur le livre des *Maximes*. 262. Il lui fait part des dispositions où étoit Fénélon de profiter des remarques de Bossuet, et de déférer à ce que M. de Noailles et M. Pirot croiront qu'il doit corriger dans son ouvrage. 275. *Voy.* Fénélon, Godet, Guyon.

TROUBLE. Il n'y eut dans J. C. aucun trouble involontaire. *28*–278 et suiv. 573 et suiv.

TROUPEAU. Quel est le troupeau de Dieu. *14*–248. Les pécheurs ne sont pas séparés du sacré troupeau, comme le prétend Calvin. *Ibid.*

TROYES (concile de) sous Jean VIII. Il confirme les décrets de ce pape. *32*–569. Les Pères de ce concile établissent la nécessité du consentement commun. *33*–63.

TRYPHON, tuteur d'Antiochus le Dieu, roi de Syrie,

fait périr Jonathas avec ses enfans; il fait mourir son pupille. *35*-87. Sa fin. 89.

TUDESCHI (Nicolas) archevêque de Palerme, connu sous le nom de *Panormitanus* ou *Panorme*, soutient la doctrine de l'Ecole de Paris, sur la puissance ecclésiastique. *31*-54, 69. *33*-475.

TULLUS HOSTILIUS, roi de Rome, prend Albe, et établit la discipline militaire. *35*-35, 540.

TURENNE (Henri de la Tour d'Oliergues, vicomte de) est nommé par les Calvinistes pour régler la foi avec quatre ministres. *20*-275.

TURENNE. (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de) Son éloge : ses qualités comparées à celles du grand Condé. *17*-540.

TURIN (Claude de), Arien et Nestorien, brise les images. Les Protestans le mettent au nombre de leurs ancêtres. *20*-80.

TURRECREMATA ou TORQUEMADA (Jean de), cardinal, le plus zélé défenseur d'Eugène IV; son portrait. *33*-529. Il spécifie, selon Duval, les cas où le Pape peut être déposé par le concile. *31*-67. Il est favorable aux docteurs de Paris. 88, 170, 171. *33*-531. Selon lui, le Pape peut déposer un prince comme un évêque; quelle différence il met entre l'un et l'autre. *31*-211. Ses contradictions. *33*-387, 536 et suiv. En quelle manière il dit que le sentiment de la supériorité du concile est erroné. 547, 548. Il met de la différence entre le Pape et le saint Siége. 601. Il reconnoît véritables les décrets de Constance, quoiqu'il les affoiblisse. *32*-135, 173. Ses subterfuges pour défendre Eugène IV au sujet de la dissolution du concile de Bâle. 289 et suiv.

TYANE (concile de) où les Macédoniens sont reçus comme catholiques en présentant des lettres de communion du pape Libère. *32*-436.

U

UBIQUITÉ (l') enseignée par Luther sur ce fondement, que Dieu étant partout, et la divinité étant unie dans J. C. à l'humanité, cette humanité doit être partout. *19*-135. L'ubiquité est érigée en dogme par la plupart des Eglises luthériennes. 515. Elle fait pencher Mélancton vers les Sacramentaires. 532. On la trouve établie dans le

livre de la *Concorde*, quoiqu'on prétende y répéter la Confession d'Ausbourg, qu'on combat en effet. 540. Le but des Luthériens, en établissant l'ubiquité, étoit de fermer la bouche aux Sacramentaires, qui disoient que Dieu ne pouvoit mettre le corps de J. C. en plusieurs lieux à la fois. 542. Ce dogme est toléré dans les Luthériens par les Calvinistes au synode de Charenton. *20*-410.

UNION des Saints avec J. C. *11*-55. Discours sur l'union de J. C. avec l'ame fidèle. *14*-568. L'union des Eglises n'est pas, selon Basnage, du premier dessein de J. C. ce qu'on réfute par les paroles mêmes du Sauveur. *22*-541. On prouve, par saint Paul, que les Eglises chrétiennes étoient établies pour ne faire ensemble au dedans et au dehors qu'une seule Eglise catholique. 542. On démontre, par l'Ecriture, que les Eglises s'unissoient dans la doctrine, et même dans le fond de la discipline, et que le consentement commun tenoit lieu de règle. 544.

UNITAIRES. *Voy.* Sociniens.

UNITÉ de Dieu. Les Personnes divines se rapportent à un seul principe. La théologie des Pères profonde sur ce point. La hauteur d'un si grand mystère fait quelquefois trouver des difficultés dans les explications que les saints Pères en donnent. *22*-65, 66.

L'unité de l'Eglise constitue sa force et sa beauté. *15*-495. *17*-125, 580 et suiv. Quelle est l'origine de l'unité de l'Eglise. 132. Cette unité parvenue jusqu'à nous, par une succession continuelle. *Ibid.* Merveilles du mystère de l'unité de l'Eglise. *38*-378 et suiv. Saint Pierre est choisi pour le consommer. 389 et suiv.

Sermon sur l'unité de l'Eglise. *15*-487. Ce discours est approuvé à Rome. *39*-188. *Voy.* Bossuet, Eglise.

UNIVERS. Spectacle qu'il présente; sage économie qui s'y fait remarquer : objections des incrédules sur les désordres apparens de l'univers. *12*-410. Bel ordre de l'univers. *15*-303.

UNIVERSITÉ (l') de Paris, écrit à Clément VII pour l'engager à abdiquer. *32*-141. Elle a toujours persisté dans la doctrine du cardinal d'Ailly et de Gerson, sur la puissance du Pape et des conciles : pourquoi on l'appelle la doctrine de l'École de Paris. *33*-472 et suiv.

URBAIN VI, pape pendant le grand schisme, qui ne put

put être terminé que par le concile de Pise. *33*-95. *Voy*. PISE.

URSULINES DE MEAUX ; exhortation que Bossuet leur fait dans sa visite pastorale. *14*-457 et suiv. Avec quelle vigilance elles doivent travailler à l'éducation des enfans qu'on leur confie. 507 et suiv. Zèle qu'elles doivent avoir pour leur perfection. 527. Union qui doit régner entre elles. 535.

USURE. (*Traité de l'*) Dans l'ancienne loi, l'usure étoit défendue d'Israélite à Israélite, et cette usure étoit tout profit au-delà du prêt. *30*-643. L'esprit de la loi est de défendre l'usure comme quelque chose d'inique. 647. L'Eglise a toujours cru cette défense de l'usure obligatoire sous l'Evangile. 651 et suiv. Cette défense a dû même être perfectionnée dans la loi nouvelle. 670. Il est de foi que l'usure est défendue à tous et envers tous. 676. L'opinion contraire est sans fondement. 678 et suiv. La loi divine, qui défend l'usure, défend en même temps tout ce qui y est équivalent. 691.

L'usure est défendue dans l'Ecriture. *4*-544. Grotius la justifie. 409. L'usure est défendue envers les riches et les pauvres, hors le cas de *lucrum cessans* et de *damnum emergens*. *7*-306, 330 et suiv. Censure de l'Assemblée de 1700 sur cette matière. 377 et suiv. Usage des commerçans de Hollande dans les prêts. De quelle manière se conduisent ceux d'entre eux qui veulent éviter l'usure. *37*-289.

V

VÆ. Les trois *Væ* de l'Apocalypse. *3*-255. Ils indiquent la suite et la liaison des événemens. *4*-93 et suiv.

VALDO (Pierre), marchand de Lyon, tige des Vaudois ou Pauvres de Lyon. *20*-138. *Voy*. VAUDOIS.

VALENS, empereur, protége les Ariens, et persécute la foi en Orient. *35*-120. On continue à le reconnoître. *31*-419 et suiv.

VALENTIA (Grégoire de), Jésuite. Conséquences qu'il tire de la puissance indirecte du Pape sur le temporel. *31*-212, 215.

VALENTINIEN, étant officier de Julien, communique avec lui dans les choses civiles, et refuse de participer à ses sacriléges ; il est exilé. *31*-352. Devenu empereur, il

s'associe son frère Valens. 419. Valeur de Valentinien, et son zèle pour la foi. *35*–120. Sa mort. 121.

Ce prince est faussement accusé, par Basnage, de bigamie, et d'avoir fait une loi pour permettre d'avoir deux femmes à la fois. *21*–622.

VALÉRIEN, empereur; son règne et ses malheurs. *3*–201 et suiv. 386. Les calamités de son règne désignées par les sept coupes de l'Apocalypse. *4*–155 et suiv. Il persécute les Chrétiens. *35*–108. Il est pris par les Perses; sa mort. 109.

VALLIÈRE. (Louise de la Baume Le Blanc, duchesse de la) Entretiens que Bossuet avoit avec elle pour l'affermir dans ses bonnes dispositions. *37*–55. Elle oblige Bossuet de traiter le chapitre de sa vocation avec madame de Montespan. 56. Ménagemens que sa foiblesse exige. 55. Sa retraite aux Carmélites leur cause des tempêtes. 69. Sa tranquillité et sa joie, au moment de son entrée dans le cloître, étonne et édifie la Cour. 65. Son ardeur pour la pénitence. 66.

Notice sur la vie de la duchesse de la Vallière. *17*–258. Sermon pour sa profession. 262. Changement admirable qui s'étoit opéré en elle. 263, 288.

VANDALES : leurs rois ariens persécutent l'Eglise d'Afrique. Les Catholiques leur sont soumis. *31*–433.

VANITÉ. Il faut s'en défier dans le bien que l'on fait. *9*–54 et suiv. La vanité au dehors est la marque la plus évidente de la pauvreté au dedans. *12*–368. Elle tarit la source des aumônes; est l'écueil de la modestie et de la pudeur. *Ibid.* Vanité de l'homme. *17*–338, 355. Vanité de la femme ambitieuse. *12*–366. Vanité des beaux esprits et des gens de lettres. 569. Vanités du siècle. *11*–615. Combien J. C. les a méprisées. *13*–273.

VARES (l'abbé de), garde de la bibliothèque du Roi, ami de Bossuet : détails sur sa mort. *42*–580 et suiv.

VARIATIONS (les) dans la foi, sont une preuve certaine de fausseté. *19*–4. Celles de l'un des deux corps principaux des Protestans sont une preuve contre l'autre, principalement celles de Luther et des Luthériens. 8. On prouve, par les actes authentiques de la Réforme, la foiblesse et l'instabilité de la religion protestante. 13, 14.

Les variations des Calvinistes sont moins fréquentes que celles des Luthériens, mais aussi réelles. Variations

de Calvin dans ses écrits particuliers et dans des actes publics. Les Calvinistes dressent en cinq ou six ans diverses Confessions de foi contradictoires. *19*–609. Variations des Protestans anglais, qui, sous Edouard VI, condamnent la présence réelle, qu'ils traitent d'indifférente sous Elisabeth. *20*–7. Variations des Protestans, qui vantent leur patience à souffrir quand ils sont foibles, et se révoltent dès qu'ils ont la force en main. 515. *21*–513 et suiv. On prêche d'abord la soumission, puis la révolte; et la Réforme remplit tout de sang et de carnage. 597 et suiv. Variations sur la doctrine de l'indépendance des rois, et sur l'obéissance aux puissances. 318 et suiv. 475 et suiv. Prodigieuse variation de toute la Réforme, démontrée par la tolérance des Calvinistes pour le demi-pélagianisme des Luthériens, auxquels ils offrent la communion. 129.

Les variations de la Réforme viennent de sa propre constitution. N'ayant ni règle ni principes, sa doctrine en général et celle des particuliers ne peut être qu'irrégulière et contradictoire. *22*–179. Elle varie en ce qu'ayant donné d'abord les seules Ecritures aux simples fidèles, pour former leur foi, elle veut maintenant qu'ils apportent à la lecture des Ecritures une foi toute formée par les instructions et l'autorité des pasteurs. 257. Les ministres, forcés d'avouer les variations de leurs Eglises, s'étonnent de ce qu'elles n'ont pas varié davantage, et disent qu'elles ne sont pas infaillibles. 359 et suiv.

VASES sacrés. Quelle vénération ils méritent. *24*–577. Les vases et linges sacrés sont les langes du saint enfant, les draps de l'époux, et les vaisseaux de sa table: *38*–466; les instrumens de la sépulture mystique de N. S. 549.

VASSI (le massacre de) n'étoit pas une entreprise préméditée, mais un fait fortuit. *21*–368, 534. Basnage soutient que la guerre entreprise en conséquence par les Réformés étoit juste. *Ibid.* Ce massacre fut le prétexte de la guerre. On en découvre la vraie cause. 369.

VAUCERNAI (Pierre de) écrit contre les Vaudois et les Albigeois. *21*–120.

VAUDOIS (les) veulent parvenir à la réformation par la rupture. *19*–35, 36. Les Protestans les mettent au nombre de leurs ancêtres. *20*–82. Ils devroient en avoir d'autant plus de honte, que les ministres en font des Manichéens, en prétendant qu'ils sont les mêmes que les

Poplicains d'Angleterre. 117. *Voy.* Manichéens. Alanus les distingue des Albigeois, ainsi que Pierre de Vaucernai. 121 et suiv. On démontre que les Vaudois et les Albigeois faisoient deux sectes très-distinctes. 189. Leur nom est tiré de Valdo, auteur de la secte. On les nomme Pauvres de Lyon et Léonistes, parce qu'ils commencèrent à Lyon; et Insabbatés, à cause de leurs souliers coupés. 138. Leurs commencemens furent beaux. Valdo leur apprit à imiter la pauvreté volontaire de J. C. Ensuite ils voulurent prêcher comme les apôtres, quoique laïques et sans mission. 139, 140. Ils firent des progrès, et furent condamnés par Lucius III comme hérétiques. 141. Conférence avec eux, dans laquelle on les convainc de diverses erreurs. 143 et suiv. Ils viennent à Rome demander à Innocent III l'approbation de leur secte. Le Pape est effrayé de leurs singularités, et de ce qu'ils vont pêle-mêle hommes et femmes. 147.

Quand les Vaudois parurent, toutes les sectes séparées de Rome étoient manichéennes. Ils ne s'y joignirent pas. *20*–152. On voit, dans l'interrogatoire de Pragelas, qu'ils admettoient la transsubstantiation, la communion sous une espèce, la confession, et qu'à l'extérieur ils faisoient les devoirs de catholiques. 160 et suiv. Il ne paroît pas qu'ils aient retranché aucun sacrement, et leur doctrine étoit très-bien connue des Catholiques de leur temps. 164, 165. Ils avouent des articles que les Catholiques et les Protestans rejettent, d'autres que les Catholiques rejettent et que les Protestans approuvent. 170.

Cette secte est une espèce de Donatisme. Elle fait dépendre l'effet des sacremens de la vertu des ministres, et prétend que des laïques, gens de bien, peuvent entendre les confessions, faire le corps de J. C. et administrer les sacremens. Ils ne pensent pas non plus que les ministres de l'Eglise, qui possèdent quelque chose en propre, soient les successeurs des apôtres. *20*–149. Ce qui les rend plus chers aux Protestans, c'est qu'ils disoient que l'Eglise romaine étoit l'Impudique de l'Apocalypse. 157. Les Vaudois changent de doctrine depuis Luther et Calvin. Bucer et OEcolampade les réforment à leur mode, et leur proposent de nouveaux articles de foi. Leur conférence avec OEcolampade, où ils montrent une ignorance grossière, et pourtant parlent mieux sur plusieurs articles que leurs réformateurs. 170 et suiv. Ils consultent les Calvinistes, qui les amènent avec peine à leur doctrine. La secte s'éteint et se fond dans celle de Calvin. 177. Leurs anciens

livres, cités par Perrin, sont ou supposés ou altérés, et leur Confession de foi de très-fraîche date. Avant la Réforme, ils n'avoient point de Confession de foi. Dans leur Confession calvinisée, ils retiennent plusieurs de leurs anciennes erreurs. 183 et suiv.

En quel sens on peut dire que les Vaudois sont sortis des Albigeois Manichéens. *20*–252. *Voy.* ALBIGEOIS.

VENDREDI-SAINT. Sur l'assistance à l'office de ce jour. *39*–251.

VENGEANCE. Combien elle nous fait illusion. *12*–137, 524. Quelle vengeance permise. 139. Quels sont les fondemens de la vengeance divine. *11*–203 et suiv. *Voy.* PARDON.

VENILON, archevêque de Sens, trahit Charles le Chauve, qui l'avoit fait élever sur ce siége. *31*–562 et suiv.

VENISE. Cette ville et son Etat mis en interdit par Paul V. L'affaire est accommodée par Henri IV, roi de France. *32*–49 et suiv.

VÊPRES ET COMPLIÈS du Dimanche, traduites par Bossuet. *6*–388 et suiv. Vêpres des principales Fêtes. 408 et suiv. Vêpres des Morts. 459 et suiv. Hymnes qui se chantent à Vêpres les Dimanches et Fêtes principales. 418 et suiv.

VERBE. Sa génération. *8*–34. Sa divinité. 38. Images de sa génération prises dans la nature : 40; dans la créature raisonnable. 44 et suiv. Sa génération surpasse toutes les intelligences créées. *14*–226. Elle est représentée par la fécondité de l'Eglise. 229. Preuves de la génération éternelle du Verbe tirée des livres Sapientiaux. *2*–52, 312, 494 et suiv. Son éternité. *8*–286. Il est le créateur de toutes choses. 289. Il est la vie et la lumière. 292. En lui tout est vie. 295. Son incarnation préparée par les apparitions aux patriarches : 259; exécutée : 274. Effets qu'il produit sur les hommes aussitôt après son incarnation. 329 et suiv.

Le Verbe descend au-dessous des anges par son incarnation, et devient égal au pécheur. *11*–298. Il guérit par là notre orgueil. *15*–181. Sa pauvreté relève notre bassesse. 190. Il nous enrichit des biens véritables. 198. Combien ses abaissemens sont admirables. 225 et suiv. Combien son anéantissement est incompréhensible. *17*–31, 161. Le Verbe incarné, adorable mélange de puis-

sance et d'infirmité. *11*–315. Sage économie de toute sa conduite. 314. Il est le réformateur du genre humain. 322. *Voy.* Jésus-Christ, Sauveur.

VERCELLIS (Pierre de), évêque de Meaux, ambassadeur de Charles VII au pape Eugène IV. Sa harangue à ce pontife. *32*–350 et suiv.

VERENSFELS (Samuël), docteur protestant, attaque l'Explication de l'Apocalypse par Bossuet. *4*–7. Bossuet lui répond. 9 et suiv. Préjugés du docteur protestant. 113 et suiv. *Voy.* Apocalypse, Babylone.

VÉRITÉ. Sa recherche est laborieuse; comment l'ame y procède. *34*–225, 239. Elle s'y attache, et la voit toujours la même. 225. La vérité est l'objet éternel de l'entendement. 279. Comment nous voyons en Dieu toutes les vérités. 282. La vérité reçue dans l'ame la rend conforme à Dieu. 291. Elle est la nourriture de l'ame raisonnable. *15*–276.

Qu'est-ce que la vérité? où la voit-on. *11*–67. Ses attributs. 68, 100. Comment elle fait la béatitude et le supplice de tous les hommes. 69. Elle est à peine connue dans les affaires du monde. *Ibid.* et 73. C'est une reine qui habite en elle-même et dans sa propre lumière. 273. La vérité est venue sur la terre comme une étrangère, inconnue et persécutée pendant l'espace de quatre cents ans. 277. Elle est demeurée intacte au milieu des schismes. 278. Sagesse et autorité nécessaire pour nous faire entendre et croire la vérité; deux choses qui ne se trouvent qu'en Dieu seul. *12*–303 et suiv. La vérité de Dieu, notre loi immuable. 228. Elle réside dans les consciences de tous les hommes, même des pécheurs, quoiqu'ils la méconnoissent : ce qu'il en résultera après la mort. 235. Danger d'abandonner la vérité. *13*–44 et suiv. Vaines excuses des pécheurs pour se dispenser de la suivre. 3. Les lois immuables de la vérité sont en Dieu. 33. Elle nous jugera au dernier jour. 82. Injustice des hommes à l'égard de la vérité. 54. Les Chrétiens coupables envers la vérité, du même attentat que les Juifs ont commis contre elle. 55. La vérité outragée funeste au pécheur. 63, 83. La vérité a le droit de reprendre et de censurer les hommes. 76. Elle peut se dire hautement partout, pourvu que la discrétion tempère le discours, et que la charité l'anime. *37*–240.

La connoissance de la vérité nécessaire aux rois. *13*–367. Les princes doivent l'aimer, et n'épargner rien pour

la savoir. *36*–193. Combien sont coupables ceux qui obscurcissent la vérité auprès des personnes publiques ou des princes. *13*–394.

Deux moyens de connoître la vérité. *15*–559 et suiv. Manière employée par les catholiques et les hérétiques pour rechercher la vérité. 562. La pureté incorruptible des vérités de l'Evangile est cause de la honte du pécheur et du refus qu'il fait de les voir. *13*–15. Force de la vérité de l'Evangile. 30.

Vérités (les trois) du concile de Bâle : ce que c'étoit; en quel sens Eugène IV les condamne. *32*–134 et *note*, 311 et suiv.

VERNANT (Jacques), Carme, censuré par la Faculté de Paris, à cause de sa doctrine contraire à l'indépendance des rois. *32*–401 et suiv.

VERRON (François), Jésuite, auteur d'un livre estimé, *la Règle de la Foi*. Leibniz consulte Bossuet sur cet ouvrage. *26*–349. Réponse de Bossuet. 354.

VERSIONS. *Voy*. Jérôme (S.) Italique, Septante, Testament, Vulgate.

VERTU. Sa définition. *34*–123. Les principales vertus. *Ibid.* Nature de la vertu; combien elle est supérieure aux autres biens qui peuvent être dans l'homme. *12*–389 et suiv. Elle est la fin principale de l'homme. 395. En quoi elle consiste selon les philosophes. 500. Caractère de la véritable vertu. 378. La stabilité lui est essentielle, même selon les philosophes. 667. La vertu tient de l'éternité, et trouve tout son être en un point. *15*–598.

La vertu chrétienne comparée à une fille chaste et pudique. *13*–288. Deux sortes de vertus. 296. Les vertus du monde n'ont que l'apparence. 298. Ce sont des vices colorés. *17*–143. Quelle étoit la vertu au temps des apôtres. *12*–378. Les vertus chrétiennes sont hardies. *15*–599. Elles sont toutes fondées sur l'humilité. *17*–282.

Les vertus chrétiennes sont méprisées par les Quiétistes. *27*–205, 387, 439. Combien estimées par saint François de Sales : 294, 373 et suiv. par sainte Thérèse. 377 et suiv. On ne peut en rejeter les motifs particuliers ni les pratiques. *28*–292 et suiv. Principe de saint François de Sales sur l'amour des vertus. 444 et suiv. Erreur d'en rejeter les pratiques, si recommandées par les apôtres. 438, 591. Beau principe de saint François de Sales sur la recherche des vertus. 694 et suiv. Que signifie l'union des vertus en la charité? 698 et suiv. Erreurs de

M. de Cambrai, sur la recherche des vertus. 437 et suiv.
Ce qu'il faut entendre par les Vertus des Cieux. *4*–539 et suiv.

VERTUS THÉOLOGALES. Leur nécessité pour le salut; leur nombre et leur définition. *6*–81 et suiv.

VESPASIEN. Sous lui l'Empire affligé se repose. *35*–101. Josephe lui donne le caractère de Messie, que d'autres attribuent à Hérode. 345.

VÊTURE et profession religieuse. Sermons pour cette cérémonie. *17*–3 et suiv.

VEUVES. Caractère d'une veuve chrétienne. *38*–573. Manière dont elle honore l'Eglise. 575. Quelles doivent être les veuves selon les préceptes de saint Paul. *17*–433.

VIANDES (l'abstinence des) admise par la réforme anglicane, comme dans l'Eglise catholique. *19*–478.

VIATIQUE. On peut le redonner au bout de huit ou dix jours. *39*–121, 401. Sentimens de foi d'un Chrétien pour le recevoir. *10*–578.

VICE : sa définition. *34*–123. D'où il vient. *13*–295. Vices que l'homme du monde met en crédit, si peu qu'ils aient soin de se contrefaire. 298 et suiv.

VICLEF (Jean), Anglais, enseigne dans son Trialogue une doctrine impie, représente Dieu dominé par la nécessité, auteur et approbateur de tous les crimes. *20*–208 et suiv. Il imite la fausse piété des Vaudois, attribue l'effet des sacremens au mérite des personnes, et regarde les ecclésiastiques, qui possèdent des biens temporels, comme coupables d'un grand crime. Il croit aussi que Dieu est obligé d'obéir au diable, et qu'un roi déchoit de sa dignité par le péché mortel, etc. 213, 214. Il rejetoit la transsubstantiation, et croyoit la présence réelle, quand la consécration étoit faite par un ministre saint. *Ibid.* Il rétracte ses sentimens, et meurt dans sa cure et dans l'exercice de sa charge. 216. Il disoit le Pape Antechrist. 217. Ses erreurs condamnées au concile de Constance, et par Martin V. *32*–178, 179, 201 et suiv. Les Calixtins respectoient sa mémoire. *20*–223.

VICTOR (S.) pape. Son décret sur la célébration de la Pâque : Polycrate et les évêques d'Asie refusent d'y obtempérer. *33*–71 et suiv.

VICTOR (S.) martyr. Son panégyrique. *16*–282. Il préfère les opprobres de J. C. aux honneurs de la milice

romaine. 286. Il renverse d'un coup de pied la statue de Jupiter, qu'on vouloit lui faire adorer. 288. Son douloureux martyre. 307 et suiv.

VICTORIA (François de), Dominicain espagnol, ne blâme pas le sentiment de l'Ecole de Paris. *31*–54. *33*–476.

VIE. Combien celle de l'homme est courte et fragile. *12*–702. *17*–338, 415, 514. Combien dure est la condition à laquelle on nous l'a prêtée. 588. Sa rapidité : égaremens dans lesquels elle se passe. *13*–688. Combien elle est vaine et inconstante. *15*–343. La vie présente semblable à l'enfance. *13*–600. L'attache à la vie, contraire à la dignité du christianisme. *11*–135. En quoi consiste la vie heureuse. *13*–276. Celle qui se passe dans les délices est morte. *11*–602. Ce que Dieu fait pour nous détacher de la vie. *15*–337. *Voy.* HOMME, TEMPS.

Vie de Dieu. *12*–695. *13*–557. Dieu est notre vie : bonheur de cette vie. 555. La vie du ciel toute en action. *14*–22. Quelle doit être notre vie nouvelle. *13*–601. En quoi consiste la vie chrétienne. *14*–404. *16*–148. Combien elle doit être sérieuse, selon saint Basile. *37*–609.

Bonheur de la vie cachée. *10*–318. Sa sagesse. 319. Elle nous fait voir et connoître Dieu. 325. Elle nous rend semblables à J. C. 329. La vie chrétienne doit être une vie cachée. *16*–137. Pratique de la vie cachée dans saint Joseph. 139 et suiv.

Vie cachée de J. C. *8*–467 et suiv. Il suit ses parens à Jérusalem : 469; se sépare d'eux. 470. Ils le retrouvent dans le temple. 472. Leur plainte. 473. Sa réponse. 475. Son retour à Nazareth et sa vie obscure. 478, 487 et suiv. Comment imiter Jésus et Marie dans leur vie obscure? 482 et suiv.

VIE PASTORALE : sa frugalité. *2*–122.

VIE RELIGIEUSE. Règles à suivre par rapport au désir d'y entrer. *38*–437, 468, 479, 545, 547, 574, 609, 630, 707. Ses obligations. 725 et suiv.

VIE FUTURE. Elle est figurée et annoncée dans les Psaumes. *1*–17, 19. Abus étrange que font des paroles de David ceux qui n'y croient point. 92. L'exemple de la fourmi nous enseigne à amasser des bonnes œuvres pour vivre éternellement. *2*–42. La vie future enseignée dans l'*Ecclésiaste*. 209. Dangereuses interprétations de Grotius à ce sujet. *Ibid.* Il faut tout rapporter à la jouissance de

cette vie. *39*–324. Discours et sentimens du monde sur la vie future et ses promesses. *12*–324 et suiv.

Vies des Saints. Manière de les lire. *38*–429.

VIENNE (concile général de) sous Clément V, qui y publie la bulle *Fidei Catholicæ*, avec l'approbation du concile. *32*–553. *Voy.* Béguards, Gui.

VIERGE. Une vierge ne doit s'occuper que du soin des choses du Seigneur. *14*–528. Amour de Jésus pour les vierges. *13*–219. A quelles conditions elles deviennent ses épouses. *17*–161, 196 et suiv. Elles sont le fruit sacré de la chasteté féconde des évêques. *15*–522. Effets de la virginité dans les vierges de J. C. 427 et suiv. Inquiétudes de celles qui le sont véritablement. *17*–20. Avec quel soin elles doivent garder tous leurs sens. 226, 233. Extrême jalousie avec laquelle J. C. aime les vierges. 244. Combien un cœur virginal est propre à être embrasé de l'amour du Sauveur. *13*–213. Manière dont les vierges honorent l'Eglise. *38*–575. *Voy.* Marie, Virginité.

VIGILANCE chrétienne : nécessité de cette vertu; ses motifs. *11*–171 et suiv.

VIGILANCE. Cet hérétique combat le culte des saints. Les Protestans le mettent au nombre de leurs prédécesseurs, et le préfèrent à saint Jérôme. *20*–80.

VIGILE, pape, refuse d'assister au cinquième concile. *32*–428. Il ne veut pas condamner les trois Chapitres; ce qui se passa en cette occasion. 482 et suiv.

VIN. Quel doit être celui qui sert à la messe. *39*–521. Ce que c'est que le vin de la nouvelle alliance. 448, 487.

VINCENT DE LÉRINS. Ses règles pour connoître la foi de l'Eglise. *5*–426. Brève récapitulation de ces règles. 514 et suiv. Il enseigne que la vérité catholique est toujours la même, et partout, et que l'Eglise ne change jamais rien à ses dogmes, parce que la vérité, venue de Dieu, a d'abord toute sa perfection. 506. *21*–6 et suiv. Il cite saint Paul pour prouver la perpétuité de la doctrine dans l'Eglise catholique. *22*–425.

VINCENT DE PAUL (S.) Bossuet lui témoigne le désir qu'il a de seconder la mission qui devoit se faire à Metz. *37*–3. Il l'instruit de différens faits concernant cette mission. 8 et suiv. Lui fait part de l'établissement de conférences à l'instar de celles de Saint-Lazare. 18. Eloge

que l'abbé de Chandenier lui fait de Bossuet. 22. Lettre de Bossuet au pape Clément XI pour demander la canonisation de saint Vincent de Paul, qui, dit-il, avoit mis dans son ame, par ses discours et ses conseils, les vrais sentimens de la piété chrétienne et de la discipline ecclésiastique. *38*–335. Peinture qu'il y fait des conférences de Saint-Lazare, de son zèle pour le salut des ames, de sa foi, de son attachement au saint Siége, et de ses grands travaux pour l'Eglise. *Ibid.* et suiv.

VIO. *Voy.* CAJÉTAN.

VIRGILE avoue qu'il s'est engagé par une espèce de manie à composer son *Enéide*. *10*–403. Il étale le vrai et le faux, et ne croit pas que la vérité lui soit nécessaire, pourvu qu'il plaise. 399.

VIRGINITÉ. Sa définition; son excellence. *17*–174, 202, 229. Ses effets. 176. En quoi elle consiste principalement. *14*–440. *17*–215. C'est un état angélique. *38*–573. Elle est supérieure au mariage; combien chérie du ciel. *16*–88. *17*–174, 202, 229. L'ame est le siége de la virginité. 225.

Estime que J. C. a faite de la virginité. *8*–365. Marie, modèle de cette vertu. 368. Attachement extraordinaire de Marie pour sa virginité. *13*–212 et suiv. *15*–231. Pourquoi sa virginité devoit-elle lui faire aimer plus tendrement son Fils. *13*–213, 219. La virginité perpétuelle de Marie, figure de l'Eglise. *15*–309.

VIRTEMBERG (Confession de) dressée par Brentius. L'article de l'Eucharistie y est autrement que dans celle d'Ausbourg. On y reconnoît le mérite des bonnes œuvres. *19*–516 et suiv.

VISAGE. Dieu a un visage pour les justes et un pour les pécheurs. *13*–431, 468.

VISION BÉATIFIQUE. *Voy.* JEAN XXII.

VISITATION de la sainte Vierge. Elévations sur ce mystère. *8*–329 et suiv. Sermons et Discours pour cette fête. *15*–259, 319. Combien Jésus opère dans ce mystère, quoiqu'il y paroisse sans action. 260, 301, 320. *Voy.* ELISABETH, JEAN-BAPTISTE, MARIE.

VISITE. Fin de la visite épiscopale. *24*–457, 565. Disposition pour en profiter. 467 et suiv. Fruits de la visite. 470 et suiv. 566. Compte que J. C. en demandera. 473. Ordonnances de visite notifiées aux Ursulines de Meaux. 486. Force des ordonnances de visite. *39*–107 et suiv.

De quoi Bossuet veut qu'on lui rende compte dans la visite des monastères. 655.

VITEMBERG. Accord fait dans cette ville : on y dresse six articles. *19*–241. Conclusion de l'accord. 248. Les théologiens de Vitemberg reconnoissent qu'il faut, ou renoncer à la doctrine de Luther, ou admettre le sacrifice, la transsubstantiation et l'adoration. Ils changent sa doctrine aussitôt après sa mort. Les Luthériens ne peuvent répondre aux raisonnemens de ces théologiens. Cependant ils reviennent bientôt après à la doctrine de Luther. 351 et suiv.

VITIZA, roi d'Espagne, impie, défend à ses sujets d'obéir au Pape, et foule aux pieds les lois de l'Eglise. *31*–259.

VITRY (M. de) chantre de l'église de Meaux ; estime qu'en faisoit Bossuet. Son désir de se retirer à la Trappe improuvé par le prélat : pourquoi? *37*–371.

VOCATION. Les parens ne doivent pas s'opposer à celle de leurs enfans. *15*–629. La vocation extraordinaire des premiers réformateurs, donnée comme certaine dans la Confession de foi calviniste, et dans deux synodes nationaux, est abandonnée par Claude, Jurieu et autres. *21*–160.

VOEUX monastiques, de deux sortes ; leur vertu. *17*–247. Dispute des Protestans conciliée sur cette matière. *25*–308, 450, 532. *26*–58.

Elévation pour le renouvellement des vœux. *10*–529.

Voeux pour le Roi. *15*–555.

VOIE ÉTROITE ; ce que c'est. *10*–560. Toutes voies sont bonnes quand elles viennent de Dieu. *39*–415.

VOILE. Pourquoi celui du temple de Jérusalem se déchira à la mort de J. C. *14*–105.

VOL. Censure de quelques propositions relatives à ce crime par l'Assemblée de 1700. *7*–375 et suiv.

VOLONTAIRE. *Voy.* Liberté.

VOLONTÉ. En quoi elle consiste ; ses actes. *34*–121 et suiv. Elle n'est pas distinguée de l'appétit supérieur. 125. Elle n'est attachée à aucun organe, et préside aux mouvemens du corps. 228. Cet empire de la volonté la rend indirectement maîtresse des passions. 231 et suiv. Comparaison de l'action libre de la volonté, avec celles qu'on attribue soit à l'ame, soit aux corps. 435.

Déréglement et inconstance de la volonté. *12*–59. La loi de Dieu, remède à ses maladies. 60. La sainte et immuable volonté de Dieu se déclare à nous en deux manières. *15*–350 et suiv. Quelle est celle que nous devons suivre, et qu'il y a des volontés divines sur lesquelles Dieu ne nous demande aucun acte. *27*–137 et suiv. Usage qu'on doit faire des volontés de signe et de bon plaisir. 147 et suiv. Erreur sur les volontés de Dieu inconnues : *28*–550; sur la distinction des trois volontés. 585 et suiv. Volonté dans Dieu de sauver tous les hommes, spéciale pour les fidèles, très-spéciale pour les élus. *4*–251 et suiv.

VOLUPTUEUX : leur caractère et leurs désordres. *12*–440. *14*–397. Rien de plus agréable en apparence que leur vie : ce qu'ils objectent en leur faveur. 59. Discours de Cicéron contre les voluptés. 56. *Voy.* Libertins, Plaisirs.

VOLZOGUE (Louis), Socinien, a corrompu le nouveau Testament. *4*–322, 331, 351, 407. Comment il élude un passage de saint Jean sur la divinité de J. C. 553. Il traite de fable l'existence de l'enfer. *5*–144.

VORMES. L'empereur Henri IV y tient un concile schismatique, où il fait déposer Grégoire VII. *31*–579.

Conférence tenue dans cette ville par ordre de Charles-Quint, pour concilier les deux religions. *19*–526. Les Luthériens se divisent sur des points importans. Ils condamnent tout d'une voix la nécessité des bonnes œuvres pour le salut. On épargne la doctrine monstrueuse d'Osiandre. Les Catholiques refusent de continuer à conférer avec des gens qui ne s'accordent pas entre eux. 528.

VOSSIUS. (Gérard-Jean) Passage de cet auteur sur la mauvaise foi des Prédicans Réformés. *3*–539.

VUE. *Voy.* Sensations.

VUITASSE (Charles), professeur de Sorbonne, se justifie auprès de Bossuet des erreurs dont on l'avoit accusé sur l'Eucharistie. *42*–684. *Voy.* Transsubstantiation.

VULGATE, (la) version très-ancienne de l'Ecriture; son autorité. *1*–57. *25*–299, 342, 385. Elle est préférée aux autres versions latines. 451, 533. Mots peu usités, et tournures qu'on y trouve. *1*–68 et suiv.

La Vulgate, dans les *Proverbes*, s'écarte moins de l'hébreu que les Septante. *2*–13. Elle est à peu près la version de saint Jérôme. *Ibid.* Expressions inusitées qu'on y

trouve; hébraïsmes. 16. La version Vulgate de l'*Ecclésiaste* diffère de l'ancienne Italique. 146. Pourquoi elle n'est pas toujours conforme à l'hébreu? 148. Version Vulgate de l'*Ecclésiastique*; elle diffère beaucoup du grec actuel. 372.

Le décret du concile de Trente sur la Vulgate, est un décret de foi, et non de pure discipline. *4*–374.

W

WALEMBOURG (Adrien et Pierre de), évêques, célèbres controversistes, disent que les questions agitées sur la puissance du Pape n'appartiennent pas à la foi. *31*–180. Différence qu'ils mettent entre la croyance de l'infaillibilité des conciles et celle du Pape. 183, 184.

WALÉRAN, évêque de Naümbourg, écrit à saint Anselme, dans le temps de l'excommunication de l'empereur Henri IV, restant à sa cour, sans communiquer à ses crimes. *31*–630 et suiv.

WIGGERS (Jean), docteur de Louvain, tâche d'éluder l'autorité d'Adrien VI, sur la faillibilité des Papes. *31*–76. *33*–491. Il dit que l'infaillibilité est crue comme de foi par quelques théologiens. 519, 572, 573.

WISSOVATS (André) fait voir comment les Unitaires se sont séparés des Réformés. *20*–568.

X

XÉNOPHON, sage philosophe et habile capitaine. Son histoire est conforme à l'Ecriture. *35*–42.

XERXÈS, roi de Perse, attaque les Grecs avec onze cent mille hommes : il est défait. *35*–54. Sa mort. 55.

Z

ZABARELLA (François), cardinal, archevêque de Florence, est mis par Bellarmin au nombre des défenseurs de la doctrine gallicane. *31*–69. *33*–477. Chicane de Schelstrate, qui prétend que ce cardinal refusa de lire les décrets des sess. v et vi au concile de Constance. *32*–248. Preuves qu'il croyoit le concile supérieur au Pape. 249 et suiv.

ZACHARIE. Ses prophéties. *35*–240 et suiv.

ZACHARIE, père de saint Jean-Baptiste; son incrédulité. *8*–271. Son cantique. 347 et suiv. Ce cantique réunit la doctrine à la beauté du style. *1*–567. Il est expliqué. 571.

ZACHARIE, pape, ne déposa pas Childéric, mais répondit à la consultation des seigneurs français. *31*–207, 233. Grégoire VII est le premier qui parle de cette déposition. 519 et suiv. Histoire abrégée de ce qui prépara l'élévation de Pépin et la chute de Childéric. 523 et suiv. Ce pape persista dans l'obéissance des empereurs. 480.

ZELEPECHIMI (Georges) archevêque de Strigonie et primat de Hongrie, proscrit les Articles du clergé de France avec des qualifications odieuses. *31*–6, 33, 34, *33*–451. On le réfute. *32*–561. *33*–584. Son décret censuré par la Sorbonne. *32*–408.

ZÉNOBIE, reine de Palmyre, se rend célèbre; elle est vaincue par Aurélien. *35*–110.

ZÉNON, empereur d'Orient, se mêle le premier de régler la foi : son Hénotique est condamné. *35*–130.

ZISCA (Jean), chef des Taborites, l'une des sectes descendues de Jean Hus, excite des révoltes, et commet des cruautés inouies, surtout à l'égard des moines et des ecclésiastiques. Les Frères de Bohême en descendent, selon Rudiger, l'un des Frères. Ils refusent les quatre articles accordés par le concile de Bâle. *20*–220 et suiv.

ZONARE et les historiens Grecs, accusent à tort les papes Grégoire II et III d'avoir manqué de fidélité à Léon l'Isaurien. *31*–453.

ZOROASTRE : ses sentimens sur la divinité, convenables en un certain sens au soleil. *38*–261.

ZOROBABEL ramène les Juifs captifs, et pose les fondemens du second temple. *35*–51, 239.

ZOZIME (S.) pape, est accusé d'avoir approuvé la Confession de foi de Célestius, hérétique. *33*–109. On discute cette imputation. *Ibid. note.* Sa doctrine sur l'observation des canons. 194. *Voy.* SARDIQUE.

ZUINGLE. (Ulric) Son caractère hardi. Il prend parti pour Carlostad dans la querelle sacramentaire. *19*–102. Il accorde le salut aux païens ; Luther désespère de son salut à cause de cette erreur, que ceux de Zurich défendent mal. *19*–103, 104. Il nie le péché originel, qu'il appelle un vice, un malheur, une maladie, et non un

crime. Ses erreurs sur le baptême. 107. *Voy.* Baptême. Songe de Zuingle, dans lequel un fantôme blanc ou noir lui apprend que le signe, dans l'Ecriture, reçoit le nom de la chose; *l'Agneau est la Pâque*, pour dire qu'il en est le signe. Ignorance de cette explication. 116. Sa Confession de foi appelée Helvétique, envoyée à Ausbourg. 144. *Voy.* Confession d'Ausbourg. Il est tué dans une bataille donnée en Suisse entre les cantons catholiques et les cantons protestans, où les derniers, quoique plus forts, sont vaincus. 223.

ZUINGLIENS (les) se moquent des équivoques de Bucer, et ne veulent point entendre parler de miracles et de toute-puissance de Dieu dans l'Eucharistie. *19*–250. Ceux de Pologne disent, dans leur accord avec les Luthériens et les Bohémiens, que le corps de J. C. est substantiellement présent dans l'Eucharistie. *20*–243.

ZURICH. *Voy.* Genève.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

PQ
1725
A2
1815
t.43

Bossuet, Jacques Bénigne
Œuvres

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY